2017

PSA GROUPE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Incluant le rapport financier annuel

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT 2
CHIFFRES CLÉS 3

1 GROUPE PSA 5

1.1. Historique et faits marquants dans le développement des activités 6
1.2. Organigramme 7
1.3. Activités et stratégie 9
1.4. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne 20
1.5. Facteurs de risques RFA 24
1.6. Plan de vigilance RFA 33

2 LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 35

2.1. Une responsabilité sociétale pleinement intégrée à la stratégie du Groupe 36
2.2. La prise en compte des enjeux environnementaux RFA 40
2.3. Engagement sociétal en faveur du développement durable RFA 60
2.4. Les ressources humaines : créer les conditions de la réussite RFA 69
2.5. Performance RSE du Groupe PSA 89
2.6. Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 90
2.7. Périmètre de reporting, méthodologie et tables de correspondance 93

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RFA 97

3.1. Les Organes de Direction et de Surveillance 98
3.2. La rémunération des mandataires sociaux 125

4 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DU GROUPE EN 2017 ET PERSPECTIVES 141

4.1. Analyse de l'activité et des résultats consolidés RFA 142
4.2. Situation financière et trésorerie RFA 144
4.3. Résultats de la Société mère RFA 146
4.4. Contrats importants 148
4.5. Investissements en Recherche et Développement RFA 149
4.6. Événements récents et perspectives RFA 155

5 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 RFA 157

5.1. Comptes de résultats consolidés 158
5.2. Résultat global consolidé 160
5.3. Situations financières consolidés 162
5.4. Tableaux de flux de trésorerie consolidés 164
5.5. Variations des capitaux propres consolidés 166
5.6. Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2017 167
5.7. Rapport du Conseil de Surveillance : Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice 240
5.8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés 241

6 COMPTES DE PEUGEOT S.A. 2017 RFA 245

6.1. Comptes de résultats au 31 décembre 2017 246
6.2. Bilans au 31 décembre 2017 247
6.3. Tableaux de flux de trésorerie au 31 décembre 2017 248
6.4. Notes annexes aux comptes de Peugeot S.A. 249
6.5. Tableau des cinq derniers exercices 264
6.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 265
6.7. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés 268

7 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL 271

7.1. Renseignements concernant la Société RFA 272
7.2. Renseignements concernant le capital RFA 274
7.3. Actionnariat RFA 277
7.4. Marché des instruments financiers de la Société 279

8 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2018 281

8.1. Ordre du jour 282
8.2. Rapport du Directoire sur les projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale mixte du 24 avril 2018 283
8.3. Texte des projets de résolutions 297
8.4. Rapports des Commissaires aux Comptes 303

9 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 307

9.1. Personnes responsables du document RFA 308
9.2. Informations financières historiques 309
9.3. Documents accessibles au public 309
9.4. Responsables du contrôle des comptes RFA 310
9.5. Tables de concordance 311

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

PSA GROUPE

2017

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

incluant le rapport financier annuel

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document de référence qui contient toutes les informations du rapport de gestion, a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 mars 2018, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une Note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le document contient l'ensemble des informations relatives au rapport financier annuel.

MESSAGE DU **PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE**

Deux ans après le lancement de notre **plan stratégique *Push to Pass,*** le Groupe PSA continue d'accélérer, **établit de nouveaux records** - de ventes, de chiffre d'affaires, de résultat - et **change de dimension avec le rachat d'Opel Vauxhall.**

Quatre ans après avoir connu une situation économique préoccupante, nos fondamentaux sont dorénavant solides et nos résultats sont renforcés chaque jour grâce à l'engagement des équipes qui placent l'efficience, la satisfaction de nos clients et la qualité de nos produits au cœur de leurs préoccupations.

Depuis 4 ans, notre dynamique commerciale s'appuie sur le déploiement rigoureux de notre *Core Model Strategy* qui accompagne une offensive produit sans précédent, marquée notamment par le lancement de six nouveaux SUV en 18 mois et le renouvellement progressif de la gamme de véhicules utilitaires.

Tous les nouveaux produits sont des succès commerciaux et sont reconnus par les experts. Après le prix de la « voiture de l'année » obtenu en 2017 par la Peugeot 3008, le prix « Autobest » 2018 a été attribué à la nouvelle Citroën C3 Aircross.

Notre *Core Technology Strategy* répond aux attentes des consommateurs et nous met en trajectoire pour proposer des versions électrifiées pour 100 % de nos modèles en 2025.

2017 a également marqué un tournant dans l'histoire du Groupe PSA, qui intègre désormais les marques Opel et Vauxhall, en complément des marques Peugeot, Citroën et DS et de notre marque de mobilité Free2move.

Construire un champion Européen est une force pour s'ancrer dans notre région historique et une formidable opportunité pour se renforcer à l'international en proposant à nos clients le meilleur de notre savoir-faire, partout dans le monde.

Ces avancées sont rendues possibles par la maturité du dialogue social avec les organisations syndicales et par les accords sociaux pluriannuels, tel que le Nouvel Élan pour la Croissance, signé en 2016 par cinq organisations sur six, représentant 80 % des salariés, ou le nouvel accord-cadre signé en Allemagne avec le syndicat IG Metall et le Opel Works Council en 2017, en complément des accords dans l'ensemble des pays Européens.

Les collaborateurs du Groupe peuvent être fiers de cette performance et des progrès accomplis en 2017, fruits d'un engagement individuel et collectif de tous les instants.

Ainsi, l'excellence de ces résultats obtenus en 2017 a permis de verser aux collaborateurs les fruits de la croissance et de la performance, à travers une redistribution qui a été multipliée par quatre en 4 ans.

Nos actionnaires vont bénéficier d'une distribution de dividendes de 0,53 euro/action en 2018 qui sera soumise au vote de l'Assemblée Générale du 24 avril prochain. Ce résultat direct reflète les performances de l'année 2017, alors même que le Groupe avait renoué avec la distribution de dividendes l'année dernière (0,48 euro/action).

Mais, piloter une entreprise va au-delà de l'atteinte d'objectifs économiques et commerciaux annuels et requiert également de l'anticipation.

Nous devons être plus que jamais Darwiniens, agiles et forts de nos trois marqueurs :

- la **Performance,** car seule la performance protège. Performance financière et performance extra financière se nourrissent l'une l'autre : le Groupe PSA est devenu en septembre 2017 le leader sectoriel du Dow Jones Sustainability Index et fait partie de tous les indices ISR (1) mondiaux de premier plan ;
- la **Responsabilité,** qui nous fait prendre chaque jour des décisions engageantes dont nous serons redevables dans le futur. Notre Groupe est engagé depuis longtemps dans une démarche de responsabilité sociétale. Il renouvelle depuis toujours son adhésion aux principes de l'OIT et du Global Compact et soutient les 17 objectifs de développement durable mondiaux publiés en septembre 2015 par les États Membres de l'ONU, feuille de route de l'intérêt général à l'échelle planétaire.

  En 2018, nous continuerons de déployer notre accord cadre mondial signé avec la fédération des syndicats IndustriAll sur la responsabilité sociale et partagerons les actions menées et les résultats obtenus ;
- la **Transparence,** car il n'y a pas de responsabilité sans transparence pour créer de la valeur durable. Nous n'hésitons pas à bousculer les codes en engageant des actions innovantes avec des acteurs exigeants, comme notre engagement unique dans l'industrie automobile de publier en 2018 les émissions d'oxydes d'azote de nos véhicules en usage réel, après avoir publié en 2017 les résultats sur nos sites de marques des consommations de carburant en conditions réelles de conduite.

Le Groupe PSA est plus que jamais engagé dans une dynamique de création de valeur.

Nous sommes dès aujourd'hui mobilisés pour atteindre les objectifs fixés pour l'année 2018 qui marquera la fin de la première phase du plan *Push to Pass* et la première année pleine de la mise en œuvre du plan *PACE*! pour Opel Vauxhall.

En étant les acteurs de notre performance, nous continuerons à viser le meilleur pour la satisfaction de nos clients, de nos actionnaires, des salariés du Groupe PSA et plus largement pour nos parties prenantes, afin de **faire de l'année 2018 une nouvelle année de succès !**

Enfin, nous serons à la hauteur de notre mission, afin de répondre aux attentes légitimes et grandissantes de mobilité, synonyme de liberté de mouvement.

C'est une exigence de responsabilité !

CARLOS TAVARES

(1) Investissement Socialement Responsable.

UNE IMPLANTATION **MONDIALE**...

208 227
employés dans le monde

...UN **LEADER** EUROPÉEN

IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

- Site de production automobile
  - en partenariat
  - en projet
- Site de mécanique, fonderie
  - en partenariat
  - en projet
- Site d'assemblage automobile
  - en partenariat
  - en projet

AUTRES IMPLANTATIONS

- Centre R&D

IMPLANTATIONS COMMERCIALES

- Pays où le groupe est présent avec une filiale qui commercialise des véhicules et/ou des services de mobilité
- Pays où seuls des services de mobilité du Groupe sont proposés

Partenaires industriels

(1) STAFIM- (2) Iran Khodro - (3) SAIPA- (4) Condor Electronics, Palpa Pro et l'Entreprise Nationale de Production de Machines-Outils - (5) CK Birla - (6) URYSIA - (7) EASA et Nordex - (8) SC Uzavtosanoat - (9) THACO - (10) Naza Automotive Manufacturing SDN BHD - (11) PAN Nigeria Ltd - (12) Allur Distribution et Saryarka AvtoProm LLP - (13) PC Auto et Unison - (14) MIE (Mesfin Industrial Engineering's) - (15) Fiat - (16) Mitsubishi Motors Corp - (17) Toyota - (18) TOFAS et FIAT - (19) Dongfeng Motor Corp - (20) Changan PSA Automobiles

NB : n'apparaissent pas les sites tertiaires, sièges sociaux, sites informatiques, les activités non automobiles, ainsi que les pays où les véhicules du Groupe sont commercialisés par un importateur.

CHIFFRES CLÉS **2017**

65,2 milliards d'euros
chiffre d'affaires 2017
+ 20,7% versus 2016

7,3 %
marge opérationnelle courante
de la division Automobile
Peugeot Citroën DS

2e
constructeur européen
(13,3 % part de marché VP + VUL et leader du marché VUL avec 22,1 % de part de marché)

3,63 millions d'unités
vendues dans le monde
+15,4 % versus 2016

6,1 %
marge opérationnelle courante
du Groupe PSA
incluant Opel Vauxhall

1,56 milliard d'euros
de *free cash flow* opérationnel

GROUPE PSA

1.1. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS 6

1.2. ORGANIGRAMME 7

1.2.1. Organigramme fonctionnel du Groupe 7
1.2.2. Fonctionnement du Groupe 7
1.2.3. Relations Société mère-filiales 8
1.2.4. Organigramme simplifié au 31 décembre 2017 8

1.3. ACTIVITÉS ET STRATÉGIE 9

1.3.1. Principales activités du Groupe 9
1.3.2. Les orientations stratégiques du Groupe 19

1.4. PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE 20

1.4.1. Objectifs du contrôle interne du Groupe 20
1.4.2. Cadre de référence utilisé 20
1.4.3. Principes du dispositif de contrôle interne 21
1.4.4. Acteurs et processus 21
1.4.5. Élaboration du traitement de l'information comptable et financière 23
1.4.6. Diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport sur le contrôle interne 24

1.5. FACTEURS DE RISQUES 24

1.5.1. Risques opérationnels 25
1.5.2. Risques relatifs aux marchés financiers 29
1.5.3. Risques relatifs à Banque PSA Finance 30
1.5.4. Risques juridiques et contractuels 31
1.5.5. Couverture de risques – assurances 32

1.6. PLAN DE VIGILANCE 33

1.6.1. Cartographie des risques concernés par le plan de vigilance 33
1.6.2. Autres mesures du plan de vigilance 34

1.1. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Fondée en 1896, la Société a exercé une activité industrielle et commerciale jusqu'en 1965 au moment où, dans le cadre d'une réorganisation juridique et financière du Groupe, elle a été transformée en société holding, ses activités étant poursuivies par sa filiale Automobiles Peugeot.

En 1974, Peugeot S.A. a pris le contrôle de l'intégralité du capital de Citroën S.A., ces deux sociétés ayant ensuite fusionné en 1976.

En 1978, la société américaine Chrysler Corporation a cédé à Peugeot S.A. le contrôle de ses filiales industrielles et commerciales en Europe. L'activité de ces sociétés, poursuivie sous la marque Talbot, a été rattachée, en 1980, à Automobiles Peugeot.

En 1979, ce dispositif a été complété par le rachat à Chrysler Financial Corporation de l'ensemble de ses filiales de financements commerciaux en Europe, opération qui a constitué une étape importante pour le développement des activités du Groupe dans ce domaine.

En 1987, Aciers et Outillages Peugeot et Cycles Peugeot forment Ecia et, après l'offre publique d'achat amicale sur les actions de l'équipementier Bertrand Faure en 1998, sa dénomination sociale devient Faurecia. En 2001, Faurecia a réalisé l'acquisition des activités automobiles de Sommer Allibert.

PSA Finance Holding, dont les filiales assurent le financement des ventes de véhicules Peugeot et Citroën, a été transformée en banque en 1995. Sa dénomination est désormais Banque PSA Finance.

La réorganisation de la division Automobile, intervenue fin 1998, a consisté à harmoniser les structures juridiques avec les nouveaux schémas d'organisation fonctionnelle mis en place cette même année. Les sociétés Automobiles Peugeot et Automobiles Citroën ont apporté l'ensemble de leurs activités de développement et de fabrication de véhicules automobiles à la société Peugeot Citroën Automobiles, et leurs activités de conception et de fabrication de biens industriels à la société Process Conception Ingénierie.

En 1992 est créé Shenlong Automobile, joint-venture avec le groupe Chinois SAW (ancien nom de Dongfeng Motor), dédiée à la production et à la commercialisation en Chine des véhicules de la marque Citroën.

En 2000, la Joint-venture avec le groupe Chinois Dongfeng Motor Group (DFG) étend son périmètre à la marque Peugeot et prend le nom de DPCA.

En 2011, une nouvelle joint-venture est créée en Chine avec le groupe Changan, CAPSA, pour la production et la commercialisation de véhicules de la marque DS.

En février 2012, Automobiles Citroën a cédé le groupe Citer, spécialisé dans la location de véhicules, au groupe Enterprise.

Fin 2012, le Groupe PSA a cédé 75 % du capital de GEFCO S.A., Société mère du groupe spécialisé dans la logistique, à JSC Russian Railways (RZD).

Suite au projet d'évolution de la participation du Groupe PSA et de Renault dans le capital des filiales Française de Mécanique (Douvrin, Nord-Pas-de-Calais) et Société de Transmissions Automatiques (Ruitz, Nord-Pas-de-Calais), le Groupe PSA a pris le contrôle exclusif, en décembre 2013, de la Française de Mécanique.

Fin mars 2014, le Groupe a renforcé son partenariat industriel et commercial avec Dongfeng Motor Group (DFG).

Suite à la signature d'un accord-cadre de partenariat européen en juillet 2014 puis juillet 2015 au Brésil avec le groupe Santander, l'ensemble des sociétés communes entre Banque PSA Finance (BPF) et le groupe Santander ont démarré leurs activités. Pour plus de précisions, il convient de se reporter au paragraphe 1.3.1.3 ci-après.

Par ailleurs, pour accélérer le développement de Peugeot Scooters, renforcer la marque et ses produits et lui donner un avenir, le Groupe PSA a signé, le 19 janvier 2015, avec le Groupe Mahindra & Mahindra (M&M) un partenariat stratégique de long terme.

Le 31 mars 2015, le Groupe a acquis la société Mister Auto, l'un des leaders du e-commerce des pièces de rechange toutes marques automobiles sur le marché européen.

Le 21 juin 2016, le Groupe PSA et Iran Khodro ont signé l'accord final de joint-venture en vue de produire des véhicules de dernière génération en Iran.

Le 29 juillet 2016, Faurecia a cédé à la Compagnie Plastic Omnium son activité Automotive Exteriors comprenant les pare-chocs et les modules de bloc-avant.

Le 6 octobre 2016, le Groupe PSA et SAIPA, partenaire de Citroën en Iran depuis 1966, ont signé un accord de joint-venture pour produire et commercialiser des véhicules Citroën.

En décembre 2016, le Groupe PSA et Aramisauto, leader de la vente en ligne de véhicules d'occasion, ont conclu une alliance capitalistique et stratégique pour accélérer le développement des ventes en ligne de véhicules d'occasion et de services associés.

Le 25 janvier 2017, les Groupes PSA et CK Birla ont signé des accords de société commune pour produire et vendre des véhicules et des composants en Inde à l'horizon 2020.

Le 6 mars 2017, General Motors (GM) et le Groupe PSA ont annoncé avoir conclu un accord aux termes duquel la filiale Opel Vauxhall (OV) de General Motors et les opérations européennes de General Motors Financial rejoindront le Groupe PSA.

Le Groupe PSA a annoncé le 1er août 2017 la finalisation (*closing*) du rachat des filiales Opel et Vauxhall de General Motors, dont le projet avait été signé le 6 mars 2017.

Le 4 décembre 2017, le Groupe PSA et la holding Nidec Leroy-Somer du fabricant japonais, ont décidé de s'associer dans le domaine des moteurs électriques par le biais d'un accord de coentreprise qui localise en France les étapes de conception et de production des principaux composants de la chaîne de traction électrique.

1

1.2. ORGANIGRAMME

1.2.1. Organigramme fonctionnel du Groupe

L'organigramme fonctionnel simplifié du Groupe au 1er février 2018 se présente comme suit :

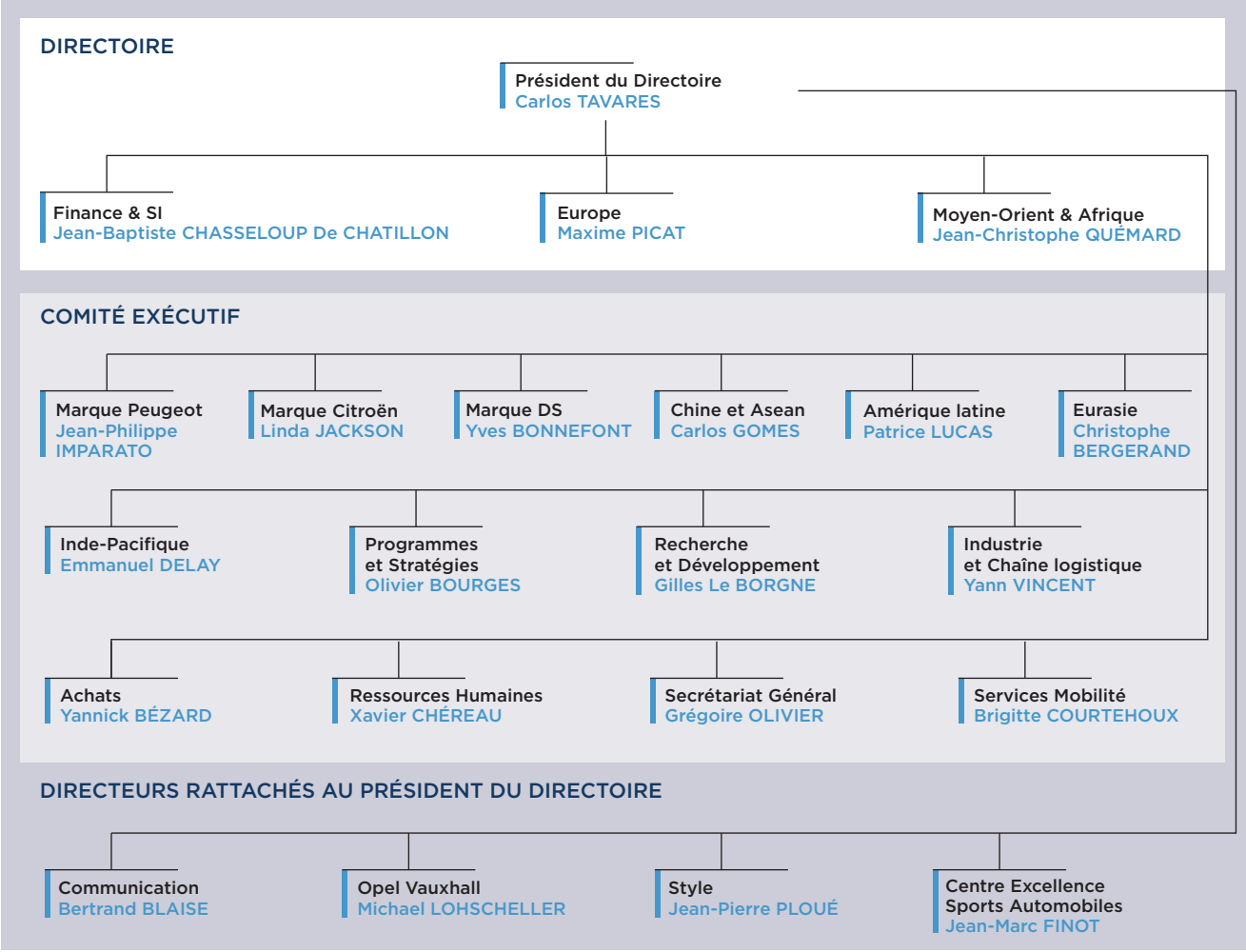

1.2.2. Fonctionnement du Groupe

La Direction exécutive du Groupe est assurée par le Directoire, dont la présentation détaillée figure au chapitre 3.1 ci-après.

Le Directoire assume les fonctions de direction et de gestion. Il contribue à la définition, ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie établie en accord avec les grandes orientations à long terme fixées par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire s'appuie sur le Comité Exécutif. Ce dernier est organisé par marques, régions et métiers, selon un schéma matriciel. Cette organisation a pour objectif d'assurer une croissance rentable du Groupe partout dans le monde. Chaque région est dirigée par un Directeur opérationnel, responsable du résultat économique et du management des ressources du Groupe dans la région, incluant les activités industrielles et commerciales. Cette responsabilité s'exerce en lien avec les marques et les métiers du Groupe.

Sont en outre rattachés au Président du Directoire trois Directeurs métiers ainsi que le Directeur d'Opel Vauxhall.

1.2.3. Relations Société mère-filiales

Peugeot S.A. est la holding du Groupe et n'exerce, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles significatives.

La société Peugeot S.A. entretient avec ses filiales des relations de type « Mère-Filles », dont les principales caractéristiques sont précisées dans les États financiers de Peugeot S.A. au chapitre 6.4. Il convient de se référer à la Note 18 aux États financiers consolidés 2017 pour le détail des transactions avec les parties liées au Groupe, notamment avec les sociétés mises en équivalence.

Pour des informations complémentaires, il convient de se reporter au rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, chapitre 6.7 ci-après.

1.2.4. Organigramme simplifié au 31 décembre 2017

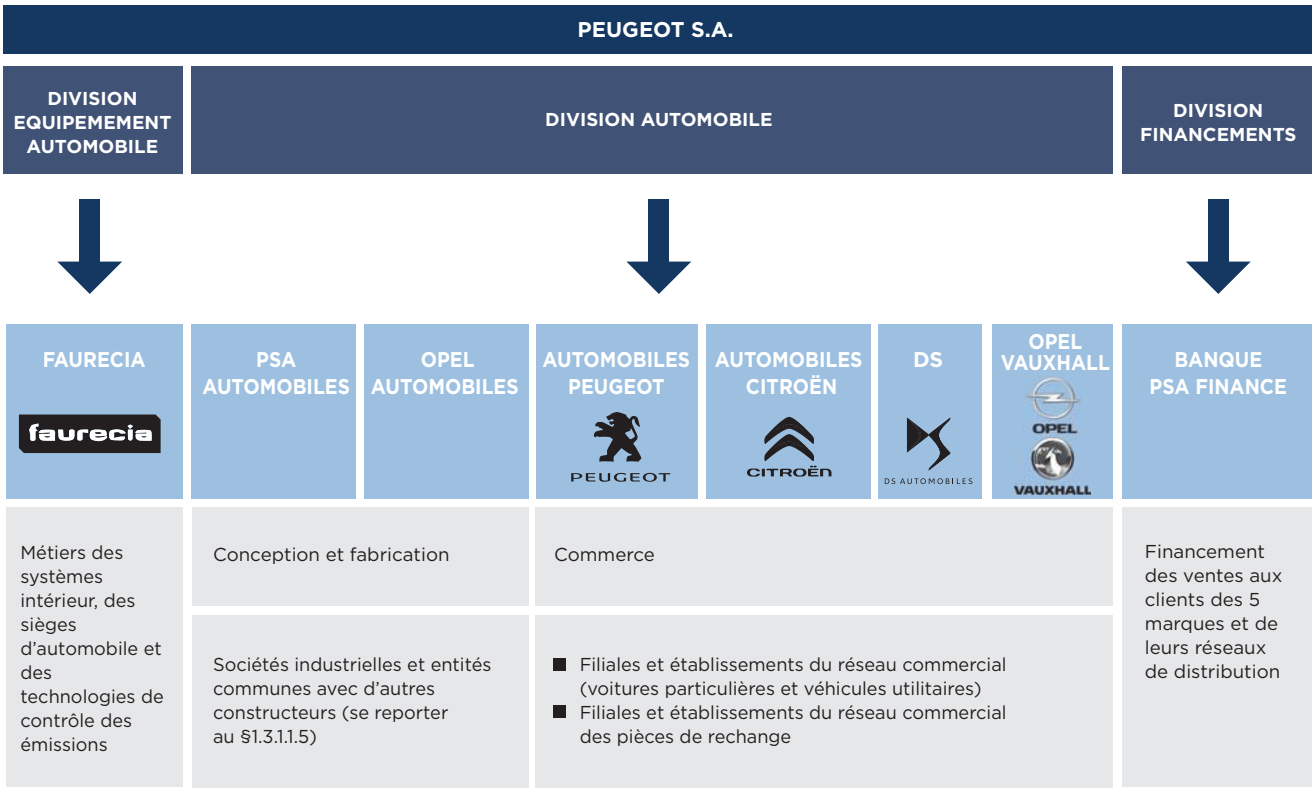

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation se compose de 436 entités. La liste complète figure dans la Note 21 aux États financiers consolidés 2017, au chapitre 5.6 ci-après.

1

1.3. ACTIVITÉS ET STRATÉGIE

1.3.1. Principales activités du Groupe

Les trois principales activités du Groupe PSA sont les suivantes :

- la division Automobile qui regroupe les deux secteurs Peugeot Citroën DS (PCD) et Opel Vauxhall (OV) avec principalement les activités de conception, de fabrication et de commercialisation des voitures particulières et véhicules utilitaires des marques Peugeot Citroën DS et Opel Vauxhall ;
- la division Équipement automobile, constituée du groupe Faurecia spécialisé dans les métiers des systèmes d'intérieur, des sièges d'automobile et des technologies de contrôle des émissions ;
- la division activités de Financement, qui correspond au groupe Banque PSA Finance (BPF), assure le financement des ventes aux clients des marques Peugeot, Citroën, DS ainsi que depuis le 1er novembre 2017 les marques Opel Vauxhall et de ses réseaux de distributions. BPF a le statut d'établissement financier.

La répartition du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par activité se présente comme suit :

	Chiffre d'affaires			Résultat opérationnel courant		
(en millions d'euros)	**2017**	**2016**	**Variation**	**2017**	**2016**	**Variation**
Automobile Peugeot Citroën DS	40 735	37 066	3 669	2 965	2 225	740
Automobile Opel Vauxhall	7 238	-	7 238	(179)	-	(179)
Faurecia	20 182	18 710	(60)	1 170	970	200
Autres activités et éliminations [1]	(2 945)	(1 746)	(138)	35	40	(5)
TOTAL	**65 210**	**54 030**	**(646)**	**3,991**	**3 235**	**756**
Ventes du Groupe *(en milliers d'unités)*	3 632	3 146	15,4 %			

(1) Y compris les activités de Banque PSA Finance non concernées par le partenariat signé avec Santander Consumer Finance.

Concernant l'information sectorielle – les secteurs d'activité et les principaux marchés – il convient de se référer à la Note 4 au États financiers consolidés 2017, au chapitre 5.6, ci-après.

Les informations relatives au chiffre d'affaires et au résultat des différents secteurs opérationnels sont présentées dans le chapitre 4.1 ci-après.

1.3.1.1. DIVISION AUTOMOBILE

1.3.1.1.1. Les faits marquants des activités commerciales en 2017

Forte accélération en 2017 : hausse des ventes du Groupe PSA de 15,4 %

- **Le Groupe PSA a vendu 3 632 300[1] véhicules dans le monde.**
- **4e année consécutive de progression des ventes du Groupe PSA.**
- **Offensive produits SUV couronnée de succès, au service de la croissance rentable du Groupe.**
- **Renforcement du *leadership* européen sur le marché des Véhicules Utilitaires Légers (VUL) pour Peugeot et Citroën avec 20,2 % de parts de marché.**

L'offensive SUV du plan *Push to Pass* s'accélère et les cinq modèles de SUV lancés au cours des 18 derniers mois rencontrent un succès grandissant. Globalement, les ventes de SUV représentent à fin 2017 23 % des ventes du Groupe.

La marque Peugeot a vendu près de 600 000 SUV dans le monde en 2017 et occupe la 2e place du marché Européen sur ce segment avec une progression en volume de près de 60 %.

Avec 259 300 SUV Peugeot 3008 vendus en 2017 dans le monde, la marque Peugeot confirme le succès de ce modèle qui a été élu voiture de l'année 2017 en Europe et primé à 38 reprises dans le monde. Peugeot bénéficie également du succès du nouveau Peugeot 5008, lancé en mars 2017, représentant 85 900 ventes et de la bonne dynamique de la Peugeot 4008 en Chine avec 51 500 ventes.

Citroën a lancé son offensive SUV à l'automne avec, en Chine, C5 Aircross lancé en septembre et, en Europe, C3 Aircross lancé en octobre. Les deux véhicules représentent respectivement près de 22 700 et 35 400 ventes en 2017. Ils seront déployés dans le monde en 2018.

Fin février, DS Automobiles a présenté le SUV DS 7 CROSSBACK et lancé les réservations en ligne de l'édition limitée La Première. En octobre, elle lançait son réseau exclusif en même temps qu'elle ouvrait les commandes sur l'ensemble des versions de la gamme. Le démarrage des livraisons est programmé à partir de février 2018.

En 2017, Opel et Vauxhall ont rationalisé leurs canaux de distribution en cohérence avec le plan de redressement *PACE!,* et ont mené une offensive produits historique, avec notamment deux nouveaux SUV, les Crossland X et Grandland X, lancés en mai et septembre dernier avec respectivement 33 900 et 18 700 ventes.

En 2017, le Groupe PSA enregistre un record historique de ventes de VUL : 476 500 unités, en hausse de 15 % par rapport à 2016. Et en prenant en compte les dérivés VP (Peugeot Traveller et Citroën SpaceTourer par exemple) ce sont 658 000 unités vendues par le Groupe en 2017.

En Europe, avec les marques Peugeot et Citroën, le Groupe renforce son *leadership* avec 20,2 % du marché VUL (+ 1,3 point de part de marché) et capte plus de 50 % de la croissance du marché VUL Européen, grâce notamment aux nouveaux Peugeot Expert et Citroën Jumpy.

(1) Depuis le 1er août 2017, le Groupe consolide les volumes de ventes Opel et Vauxhall qui s'établissent à 403 900 unités vendues entre août et décembre

Hors Europe, l'offensive VUL du Groupe rencontre ses premiers succès : en Eurasie les ventes progressent de 55 % avant la production locale des nouveaux Peugeot Expert et Citroën Jumpy au 1er semestre 2018, et en Amérique latine de 13 % avec une gamme de produits renouvelée et d'offre complète de services en 2018.

1.3.1.1.2. Les marchés du Groupe

En Europe, les ventes du Groupe s'établissent à 2 378 600 unités, soit près de 450 000 véhicules de plus qu'en 2016 (+ 23,2 %), dont 376 400 véhicules vendus par les marques Opel et Vauxhall depuis le 1er août.

Le Groupe voit sa part de marché progresser dans tous les principaux pays dans lequel il opère, en dehors de la Grande Bretagne, et pour la première fois depuis 2010 gagne 0,3 point de part de marché (11,1 %) sur le seul périmètre Peugeot-Citroën-DS.

Au-delà de la croissance des ventes de SUV et de VUL, le Groupe bénéficie également des lancements réussis des Peugeot 308 (166 000 ventes), Citroën C3 (217 000 ventes), Opel Insignia en version Sport Tourer, Grand Sport et Country Tourer (totalisant 40 600 ventes d'août à décembre 2017).

Les Peugeot 2008 et Opel Mokka se placent sur le podium de leur segment en 2e et 3e place respectivement.

DS Automobiles poursuit le développement de son réseau et compte désormais 150 sites dédiés qui commercialiseront la première DS de seconde génération, DS 7 CROSSBACK.

Dans la région Moyen-Orient & Afrique, les ventes du Groupe progressent de 61,4 % par rapport à l'année 2016 avec 618 800 unités, dont 26 800 unités pour la marque Opel.

La dynamique est notamment portée par le développement du Groupe en Iran (444 600 ventes en 2017) et la croissance des ventes en Turquie, Israël et DOM.

Le Groupe PSA poursuit son offensive produit dans la région avec les lancements réussis de la nouvelle Citroën C3, du nouveau SUV Peugeot 3008 et du nouveau Peugeot Pick-Up qui signe le retour historique de la marque, légitime sur ce segment.

Opel est au milieu de son offensive produit dans la région avec les lancements récents des nouveaux Insignia et Crossland X, et avec le lancement du nouveau Grandland X début 2018.

Pour la marque DS, l'année 2017 est celle de la construction du réseau sur la région en prévision du lancement commercial de DS 7 CROSSBACK dans les prochains mois.

L'année 2017 est également marquée par le lancement industriel et commercial du SUV Peugeot 2008 en Iran et pour Citroën, par la création de la JV iranienne avec SAIPA sur le site de Kashan. Le Groupe poursuit son déploiement industriel avec la pose de la première pierre de l'usine de Kenitra au Maroc, le démarrage de la production locale au Kenya et en Éthiopie et la signature d'un protocole d'accord pour l'implantation d'une nouvelle usine à Oran en Algérie.

En Chine & Asie du Sud-Est, dans un contexte difficile, le Groupe a vendu 387 000 véhicules en baisse de 37,4 % par rapport à 2016. Premiers signes de redressement commercial, le Groupe enregistre une progression de ses ventes mensuelles depuis juillet et une augmentation de la part de marché au 2d semestre de 0,3 point par rapport au 1er semestre. L'offre SUV rencontre le succès avec les lancements réussis en 2017 des Peugeot 4008 et 5008 et Citroën C5 Aircross.

En Asie du Sud-Est, le Groupe PSA accélère son développement notamment au Vietnam avec le succès du lancement des SUV Peugeot 3008 et 5008 qui sont désormais produits localement dans l'usine de THACO à Chulai, neuf mois seulement après la signature du nouvel accord d'assemblage.

En juin dernier, le Groupe PSA a signé un accord renforçant sa collaboration avec Changan Automobile. Il pose des bases solides pour accélérer le développement de la marque DS. Présenté au Salon de Shanghai, DS 7 CROSSBACK sera commercialisé dès le prochain Salon automobile de Pékin.

L'Amérique latine connaît un rebond confirmé de ses ventes, en hausse de 12,2 %, à 206 300 unités.

Les ventes Peugeot progressent de + 11,1 % avec une excellente dynamique sur la plupart des marchés de la région. Les lancements des SUV Peugeot 3008 et 5008 sont un réel succès dans tous les pays, avec des ventes au-dessus des objectifs. Le lancement récent au Brésil et en Argentine du Peugeot Expert, produit en Uruguay, est aussi très prometteur.

Les ventes de Citroën progressent de + 13,8 % et sur la plupart des marchés de la région. Le Chili, par exemple, croît de + 47 % grâce au succès remarquable de la nouvelle Citroën C3 mais aussi à de bonnes performances sur le segment des VUL avec Berlingo notamment. Citroën Jumpy, produit en Uruguay et commercialisé au Brésil et en Argentine reçoit un bon accueil et laisse augurer d'un succès commercial en 2018.

DS Automobiles enregistre une hausse de ses ventes de + 21,6 %, portée par la performance en Argentine. Dans ce pays, la marque se place 4e sur le marché automobile premium grâce à DS 3 qui est leader pour la 4e année consécutive dans sa catégorie.

La région Inde-Pacifique a connu une croissance de 31 % de ses ventes avec 26 100 voitures vendues en 2017.

Au Japon, le Groupe croit de 20 % et réalise sa meilleure performance depuis plus de 20 ans. Le redressement commercial en Australie/Nouvelle-Zélande est en cours avec deux nouveaux importateurs et les ventes ont presque triplé par rapport à 2016. Les ventes dans les TOM Pacifique poursuivent leur progression (+ 40 %) et la Corée réalise une performance comparable à celle de 2016.

La marque Peugeot contribue largement à cette performance avec une croissance de 37 % de ses ventes, portée par les lancements réussis de Peugeot 3008 et 5008.

La marque Citroën est également en forte progression, de 36 %, grâce au succès de la Nouvelle C3.

En Eurasie, les ventes sont en hausse de 45 %, supérieure à la dynamique du marché automobile.

Le Groupe progresse sur les marchés majeurs de la région, en Russie (+ 38 %) et en Ukraine (+ 62 %), totalisant 15 200 unités.

Les ventes du nouveau SUV Peugeot 3008 sont en nette progression par rapport à la génération précédente, représentant 21 % des volumes de la marque, ce qui lui permet de voir ses volumes augmenter de 50,7 %. La dynamique des ventes du Citroën Grand C4 Picasso (+ 126 %), notamment dans le B2B, contribue par ailleurs à la forte croissance des ventes Citroën, de 33,4 % dans la région.

Sur le segment des VUL, les ventes du Groupe PSA ont progressé de 55 %. La localisation de la production de Peugeot Expert et Traveller, Citroën Jumpy et SpaceTourer dès 2018 à Kaluga, en Russie, devrait permettre au Groupe d'accélérer encore la croissance de ses ventes en Eurasie.

1

1.3.1.1.3. Quelques chiffres clés

VENTES MONDIALES CONSOLIDÉES PAR RÉGIONS [1]

Région	Marque	Volume 2016	%	Volume 2017	%	%Var
Europe	Peugeot	1 102 230	35,03 %	1 173 465	32,31 %	6,46 %
	Citroën	762 576	24,24 %	785 662	21,63 %	3,03 %
	DS	65 452	2,08 %	43 135	1,19 %	- 34,10 %
	PCD	**1 930 258**	**61,35%**	**2 002 262**	**55,12 %**	**3,73 %**
	Opel Vauxhall	--	--	376 380	10,36 %	0,00 %
	Groupe PSA	**1 930 258**	**61,35 %**	**2 378 642**	**65,49 %**	**23,23 %**
Moyen-Orient et Afrique [2]	Peugeot	323 084	10,27 %	533 170	14,68 %	65,03 %
	Citroën	58 662	1,86 %	57 273	1,58 %	- 2,37 %
	DS	1 743	0,06 %	1 575	0,04 %	- 9,64 %
	PCD	**383 489**	**12,19%**	**592 018**	**16,30 %**	**54,38 %**
	Opel Vauxhall	--	--	26 809	0,74 %	0,00 %
	Groupe PSA	**383 489**	**12,19 %**	**618 827**	**17,04 %**	**61,37 %**
Chine et Asie du Sud Est	Peugeot	351 904	11,18 %	249 223	6,86 %	- 29,18 %
	Citroën	250 297	7,96 %	131 821	3,63 %	- 47,33 %
	DS	16 151	0,51 %	5 963	0,16 %	- 63,08 %
	PCD	**618 352**	**19,65%**	**387 007**	**10,65 %**	**- 37,41 %**
	Opel Vauxhall	--	--	295	0,01 %	0,00 %
	Groupe PSA	**618 352**	**19,65 %**	**387 302**	**10,66 %**	**- 37,37 %**
Amérique latine	Peugeot	122 639	3,90 %	136 303	3,75 %	11,14 %
	Citroën	60 196	1,91 %	68 526	1,89 %	13,84 %
	DS	1 072	0,03 %	1 304	0,04 %	21,64 %
	PCD	**183 907**	**5,85%**	**206 133**	**5,67 %**	**12,09 %**
	Opel Vauxhall	--	--	142	0,00 %	0,00 %
	Groupe PSA	**183 907**	**5,85 %**	**206 275**	**5,68 %**	**12,16 %**
Inde et Pacifique	Peugeot	13 977	0,44 %	19 205	0,53 %	37,40 %
	Citroën	4 452	0,14 %	6 049	0,17 %	35,87 %
	DS	1 457	0,05 %	799	0,02 %	- 45,16 %
	PCD	**19 886**	**0,63 %**	**26 053**	**0,72 %**	**31,01 %**
	Opel Vauxhall	--	--	26 053	0,72 %	31,01 %
	Groupe PSA	**19 886**	**0,63 %**	**26 053**	**0,72 %**	**31,01 %**
Eurasie	Peugeot	5 626	0,18 %	8 479	0,23 %	50,71 %
	Citroën	4 758	0,15 %	6 345	0,17 %	33,35 %
	DS	106	0,00 %	84	0,00 %	- 20,75 %
	PCD	**10 490**	**0,33%**	**14 908**	**0,41 %**	**42,12 %**
	Opel Vauxhall	--	--	307	0,01 %	0,00 %
	Groupe PSA	**10 490**	**0,33 %**	**15 215**	**0,42 %**	**45,04 %**
TOTAL	Peugeot	1 919 460	61,01 %	2 119 845	58,36 %	10,44 %
	Citroën	1 140 941	36,26 %	1 055 676	29,06 %	- 7,47 %
	DS	85 981	2,73 %	52 860	1,46 %	- 38,52 %
	PCD	**3 146 382**	**100,00%**	**3 228 381**	**88,88 %**	**2,61 %**
	Opel Vauxhall	--	--	403 933	11,12 %	0,00 %
	Groupe PSA	**3 146 382**	**100,00 %**	**3 632 314**	**100,00 %**	**15,44 %**

(1) Y compris Éléments Détachés.
(2) Dont 443 000 véhicules produits en Iran sous licence Peugeot en 2017 suite à l'accord final de joint-venture signé avec Iran Khodro le 21 juin 2016.

GROUPE PSA – VENTES MONDIALES PAR MODÈLES

Marque	Modèle	Volume 2016	Volume 2017
PEUGEOT	ION	2 266	1 148
	108	66 884	54 573
	206	93 473	176 572
	208	335 860	326 814
	2008	251 491	232 739
	301	102 105	63 866
	308	316 738	242 132
	408	108 904	63 460
	3008	134 767	226 322
	4008	12 074	51 990
	405	143 751	266 645
	508	50 469	23 888
	5008	28 212	86 555
	BIPPER	9 428	7 723
	PARTNER	156 220	165 781
	EXPERT	37 729	45 084
	BOXER	64 944	68 665
	TRAVELLER	3 974	14 801
	PICK UP PEUGEOT	--	860
	AUTRES	171	227
TOTAL PEUGEOT		**1 919 460**	**2 119 845**
CITROEN	C-ZERO	1 741	1 242
	E-MEHARI	725	252
	C1	66 309	54 376
	C3	186 811	255 227
	C3 Monospace	49 038	32 034
	C3 AIRCROSS	--	35 415
	C-ÉLYSEE	126 414	88 410
	C3-XR	73 458	22 642
	C4 CACTUS	80 703	59 219
	C4	146 674	70 030
	C4 PICASSO	115 700	106 670
	C4 AIRCROSS	9 676	3 321
	C5	14 743	12 570
	C5 AIRCROSS	--	22 657
	C6	4 079	5 947
	NEMO	8 917	5 999
	BERLINGO	160 506	165 717
	JUMPY	34 138	38 670
	JUMPER	56 788	61 367
	SPACETOURER	4 521	13 911
TOTAL CITROEN		**1 140 941**	**1 055 676**

Marque		Modèle	Volume 2016	Volume 2017
DS		DS 3	40 653	28 971
		DS 4	21 677	12 257
		DS 5	13 859	7 854
		DS 6	9 792	2 947
		DS 7 CROSSBACK	--	788
		AUTRES	--	43
TOTAL DS			**85 981**	**52 860**
TOTAL PCD			**3 146 382**	**3 228 381**
OPEL VAUXHALL		ADAM	--	17 152
		AMPERA-E	--	1 074
		ANTARA	--	129
		ASTRA	--	79 472
		CASCADA	--	870
		COMBO	--	7 607
		CORSA	--	80 739
		CROSSLAND X	--	33 899
		GRANDLAND X	--	18 703
		INSIGNIA	--	40 579
		KARL/VIVA	--	15 906
		MERIVA	--	3 390
		MOKKA X	--	58 555
		MOVANO	--	8 397
		VIVARO	--	23 086
		ZAFIRA	--	14 367
TOTAL OV			**--**	**403 933**
TOTAL GROUPE PSA			**3 146 382**	**3 632 314**
Dont PCD	Véhicules particuliers (VP)		2 731 174	2 790 930
	Véhicules utilitaires (VU)		415 208	437 451
	VP + VU dont :	Essence	1 786 410	1 884 435
		Diesel	1 352 073	1 337 272
		Électrique	6 359	6 231
		Hybride	1 500	--

1.3.1.1.5. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

La répartition géographique de la production du Groupe en 2017 est la suivante : Europe 72,6 % (et de l'ordre de 42,8 % en France), Amérique du Sud 4 %, Asie 10,9 % et Moyen Orient 12,5 %.

Outil industriel

USINES TERMINALES

Sites de montage	Modèles fabriqués au 31 décembre 2017	Production 2016	Production 2017
Madrid (Espagne)	C4 Cactus	81 200	59 517
Mangualde (Portugal)	Partner, Berlingo	49 500	53 645
Mulhouse (France)	2008, C4, DS 4, DS 7 CROSSBACK	272 000	247 832
Buenos Aires (Argentine)	308, 408, C4, Partner, Berlingo	59 700	46 844
Poissy (France)	208, C3, DS 3, DS 3 Cabrio	234 600	233 968
Porto Real (Brésil)	Nouvelle 208, 2008, Novo C3, C3 Picasso Aircross	82 700	95 900
Rennes (France)	C5, C5 tourer, 508, 508 SW, 508 RXH, 508 RXH HY, 508 HY, New 5008	55 700	89 647
Sevelnord (France)	Expert, Jumpy, Traveller, Space Tourer,	79 100	110 730
Sochaux (France)	308, 308 SW, 5008, DS 5, DS 5 HY, New 3008, Grandland X	347 000	424 998
Trnava (Slovaquie)	208, C3 Picasso, Nouvelle C3	315 000	335 114
Vigo (Espagne)	301, C-Élysée, C4 Picasso, Grand C4 Picasso, Berlingo, Partner, Berlingo électrique, Partner électrique	424 000	434 915
Ellesmere Port (Royaume Uni)	New Astra, New Astra Sports Tourer	-	28 377
Luton (Royaume Uni)	Vivaro	-	19 963
Eisenach (Allemagne)	Corsa, Adam	-	29 226
Gliwice (Pologne)	Astra, New Astra, Cascada	-	53 460
Rüsselsheim (Allemagne)	Zafira, Insigna, New Insigna, New Insigna Sports Tourer	-	63 035
Zaragoza (Espagne)	Corsa, Corsa Van, Meriva, Mokka X, Crossland X, C3 Aircross	-	145 693

USINES MÉCANIQUE ET BRUTS

Caen (France)	Liaisons au sol et transmissions
Charleville (France)	Fonderie d'aluminium et de fonte
Douvrin Française de Mécanique (France)	Moteurs essence et diesel
Hérimoncourt (France)	Moteurs, boîtes de vitesses : assemblage petite série et rénovation
Metz (France)	Boîtes de vitesses
Mulhouse mécanique (France)	Liaisons au sol
Mulhouse métallurgie (France)	Fonderie d'aluminium sous pression, forge acier, outillage
Porto Real (Brésil)	Moteurs *flex-fuel* et essence
Saint-Ouen (France)	Emboutissage
Sept-Fons (France)	Fonderie de fonte et usinage de pièces de freinage
Trémery (France)	Moteurs essence et moteurs diesel
Valenciennes (France)	Boîtes de vitesses
Rüsselsheim (Allemagne)	Transmissions
Kaiserslautern (Allemagne)	Moteurs diesel
Aspern (Autriche)	Moteurs essence et transmissions
Szentgotthard (Hongrie)	Moteurs essence et diesel

FILIALES COMMUNES AVEC D'AUTRES CONSTRUCTEURS

(situation au 31 décembre)	**Production**	**Production annuelle 2016**	**Production annuelle 2017**
Étranger			
Sevelsud, Società Europea Veicoli Leggeri (Italie)			
50 % Peugeot Citroën Automobiles	Peugeot Boxer	64 490	67 957
50 % Fiat	Citroën Jumper	55 760	60 870
	Total	**120 250**	**128 826**
DPCA, Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles (Wuhan, Chengdu, Chine)			
50 % Peugeot Citroën Automobiles	Nouvelle C-Élysée, 301, Nouvelle 308, C4 Restylée, C3-XR, Nouvelle C4, C4 Lounge, Nouvelle 408, 508, C5, Nouvelle C5, 3008		
50 % Dongfeng Motors		561 560	364 256
	Total	**561 560**	**364 256**
TPCA, Toyota Peugeot Citroën Automobiles (Kolin, République tchèque)			
50 % Peugeot Citroën Automobiles	Peugeot 108	66 550	54 512
50 % Toyota Motor Corporation	Citroën C1	65 580	54 415
	Total	**132 130**	**108 927**
PCMA Rus (Kaluga, Russie)			
70 % Peugeot Citroën Automobiles			
30 % Mitsubishi Motors Company (MMC)	Citroën C4 L, Peugeot 408	3 780	1 731
	Total	**3 780**	**1 731**
CAPSA, Changan PSA Auto Company Ltd (Shenzhen, Chine)			
50 % Peugeot Citroën Automobiles			
50 % Changan	DS 4, DS 5, DS 5 LS, DS6	15 000	6 170
	Total	**15 000**	**6 170**
Iran Khodro Automobiles Peugeot (Téhéran, Iran)			
25 % Automobiles Peugeot			
25 % Peugeot Citroën Automobiles			
50 % Iran Khodro	Peugeot 405, 206, 207, 2008	233 000	443 775
	Total	**233 000**	**443 775**
Autres coopérations			
Okazaki (Japon)			
Coopération avec Mitsubishi Motors Company	Citroën C4 Aircross, Peugeot 4008	12 600	2 667
Mizushima (Japon)			
Coopération avec Mitsubishi Motors Company	Citroën C-Zéro, Peugeot iOn	4 200	2 140
Bursa (Turquie)			
Coopération avec Fiat et Tofas	Citroën Nemo, Peugeot Bipper	17 600	14 395
Bolloré (Rennes)			
Coopération avec Bolloré	E-Méhari	-	122
NORDEX (Uruguay)			
Coopération avec Nordex	Expert, Jumpy	-	1 069
Dongfeng (Chine - DFPV2)			
Coopération Dongfeng	2008	-	10 788
Dongfeng Nissan (Chine)			
Coopération Dongfeng	Peugeot Pick Up	-	878

Pour plus de détails sur les immobilisations corporelles, il convient de se reporter à la Note 8.2 aux États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6 ci-après.

Après-vente, maintenance, réparation et pièces de rechange

Dans le domaine de l'après-vente, le plan *Push to Pass* se traduit par une offensive commerciale visant à répondre aux besoins de l'ensemble des clients dans le monde, quels que soient leur pouvoir d'achat, la marque ou l'âge de leur véhicule. Le Groupe est ainsi passé d'une offre centrée sur les pièces d'origine de ses marques automobiles à une offre élargie à l'ensemble du marché de la réparation indépendante, sur l'ensemble du parc roulant mondial, avec d'une part la marque Eurorepar et d'autre part une offre totalement inédite de pièces équipementiers.

L'Enseigne DISTRIGO, lancée en 2016, porte cette offensive. En Europe, elle s'appuie sur un réseau logistique de 130 plaques de distribution de pièces de rechange.

Une offre similaire est en cours de déploiement en Amérique latine, au travers de joint-ventures au Brésil et en Argentine, ainsi qu'en Chine, avec notamment la prise de participation majoritaire dans le distributeur de pièces de rechange Jian Xin.

Le Groupe PSA propose également une offre sur internet avec le site de vente de pièces en ligne MisterAuto.com, disponible dans 19 pays dans le monde, et la société Autobutler, qui permet la réalisation de devis en ligne pour l'entretien et la réparation automobile.

Au 31 décembre 2017, 24 magasins de pièces de rechange gèrent 275 000 références pour Peugeot Citroën DS : Vesoul (France), Natolin (Pologne), Villaverde (Espagne), Pregnana (Italie), Rieste (Allemagne), Spillern (Autriche), Tile Hill (Royaume-Uni), Barueri (Brésil), Pacheco (Argentine), Santiago (Chili), Toluca (Mexique), Kaluga (Russie), Kiev (Ukraine), Boufarik (Algérie), Istanbul (Turquie), Johannesburg (Afrique du Sud), Shimizu (Japon), Wuhan (Chine-DPCA), Shanghai (Chine-DPCA), Beijing (Chine-DPCA), Chengdu (Chine-DPCA), Guangzhou (Chine-DPCA), Shanghai (Chine-CAPSA) et Shenzhen (Chine-CAPSA).

Pour Opel Vauxhall, 10 magasins de pièces de rechanges en Europe gèrent près de 215 000 références : Luton (Royaume-Uni), Saragosse (Espagne), Gonesse (France), Fiumicino (Italie), Russelsheim et Bochum (Allemagne), Mszczonów (Pologne), Budapest (Hongrie), Nykoping (Suède) et Izmir (Turquie).

Les questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe PSA de ses immobilisations sont exposées au chapitre 2 ci-après.

1.3.1.2. FAURECIA

Le groupe Faurecia [(1)] est un des leaders mondiaux de l'équipement automobile, qui développe, fabrique et commercialise des équipements de première monte à travers trois principales branches d'activité (*Business Groups*) : les Sièges (activité *Seating*), les intérieurs (activité *Interiors*) et la mobilité propre (activité *Clean Mobility*). Sur chacune de ces trois activités, Faurecia est un des trois premiers acteurs mondiaux.

Faurecia est une société cotée sur le compartiment A du marché Euronext Paris (FR0000121147 EO). Au 31 décembre 2017, Peugeot S.A. détient 46,34 % du capital et 63,09 % des droits de vote théoriques au sein de Faurecia.

Au 31 décembre 2017, le groupe Faurecia emploie près de 110 000 personnes dans 35 pays, répartis sur l'ensemble des continents, et exploite environ 300 sites dont 30 centres de recherche et développement.

Le groupe Faurecia réalise son chiffre d'affaires principalement sur la base des ventes de produits (livraisons de pièces et composants aux constructeurs automobiles). En outre, il génère des revenus provenant de deux autres sources. D'une part, le groupe Faurecia vend des monolithes, qui sont des composants utilisés dans les convertisseurs catalytiques pour lignes d'échappement (classés *Clean Mobility*). Ces monolithes sont refacturés aux constructeurs pour leur prix de revient (*pass-through basis*) et intégrés aux systèmes d'échappement dans le cadre de contrats globaux. D'autre part, le groupe Faurecia perçoit des revenus des ventes d'outillages, de Recherche et développement et de prototypes.

En 2017, le chiffre d'affaires total du groupe Faurecia s'est élevé à 20,2 milliards d'euros, en progression de 7,9 % par rapport à 2016, et ses ventes à valeur ajoutée (hors ventes de monolithes) se sont élevées à 17,0 milliards d'euros, en progression de 8,6 % par rapport à 2016.

En 2017, les ventes à valeur ajoutée du groupe Faurecia se sont réparties à hauteur de 50,1 % en Europe, 26,4 % en Amérique du Nord, 17,3 % en Asie (dont 13,3 % en Chine), 4,7 % en Amérique du Sud et 1,5 % dans le reste du monde.

Pour une information détaillée sur les résultats de Faurecia, il convient de se reporter au paragraphe 4.1.6 et à la Note 4 aux États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6 ci-après.

1.3.1.2.1. Les trois activités clés

Depuis la cession de son activité de pièces d'extérieurs en 2016 (anciennement *Automotive Exteriors*), Faurecia s'est recentré sur trois branches d'activité (*Business Groups*) et les priorités stratégiques du Groupe sont alignées sur les tendances de fond du marché automobile mondial.

Ainsi, le groupe Faurecia accélère sa croissance rentable en concentrant son développement et ses efforts d'innovation sur deux axes principaux :

- **la « Mobilité durable » ou *Sustainable Mobility*,** à travers son activité de mobilité propre (*Clean Mobility*), qui accompagne l'évolution de l'automobile vers des véhicules toujours moins polluants ; et
- **la « Vie à bord intuitive » ou *Smart Life On Board*,** à travers ses deux autres activités de Sièges (*Seating*) et d'intérieurs (*Interiors*), qui développent des solutions innovantes et des technologies de rupture, en vue de créer le cockpit du futur en réponse à l'évolution de l'automobile vers une conduite plus connectée et plus autonome.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de l'accélération de sa croissance rentable, le groupe Faurecia mise également sur le développement rapide de ses ventes en Asie, notamment en Chine.

Les trois branches d'activité (*Business Groups*) du groupe Faurecia sont les suivantes :

Sièges (*Seating*)

Faurecia conçoit et assemble des sièges et en fabrique les principaux composants que sont les armatures, les mécanismes de réglages, les mousses et les coiffes, les accessoires de confort et de sécurité. Au-delà de ce cœur de métier d'architecte du siège, adapté aux différentes plateformes des constructeurs, Faurecia développe des solutions innovantes en matière de sécurité et de bien-être, s'appuyant sur des partenariats noués avec des acteurs clés de la sécurité, tel que ZF, ou de la gestion thermique, tel que Mahle. L'activité *Seating* a représenté 42 % des ventes à valeur ajoutée du groupe Faurecia en 2017.

(1) Pour plus d'informations concernant Faurecia, il convient de se reporter au site internet www.faurecia.com et au document de référence 2017 de Faurecia, également disponible sur son site internet.

Intérieurs (*Interiors*)

Faurecia, leader mondial, conçoit et produit des planches de bord, des consoles centrales et des panneaux de porte répondant aux attentes et aux besoins des constructeurs automobiles. L'évolution vers un véhicule toujours plus connecté et autonome conduit Faurecia à accélérer le développement de solutions innovantes notamment en matière de surfaces intelligentes (*Smart surfaces*), d'*Infotainment* et d'interactions homme-machine (*HMI*). L'adjonction d'expertises telles que celles de TactoTek, Parrot Automotive ou Jiangxi Coagent contribuent à accélérer le développement de ces innovations. L'activité *Interiors* a représenté 31 % des ventes à valeur ajoutée du groupe Faurecia en 2017.

Mobilité propre (*Clean Mobility*)

Faurecia, leader mondial des Technologies de contrôle des émissions, développe, produit et commercialise des systèmes d'échappement complets répondant à toutes les exigences du marché. Pour satisfaire aux normes internationales de plus en plus contraignantes, Faurecia dispose d'un solide portefeuille de technologies et d'innovations pour les voitures particulières, mais aussi pour les véhicules utilitaires et les camions, incluant la solution innovante ASDSTM en matière de réduction des oxydes d'azote. L'activité *Clean Mobility* a représenté 27 % des ventes à valeur ajoutée du groupe Faurecia en 2017.

1.3.1.2.2. Le dispositif de production

Le groupe Faurecia travaille aujourd'hui avec la quasi-totalité des constructeurs automobiles, ce qui nécessite une implantation internationale pour être au plus près des clients.

Il adapte son dispositif de production en fonction des besoins et des attentes des constructeurs. En conséquence, si les deux tiers de ses usines sont des sites de composants, implantés de manière à optimiser les coûts de fabrication et de logistique, un tiers d'entre elles fonctionnent en mode juste-à-temps.

1.3.1.2.3. Les clients

Le groupe Faurecia dispose d'un portefeuille clients très diversifié.

En 2017, les principaux clients du groupe Faurecia (représentant plus de 5 % de ses ventes à valeur ajoutée) ont été Ford pour 18,3 %, suivi par le groupe Volkswagen avec 17,8 %, Renault-Nissan pour 13,8 %, le Groupe PSA pour 13,7 % (y compris les ventes Opel d'août à décembre 2017), Daimler pour 6,2 %, GM pour 5,9 % (y compris les ventes Opel de janvier à juillet 2017) et FCA également pour 5,9 %.

1.3.1.3. BANQUE PSA FINANCE

Étroitement associée à la politique commerciale des marques du Groupe PSA, Banque PSA Finance (BPF), contrôlée directement à 100 % par des sociétés du Groupe PSA, assure dans 18 pays, avec des partenaires dans la plupart de ces pays, la distribution d'offres de financement et de services pour favoriser les ventes des véhicules par les réseaux des marques du Groupe PSA.

BPF, via ses entités opérationnelles locales :

- assure aux réseaux des marques le financement de leurs stocks de véhicules neufs et occasions, de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que le besoin de fonds de roulement ;
- propose aux clients, particuliers ou entreprises, une gamme complète de financements, de services et, en France et en Allemagne, de produits d'épargne.

Le plus souvent, l'offre commerciale de BPF associe aux financements des assurances et des services afin de mieux répondre aux attentes croissantes de solutions de mobilité des clients particuliers ou entreprises.

Depuis 2015, BPF a mis en place un business-modèle de coopérations, avec notamment deux partenariats majeurs en Europe, l'un avec le Groupe Santander pour les marques Peugeot, Citroën, DS, et l'autre avec le groupe BNP Paribas pour les marques Opel et Vauxhall. Grâce à la gouvernance mise en œuvre dans le cadre de ces coopérations, les décisions de crédit sont indépendantes des marques tout en permettant la construction d'offres commerciales adaptées, innovantes, et venant pleinement en soutien du plan de croissance *Push to Pass*.

Sur ses principaux marchés, Banque PSA Finance exerce ainsi ses activités sous forme de sociétés communes :

- un partenariat avec le Groupe Santander Consumer Finance (SCF) démarré en 2015, dans 11 pays d'Europe avec 10 JV (Allemagne, Autriche, Belgique/Luxembourg, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suisse), un accord commercial au Portugal et une JV avec Banco Santander Brasil au Brésil. Hors activité de financement, deux filiales communes entre BPF et SCF ont démarré à Malte en 2015 en tant que compagnies d'assurance ;
- un accord sous forme de JV unique entre le Groupe PSA et BNP Paribas, démarré en 2017 avec l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall, qui opère notamment dans huit principaux pays (Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Belgique, Pays-Bas, Suisse et Autriche).

Hors d'Europe, BPF exerce également ses activités sous forme de partenariats :

- en Chine**,** à travers la société Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Co. (DPCAFC) qui est détenue à 25 % par BPF, à 50 % par DPCA et à 25 % par Dongfeng Motor Group. Les résultats de DPCAFC sont consolidés par mise en équivalence dans les comptes de BPF ;
- en Argentine, BPF finance la clientèle finale à travers PSA Finance Argentina Compania Financiera, un partenariat détenu à 50 % avec une filiale du Groupe BBVA, dont la Direction opérationnelle est assurée par BPF, et dont le refinancement de la production de crédits est assuré pour moitié par le partenaire. En 2017, une nouvelle activité d'assurance a démarré en partenariat avec BNP Paribas ;
- en Turquie avec TEB/Cetelem ;
- au Mexique avec BNP Paribas.

Ou en agissant seul :

- En Russie, que ce soit pour l'activité bancaire ou la nouvelle activité de *leasing* qui a démarré en 2017.

Pour plus de détails sur la mise en œuvre des opérations juridiques dans chaque pays de la coopération, veuillez-vous référer au rapport annuel de BPF sur le site internet www.banquepsafinance.com.

1.3.1.3.1. Stratégie de refinancement

Suite à la mise en place du partenariat avec Santander, le financement nécessaire aux sociétés communes n'est plus sous la responsabilité de BPF. Depuis le dernier démarrage le 1er octobre 2016, BPF assure uniquement le financement des activités hors périmètre de l'accord-cadre avec SCF et hors Brésil, i.e. principalement en Argentine, au Mexique et en Russie.

L'année 2017 a vu la finalisation de l'acquisition conjointe par le Groupe PSA et BNP Paribas des sociétés captives de financement d'Opel et Vauxhall. Dans ce partenariat, BNP Paribas Personal Finance est en charge du financement.

Pour le financement des activités hors périmètre des partenariats avec Santander et BNP Paribas Personal Finance, BPF s'appuie sur une structure de capital et un ratio de fonds propres conforme aux exigences réglementaires, confortés par la qualité des actifs de la banque. Son financement est assuré avec la plus large diversification des sources de liquidité possible et une adéquation entre les échéances des ressources de financement et celles de ses encours de crédit.

Au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016, aucun financement collatéralisé n'est sollicité auprès de la BCE et aucun actif n'est déposé en collatéral auprès de la BCE.

Au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016 subsiste uniquement au bilan de BPF la source de financement obligataire et quelques lignes bancaires hors zone Euro. Cela fait suite au transfert et à l'arrêt des opérations de titrisations dans le cadre de la création des sociétés communes avec SCF, ainsi qu'à la cession de son activité de dépôt bancaire (livret d'épargne grand public) en Belgique début décembre 2016. Suite au remboursement de la souche à échéance avril 2016, BPF ne possède plus aucune souche obligataire bénéficiant de la garantie de l'État français à son bilan.

1.3.1.3.2. Activité de financement à la clientèle finale

L'activité de financement à la clientèle finale de Peugeot Citroën DS ainsi que Opel et Vauxhall représente, au 31 décembre 2017, 68 % des encours totaux de Banque PSA Finance, soit 23 188 millions d'euros contre 15 589 millions d'euros au 31 décembre 2016 au format IFRS 8 (Au format IFRS 5, les encours de cette nature s'élèvent à 270 millions d'euros soit 82 % des encours totaux).

La clientèle finale est composée de particuliers et d'entreprises auxquels BPF propose :

- des crédits pour l'acquisition des véhicules neufs ou d'occasion ;
- du *leasing* opérationnel à courte et longue durée (location) ;
- du *leasing* financier (véhicules avec clause de rachat) ;
- des services associés tels que l'assurance, l'entretien, ou l'extension de garantie.

Animée d'une préoccupation toujours forte de fidélisation du client final aux marques du Groupe PSA, BPF propose des produits de financement diversifiés, ainsi que des offres packagées permettant de constituer, conjointement avec les trois marques, une offre de mobilité complète.

En 2017, le taux de pénétration de BPF sur les ventes de véhicules neufs Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall a atteint 30,0 % contre 30,8 % en 2016.

1.3.1.3.3. Activité de financement des réseaux de distribution

Banque PSA Finance, via ses filiales intervient principalement dans le financement des stocks de véhicules neufs, de véhicules de démonstration et de pièces de rechange des réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall du périmètre d'implantation de BPF.

Au 31 décembre 2017, l'activité Réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS ainsi que Opel Vauxhall représente 32 % du total des encours de BPF, soit 10 916 millions d'euros au format IFRS 8 (au format IFRS 5, les encours de cette nature s'élèvent à 61 millions d'euros, soit 18 % des encours totaux).

Partenaire financier des réseaux, Banque PSA Finance s'attache également à gérer, suivre et maîtriser le risque financier des concessionnaires en adéquation avec l'évolution de la situation spécifique à chaque pays.

1.3.1.3.4. Activité assurance et services

BPF enrichit chaque année son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance (assurance-crédit, assurance complémentaire, assurance automobile, etc.) et de services automobiles élaborés avec les marques du Groupe PSA (extension de garantie, contrat de maintenance, assistance routière, etc.).

PSA Insurance conçoit et distribue via l'ensemble de ses filiales une gamme complète de produits d'assurance et de services élaborés avec ses propres compagnies d'assurance ou en partenariat avec des grands groupes d'assurance.

En 2017, BPF a commercialisé 1 625 361 contrats d'assurance et/ou de services sur le périmètre Peugeot Citroën DS, en augmentation de + 4,5 %, soit en moyenne un peu moins de deux contrats par client financé.

2017 est la 8e année consécutive de progression commerciale de cette activité stratégique.

1.3.2. Les orientations stratégiques du Groupe

Le 5 avril 2016, le Groupe PSA a présenté son plan stratégique de croissance rentable *Push to Pass* couvrant la période 2016-2021. Le plan *Push to Pass* élève le niveau de performance structurelle du Groupe PSA et fixe comme objectifs opérationnels :

- une marge opérationnelle courante [(1)] moyenne supérieure à 4,5 % pour la division Automobile sur la période 2016-2018 et une cible supérieure à 6 % en 2021 ;
- une croissance de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe entre 2015 et 2018 [(2)], en visant 15 % supplémentaires d'ici 2021 [(2)].

Le plan *Push to Pass* constitue une première étape vers la vision du Groupe PSA : « un constructeur automobile mondial à la pointe de l'efficience, fournisseur de services de mobilité de référence » et met le client au cœur de ses activités.

Ce plan capitalise sur la dynamique du précédent plan *Back in the Race* en matière d'excellence opérationnelle et de différenciation des trois marques Peugeot, Citroën et DS.

En complément, le plan *Push to Pass* s'appuie sur la digitalisation du Groupe et sur des équipes compétitives pour construire :

- une offensive produit permettant de lancer « un nouveau véhicule, par région, par marque, par an ». Cette offensive produit repose sur une stratégie conception de véhicules mondiaux (*Core model strategy*) intégrant des technologies ciblées (*Core technology strategy*) ;
- l'internationalisation du Groupe et la croissance rentable dans toutes les régions dans lesquelles le Groupe est présent ;
- l'extension des activités du Groupe notamment dans les domaines de l'après-vente et du véhicule d'occasion, intégrant le développement d'offres multimarques visant à élargir la base clients. Le Groupe étend également ses activités aux services de mobilité permettant de répondre aux besoins de ses clients (*Core services strategy*), avec notamment les offres d'auto-partage, de services connectés, de location, de gestion et partage de flotte, de services connectés.

(1) Résultat Opérationnel Courant rapporté au Chiffre d'Affaires.
(2) À taux de change constant (2015) et périmètre constant (excluant OV).

L'acquisition d'Opel Vauxhall, effective au 1er août 2017, constitue une opportunité d'accélération du plan de croissance du Groupe PSA, en bénéficiant :

- de l'effet de levier de l'excellence opérationnelle sur un groupe élargi ;
- d'une capacité R&D plus importante ;
- d'effets volumes et de synergies ;
- de nouvelles marques automobiles,complémentaires en termes d'image et d'implantation.

Le plan *PACE!* présenté le 9 novembre 2017 vise à assurer la compétitivité d'Opel Vauxhall et fixe comme objectifs opérationnels :

- une marge opérationnelle courante (1) de 2 % pour Opel Vauxhall d'ici 2020 et une cible de 6 % d'ici 2026 ;
- un *free cash flow* opérationnel (2) positif d'ici 2020.

Il repose sur quatre piliers fondamentaux :

- la trajectoire de réduction des émissions de CO_2 fixée par l'Union Européenne qui passera notamment par l'électrification de la gamme ;
- l'amélioration de la compétitivité grâce à l'optimisation de l'efficience des processus, à la réduction des coûts, et grâce à des synergies Groupe à hauteur de 1,1 milliard d'euros par an d'ici 2020 et jusqu'à 1,7 milliard d'euros par an à horizon 2026 ;
- un positionnement fort des marques Opel Vauxhall permettant une amélioration du *pricing power* tout en privilégiant une qualité et des services à la hauteur des attentes des clients ;
- enfin, une offensive pour développer la croissance de ses ventes par l'accélération de la sortie de nouveaux modèles totalisant neuf lancements d'ici 2020 et le développement international à raison de 20 nouveaux marchés d'ici à 2022.

1.4. PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

En préambule, il convient de préciser que le chapitre 1.4 détaille la politique globale de management des risques du Groupe PSA. Le chapitre 1.5 aborde les risques majeurs appelés « Top-Risques Groupe » auxquels le Groupe est confronté et quelles mesures de remédiation il met en place pour atténuer son exposition. Enfin, les chapitres 1.6 et 2 répondent aux obligations réglementaires en matière de traitement de risques environnementaux, sociaux et sociétaux.

1.4.1. Objectifs du contrôle interne du Groupe

Pour traiter les risques endogènes ou exogènes auxquels le Groupe doit faire face, le Groupe a mis en place un dispositif de management des risques et de contrôle interne qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par le Comité Exécutif ;
- le bon fonctionnement des processus internes des sociétés, notamment ceux concourant à la sauvegarde de leurs actifs ;
- la fiabilité des informations financières et du reporting opérationnel.

La démarche du Groupe PSA est de construire un dispositif de contrôle interne performant reposant sur :

- un engagement au plus haut niveau ;
- la responsabilisation de l'ensemble des acteurs à tous les niveaux de l'organisation ;
- une logique d'auto-évaluations de la conformité et du déploiement des processus ;
- l'exploitation des résultats des auto-évaluations pour améliorer l'efficience et la conformité des activités du Groupe.

Plus généralement, ce dispositif contribue à la maîtrise des activités du Groupe, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

1.4.2. Cadre de référence utilisé

Le dispositif de management des risques et de contrôle interne du Groupe est conforme et opérant selon les règles édictées par la 8e directive concernant le contrôle légal des comptes, le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) émis en janvier 2007, et le rapport du groupe de travail sur le Comité d'Audit de l'AMF du 22 juillet 2010. L'activité bancaire du Groupe dispose d'un dispositif spécifique adapté aux établissements de crédit conformément au règlement n° 97-2, relatif au contrôle interne des établissements de crédit.

Faurecia, en tant que société dont les titres sont admis sur un marché réglementé qui agit sous la responsabilité de son Conseil d'Administration, applique sa démarche de contrôle interne de façon indépendante vis-à-vis des autres divisions du Groupe.

(1) Résultat Opérationnel Courant rapporté au Chiffre d'Affaire.
(2) Défini comme le Résultat Opérationnel Courant + dépréciations et amortissements - coûts de restructuration - investissements et dépenses de R&D capitalisés - variation du besoin en fonds de roulement.

1.4.3. Principes du dispositif de contrôle interne

La conception du dispositif de contrôle interne en vigueur dans le Groupe a été guidée par les exigences suivantes :

- respecter les lois et règlements, l'exemplarité des comportements et l'éthique ;
- prendre en compte les ambitions du Groupe ;
- impliquer toutes les sociétés du Groupe dans le dispositif et assurer la gestion des risques et du contrôle interne pour leur activité ;
- gérer, dans chaque direction, l'intégralité des risques inhérents à son activité à travers des procédés de contrôle interne adaptés aux enjeux ;
- identifier et mettre sous surveillance les risques majeurs (« Top-Risques ») auxquels le Groupe est exposé et assurer un reporting jusqu'au niveau du Comité Exécutif ;
- rendre le dispositif auditable sur la base d'indicateurs de qualité.

Pour ce faire, le Comité Exécutif du Groupe a décidé en 2016 de renforcer le dispositif de contrôle interne en structurant son organisation et son déploiement dans une logique d'amélioration continue. Cette mission a été confiée à la Direction de la Protection, de l'Audit et des Risques, rattachée au Secrétariat Général, qui a construit et mis en place le programme METRIC (*Management of EThics, Risks, Internal Control & Compliance*).

1.4.4. Acteurs et processus

1.4.4.1. AU NIVEAU DU GROUPE ET DE LA DIVISION AUTOMOBILE POUR LA GESTION DES RISQUES

Il existe un dispositif d'ensemble contribuant à la maîtrise des risques du Groupe.

Des documents de référence, constituant un cadre de travail qui s'impose à tous, fixent l'organisation et les modes de fonctionnement du Groupe décidés par le Comité Exécutif.

Ceux-ci prennent la forme d'un livret général d'organisation et d'un manuel des règles de fonctionnement (ci-après « Règles de Fonctionnement ») qui décrivent les responsabilités, les procédures à suivre et, plus généralement, les règles à appliquer par tous. En complément, chaque direction dispose d'un manuel de référence décrivant ses propres modes de fonctionnement.

Ces documents sont disponibles sur l'intranet du Groupe.

La démarche de gestion des risques est déployée dans toutes les directions du Groupe.

Chaque direction pilote, conformément à la Règle de Fonctionnement correspondante, l'identification et le contrôle des risques auxquels elle est exposée et met en place les plans d'actions de traitement des risques nécessaires.

La Direction de la Protection, de l'Audit et des Risques pilote la démarche de management des risques et contrôle la bonne application des dispositifs de maîtrise des risques.

Les principaux risques de chaque direction, dont la criticité (impact x probabilité) est la plus élevée, font l'objet d'un reporting semestriel spécifique « Top-Risques Direction » de chaque direction auprès du Secrétariat Général, via sa Direction de l'audit et du management des risques.

En complément, cette direction identifie les principaux risques transversaux du Groupe, une fois par an, lors d'entretiens conduits avec un échantillon représentatif de cadres dirigeants et responsables du Groupe.

La cartographie des risques majeurs « Top-Risques Groupe » (issus notamment des « Top-Risques de Direction » et des entretiens précédemment cités) est examinée annuellement par le Comité Exécutif et présentée au Comité Financier et d'Audit du Conseil de Surveillance. Le Comité Exécutif valide les plans d'actions de traitement des « Top-Risques Groupe ».

Des dispositifs particuliers de gestion et de contrôle des risques permettent de couvrir des risques spécifiques.

La Charte éthique, mise à disposition de tous les salariés du Groupe en accès immédiat depuis le portail intranet, est déployée auprès de l'ensemble des salariés, auxquels il a été demandé d'adhérer formellement. Le Comité Éthique présidé par le Secrétaire général se réunit chaque trimestre. Un réseau international de *Chief Ethics Officers* relaie la démarche dans tous les pays où le Groupe exerce son activité et assure le reporting au Comité Éthique des cas et problèmes rencontrés localement. Pour plus d'informations sur la démarche éthique du Groupe, il convient de se reporter au paragraphe 2.3.4 du présent document de référence.

Le dispositif de lutte contre la fraude, placé sous la responsabilité du Comité Éthique du Groupe qui en délègue l'animation, les opérations d'investigation, le suivi des dossiers et le reporting à la Direction de la Protection, de l'Audit et des Risques du Groupe.

La Direction de la Protection, de l'Audit et des Risques, placée sous l'autorité du Secrétariat Général, est chargée de définir et de coordonner, au plan mondial, l'ensemble des actions visant à protéger les salariés et les actifs matériels et immatériels du Groupe (hors Faurecia) contre les risques résultant d'actes de malveillance de toute nature.

La Direction des affaires juridiques, rattachée au Secrétariat Général, assure l'élaboration ou la vérification des engagements contractuels pris par le Groupe. Elle est en charge de l'organisation de la défense des intérêts du Groupe dans les litiges qui peuvent l'opposer à des tiers. Elle contribue ainsi à limiter et à gérer les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé.

La Direction du contrôle de gestion, placée sous l'autorité du Directeur financier, assure le pilotage de la performance économique du Groupe et, à ce titre, est chargée de proposer à la Direction générale les objectifs annuels et pluriannuels, en termes de croissance, de marge opérationnelle et de rentabilité des capitaux employés. À cet effet, elle anime les processus d'élaboration de plan à moyen terme (PMT) et de cadrage budgétaire. Elle contrôle les résultats des Directions opérationnelles et des projets et assure le reporting de synthèse. En outre, elle a en charge des missions à caractère économique, notamment pour le domaine automobile, tels que le calcul et la fourniture des prix de revient des produits, le contrôle des prix de vente, le contrôle de la rentabilité des projets, le pilotage financier des coopérations industrielles avec les autres constructeurs et des négociations à mener lors des opérations de fusions, acquisitions, cessions, etc., ainsi que la normalisation des règles et standards de gestion.

Le contrôle de la bonne application de ces dispositifs de maîtrise des risques par la Direction de la Protection, de l'Audit et des Risques

La Direction de la Protection, de l'Audit et des Risques vérifie, via des missions d'audit, le respect de l'ensemble des Règles de Fonctionnement édictées. Le plan d'audit annuel, défini en toute indépendance, est élaboré à partir des « Top-Risques Groupe » et est soumis pour validation à la Direction générale et présenté au Comité Financier et d'Audit du Conseil de Surveillance. La Direction de la Protection, de l'Audit et des Risques évalue également le degré de maturité des dispositifs de maîtrise des risques mis en

œuvre et émet, le cas échéant, des recommandations visant à améliorer leur efficacité. 60 missions ont été réalisées en 2017 sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

La fonction de supervision et de contrôle du Conseil de Surveillance

Au sein du Conseil de Surveillance, le Comité Financier et d'Audit s'assure du suivi de l'efficacité du système de gestion des risques et de contrôle interne. Il prend connaissance des informations qui lui sont communiquées par le Secrétariat Général relatives aux dispositifs en place et à leur degré de maturité, et à la cartographie des « Top-Risques Groupe », en particulier des risques significatifs susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable.

Il examine également les principes d'organisation et de fonctionnement de l'Audit interne, donne son avis sur le plan d'audit et est informé des résultats des missions réalisées en exécution de ce plan ainsi que des missions de contrôle de suivi des recommandations aux services audités.

1.4.4.2. AU NIVEAU DU GROUPE ET DE LA DIVISION AUTOMOBILE POUR LE CONTRÔLE INTERNE

Environnement de contrôle

Pour mieux répondre aux exigences réglementaires et attentes consuméristes, le Groupe a nommé quatre *Compliance Officers* dans les domaines de la concurrence, de l'anti-corruption, des données à caractère personnel et de l'homologation afin de porter et intégrer ces préoccupations en interne.

Au plus près des organismes de régulation, chacun dans son domaine, est responsable en interne de traduire les contraintes et obligations externes (lois, règlements, engagements consuméristes) en règles internes applicables aux processus opérationnels de l'entreprise.

Ils peuvent s'appuyer sur le réseau des Responsables du Contrôle Interne et des Risques (RCIR) mis en place en 2016. Ces derniers sont chargés au sein de leur direction de démultiplier les règles Groupe et de les adapter aux activités de leur direction. Les RCIR identifient les risques spécifiques à leur direction et s'assurent de leur mise sous contrôle. Ils pilotent l'écriture et la tenue à jour des référentiels métiers et des processus principaux, et leur conformité aux règles Groupe (dont la compliance). Ils réalisent l'auto-évaluation de leur direction.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle ont pour objectif de s'assurer de l'application des normes, procédures et recommandations des audits qui s'assurent de la mise en œuvre des orientations de la Direction générale. Toutes les directions rattachées au Président du Directoire suivent un processus d'auto-évaluation annuel.

- L'outil supportant le programme METRIC permet aux directions de s'auto-évaluer et d'apprécier leur conformité aux règles internes du Groupe. Il permet également de suivre les plans d'actions nécessaires le cas échéant.
- Les résultats de la campagne METRIC d'auto-évaluation des directions sont reportés une fois dans l'année au Comité Exécutif. Des plans d'actions appropriés sont mis en place par les entités dans un objectif d'amélioration permanente et leur correcte mise en œuvre pourra être évaluée par la suite dans le cadre des audits internes.

Pilotage du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne relève d'une décision du Comité Exécutif. Son pilotage repose sur les points suivants :

- une Revue annuelle en Comité de Direction présentant les résultats de l'auto-évaluation de l'entité ;
- une présentation annuelle au Comité Exécutif d'une synthèse de l'activité du contrôle interne apportant aux dirigeants du Groupe une information concise sur le degré de maturité du contrôle interne ;
- une présentation annuelle au Comité d'Audit et financier du Conseil de Surveillance détaillant les risques majeurs du Groupe, le plan d'audit associé et le niveau de maturité du Groupe en matière de contrôle interne.

Le réseau RCIR est animé par des réunions périodiques. Ces réunions sont complétées, en tant que de besoin, par la création de groupes de travail et le déploiement d'actions de sensibilisation et de formation.

Démarche d'amélioration continue

Le pilotage du contrôle interne s'accompagne d'une logique d'amélioration continue. Son objet est de mettre en œuvre une démarche d'excellence afin de constituer un ensemble cohérent de méthodes et d'outils permettant au management d'avoir une vision synthétique des constats et ajustements éventuels. Elle s'appuie sur les principes suivants :

- élaboration et enrichissement des référentiels de contrôle interne, en collaboration étroite avec les Directions opérationnelles pour accompagner la politique du Groupe ;
- écoute des différents métiers pour rationaliser et optimiser le dispositif de contrôle interne ;
- adaptation des contrôles en fonction de l'évolution des risques.

1.4.4.3. BANQUE PSA FINANCE

Banque PSA Finance (BPF) a mis en place un dispositif de contrôle interne qui est conforme au règlement n° 97-02, relatif au contrôle interne des établissements de crédit. Ce dispositif est décrit dans le rapport annuel de BPF disponible sur son site internet (www.banquepsafinance.com).

1.4.4.4. FAURECIA

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne de Faurecia sont présentés dans le document de référence 2017 de cette dernière, consultable sur son site internet (www.faurecia.com).

1.4.5. Élaboration du traitement de l'information comptable et financière

En complément de la démarche de gestion des Risques décrite ci-avant, qui s'applique à elle comme à toute autre direction du Groupe, la Direction financière a la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne spécifique à l'élaboration et à la publication de l'information comptable et financière.

1.4.5.1. ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

La Direction financière dispose d'un référentiel technique et organisationnel comprenant : les normes comptables et de consolidation Groupe, les bonnes pratiques comptables, les normes de comptabilité intégrée, les normes de gestion finance, les normes de financement et trésorerie et les normes liées à la fiscalité. Ce référentiel est accessible à tous les salariés du Groupe de manière à garantir une application uniforme des normes. Chaque nature de norme dispose d'un correspondant responsable de la mise à jour.

Les normes comptables décrivent les principes comptables applicables à l'ensemble des filiales du Groupe, par référence aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne, en tenant compte des choix comptables ou des anticipations autorisées décidées par le Groupe. Elles précisent notamment les traitements et schémas d'écritures comptables relatifs aux opérations complexes et/ou nouvelles. Les normes comptables sont déclinées de façon spécifique dans le secteur bancaire et chez Faurecia.

Le référentiel de bonnes pratiques comptables élaboré par la Direction de la comptabilité automobile est accessible à l'ensemble des salariés de la division Automobile du Groupe. Il contribue à l'application uniforme des bonnes pratiques identifiées au sein du Groupe en termes de qualité comptable et de contrôle interne.

Un calendrier de gestion Groupe, établi par la Direction centrale du contrôle de gestion, est diffusé annuellement à l'ensemble des services comptables, financiers et de gestion du Groupe. Il fixe notamment pour chaque période mensuelle les différentes dates d'arrêtés comptables, de reporting et de comités de résultats. De même, la Direction de la consolidation établit et diffuse au travers d'une norme le planning de transmission et d'intégration des liasses de consolidation des filiales.

Les systèmes d'information comptables et financiers développés et/ou mis en œuvre dans le Groupe par la Direction informatique répondent aux besoins exprimés par les services utilisateurs (comptabilité, consolidation, gestion, finance, trésorerie). Chaque application fait l'objet d'une classification en termes de disponibilité, intégrité, confidentialité et traçabilité des informations transmises ou produites. Cette classification détermine le niveau d'exigence de la gestion des accès (confidentialité et traçabilité) ainsi que celui des plans de continuité et de reprise d'activité (disponibilité et intégrité). Les procédures d'archivage et de sauvegarde des données informatisées mises en œuvre, permettent de respecter les obligations légales en termes de conservation des données et de reconstituer les pistes d'audit en termes de traçabilité de l'information.

Afin de garantir le maintien et l'amélioration de la qualité comptable et du contrôle interne au sein de la division Automobile du Groupe, il a été institué dans chaque service comptable des directions de tutelle concernées un « plan de qualité comptable » placé sous l'autorité du Directeur financier. Ce plan rassemble l'ensemble des actions menées en interne afin de mettre en œuvre les recommandations issues des audits internes et externes mais aussi les améliorations identifiées par les équipes elles-mêmes. Tous les semestres, une réunion de suivi du plan de qualité comptable, présidée par le Directeur financier du Groupe, permet aux opérationnels de décrire l'avancée des plans d'actions.

1.4.5.2. PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'information financière mise à la disposition de tiers par le Groupe est constituée des États financiers consolidés du Groupe et comptes sociaux de Peugeot S.A., arrêtés par le Directoire et diffusés après examen par le Conseil de Surveillance, des analyses de gestion sur ces états financiers et des communiqués de presse diffusés par le Groupe.

Les résultats consolidés mensuels, semestriels et annuels sont validés conjointement par les services comptables, le service consolidation, le contrôle de gestion central ainsi que les services de gestion de chaque direction. Ils font l'objet d'un reporting établi sur la base des comptes consolidés complets du Groupe, examiné mensuellement par la Direction générale.

L'élaboration des États financiers consolidés du Groupe est un processus assuré par la Direction de la consolidation (en charge également des normes comptables), à partir des comptes « retraités » des sociétés du Groupe hors Faurecia, établis conformément aux normes et interprétations du référentiel comptable IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et de la sous-consolidation du groupe Faurecia. Les comptes des filiales du Groupe sont établis sous le contrôle des directions comptables et financières des différentes divisions du Groupe (Automobile, Équipement Automobile, Financement). Ces dernières assurent la justification et la validation des comptes sociaux et retraités en liaison avec les Directions opérationnelles et la Direction du contrôle de gestion (co-validation systématique). La Direction de la consolidation établit mensuellement les comptes consolidés du Groupe, qui répondent aux besoins de gestion interne et aux besoins de publication externe pour les clôtures semestrielle et annuelle. La Direction de la comptabilité automobile établit les comptes sociaux et retraités de Peugeot S.A. La Direction de la consolidation, avec les autres directions comptables, prend en compte les travaux des Commissaires aux Comptes.

La consolidation des comptes est réalisée par des équipes dédiées au niveau du Groupe, au niveau de BPF et ses filiales, ainsi qu'au niveau de Faurecia. L'ensemble des sociétés consolidées transmettent chaque mois à l'équipe dédiée concernée leurs états financiers détaillés, établis conformément aux normes du Groupe (compte de résultat, bilan, flux de trésorerie et états analytiques) pour intégration aux comptes consolidés. Chaque filiale est responsable de l'établissement régulier d'un état de rapprochement entre ses capitaux propres sociaux et ses capitaux propres établis conformément aux normes du Groupe et cet état est contrôlé par l'équipe de consolidation afin de vérifier en particulier la comptabilisation des impôts différés. Toutes les écritures de consolidation sont contrôlées et tracées. Une analyse globale des variations des principaux postes de compte de résultat, bilan ou tableau des flux de trésorerie consolidés est réalisée et diffusée chaque mois à la Direction générale.

La fiabilité des données transmises par les filiales est contrôlée à la fois par leurs équipes de contrôle de gestion, par les Directions comptables et financières des divisions et par la Direction de la consolidation.

Les états financiers des filiales sont centralisés à l'aide du logiciel SAP BusinessObjects Financial Consolidation implanté dans toutes les filiales consolidées afin de garantir la sécurité et la traçabilité des données. Toutefois Faurecia dispose de son propre outil de consolidation et remonte sur Groupe PSA un sous-pallier opaque.

Les engagements hors bilan sont identifiés au sein de chacune des sociétés du Groupe et sont transmis à la Direction de la consolidation des comptes.

Les dispositifs de contrôle des actifs sont basés sur des inventaires annuels des stocks détenus par le Groupe, mais aussi par des inventaires des immobilisations corporelles détenues sur les sites du Groupe, organisés par rotation une fois tous les trois ans. Ces inventaires sont réalisés selon des procédures strictes en termes de séparation des tâches et de contrôle des comptages, qui en garantissent la fiabilité.

Les orientations de placement et de financement ainsi que l'évaluation de l'ensemble des risques de contreparties auxquelles le Groupe est exposé du fait de ses opérations sur les marchés financiers sont validées par la Direction financière.

La Direction de la communication financière rattachée hiérarchiquement à la Direction financière est responsable de toutes les opérations de communication auprès des investisseurs et des autorités de marchés financiers. Elle coordonne notamment les opérations de rédaction du document de référence annuel par les différentes entités contributrices du Groupe et veille au respect du planning d'élaboration et de diffusion, et ce en concertation avec les Commissaires aux Comptes. La Direction du contrôle de gestion est responsable quant à elle de l'élaboration et de la présentation des données financières de synthèse en termes d'analyses de résultats ou de prévisions.

1.4.6. Diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport sur le contrôle interne

Les diligences mises en œuvre pour établir ce rapport ont principalement consisté à :

- recenser l'ensemble des pratiques existant au sein des Directions opérationnelles du Groupe concernant l'existence de procédures et la réalisation d'analyses des risques ainsi que leur mise à jour périodique ;
- vérifier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne du Groupe aux principes généraux posés par le cadre de référence des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne établi sous l'égide de l'AMF ;
- de manière plus détaillée, s'assurer, au niveau de la Direction financière et avec le soutien des équipes comptables, de consolidation, de communication financière et de gestion, que les processus de production et d'arrêté des comptes du Groupe respectent les critères de qualité définis pour chaque catégorie d'opérations par le guide d'application intégré au cadre de référence.

Depuis le 1er août 2017, le Groupe PSA a accompagné Opel Vauxhall dans la définition d'un dispositif de gestion de ses risques propres visant à être intégrés dans celui du Groupe PSA.

Par conséquent, le Groupe PSA a engagé un plan d'actions associé à une feuille de route détaillée qui permettra une intégration complète de Opel Vauxhall au périmètre de gestion des risques du Groupe pour l'exercice 2018 et ainsi assurer la présentation d'une information homogène de manière consolidée.

1.5. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe PSA conduit ses activités dans un environnement soumis aux profondes évolutions que connaît le monde automobile, évolutions tant technologiques, réglementaires, que dans les modes de consommation et poussées par de nouvelles concurrences. Il est, dès lors, exposé à des risques dont la matérialisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Ce chapitre présente les risques principaux identifiés.

L'identification des risques, leur évaluation et celle des dispositifs de contrôle associés sont menées en continu par les différentes Directions opérationnelles du Groupe (Faurecia ayant son propre dispositif, pour plus de détails veuillez-vous référer au DDR de Faurecia consultable sur son site internet www.faurecia.com), en France comme à l'étranger, et font l'objet d'un reporting annuel au Comité Exécutif ainsi qu'au Comité Financier et d'Audit du Conseil de Surveillance.

En complément, le Groupe a mené une série d'entretiens auprès d'observateurs extérieurs afin d'en retirer une perception réaliste et pertinente quant à son positionnement face à ces risques dans son environnement.

Toutefois, d'autres risques dont le Groupe PSA n'a pas connaissance à la date du présent document de référence, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir.

Pour plus de détails sur le déploiement de la gestion des risques, veuillez-vous reporter au paragraphe 1.4, du présent document de référence.

1.5.1. Risques opérationnels

1.5.1.1. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET GÉOPOLITIQUE DU GROUPE

Facteurs de risques

En 2017, les résultats du Groupe PSA restent encore significativement dépendants du marché Européen et dans une moindre mesure du marché chinois. L'acquisition d'Opel Vauxhall renforce cette dépendance au marché Européen.

Les activités du Groupe en particulier sur les marchés anglais depuis le Brexit, russe, brésilien et argentin l'exposent naturellement à des risques exogènes tels que le risque de change, l'évolution défavorable des réglementations fiscales et/ou douanières, des événements géopolitiques.

Par ailleurs, la part croissante des motorisations électrifiées dont les batteries intègrent des matières rares fait peser un risque sur l'approvisionnement des batteries (géopolitique et de pénurie).

Dispositifs de gestion et de contrôle

Dans l'objectif de limiter de tels risques, la stratégie consiste, par l'internationalisation, à réduire la dépendance du Groupe vis à vis de ses marchés historiques, et à se protéger de politiques protectionnistes mises en place par certains pays pour favoriser le développement d'une industrie automobile nationale.

Cette stratégie d'internationalisation du Groupe intégrée dans le plan *Push to Pass* s'est concrétisée par un engagement fort, notamment en 2016 au Maghreb et dans le bassin méditerranéen (avec particulièrement le début des travaux d'une usine au Maroc, et la signature de contrats de joint-venture en vue de produire des véhicules de dernière génération en Iran) et en 2017 avec la signature d'une joint-venture en vue de produire des véhicules en Inde et en Algérie.

Le Comité Exécutif pilote et contrôle les activités du Groupe à travers l'animation de *Push to Pass* et de l'avancement de ses plans d'actions.

1.5.1.2. RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT, AU LANCEMENT ET À LA VENTE DE NOUVEAUX VÉHICULES

Facteurs de risques

Les décisions de développement et de commercialisation de nouveaux modèles de véhicules ou organes résultent d'études marketing et de rentabilité réalisées plusieurs années avant leur lancement effectif. Compte tenu d'un marché automobile de plus en plus réactif, ce décalage génère un risque sur les volumes prévisionnels, qui se concrétise par un risque financier (perte de valeur des actifs immobilisés, passifs vis-à-vis de fournisseurs qui auraient investi sur la base des volumes prévisionnels).

Le développement des véhicules et des organes est exposé à l'évolution permanente des réglementations qui imposent des prescriptions de plus en plus sévères, notamment en termes de consommation et d'émissions de CO_2 et de polluants.

Pour des informations complémentaires sur la politique de consommation et d'émissions de CO_2 et de polluants suivie par le Groupe, il convient de se référer au paragraphe 2 ci-après du présent document.

Ces évolutions, combinées avec des tendances consuméristes lourdes, peuvent également se concrétiser par des modifications structurelles du marché (mix thermique/PHEV/électrique du marché français, par exemple), auxquelles les moyens industriels ne sont pas toujours immédiatement adaptés.

Le risque technique lié à la qualité et à la sécurité des produits vendus peut conduire les constructeurs automobiles à faire des campagnes de rappel de véhicules.

Dispositifs de gestion et de contrôle

La Direction des programmes a pour objectif de décliner la stratégie du Groupe PSA en termes de plan produit, et de garantir son exécution en pilotant les développements des programmes véhicules et organes et en portant la responsabilité de leur performance économique. La Direction des programmes est dotée d'une entité « Stratégie » qui anticipe les évolutions structurantes des marchés. Ce dispositif permet de prendre en compte les changements mix énergétiques des futures années (thermique/PHEV/électrique).

Le Groupe s'appuie sur un schéma opérationnel de développement, régulièrement mis à jour et optimisé, grâce notamment aux retours d'expérience des projets menés et des coopérations avec nos partenaires constructeurs automobiles. Pour chaque projet véhicule et organes, sont définis des objectifs de prestations produit, de rentabilité, de qualité, de délais. La réalisation de ces objectifs est garantie par le passage de jalons validés par le Comité Exécutif. De plus, la Direction de la qualité a autorité pour valider ou refuser la commercialisation de chaque véhicule produit, et pour faire procéder aux contrôles et modernisations de véhicules éventuellement défectueux qui auraient déjà été livrés aux réseaux ou aux clients.

Le Groupe attache la plus grande importance aux échanges avec les autorités de réglementations afin d'anticiper les schémas de conception et les investissements industriels nécessaires au respect du planning des évolutions réglementaires.

En matière d'homologation, le Groupe rappelle que ses véhicules sont conformes aux différentes réglementations portant sur les émissions de polluants.

1.5.1.3. RISQUES LIÉS À L'APPARITION DE NOUVEAUX *BUSINESS MODELS* ISSUS DES NOUVELLES MOBILITÉS

Facteurs de risques

Le marché montre une tendance prononcée vers les nouvelles mobilités que sont l'auto-partage, le co-voiturage, et les services connectés.

Celle-ci ouvre des opportunités accessibles également à de nouveaux entrants issus pour la plupart du monde digital. La position que ces acteurs hors secteur automobile ont l'ambition de prendre dans la chaîne de valeur automobile vient directement concurrencer la place « naturelle » des constructeurs automobiles et ainsi capter les marges qu'offrent les nouvelles technologies.

Une maîtrise insuffisante de la progression de ces nouveaux acteurs ou une absence sur ces nouveaux marchés et par conséquent de ces nouveaux *business models* représenteraient un risque pour le Groupe PSA.

Dispositifs de gestion et de contrôle

La Direction des services de mobilité répond à la nécessité pour le Groupe de se positionner de manière robuste et visible dans la chaîne de valeur de la mobilité et des services connectés futurs.

En 2016, le Groupe PSA a annoncé la création de sa marque de services de mobilité Free2Move qui fédère l'ensemble de ses offres de services connectées et de mobilités dont :

- l'auto-partage B2C et C2C ;
- l'auto-partage B2B ;
- la gestion de flotte connectée ;
- le *smart service* : avec tous les services poussés aux clients au cours de leur mobilité, en créant un écosystème avec d'autres partenaires ;
- l'activité de location.

Par ailleurs, le Groupe développe des services d'après-vente connectés ainsi que des activités de *Data service* notamment pour les villes.

L'application Free2Move, lancée en avril 2017, est disponible en Europe, et récemment à Seattle. Elle sera ensuite déployée plus largement aux États-Unis. Elle intègre l'auto-partage urbain et entre particuliers, et permet de choisir le moyen de transport le plus approprié en un seul clic. Louer un vélo, un scooter ou une voiture auprès d'un particulier, d'un service opéré par un partenaire ou par le Groupe PSA : toutes les solutions sont disponibles.

1.5.1.4. RISQUES CLIENTS ET CONCESSIONNAIRES

Facteurs de risques

Dans le cadre de ses activités commerciales et d'établissement de crédit, le Groupe PSA est confronté au risque d'insolvabilité de ses clients et de ses concessionnaires.

S'agissant des ventes avec option de rachat des véhicules, le risque porte sur l'écart entre l'estimation de la valeur de la revente finale d'un véhicule donné faite lors de la conclusion du contrat et la valeur réelle le jour de la reprise.

Les provisions et les charges enregistrées en couverture de ces risques sont présentées dans la Note 13.2 pour Banque PSA Finance et la Note 12.2 pour les sociétés industrielles et commerciales des États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6 ci-après.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Face aux risques d'insolvabilité, le Groupe accorde une attention particulière à la sécurité des paiements reçus en contrepartie des biens et services qu'il délivre à ses clients. Ainsi, le Groupe a défini une politique en matière de sécurisation des paiements, qui vise à éviter tout risque de crédit.

Lorsque le risque porte sur les aspects de financement, il convient de se référer au dispositif mis en place par Banque PSA Finance, qui lui est propre (cf. paragraphe 1.5.3 ci-après).

Lorsque Banque PSA Finance n'intervient pas, une norme définit les conditions de règlements (délais de paiement et encours de financement) à appliquer par la division Automobile aux différents clients en fonction du type de flux facturé (voitures neuves, voitures d'occasion, pièces de rechange, éléments détachés, organes), et précise le niveau de validation nécessaire à l'octroi d'une dérogation par rapport aux règles fixées par la norme. Parmi ces règles, les créances sur les importateurs étrangers doivent faire l'objet d'une sécurisation quasi systématique à 100 %. Les dérogations accordées font l'objet de validation formalisée en fonction de seuils de crédit en blanc autorisé. Une surveillance des encours par rapport aux plafonds autorisés est en place.

S'agissant des ventes avec option de rachat de véhicules, le Groupe a mis en place une expertise d'évaluation de la valeur résiduelle. Cette expertise est mise en œuvre au moment de la négociation du contrat et à intervalles réguliers pendant la durée du contrat permettant, si nécessaire, d'ajuster les valeurs de nouveaux contrats. En 2017, le Groupe a choisi d'harmoniser les méthodes de provision et de fiabiliser les valeurs résiduelles en utilisant pour la France le référentiel d'Autobiz, un des leaders internationaux de la cotation automobile. Cette valeur résiduelle est revue périodiquement, elle intègre les meilleures estimations des évolutions prévisibles de marché, portant notamment sur la motorisation essence diesel.

1.5.1.5. RISQUES MATIÈRES

Facteurs de risques

La division Automobile du Groupe est exposée au risque « matières » via ses achats directs et indirects de matières. Ces achats de matières ont représenté, en 2017 sur le périmètre Europe, un montant approximatif de près de 5 milliards d'euros (soit environ 30 % du budget d'achat).

Les principales matières utilisées sont, par ordre décroissant d'impact :

- l'acier (38 % du coût total des achats de matières premières de production), les matières polymères et élastomères (27 %) ;
- l'aluminium (9 %).

Deux types de risques principaux sont identifiés :

1. le risque d'approvisionnement associé à la disponibilité des matières ;
2. le risque économique associé à des variations de prix qu'il ne serait pas possible de répercuter sur les prix de vente des produits du Groupe.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Pour faire face à ces risques, la Direction des achats vise à tirer le meilleur profit de différents leviers d'actions et notamment : optimisation du *sourcing* mondial, massification des achats, recherche de matières de substitution, utilisation de matières recyclées et de matériaux verts, valorisation des sous-produits et mise en place de couvertures financières.

La mise en œuvre de la stratégie matière est pilotée lors de revues pilotées par les Directeurs de la qualité et de l'ingénierie et des achats et déployée au sein de réseaux conjoints techniques et achats par matière.

Afin de limiter le risque économique sur les matières premières cotées, le Groupe a mis en place depuis 2009 un dispositif de gouvernance, de pilotage et de suivi des couvertures financières. Chaque trimestre, les prises de position sur la base des règles de gouvernance établies, sont proposées pour arbitrage et validation aux Directeurs financier et des achats. La Direction de la protection, de l'audit et des risques audite régulièrement ce dispositif.

En complément, veuillez-vous référer à la Note 12.7 aux États financiers consolidés au 31 décembre 2017, paragraphe 5.6 ci-après.

1.5.1.6. RISQUES FOURNISSEURS

Facteurs de risques

La contribution des fournisseurs, à travers le développement et la fourniture de pièces, représente plus de 75 % du prix de revient de fabrication des véhicules. De ce fait, la performance technique, qualité, logistique et financière des fournisseurs représente une contribution fondamentale à la performance du Groupe PSA. La défaillance d'un fournisseur, même sur un composant apparemment mineur, constitue un risque sérieux d'arrêt de production (pièce en cycle de production), ou de retards dans les lancements commerciaux des nouveaux véhicules (pièce en cycle de développement).

Dispositifs de gestion et de contrôle

Tous les fournisseurs sont évalués, sélectionnés et suivis selon différents critères dont la compétitivité, la qualité, la performance logistique, l'aptitude à développer et à industrialiser de nouveaux produits, la pérennité exposition aux risques naturels, et la responsabilité sociale et environnementale (RSE).

La Direction des achats s'appuie sur une forte expertise en analyse des coûts de production et des prix matières ainsi que sur une connaissance approfondie des marchés mondiaux, lui permettant d'animer la mise en concurrence et de maîtriser la relation avec les fournisseurs. Les équipementiers de taille mondiale ont été invités par les constructeurs à accompagner leur développement mondial. Ces équipementiers sont devenus des acteurs économiques de premier plan dont la responsabilité pèse lourdement sur la chaîne de sous-traitance. Conscient de ce risque, le Groupe a mis en place des modes de fonctionnement avec ces équipementiers de rang mondial (*global Player*) qui garantissent la qualité de la relation sur le long terme et les impliquent dans la démarche de sécurisation de

la chaîne de sous-traitance face à l'ensemble des risques, y compris les risques RSE.

En outre, des équipes dédiées ont pour mission de gérer de façon préventive et curative les risques qualité, logistique et pérennité des approvisionnements.

La Direction des achats analyse les résultats financiers des fournisseurs du Groupe, consolide les informations sur leurs stratégies industrielles, apprécie les impacts de la politique *make or buy* du Groupe PSA sur les fournisseurs, évalue les impacts socio-économiques des choix industriels et s'assure de la conformité des fournisseurs aux exigences sociales et environnementales du Groupe.

Cette analyse permet d'une part d'éviter d'affecter de nouveaux marchés à des fournisseurs en difficulté et d'autre part d'identifier tous les fournisseurs à risque fort de défaillance (santé financière, moralité des actionnaires, exposition aux risques naturels, etc.). La situation des fournisseurs à risque fort de défaillance est présentée chaque mois au Comité de Direction des achats qui valide les plans d'actions et peut proposer d'engager soit un soutien de trésorerie (réduction ponctuelle des délais de paiement) soit une sécurisation (doublage des productions, recherche de repreneurs ou d'investisseurs, constitution de stocks d'avance, etc.). Le Groupe PSA a mis en œuvre une organisation et des processus évolutifs permettant de garantir au maximum le respect des délais de paiements contractuels convenus avec ses fournisseurs. Une animation dédiée aux retards de paiements fournisseurs est en place. Elle permet le cas échéant d'identifier des causes de retards récurrents et d'y apporter les réponses structurelles nécessaires.

En 2017, le suivi curatif ou préventif des fournisseurs à risque fort de défaillance sur les critères financiers concernait 45 dossiers représentant approximativement 7,7 % de la masse achats.

1.5.1.7. RISQUES INDUSTRIELS

Facteurs de risques

La survenance d'un sinistre majeur (dont incendie, explosion, catastrophe naturelle) dans un site industriel du Groupe ou de sa *supply chain* peut compromettre la production ainsi que la commercialisation de plusieurs centaines de milliers de véhicules.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Le Groupe met en place des démarches pour réduire la probabilité de survenance des événements redoutés et en limiter les impacts potentiels aux plans humain, environnemental et économique.

Les actions visant à maîtriser les risques et à favoriser la continuité des activités, sont conduites, dans chaque établissement, par les entités opérationnelles avec le soutien des experts en management des risques et les différents métiers concernés.

Les démarches de management des risques et les bonnes pratiques associées sont également mises en œuvre dans les projets de nouvelles implantations de sites techniques ou industriels.

Pour ce qui a trait plus spécifiquement à la fabrication, le système de management des risques des régions s'appuie sur trois fondamentaux : la dynamique de convergence vers « l'usine excellente », le dispositif de management des risques Groupe et le contrôle de gestion économique industriel, qui permettent de couvrir, de suivre, et de contrôler tout au long de l'année l'ensemble des risques majeurs identifiés au sein des entités industrielles.

Enfin, en ce qui concerne la qualité des processus industriels, les unités terminales sont certifiées ISO 9001 (hors chapitre 7.3 « conception et développement ») par l'UTAC, pour répondre aux exigences de l'annexe X « procédure de conformité de la production » de la Directive européenne 2007/46/CE.

1.5.1.8. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Facteurs de risques

Dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales, le Groupe PSA peut être exposé à des risques environnementaux. Il est à noter qu'aucun établissement du Groupe n'est classé au titre de la réglementation sur les risques industriels (Seveso).

Dispositifs de gestion et de contrôle

Le Département environnement industriel coordonne le déploiement de la politique environnementale des sites industriels et de recherche du Groupe qui vise à réduire les impacts environnementaux des installations du Groupe, il assure un reporting centralisé pour suivre la performance environnementale des sites et encourager les démarches d'amélioration continue.

Dans chaque site significatif, une équipe « environnement » est dédiée à la maîtrise opérationnelle complète des risques environnementaux, un plan d'investissement annuel dédié accompagne le déploiement du programme de certification, des méthodologies adaptées sont déployées (ISO 14001, règlement européen REACH, réglementation Classification, Labelling, Packaging).

Pour des informations complémentaires sur les provisions pour risque environnemental et la démarche de certification ISO 14001 du Groupe, il convient de se référer au paragraphe 2.2.2 ci-après.

1.5.1.9. RISQUES LIÉS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Facteurs de risques

Le Groupe PSA est confronté à diverses situations mettant en jeu la santé, la sécurité et le bien-être de son personnel.

Les conditions de travail peuvent être à l'origine de situations de stress ou de mal-être, qui au-delà des impacts sur la santé, influent directement sur l'engagement des salariés. Le travail « posté » impliquant l'accomplissement de sollicitation physique du personnel constitue la cause principale des maladies professionnelles.

Par ailleurs, les déplacements, à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements du Groupe, peuvent être les causes d'accidents du travail ou de trajet.

Enfin, l'utilisation ou la présence de certains produits chimiques dans les processus de fabrication peut induire des risques sur la qualité de l'air ou générer des pollutions ou des explosions.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Dans le cadre de son ambition de développement responsable, le Groupe s'appuie sur le système de management de la sécurité et de la santé au travail (SMST) constitué de 22 exigences, applicable à toutes les entités et filiales du Groupe (cf. paragraphe 2.4.4.1).

Les exigences issues du SMST permettent :

- de réduire les risques d'accident du travail et les maladies professionnelles (prévention des risques de déplacement via l'application d'une charte sur la prévention du risque routier, conception ergonomique des postes de travail par exemple) ;
- d'améliorer la sécurité et le bien-être au travail, en particulier par des mesures de détection du niveau de stress (prévention des risques psychosociaux).

Ce dispositif repose avant tout sur l'engagement ferme et régulièrement renouvelé de la direction, une animation structurée et des outils d'appropriation qui permettent à tous les salariés d'être des acteurs au quotidien de leur santé et de leur sécurité.

Nous pouvons affirmer que notre taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt est l'un des meilleurs du secteur automobile, démontrant l'efficacité de son système de management.

1.5.1.10. RISQUES LIÉS AUX COOPÉRATIONS

Facteurs de risques

Pour accélérer son développement et réduire ses coûts d'ingénierie et de production, le Groupe PSA a mis en œuvre une politique de coopération avec d'autres constructeurs, portant aussi bien sur les plateformes véhicules que sur les organes. Le Groupe concède aussi régulièrement des licences de fabrication à certains partenaires industriels. Pour plus d'informations sur les coopérations, il convient de se référer au paragraphe 1.3.1.1.5 ci-avant.

Durant la phase exploratoire d'une coopération, le risque encouru concerne l'exploitation par le partenaire des informations portées à sa connaissance par le Groupe, ainsi qu'une mauvaise évaluation des risques contractuels pour le Groupe lors de la phase de négociation.

Une fois l'accord de coopération établi, le risque encouru par le Groupe est essentiellement économique. Il se traduit par le paiement potentiel de pénalités pour non-enlèvement de véhicules ou organes à hauteur des capacités réservées ou pour compenser l'impact négatif des baisses de volumes sur les prix d'achat des composants, du dépassement ou de la surévaluation des frais de R&D, d'investissements, quand le partenaire assure la maîtrise d'œuvre.

Pour les cas où il s'avère que la rentabilité des projets est remise en cause, la part négative qui en résulte, le cas échéant, fait l'objet d'une provision pour contrat onéreux et/ou d'une perte de valeur sur les actifs immobilisés dans les comptes consolidés.

Le non-respect de la propriété intellectuelle dans les cas où le partenaire concéderait des licences à tiers sans contrepartie pour le Groupe est une autre forme de risque, de même qu'un défaut d'un produit manufacturé par le partenaire nécessitant des rattrapages en clientèle qui affecterait l'image des produits du Groupe PSA.

Concernant le partenariat avec Dongfeng, le Groupe estime que le renforcement de cette coopération devrait générer des synergies pour la Société.

Toutefois, ces synergies reposent sur un certain nombre d'hypothèses qui pourraient ne pas se réaliser, parmi lesquelles, le bon déroulement des prochaines étapes du plan industriel et commercial défini par le Groupe et Dongfeng Motor Group Company Limited dans le cadre du partenariat.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Pour limiter le risque dans la phase de négociation des contrats, le Groupe s'appuie en particulier sur des dispositifs de contrôle des projets dits stratégiques via des règles strictes en termes de *Contract Management*, précisant les modalités de responsabilité, de jalonnement (mandat et cadrage, suivi de la négociation, validation avant signature, suivi de l'exécution des contrats) et de validation (Comité Exécutif, Directoire).

Au plan opérationnel, la Direction des programmes et de la stratégie avec l'aide de la Direction financière dispose d'un processus de contrôle des réalisations des engagements réciproques des partenaires.

Parmi les éléments de ce dispositif, on trouve la mise en place d'instances de gouvernance propre à chaque coopération, avec un processus d'escalade pour le règlement des points de divergence. Ces instances permettent une animation régulière et la prise de décisions communes, concernant notamment les plans d'actions destinés à corriger les dérives potentielles ou limiter le risque.

En complément, veuillez-vous reporter à la Note 8.3 aux États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6 ci-après.

Concernant le partenariat avec Dongfeng, le Groupe a mis en place en juillet 2014 un Bureau de Partenariat Stratégique composé d'une équipe conjointe Groupe PSA/Dongfeng et les cadres qui la composent sont issus des deux sociétés. Le Bureau de Partenariat Stratégique est rattaché au Directeur de la région Chine-Asie du Sud Est, il a pour vocation le pilotage opérationnel du partenariat et est donc au plus près du terrain pour anticiper les situations à risque et mettre en place les actions correctrices.

1.5.1.11. RISQUES DE NON EXÉCUTION DU PLAN *PACE!*

Facteurs de risques

Suite à l'acquisition d'Opel Vauxhall le 1er août 2017, le Groupe PSA devra relever plusieurs défis.

Celui du redressement d'Opel Vauxhall est certainement le plus ambitieux et comporte une exposition forte quant à un risque de non-exécution du plan stratégique *PACE!* qui vise à retrouver les fondamentaux de l'entreprise, à pérenniser sa compétitivité et sa croissance.

L'échec de ce plan pourrait mettre en difficulté la situation d'Opel Vauxhall et par là même celle du Groupe PSA.

Dispositifs de gestion de contrôle

Le plan stratégique *PACE!* présenté le 9 novembre 2017 repose sur quatre piliers fondamentaux :

- la trajectoire de réduction des émissions de CO_2 fixée par l'Union Européenne qui passera par une offre complète électrifiée des véhicules Opel/Vauxhall en 2024 ;
- l'amélioration de la compétitivité qui repose sur de fortes synergies entre PCD et OV à hauteur de 1,1 milliard d'euros par an d'ici 2020 et de 1,7 milliard d'euros par an à horizon 2026. Ces synergies seront rendues possibles par l'efficience et la réduction globale des coûts opérées notamment par la maîtrise des frais généraux, la réduction et mutualisation des plateformes, la réduction du point mort des usines tout en préservant l'ADN germanique de la marque Opel ;
- un positionnement fort des deux marques sur les segments porteurs dont les SUV et les VUL, en améliorant le *pricing power* tout en privilégiant une qualité et des services à la hauteur des attentes des clients ;
- enfin, une offensive d'Opel Vauxhall pour développer la croissance de ses ventes par l'accélération de la sortie de nouveaux modèles totalisant neuf lancements d'ici 2020 et le développement international à raison de 20 nouveaux marchés d'ici à 2022.

Un Comité Exécutif commun aux deux entités PCD et Opel Vauxhall est en place et se réunit tous les mois afin de suivre, contrôler et garantir que les indicateurs de performance soient bien dans la trajectoire fixée.

1.5.1.12. RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

Facteurs de risques

Les risques liés aux systèmes d'information du Groupe PSA, dont ceux embarqués dans les véhicules, proviennent des attaques ou malveillances ciblées, des anomalies dans les comportements des acteurs, des pannes ou des sinistres. Les conséquences seraient d'ordre économique ou juridique, ou un affaiblissement de l'image du Groupe.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Une politique de sécurité de l'Information et des Systèmes d'Information du Groupe est en vigueur : elle couvre les secteurs Automobile et Financement.

Elle est déployée dans les Directions opérationnelles au travers de la gouvernance mise en place par la Direction sûreté du Groupe en liaison avec la Direction des systèmes d'information.

Pour maîtriser ces risques, des actions relatives à la conception des systèmes d'information, leur utilisation et leur maintien en conditions opérationnelles, sont conduites selon plusieurs axes :

- renforcement de la maîtrise des accès aux informations et applications sensibles par le déploiement de revues de droits liés

aux usages des salariés et des intervenants extérieurs sur les sites du Groupe ;

- éducation permanente des collaborateurs sur les dangers et les bons comportements en maîtrise de l'information par l'animation continue d'un système de management de la maîtrise de l'information (SMMI) ;
- renforcement de la recherche des failles de sécurité applicatives dans le parc d'applications informatiques et mise en œuvre des correctifs ;
- déploiement de plans de reprise d'activité visant à poursuivre les activités essentielles du Groupe en cas de dysfonctionnement ou de sinistre majeur affectant l'un des centres informatiques ;
- mise en conformité aux évolutions réglementaires et légales, en particulier sur les aspects des données à caractère personnel ;
- introduction, dans les systèmes embarqués des véhicules connectés, des principes déjà en vigueur dans les systèmes débarqués, afin de ne pas compromettre la sécurité des personnes et des biens ;
- mise en œuvre du SOC (*Security Operation Center*) : tour de contrôle qui améliore notre vision et détection des anomalies et agressions et décuple notre capacité d'intervention.

1.5.1.13. RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Facteurs de risques

Les sites du Groupe PSA peuvent être soumis, en fonction de la zone géographique où ils sont situés, à des événements naturels tels que les tremblements de terre ou à des phénomènes climatiques tels que les ouragans, les cyclones et les inondations. Les événements climatiques dus à l'élévation globale de la température nécessitent une prise en compte dans le choix des nouveaux sites du Groupe PSA et des moyens de protection concernant certains sites existants situés dans des zones à risque.

Dispositifs de gestion de contrôle

Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe PSA s'engage pour une gestion active des risques liés aux catastrophes naturelles et au dérèglement climatique par la mise en place d'actions de prévention et de contrôle pour ses installations, et l'intégration des enjeux du dérèglement climatique au sein de ses nouveaux sites industriels.

1.5.2. Risques relatifs aux marchés financiers

Le Groupe PSA est exposé à des risques de liquidité, ainsi qu'à des risques de taux, de contrepartie, de change et à d'autres risques de marchés liés notamment aux variations des prix des matières premières. En ce qui concerne la gestion des risques, principalement assurée par la Direction financière, les risques identifiés et la politique suivie par le Groupe pour gérer ces risques sont précisés dans la Note 12.7 aux États financiers consolidés 2017.

1.5.2.1. EXPOSITION AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE

Il convient de se reporter à la Note 8.3 et à la Note 12.7.A (4) aux États financiers consolidés 2017 chapitre 5.6 ci-après.

1.5.2.2. EXPOSITION AUX VARIATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT

Il convient de se reporter à la Note 12.7.A (2) aux États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6 ci-après.

1.5.2.3. RISQUE DE CONTREPARTIE ET RISQUE DE CRÉDIT

Il convient de se reporter à la Note 12.7.A (3) aux États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6 ci-après.

1.5.2.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Il convient de se reporter aux Note 8.3 et Note 12.7.A (1) aux États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6 ci-après.

1.5.2.5. NOTATION DE LA DETTE

Au 28/03/2018	Notation	Révision	Notation précédente
Peugeot S.A.			
Moody's	Ba1/Stable/NP	26/07/2017	Ba2/Stable/NP
Fitch	BB+/Positif	23/03/2018	BB+/Stable
Banque PSA Finance			
Moody's [(1)]	A3/Stable/P-2	08/03/2017	Baa2/stable/P-2

(1) Notation non sollicitée depuis le 11 février 2016.

La notation de Peugeot S.A. repose sur des critères appréciant la compétitivité du Groupe, sa diversification géographique, sa profitabilité, sa liquidité, impliquant des ratios financiers notamment le ratio d'endettement net sur fonds propres et le ratio du cash-flow opérationnel sur la dette nette.

En 2017, les notations de Peugeot S.A. et Banque PSA Finance ont été améliorées suite à la présentation des résultats 2016, en février 2017.

- Moody's Investors Service a relevé la notation de Banque PSA Finance le 8 mars 2017 à A3/stable.
- Moody's Investors Service a également relevé la notation de Peugeot S.A. le 26 juillet 2017 à Ba1/stable.
- Fitch a relevé la notation de Peugeot S.A. le 23 mars 2018 à BB+/Positif suite à la présentation des résultats 2017.

Toute révision de ces notations est susceptible d'affecter la capacité à obtenir des financements à court, à moyen et à long terme.

1.5.3. Risques relatifs à Banque PSA Finance

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de BPF font partie intégrante de la Gestion des Risques, nouvelle dénomination de la Filière Risques depuis l'Arrêté du 3 novembre 2014, dont le responsable est membre du Comité de Direction. Il rend également compte de ses missions au Comité d'Audit et des Risques, au Comité Management des Risques et autant que de besoin aux Comités des Opérations ad hoc au sein de la banque.

La gouvernance des risques couvre notamment leur pilotage, la validation des méthodes ou modèles de mesure ainsi que la fixation du niveau de risque souhaitable tout comme en premier lieu le recensement des risques et l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel. Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de comités : le Comité Management des Risques, l'ALCO (ALM Comité), le Comité Modèle et Bâle II et le Comité d'Audit et des Risques. Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit partie prenante à ces comités, soit informés de leur teneur.

Le pilotage des Risques au sein des Coopérations avec Santander et BNPP PF est assuré par des comités paritaires Global Risk Committee, et est décliné au sein de chaque JV dans des Comités Risques locaux.

BPF a recensé quatorze facteurs de risque auxquels elle est soumise dont six majeurs présentés ci-après.

Pour plus de détails sur les risques relatifs à BPF, veuillez-vous référer au rapport annuel 2017 de BPF sur le site internet www.banquepsafinance.com.

1.5.3.1. RISQUE D'ACTIVITÉ

Facteurs de risques

Six facteurs principaux ont un impact sur le niveau d'activité de BPF et sont évalués régulièrement :

- les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;
- des évolutions réglementaires ou fiscales qui pourraient conduire à modifier l'activité ou à en altérer la rentabilité ;
- le volume de ventes des marques du Groupe PSA et leur politique marketing ;
- le positionnement concurrentiel de BPF tant en terme de produit que de prix ;
- le risque pays dont la gestion vise à rechercher autant que faire se peut un financement local.

1.5.3.2. RISQUE DE CRÉDIT

Facteurs de risques

Il est lié à l'incapacité d'un client à faire face au paiement de ses obligations, y compris lorsque BPF reprend le bien financé (BPF ne supporte pas de risque de valeur résiduelle). Le niveau du risque est principalement lié à la conjoncture économique.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi du crédit et chaque mois pour les financements en portefeuille.

À l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notation internes *grading* (*Corporate*) ou d'outils décisionnels (*Retail*).

Dans le cadre du partenariat avec Santander Consumer Finance (SCF) en Europe pour les activités de financement des marques Peugeot, Citroën et DS, les modèles internes font l'objet de revues régulières par les différentes équipes risques de SCF pour s'assurer de la stabilité de leur performance dans le temps.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, sur le périmètre Peugeot Citroën DS, en application des référentiels IAS 39, l'ensemble des encours de l'activité *Retail* fait l'objet d'un provisionnement à partir de taux de dépréciation qui sont calculés deux fois par an à l'aide de modèles dédiés d'estimation des pertes et des recouvrements futurs actualisés. De même, pour les encours *Corporate*, un modèle de provisionnement pour les encours sains a été développé. Les encours douteux des portefeuilles *Corporate* sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle (rapport Flash) en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues. La dépréciation de ces portefeuilles intervient dès le déclassement en créances douteuses si la perte estimée suite à l'analyse individuelle est non nulle.

Dans le cadre du partenariat avec BNP Paribas Personal Finance mis en place en Europe à compter du 1er novembre 2017 pour les activités de financement des marques Opel et Vauxhall, les modèles internes sont en cours de revue par les équipes risques de BNPP Personal Finance.

1.5.3.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Facteurs de risques

Le risque de liquidité dépend de la situation des marchés financiers (*Market Risk*) et principalement de la notation de BPF (*Funding Risk*). Le risque de liquidité constitue le principal risque financier auquel BPF est confrontée.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La maîtrise du risque de liquidité comprend deux volets : une politique générale et la mise en place de limites et d'indicateurs.

La surveillance du risque est fondée sur ces indicateurs de risque. L'ALCO mensuel suit la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque, le respect des limites et les mesures à prendre pour anticiper le risque de liquidité.

À partir de la mise en place des partenariats locaux avec Santander Consumer Finance, les financements ne sont plus sous la responsabilité exclusive de Banque PSA Finance.

Il convient de se reporter à la Note 13.4 (1) aux États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6 ci-après.

1.5.3.4. RISQUE DE CONTREPARTIE

Facteurs de risques

Le risque de contrepartie est le risque lié à la défaillance potentielle d'un emprunteur, d'un garant conduisant à l'arrêt des remboursements de crédit ou à l'impossibilité de mettre en œuvre des garanties obtenues.

BPF est exposée au risque de contrepartie à trois titres : opérations de marché réalisées pour couvrir le risque de taux, placement des liquidités, la gestion pour les titrisations du placement des réserves des Fonds Communs de Titrisation.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Les placements sont effectués auprès de banques de premier plan notées selon un modèle interne. Les produits dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires de catégorie *Investment Grade*. Les utilisations des limites sont vérifiées quotidiennement. Un récapitulatif des dépassements est présenté lors de l'ALCO, des Comités Risques et des Comités d'Audit.

1.5.3.5. RISQUE DE CONCENTRATION

Facteurs de risques

Le risque de concentration retenu par BPF est un risque lié à une exposition trop importante sur un même client pour les opérations de crédit et sur une même contrepartie lors des opérations de refinancements bancaires.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Il est mesuré par des indices de concentration, dont le respect est analysé en Comité Management des risques ou en Comité ALCO. BPF tient compte de la notation du Groupe PSA pour connaître le niveau maximum d'engagements sur son actionnaire.

1.5.3.6. RISQUE OPÉRATIONNEL

Définition du risque et facteurs de risque

Il est défini comme étant le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de BPF et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte. Il est distinct du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

BPF est principalement exposée à des risques opérationnels en rapport avec le risque de crédit, des fraudes externes et dans une mesure largement moindre, à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

La maîtrise des risques s'exerce via des dispositifs de maîtrise du risque intégrés aux instructions et fait l'objet de contrôles de second niveau exercés par le contrôle permanent. Ils se déclinent sous forme de règles de décision et de délégations ainsi que dans des dispositions spécifiques intégrées aux systèmes informatiques (exemple : plan de reprise d'activité).

1.5.4. Risques juridiques et contractuels

Le Groupe PSA est exposé à des risques juridiques liés à sa situation d'employeur, de concepteur, de constructeur et de distributeur de véhicules, d'acheteur de composants et de fournisseur de services.

Ces différents risques sont maîtrisés par la mise en œuvre de politiques de prévention dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité du travail, de la propriété industrielle et intellectuelle, de l'environnement industriel, de la sécurité des véhicules et de la qualité de ses produits ou services ainsi que par la sécurisation juridique des opérations réalisées par le Groupe.

1.5.4.1. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Au 31 décembre 2017, aucun des litiges dans lesquels sont impliquées les sociétés du Groupe n'a eu d'impact significatif sur les comptes de ce dernier.

Au cours de la période couvrant les douze derniers mois, il n'y a pas eu de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. De même, le Groupe n'a pas connaissance de procédure en suspens, ou dont il serait menacé, susceptible d'impacter significativement sa situation financière ou sa rentabilité.

Une procédure d'arbitrage concernant la propriété et l'usage de la marque « Peugeot », hors véhicules, a été initiée en 2015 à l'encontre d'une filiale du Groupe, Automobiles Peugeot, à l'initiative de la société Établissements Peugeot Frères. La procédure est toujours en cours et le Groupe est confiant quant à l'issue de cette procédure.

Concernant les provisions pour litiges commerciaux, fiscaux et divers, il convient de se reporter à la Note 10 aux États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6 ci-après.

1.5.4.2. RISQUES LÉGAUX LIÉS AUX LITIGES ANTI-CONCURRENCE

Facteurs de risques

Comme l'ensemble des opérateurs économiques, le Groupe PSA est exposé, en France ainsi que dans les pays où il est implanté, à des risques juridiques liés au droit de la concurrence.

Les risques identifiés ont été cartographiés ; ils concernent principalement le domaine des achats, celui du commerce et celui des coopérations.

Le Groupe est susceptible de faire l'objet d'enquêtes par les autorités de la concurrence. Les sanctions envisageables en cas de pratiques anticoncurrentielles avérées incluent des amendes administratives, des sanctions pénales et/ou des condamnations à des dommages-intérêts. Le Groupe n'est pas à ce stade en mesure de prédire les conséquences de ces enquêtes, notamment en termes de sanctions administratives, pénales et/ou civiles qui pourraient lui être signifiées.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Pour prévenir ces risques, le Groupe dispose en central, comme dans les pays où il est implanté, de juristes internes et de conseils externes, experts en droit de la concurrence, qui travaillent en étroite relation avec les opérationnels concernés.

Par ailleurs, le Groupe a engagé dès 2013 des actions pérennes de formation en droit de la concurrence auprès des responsables opérationnels susceptibles d'être confrontés à des risques de pratiques anti-concurrentielles, notamment dans le domaine du commerce.

En 2017, ces actions se sont poursuivies et étendues au sein du Groupe, qui a renforcé son programme de conformité en matière de concurrence, décliné en plusieurs actions (11 engagements pris en 2014 auprès de l'Autorité de la Concurrence française), notamment :

- la mise en œuvre d'un système d'alerte en France ;
- des séances de formation, présentielles et en *e-learning*, aux collaborateurs concernés, pour bien comprendre sur le plan pratique quels sont les bons réflexes à avoir et les comportements à éviter.

1.5.4.3. RISQUES RÉGLEMENTAIRES

La nature des activités du Groupe et son implantation internationale le soumettent à un ensemble de réglementations très variées. En particulier, le développement des véhicules et des organes mécaniques est exposé à l'évolution permanente des réglementations, tant au niveau mondial qu'européen, relatives notamment à la sécurité et à l'environnement. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus sévères. Les activités du Groupe peuvent être impactées par la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs, ainsi que par l'évolution des réglementations fiscales et/ou douanières des pays avec lesquels le Groupe commerce.

Ces exigences sont prises en compte au plus tôt dans le développement des véhicules et organes au niveau des projets ainsi que dans le cadre de la commercialisation de ces véhicules. Pour ce faire, le Groupe a mis en place des politiques et procédures aux niveaux appropriés pour assurer le respect de ces réglementations. De plus, le Groupe participe au dialogue permanent avec les autorités nationales ou régionales en charge de la réglementation spécifique des produits du secteur automobile afin de prévenir les risques liés aux changements de réglementation.

Le renforcement du dispositif de compliance présenté en 2016 et la mise en place programmée en 2018 du système d'alerte mondial contribueront également à prévenir et limiter les risques réglementaires.

1.5.4.4. COVENANTS DE CRÉDITS

Les covenants de crédit ont pour vocation de protéger les organismes prêteurs, et leur non-respect ouvre généralement des clauses de remboursement ou d'exigibilité anticipés. La facilité syndiquée revolving de 3 milliards d'euros au profit de Peugeot S.A. et du GIE PSA Trésorerie nécessite le respect d'un niveau de dette nette des sociétés industrielles et commerciales inférieur à 6 milliards d'euros et le respect d'un ratio de dette nette des sociétés industrielles et commerciales sur capitaux propres du Groupe inférieur à 1. Ces ratios étaient respectés au 31 décembre 2017.

Pour plus de détails, il convient de se reporter à la Note 12.7.A (1) aux États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6 ci-après.

1.5.4.5. RISQUES LIÉS AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de régimes de retraite complémentaires, à cotisations définies ou à prestations définies, ainsi que de régimes donnant droit au versement d'une somme forfaitaire au moment du départ à la retraite. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de ses cotisations. Pour les régimes à prestations définies, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne principalement, le Groupe doit provisionner le paiement sur le long terme des pensions de retraite, ce qui génère des engagements sociaux dans les comptes du Groupe. Ces engagements impactent directement les résultats du Groupe.

Afin de maîtriser au mieux ces passifs sociaux, des évaluations actuarielles sont effectuées par des experts indépendants chaque année dans l'ensemble des pays concernés, et une revue régulière est menée sur les paramètres de calcul que sont, notamment, le taux d'actualisation des cash-flows futurs, les taux d'inflation, et les paramètres démographiques (évolution des salaires, table de mortalité, *turnover*, etc.). Les fonds de pension sont suivis par la Direction financière (l'allocation de l'actif financier, la robustesse du modèle, les rendements, etc.). En complément, il convient de se reporter à la Note 12.7 aux États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6 ci-après.

1.5.4.6. RISQUES LIÉS AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à breveter ses innovations, à concéder, ou se voir concéder, des droits d'exploitation de brevets ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle, et prend alors toutes les mesures usuelles pour protéger ses droits.

La plus grande attention est portée à la protection des droits de propriété intellectuelle du Groupe et des actions sont engagées à l'encontre des contrefacteurs, notamment de pièces de rechange.

En 2017, 1 021 nouvelles demandes de brevets du Groupe PSA ont été publiées en France. Pour des informations complémentaires sur la politique de brevets du Groupe, il convient de se référer aux paragraphes 4.5.3, ci-après du présent document de référence.

1.5.4.7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il convient de se reporter à la Note 17 aux États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6 ci-après.

1.5.5. Couverture de risques – assurances

Le département Assurances du Groupe souscrit, auprès d'acteurs à la solvabilité financière reconnue, des programmes d'assurances mondiaux, notamment pour :

- les « Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation » avec trois lignes d'assurances pour une capacité globale de 1 500 millions d'euros et des franchises allant jusqu'à 10 millions d'euros par sinistre ;
- la « Responsabilité Civile » avec trois lignes d'assurances pour une capacité globale de 250 millions d'euros et une franchise maximale de 1 000 000 euros par sinistre ;
- le « Transport et stockage de véhicules sur parcs » avec deux lignes d'assurances de 72 millions d'euros et des franchises de 300 000 euros au maximum ;
- la « Fraude » avec quatre lignes d'assurances à hauteur de 65 millions d'euros et une franchise maximale de 500 000 euros.

Opel, Vauxhall et Opel Bank ont été intégrés aux programmes d'assurance souscrit par le Groupe à effet du 1er août 2017 pour les premiers, et à effet du 1er novembre pour Opel Bank, pour certains programmes à des conditions spécifiques.

Certaines premières lignes de ces programmes d'assurances sont réassurées par la société SARAL (S.A. de Réassurance Luxembourgeoise) détenue à 100 % par Peugeot S.A.

SARAL participe à la couverture des seuls risques du Groupe et est engagée sur les risques de Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation (16 millions d'euros par sinistre et par an), de Responsabilité automobile (750 000 euros par sinistre), de Transport et Stockage de véhicules sur parcs (18 millions d'euros par sinistre et 36 millions d'euros par an) et de Fraude (1,5 million d'euros par sinistre et 3 millions d'euros par an).

Associée à une démarche de prévention des risques volontariste et reconnue par les assureurs partenaires, la politique d'assurances du Groupe se traduit donc par un transfert vers les assureurs de certains risques d'intensité élevée et à une rétention par le biais des franchises et de la captive, des risques d'intensité faible et modérée.

1.6. PLAN DE VIGILANCE

Objet du plan de vigilance

Conformément à la Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, **le plan de vigilance présenté dans ce chapitre comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement**, résultant :

- des activités de la Société et de celles des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement ;
- des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

En toute transparence, le Groupe PSA a choisi de distinguer ces deux périmètres dans la présentation des différentes mesures [(1)] de son plan de vigilance.

1.6.1. Cartographie des risques concernés par le plan de vigilance

Les éléments présentés ci-après constituent la réponse du Groupe PSA à la mesure n° 1 : « *cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation* »

1.6.1.1. RISQUES RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Lors des travaux de mise à jour de sa matrice de matérialité, le Groupe a identifié sept macro-risques déclinés en 23 enjeux RSE (cf. § 2.1.1.). Le Groupe a eu recours à un tiers extérieur pour garantir une cotation équitable et rigoureuse de chacun des enjeux, selon une méthodologie homogène (cf. § 2.1.1.).

Le résultat a été soumis à l'appréciation des parties prenantes du Groupe via des entretiens menés auprès d'un échantillon représentatif. La nouvelle matrice (cf. § 2.1.3) été validée par les membres du Comité Exécutif en septembre 2017.

1.6.1.2. RISQUES RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DES SOUS-TRAITANTS OU FOURNISSEURS

Le Groupe PSA a choisi d'identifier les risques liés aux activités de ses sous-traitants et fournisseurs par catégories d'achats, pour les achats série et hors-série. La méthodologie s'articule autour de l'*EcoVadis Rating Framework* (cf. § 2.3.1.2.2). Le niveau de risque RSE établi pour chaque catégorie d'achats est ensuite enrichi par les évaluations RSE réalisées par EcoVadis pour les fournisseurs de la catégorie d'achat, puis par les risques inhérents aux pays d'implantation. Enfin, d'autres facteurs (volume de dépenses et importance stratégique de la catégorie d'achat pour le Groupe) viennent compléter l'évaluation.

Ces éléments conjugués permettent d'établir une hiérarchisation des risques sur six niveaux, qui fait l'objet d'une révision critique par la Direction des achats et d'une validation par le Directoire.

(1) L'article L. 225-102-4.-I. du Code de commerce impose un plan de vigilance en cinq mesures.

1.6.2. Autres mesures du plan de vigilance

Périmètre : Activités de la Société et de celles des sociétés qu'elle contrôle (filiales)	Périmètre : Activités des sous-traitants ou fournisseurs
Mesure n° 2 : ***« procédures d'évaluation régulière de la situation, au regard de la cartographie des risques »***	
› Suivi annuel d'application de l'accord-cadre mondial (auto-évaluation des filiales en association avec les organisations syndicales), système de management de la sécurité au travail, audits sécurité (audits STOP, alertes ALT), baromètre social, évaluation et suivi du stress, audits internes et externes environnementaux, etc. (cf. § 2) › Procédures de contrôle interne et de gestion des risques (cf. § 1.5.1)	› Évaluation RSE des fournisseurs par un tiers extérieur (EcoVadis) › Audits de tous les fournisseurs selon la norme IATF 16949 (exigence de certification automobile) › Audits externes des fournisseurs à risques (cf. § 2.3.1.2.2)
Mesure n° 3 : ***« actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves »***	
› Politiques décrites par les directions au regard des différents enjeux RSE (cf. § 2)	› Formation des acheteurs › Critères de sélection/formation/sanctions des fournisseurs › Signature de la Charte « achats responsables » par les fournisseurs (cf. § 2.3.1.2.2)
Mesure n° 4 : ***« mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans la Société »***	
› Le Groupe a mis en place un dispositif de *whistleblowing* qui permet aux salariés de signaler de manière confidentielle les comportements contraires à la Charte éthique du Groupe, dont le respect des droits humains et l'environnement. (cf. § 6.1.2. du rapport RSE 2017) › IndustriALL et les organisations syndicales exercent une vigilance continue et peuvent signaler les non-conformités à la Direction des ressources humaines dans le cadre de l'accord-cadre mondial › Le Groupe a mis à disposition de ses salariés les boîtes mail harcelement@mpsa.com et diversite@mpsa.com (cf. § 2.4. de ce document et § 3.1.1.2 du rapport RSE 2017)	› Des réunions avec les fournisseurs ont lieu une à deux fois par an. › Le questionnaire d'étonnement (dispositif interne mis à la disposition de toute personne du Groupe se rendant sur un site de production fournisseur : acheteur, auditeur qualité, pilote, analyste) permet de remonter tout dysfonctionnement observé › La Direction des achats est par ailleurs à l'écoute des parties prenantes de l'entreprise (ONG, journalistes, syndicats) sur ces sujets. (cf. § 2.3.1.2.2) › Un système d'alerte externe mondial à partir d'un site internet (*whistleblowing*) est en cours de mise en place et sera progressivement déployé dans tous les pays. Il sera ouvert, en fonction des réglementations et des besoins nationaux à nos partenaires externes : fournisseurs, ONG, etc. qui souhaiteraient signaler au Groupe PSA des infractions à la loi ou à des conventions internationales (cf. § 6.1.2.1 du rapport RSE 2017)
Mesure n° 5 : ***« dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité »***	
› Le Groupe suit les mesures mises en œuvre dans le cadre du reporting RSE annuel (cf. § 2) › L'efficacité des mesures est évaluée lors du bilan annuel de l'accord-cadre mondial (cf. § 2.4.1) › Procédures de contrôle interne (cf. § 1.5.1)	› En cas de constat de non-conformités aux exigences de la Charte « achats responsables » par un fournisseur, le Groupe accompagne le fournisseur dans la mise en place des plans d'actions correctifs › Le Groupe évalue l'efficacité des mesures grâce à l'évolution des notes EcoVadis obtenues par les fournisseurs › Le contrôle interne vérifie l'efficacité de ces dispositifs. (cf. § 4.2.2.3. et 4.2.2.4. du rapport RSE 2017 : graphique « Évolution de la performance RSE des fournisseurs audités de 2008 à 2017 »)

LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

2.1. UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE PLEINEMENT INTÉGRÉE À LA STRATÉGIE DU GROUPE 36

2.1.1. Les principaux risques RSE du Groupe 36
2.1.2 La politique RSE du Groupe 38
2.1.3. Dialogue avec les parties prenantes du Groupe 39

2.2. LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX 40

2.2.1. L'intégration des enjeux environnementaux dans la conception de l'offre 40
2.2.2. L'écologie industrielle des sites du Groupe 49

2.3. ENGAGEMENT SOCIÉTAL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 60

2.3.1. La gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement 60
2.3.2. La sécurité et la protection des consommateurs 64
2.3.3. Les actions de partenariat et de mécénat en faveur du développement régional et des communautés 67
2.3.4. Loyauté des pratiques – lutte contre la corruption 68

2.4. LES RESSOURCES HUMAINES : CRÉER LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE 69

2.4.1. Dialogue social 70
2.4.2. Une politique responsable de l'emploi 71
2.4.3 Le développement des ressources humaines 77
2.4.4. Bien être, santé et sécurité au travail 80
2.4.5. Diversité et égalité des chances 85

2.5. PERFORMANCE RSE DU GROUPE PSA 89

2.6. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION 90

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 90

2.7. PÉRIMÈTRE DE REPORTING, MÉTHODOLOGIE ET TABLES DE CORRESPONDANCE 93

2.7.1. Périmètre de reporting 93
2.7.2. Méthodologie de reporting 94
2.7.3. Table de correspondance avec les exigences réglementaires 94

Les informations environnementales, sociales et sociétales contenues dans le présent chapitre répondent à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce dans sa version modifiée par Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 et de façon volontaire, par anticipation, aux nouvelles exigences instituant une Déclaration de Performance Extra Financière (ci-après la « DPEF »), issues de l'**Ordonnance n° 2017-1180 et du décret d'application n° 2017-1265, ayant transposé la Directive 2014/95/UE du Parlement Européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières**, ainsi qu'aux recommandations de la *Global Reporting Initiative* (GRI).

Ces informations portent sur les activités de la Société mère Peugeot S.A., de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et des sociétés dont elle a le contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et font l'objet d'un rapport annuel détaillé (rapport RSE) pour ce qui concerne la Division Automobile.

Le périmètre de reporting et les tables de correspondance avec la Loi Grenelle 2 et la DPEF (cf. § 2.7) traitent des principaux risques et enjeux identifiés par le Groupe PSA selon une analyse des risques au niveau macroscopique (cf. méthodologie présentée au § 2.1.1), parmi les 43 thématiques visées à l'article R. 225-105 du Code de commerce.

Toutefois, par exception à ce qui précède :

Les informations quantitatives relatives à Banque PSA Finance (BPF) et Faurecia sont publiées de manière séparée dans ce chapitre et accompagnées d'explications spécifiques si nécessaire. Pour plus d'informations notamment concernant les réalisations de l'année en matière de RSE propres à ces deux sociétés, il convient de se reporter aux communications extra-financières de PSA Banque France (ex SOFIB - la joint-venture entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance en France) et de Faurecia : site internet, document de référence, etc.

Le présent document n'intègre pas les informations environnementales, sociales et sociétales des sociétés OPEL et VAUXHALL dont l'acquisition par le Groupe PSA au 1er août 2017 n'a pas permis de garantir une collecte exhaustive et une consolidation homogène de ces informations. En revanche, depuis le 1er août 2017, le Groupe PSA a engagé un plan d'actions associé à une feuille de route détaillée qui permettra une intégration de ses filiales Opel et Vauxhall au périmètre de reporting extra-financier pour l'exercice 2018. Pour les informations RSE les plus matérielles c'est-à-dire les six enjeux qualifiés de stratégiques dans la matrice de matérialité (cf. § 2.1.3), le plan d'actions vise a minima à pouvoir présenter une information homogène de manière consolidée. La mise en œuvre et le déploiement de ce plan d'actions ont pu être constatés par l'Organisme Tiers Indépendant GRANT THORNTON.

2.1. UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE PLEINEMENT INTÉGRÉE À LA STRATÉGIE DU GROUPE

Au sein du Groupe, la Délégation au développement durable anime transversalement la démarche RSE en s'appuyant sur un réseau de correspondants présents dans chacune des grandes directions du Groupe. Elle est rattachée au Directeur de la communication, qui rend compte directement au Président du Directoire. Elle préconise les engagements RSE du Groupe portés par les membres du Comité Exécutif, qui les valide une fois par an et qui en suit la mise en œuvre. Ces éléments font l'objet d'une présentation annuelle en Conseil de Surveillance.

2.1.1. Les principaux risques RSE du Groupe DPEF.A DPEF.B DPEF.15

En ligne avec les objectifs de développement durables de l'ONU, la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et la Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des Sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le Groupe a identifié les macro-risques auxquels il doit faire face. Compte-tenu des activités du Groupe, chaque macro-risque se décline en plusieurs enjeux RSE. Le Groupe présente, dans le chapitre 2 de ce document, sa réponse face à chacun de ces enjeux. Le rapport RSE du Groupe présente ces mêmes réponses de façon plus détaillée, ainsi que les trajectoires que le Groupe s'engage à suivre.

7 macro-risques	23 enjeux RSE liés
Changement climatique *Face au changement climatique, s'impose la nécessité d'une appréhension globale : concevoir des véhicules qui émettent moins de CO_2, mais également réduire l'impact carbone de l'outil industriel, de la logistique et des achats, et enfin mettre en œuvre des leviers de compensation carbone.*	**Émissions de CO_2 des véhicules*** (cf. § 2.2.1.1.) Énergie/Empreinte carbone industrielle (cf. § 2.2.2.1.) Performance environnementale de la *supply chain* : achats et logistique (cf. § 2.3.1.2.1)
Raréfaction des ressources *À une époque marquée par la rareté des ressources naturelles, la réduction de la dépendance à l'égard des ressources en eau et des matières premières est à la fois une question de responsabilité vis-à-vis de l'environnement mais aussi une question de pérennité de l'entreprise*	Utilisation raisonnée des matières dans le cycle de vie du véhicule - dont recyclage (cf. § 2.2.1.3.) Gestion durable de l'eau (cf. § 2.2.2.4.) Optimisation des cycles matière - dont déchets - dans les *process* industriels (cf. § 2.2.2.3.)
Santé/sécurité : vigilance de la société civile *En réponse à l'inquiétude croissante de la société concernant les effets des produits et des processus industriels sur la santé, les constructeurs automobiles doivent démontrer leur capacité à réduire l'impact de leurs activités et accroître la différenciation positive de leurs produits en termes de sécurité.*	Biodiversité (cf. § 2.2.2.5.) **Sécurité des véhicules*** (cf. § 2.3.2.1) **Impact véhicules sur la qualité de l'air*** (cf. § 2.2.1.2.) Maîtrise des rejets et nuisances industriels (cf. § 2.2.2.2.)
Croissance des inégalités dans le développement économique des territoires *Face aux inégalités croissantes dans le développement économique des régions, une attention particulière doit être portée sur la redistribution de la valeur créée par les entreprises dans les territoires où elles opèrent.*	Développement de l'approvisionnement local dans les territoires d'implantation (cf. § 2.3.1.1.) Répartition de la valeur ajoutée et gouvernance équilibrées (cf. § 3.) Philanthropie/Mobilité solidaire (cf. § 2.3.3.)
Atteinte aux droits de l'Homme et manquements aux règles éthiques *L'industrie automobile doit anticiper la sévérisation des réglementations nationales et internationales liées par exemple aux minéraux issus des zones de conflit, à l'équilibre et à l'intégrité des relations d'affaires, au devoir de vigilance des grandes entreprises, ainsi qu'à la protection du consommateur.*	Information et marketing responsable (cf. § 7.5. du rapport RSE 2017) Pratique éthique des affaires (cf. § 2.3.4.) Droits de l'homme dans la *supply chain* (cf. § 2.3.1.2.)
Capital humain et climat social interne *Dans un contexte de forte évolution du travail au sein de l'industrie automobile (automatisation, transformation numérique, etc.) la compétitivité de l'entreprise doit s'appuyer sur l'ensemble des talents, le dialogue social, le bien-être des employés et la sécurité au travail.*	Attractivité et développement de tous les talents (cf. § 2.4.3) **Gestion des transformations de l'entreprise et dialogue social*** (cf. § 2.4.1. et 2.4.2) Santé, sécurité et bien-être au travail (cf. § 2.4.4.) Diversité et égalité des chances (cf. § 2.4.5.)
Attentes clients et risques de marché *En réponse aux politiques de déplacement et aux contraintes urbaines, les constructeurs automobiles doivent se différencier par le développement de nouvelles solutions adaptées à chaque besoin de mobilité, reposant sur des produits et services de qualité, et une gestion irréprochable de la relation client.*	**Qualité des véhicules et des services - satisfaction client*** (cf. § 2.3 du rapport RSE 2017) Gestion responsable de la relation et des données clients (cf. § 2.3.2.2.) **Développement de nouvelles solutions de mobilité*** (cf. § 2.2.1.4.)

* ***Enjeux RSE stratégiques*** *(cf. matrice de matérialité en § 2.1.3).*

Le Groupe a identifié ses macro-risques et ses enjeux RSE lors des travaux de mise à jour de sa matrice de matérialité. La nouvelle matrice (cf. § 2.1.3), qui hiérarchise les 23 enjeux RSE classés en sept macro-risques, a été validée par les membres du Comité Exécutif en septembre 2017.

L'identification des enjeux et des macro-risques RSE a été réalisée sur la base de l'expertise métier du réseau de contributeurs RSE du Groupe, représentant l'ensemble des activités. Le résultat a été conforté par une veille sectorielle, une analyse des référentiels RSE mondiaux (dont la *Global Reporting Initiative*) et une veille média, puis soumis à l'appréciation des parties prenantes du Groupe via des entretiens menés auprès d'un échantillon représentatif.

Cette démarche structurée a permis de lister l'ensemble des facteurs justifiant la matérialité de chaque enjeu pour le Groupe.

La cotation des enjeux a été établie sur deux axes :

1. la position de l'enjeu sur l'axe des abscisses représente l'importance de l'enjeu sur la performance économique de l'entreprise selon trois critères :
   - probabilité d'occurrence des menaces et opportunités liées à l'enjeu,
   - gravité de l'impact pour le Groupe. Pour chaque enjeu, les opportunités et les menaces ont été classées en trois catégories (*business*, fonctionnement opérationnel et réputation) et leurs impacts ont été quantifiés économiquement par la direction concernée,
   - niveau d'impact sur la performance à long terme ;
2. la position de l'enjeu sur l'axe des ordonnées représente l'importance des attentes des parties prenantes, en tenant compte de la légitimité de chaque partie prenante à s'exprimer sur chaque enjeu.

Le Groupe a eu recours à un tiers extérieur pour garantir une cotation équitable et rigoureuse de chacun des enjeux, selon une méthodologie homogène.

2.1.2 La politique RSE du Groupe DPEF.15

Pour le Groupe PSA, seule une **conduite responsable et transparente des affaires** permet d'inscrire un développement et une performance économique dans la pérennité. Sur ce principe, en ligne avec le Pacte Mondial de l'ONU, auquel il adhère depuis 2003, le Groupe a défini sa politique de responsabilité sociale et environnementale. Issue d'un **dialogue permanent avec ses parties prenantes** et concrétisée par **des engagements publics,** cette politique RSE guide les actions du Groupe face à ses enjeux stratégiques. Elle repose sur trois piliers : la mobilité durable, le développement économique de ses territoires d'implantation et la mobilisation de tous les talents et la création des conditions de la réussite.

LA MOBILITÉ DURABLE

- Pionnier sur de nombreuses technologies, le Groupe PSA témoigne de sa responsabilité sociétale en développant un bouquet d'offres de mobilité répondant aux évolutions des attentes des parties prenantes : les consommateurs mais aussi les territoires. Sa stratégie est **d'être présent sur tous les segments du marché de la mobilité.**
- Dans cet objectif, il mobilise ses ressources d'**innovation** sur la réduction des impacts environnementaux de la mobilité. Sa stratégie repose sur le déploiement des technologies les plus efficaces **sur le plus grand nombre de véhicules**, afin de constituer un levier massif de lutte contre les pollutions et le changement climatique.
- Dès la conception puis en fabrication, le Groupe PSA s'engage à **optimiser l'utilisation des ressources** en intégrant des matériaux verts ou recyclés dans ses véhicules, en garantissant leur recyclabilité, et en **limitant l'empreinte environnementale de ses sites de production et de ses réseaux commerciaux** en matière d'énergie, d'eau ou de déchets.
- L'usage des véhicules représente l'essentiel des émissions. Aussi, le Groupe :
  - équipe largement ses gammes de *clean tech* **bas carbone** efficientes et préservant **la qualité de l'air**, et commercialise des véhicules thermiques *best in class*, hybrides et électriques,
  - développe une offre de **services connectés et de mobilité** répondant aux évolutions des comportements et des attentes **clients,**
  - enfin, à l'écoute de la société civile, invente la mobilité de demain en inscrivant le numérique dans l'ADN de ses gammes, en déployant des aides à la conduite apportant toujours plus de sécurité et de fluidité du trafic, avec pour cible la **voiture autonome** accessible au plus grand nombre.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SES TERRITOIRES D'IMPLANTATION

Les activités du Groupe ont une empreinte économique et sociale d'envergure sur ses territoires d'opération. Le Groupe PSA est conscient de la responsabilité qui en découle. À ce titre :

- il sélectionne ses **fournisseurs** au plus près de ses sites de production, en respect de ses **exigences sociales et environnementales**. En faisant croître de façon responsable la part de ses achats locaux, il démontre que ses activités sont génératrices de **développement économique durable** ;
- il soutient les publics les plus fragiles dans ses territoires d'implantation via sa Fondation d'entreprise qui finance des projets d'insertion par la mobilité et des projets d'accès à l'éducation. Le Groupe marque ainsi son **engagement au service des communautés** qui l'accueillent.

LA MOBILISATION DE TOUS LES TALENTS ET LA CRÉATION DES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

La performance économique du Groupe PSA est indissociable de sa performance sociale. Il s'agit de fédérer les énergies pour gagner. Le Groupe privilégie la qualité des relations avec ses partenaires sociaux pour définir des solutions innovantes et **créer la confiance et l'engagement**. Pour accompagner son internationalisation et mettre en œuvre de façon efficiente son engagement social, il s'est doté depuis 2006 d'un cadre de référence : l'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale.

Dans chacun de ses sites, le Groupe PSA en déploie les principes, pour répondre à ses enjeux sociaux. Le Groupe :

- s'appuie sur ses relations sociales matures avec les partenaires sociaux dans une dynamique de co-construction, pour partager sa stratégie et ainsi sécuriser les parcours professionnels des salariés par des dispositions négociées et un accompagnement de proximité ;
- affirme son exigence de **garantir la santé et la sécurité au travail** et de développement du bien-être au travail ;
- place l'expression et le **développement des talents** comme socle de sa stratégie ;
- garantit **l'égalité des chances** basée sur la reconnaissance des mérites ;
- étend à ses fournisseurs et à ses partenaires son engagement pour le **respect des droits humains fondamentaux** ;
- implique chaque salarié dans le respect de sa **Charte éthique** et de ses règles de comportement professionnel.

Le Groupe PSA fait de sa politique RSE (responsabilité sociale et environnementale) un engagement à la fois collectif et individuel et veille à la mise en œuvre de ses principes dans chaque décision que la conduite de l'entreprise impose.

2.1.3. Dialogue avec les parties prenantes du Groupe DPEF.32

Le Groupe, acteur engagé sur ses territoires d'implantation, entretient depuis de nombreuses années des relations avec l'ensemble de ses parties prenantes : ses salariés, ses partenaires sociaux, ses clients et les associations de consommateurs ou d'usagers de la route, ses réseaux de distribution, ses actionnaires et investisseurs, ses fournisseurs, ses partenaires de coopération et de joint-venture, les institutions et associations sectorielles, les ONG, les collectivités territoriales, les riverains des sites, les médias, les agences de notations financières et extra-financières, les experts RSE ainsi que l'enseignement et la recherche, etc.

Ces échanges réguliers avec les parties prenantes permettent une meilleure identification des enjeux et risques sociaux, environnementaux ou économiques et conditionnent l'adaptation du Groupe aux mutations à la fois sociologiques et technologiques en œuvre au sein de la Société. Le dialogue avec les parties prenantes a notamment alimenté la matrice de matérialité des enjeux RSE ci-dessous.

Le rapport RSE 2017 présente les parties prenantes du Groupe (cf. § 1.2.1.3.1) et décrit les instances de dialogue (cf. § 8.2). Des exemples de ces dialogues illustrent les différents chapitres du rapport RSE.

Matrice de matérialité du Groupe PSA

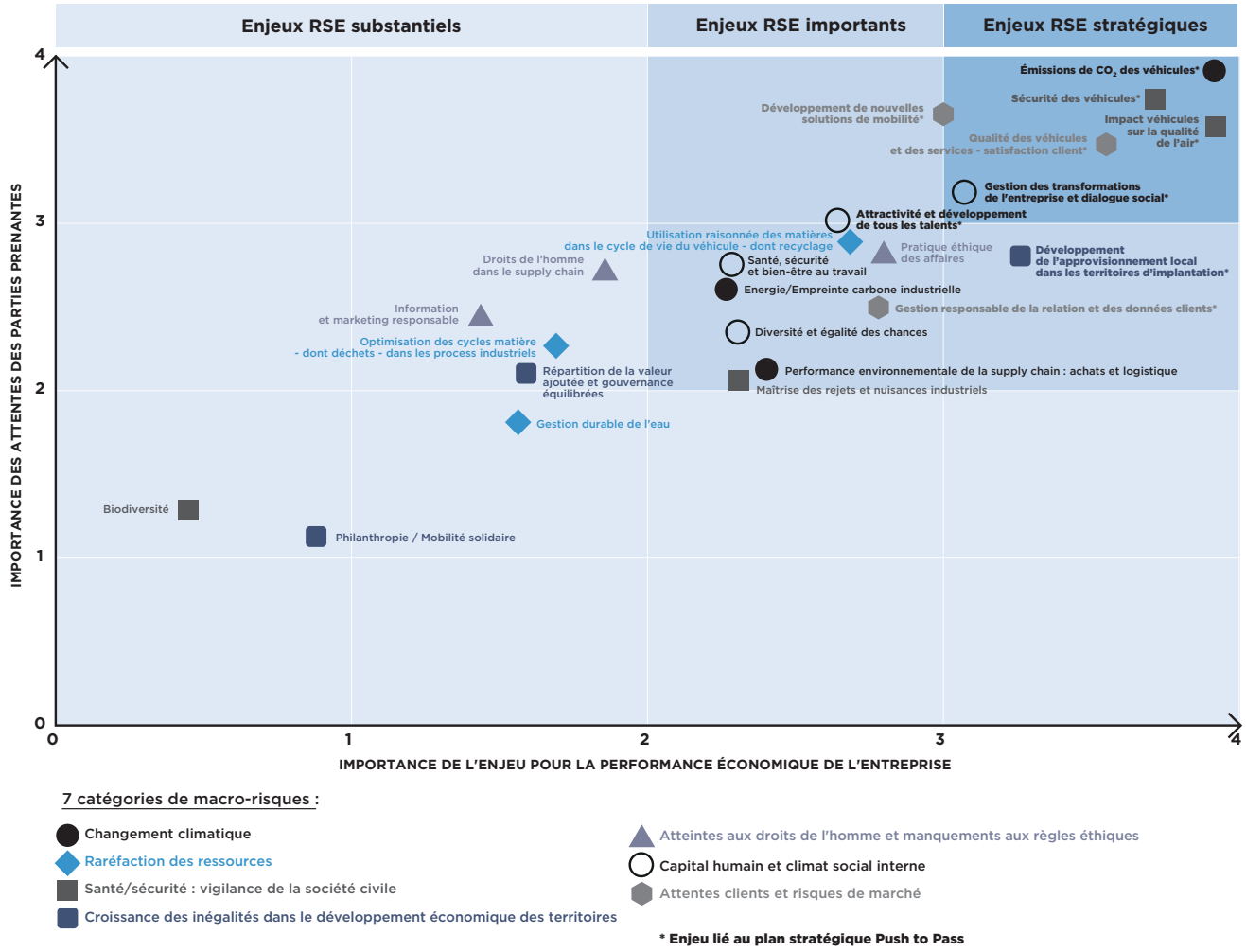

Le chapitre 2.1.1. précise la méthode d'élaboration de la matrice de matérialité des enjeux RSE.

2.2. LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

2.2.1. L'intégration des enjeux environnementaux dans la conception de l'offre

Dès les phases de conception et à chaque étape du cycle de vie, les équipes du Groupe, y compris les équipes de Faurecia, sont mobilisées pour limiter autant que possible l'impact de l'automobile sur l'environnement (maîtrise des consommations, des émissions de CO_2, des polluants, utilisation raisonnée des ressources naturelles, meilleure recyclabilité, etc.). Outre la conformité de ses véhicules aux réglementations environnementales des différents marchés, ce travail d'écoconception vise à assurer au Groupe une avance en matière de mobilité durable.

Le Groupe consacre une part très importante de ses efforts de recherche aux *clean technologies* pour répondre aux quatre enjeux suivants :

- la lutte contre l'effet de serre et l'adaptation au changement climatique, via la réduction des émissions de CO_2 et de la consommation des véhicules ;
- la réduction des émissions de polluants des véhicules pour préserver la qualité de l'air ;
- l'utilisation raisonnée des matières dans le cycle de vie du véhicule, depuis l'extraction des matières premières jusqu'au recyclage des véhicules en fin de vie ;
- le développement de nouvelles solutions de mobilité adaptées à tous les besoins.

L'ORGANISATION DU GROUPE POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES EN PHASE DE CONCEPTION DES PRODUITS ET SERVICES DPEF.15

Division Automobile (PCD)

Au sein de la division Automobile, la Direction de la qualité et de l'ingénierie (DQI) siège au Comité Exécutif. Elle conduit les travaux d'innovation technologique du Groupe. Le Groupe PSA a défini trois axes stratégiques de R&D :

- des voitures toujours plus respectueuses de l'environnement (cf. § 4.5.2.1.) ;
- des voitures connectées et autonomes pour soulager les contraintes de la conduite (cf. 4.5.2.2) ;
- des voitures attractives, source de plaisir, répondant à l'ADN des marques automobiles du Groupe (cf. § 4.5.2.3.).

La DQI pilote et réalise les actions d'écoconception, notamment les analyses de cycle de vie et le suivi des utilisations de matériaux verts ou issus du recyclage : les données nécessaires sont collectées auprès des métiers d'ingénierie et des fournisseurs pour chaque projet véhicule.

La Direction des programmes suit au fil du développement des projets véhicules la mise en œuvre des solutions choisies et en mesure l'efficacité : taux d'utilisation des matériaux verts, émissions de CO_2. Une entité dédiée est responsable de l'animation du programme CO_2 du Groupe. Elle assure le suivi et le reporting des performances CO_2 des véhicules développés par le Groupe.

Une entité spécifique est responsable du suivi de la politique VHU (véhicules hors d'usage) du Groupe.

LES MOYENS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS DPEF.16

Division Automobile (PCD)

Les éléments (budget R&D, effectif, compétences, partenariats) relatifs à l'activité automobile sont présentés dans le chapitre 4.5.4 du document de référence.

2.2.1.1. LUTTER CONTRE L'EFFET DE SERRE ET S'ADAPTER AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.2.1.1.1. Les innovations technologiques au service de la prévention des risques climatiques DPEF.16 DPEF.24 DPEF.27

Pionnier environnemental pour les émissions de CO_2 des véhicules particuliers, le Groupe poursuit le développement d'une offre de plus en plus sobre pour continuer à satisfaire à la fois les besoins croissants de mobilité individuelle et les exigences réglementaires, en identifiant les solutions techniques dont le ratio coût/efficacité est le meilleur pour ses clients. Les solutions technologiques étudiées pour tous les marchés du Groupe (y compris la Chine) sont articulées autour des grands axes suivants :

- le déploiement des technologies d'électrification avec plusieurs niveaux de puissance et de capacité des batteries afin de répondre à la grande variété des usages et des budgets : hybrides rechargeables et électriques. Ces technologies seront déployées largement sur sa gamme de véhicules grâce à deux plateformes modulaires multi-énergies : EMP2 et CMP ;
- l'optimisation des chaînes de traction thermiques, avec notamment une étape d'hybridation légère (*Mild-hybrid 48V*) ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique globale des véhicules, notamment via l'optimisation des équipements et des éléments d'architecture du véhicule (pneumatiques, aérodynamique, masse, gestion électrique, etc.).

En novembre 2015, le Groupe PSA a décidé de s'inscrire dans une démarche unique de transparence vis-à-vis de ses clients, en publiant la consommation de ses voitures en usage réel. Cette initiative est une première mondiale dans l'industrie automobile, et a reçu en octobre 2017 le prix ECOBEST (voir également § 2.2.1.2.3. concernant la qualité de l'air). Les mesures sont réalisées sur route, selon un protocole d'essais rendu public, défini avec les ONG *Transport & Environment* (T&E) et France Nature Environnement (FNE), audité par Bureau Veritas. Les mesures effectuées sur 60 modèles ont permis d'estimer la consommation en conditions réelles de conduite de plus de 1 000 versions différentes des marques Peugeot, Citroën et DS. Depuis 2017, les sites internet des marques du Groupe donnent accès à ces données et proposent un configurateur permettant au client d'estimer sa propre consommation, en fonction de l'utilisation réelle de son véhicule.

L'électrification : un plan ambitieux de déploiement des technologies hybrides et électriques

D'ici à 2025, 100 % des modèles commercialisés par le Groupe dans le monde seront proposés dans des versions électrique ou hybride rechargeable.

Pour accompagner au mieux le déploiement des véhicules électrifiés, le Groupe PSA a créé en juillet 2017 une direction dédiée aux programmes véhicules électriques, et a annoncé, le 4 décembre 2017, la création d'une joint-venture avec la holding Nidec Leroy-Somer dans le domaine des moteurs électriques. Cet accord localise en France les étapes de conception et de production des principaux composants de la chaîne de traction électrique.

Véhicules électriques

Depuis 2010, le Groupe a vendu 31 200 véhicules électriques dans le monde. Sa gamme, qui couvre à la fois les VP et les VUL : Peugeot iOn et Partner, Citroën C-ZÉRO et Berlingo, s'enrichit en 2017 de deux nouvelles versions de ludospaces électriques, destinés aux particuliers : Peugeot Partner Tepee Electric et Citroën e-Berlingo Multispace

Le Groupe PSA poursuit sa coopération stratégique avec le Groupe Bolloré qui témoigne de l'intérêt commun dans le domaine de la mobilité durable. Depuis 2016, le site industriel de Rennes produit la Citroën E-MEHARI, cabriolet quatre places électrique, équipé d'une technologie de batteries lithium métal polymère, lui permettant une autonomie de 200 kilomètres en cycle urbain. En septembre 2017, le lancement de l'édition limitée NOUVELLE E-MEHARI « Styled by Courrèges », récompensée par le label « Origine France Garantie », préfigure la nouvelle génération d'E-MEHARI.

Pour supporter son ambition de proposer 100 % de modèles électrifiés à horizon 2025, le Groupe développe un programme de véhicules électriques avec Dongfeng Motor. S'appuyant sur la version électrique de la plateforme CMP (e-CMP), il donnera naissance à une nouvelle génération de véhicules électriques polyvalents et spacieux, avec une technologie de batteries lithium ion, offrant une autonomie de conduite jusqu'à 450 km et des solutions de recharge ultra rapide offrant jusqu'à 12 km d'autonomie par minute de recharge. Cinq versions électriques seront commercialisées d'ici 2021 dont la première dès 2019.

Véhicules hybrides rechargeables

Le Groupe développe une chaîne de traction hybride rechargeable couplée à un moteur essence pour soutenir sa croissance mondiale. Elle permettra d'atteindre des seuils d'émissions inférieurs à 50 g/km de CO_2, soit 2 l/100 km dans toutes les zones et un roulage en mode tout électrique de 50 km en milieu urbain et périurbain.

Sept véhicules hybrides rechargeables seront progressivement lancés de 2019 à 2021. Pour faciliter son usage, l'offre hybride rechargeable sera proposée avec un dispositif de recharge en quatre heures et une option de recharge rapide en moins de deux heures.

Micro-hybridation : Technologies Stop & Start et e-HDi

La technologie Stop & Start assure un arrêt automatique du moteur lors de l'immobilisation du véhicule et un redémarrage automatique instantané et sans bruit à la première sollicitation du conducteur, permettant jusqu'à 15 % de gain en CO_2 en ville. Introduite par le Groupe en 2004, cette technologie est maintenant déployée sur la quasi-totalité des gammes Peugeot, Citroën et DS en Europe et à plus de 40 % en Chine.

Une optimisation continue des motorisations thermiques

Le Groupe met en œuvre des solutions technologiques innovantes permettant l'optimisation du rendement des motorisations thermiques :

- le *downsizing* (diminution de la cylindrée et du nombre de cylindres) ;
- l'augmentation du couple au détriment de la puissance maxi, permettant d'allonger les transmissions et de réduire la consommation ;
- la réduction des frottements mécaniques (huile, segmentation, pompe à huile, actionneurs, accessoires, perméabilité, etc.) ;
- l'optimisation de la technologie de combustion.

Le Groupe PSA prépare une nouvelle étape pour l'avenir des motorisations thermiques par l'ajout d'une hybridation légère 48 Volts associée à une petite batterie. Cette nouvelle génération de moteurs thermiques électrifiés (*Mild-hybrid 48V*) permet environ 15 % de réduction des émissions de CO_2, pour un faible surcoût.

Réduction des consommations et des émissions des motorisations essence

En moins de 10 ans, le Groupe PSA aura renouvelé la totalité de sa gamme de moteurs à essence, en ligne avec ses objectifs de réduction des émissions de CO_2 en Europe mais également sur d'autres marchés importants, dont la Chine et le Brésil.

Le moteur EB Turbo PureTech trois cylindres essence de 1,2 litre, lancé depuis 2013, a reçu en 2017 le prix du moteur de l'année (*International Engine of the Year Award*) pour la 3e année consécutive. Il permettait déjà un niveau d'émissions de CO_2 réduit de 18 % par rapport aux moteurs quatre cylindres atmosphériques remplacés. En 2017, il a bénéficié d'améliorations significatives pour gagner en performance et en consommation (jusqu'à 4 %) : introduction d'un filtre à particules, optimisation des rendements, réduction des frottements et introduction d'un nouveau turbocompresseur.

Afin d'accompagner la demande croissante des clients en motorisation essence, le Groupe va en doubler la production d'ici 2019.

Ce moteur complète la famille modulaire de moteurs trois cylindres essence PureTech (1 litre et 1,2 litre) à fort contenu technologique lancée par le Groupe en 2012, offrant des véhicules essence émettant moins de 100 g/km de CO_2 en version atmosphérique et moins de 110 g/km avec le moteur turbo.

Concernant les moteurs quatre cylindres essence, le Groupe PSA commercialise depuis 2006 la gamme EP 1,4 litre et 1,6 litre.

Réduction des consommations et des émissions des motorisations diesel

Le Groupe a introduit fin 2013 une nouvelle ligne d'échappement appelée BlueHDi qui permet, grâce au système de post-traitement SCR (*Selective Catalytic Reduction*), de réduire drastiquement les émissions d'oxydes d'azote (No_x), et d'améliorer encore davantage le niveau d'émissions de CO_2 (jusqu'à moins 4 % par rapport aux moteurs diesel remplacés).

En septembre 2017, le Groupe PSA a lancé une nouvelle motorisation diesel BlueHDi dont la cylindrée a été réduite à 1,5 L (contre 1,6 L auparavant), permettant ainsi de réduire la consommation. Il bénéficie d'évolutions pour gagner en performance, et sa puissance a été augmentée à 130 ch.

Ainsi, en responsabilité, le Groupe PSA ne renonce pas à améliorer le niveau d'émissions de ses véhicules diesel, malgré la réduction de leur part dans les ventes, et prépare en parallèle la prise de relais par les nouvelles technologies électrifiées moins émissives.

Évolution des boites de vitesses

Le Groupe a lancé au 2e semestre 2017 deux nouvelles boites de vitesse :

- une boîte de vitesses manuelle à six rapports de milieu de gamme (BVM6), qui permet des gains en CO_2 (- 1,5 %) et en masse (- 10 kg) ;
- une boîte de vitesses automatique à huit rapports (EAT8), qui permet des gains en CO_2 entre - 4 et - 7 %.

Le recours aux carburants alternatifs

Le Groupe développe des moteurs compatibles avec des biocarburants :

- **gaz naturel véhicule (GNV) :** le GNV fait partie des énergies utilisées par les véhicules du Groupe sur les marchés où les conditions locales sont favorables à son développement, comme en Argentine, en Chine et au Moyen-Orient. L'emploi du GNV contribue à réduire les émissions de CO_2 d'environ 20 % par rapport à un moteur essence classique, dans une approche du réservoir à la roue. L'incorporation de biogaz (issu de la méthanisation des déchets), quand elle est possible, augmente le bénéfice environnemental ;
- **éthanol et véhicules *flex-fuel* :** le Groupe PSA a développé des véhicules basés sur la technologie *flex-fuel*, acceptant les mélanges d'essence et d'éthanol à des proportions variables : par exemple de 20 à 100 % d'éthanol au Brésil, premier marché du monde pour ce carburant et les véhicules *flex-fuel*. En 2016, le nouveau moteur EB2F MA *flex-fuel*, qui équipe la Peugeot 208 et la Citroën C3 sur le marché brésilien, est devenu une référence au niveau de la consommation ;
- **biodiesel :** tous les véhicules diesel du Groupe sont déjà compatibles avec le B10, et avec le B30, sous réserve d'une qualité de carburant adéquate et d'un entretien du véhicule adapté. En 2016, le Groupe PSA a signé la Charte E10 de la filière bioéthanol : les nouveaux véhicules du Groupe auront désormais des étiquettes à l'intérieur des trappes à carburant, pour informer les utilisateurs sur la comptabilité aux différents biocarburants ;
- **biocarburants avancés :** ils sont issus de la valorisation de la biomasse, ou de l'utilisation de micro-algues. Le Groupe PSA s'implique dans leur mise au point en participant à des projets de recherche ou à des expérimentations. Par exemple, le Groupe PSA est partenaire de l'Université Fédérale du Parana à Curitiba pour la production de biocarburants lipidiques à partir de micro-algues et a longtemps collaboré au projet français Shamash.

Évolution des équipements et de l'architecture du véhicule

Plateformes

Le Groupe a lancé fin 2013 une plateforme de nouvelle génération, ***Efficient Modular Platform 2*** **(EMP2)**, destinée à couvrir l'ensemble des silhouettes mondiales des segments C et D. Les nouveaux véhicules basés sur cette plateforme EMP2 ont démontré leur *leadership* sur ces segments en Europe en termes d'émissions de CO_2. À partir de 2019, la conception ingénieuse de cette plateforme permettra de déployer les premiers modèles hybrides essence rechargeables dotés des meilleures prestations d'hybridation.

En 2015, le Groupe PSA a annoncé le développement, en commun avec Dongfeng Motor, d'une plateforme mondiale, ***Common Modular Platform*** **(CMP)** pour les véhicules des segments B et C des marques Peugeot, Citroën, DS. Elle apportera des solutions performantes en termes de modularité et polyvalence, d'équipements et de réduction des émissions de CO_2, à partir de fin 2018.

En mai 2016, le Groupe PSA et Dongfeng Motor ont signé un nouvel accord pour le développement d'une **version électrique de la plateforme CMP (e-CMP)**, qui permettra de proposer, dès 2019, une offre mondiale de véhicules 100 % électriques des segments B et C, avec des prestations au meilleur niveau.

Masse

Déjà placé en position de leader en termes de masse moyenne de ses véhicules, le Groupe poursuit sa démarche vertueuse d'allégement de ses véhicules, levier majeur de réduction de l'empreinte environnementale : optimisation de l'architecture des véhicules, matériaux à moindre densité et techniques innovantes contribuent à l'allégement de la caisse tout en permettant une meilleure résistance aux chocs.

La nouvelle Peugeot 3008, élue voiture de l'année 2017, bénéficie de l'architecture de la nouvelle plateforme EMP2, alliée à une véritable optimisation du ratio poids/encombrement/prestations à tous les niveaux, qui permettent d'afficher un gain de 100 kg en moyenne par rapport à la génération précédente.

Équipements, aérodynamique et aide à la conduite

L'efficacité énergétique globale des véhicules repose également sur l'optimisation de l'aérodynamique, ainsi que celle des équipements et des composants organiques : résistance au roulement des pneumatiques, pertes par frottements mécaniques (freins, roulements, paliers, etc.), gestion des consommateurs électriques (capteurs, actionneurs, moteurs), système de climatisation. Le Groupe propose également des services embarqués d'aide à l'éco-conduite qui accompagnent le conducteur pour optimiser l'utilisation de son véhicule.

2.2.1.1.2. Performance CO_2 des véhicules vendus par le Groupe DPEF.26

Le Groupe s'engage à réduire de 55 % le niveau moyen des émissions de ses véhicules commercialisés dans le monde entre 2012 et 2035.

En 2017, malgré une légère augmentation des émissions moyennes pour les véhicules particuliers en Europe, due à la baisse des parts de ventes de véhicules diesel et à la montée en gamme, le Groupe reste nettement en-deça de la moyenne du marché. À l'échelle mondiale, sur l'ensemble des véhicules particuliers et utilitaires, le Groupe réduit les émissions moyennes de 3,8 % par rapport à 2016.

La trajectoire CO_2 du Groupe : émissions moyennes des véhicules vendus dans le monde

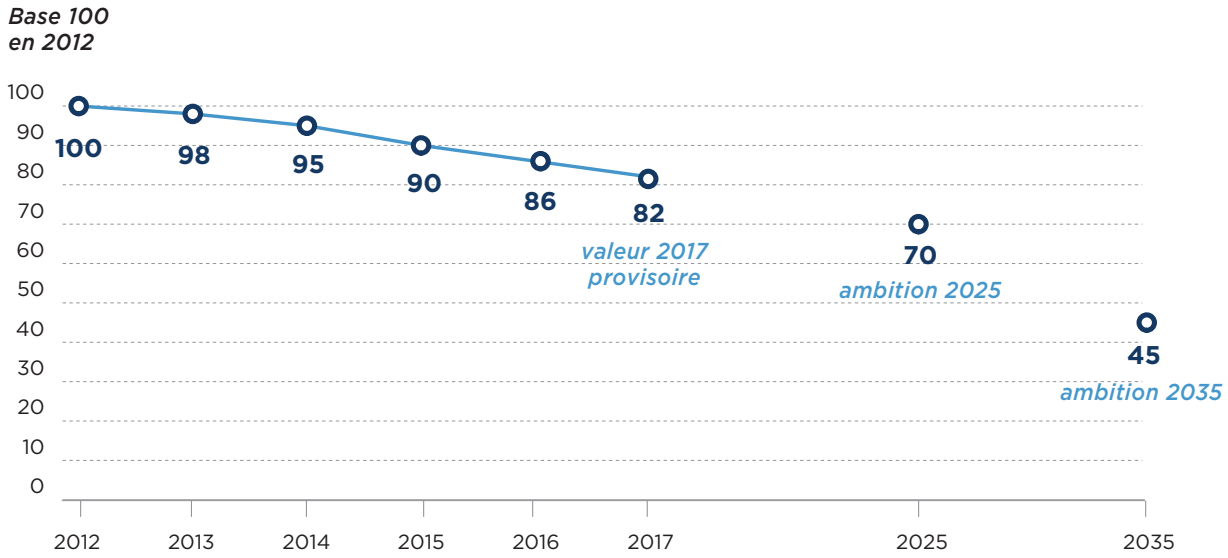

2.2.1.2. PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR

DPEF.16 DPEF.18 DPEF.36

Acteur du débat concernant les enjeux de santé publique et d'environnement liés à la mobilité, le Groupe PSA a intégré la problématique de la qualité de l'air depuis de très nombreuses années dans ses programmes de recherche et développement. Ces derniers lui ont permis de déployer dans ses gammes des motorisations et technologies réduisant drastiquement :

- les émissions de particules : inventeur du filtre à particules (FAP) qu'il a commercialisé dès 2000, le Groupe PSA a anticipé de plus de neuf ans la réglementation Euro 5 qui l'a rendu obligatoire à partir de septembre 2009 ;
- les émissions d'oxydes d'azote : le Groupe PSA est le premier constructeur à avoir choisi la généralisation de la solution SCR (*Selective Catalytic Reduction*) qui permet de réduire jusqu'à 95 % les émissions d'oxydes d'azote et qu'il a commercialisée dès 2013 sur ses véhicules Euro 6.

Les choix technologiques en rupture pour réduire les polluants atmosphériques des véhicules du Groupe PSA sont adaptés aussi bien aux véhicules thermiques qu'aux véhicules hybrides.

La palette de solutions pour améliorer la qualité de l'air intègre également l'électrification des véhicules allant de la micro-hybridation telle que le Stop & Start, et de l'hybridation légère (*Mild hybrid 48V : ajout d'un alterno-démarreur et d'une petite batterie de 48 volts*), jusqu'aux véhicules hybrides rechargeables par le client, ainsi que des solutions de véhicules « zéro émission » électriques (ZEV), utilisant une batterie (*Battery Electric Vehicle*) ou une pile à combustible (*Fuel Cell*). Dans son plan stratégique *Push to Pass*, le Groupe s'engage à commercialiser sept véhicules hybrides rechargeables et cinq véhicules électriques entre 2019 et 2021. D'ici à 2023, huit modèles sur dix commercialisés par le Groupe dans le monde seront proposés en version électrique ou hybride rechargeable. Cela représente 27 modèles sur un total de 34, utilitaires inclus (cf. § 2.2.1.1.1).

2017 : entrée en vigueur de deux nouveaux protocoles de mesures des émissions de polluants, plus représentatifs des conditions réelles de conduite

Depuis le 1er septembre 2017, la réglementation européenne (UE 2017/1151) impose, pour l'homologation des véhicules, deux nouveaux protocoles de mesures (nouvelle étape de la réglementation Euro 6) :

- la procédure d'homologation WLTP (*Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedure)*, réalisée en laboratoire ;
- la procédure RDE (*Real Driving Emissions*), réalisée sur route « en conditions réelles », mesure les émissions polluantes avec un PEMS (*Portable Emissions Measurement System*) et définit le facteur de conformité admis (coefficient d'écart admis entre les valeurs en usage réel et les limites réglementaires du protocole WLTP). Le facteur de conformité pour les émissions de NO_x admis est de 2,1 depuis septembre 2017 et sera ramené à 1 en 2020 (hors dispersion de mesure, limitée à 0,5).

Pour l'homologation de ses nouveaux véhicules en Europe, le Groupe PSA s'est engagé à respecter en RDE un facteur de conformité NO_x inférieur à 1 (hors dispersion de mesure, limitée à 0,5) dès le 1er septembre 2017, soit trois ans avant l'exigence réglementaire de 2020.

Ces nouveaux protocoles de mesure ont pour objectif d'être plus représentatifs des conditions réelles de conduite de façon à réduire l'écart d'émissions entre l'homologation en laboratoire et les conditions réelles de roulage.

Les marques OPEL/VAUXHALL adopteront progressivement les technologies réduisant les émissions polluantes développées par le Groupe PSA (environ 15 % des modèles en 2017 avec les Crossland X et Grandland X, 40 % en 2019 et 100 % à l'horizon 2024).

Le Groupe déploie ainsi une politique d'investissements massifs en R&D pour l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (649 millions d'euros pour le développement des chaînes de traction en 2017). Cette approche s'inscrit en synergie avec la prévention des risques climatiques décrite au paragraphe 2.2.1.1.1.

2.2.1.2.1. Le filtre à particules additivé du Groupe PSA : seule technologie efficace dans toutes les conditions d'utilisation des véhicules

Le Groupe avait identifié le besoin de traiter la pollution des particules dès la fin des années 1990, et a introduit sur le marché la nouvelle génération de moteurs diesel HDi qui ont réduit les particules de 60 % par rapport à la génération précédente (soit 100 mg/km sur les nouveaux moteurs HDi, à comparer à 250 mg/km sur les versions précédentes). Le Groupe a ensuite équipé cette nouvelle motorisation d'une technologie de filtration à très haute performance, le filtre à particules (FAP) qu'il a commercialisé dès 2000, en anticipant de plus de neuf ans la réglementation Euro 5 qui l'a rendu obligatoire à partir de septembre 2009.

Le Groupe a fait le choix d'une solution FAP avec additif, solution supérieure aux autres en termes d'efficacité de régénération. La solution du Groupe PSA comporte un réservoir d'additif, un filtre céramique et des capteurs. À base de fer totalement retenu par le filtre, l'additif est ajouté automatiquement dans le carburant (sans intervention du conducteur) : il permet d'abaisser d'une centaine de degrés la température de combustion des suies et assure une régénération plus rapide et dans toutes les conditions d'utilisation du véhicule (ville, route, etc.) à la différence des filtres catalysés.

La technologie de FAP additivé développée par le Groupe PSA réduit la fraction de NO_2 dans les NO_x, à la différence des filtres catalysés de la concurrence.

La question des particules fines et ultrafines

Le FAP filtre toutes les granulométries de particules (fines et ultrafines) avec une très grande efficacité (99,7 % en nombre, > 95 % en masse ; source ADEME : émissions de particules et de NO_x par les véhicules routiers - janvier 2014). À la fin des années 1990, avec l'introduction du FAP additivé, les émissions de particules sont passées de plus de 3 500 000 particules en nombre au cm^3 sur un moteur diesel non filtré à moins de 3 500 particules au cm^3 sur un moteur diesel avec FAP. Le FAP supprime les particules dans toutes les conditions de circulation. Le FAP est un système mécanique qui est opérationnel et efficace dans toutes les phases de fonctionnement du moteur – charge/température à chaud/à froid, sur autoroute/en ville – y compris lorsque le filtre est plein.

Un moteur diesel équipé d'un filtre à particules émet moins de particules qu'un moteur essence à injection directe de dernière génération, avec des niveaux d'émissions de particules très sensiblement inférieurs aux seuils exigés par la réglementation en vigueur (20 fois inférieur en masse, jusqu'à 100 fois en nombre).

Le filtre à particules est généralisé sur les modèles diesel du Groupe depuis 2010 – il est obligatoire sur tous les véhicules commercialisés depuis l'entrée en vigueur de l'étape réglementaire Euro 5 tout type (janvier 2011).

Sur l'ensemble de ses marchés mondiaux, les véhicules commercialisés par le Groupe respectent la réglementation en vigueur dans le pays de vente, et bénéficient des avancées techniques développées pour l'Europe.

Précurseur dans ce domaine, le Groupe a vendu au cumul 12,7 millions de véhicules diesel équipés de FAP à fin 2017.

En 2017, les véhicules équipés de FAP ont représenté 97 % des véhicules diesel vendus par le Groupe dans le monde, contre 97 % en 2016 et 37 % en 2009.

La seconde étape Euro 6 (Euro 6d-TEMP) est caractérisée par une sévérisation de la limite en nombre de particules des véhicules essence à injection directe (même limite qu'en diesel) et par une réduction des émissions en conditions réelles de roulage sur route (nouvelle contrainte à respecter appelée *Real Driving Emissions* ou « RDE »).

Pour respecter la seconde étape Euro 6, en complément de l'optimisation des systèmes d'injection, le Groupe a introduit, dès octobre 2017, pour ses véhicules essence à injection directe un filtre à particules (GPF - *Gasoline Particulate Filter*) à régénération naturelle pour réduire les émissions de particules en masse et en nombre. Cette solution qui sera généralisée sur tous les véhicules essence à injection directe est efficace à plus de 75 % en nombre sur toutes les granulométries de particules (fines et ultrafines), et ce quelles que soient les conditions de roulage.

Le Groupe a choisi d'implanter le filtre à particules en position sous turbo en aval du TWC (*Three-Way-Catalyst* ou catalyseur « trois-voies ») pour disposer d'une thermique suffisante dans le GPF afin de régénérer les suies lors des levés de pied. Ce mode de fonctionnement rend la gestion du filtre parfaitement transparente pour le conducteur.

En outre, le Groupe a décidé d'implanter un filtre nu en complément du volume de catalyse afin de conserver une efficacité optimale du TWC en conversion des polluants et ce, notamment à froid (problématique ville).

À fin 2017, le Groupe a vendu au cumul 1 800 véhicules essence à injection directe équipé de GPF. En 2017, les véhicules essence à injection directe équipé de GPF ont représenté 0,3 % des ventes de véhicules essence à injection directe.

2.2.1.2.2. La SCR (*Selective Catalytic Reduction*) : solution la plus efficace pour réduire les oxydes d'azote

La technologie de post-traitement SCR permet de réduire notablement les niveaux d'émissions d'oxydes d'azote (NO_x) par introduction d'un réducteur (AdBlue® : mélange composé de 32,5 % d'urée et de 67,5 % d'eau) dans la ligne d'échappement en amont d'un catalyseur spécifique.

Intégrée dans une architecture de dépollution en amont du filtre à particules, cette technologie permet l'optimisation du moteur diesel en consommation et émissions de CO_2.

Pour répondre aux exigences de la seconde étape Euro 6, le Groupe PSA a développé une nouvelle architecture de ligne de dépollution permettant à ses moteurs diesel d'accroître encore la performance de traitement des oxydes d'azote en sus des particules, du monoxyde de carbone et des hydrocarbures imbrûlés. Cette nouvelle ligne BlueHDi est composée :

- d'un catalyseur d'oxydation comprenant une fonction de stockage des émissions de NO_x à basse température (tant que le système de réduction des émissions de NO_x n'est pas opérationnel) ;
- d'un système de post-traitement des émissions de NO_x composé d'un catalyseur SCR (*Selective Catalytic Reduction*), d'un média filtrant imprégné d'une fonction SCR et d'un système compact d'injection de réducteur (Adblue®) permettant d'éliminer jusqu'à 95 % des émissions de NO_x émis par le moteur ;
- d'un filtre à particules additivé ou non (imprégné d'une phase SCR, cf. ci-dessus) permettant l'élimination de 99,7 % des particules en nombre, quelles que soient leur taille et les conditions de roulage.

Ce choix illustre bien la volonté du Groupe de réduire en conditions réelles de roulage les émissions de polluants de ses véhicules tout en conservant une consommation de carburant ainsi que des émissions de CO_2 au meilleur niveau.

Cette nouvelle ligne BlueHDi a été mise en série dès octobre 2017 sur tous les nouveaux véhicules équipés de moteurs diesel 1,5 l.

Lancée en novembre 2013 sur la Peugeot 508 et la Citroën C4 Picasso sur le moteur DW 2,0 litres, la technologie BlueHDi a été étendue au moteur DV 1,6 litre en 2014 pour se déployer ainsi sur l'ensemble des gammes Peugeot, Citroën et DS Automobiles et représenter ainsi 91 % des véhicules diesel équipés de FAP en 2017 avec 3,0 millions de véhicules vendus au cumul dans le monde à fin 2017.

La ligne BlueHDi équipe aujourd'hui tous les véhicules particuliers diesel européens produits par le Groupe, pour ainsi ramener les émissions homologuées de NO_x à des niveaux proches de ceux des véhicules essence, tout en conservant l'avantage du diesel en termes d'émissions de CO_2 (- 15 %).

La technologie « BlueHDi » fait l'objet d'une centaine de brevets déposés par le Groupe PSA. Le Groupe continue d'optimiser ses technologies, avec notamment l'introduction sur ses véhicules utilitaires et à terme (troisième étape Euro 6 – Euro 6d) sur ses véhicules particuliers d'un catalyseur ASC (*Amonia Slip Catalyst*) de traitement des fuites d'ammoniac (NH_3) permettant de gagner encore en efficacité d'élimination des émissions de NO_x traitées par le système SCR en amont.

Il était auparavant prévu que l'appoint d'AdBlue® des véhicules du Groupe PSA soit effectué lors des opérations de maintenance à la fréquence mentionnée dans les carnets d'entretien. Désormais, pour améliorer la performance des nouveaux véhicules du Groupe (véhicules de la seconde étape Euro 6), l'appoint d'AdBlue® a été facilité par un mode de remplissage plus aisé via une généralisation d'un orifice placé dans la trappe à carburant. Cela implique cependant la mise en place aux niveaux français et européen d'un réseau de distribution dense d'urée (AdBlue®), réducteur utilisé pour transformer les NO_x en azote.

2.2.1.2.3. Une posture en rupture : le choix d'une information transparente et responsable vis-à-vis des clients et des territoires

En rupture sur les solutions technologies, le Groupe PSA se démarque aussi en matière d'information de ses clients.

Le Groupe PSA s'affirme comme un acteur majeur de l'amélioration de la qualité de l'air : depuis l'invention du filtre à particules jusqu'à la SCR et au GPF, ses choix technologiques sont reconnus comme les plus pertinents pour lutter contre les impacts environnementaux des motorisations thermiques.

Il intervient dans le débat public (conférences) et défend fortement la liberté laissée aux industriels d'imaginer les solutions les plus efficaces, challengées par les seuls seuils fixés par les régulateurs.

Sûr de la pertinence de ses choix technologiques face aux enjeux climatiques et de qualité de l'air, il a annoncé dès novembre 2015, son partenariat avec deux ONG environnementales, *Transport & Environment* (T&E) et France Nature Environnement (FNE), et a publié avec elles les consommations en conditions réelles de conduite pour plus de 1 000 modèles du Groupe. Ces informations sont disponibles sur les sites internet des marques du Groupe.

Le protocole de mesure développé avec T&E a démontré son efficacité concernant les tests de consommation de carburant et d'émissions de CO_2 en usage réel (cf. § 2.2.1.1.1.). Fort de ce succès, l'expérimentation a été reproduite dans le cadre des mesures d'émissions de NO_x et de particules. Le Groupe PSA a publié début mars 2018 les premiers résultats de ces mesures. Cette nouvelle étape contribue à accroître encore la fiabilité des essais et mesures dans l'automobile.

Le Groupe PSA est à ce jour le seul constructeur automobile à s'être engagé dans cette transparence vis-à-vis de ses clients.

Conscient de la difficulté à informer ses clients sur les écarts entre les mesures faites en laboratoire et les mesures en conditions réelles de conduite, le Groupe poursuit son travail pédagogique, permettant à ses clients de disposer de toutes les informations leur permettant de faire un choix éclairé et de mesurer l'impact de leur mode de conduite sur les émissions et la consommation de leur véhicule.

Par ailleurs, le Groupe PSA rappelle que les résultats des émissions des tests RDE de ses véhicules récemment homologués sont présents sur le site internet suivant : http://www.acea.be/publications/article/access-to-euro-6-rde-monitoring-data.

2.2.1.3. IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES MATÉRIAUX : ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION DURABLE DES MATIÈRES

2.2.1.3.1. Utilisation raisonnée des matières

DPEF.23

En 2017 le Groupe a consommé (hors Amérique latine) :

- 2 170 000 tonnes d'acier (+ 0,5 % vs 2016), dont 660 000 tonnes en direct (- 3 %) ;
- 320 000 tonnes de métaux non ferreux dont 74 000 tonnes d'aluminium en direct (+ 21 %) ;
- 500 000 tonnes de matériaux de synthèse, polymères et élastomères.

Ces volumes représentent la composition des pièces montées en série dans les usines du Groupe, des pièces de rechange et des pièces destinées à des sites d'assemblage en coopération.

Démarche volontariste d'utilisation des « matériaux verts »

Le Groupe PSA a pris comme engagement d'intégrer en moyenne un taux de 30 % de matériaux recyclés et d'origine naturelle sur les véhicules du Groupe. L'intégration de matières recyclées porte sur l'ensemble des matériaux constitutifs des véhicules. Même si les métaux font partie des familles de matières fortement recyclées, la cible est de favoriser le recyclage de ces métaux dans des produits automobiles.

De plus, le Groupe poursuit ses efforts de recherche sur les polymères recyclés (éléments non métalliques et non minéraux), les polymères représentant en moyenne 20 % de la masse totale d'un véhicule. En effet, la majeure partie des autres matériaux (métaux, fluides, etc.) est déjà recyclable et largement recyclée.

Le Groupe classe sous l'appellation « matériaux verts » trois familles de matériaux : les matières recyclées, les matériaux d'origine naturelle (bois, fibres végétales, etc.), et les matériaux bio-sourcés (polymères non issus de la filière pétrochimique mais de ressources renouvelables). Leur emploi présente plusieurs avantages : il permet de réduire l'utilisation des matières d'origine fossile ou minière, et favorise le développement des filières de recyclage, en élargissant leurs débouchés.

Une application large des matériaux verts nécessite la mise en place de filières d'approvisionnement solides, voire des recherches sur de nouveaux matériaux. Pour atteindre ses objectifs, le Groupe mène un travail de sélection et de validation des matériaux présentant le meilleur compromis technico-économique, afin de constituer un portefeuille de solutions à disposition des projets de véhicules.

Le Groupe PSA s'implique dans de nombreux partenariats scientifiques visant à dynamiser la filière des biomatériaux et à développer leurs applications dans l'automobile, tels que le projet BIOMass for the futur/Miscanthus aux côtés de l'INRA (Institut National pour la Recherche Agronomique) ou le projet *COCCY-BIO (Tenue aux ChOCs et reCYclage de BIOcomposites multifibres) avec les partenaires suivants : ADDIPLAST SA, qui vise à développer des compounds thermoplastiques comportant une fraction significative de biomasse issue de ressources locales pour l'industrie automobile.*

L'utilisation de matériaux verts est dorénavant intégrée dans les référentiels de conception des ingénieries et dans les cahiers des charges des appels d'offres auprès des fournisseurs de pièces et de composants. L'intégration de matériaux verts fait également partie des critères de choix lors de la sélection des fournisseurs.

Les derniers véhicules commercialisés illustrent les résultats obtenus :

- la DS7 comporte en moyenne 30 % de matières recyclées et naturelles au global véhicule. Environ 70 pièces en polymères intègrent des matières recyclées et 80 pièces contiennent des matières d'origine naturelle, parmi lesquelles les pare-boues arrières et avant, les supports de garnitures latérales de coffre, etc. l'utilisation de fibres de bois dans les tapis de plancher avant et arrière, ou encore l'utilisation de fibres de coton dans les pare-soleils ;
- les nouveaux véhicules Citroën Jumpy et Peugeot Expert comportent en moyenne 30 % de matières recyclées et naturelles au global véhicule. Environ 100 pièces intègrent des matières en polymère recyclé et des matières d'origine naturelle, comme par exemple : l'utilisation de plastiques recyclés dans les déflecteurs d'air, pare-boues, pare-soleils, filtres à air, bacs batterie de démarrage 12V ; l'utilisation de fibres de cotons dans les garnitures de coffre.

En moyenne, sur les véhicules commercialisés en 2016, le taux d'intégration moyen de matériaux verts au global véhicules était supérieur à 30 % (moyenne pondérée sur les volumes de ventes véhicules 2016 Europe).

La diminution des substances dangereuses DPEF.18 DPEF.36

Les exigences réglementaires en lien avec l'utilisation de substances dangereuses sont prises en compte dans toutes les phases de la vie des véhicules du Groupe (conception, fabrication, utilisation, fin de vie) en collaboration étroite avec les fournisseurs. Le Groupe demande à ses fournisseurs, pour toute pièce livrée, une déclaration de conformité via l'outil IMDS (*International Material Data System*) vis-à-vis des réglementations sur les substances chimiques. La prise en compte de ces exigences s'articule autour de deux sujets majeurs :

- **l'élimination des quatre métaux lourds (plomb, mercure, cadmium et chrome hexavalent) :** par exemple, le plomb a été supprimé dans les soudures des cartes électroniques pour les nouveaux véhicules à partir de janvier 2016 ;
- **le respect de la réglementation REACH :** le Groupe a mis en place une organisation et un système de communication pour suivre et assurer la bonne prise en compte des exigences du règlement REACH par ses partenaires et fournisseurs. Le Groupe s'est fixé comme objectif de limiter autant que possible l'utilisation de substances issues de la « liste candidate » de REACH et d'anticiper les interdictions des annexes XIV et XVII en agissant dès la phase de recherche et innovation sur les nouveaux matériaux. Par exemple le DEHP (Diéthyl Hexyl Phtalate), utilisé comme plastifiant dans les gaines en PVC des faisceaux électrique, a été substitué.

Les autres réglementations en lien avec des substances chimiques (réglementation sur les polluants organiques persistants, biocides, etc.) ayant un impact sur la conception et/ou la fabrication des pièces sont également prises en compte. De même, l'utilisation de nanomatériaux est tracée depuis la phase d'innovation jusqu'à l'utilisation sur les véhicules.

Au-delà du suivi des exigences réglementaires et dans l'objectif de garantir le meilleur niveau de santé et de sécurité de ses clients, le Groupe a pris volontairement des dispositions techniques telles que la filtration de l'air entrant dans l'habitacle et la limitation des composés organiques volatils dans le choix des matériaux utilisés.

Vigilance sur la criticité des matières

Dans un contexte de raréfaction et de renchérissement à long terme des matières premières, la Direction des achats et la Direction de la recherche et du développement collaborent, via un Comité Stratégie Matière, pour gérer et sécuriser sur le long terme l'approvisionnement du Groupe et orienter les axes de sa R&D vers des matériaux de substitution. Cette stratégie initialement mise en place sur les matières brutes est en cours d'extension aux matières premières de synthèse.

2.2.1.3.2. L'écoconception pour un meilleur recyclage DPEF.20 DPEF.23

Les actions du Groupe en ce domaine s'inscrivent dans le cadre de la Directive européenne 2000/53/CE du 18 septembre 2000, relative aux véhicules hors d'usage (VHU) qui fixe des exigences de conception des véhicules ainsi que des exigences opérationnelles de traitement du véhicule en fin de vie. Elle établit notamment trois types de valorisation des véhicules en fin de vie : le réemploi des pièces, le recyclage des matières et la valorisation énergétique. Elle a imposé un taux de valorisation globale de 85 % en masse véhicule (dont 80 % minimum de réemploi et recyclage) jusqu'en 2015, puis ce taux est passé à 95 % (dont 85 % minimum de réemploi et recyclage).

Afin de répondre à ces obligations, le Groupe PSA s'est organisé en réseau. Cette organisation très transversale réunit l'ensemble des compétences pour traiter les processus amont et aval. Le pilotage de l'activité est scindé en deux pôles : d'une part l'amont qui répond aux enjeux d'écoconception et l'aval qui traite du suivi de la collecte et du traitement des véhicules hors d'usage. Ces sujets sont menés en étroite collaboration avec nos partenaires tels que les fournisseurs, les opérateurs de recyclage ou les associations de constructeurs.

Les mesures de prévention : l'engagement en faveur de la recyclabilité

En amont, les impacts du recyclage en fin de vie des véhicules sont pris en compte dès l'étape de conception. Les moyens utilisés par le Groupe pour garantir un recyclage élevé comprennent :

- **l'utilisation de matériaux connus pour leur aptitude au recyclage ;**
- **la réduction de la diversité des matières plastiques dans les véhicules** afin de faciliter le tri post-broyage et d'optimiser le fonctionnement et la rentabilité des filières de récupération spécifiques ;
- **l'utilisation d'une seule famille de plastique par grande fonction** afin de pouvoir recycler l'intégralité d'un sous-ensemble, sans démontage préalable des différentes pièces ;
- **le marquage normalisé des pièces plastiques** afin de pouvoir en assurer l'identification, le tri et la traçabilité ;
- **l'introduction de matériaux verts**, notamment de matériaux recyclés, dans la conception véhicule qui permet l'émergence ou le développement de débouchés pour certaines matières ;
- **la prise en compte du recyclage très en amont du véhicule**, dès les phases d'innovation, notamment pour de nouveaux matériaux ou pièces véhicules ;
- **la prise en compte dès la conception des exigences de dépollution ou prétraitement des véhicules**, première étape obligatoire de traitement des véhicules hors d'usage qui consiste à vidanger tous les fluides contenus dans le véhicule, à neutraliser les fonctions pyrotechniques, et à démonter les pièces jugées polluantes pour l'environnement afin d'éviter tout transfert de pollution lors du traitement du véhicule en fin de vie. Au travers du consortium IDIS (*International Dismantling Information System*), le Groupe tient à disposition des opérateurs de recyclage les notices de démontage des véhicules des marques du Groupe.

Le 8 novembre 2017, le Groupe a obtenu le renouvellement, pour une durée de trois ans, du certificat de l'UTAC attestant de sa capacité à mettre en place les *process* nécessaires pour répondre à l'exigence de recyclabilité/valorisation à 95 % (en masse du véhicule) dont 85 % en réemploi ou recyclage matière : tous les véhicules Peugeot, Citroën et DS sont aujourd'hui homologués pour répondre à cette exigence.

2.2.1.3.3. La gestion des produits en fin de vie : la réutilisation, le recyclage et la valorisation

DPEF.16

Le réemploi et la rénovation des pièces

Le Groupe s'inscrit dans l'économie circulaire en proposant une offre Produit échange standard (rénovation des pièces et organes à forte valeur), une offre de pièces de réemploi (récupération de pièces issues de véhicules hors d'usage) et une nouvelle offre de service *repair & return*. Ces offres sont décrites plus largement dans le rapport RSE, disponible sur le site internet du Groupe.

Le recyclage des véhicules hors d'usage (VHU)

En aval, et depuis presque 30 ans, le Groupe participe à la mise en place de la collecte et du traitement des VHU issus de ses réseaux commerciaux par le biais de partenariats avec des opérateurs (démolisseurs et broyeurs). Les démolisseurs sont en charge de la dépollution et du démontage partiel ou total du véhicule en fin de vie, les broyeurs en extraient ensuite, après traitement, les principales matières pour revente sur les différents marchés internationaux (ferraille, aluminium, cuivre, etc.).

Au-delà des seuls métaux et plastiques, le Groupe PSA a pour ambition de valoriser une gamme plus étendue de matières. Deux filières s'en trouvent ainsi alimentées :

- la filière valorisation matières ;
- la filière valorisation énergétique.

En France, le Groupe s'appuie sur des partenariats industriels performants techniquement et économiquement. Ils assurent une traçabilité totale des VHU et garantissent l'atteinte du taux de valorisation globale.

Ces partenaires industriels travaillent eux-mêmes avec des réseaux de démolisseurs agréés performants (331 Centres VHU à fin 2017), assurant la collecte des véhicules en fin de vie, la désimmatriculation, la dépollution et le démontage pour revente de certaines pièces (réutilisation).

- Entre 2009 et 2017, cette stratégie a permis d'assurer la collecte et le traitement de plus de 838 000 VHU, issus des points de vente des réseaux des marques Peugeot et Citroën, dont 49 % de VHU des marques du Groupe.

  La performance effective du Groupe en France en matière de valorisation globale des VHU collectés dans son réseau est conforme à la réglementation européenne et supérieure à la moyenne nationale :

  Performance du Groupe en 2015 = 95,5 % dont 88,1 % de réutilisation/recyclage [(1)].

Pour rappel, les dernières données ADEME au plan national font état pour 2015 d'une performance globale en réutilisation, recyclage et valorisation de 95,0 % (dont 87,5 % de recyclage et réutilisation).

Le Groupe PSA a fortement contribué à l'élaboration d'un plan d'actions multi-constructeurs pour résorber dans les départements et territoires d'outre-mer où le Code de l'environnement s'applique (Guadeloupe, St Martin, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), les stocks historiques de VHU estimés en mai 2015 à 60 000 véhicules. Ce plan, qui répond aux problématiques environnementales et sanitaires que pose l'abandon des véhicules par leur dernier détenteur, se concrétisera en 2018 par la signature d'un accord-cadre inter-constructeur avec un engagement financier de chaque marque. L'objectif du Groupe PSA est de démarrer ce Plan en Martinique et Guadeloupe début 2018 et sera mis en œuvre par les associations locales de traitement des déchets automobiles (TDA Martinique et TDA Guadeloupe).

En avance de phase par rapport à la prime de reconversion qui sera mise en œuvre par le Ministère de la Transition écologique et solidaire en 2018, Peugeot France et Citroën France ont lancé, en octobre 2017, un programme de mise à la casse des véhicules diesel de plus de 16 ans et essence de plus de 20 ans pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion. Ces véhicules hors d'usage seront traités conformément aux procédures mises en place par le Groupe PSA afin d'assurer une traçabilité à 100 % et une performance environnementale au-delà de 95 %.

Sur les marchés européens, le Groupe participe à la mise en œuvre des plans d'actions définis au sein de l'ACEA (association des constructeurs européens d'automobiles). À titre d'exemples en 2017, un *process* de certification des démolisseurs élaboré en Italie en partenariat avec l'association UNRAE (*Unione Nazionale Rappresentanti Automobilistici Europei*) et le ministère de l'Environnement a permis d'optimiser le réseau de démolisseurs partenaires des marques ; au Royaume-Uni des incitations financières ont été mises en place par la filiale du Groupe PSA pour la mise à la casse de véhicules essence ou diesel de véhicule de plus de sept ans.

En Chine, le Groupe apporte sa contribution au débat public en fournissant aux législateurs les éléments de compréhension dans le cadre d'une réglementation à venir sur les produits automobiles en fin de vie. Un projet de directive sur le traitement opérationnel des VHU est en cours d'élaboration.

En Russie, le Groupe répond depuis 2012 aux obligations réglementaires mises en place par l'administration qui impose une éco-contribution pour financer la filière de traitement des VHU sur l'ensemble du territoire.

Le recyclage des batteries et des pneus

Conformément à la Directive 2006/66/CE, le Groupe a mis en œuvre les modalités de collecte et de traitement des batteries de ses véhicules hybrides et électriques commercialisés en Europe. Pour l'ensemble du marché européen, le Groupe PSA a contractualisé avec un partenaire unique et performant, dont les taux de recyclage en 2016 atteignent 67,8 % pour les batteries Li-ion des véhicules électriques et 84 % pour les batteries Ni-MH des véhicules hybrides. Ces taux sont largement supérieurs aux seuils réglementaires de 50 % de recyclage matière. Cet accord concerne l'ensemble des réseaux commerciaux et sites industriels du Groupe, pour toutes les technologies de batteries de traction et cela sur toutes les zones de commercialisation en Europe.

De plus, le Groupe PSA est engagé dans l'étude des opportunités techniques permettant de valoriser la capacité résiduelle des batteries, lorsque leurs performances ne sont plus compatibles avec l'usage automobile initial, cette seconde vie pour un usage de stockage d'énergie, par exemple de type stationnaire, permettrait de repousser la date de recyclage de plusieurs années. En les reconditionnant pour permettre leur raccordement efficient au réseau électrique, les perspectives d'utilisation de ces batteries comme stockage tampon répondraient à une partie du besoin de stockage d'électricité résultant de l'accroissement de la diffusion des sources d'énergie renouvelables par nature intermittente.

En France, sur le principe de la responsabilité élargie du producteur, les marques du Groupe ont mis en œuvre des modalités de collecte et de traitement des pneumatiques détenus par les centres VHU agréés. Par ailleurs, le Groupe soutient un de ses partenaires dans une nouvelle voie de valorisation matières des pneus : la vapothermolyse.

Le Groupe PSA a participé à la démarche mise en œuvre par l'association Recyvalor qui a permis en huit ans de collecter et valoriser plus de 80 000 tonnes de pneus abandonnés réparties sur une soixante de sites sauvages en France. Depuis, la gestion des pneumatiques hors d'usage est encadrée et maîtrisée et plus aucun stock ne s'est reconstitué.

(1) L'ADEME n'ayant pas publié fin 2017 les déclarations officielles des opérateurs VHU en France, le Groupe n'est pas encore en mesure de déterminer sa performance pour 2016.

2.2.1.3.4. Analyses de cycle de vie et empreinte carbone des véhicules DPEF.18 DPEF.19 DPEF.20 DPEF.27

Analyses de cycle de vie pour améliorer les bilans environnementaux des véhicules

Le Groupe réalise des analyses de cycle de vie, conformément au cadre défini dans les normes ISO 14040/044, sur ses véhicules et composants. L'objectif de ces études est d'analyser les bilans environnementaux multicritères des véhicules, et de valider des choix de conception pièce ou matière. La totalité du cycle de vie du produit est pris en compte depuis l'extraction des matières premières, en passant par la fabrication, et l'utilisation, jusqu'à la fin de vie.

Le Groupe s'est fixé comme objectif de réaliser des analyses de cycle de vie pour chaque nouvelle famille de véhicule. De plus, pour chaque changement technologique majeur ou innovation stratégique, une étude est réalisée, en collaboration avec des fournisseurs, afin d'apprécier les évolutions des impacts environnementaux de ces modifications. De ce fait, en 2016, les analyses de cycle de vie couvraient 45,4 % de la flotte totale vendue. La méthodologie employée pour réaliser les ACV véhicules a été certifiée lors d'une revue critique par Bio By Deloitte, cabinet d'expertise en analyses de cycle de vie.

Les impacts environnementaux sont pris en compte dans le processus d'innovation et une évaluation complète est réalisée pour chaque innovation dimensionnante. L'objectif est de s'assurer que les impacts environnementaux du nouveau véhicule sont inférieurs à la précédente génération. Ces résultats ont été notamment vérifiés sur :

- la nouvelle Citroën C3 dans sa version essence en comparaison de la version précédente de la Citroën C3 ;
- la nouvelle DS7 Crossback dans sa version diesel en comparaison de l'ancienne Peugeot 3008.

En 2018, le Groupe prévoit de réaliser l'analyse de cycle de vie des nouveaux véhicules Citroën Berlingo et Peugeot Partner et poursuivra des analyses sur les innovations majeures et sur l'introduction de matériaux verts ou matériaux composites.

Suivi de l'empreinte carbone d'un véhicule

Le Groupe PSA a engagé une démarche permettant de calculer le bilan d'équivalent CO_2 global de ses activités en Europe.

Ainsi, ce bilan prend en compte, sur une année d'activité, les émissions de la fabrication des matières et des composants des véhicules produits, des usines de fabrication du Groupe, des activités tertiaires, de l'extraction et de la fabrication du carburant nécessaire à l'usage des véhicules produits, de la phase d'usage des véhicules produits et de la fin de vie des véhicules.

La méthode a été vérifiée et validée par Eco Act, cabinet expert en analyse environnementale et particulièrement en diagnostic de gaz à effet de serre.

Répartition de l'empreinte carbone globale des véhicules produits sur une année par le Groupe

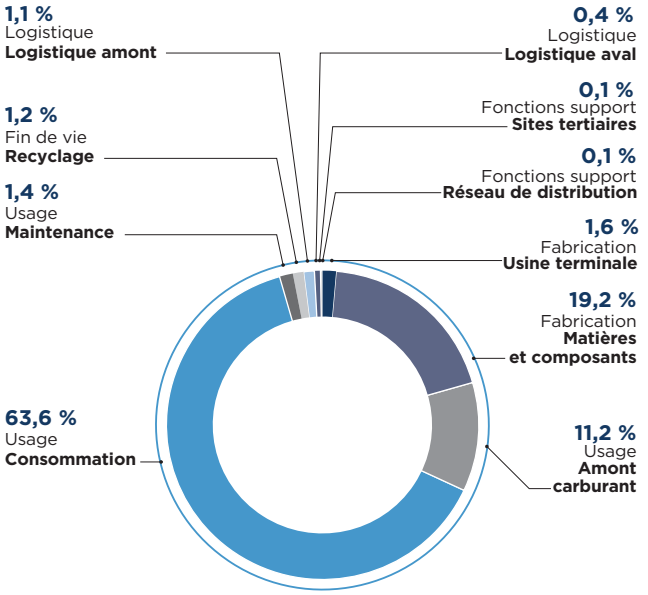

Le total des émissions de CO_2 équivalents des véhicules produits sur l'année 2016 par le Groupe s'élève à 34,4 millions de tonnes.

La phase d'usage du véhicule représente près de 80 % des émissions de CO_2 équivalent de l'empreinte carbone globale véhicule. C'est pourquoi le Groupe PSA consacre des efforts de Recherche et développement importants sur les enjeux de consommation et d'allégement des véhicules (cf. chapitre 2.2.1.1.1).

2.2.1.4. LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE MOBILITÉ ET DE L'INTELLIGENCE EMBARQUÉE DPEF.27 DPEF.36

Le Groupe PSA franchit une nouvelle étape stratégique comme fournisseur de services de mobilité.

Afin de répondre aux nouveaux enjeux de la mobilité, le Groupe PSA poursuit le déploiement de son plan *Push to Pass* avec la construction d'un écosystème riche d'une quinzaine de partenaires et de développeurs.

La stratégie du Groupe, dont l'objectif est de proposer des solutions de mobilité durable, intelligente, sûre et partagée pour garantir une liberté de mouvement à tous, s'illustre par :

- la création de la Direction des services de mobilité qui coordonne le pilotage transversal de l'ensemble des activités définies dans le plan *Push to Pass* ;
- le lancement de *Free2Move*, la marque de services de nouvelles mobilités, qui fédère l'ensemble de ses offres de services connectées et de mobilités ;
- une entrée au capital de Communauto, le pionnier de l'auto-partage en Amérique du Nord ;
- une collaboration avec le groupe Bolloré qui utilise des véhicules électriques Citroën C-Zéro pour compléter l'offre existante à Lyon (Bluely) et Bordeaux (Bluecub) ;
- la prise de participation dans deux startups spécialisées dans la location de voitures entre particuliers : Koolicar et TravelCar. Le Groupe PSA a dédié un fonds d'investissement de 100 millions d'euros pour investir dans ces nouvelles activités et préparer l'avenir ;
- un partenariat dans les services de gestion de flottes connectées avec Masternaut, deuxième fournisseur de solutions télématiques en Europe ;
- un partenariat avec IBM dans le cadre du projet *Smarter cities* actuellement déployé dans la Métropole Nice Côte d'Azur, la Gironde et en Wallonie (Belgique).

Le lancement de l'application *Free2Move*, plateforme de services de mobilité qui permet de disposer de voitures, scooter ou vélo en partage. Lancée en avril 2017, elle est aujourd'hui disponible :

- en Europe : sept pays (Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Suède, Autriche, France et Espagne) et 18 villes ;
- aux USA : en démarrant par la ville de Seattle (octobre 2017).

L'application *Free2Move* permet de profiter des services d'une trentaine d'opérateurs dont cinq opérés en partenariat avec le Groupe.

2.2.2. L'écologie industrielle des sites du Groupe

LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU GROUPE AU NIVEAU INDUSTRIEL

La politique environnementale de la Direction industrielle s'applique à toutes les entités industrielles des directions des Régions. Elle a pour ambition d'atteindre, à horizon 2025, un niveau d'efficacité opérationnelle au niveau des meilleurs. Cette vision engage toutes les usines du Groupe à converger vers « l'Usine Excellente », au niveau des meilleurs constructeurs mondiaux.

La politique environnementale de la Direction industrielle contribue aux cinq enjeux suivant :

- **Énergie/empreinte carbone industrielle :**

Réduire l'empreinte carbone des activités industrielles selon deux orientations prioritaires : en réduisant les consommations d'énergie des usines et en optimisant les activités logistiques.

Favoriser le recours aux énergies renouvelables en fonction des opportunités.

- **Maîtrise des rejets et nuisances industriels :**

Maîtriser les impacts environnementaux liés aux activités industrielles et notamment à l'utilisation de produits chimiques (comme les émissions des ateliers de peinture, et les risques liés à l'emploi de ces produits), et réduire les différentes nuisances auprès des riverains.

- **Optimisation des cycles matière dans les process industriels (dont déchets) :**

Développer des démarches d'économie circulaire, ciblées sur la recherche et la mise en œuvre de filières de traitement des déchets avec le concours des partenaires du Groupe dans ce domaine.

- **Gestion durable de l'eau :**

Maîtriser les consommations, les usages et les traitements de l'eau dans les processus industriels.

- **Biodiversité :**

Préserver la biodiversité identifiée, dans la logique de réduction des impacts du Groupe.

Une organisation solide et éprouvée pour prendre en compte les questions environnementales dans les *process* DPEF.15

Les Activités Automobiles PCD

Le Groupe a mis en œuvre une politique de protection de l'environnement, afin que l'activité de chaque site de production et de Recherche et Développement garantisse le respect de la réglementation environnementale en vigueur dans chaque pays d'implantation, en préservant au mieux les milieux naturels et la qualité de vie des riverains.

La stratégie industrielle du Groupe intègre la protection de l'environnement avec une volonté d'amélioration continue fondée sur une organisation rigoureuse, une méthodologie structurée autour du système de management environnemental (norme ISO 14001), et l'allocation de moyens financiers significatifs. Le reporting des données environnementales est assuré depuis 2015 avec un nouvel outil, complétant et harmonisant les applications utilisées dans le Groupe dans ce domaine. L'historique acquis depuis 1989 est conservé, et ainsi le Groupe priorise et intervient efficacement sur les enjeux environnementaux les plus significatifs de ses activités.

Ce sont environ 350 personnes qui sont impliquées directement dans la gestion quotidienne de l'environnement industriel du Groupe.

Le Commerce Automobile PCD

La politique environnementale des sites PSA Automobiles se déploie aussi dans les établissements des réseaux commerciaux des marques. La Direction des marques encourage ses points de vente à piloter leurs indicateurs environnementaux (eau, énergie, déchets) afin de gagner en performance.

Les véhicules des trois marques sont distribués à la fois par des points de vente détenus en propre par le Groupe, animés par PSA Retail, et par des concessionnaires indépendants.

Les responsables après-vente des points de vente PSA Retail France sont amenés à développer leurs compétences environnementales dans le cadre des programmes déployés par les marques : Osmose pour Citroën et Odas pour Peugeot (cf. § 2.2.2.2.2. et § 2.2.2.3.2).

Le Groupe engage également ses réseaux de concessionnaires indépendants dans sa démarche de développement durable, via une animation assurée par un réseau de correspondants nommés dans chaque filiale des marques.

Depuis 2008, le Groupe utilise un système d'information pour assurer la collecte, le contrôle et la consolidation des données environnementales de l'ensemble de son réseau propre. Depuis 2016 une enveloppe d'investissements pluriannuelle est mise en œuvre afin d'assurer le maintien du patrimoine mais également pour favoriser l'intégration de nouvelles technologies comme l'éclairage LED, l'autonomisation des bâtiments et ainsi améliorer l'empreinte énergétique.

Une politique de certification active DPEF.15

La Division Automobile PCD

Engagée depuis plus de 15 ans (1999), la démarche de certification est arrivée à maturité dans les usines de production qui sont aujourd'hui toutes certifiées ISO 14001. Dès la parution de la nouvelle version de la norme en septembre 2015 le Groupe a pris en compte ce nouveau référentiel et, à fin 2017, la moitié des sites sont certifiés selon la norme version 2015. Tous les sites le seront en 2018. Les coopérations industrielles automobiles avec Toyota, Dongfeng Motor Corp, Mitsubishi en Russie et Fiat en Italie sont aussi certifiées.

Faurecia

Pour Faurecia, 78,1 % des établissements sont certifiés ISO 14001, ce qui compte tenu des entrées sorties d'établissements marque une progression d'environ 2 %. Environ 1/3 de ces sites sont certifiés selon le nouveau référentiel version 2015.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement DPEF.10

La Division Automobile PCD

Le Groupe a identifié un métier environnement dans les filières métiers développées pour l'ensemble de ses activités majeures. Labellisé par l'Université PSA, il permet de définir le parcours de formation de chaque acteur majeur de l'environnement pour qu'il puisse accomplir pleinement son activité. En complément, le Département environnement industriel assiste ces acteurs par une veille permanente (réglementations et bonnes pratiques).

En 2017, 4 991 heures de formation ont été dispensées pour la montée en compétence des salariés dans le domaine de l'environnement. Ce total ne prend pas en compte les formations dispensées directement au poste de travail par le responsable d'unité dans le cadre du *management control* du PES (*PSA*

Excellence System), qui intègre des informations sur la maîtrise des impacts environnementaux directement liés au poste de travail. Au-delà de ces sessions concernant les acteurs majeurs de l'environnement industriel, chaque salarié reçoit à intervalle régulier, et au moins une fois par an, une information sur la situation environnementale de son établissement. Enfin, dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de Prévention Établissement, chaque intervenant extérieur au Groupe est sensibilisé à la politique environnementale menée sur le site sur lequel il intervient.

Les mesures de prévention des risques environnementaux, des pollutions ou des rejets au sein des sites DPEF.18

L'organisation éprouvée mise en place, avec des chargés d'environnement dans chaque établissement du Groupe et une coordination centrale par une équipe d'experts, associée à l'implication de chaque salarié dans la maîtrise des impacts à chaque étape du processus, garantit une démarche environnementale efficace.

Sur ce socle, le volet environnement de l'usine excellente conduit à la définition d'objectifs ambitieux sur les cinq enjeux cités en introduction du chapitre 2.2.2 et à la mise en œuvre des moyens adaptés.

Les moyens mis en œuvre DPEF.16

Les sites de production

La vision environnement de la Direction industrielle se développe dès la conception de nouveaux moyens de production, pour permettre la prise en compte des impacts environnementaux. On peut ainsi estimer que 1 % du montant des investissements destinés à l'outil industriel correspond à la prise en compte des incidences environnementales. En complément, le Département environnement industriel gère un plan annuel d'investissements qui permet notamment de réaliser les opérations de mise en conformité des installations liées aux évolutions réglementaires et de réduction des nuisances et risques environnementaux. Un plan d'investissement de 0,5 millions d'euros a ainsi été engagé en 2017 en Europe.

Les provisions pour risque DPEF.17

La Division Automobile PCD

Conformément au décret n° 2012-633 du 3 mai 2012, le Groupe a constitué, depuis juillet 2014, des garanties financières à hauteur d'un million d'euros en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement de ses établissements français. À terme, en 2019, le Groupe aura constitué des garanties financières d'environ cinq millions d'euros.

Faurecia

En application du décret susmentionné, Faurecia a identifié deux sites français soumis à l'obligation de constitution de garanties financières. En 2017, le montant de garanties constitué s'est élevé à 295 768 euros pour les deux sites en question.

D'autre part, Faurecia a aussi constitué des provisions pour risque à l'environnement pour un montant de 5 981 milliers d'euros. Ces provisions sont essentiellement liées à des coûts de traitement pour remise en état des sites.

Les indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire pour atteinte à l'environnement

À ce titre, **PSA Automobiles SA** et **Faurecia** n'ont eu à verser aucune indemnité en 2017.

2.2.2.1. LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

À l'instar de la stratégie produit où l'accent est mis sur le développement de véhicules décarbonés, la Direction industrielle s'engage à travers sa politique environnementale à participer aux efforts du Groupe en réduisant son empreinte carbone liée à la consommation énergétique. Au sein de la division Automobile, la fabrication des véhicules utilise de l'énergie pour des procédés industriels très variés : fonderie, usinage, cuisson des peintures, traitement thermique, etc. Le Groupe dispose d'un plan de maîtrise de l'énergie sur l'ensemble de ses sites de production, en cohérence avec les meilleures techniques disponibles, qui a permis depuis 1995 de réduire de 36 % la consommation d'énergie par véhicule produit et de 53 % les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les bilans d'émission de gaz à effet de serre (GES) des établissements français

En application de l'article L. 225-25 du Code de l'environnement, issu des lois du Grenelle de l'environnement, les sociétés concernées de la division Automobile (sociétés employant plus de 500 personnes) ont réalisé pour leurs activités en France, un bilan des émissions de GES (six GES du protocole de Kyoto), sur la base des émissions de l'année 2014. Ce bilan a porté sur les scopes 1 et 2 réglementaires. Chaque société du Groupe assujettie a établi son bilan, et l'a transmis au préfet de région compétent en décembre 2015.

Le résultat très synthétique des bilans de PCA et ses filiales, sur le périmètre France, est le suivant :

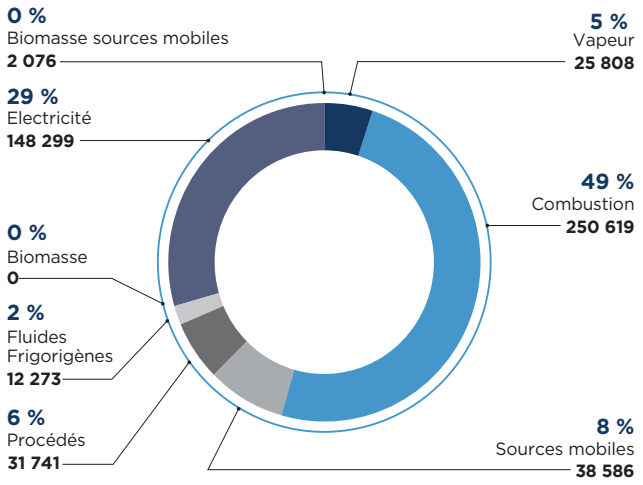

Un plan d'actions couvrant la période 2015-2017 a été joint à chaque bilan, le gain attendu total est estimé à plus de 41 000 tonnes d'équivalent CO_2. Les actions retenues résultent soit du plan de maîtrise des énergies (par exemple : réduction des consommations d'électricité ou de gaz), soit d'actions spécifiques de réduction des émissions de GES (par exemple : utilisation de fluides frigorigènes à moindre Potentiel de Réchauffement Global).

Cette seconde itération du bilan GES, basée sur la même méthodologie, permet d'établir des éléments de comparaison entre les deux exercices. Une baisse de 80 000 tonnes des émissions de CO_2 est constatée, confirmant le bon déroulement des plans d'actions prévus puisque ceux-ci visaient une réduction de 60 000 tonnes. Cela représente une baisse de 8,5 % des émissions de CO_2 par voiture produite en France.

2.2.2.1.1. Maîtriser les consommations énergétiques DPEF.24

L'actualisation en 2015 des bilans d'émissions de GES sur le périmètre France, a permis de conforter les pistes des plans d'actions retenus par la Direction industrielle pour réduire l'empreinte carbone des usines. En effet, ces bilans ont confirmé que 83 % des gaz à effet de serre émis par le Groupe proviennent des consommations d'énergies primaires et secondaires. L'analyse des profils d'émission de GES des autres sites industriels du Groupe, hors France, montre une répartition similaire, amplifiée par le fait que la production locale d'électricité génère des émissions supérieures à l'électricité française. Ainsi, il est logique de travailler sur l'efficacité énergétique pour réduire l'empreinte carbone des activités industrielles du Groupe. À ce titre, et en cohérence avec les objectifs de la COP 21 visant à limiter le réchauffement climatique à 2 °C, le Groupe PSA a établi une démarche prévisionnelle de ses émissions de CO_2 industrielles à l'horizon 2025. Les axes de travail sont identifiés pour respecter une réduction des émissions conforme aux engagements de la COP 21, avec 2010 comme année de référence.

Ce plan de maîtrise s'appuie notamment sur :

- la cartographie de la performance énergétique de tous les sites industriels pour optimiser leurs schémas énergétiques. Aujourd'hui cette politique de maîtrise de la consommation de l'énergie est arrivée à maturité. L'expérience de certification ISO 50001 menée sur quatre sites a permis de conforter la solidité de la démarche interne de maîtrise des énergies ;
- la réduction des surfaces, et l'optimisation des moyens de production dans le cadre des plans de compactage des usines ;
- l'introduction d'une part croissante d'énergies renouvelables dans les *process* industriels, lorsque des opportunités économiquement viables se présentent ;
- la réduction des émissions de CO_2 liées à la logistique avec un plan d'actions d'ici à 2022, même si cet item n'est pas intégré au bilan GES.

Les consommations d'énergie publiées sont exprimées en MWh pci (unité la plus courante). En termes de méthode, sont utilisés les pouvoirs calorifiques recommandés par l'arrêté français du 31 octobre 2012 qui s'inscrit dans l'application du règlement européen n° 601/2012 relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre au titre de la Directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil. Les coefficients proposés par ces deux textes sont issus des travaux du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), comme le sont ceux du GHG Protocole (*Greenhouse Gas*) pris en référence par le GRI (*Global Reporting Initiative*). En conséquence, les valeurs exprimées en MWh peuvent être converties en TJ par simple application d'un coefficient multiplicateur de 3,6 (1 Wh = 3,6 kJ).

Consommations d'énergies

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DÉTAILLÉES

		Énergies combustibles					Énergies non combustibles		
		Non renouvelables				Renouvelables			
(unité : MWh pci)	Année	Fiouls lourds	FOD	GN + GPL	Coke	Biomasse (Bois)	Électricité	Vapeur	Consommations énergétiques totales
Activités Automobiles PCD	**2017**		**794**	**1 770 364**	**86 733**	**15 968**	**2 226 320**	**159 603**	**4 259 782**
	2016		2 587	1 758 271	80 430	16 881	2 175 096	154 815	4 188 082
	2015	0	1 383	1 673 163	75 848	15 893	2 209 836	132 146	4 108 269
Dont PSA Automobiles SA	***2017***		***650***	***1 214 798***	***86 733***	***15 968***	***1 649 394***	***159 603***	***3 127 146***
	2016		*1 045*	*1 191 827*	*80 430*	16 881	*1 591 835*	*154 815*	*3 036 834*
	2015	*0*	*1 019*	*1 126 917*	*75 848*	15 893	*1 623 546*	*132 146*	*2 975 368*
Commerce automobile PCD	**2017**	**417**	**4 383**	**103 764**			**85517**	**2 485**	**196 566**
	2016	432	7 290	103 540			100 090	2 542	213 893
	2015	436	8 886	111 783	0	0	115 095	3 954	240 154
Faurecia	**2017**	**971**	**6 546**	**529 731**		**5 843**	**1 392 968**	**21 973**	**1 958 031**
	2016		9 201	512 978	0	5 499	1 311 402	22 127	1 861 207
	2015	1 423	9 970	736 919	0	5 373	1 572 758	23 067	2 349 510
TOTAL	**2017**	**1 388**	**11 723**	**2 403 859**	**86 733**	**21 811**	**3 704 805**	**184 061**	**6 414 380**
	2016	432	19 078	2 374 789	80430	21467	3 586 588	179 484	6 263 081
	2015	1 859	20 239	2 521 865	75848	21266	3 897 689	159 167	6 697 933

Fiouls lourds = Fioul HTS + Fioul BTS + Fioul TBTS.
Fioul HTS = fioul haute teneur en soufre.
Fioul BTS = fioul basse teneur en soufre.
Fioul TBTS = Fioul Très Basse Teneur en Soufre.
FOD = fioul domestique.
GN = gaz naturel.
GPL = gaz de pétrole liquéfié.

Les Activité Automobiles PCD

Les consommations d'énergie de l'activité automobile (PCD) ont poursuivi en 2017 leur réduction, en ratio par voiture produite, pour descendre sous les 2 MWh par véhicule produit, à 1,95 MWh Les évolutions par nature d'énergies confirment les tendances des années précédentes. Les consommations d'électricité sont maîtrisées, concrétisant les actions menées sur la réduction des consommations (éclairage, conduite des moyens, machines moins énergivores), et ces bonnes pratiques sont déployées dans les usines. En revanche, les consommations de gaz et de bois sont beaucoup plus sensibles aux conditions climatiques et aux surfaces à chauffer. Les premiers résultats des réductions de surfaces des usines se concrétisent dans la baisse de consommation de gaz par voiture produite. La consommation de Coke est exclusivement dédiée à la production de fonte sur le site de Sept-Fons.

Le Commerce Automobile PCD

Depuis 2016, le travail réalisé sur la massification des achats d'énergie, ainsi que sur l'animation des consommations et le déploiement de nouvelles technologies a permis à PSA Retail de répondre aux objectifs de réduction fixés par *Push to Pass* sur l'exercice 2017, avec une réduction de la consommation d'énergies de 9 % à périmètre équivalent. Cette réduction atteint même 12 % pour la part électrique. Les principaux contributeurs de ce progrès sont L'Allemagne et la France. Sur l'électricité, nous pouvons souligner la contribution du plan LED (phase 1 : surfaces tertiaires) déployé sur l'ensemble du réseau. En 2018, une deuxième phase consistera à étendre cette solution sur les surfaces d'atelier.

Les résultats des marques Peugeot et Citroën se rapportent en moyenne à 100 % des sites en 2017 (98 % en 2016 et 97 % en 2015) pour les consommations d'énergie directe et 99 % des sites en 2017 (98 % en 2016 et 94 % en 2015) pour les consommations d'énergies indirectes.

Faurecia

En 2017, l'énergie consommée a atteint 1,958 millions de MWh (+ 5 % par rapport à 2016). L'électricité représente 71 % de l'énergie totale consommée par les sites Faurecia. La mise en place d'un système de management de l'énergie engage les sites à acquérir une compétence accrue des sources d'économies potentielles sur leur site, que l'on évoque la performance des machines et des équipements, ou les modalités de fonctionnement quotidienne du site. Pendant l'année écoulée, cent sites (dont 74 sites de production), soit 42 % des sites inclus dans le périmètre de reporting, ont mis en œuvre des initiatives en faveur d'une meilleure efficience énergétique de leurs bâtiments et outils de production. Au total, les sommes investies représentent plus de 2,4 millions d'euros.

Parmi les bonnes pratiques mises en œuvre par certains sites, on répertorie l'installation de panneaux solaires, l'utilisation de chaudières à cogénération, la récupération d'énergie thermique liée au processus de soudure et l'utilisation de la chaleur libérée par les compresseurs pour chauffer les zones de production.

Les données concernent 98 % des sites Faurecia.

2.2.2.1.2. Réduire les émissions industrielles de gaz à effet de serre DPEF.26 DPEF.27 DPEF.28

Les Activités Automobiles PCD

Depuis 1990, les travaux de modernisation d'installations, de substitution du fioul et du charbon par le gaz naturel, le développement de la cogénération et les actions de maîtrise des consommations d'énergie ont contribué à améliorer le rendement énergétique et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Émissions atmosphériques directes issues de l'utilisation de combustibles

Nota : Les émissions directes sont calculées à partir des consommations d'énergie directe en application des facteurs d'émissions reconnus pour le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (EU ETS) au titre de l'arrêté du 31 octobre 2012 ou de la décision européenne n° 2012/601 pour le CO_2 et de la circulaire du 15 avril 2002 pour les autres gaz. Leur variation est donc directement liée à l'évolution de la consommation d'énergie. Pour simplifier la lecture, le Groupe conserve les facteurs d'émissions retenus en 2014 pour les cinq exercices suivants. La prochaine mise à jour de ces composants aura lieu en 2019.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) SCOPES 1 ET 2

(unité : tonnes)	Année	CO_2	N_2O	CH_4	Émissions directes de GES en CO_2 éq. (Scope 1)	Émissions de GES provenant de sources renouvelables (CO_2 éq)*	Émissions indirectes de GES en CO_2 éq. (Scope 2)	Émissions totales de GES en CO_2 éq. (Scope 1 + Scope 2)
Activités Automobiles PCD	**2017**	**398 201**	**16,17**	**27,28**	**403 786**	**5 289**	**160 080**	**563 866**
	2016	394 434	16,08	27,21	399 991	5 591	161 513	561 504
	2015	374 740	15,3	25,87	380 025	5 263	185 312	565 338
Dont PSA Automobiles SA	***2017***	***283 857***	***11,17***	***19,33***	***287 724***	***5 289***	***71 059***	***358 783***
	2016	*277 471*	*10,98*	*19,09*	*281 274*	*5 591*	*68 050*	*349 325*
	2015	*262 265*	*10,38*	*18,05*	*265 862*	*5 263*	*73 131*	*338 994*
Commerce Automobile PCD	**2017**	**22 633**	**0,96**	**1,52**	**22 951**		**22 468**	**45 419**
	2016	23 375	0,97	1,53	23 697		25 456	49 154
	2015	25 516	1,06	1,65	25 867		29 970	55 836
Faurecia	**2017**	**111 947**	**4,81**	**7,20**	**113 530**		**567 253**	**680 783**
	2016	108 604	4,66	7,03	110 139		551 124	661 263
	2015	155 223	6,68	10,13	157 427	-	632 905	790 332
TOTAL	**2017**	**532 781**	**21,94**	**36,00**	**540 267**	**5 289**	**749 801**	**1 290 068**
	2016	526 413	21,71	35,77	533 827	5 591	738 183	1 272 010
	2015	555 479	23,04	37,65	563 319	5 263	848 187	1 411 506

* *Les émissions de gaz à effet de serre provenant de la combustion de biomasse (bois sur le site de Vesoul) ne sont pas intégrées aux émissions directes conformément aux lignes directrices du GHG Protocol.*
Le calcul des émissions directes de GES exprimées en tonnes éq. CO_2 s'effectue par l'application de coefficients (pouvoirs de réchauffement globaux) de, respectivement, 298 pour le N_2O et 21 pour le CH_4 (source : rapports IPCC, respectivement 2006 et 1995). Les émissions indirectes sont quant à elles calculées à partir des achats d'électricité et de vapeur en application de facteurs d'émissions obtenus auprès des fournisseurs pour la vapeur, et par reprise des facteurs retenus l'an passé pour l'électricité.

Au sein des Activités Automobiles PCD, l'utilisation des mêmes facteurs d'émissions depuis 2014 facilite les comparaisons. Cela met en évidence la stabilisation du ratio d'émission de gaz à effet de serre par véhicule produit à un niveau très faible. Cette bonne performance est en partie liée à la forte implantation industrielle du Groupe en France, qui lui permet de bénéficier d'une électricité peu carbonée, mais aussi par les efforts menés dans les usines pour maîtriser les consommations. Ces actions de management au quotidien se poursuivent sans relâchement et confirment leur efficacité. Les émissions de gaz à effet de serre ont été divisées par plus de deux en 20 ans, et représentent en 2017 259 kg éq CO_2 par véhicule.

Le recours aux énergies renouvelables, dont la part atteint en 2017 14,6 % de l'électricité consommée par le Groupe dans le monde s'inscrit dans la démarche de contribution aux objectifs de l'accord de Paris. Même si ce résultat est en retrait par rapport à 2016, les émissions de CO_2 de l'activité industrielle ont baissé de 6 % par véhicule produit en 2017, soit nettement plus que la trajectoire établie conformément à l'engagement du Groupe pour contribuer à l'accord de Paris. La maîtrise des consommations d'énergie est bien le levier majeur pour réduire les émissions de CO_2 industriel.

Les résultats du Commerce Automobile PCD indiqués dans le tableau précédent se rapportent à la même proportion de sites que celle des consommations d'énergies (cf. 2.2.2.1.1.). La part d'énergies renouvelables consommées est de 24,3 %.

Participation au système d'échange de quotas de CO_2

Le Groupe entre dans le champ d'application du système d'échange de quotas d'émission de CO_2 mis en place par la Directive européenne n° 2003/87/CE modifiée pour d'une part les activités de combustion (chauffage et *process*) de ses plus grandes unités et d'autre part une de ses fonderies. Pour la troisième phase du dispositif allant de 2013 à 2020, dix établissements sont concernés (Sochaux, Mulhouse, Rennes, Poissy, Vesoul, Vélizy, Sevel Nord, Sept-Fons en France, Madrid et Vigo en Espagne).

Sur les premières années de la phase 3, le bilan global des allocations et des émissions pour les 10 sites susvisés est le suivant :

Année	Allocations gratuites (quotas)	Émissions* (tonnes de CO_2)
2014	292 449	250 174
2015	359 802	257 558
2016	353 181	265 816
2017	**361 375**	**273 664**

* *Somme des émissions du Groupe PSA vérifiées et des émissions théoriques liées à la vapeur achetée pour laquelle le Groupe reçoit des quotas gratuits.*

À compter du 1er janvier 2015, par décision communautaire, l'activité automobile intègre la liste des secteurs exposés au risque de fuite de carbone, avec à la clé une allocation en quotas gratuits revalorisée.

2.2.2.2. REJETS ET NUISANCES INDUSTRIELS : MAÎTRISER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES RIVERAINS

2.2.2.2.1. Maîtriser les émissions dans l'atmosphère DPEF.18

Les processus mis en œuvre dans la fabrication automobile utilisent des produits chimiques, et le Groupe s'attache à en maîtriser l'usage et les impacts.

Les composés organiques volatils

Les composés organiques volatils (COV) font l'objet d'une surveillance, et d'un plan d'actions pour la diminution de leurs émissions.

Au sein de la division Automobile (PCD), si les émissions globales de COV des ateliers de peinture de carrosserie du Groupe sont marginales au regard du total des émissions françaises de COV dans l'atmosphère (moins de 1 % en France ; source CITEPA : Inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES) en France 2014, soit 689 kt), elles constituent néanmoins le principal enjeu environnemental au regard des émissions site par site.

La politique de réduction de ces composés se décline selon les quatre axes suivants, qui font partie des meilleures technologies disponibles (MTD) :

- l'optimisation des ateliers en réduisant la consommation de peintures (et donc de solvants) par l'utilisation de matériel à meilleur rendement d'application, en choisissant des peintures à teneurs en solvants réduites et en recyclant les solvants usés ;
- la conception d'ateliers de peinture peu émetteurs dans les usines nouvelles par l'industrialisation de gammes courtes (réduction du stade d'apprêts) ;
- l'installation d'équipements de traitement de l'air par incinération in situ des COV si nécessaire ;
- le développement du partage d'expérience et de l'échange de bonnes pratiques entre les différentes usines du Groupe.

Ce plan d'actions a permis à la division Automobile, de réduire les émissions de COV par véhicule dans les installations industrielles de peintures de carrosserie du Groupe de 66 % depuis 1995 et, d'autre part, de respecter pour chaque site les valeurs limites fixées par le chapitre COV de la Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, reprise de la Directive COV entrée en application depuis 1999.

En poursuivant la mise en œuvre systématique des meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable, le Groupe est passé sous la barre des 3 kg de COV par véhicule produit dès 2013.

Émissions de COV des installations de peinture de carrosserie

Nota : Les émissions de COV des installations de peinture et des presses (émissions dues principalement aux agents de démoulage) sont déterminées par une méthode de bilan matière conforme aux principes de la Directive 1999/13/CE.

(en tonnes)	Année	COV	Ratio (kg/véh.)
Activités Automobiles PCD	**2017**	**6 139**	**2,82**
	2016	5 506	2,70
	2015	5 354	2,69
Dont PSA Automobiles SA	***2017***	***1 975***	***1,98***
	2016	*1 617*	*1,78*
	2015	*1 610*	*1,77*
Faurecia	**2017**	**1 933**	
	2016	1 638	
	2015	2 655	
TOTAL	**2017**	**8 072**	
	2016	7 144	
	2015	8 009	

Pour les Activités Automobiles PCD en 2017, les émissions de COV ont augmenté en ratio par rapport à 2016. Le succès des véhicules utilitaires, dont la surface tôlée et peinte est supérieure aux véhicules particuliers, et le lancement de nouveaux véhicules aux surfaces plus importantes est une des raisons majeures de cette augmentation, ainsi que la demande forte pour des véhicules bitons. En contrepartie, le déploiement des meilleures techniques disponibles, comme la robotisation des intérieurs se poursuit en particulier à Vigo, mais les progrès associés à l'intégration de ces bonnes pratiques sont masqués par les essais de lancement de nouveaux modèles (Berlingo/Partner) générant des augmentations de consommations de COV pendant ces phases de mise au point.

Les autres polluants atmosphériques réglementés

En complément de la maîtrise des émissions de CO_2 évoquée précédemment, la substitution progressive des combustibles fortement soufrés par des combustibles à moindre teneur en soufre, puis par le gaz naturel, a permis de réduire très largement les émissions de dioxyde de soufre (SO_2) des installations de combustion du Groupe à l'échelle mondiale. Depuis 2012 et l'arrêt définitif de l'usage du fioul comme combustible, les émissions de SO_2 sont marginales et inférieures à 5 T par an. Dans le même temps, les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) ont également fortement diminué grâce à l'amélioration des centrales thermiques et au choix du gaz naturel en substitution du fioul. Elles restent en deçà des 400 T par an et les émissions sont réparties sur l'ensemble des sites, générant un impact local très limité.

Autres émissions directes

Les émissions de NO_2 et de SO_2 sont calculées à partir des consommations d'énergies fossiles (fioul, charbon, coke, gaz naturel et GPL) en appliquant les facteurs d'émissions reconnus par la réglementation.

(en tonnes)	Année	SO_2	NO_2
Activités Automobiles PCD	**2017**	**4,42**	**394,18**
	2016	5,05	392,87
	2015	4,42	373,3
Dont PSA Automobiles SA	***2017***	***3,23***	***274,13***
	2016	*3,36*	*269,97*
	2015	*3,18*	*255,2*
Commerce Automobile PCD	**2017**	**2,46**	**24,25**
	2016	3,49	25,25
	2015	4,06	27,6
Faurecia	**2017**	**5,71**	**117,31**
	2016	5,93	114,04
	2015	8,37	163,03
TOTAL	**2017**	**12,59**	**535,74**
	2016	14,47	532,16
	2015	16,85	563,9

Les résultats des marques ainsi que Faurecia indiqués ci-dessus se rapportent à la même proportion de sites que celle des consommations d'énergie directe (cf. 2.2.2.1.1.).

2.2.2.2. Protéger les sols DPEF.18 DPEF.25

Les Activités Automobiles PCD et Faurecia

Le Groupe poursuit une politique rigoureuse de prévention de la pollution des sols, notamment en dotant les stockages de produits liquides de dispositifs de rétention, en limitant autant que possible la création de réseaux enterrés de transport de fluides et en procédant à des opérations de vérifications et de maintenances des réseaux enterrés existants.

Par ailleurs, il s'attache à connaître les pollutions anciennes qui peuvent être présentes dans les sols de ses sites.

À l'instigation des pouvoirs publics, ou de sa propre initiative, le Groupe a procédé à des études de pollution des sols sur de nombreux sites. Après des investigations poussées, certains sites étudiés font l'objet d'une surveillance. Au cas par cas, ces analyses sont complétées par des actions ponctuelles de dépollution ou des mesures de prévention.

Le Commerce Automobile PCD

Depuis 2016, Le Groupe maintient son choix de réaliser des études de sols aux droits des ouvrages identifiés comme potentiellement polluants. Une attention particulière est portée sur l'ensemble des points de vente équipés d'ouvrages enterrés. L'objectif est de s'assurer de la parfaite maintenance des installations, au niveau du périmètre Groupe. En cas de pollutions avérées, le Groupe met en place un plan d'actions destiné à traiter les pollutions, dans le respect des contraintes réglementaires. Pour le périmètre France nous disposons à ce jour d'un taux de couverture de 77 %.

En France, dans le cadre des programmes Odas et Osmose, les vendeurs sont sensibilisés à encourager leurs clients à une meilleure prise en compte de leur impact environnemental, notamment lors du lavage de leur véhicule à domicile.

2.2.2.3. Réduire les autres nuisances auprès des riverains DPEF.19

Les mesures à prendre pour la tranquillité des riverains sont appréciées et arrêtées à l'occasion des études d'impacts ou des compléments d'études d'impacts dont le contenu est défini par la réglementation. Ces études évaluent la sensibilité des zones d'habitation situées à proximité immédiate des sites, sur des critères aussi divers que le niveau sonore, les nuisances olfactives, les flux de circulation, etc. Elles sont réalisées dans le cadre de nouvelles implantations ou renouvelées à chaque phase notable de développement d'un site (extension, installation nouvelle ou équipement nouveau), et sont réglementairement soumises à l'avis public et à l'approbation des autorités administratives.

Ainsi, une dizaine d'études d´impacts est menée chaque année sur les sites du Groupe. Dans le cadre des opérations de compactage des sites, l'ensemble de ces nuisances potentielles est systématiquement caractérisé afin de déterminer les mesures les plus adaptées pour en réduire l'impact.

Des instances de dialogue mises en place au niveau des sites permettent aux riverains de faire remonter leurs remarques dans le cas d'éventuelles nuisances. Les griefs sont pris en compte et caractérisés pour définir et mettre en œuvre les solutions adaptées.

2.2.2.3. DÉCHETS ET CYCLES DES MATÉRIAUX : OPTIMISER LES PROCESSUS POUR UTILISER LES RESSOURCES AU JUSTE NÉCESSAIRE ET VALORISER LES DÉCHETS

Désireuse d'appliquer les concepts de développement responsable prônés par la politique du Groupe et pour rester en cohérence avec la stratégie produit qui promeut une meilleure valorisation et recyclabilité des véhicules, les sites industriels du Groupe sont engagés dans le développement de l'économie circulaire dans leurs territoires d'implantation. D'une part, cela se traduit par la volonté d'éviter tout gaspillage de ressources naturelles et de consommer les matières premières au juste nécessaire. D'autre part, cette démarche s'étend aussi à la gestion des déchets, afin d'atteindre le « zéro » déchet enfoui et favoriser les filières recyclage et de valorisation. Localement les sites analysent les éventuelles opportunités d'échanges de flux et de déchets dans le cadre d'expérimentations d'écologie industrielle.

2.2.2.3.1. Diminuer la consommation de matières via des *process* industriels optimisés DPEF.23

Une grande partie des efforts permettant de réduire la consommation de matière est réalisée lors de l'étape de conception produit (cf. 2.2.1.1.1.). Les travaux sur l'allégement des véhicules entraînent une réduction générale des masses de matières et notamment d'acier dans la fabrication de véhicules du Groupe (cf. 2.2.1.3.1.).

En complément des travaux de réduction des masses des produits, le métier emboutissage du Groupe PSA a développé une démarche sur le coefficient d'utilisation matière (CUM), qui permet d'optimiser la consommation de tôles dans le processus de façonnage des pièces de carrosserie. Cette action contribue directement à la maîtrise de la principale source de déchets de l'activité industrielle, puisque les deux tiers des 450 000 tonnes de déchets métalliques sont des chutes d'emboutissage. Si toutes ces chutes sont recyclées en fonderies, leur réduction reste un enjeu majeur. La démarche CUM permet de mesurer les progrès accomplis dans la conception des emboutis. Elle quantifie la proportion de matière emboutie utilisée pour produire les voitures par rapport à la quantité de tôle réceptionnée. Ainsi, ce coefficient est passé de 47 % pour la Peugeot 207 à 55 % pour la Peugeot 208. Il atteint même 60 % pour la nouvelle 3008, et se déploie pour tous les nouveaux modèles.

Pour l'autre tiers des déchets métalliques, constitué essentiellement de copeaux d'usinage, le développement de pièces en aluminium et la conception en fonderie sous pression ont été des facteurs déterminants pour réduire les quantités de déchets d'usinage. La fonderie sous pression, qui permet de limiter les surépaisseurs de matière, est maintenant largement répandue pour produire les blocs moteurs du Groupe. Les copeaux, essorés et compressés en briquettes pour récupérer au mieux les liquides de coupe réintroduits dans les processus d'usinage, sont ensuite renvoyés dans les fonderies du Groupe ou vers les sidérurgistes.

Concernant les processus de production, la régénération des solvants de peinture est une démarche en place depuis de nombreuses années. Les solvants de nettoyage technique et de purge des installations sont récupérés et régénérés chez un prestataire avant réintégration dans les mêmes processus de nettoyage. Ainsi les opérations connexes à la peinture des voitures sont réalisées avec des solvants suivant un processus d'économie circulaire.

2.2.2.3.2. Réduire la production de déchets et favoriser leur recyclage par la mise en place de boucles d'économie circulaire DPEF.20

Au sein des Activités Automobiles PCD, le Groupe vise la réduction de la masse de déchets par véhicule fabriqué, ainsi que la suppression de la mise en enfouissement des déchets au profit des filières de valorisation et de recyclage pour les usines européennes.

Hors déchets métalliques et de constructions, les résultats obtenus depuis 1995 confirment la bonne mise en œuvre de cette politique :

- le poids de déchets par véhicule traité hors des sites du Groupe PSA a diminué de plus de 63 % ;
- l'analyse et la caractérisation des déchets produits pendant les différentes phases de la production (forge, fonderie, mécanique, emboutissage, peinture et assemblage final) permettent d'identifier des filières de traitement alternatives à l'enfouissement. La mise en place progressive de nouvelles filières de traitement, en fonction de l'offre locale de traitement contribue à l'augmentation régulière du taux de valorisation et de recyclage interne des déchets qui dépasse 91 %.

En complément, les déchets métalliques (tôles, copeaux, etc.) sont récupérés en quasi-totalité et trouvent des débouchés naturels en sidérurgie ou dans les fonderies du Groupe.

En tenant compte de ces déchets métalliques, le taux global de recyclage et valorisation des déchets industriels du Groupe s'élève à 96,8 %.

Pour le Commerce Automobile PCD en Europe, le Groupe confirme sa volonté de mettre en place des contrats-cadres avec des prestataires spécialisés dans la gestion des déchets dangereux et non dangereux. Cette approche permet d'optimiser le suivi des déchets et d'assurer leur traçabilité au sein des filières de traitement, et constitue un des objectifs de performance des personnels en charge du pilotage économique au sein de la Direction PSA Retail.

En 2017, le contrat-cadre décliné au niveau français a ainsi permis d'augmenter de 9 % la part de déchets valorisable des déchets dangereux.

Un effort permanent de caractérisation des filières de traitement est réalisé dans le réseau commercial depuis 2016 pour affecter les filières de traitement aux déchets produits, permettant ainsi de réduire la quantité de déchets affectés par défaut à la filière enfouissement. Même si les résultats montrent un recul sur ce point, l'effort est maintenu notamment sur le périmètre UK qui contribue à 45 % des volumes déclarés sur la filière mise en décharge.

Les résultats des marques indiqués ci-dessus se rapportent en moyenne à 92 % des sites en 2017 (97 % en 2016 et 95 % en 2015).

L'ensemble des sites Faurecia, et plus particulièrement les sites de production, visent à réduire la masse des déchets générés lors du processus de production. Au total en 2017 :

- 61 % des déchets sont recyclés (+ 2 % par rapport à 2016) ;
- 13 % des déchets sont valorisés avec récupération d'énergie (- 3 % par rapport à 2016).

En 2017, les sites ont généré 230 216 tonnes de déchets (+ 5,5 % par rapport à 2016, en raison d'une hausse de l'activité). Les déchets non dangereux constituent 93 % du total, Par ailleurs, les déchets métalliques (ferrailles, fonte), qui représentent 32 % du total, sont tous récupérés et recyclés par des fonderies.

Quantité de déchets traités par nature et par filière d'élimination

DIVISION AUTOMOBILE PCD (HORS DÉCHETS MÉTALLIQUES RECYCLÉS À PRÈS DE 100 %)

(en tonnes)	Année	Mise en enfouissement	Valorisation	Autres traitements	Total	Recyclage interne
Spécifiques fonderie	**2017**	**1 511**	**52 819**	**794**	**55 123**	**103 320**
	2016	4 830	43 671	0	48 501	95 946
	2015	3 325	47 272	32	50 629	85 737
Déchets Non Dangereux	**2017**	**4 328**	**67 386**	**4 013**	**75 727**	**1 744**
	2016	4 570	58 962	2 413	65 946	2 240
	2015	4 582	59 792	2 776	67 151	980
Déchets Dangereux	**2017**	**278**	**19 060**	**11 839**	**31 177**	
	2016	461	16 515	12 652	29 628	
	2015	497	18 092	14 267	32 857	0
TOTAL	**2017**	**6 117**	**139 265**	**16 646**	**162 028**	**105 064**
	2016	9 861	119 148	15 065	144 075	98 186
	2015	8 404	125 156	17 075	150 637	86 717

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (449 697 tonnes en 2017) qui sont recyclés à 100 % et des déchets de constructions qui sont notamment dus aux actions de compactages des usines.

Les déchets recyclés en interne ne sont pas repris au total. Ce sont pour la plus grosse part des sables de fonderies régénérés sur site par un procédé thermique, permettant de les réutiliser dans le *process* et pour une autre part des déchets de bois qui sont réutilisés comme combustible dans nos moyens de chauffage biomasses.

En 2017, la quantité totale de déchets produits par la division Automobile a légèrement augmenté en quantité et en ratio, pur atteindre 123 kg/v. Sur les filières de traitement on note que plus de la moitié de ces nouveaux déchets a été traitée en interne, (recyclage des sables de fonderie), ce qui reste la filière la plus courte. La part des déchets dangereux générés par véhicule a légèrement décru concrétisant les actions engagées sur la réduction de l'usage de produits dangereux dans les processus de production.

Hors fonderie, le ratio de déchets par voiture produite se stabilise autour de 49 kg/v. La part de déchets dangereux poursuit sa décroissance, avec une nouvelle réduction de 1,5 %. Les déchets enfouis sont aussi réduits à 2,12 kg/v, soit 1 % de la totalité des déchets produits par le processus industriel, métaux compris. Les sites sur lesquels ces exutoires sont développés sont principalement hors Europe, faute de filières alternatives.

Par ailleurs, les sites industriels de Trnava, Sochaux, Mulhouse, Poissy, Hérimoncourt et Valenciennes confirment le fait qu'ils n'enfouissent plus aucun déchet, ainsi que Saint Ouen (à l'exception de la faible part de ceux dont la législation impose qu'ils le soient).

DONT PSA AUTOMOBILES SA (HORS DÉCHETS MÉTALLIQUES)

(en tonnes)	Année	Mise en enfouissement	Valorisation	Autres traitements	Total	Recyclage interne
Spécifiques fonderie	**2017**	**1 511**	**52 819**	**794**	**55 123**	**103 320**
	2016	4 830	43 671	0	48 501	95 946
	2015	3 325	47 272	32	50 629	85 737
Déchets Non Dangereux	**2017**	**1 395**	**35 259**	**3 805**	**40 459**	**1 697**
	2016	1 491	32 162	2 259	35 912	2 184
	2015	1 432	34 921	2 700	39 053	952
Déchets Dangereux	**2017**	**174**	**12 519**	**9 722**	**22 416**	
	2016	202	11 528	10 333	22 063	
	2015	240	12 671	11 454	24 365	0
TOTAL	**2017**	**3 080**	**100 597**	**14 321**	**117 998**	**105 017**
	2016	6 523	87 361	12 592	106 476	98 130
	2015	4 997	94 864	14 186	114 047	86 689

DONT COMMERCE AUTOMOBILE PCD - RÉSEAU PROPRE DES MARQUES (HORS DÉCHETS MÉTALLIQUES)

(en tonnes)	Année	Mise en enfouissement	Valorisation	Autres traitements	Total
Déchets Non Dangereux	**2017**	**991**	**6 448**	**102**	**7 541**
	2016	346	8 892	58	9 296
	2015	5 244	4 856	20	10 119
Déchets Dangereux	**2017**	**53**	**3 242**	**156**	**3 450**
	2016	24	3 221	201	3 447
	2015	251	3 196	250	3 697
TOTAL	**2017**	**1 043**	**9 690**	**258**	**10 991**
	2016	370	12 113	259	12 742
	2015	5 495	8 052	270	13 816

Un effort important de caractérisation des filières de traitement a été mené dans le réseau commercial en 2016 pour affecter les filières de traitement aux déchets produits, permettant ainsi de réduire la quantité de déchets affectés par défaut à la filière enfouissement. Même si les résultats montrent un recul sur ce point, l'effort est maintenu en 2017. Les résultats des marques indiqués ci-dessus se rapportent en moyenne à 92 % des sites en 2017 (97 % en 2016 et 95 % en 2015).

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (1 864 tonnes en 2017).

FAURECIA (HORS DÉCHETS MÉTALLIQUES RECYCLÉS À 100 %)

(en tonnes)	Année	Mise en enfouissement	Valorisation	Autres traitements	Total	Recyclage interne
Déchets non Dangereux	**2017**	**45 591**	**91 020**	**4 215**	**140 826**	**2 517**
	2016	48 073	81 548	4 649	134 270	13 419
	2015	52 232	93 403	2 630	148 265	12 417
Déchets Dangereux	**2017**	**1 310**	**7 586**	**7 281**	**16 177**	**63**
	2016	1 444	6 721	7 062	15 227	-
	2015	2 522	9 460	8 874	20 856	555
TOTAL	**2017**	**46 901**	**98 607**	**11 496**	**157 003**	**2 580**
	2016	49 517	88 269	11 711	149 497	13 419
	2015	54 754	102 863	11 504	169 121	12 972

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (73 213 tonnes en 2017) qui sont recyclés à 100 %.

2.2.2.4. MAÎTRISE DU CYCLE DE L'EAU SUR LES INSTALLATIONS

2.2.2.4.1. La réduction des consommations d'eau

DPEF.22

Pour la Division Automobile PCD, économiser l'eau est un enjeu pour chaque site industriel. Comme pour l'énergie, chaque site dispose d'un plan de maîtrise de la consommation d'eau, qui repose notamment sur le comptage, l'affichage des modes opératoires les plus économes et la mise en œuvre de systèmes de recyclage. Cette politique a permis, depuis 1995, de diviser par quatre la consommation d'eau par véhicule produit, contribuant ainsi à la préservation de la ressource.

Au-delà de ces actions d'économies de l'eau reposant sur des actions de management, le Groupe a depuis longtemps déployé des process de rinçage en cascade inversée pour ses activités de peinture. Ainsi l'eau peut servir pour six cycles de rinçages successifs en fonction de sa propreté. Aujourd'hui, pour maîtriser la consommation de la ressource naturelle en eau, le Groupe travaille sur des solutions de recyclage des eaux de process industriels, notamment par la mise en place généralisée de technologies innovantes telles que les évapoconcentrateurs qui permettent de séparer la phase huile de la phase eau des rejets aqueux pour la réutilisation de ces derniers dans le *process*.

PRÉLÈVEMENT D'EAU

(unités : m³)	Année	Eau de ville	Eau de surface	Eau souterraine	Total
Activités Automobiles PCD	**2017**	**1 870 739**	**2 914 497**	**2 711 309**	**7 496 545**
	2016	1 776 519	3 151 690	2 836 853	7 765 061
	2015	1 848 222	3 116 964	2 411 330	7 376 516
Dont PSA Automobiles SA	***2017***	***973 057***	***1 925 650***	***2 093 743***	***4 992 450***
	2016	*966 990*	*2 102 673*	*2 196 372*	5 266 035
	2015	*989 006*	*1 833 538*	*1 859 049*	4 681 593
Commerce Automobile PCD	**2017**	**404 806**		**0**	**404 806**
	2016	457 421			457 421
	2015	507 657	0	50	507 707
Faurecia	**2017**	**1 947 167**	**72 511**	**1 092 910**	**3 112 588**
	2016	1 905 407	401 170	1 091 899	3 398 476
	2015	2 325 826	452 219	1 140 783	3 918 828
TOTAL	**2017**	**4 222 712**	**2 987 008**	**3 804 219**	**11 013 939**
	2016	4 139 347	3 552 860	3 928 752	11 620 959
	2015	4 681 705	3 569 183	3 552 163	11 803 051

Pour les Activités Automobiles PCD, en 2017, le ratio s'établit à 3,43 m³/voiture, en net progrès par rapport à 2016. Les incidents qui avaient grevé la performance l'an passé sont réglés, et la dynamique de maîtrise des consommations d'eau s'est poursuivie.

Pour le Commerce Automobile PCD, une baisse de 11 % de la consommation par rapport à 2016 est enregistrée, principalement due aux progrès en Espagne et Allemagne.

Les résultats se rapportent à 90 % des sites en 2017 (94 % en 2016 et 87 % en 2014). Les consommations d'eau du réseau sont essentiellement liées à l'usage sanitaire et à l'entretien des véhicules pour les points de vente dotés de stations de lavage.

2.2.2.4.2. Le traitement de l'eau

Qu'il soit raccordé à une station publique de traitement des eaux usées ou équipé en interne d'une filière complète de traitement des eaux usées, chaque site suit régulièrement, voire quotidiennement, la qualité de ses rejets aqueux à partir de nombreux paramètres définis dans les autorisations d'exploiter. Les résultats de cette surveillance font également l'objet d'une communication fréquente auprès de l'administration. Cette organisation permet de garantir une qualité des rejets aqueux acceptable pour le milieu récepteur. En particulier, les risques de pollution par eutrophisation et par acidification sont négligeables compte tenu des caractéristiques des effluents des sites automobiles du Groupe. En complément, la poursuite du déploiement de processus de traitement de surface sans Nickel (TTS vert) engagée depuis plusieurs années dans les usines de carrosserie, permet de réduire de manière significative les quantités de ce métal lourd dans les rejets finaux des usines.

REJETS BRUTS DANS L'EAU EN SORTIE D'USINE DPEF.18

(en kg/an)	Année	DCO	DBO5	MES
Activités Automobiles PCD	**2017**	**1 498 471**	**564 996**	**271 341**
	2016	1 467 091	511 104	260 032
	2015	1 469 660	513 618	307 587
Dont PSA Automobiles SA	***2017***	***837 084***	***258 243***	***245 623***
	2016	*856 746*	*241 452*	*242 068*
	2015	*850 133*	*218 599*	*189 491*
TOTAL	**2017**	**1 498 471**	**564 996**	**271 341**
	2016	1 467 091	511 104	260 032
	2015	1 469 660	513 618	307 587

DCO = Demande Chimique en Oxygène ; DBO5 = Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours ; MES = Matières En Suspension.
Nota : Les données de Faurecia ne sont pas consolidées compte tenu de la disparité des obligations réglementaires sur le périmètre rendant impossible une consolidation homogène des indicateurs.

Pour les Activités Automobiles PCD, moins de 10 % des effluents aqueux présentés ci-dessus font l'objet de rejets vers le milieu naturel après traitement épuratoire complet in situ. Le reste correspond à des rejets en station d'épuration collective pour traitement final. La charge polluante des rejets reste globalement constante illustrant ainsi la stabilité et la performance des installations de traitement internes.

Pour Faurecia, lorsque l'eau est souillée lors du processus de fabrication et doit être traitée avant rejet, les sites utilisent le plus souvent le réseau collectif (pour 60 % des eaux rejetées). Les autres sites disposent d'installations internes (14 % des rejets). Les autres eaux, non souillées sont rejetées directement au milieu naturel

2.2.2.5. LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ DPEF.19 DPEF.29

L'activité de production automobile du Groupe ne présente pas intrinsèquement un haut risque pour l'environnement.

Le puits de carbone Peugeot en Amazonie

À fin 2015, après 17 ans de vie du projet, la séquestration totale de carbone par la biomasse et le sol a été évaluée à 702 974 tonnes de CO_2 équivalents selon les modalités d'estimation du standard VCS (*Verified Carbon Standard*). Les 632 676 crédits carbone correspondants ont été commercialisés dans le cadre du protocole VCS. Les recettes perçues à ce titre sont systématiquement réinvesties dans le projet.

La séquestration carbone moyenne annuelle (41 351 tonnes) représente 7,34 % des 563 540 tonnes de CO_2 émises par les usines du Groupe sur l'année 2017.

2.3. ENGAGEMENT SOCIÉTAL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.3.1. La gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement

2.3.1.1. LES FOURNISSEURS : MAILLONS MAJEURS DE LA CHAÎNE DE CRÉATION DE VALEUR

La nature des achats automobiles

Les achats du Groupe regroupent :

- les pièces de série : les achats des pièces de série véhicules et organes mécaniques, les achats directs de matières. Les pièces de série achetées représentent plus de 75 % du prix de revient de fabrication d'un véhicule du Groupe ;
- les pièces de rechange et accessoires ;
- les achats hors-série : frais généraux, services, moyens commerciaux, compétition, informatique et télécoms.

RÉPARTITION PAR RÉGION DES ACHATS DANS LE MONDE EN 2017

(en millions d'euros)	Europe	Amérique latine	Eurasie	Moyen-Orient Afrique	Chine	Total
Pièces de série	19 111	896	190	70	138	20 406
Pièces de rechange	1 499	32	-	-	-	1 530
Achats hors-série	5 885	249	24	48	8	6 215
TOTAL	**26 496**	**1 177**	**214**	**119**	**146**	**28 151**

Le montant des achats de la division Automobile PCD du Groupe PSA en 2017 est de 28 milliards d'euros, ce qui correspond à 43% du chiffre d'affaires du Groupe.

Le Groupe a fait en 2015 l'acquisition de Mister Auto, site de vente en ligne de pièces de rechange. Les politiques et les *process* achats décrits dans ce chapitre s'appliquent à Mister Auto.

Le statut spécifique de Faurecia, à la fois filiale, mais aussi fournisseur d'autres constructeurs automobiles, directement concurrents du Groupe PSA, oblige à une stricte séparation de chacune de ces entités, achats y compris. Néanmoins, les principes de responsabilité qui prévalent au sein de la Direction des achats du Groupe PSA sont également applicables dans la relation de Faurecia vis-à-vis de sa propre chaîne d'approvisionnement, au double titre de son appartenance au Groupe et de son statut de fournisseur stratégique.

Les fournisseurs du Groupe PSA

Pour le Groupe, il est indispensable de nouer une relation pérenne avec ses fournisseurs. La Direction des achats s'appuie sur une logique « gagnant-gagnant ». Cette approche a pour objectif de mutualiser les savoir-faire de chacun des partenaires, d'établir une relation long terme, dans une démarche de progrès continu.

Par cette démarche, le Groupe vise à s'entourer de fournisseurs capables, par leur structure financière solide et leurs capacités d'innovation, d'accompagner le développement du Groupe, notamment à l'international.

Le Groupe PSA s'appuie sur une individualisation de la relation fournisseurs comme levier de performance. Il a mis en place une classification des fournisseurs qui distingue les fournisseurs stratégiques et majeurs de l'ensemble des fournisseurs sur un groupe de marchandises donné.

Les achats dans la stratégie du Groupe DPEF.34

Les achats représentent un enjeu central pour le Groupe, dans le cadre de son développement international et de son intégration dans les tissus industriels des pays où il s'implante. Le chapitre 4 du rapport RSE du Groupe présente de façon plus détaillée les éléments ci-dessous.

L'intégration locale un axe majeur de la politique d'achat du Groupe PSA DPEF.30 DPEF.34 DPEF.35

Compte tenu des enjeux économiques de sa présence sur ses différents territoires d'implantation, le Groupe place la qualité de la relation avec ses fournisseurs au cœur de sa stratégie. Il considère que déployer de manière responsable une démarche d'achats signifie s'approvisionner au plus près de ses sites de production. Cela permet :

- de réduire l'empreinte carbone du Groupe, à travers l'optimisation environnementale de la logistique amont ;
- d'inscrire les fournisseurs dans une démarche de progrès sur les aspects technologique, logistique et RSE ;
- de renforcer la vigilance du Groupe grâce à une proximité opérationnelle avec ses partenaires.

ORIGINE DES PIÈCES (SÉRIE ET RECHANGE) ACHETÉES AUPRÈS DES FOURNISSEURS DE RANG 1 EN FONCTION DU SITE DE PRODUCTION DU GROUPE PSA, ANNÉE 2017

	Usines PCD du Groupe PSA				
Origine des pièces (fournisseurs de rang 1)	**Europe**	**France**	**hors France**	**Eurasie**	**Amérique latine**
Europe	**90,14 %**	89,27 %	92,25 %	3,17 %	19,50 %
Dont France		***49,18 %***	*17,30 %*		
Dont hors France		*40,10%*	***74,95 %***		
Eurasie	0,11 %	0,15 %	0,01 %	**31,40 %**	0,05 %
Amérique latine	0,20 %	0,25 %	0,10 %	0,25 %	**59,29 %**
Reste du Monde	9,55 %	10,33 %	7,65 %	65,18 %	7,57 %

Le taux d'intégration locale correspond au montant des achats d'une région auprès des fournisseurs de rang 1 de cette région sur le montant des achats totaux réalisés pour cette région. Ces taux sont en gras dans le tableau précédent.

Le Groupe PSA est un acteur de la vie de ses territoires d'implantation, il s'engage ainsi à poursuivre sa politique de renforcement d'achats réalisés à proximité de ses sites de production, ce qui contribue au maintien des activités de sous-traitance sur place.

La labellisation « Origine France Garantie » garantit aux consommateurs l'origine française des produits qu'ils achètent. Au total, 15 véhicules du Groupe bénéficient aujourd'hui de cette labellisation.

Grâce à son solide ancrage industriel en France (1 138 048 véhicules produits en France en 2017), le Groupe a une nouvelle fois contribué positivement à la balance commerciale de la France, avec un solde import/export excédentaire de 397 000 véhicules et un excédent commercial de 5,54 milliards d'euros en 2017.

Un engagement fort : les *clusters* fournisseurs

Un focus sur le *cluster* marocain : le Groupe PSA s'implante au Maroc, à Kenitra, près de Rabat, avec la construction d'une usine d'assemblage de moteurs et véhicules. Le site de production aura une surface globale de cent hectares dont 40 seront occupés par un *cluster* de fournisseurs. La future usine, dont la capacité initiale sera de 90 000 véhicules par an, générera environ 4 500 emplois directs et 20 000 emplois indirects, notamment chez les équipementiers. Les prévisions d'intégration locale sont de 60 % au démarrage et 80 % à terme.

2.3.1.2. LES FOURNISSEURS : PIVOTS DE LA CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ DPEF.30 DPEF.34 DPEF.35

Le Groupe PSA considère qu'il ne peut y avoir performance sans responsabilité : aussi, adhérent du *Global Compact*, il a établi sa politique d'achats en respect des règles édictées par l'Organisation Internationale du Travail (droits de l'Homme, travail des enfants et travail forcé), des normes d'hygiène et de sécurité, des normes en termes de pratiques environnementales (ISO 14001) et des normes les plus strictes en matière d'usage et de rejets de substances (réglementation REACH par exemple). L'approvisionnement en matières spécifiques comme les *conflict minerals* fait également l'objet d'une attention particulière. Cette politique est publique et accessible sur le site internet du Groupe.

Conscient des limites de sa sphère d'influence, le Groupe PSA implique ses fournisseurs dans un exercice conjoint de vigilance face aux risques RSE présents dans la chaîne d'approvisionnement.

2.3.1.2.1. La politique d'achat du Groupe PSA : performance et responsabilité

La Direction des achats détermine et conduit, au plan mondial, la politique d'achat et assure l'interface entre le Groupe PSA et ses fournisseurs.

Elle a pour mission de constituer et de maintenir une base de données fournisseurs aux meilleurs niveaux technique, industriel et économique. Elle garantit également la qualité et la sécurité des approvisionnements du Groupe en s'assurant du respect de ses standards par ses fournisseurs notamment en matière de qualité, de logistique et de développement responsable. Elle achète pour l'ensemble des directions du Groupe (hors Faurecia).

Les 858 professionnels des achats du Groupe PSA implantés dans le monde appliquent des processus identiques.

Standards sociaux, éthiques et environnementaux de la politique d'achat DPEF.34 DPEF.35 DPEF.42

La mise en œuvre de la RSE est une démarche globale. C'est en y associant toutes les parties prenantes que les progrès réalisés pourront être durables et s'étendront sur toute la chaîne d'approvisionnement. En adhérant au Global Compact, le 9 avril 2013, le Groupe PSA s'est engagé à respecter et à promouvoir, auprès de ses fournisseurs, les 10 principes, inspirés de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, de la Déclaration sur les Principes et Droits Fondamentaux dans le Travail, de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

L'intégration des critères sociaux et sociétaux dans le processus achats : focus sur les droits de l'Homme

La politique du Groupe PSA en matière de respect des droits de l'Homme est mise en œuvre suivant les recommandations de l'OCDE. Pour plus de détail se reporter au rapport RSE chapitre 4.

Exemple : Politique du Groupe PSA sur les conflicts minerals

Une clause spécifique a été insérée dans les conditions générales d'achat (article 14), stipulant que le fournisseur doit communiquer la composition détaillée des matériaux entrant dans la fabrication des pièces fournies ainsi que toute évolution dans la composition. Le fournisseur doit, de plus, communiquer par écrit toute information nécessaire afin d'être conforme aux législations en vigueur, notamment sur le respect de la protection des consommateurs et sur les *conflict minerals*. La Direction des achats, avec l'aide de la Direction recherche et développement en charge de la gestion des produits sensibles, a donc entrepris d'interroger systématiquement tout le panel fournisseurs afin d'identifier les fournisseurs concernés, leur demander de compléter le formulaire EICC-GeSI et dans le cas où ils s'approvisionneraient auprès de filières illégales de mettre en place un *sourcing* de substitution. Le Groupe PSA entend ainsi exercer son devoir de vigilance et participer à la mise en place d'un approvisionnement responsable.

Une contribution forte des fournisseurs aux objectifs environnementaux du Groupe

Les fournisseurs du Groupe font pour la plupart partie d'industries qui sont confrontées aux mêmes enjeux environnementaux que le Groupe : réduire leur empreinte carbone et leur consommation d'eau, maîtriser leurs rejets industriels, mieux recycler leurs déchets, préserver la biodiversité. Le Groupe PSA les associe aux actions permettant de suivre sa feuille de route environnementale.

Les objectifs environnementaux du Groupe portant sur les produits sont ainsi retranscrits en engagements contractuels à travers les cahiers des charges et les politiques achats suivant deux axes, la nature des matériaux utilisés et les émissions de CO_2 générées.

Un engagement fort du Groupe PSA au bénéfice du secteur adapté

Depuis plus de 20 ans, le Groupe travaille avec le secteur adapté et protégé pour les pièces de série (ex : faisceaux, garnitures de pavillon, pédaliers, etc.). La sous-traitance avec ce secteur constitue l'un des volets de l'accord Groupe sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, 6e accord signé le 21 février 2017.

Il est attendu des fournisseurs du secteur adapté et protégé qu'ils répondent aujourd'hui au même niveau d'exigence que l'ensemble des fournisseurs du Groupe sur des critères qualité, réactivité, performance économique, etc. La Direction des achats accompagnée de l'ensemble des autres directions du Groupe PSA, les a aidés à évoluer pour atteindre ce niveau de performance. Cette montée en compétence a notamment permis à certains des ateliers protégés de faire-valoir leur savoir-faire auprès d'autres clients et d'autres secteurs d'activités (ferroviaire, aéronautique, etc.).

Les démarches Monozukuri engagées avec certains ateliers protégés ont permis de faire encore progresser ce type de partenariat (exemple : intégration d'une équipe des Adapei du Doubs sur le site PSA Sochaux, décision d'intégrer en 2018 des travailleurs handicapés du fournisseur Bretagne Ateliers au sein de l'usine de Rennes La Janais pour effectuer toutes les prestations d'assemblage).

Chiffres clés :

- les prestations achetées au titre du secteur adapté et protégé représentent 45,4 millions d'euros de valeur ajoutée ;
- le Groupe travaille avec :
  - six associations majeures : Adapei du Doubs, Adapei de Haute Saône, Bretagne Ateliers, Les Papillons Blancs du Haut Rhin, Les Ateliers de l'Ostrevent et la Fondation AMIPI/SLAMI et une association espagnole : ILUNION,
  - 2 329 unités bénéficiaires (Équivalent Temps Plein travailleurs handicapés en ESAT ou EA) dont 2 306 dans le domaine industriel, correspondant à 3,95 points du taux d'emploi des personnes handicapées au sein du Groupe PSA en France ;
- 100 % des voitures produites en Europe par le Groupe comportent au moins une pièce fabriquée par le secteur adapté et protégé.

Le Groupe PSA maintient sa position de premier acheteur de France au secteur adapté (entreprise adaptée) et protégé, (Établissements et Services d'Aide par le Travail) en 2017.

2.3.1.2.2. Exercice de la vigilance raisonnable DPEF.35

Le Groupe PSA suit les directives de l'OCDE en matière d'exercice sur le devoir de vigilance dans sa chaîne d'approvisionnement.

Il s'appuie sur une analyse des risques (cartographie) pour identifier et hiérarchiser les incidences négatives réelles ou potentielles des activités de ses fournisseurs. (4.2.2.1 du rapport RSE). En cas de risque identifié, le Groupe PSA dispose d'un système de prévention qui inclut la mise en place et le suivi de plans d'actions spécifiques avec les fournisseurs concernés afin d'éviter ou atténuer les éventuelles incidences. En cas d'incidents réels, le Groupe PSA est organisé pour contribuer à la remédiation. En toute transparence, il publie dans son rapport RSE annuel les mesures de diligence prises et les résultats obtenus.

Identification des risques RSE dans la chaîne d'approvisionnement

Les nombreuses crises que le secteur automobile a traversées ces dernières années ont permis au Groupe de faire évoluer son processus d'analyse des risques afin de mieux prévenir l'apparition du risque et d'être plus réactif une fois le risque avéré.

En cohérence avec la politique risque du Groupe (cf. chapitre 1), les achats sont ventilés en 660 groupes de marchandises pour lesquels la Direction des achats effectue une analyse des risques multicritères (qualité, logistique, financière, RSE, etc.) afin d'élaborer pour chaque groupe de marchandises une « Politique Technique Industrielle Achats ». Cette politique est définie par les acheteurs en collaboration avec les spécialistes des autres entités du Groupe : analystes financiers, logisticiens, qualiticiens, ingénieurs, etc.

Les moyens déployés pour prévenir les risques : la formation et les évaluations systématiques des performances RSE des fournisseurs

Formation des acheteurs

Pour les nouveaux acheteurs, l'école achats du Groupe organise chaque année des sessions de formation en Europe et en Amérique latine. Un module spécifique sur la RSE, actualisé chaque année, est déployé à cette occasion. Depuis 2008, 495 personnes ont été formées en Europe et 141 en Amérique latine.

De plus, chaque acheteur opérationnel est formé en continu aux évolutions des contraintes réglementaires, des bonnes pratiques, des outils, etc., en matière d'achats responsables (dont éthique, droits de l'Homme, environnement, etc.).

Une formation a notamment été spécifiquement mise en place pour les acheteurs afin de déployer les nouveaux contrats que le Groupe signe avec ses fournisseurs. Ce contrat a été présenté à la DGCCRF qui le qualifie d'équilibré. L'objectif de la formation est d'insister sur la négociation de bonne foi avec le fournisseur. Elle intègre un volet axé sur le comportement que doit adopter l'acheteur lors des négociations contractuelles.

Suite à la décision du Groupe de faire évaluer tout son panel de fournisseurs par un prestataire extérieur, EcoVadis, l'ensemble des acheteurs a été formé aux évolutions du contexte réglementaire RSE et aux attentes du Groupe.

Formation des fournisseurs

Le Groupe PSA a pour ambition d'avoir formé 90 % de ces fournisseurs aux risques RSE et aux exigences du Groupe d'ici 2025. Pour atteindre cet objectif, il accompagne ses fournisseurs en mettant à leur disposition de nombreux outils pour s'informer, se former et s'améliorer.

- Des réunions d'information fournisseurs sont organisées tous les mois afin d'informer les fournisseurs sur l'actualité RSE, de communiquer aux fournisseurs les attentes du Groupe en matière de RSE, de les informer des évolutions légales et réglementaires en matière RSE.
- Une formation est mise à leur disposition en *e-learning* sur les principes de la RSE sur la plateforme d'évaluation de leur performance RSE.
- En 2017, un atelier de travail a été organisé avec EcoVadis afin de partager avec les fournisseurs allemands les bonnes pratiques en matières RSE. 165 acheteurs et fournisseurs ont participé à cet événement.

Engagement formel des fournisseurs et évaluation de leur performance RSE

L'évaluation de la performance RSE des fournisseurs est pour le Groupe un élément indispensable dans le processus de choix d'un fournisseur, lors des appels d'offres. C'est ainsi que 94 % des choix fournisseurs ont été effectués en 2016 en prenant en compte l'avis RSE. Cet avis est constitué de l'engagement des fournisseurs à respecter les exigences RSE du Groupe PSA, des résultats des questionnaires d'évaluation et des résultats des audits.

Dispositif d'évaluation des fournisseurs

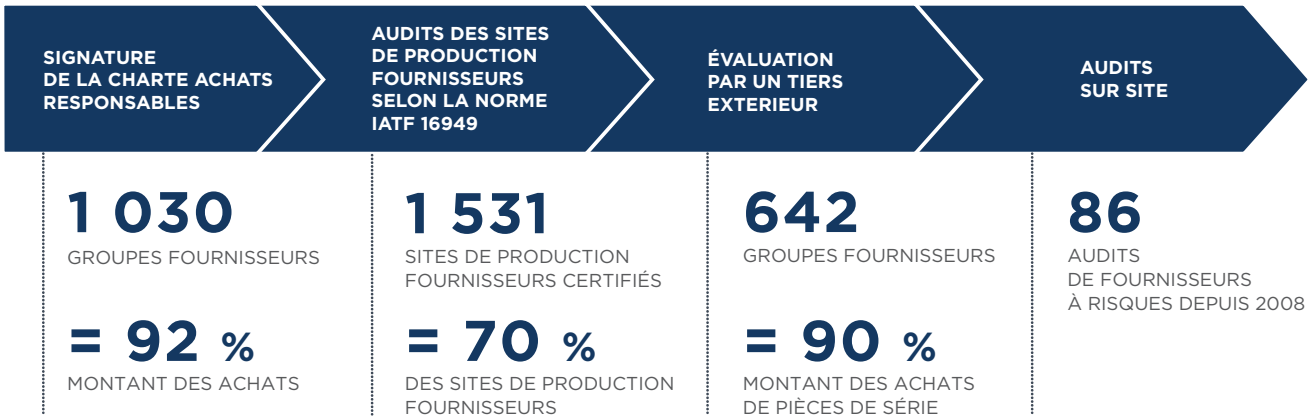

La signature de la Charte : « achats responsables »

En 2017, la Charte « **exigences RSE du Groupe PSA vis-à-vis de ses fournisseurs** » a été révisée et rebaptisée. Les principes de la politique RSE du Groupe y sont énoncés. Elle précise les engagements que doivent respecter les fournisseurs travaillant avec le Groupe PSA. Cette charte est disponible sur le portail B2B du Groupe en plusieurs langues.

Les exigences du Groupe en matière sociale et environnementale :

- s'appuient sur un engagement personnel de l'encadrement : depuis 2010 la Charte éthique du Groupe fait explicitement référence à l'intégration de critères éthiques et environnementaux dans la relation fournisseur ;
- sont rassemblées dans un référentiel ad hoc à l'intention des fournisseurs : ces exigences font explicitement référence au *Global Compact*, à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Déclaration sur les Principes et Droits Fondamentaux dans le Travail, à la Déclaration de Rio sur l'Environnement et à la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- sont diffusées aux fournisseurs les plus importants du Groupe, ou issus de pays ou de familles d'achats à risques, qui doivent s'engager formellement à les respecter ou démontrer qu'ils disposent d'un référentiel équivalent. À fin 2017, 1 030 fournisseurs se sont engagés, représentant 92 % du CA achats suivi par la Direction des achats ;
- sont intégrées dans les principes fondamentaux de la relation fournisseur, dans les documents contractuels (contrats d'achat, conditions générales d'achats) et les processus achats du Groupe.

78 % du chiffre d'affaires réalisé par Mister Auto (équivalent à 0,35 % du montant annuel d'achats du Groupe PSA) représente des pièces achetées à des grands équipementiers signataires du référentiel « Charte achats responsables » en tant que fournisseurs de rang 1.

Audits des sites de production des fournisseurs selon la norme IATF 16949

Le Groupe PSA exige de ses fournisseurs que leurs sites de production soient certifiés IATF 16949. La certification IATF 16949 est donnée pour trois ans et un audit annuel de surveillance est réalisé par le certificateur. Les non conformités majeures donnent lieu à des suspensions de certificat et à des audits complémentaires pour lever les non conformités. 70 % des sites de production fournisseurs du Groupe PSA sont certifiés ISO/TS 16949 ou IATF 16949, les autres sites ayant a minima une certification ISO 9001.

Évaluation par un tiers extérieur

Afin de compléter le dispositif d'évaluation des fournisseurs, et de le rendre plus robuste, le Groupe a engagé une évaluation de tout son panel fournisseurs sur les critères environnementaux, sociaux, éthiques et de maîtrise de la chaîne de sous-traitance. Le Groupe PSA a choisi de confier cette évaluation à un tiers extérieur, EcoVadis. Une première étape a permis d'identifier plus finement les risques fournisseurs.

Le Groupe a informé ses fournisseurs que cette démarche était obligatoire pour être maintenu au panel et qu'un plan d'actions correctif serait systématiquement attendu pour les fournisseurs qui ne seraient pas au niveau requis.

En 2017, 642 groupes fournisseurs ont été évalués ; soit 90 % du montant des achats.

Audits des fournisseurs à risques

De plus, des audits sociaux et environnementaux sont conduits chez des fournisseurs sélectionnés en fonction de critères de risques liés aux pays, produits ou *process*. Depuis 2008, 86 audits sociaux et environnementaux ont été réalisés chez des fournisseurs de rang 1, 2 ou 3. Le chapitre 4 du rapport RSE présente de façon plus détaillée les résultats de ces audits.

Une veille des signaux faibles pour éliminer les causes des risques

Plusieurs dispositifs sont mis en place afin d'identifier un éventuel risque :

- le questionnaire d'étonnement : ce questionnaire est un dispositif interne du Groupe PSA mis à la disposition de toute personne du Groupe se rendant sur un site de production fournisseur (acheteur, auditeur qualité, pilote, analyste, etc..). Il permet de remonter tout dysfonctionnement observé ou suspect lors d'une visite sur un site de production fournisseur. Ce questionnaire est transmis au coordinateur RSE qui décide des suites à donner comme un audit sur site ;
- un système d'alerte externe mondial à partir d'un site internet (*whistleblowing*) est en cours de mise en place et sera progressivement déployé dans tous les pays. Destiné en premier lieu aux employés du Groupe, il pourra être ouvert, en fonction des réglementations et des besoins nationaux à nos partenaires externes : fournisseurs, ONG, etc. qui souhaiteraient signaler à PSA Groupe des infractions à la loi ou à des conventions internationales (cf. 6.1.2.1 du rapport RSE) ;
- écoute des parties prenantes : les ONG, les journalistes, les syndicats. Toutes ces alertes sont examinées et une action vis-à-vis des fournisseurs concernés est engagée, un courrier du Directeur des achats, un audit sur site, etc.

La remédiation en cas de manquements

Aucun Grief n'a été retenu contre le Groupe PSA pour des infractions RSE.

Une communication transparente sur les résultats des mesures de vigilance

RÉSULTATS 2017 DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE RSE DES FOURNISSEURS PAR UN TIERS EXTÉRIEUR (ECOVADIS)

	Conforme	Non-conformités mineures	Non-conformités majeures
Performance RSE globale	61 %	38 %	1 %
Performance environnementale	70 %	28 %	2 %
Performance sociale	58 %	40 %	2 %
Performance éthique	44 %	52 %	4 %
Maîtrise de la chaîne de sous-traitance	41 %	52 %	5 %

2.3.2. La sécurité et la protection des consommateurs DPEF.36

2.3.2.1. L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La sécurité des différents usagers de la route a toujours figuré en tête des priorités du Groupe PSA.

Le Groupe privilégie des choix technologiques qui assurent à ses véhicules une réelle efficacité en matière de sécurité, à un coût abordable au plus grand nombre.

Le Groupe met en œuvre des démarches de sûreté de fonctionnement, et fait conjointement progresser trois types de dispositifs : primaires, secondaires, tertiaires. Il intègre également les travaux indispensables sur les nouvelles menaces liées à la cybersécurité.

La réponse à l'insécurité routière ne repose pas uniquement sur l'introduction de systèmes de sécurité de plus en plus sophistiqués à bord des véhicules. Elle dépend également de l'amélioration des infrastructures et des actions de sensibilisation et de formation efficaces pour les automobilistes et les autres usagers de la route. Les dispositifs décrits ci-après ainsi que les résultats sont présentés de façon plus détaillée dans le rapport RSE.

Sécurité primaire : éviter l'accident

Liaisons au sol

La conception des systèmes de suspensions, direction, freins, etc., vise un comportement routier, une précision de direction et une efficacité de freinage qui les classent parmi les meilleurs sur le marché.

Le Groupe PSA avait anticipé l'évolution des réglementations en équipant ses véhicules des dispositifs d'assistance à la conduite destinés à aider les conducteurs :

- l'ABS (système de freinage à antiblocage de roue ou *Anti Blocking System*) empêche le blocage des roues en freinage d'urgence ;
- l'AFU (assistance au freinage d'urgence ou *Emergency Brake Assist*), amplifie l'effort de freinage en freinage d'urgence ;
- l'ESC (correcteur électronique de stabilité, ou *Electronic Stability Control*), corrige la trajectoire en situation de dérive pouvant conduire à une sortie de route ;
- la DSG (détection de sous-gonflage ou TPMS – *Tyre Pressure Monitoring System*), informe le conducteur d'éventuelles chutes de pression des pneumatiques, pouvant nuire à la stabilité du véhicule.

Maîtriser la trajectoire et les distances de sécurité

- L'AFIL (alerte de franchissement involontaire de ligne ou *Lane Departure Warning*) prévient le conducteur d'une sortie de voie involontaire.
- Le PFIL (prévention de franchissement involontaire de ligne ou *Lane Keeping Assist*) prévient les franchissements involontaires de ligne en agissant sur la direction du véhicule.
- La fonction d'alerte d'interdistance (ou *Distance Alert*) évalue le temps « intervéhicule » séparant le véhicule du conducteur du véhicule suivi.
- La fonction d'alerte risque de collision *(ou Front Collision Warning)* prévient le conducteur par un signal sonore et une alerte visuelle d'un risque de choc imminent.
- Le régulateur de vitesse adaptatif (ou *Adaptive Cruise Control*) permet d'ajuster la vitesse du véhicule en fonction du trafic.
- La fonction reconnaissance automatique des panneaux (SLI – *Speed Limit Information*) reconnaît les panneaux de limitation de vitesse, et la propose comme consigne de régulation de vitesse aux différents systèmes de régulation/limitation (ISA-*Intelligent Speed Assist*).
- Le freinage automatique (ou *Autonomous Emergency Braking System*), face à un risque de collision avec un véhicule ou un piéton, alerte et amplifie le freinage si le conducteur réagit, ou freine automatiquement en absence de réaction du conducteur.
- Le système de détection d'inattention (ou *Driver Attention Alert*) analyse les comportements à risque du conducteur et l'alerte le cas échéant.

Mieux voir et être vu

Au-delà des technologies déjà répandues (l'aide au recul par caméra, la vision panoramique, les projecteurs LED), le Groupe PSA a développé, dans ce domaine, de nombreuses innovations différenciantes disponibles sur plusieurs gammes de véhicules :

- des projecteurs en appui des fonctions de sécurité (dont l'allumage automatique des feux de détresse en cas de forte décélération et commutation automatique code/route) ;
- la surveillance dans l'angle mort (SAM) *(ou Blind Spot Monitoring)* informe de la présence d'un véhicule (en particulier les deux-roues motorisés) au moyen d'un pictogramme s'éclairant dans les rétroviseurs extérieurs. SAM et PFIL peuvent être couplés pour réagir à la présence d'un véhicule en angle mort, en cas de changement de voie.

Ergonomie et interface homme-machine (IHM)

La multiplication des systèmes d'aide à la conduite et la diffusion croissante des prestations d'info-divertissement exigent du Groupe PSA une attention particulière lors de la conception des IHM pour pouvoir diagnostiquer l'état de vigilance du conducteur et de proposer les interactions qui permettront de le reconcentrer sur sa conduite.

Au travers des projets collaboratifs de type *car to x* SCOOP@F (qui a succédé à SCOREF) s'appuyant sur les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), les travaux visent à transmettre aux conducteurs des informations ciblées susceptibles, soit de prévenir un risque d'accident (vitesse conseillée, alerte météo, circulation, obstacle identifié, etc.), soit d'offrir un service (station-service, recommandation d'itinéraire, etc.). L'ensemble de ces informations doit être mis à disposition des conducteurs sans distraire leur attention et perturber leur conduite. Le projet rentre dans sa phase de test « pilote » en clientèle, afin notamment d'évaluer les bénéfices potentiels du système.

Sécurité secondaire : protéger pendant l'accident

Le LAB, laboratoire d'accidentologie de biomécanique et d'étude du comportement humain, est un laboratoire commun au Groupe PSA et à Renault travaillant sur la sécurité routière réelle et de terrain. Unique en son genre, il réalise depuis 1969 (27 200 accidents dans les bases de données) des recherches qui servent à mieux comprendre les mécanismes lésionnels et à les relier aux mécanismes accidentels.

Le Groupe PSA travaille particulièrement sur deux domaines :

- **structure de caisse et carrosserie :** les véhicules sont conçus pour dissiper l'énergie des chocs de façon maîtrisée, grâce aux positionnements des voies d'effort et d'éléments déformables (absorbeurs de choc). L'habitacle est, quant à lui, traité comme une véritable cellule de survie en réduisant les déformations et les intrusions ;
- **airbags et moyens de retenue :** les performances des structures pour absorber l'énergie et protéger l'habitacle conduisent à diminuer les conséquences pour les occupants en cas de choc grâce notamment à des moyens de retenue sophistiqués. Les véhicules du Groupe proposent jusqu'à huit airbags. Ils intègrent également des ceintures à pré-tensionneurs à l'avant et à l'arrière, et des limiteurs d'effort. Les témoins de non-bouclage de ceinture alertent le conducteur par un signal sonore et visuel lorsque l'une des ceintures n'est pas attachée dans l'habitacle. Grâce à l'utilisation de fixations ISOFIX, compatibles du standard iSize, les véhicules du Groupe PSA permettent une bonne utilisation des sièges enfants, qui sont adaptés à leur morphologie.

Sécurité tertiaire : alerter, protéger, secourir

Le Groupe PSA a été précurseur et reste leader européen dans le domaine de la sécurité tertiaire, consistant à atténuer les effets des accidents en facilitant l'intervention des secours, via deux moyens :

- **l'appel d'urgence :** en anticipation de la réglementation européenne PE/112, applicable à compter du 30 mars 2018, le Groupe est le premier constructeur généraliste à avoir déployé à grande échelle, dès 2003, un appel d'urgence géo-localisé, sans abonnement ni limitation de durée, opérationnel 24 h/24, 7 j/7. En cas d'accident ou de malaise à bord d'un véhicule équipé, les occupants sont mis en relation avec un plateau d'assistance spécialisé qui localise avec précision le véhicule. Les délais d'intervention sont ainsi réduits et l'efficacité des secours améliorée. Selon la Commission Européenne, plus de 2 500 vies pourraient être sauvées chaque année en Europe si tous les véhicules en étaient équipés. L'efficacité de ce dispositif est particulièrement forte dans les cas d'accidents sans témoin et en zone peu fréquentée.

  Les informations confidentielles liées aux déplacements des clients ne sont pas conservées.

	Cumul à fin 2015	Cumul à fin 2016	Cumul à fin 2017
Cumul des véhicules Peugeot, Citroën et DS équipés en série de l'appel d'urgence du Groupe PSA	1 877 026	2 300 764	2 902 611
Cumul des appels transmis aux secours	16 167	20 184	24 824
Pays où le service appel d'urgence du Groupe PSA est ouvert	17 pays : France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Autriche, Suisse, Danemark, Pologne, Royaume-Uni, République Tchèque, Slovaquie, Norvège et Suède	17 pays : idem	

Les centres de contrôle autoroutiers en France sont désormais automatiquement avertis des incidents sur leurs routes grâce aux véhicules Peugeot, Citroën et DS équipés du service d'appel d'urgence. Le conducteur peut également utiliser l'appel d'urgence de son véhicule pour alerter les secours lorsqu'il est témoin d'un accident. Les autres conducteurs peuvent ainsi être avertis des dangers potentiels à venir, grâce aux messages sur les panneaux autoroutiers.

À l'avenir, les autres véhicules fourniront l'information qui permettra de mieux connaître son environnement. Par exemple, un véhicule sera informé par le véhicule qui le précède de la présence d'un piéton sur la chaussée, permettant d'anticiper le freinage automatique en toute sécurité ;

- **fiches d'aide à la désincarcération et manuels de secours :** pour faciliter l'intervention des secours, le Groupe élabore conjointement avec les équipes de secours françaises des fiches d'aide à la désincarcération pour chacun de ses modèles. Des sessions de formation sont régulièrement organisées avec la Sécurité Civile du ministère de l'Intérieur français et le groupe zonal de désincarcération pour mettre à jour les connaissances des équipes de secours sur les nouveaux véhicules et les nouvelles technologies sur le point d'être commercialisés. Parallèlement, le Groupe PSA a piloté, au sein de l'ISO, les travaux sur la définition d'une norme internationale de fiche de désincarcération unique. Cette norme est applicable depuis janvier 2015 et va devenir un standard dans le monde entier. Les travaux de normalisation ISO se sont poursuivis en 2017 avec l'élaboration d'une norme pour les manuels de secours (tout type de véhicules), actuellement en phase de validation : le Groupe participe activement à ces travaux pilotés par le CTIF (association internationale des pompiers et équipes de secours).

Résultats des tests des programmes NCAP

Les véhicules du Groupe testés par les organismes NCAP dans les différentes régions, sont récompensés par de très bonnes évaluations, ce qui traduit le haut niveau de prestations offert aux clients des marques Peugeot, Citroën et DS.

Le périmètre de mesure de ces programmes évolue dans le temps pour intégrer des exigences nouvelles. Ainsi, en Europe :

- depuis 2009, un nouveau système de cotation Euro NCAP a été mis en place : les véhicules testés reçoivent désormais une note globale (*overall rating*) tenant compte des résultats en termes de protection des adultes, des piétons et des enfants (qui constituaient jusqu'alors trois notes séparées), ainsi que de la présence d'équipements de sécurité ;
- à partir de 2014, l'Euro NCAP prend non seulement en compte la performance en sécurité secondaire des véhicules mais aussi la performance de systèmes de sécurité primaire tels que l'alerte de franchissement involontaire de ligne (ou *Lane Departure Warning*) et le freinage automatique d'urgence sur véhicules. Cette sévérisation a remis en cause l'évaluation d'Euro NCAP : la 5e étoile est dorénavant réservée aux véhicules également munis de ce type d'équipement, la 4e étoile récompensant des véhicules avec un très bon niveau de sécurité secondaire ;
- à partir de 2016, l'Euro NCAP a intégré l'évaluation de la performance des systèmes de freinage automatique d'urgence sur piéton, ainsi que la prévention de franchissement involontaire de ligne (ou *Lane Keeping Assist*).

Les performances Euro/China/Australian/Latin/Korean/Asean NCAP, des véhicules du Groupe sont détaillées dans le chapitre 2.3.2.6 du rapport RSE 2017. Il n'y a pas de résultat US NCAP et IIHS, car aucun modèle n'est vendu aux US, ni de Japan NCAP, aucun modèle n'ayant été testé.

Cybersécurité : une nouvelle menace

L'émergence de nouvelles menaces, liées à des intrusions informatiques malveillantes sur les véhicules (piratage), a conduit le Groupe PSA à mettre en place un référentiel et une méthodologie calquée sur la sûreté de fonctionnement, ainsi qu'une organisation dédiée appuyée sur un ensemble d'experts eux aussi impliqués dans la rédaction des normes internationales sur le domaine de la sécurité et des données personnelles telles que le *General Data Protection Regulation* (cf. § 2.3.2.2). Cette organisation est chargée de bâtir des réponses immédiates en cas de détection de risques en conception et en clientèle sur les véhicules existants, et de bâtir une architecture électronique embarquée sécurisée pour les futurs véhicules du Groupe, à commencer par le véhicule autonome et connecté. Le Groupe est notamment impliqué dans des travaux de recherche sur la sécurité des transports (IRT SystemX) afin de définir les solutions de sécurisation.

2.3.2.2. LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

La protection des données à caractère personnel

Le nouveau règlement européen sur la *privacy* (*General Data Protection Regulation* - GDPR) est entré en vigueur en 2016 et les entreprises devront s'y conformer d'ici mai 2018.

Au sein du Groupe, les principaux domaines d'activités concernés sont le marketing et la vente, les services et pièces de rechange, la banque, les ressources humaines, l'informatique et les achats.

Le Groupe PSA s'est très tôt engagé dans une démarche active avec la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), qui a conduit à la publication du « Pack de conformité du véhicule connecté » en octobre 2017, un dossier qui explicite l'application de la nouvelle réglementation sur le véhicule et les services connectés.

Le Groupe est également présent au sein d'organismes européens tels que l'ACEA, dans l'objectif de préciser avec les autorités européennes les modalités d'application du GDPR aux activités des constructeurs automobiles.

Le GDPR entraîne notamment :

- un renforcement des obligations des entreprises :
  - désignation d'un délégué à la protection des données :
    - le Groupe a nommé un *Data Protection Officer* (DPO) le 1er octobre 2017. Le DPO s'appuie sur deux réseaux de correspondants internes : les Responsables du Contrôle

Interne et des Risques (qui représentent les directions métiers et régions) et les *Privacy Champions* (qui représentent les filiales européennes du Groupe) ;

- intégration des principes de *privacy by design* et *privacy by default* dans les méthodes :
  - le Groupe adapte ses processus traitant des données personnelles (généralisation de l'*opt-in* par exemple) et a établi des principes de vérification des traitements de données personnelles avant leur mise en place,
  - le Groupe a mis en place une gouvernance spécifique (mécanismes d'audit interne et de sous-traitants) et exige contractuellement de ses partenaires et fournisseurs qu'ils appliquent le même niveau d'engagement en matière de protection des données,
  - le Groupe a mis à jour sa politique de protection des données et ses principes de vérification des traitements de données personnelles,
  - le Groupe a réalisé un programme de vérification et de potentielle mise en conformité de ses activités au deuxième semestre 2017, pour assurer une conformité effective au premier trimestre 2018 ;
- notification des failles de sécurité ;

- un renforcement des droits des individus sur leurs données (droit à l'oubli, droit à la portabilité des données, renforcement de la transparence et de l'information systématique de chaque individu sur ses droits, recueil du consentement éclairé du consommateur à l'utilisation de ses données, etc.) :
  - le Groupe travaille à l'homogénéisation de sa politique de collecte et d'administration des données personnelles dans la gestion de la relation client en centralisant l'ensemble des données personnelles et des consentements associés dans une base de données unique afin de pouvoir plus efficacement répondre aux demandes des consommateurs dans le cadre de l'exercice de leurs droits. Il standardise notamment :
    - l'ensemble des mentions « informatique et libertés » de ses différents contrats : bon de commande, services après-vente, services connectés, formulaires internet, etc.,
    - la gestion des consentements des prospects et clients en définissant une politique de consentement et en se dotant d'un outil informatique permettant de les centraliser ;
  - le Groupe a par ailleurs fait évoluer les méthodes commerciales pour informer le client sur le traitement des données personnelles, notamment lors de la mise en main des véhicules connectés (explications sur les nouveaux dispositifs de communication et leurs modalités de désactivation) ;
- un renforcement des contrôles et des sanctions par les autorités de contrôle (en pourcentage du CA monde).

En parallèle, le Groupe a établi et diffusé un référentiel interne de bonnes pratiques. Sur cette base, le Groupe mène des actions de formation et de sensibilisation auprès des salariés (y compris dans les points de vente). Dès la validation du règlement européen a été engagée une actualisation des supports de formation internes à destination des salariés du Groupe. Un groupe de travail a été mis en place avec les Directions opérationnelles du Groupe et la Direction des ressources humaines dans le but d'identifier et de former les salariés exposés au respect du règlement. Ainsi, une formation *e-learning* dédiée à la gestion des données à caractère personnel a été suivie par près de 2 500 salariés au cumul à fin 2017.

Enfin, le Groupe améliore en continu ses dispositifs de sécurisation des réseaux d'échanges et de stockage des données, afin de se prémunir contre tout risque d'intrusion malveillante, en fonction des techniques de cybersécurité en constante évolution.

Les crédits à la consommation

La distribution de crédits à la consommation, qui représente près de 70 % du total des crédits distribués par Banque PSA Finance et ses succursales et filiales (environ 70 % des prêts dirigés vers les clients/30 % vers les concessionnaires), fait l'objet d'une réglementation spécifique, protectrice des droits des consommateurs, en particulier au sein de l'Union Européenne depuis l'adoption de la Directive 2008/48/CE relative au crédit aux consommateurs, directive désormais transposée par les différents pays membres de l'Union Européenne dans leur droit national.

Cette directive a créé des obligations renforcées en matière de publicité, information précontractuelle, étude de la solvabilité des emprunteurs, information contractuelle, qui ont été mises en œuvre par Banque PSA Finance et ses filiales et/ou succursales concernées.

2.3.3. Les actions de partenariat et de mécénat en faveur du développement régional et des communautés DPEF.31 DPEF.33

Le Groupe est souvent l'un des premiers employeurs privés dans ses régions d'implantation industrielles. En tant qu'acteur économique important, il se doit d'assumer sa responsabilité sociétale sur ses différents territoires.

Le Groupe est convaincu que la mobilité est un enjeu global de société et un droit pour tous. La mobilité accompagne le développement économique. Elle est facteur d'autonomie, de progrès et d'innovation. L'engagement du Groupe PSA se concrétise à travers les actions de la Fondation d'entreprise, éclairée par les réflexions menées au sein du Laboratoire de la Mobilité Inclusive. Les expérimentations menées en matière d'accès à la mobilité permettent en outre au Groupe d'explorer de nouveaux *business models* plus inclusifs.

La Fondation PSA soutient des projets mettant la mobilité au service de l'insertion, du rétablissement du lien social et de l'accès à la culture et à l'éducation. En 2017, elle a apporté son soutien à 91 projets pour un montant total de 2,3 millions d'euros.

Les informations détaillées sont disponibles au chapitre 7.2 du rapport RSE du Groupe ou sur le site de la Fondation PSA : www.fondation-psa.com

2.3.4. Loyauté des pratiques – lutte contre la corruption DPEF.37

L'histoire du Groupe a donné naissance à une culture d'entreprise basée sur le respect et la responsabilité. Cette exigence éthique est formalisée par des politiques, des signatures d'accords (« accord-cadre mondial ») ou l'adhésion à des référentiels internationaux (Pacte Mondial). Le Groupe PSA réaffirme son ambition d'être la référence du secteur en matière de développement responsable. Cette ambition implique le respect par les dirigeants et tous les salariés de règles de conduite éthiques partagées.

LA POLITIQUE ÉTHIQUE DU GROUPE ET SES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

La politique éthique et conformité du Groupe est synthétisée dans sa Charte, organisée autour des exigences suivantes : respect de la loi, respect de la personne et de l'environnement, respect du client et respect de l'entreprise.

La Charte éthique comporte notamment des précisions sur l'interdiction des pratiques anticoncurrentielles et de corruption, la prévention des conflits d'intérêt, les cadeaux, la non-interférence avec les activités politiques. Cette Charte est complétée et préfacée par un engagement officiel des dirigeants du Groupe, signé par l'ensemble des membres du Comité Exécutif. En 2017, elle a été très légèrement mise à jour. La Charte est accompagnée par un document illustratif « l'Éthique au quotidien », guide opérationnel comportant des exemples et mises en situation de chaque règle. Ces documents sont disponibles sur les sites internet et intranet du Groupe. Ils font partie des documents d'intégration systématiquement transmis à tout nouvel embauché. Le guide anti-corruption a été mis à jour et rediffusé en 2016, en attendant la publication du code de conduite anticorruption.

En 2017, Groupe PSA a adopté un code de conduite anticorruption annexé au Règlement Intérieur et applicable à tous les employés. Ce code précise la politique **de tolérance zéro** du Groupe à l'égard de la corruption sous toutes ses formes : corruption active, corruption passive, directe ou indirecte, trafic d'influence, corruption d'agents publics ou privés, paiement de facilitation, favoritisme, extorsion de fonds, collusion avec un fournisseur, un client ou un partenaire, blanchiment d'argent, détournement de fonds, cadeaux ou avantages excessifs, donnés ou reçus, nuisant à l'impartialité envers un fournisseur, un client ou un partenaire, etc..

Ce code a fait l'objet d'une consultation des partenaires sociaux le 26 juin 2017. Il est illustré d'exemples et de situations et réaffirme la politique de sanction adoptée par Groupe PSA sur ce sujet.

Des règles de contrôle interne, pédagogiques et précises, traitant les thèmes majeurs de l'éthique des affaires et de la conformité (*anticorruption, respect des lois concurrence, Data Privacy*, *export control*, etc.) sont mises à disposition des directions. Dans le cadre du contrôle interne, les processus structurants du Groupe, sont analysés au regard de ces règles, pour vérifier qu'ils intègrent, notamment, les principes destinés à prévenir la corruption : séparation des tâches, double ou triple validation, traitement adéquat des conflits d'intérêt, vérification de l'intégrité des partenaires, déclaration des cadeaux, etc.

En plus de ce dispositif général et des documents de référence Groupe, des procédures supplémentaires ont été mises en place dans certaines directions ou filiales, suivant les risques identifiés ou les réglementations spécifiques. Ainsi, au Royaume-Uni, la *conflict of interest and anti-bribery policy* a été renforcée et actualisée.

GOUVERNANCE, SYSTÈME D'ALERTE ET DE SUIVI

Dès 2010, le Groupe s'est doté d'un **Comité Éthique et Conformité**, rapportant au Comité Exécutif. Présidé par le Secrétaire général du Groupe, il réunit le Directeur des ressources humaines, le Directeur de la protection, de l'audit et des risques du Groupe et le Directeur juridique. En cas d'affaire présentant un risque majeur pour l'entreprise, ce comité alerte le Directoire, lequel apprécie l'opportunité d'informer le Comité Financier et d'Audit du Conseil de Surveillance.

Le Comité Éthique et Conformité s'appuie depuis 2017 sur **cinq *compliance officers*,** respectivement chargés du *respect des lois concurrence*, de *l'anti-corruption*, de *la data privacy,* de la conformité des *homologations véhicules* et de l'*export control*. Animés par le Président du Comité Éthique et Conformité, auquel ils sont rattachés fonctionnellement, ils disposent du réseau des RCIR (Responsables Contrôle Interne et Risques) pour assurer le déploiement du programme de conformité dont ils ont la charge et en vérifier la réalisation.

En 2017, dans un souci de convergence avec l'organisation et les méthodes d'Opel, les *compliance officers* sont constitués en binômes sur chaque thème, un Opel ou un PCD assurant le rôle de *leader* ou celui de *deputy*. L'équipe dite METRIC (*Management of Ethics, Risks, Internal Control and Compliance*) du Secrétariat Général assiste les *Compliance officers* et encadre les RCIR.

Les 23 Responsables Contrôle Interne et Risques (un représentant par direction rattachée au Président du Directoire) sont, **sous l'égide de leur Directeur**, qui garde la responsabilité de l'éthique et de la conformité dans sa direction, chargés d'animer la démarche, de constituer et suivre la cartographie des risques de corruption et les plans d'actions afférents, de vérifier la conformité des opérations. Ils sont appuyés par les Responsables de Détection des fraudes, animés mensuellement qui, pour leur part, assurent la cartographie des risques de fraude (incluant la fraude externe), analysent les défaillances, adaptent les mesures correctrices et de prévention, pilotent les plans d'actions de lutte contre la fraude. Le dispositif de lutte contre la fraude est structuré, toujours sous le contrôle du Comité Éthique et Conformité, autour des processus de prévention, détection, investigation et traitement ainsi que d'amélioration continue.

Le réseau relai du Comité Éthique et Conformité est enfin complété par les *chief ethics officers* par pays, RH ou juristes, qui permettent d'adapter le dispositif de conformité et de sanctions aux spécificités légales nationales.

Les directions du Groupe sont appelées à évaluer dans leur domaine d'activité, notamment lors des revues annuelles dites METRIC (*Management of Ethics, Risks, Internal Control and Compliance*) les risques de fraude et leurs propres pratiques au regard de l'éthique et la conformité de l'entreprise. Sous l'autorité directe de leur Directeur et animées par le RCIR, elles sont responsables de leurs risques, de l'application de la Charte éthique, du code de conduite anticorruption dans leur périmètre et de la mise en place de dispositifs de prévention adaptés.

Enfin la Direction protection audit et risques contrôle la réalité de mise en place des processus. Elle effectue chaque année plusieurs audits consacrés à la Compliance (par exemple respect des lois *concurrence* en 2016 et 2017, *export control* en 2017, audit programme de conformité *corruption* en 2018, etc.). Chaque audit de site ou de filiale comporte une partie consacrée à l'analyse de ce risque.

Au total, pour 2017, environ 103 responsables (hors auditeurs), répartis en fonction des activités du Groupe, des établissements et des zones géographiques, assurent un maillage optimal du Groupe et sont spécifiquement mandatés pour alerter et informer le Comité Éthique et Conformité en cas de fraude et assurer le suivi des plans d'actions mis en place.

Fin 2017, Groupe PSA renforce sensiblement son dispositif d'alertes, avec la mise en place, avec un fournisseur extérieur, d'un système d'alerte mondial. Ce dernier permettra de proposer à tous les employés du Groupe, via un site internet, un canal parfaitement sécurisé pour remonter leurs signalements. Ces signalements concernent les agissements contraires à la loi et pouvant impacter la réputation du Groupe, ses activités et ses résultats.

L'architecture générale du système est conçue pour assurer un circuit et un traitement efficace de ces alertes de conformité, tout en leur assurant une parfaite confidentialité.

Asie et Moyen-Orient

Courant 2015, les deux joint-ventures chinoises (DPCA et CAPSA) se sont dotées de Chartes éthiques, orientées sur la prévention de la corruption. Un guide anti-corruption spécifique et conforme aux réglementations et lois chinoises fait l'objet de formations.

Le code anticorruption du Groupe est également traduit en farsi et transmis aux partenaires de joint-ventures du Groupe en Iran.

PROCESSUS DE DÉPLOIEMENT ET RÉALISATIONS 2017

Adhésion

En 2017, le processus d'adhésion à la Charte éthique s'est poursuivi pour les nouveaux entrants, en attendant le renouvellement de la campagne d'adhésion, prévue pour 2018.

L'année 2017 a été marquée par un renforcement très important du programme anticorruption, en conformité avec les exigences de la Loi Sapin 2 :

- adoption, mise en place du code de conduite anticorruption et déploiement progressif dans les différents pays dans lesquels Groupe PSA réalise ses opérations ;
- première étape de mise en place du système d'alerte mondial incluant toutes les filiales et portant notamment sur l'anticorruption ;
- élaboration de cartographies détaillées des risques de corruption et de plans d'actions pour les limiter ;
- optimisation de la politique de vérification de l'intégrité des tiers ;
- définition et réalisation de contrôles comptables destinés à vérifier que les comptes ne masquent pas de faits de corruption ;
- renforcement du programme de formation anticorruption (dispensée en présentiel par le *Compliance officer* et accessible à distance par le programme *e-learning*) ;
- politique de sanction réaffirmée ;
- intégration dans le plan d'audit 2018, d'un audit portant sur la conformité et l'efficacité du programme anticorruption.

20 revues METRIC ont été menées courant 2017 et début 2018 dans les directions qui dépendent du Président du Directoire, ainsi que dans la Direction des systèmes d'information, PSA Retail et la Direction services et pièces, sur la base d'un format défini par le Secrétariat Général.

Le renforcement du dispositif mis en place en 2016 pour prévenir les pratiques anti-concurrentielles s'est poursuivi en 2017. Il a été jugé tout à fait conforme par l'audit interne mené en fin d'année 2017.

Situation 2017 *(périmètre Groupe, hors Faurecia)*

- Aucun cas de conflit d'intérêt majeur, ni cas de non-respect des règles de la concurrence n'a été recensé en 2017 :
  - en juillet 2015, la Commission nationale des marchés et de la concurrence espagnole a décidé de sanctionner 21 entreprises automobiles pour avoir échangé des informations sensibles du point de vue commercial et stratégique. Les filiales espagnoles du Groupe Peugeot Espana et Citroën Espana ont été sanctionnées par une amende d'un montant de 15,7 millions pour l'une et de 14,7 millions d'euros pour l'autre. Le droit de recours du Groupe devant les tribunaux espagnols a été exercé.
  - en décembre 2015, l'Autorité de la Concurrence française a infligé une amende d'un montant global de 672,3 millions d'euros aux entreprises du secteur de la messagerie, dont 30,6 millions d'euros à GEFCO, pour violation des règles de concurrence. Le Groupe PSA est concerné car GEFCO en était une filiale à 100 %, à l'époque des faits. Les deux entreprises ont fait appel de cette décision.
- En décembre 2016, le *Openbaar Ministerie* (Bureau du Procureur public national des Pays-Bas) a annoncé avoir mis fin, dans le cadre d'une transaction, au cas de corruption dans lequel Peugeot Pays-Bas était suspect. En acceptant de payer la somme de 2 millions d'euros, Peugeot Pays-Bas évite toute poursuite pour corruption d'un agent de la Défense dans la période de 2001-2012. La Société a pleinement collaboré avec les enquêteurs et pris les mesures de renforcement de son système de conformité et de respect des lois. La transaction avec Peugeot Pays-Bas s'inscrit dans le cadre d'une enquête de plus grande ampleur concernant les appels d'offres de véhicules officiels pour la Police et la Défense. Cette enquête implique un certain nombre de constructeurs automobiles.

2.4. LES RESSOURCES HUMAINES : CRÉER LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

Pour mener les transformations de Groupe PSA les ressources humaines de l'entreprise représentent un pilier essentiel de réussite. Le Groupe doit pouvoir s'appuyer sur des équipes compétitives partout dans le monde pour challenger les meilleurs concurrents.

Pour Groupe PSA, la performance de l'entreprise est indissociable de sa performance sociale. La reconnaissance des talents et l'égalité des chances sont fondées sur la méritocratie qui récompense les résultats individuels et collectifs. En offrant l'opportunité à tous les talents de se développer et de s'accomplir, l'entreprise active ainsi un levier majeur de sa performance.

Groupe PSA s'appuie également, pour réussir son plan stratégique, sur une volonté commune avec les partenaires sociaux de construire ensemble l'avenir et ainsi d'accompagner les mutations de l'entreprise. Cet échange constructif avec les partenaires sociaux représente un avantage compétitif pour l'entreprise.

La politique des ressources humaines de Groupe PSA a comme ambition de proposer au salarié une expérience basée sur le bien-être au travail, en préparant l'avenir avec de nouvelles façons de travailler et donner ainsi l'espace d'expression et de créativité pour les talents individuels et collectifs. L'objectif est de favoriser le partage, l'agilité et la transversalité. La digitalisation représente notamment l'opportunité de renforcer les modes de travail collaboratif, la flexibilité et d'apporter des solutions pour simplifier la vie au quotidien des salariés.

Groupe PSA a la volonté de déployer sa politique de ressources humaines partout dans le monde, avec comme socle de référence son accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale du Groupe PSA signé le 7 mars 2017.

Cette politique apporte des réponses fortes aux quatre enjeux RSE liés aux ressources humaines identifiés par l'entreprise :

- gestion des transformations de l'entreprise et dialogue social ;
- attractivité et développement de tous les talents ;
- santé, sécurité et bien-être au travail ;
- diversité et égalité des chances.

Cette politique s'applique à l'ensemble des sociétés à l'exception de Faurecia qui dispose d'une complète autonomie de gestion et de politiques spécifiques décrites dans le propre document de référence de Faurecia.

Pour obtenir plus de détails sur les réalisations sociales de Groupe PSA (division Automobile et autres activités hors Faurecia), nous vous invitons à consulter le rapport sur la Responsabilité Sociétale de l'entreprise.

2.4.1. Dialogue social

Groupe PSA a démontré que la démarche de co-construction par le dialogue social au sein de l'entreprise contribue à la performance de l'entreprise et à la protection des salariés. Fondé sur une relation responsable, de confiance et de transparence, ce dialogue social de qualité permet de concilier performance économique et performance sociale par la mise en place de solutions les plus adaptées et les plus pragmatiques. Cette démarche est devenue un avantage compétitif pour le Groupe, dans un environnement de plus en plus exigeant.

En France, cette démarche de co-construction s'est concrétisée par la signature de l'accord « Nouvel Élan pour la Croissance » en juillet 2016 qui renforce le rôle des partenaires sociaux par le partage en amont de la stratégie, pour ainsi co-construire l'avenir ensemble. Cette démarche a pris une dimension internationale avec la signature d'un nouvel accord-cadre mondial le 7 mars 2017 avec les fédérations syndicales IndustriALL. L'ambition est d'impulser cette dynamique mondialement, afin d'appliquer les principes communs de la politique de ressources humaines, avec une régulation des relations du travail basée sur le dialogue et la co-construction.

Le Groupe affirme le rôle essentiel des organisations syndicales dans le dialogue et la cohésion sociale de l'entreprise. Il veille au respect de la liberté d'association et de représentation des salariés, à l'indépendance et au pluralisme des organisations syndicales dans tous ses établissements et exerce une politique contractuelle active. 98 % des salariés sont représentés par des organisations syndicales ou des représentants du personnel. Une représentation des salariés est assurée dans la gouvernance du Groupe (cf. 3.1.2).

L'ACCORD-CADRE MONDIAL SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

DPEF.8 DPEF.14 DPEF.37 DPEF.38 DPEF39 DPEF.40 DPEF.41 DPEF.42

Groupe PSA a choisi d'associer, à une échelle internationale, les parties prenantes à sa démarche de responsabilité sociale en signant en 2006 un accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise.

Groupe PSA et les fédérations syndicales IndustriALL Global Union et IndustriAll European Union ont signé le 7 mars 2017, à Genève, un nouvel accord. Ce nouvel accord traduit la volonté du Groupe PSA de co-construire son avenir avec les représentants des salariés à l'échelle mondiale et d'associer tous ses salariés à sa politique mondiale de ressources humaines. Il s'applique sur l'ensemble des sites et ses engagements ont été étendus contractuellement à ses partenaires, fournisseurs et distributeurs.

Cet accord est composé de deux parties. La première partie donne un cadre formel à la politique de responsabilité sociale de Groupe PSA, y associe les parties prenantes et exprime ses exigences sociales vis-à-vis de sa chaîne d'approvisionnement. La deuxième partie ajoute une ambition pour déployer internationalement une politique RH qui développe les talents et les compétences, la qualité de vie et le bien-être au travail, dans le respect de la diversité et de l'égalité de traitement. En outre, l'accord renforce la dimension mondiale du comité de Groupe et sa vocation à partager les enjeux économiques et sociaux à l'échelle mondiale.

Groupe PSA dispose ainsi d'un cadre adapté pour mettre en œuvre de façon efficiente et transparente les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme (*Ruggie Principles*), et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Groupe PSA réalise en permanence un suivi et une évaluation de l'application de cet accord grâce à un dispositif structuré. De leur côté, IndustriALL et l'ensemble des organisations syndicales exercent une vigilance continue et ont la possibilité de signaler les non-conformités, leur avis étant régulièrement sollicité sur l'application des engagements de l'accord. Groupe PSA s'engage à traiter les recours et réclamations exprimés en application de cet accord, et à assurer une diligence raisonnable vis-à-vis des fournisseurs qui composent sa chaîne d'approvisionnement.

L'accord est traduit en 14 langues. Une communication est faite régulièrement auprès de l'ensemble des salariés. Le texte de l'accord est public et accessible sur internet.

Cet accord-cadre mondial s'applique à toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, hors Faurecia, et favorise la prise en compte des exigences sociales, sociétales et environnementales par un dispositif de suivi et d'animation de plans d'actions particulièrement complet et largement déployé.

LE COMITÉ MONDIAL

Instauré en 1996, le Comité de Groupe Européen est une instance de dialogue et d'échange entre la direction et les représentants du personnel. Abordant la stratégie du Groupe, ses résultats et ses perspectives, cette instance permet à la Direction générale d'entendre les préoccupations, les attentes, les propositions des salariés, et d'engager les concertations nécessaires à la réalisation des grands projets transversaux. À l'occasion de sa réunion plénière annuelle, la participation au Comité de Groupe Européen est élargie en Comité Mondial avec les représentants d'Argentine, du Brésil, de Russie et de Chine.

En 2017, le Comité de Groupe Européen et son bureau, le Comité de Liaison, se sont réunis à onze reprises.

LE COMITÉ PARITAIRE STRATÉGIQUE

Instance de dialogue et d'échange, ce comité permet d'impliquer davantage et plus en amont les représentants du personnel dans la stratégie du Groupe. Cette instance est née de la volonté des accords d'entreprise du Groupe. Le Groupe a renforcé les informations communiquées au comité avec la volonté de plus de partage, d'échanges et de transparence en amont sur des sujets stratégiques tels que le plan produit, les orientations du Plan Moyen Terme à trois ans et la stratégie industrielle.

Les organisations représentatives françaises ainsi que les principales organisations syndicales des sociétés européennes non françaises y sont représentées. Le Comité Paritaire Stratégique s'est réuni à deux reprises en 2017.

ACCORDS D'ENTREPRISE DPEF.8 DPEF.9

Groupe PSA est impliqué pour faire vivre une politique contractuelle de qualité qui repose sur une bonne connaissance de l'entreprise, qui recherche des solutions innovantes et qui démontre la capacité à concilier les enjeux économiques et sociaux de l'entreprise. En 2017, 122 accords d'entreprise ont été conclus, dont 92 hors France.

Dans le monde, 95 % des salariés du Groupe sont couverts par une convention collective au niveau de la branche et/ou au niveau de l'entreprise.

Groupe PSA a signé en juillet 2016 en France avec cinq organisations syndicales, représentant 80 % des salariés, un accord baptisé « Nouvel Élan pour la Croissance » avec l'objectif d'accompagner le déploiement du plan stratégique *Push to Pass,* et ainsi soutenir la croissance du Groupe, renforcer sa performance, pour faire gagner l'entreprise dans l'intérêt de ses salariés.

Avec cet accord, Groupe PSA s'inscrit dans une politique de l'emploi responsable qui anticipe les transformations, renforce l'employabilité des salariés et sécurise les parcours professionnels en interne comme en externe. Une politique Emploi jeunes volontariste est mise en œuvre, avec l'intégration de 2 000 jeunes par an (alternants, stagiaires, doctorants CIFRE ou contrats de Volontariat International en Entreprise). 1 000 recrutements CDI sont prévus sur la période de l'accord et un engagement est pris pour que 50 % des recrutements sur postes « juniors » soient issus de la politique Emploi jeunes du Groupe. Un an plus tard, les engagements de cet accord ont été concrétisés. Par exemple, issu de la co-construction pratiquée à la suite de cet accord, l'accord d'intéressement a été renégocié et un supplément d'intéressement a été versé en 2017 pour faire le lien entre les deux dispositifs. Une nouvelle offre d'assurance des personnes et des biens personnels a été élaborée. Un événement *learning booster* a été organisé le 17 octobre 2017. Le dispositif innovant de « travail à distance » a été mis en œuvre et près de 20 000 salariés l'ont déjà utilisé. Le plan d'actions issu de l'accord est appliqué et suivi sur la période 2016-2019.

Les accords conclus avec les organisations syndicales dans les autres pays ont également permis d'accompagner les transformations de l'entreprise et gérer l'emploi de façon responsable, concertée et adaptée au contexte économique et social local.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES SALARIÉS

Groupe PSA veille à informer les salariés et être à leur écoute ainsi qu'à mettre en œuvre des démarches participatives. Le Groupe dispose d'un ensemble de moyens pour mesurer la satisfaction des salariés et mieux connaître leurs aspirations. Des enquêtes réalisées sur une base régulière par un institut d'études d'opinion permettent de mesurer la satisfaction et le niveau de confiance des salariés.

L'évaluation et le suivi du stress professionnel (voir § 2.4.4 Bien-être, santé et sécurité au travail) permet d'estimer régulièrement un index de motivation et de donner un enseignement sur son évolution et ses facteurs.

2.4.2. Une politique responsable de l'emploi

Pour conduire ses projets de transformation, Groupe PSA entretient un dialogue permanent avec les représentants du personnel et privilégie la démarche contractuelle. Le Groupe s'inscrit dans une politique de l'emploi responsable, avec une volonté d'anticipation des transformations et de renforcement de l'employabilité des salariés, par une sécurisation des parcours professionnels.

Les effectifs

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD SUR TROIS ANS DPEF.1.A
(Situation au 31 décembre)

	2015	2016	2017
Division Automobile PCD	95 669	89 927	85 797
dont PSA Automobiles SA	54 340	55 525	50 774
Faurecia	85 218	79 818	86 319
Autres activités	1 270	411	811
TOTAL	**182 157**	**170 156**	**172 927**

Pour information, les effectifs d'Opel Vauxhall, entreprise acquise au 1er août 2017, représentent 37,544 salariés.

Les abréviations CDI et CDD signifient respectivement « contrat de travail à durée indéterminée » et « contrat de travail à durée déterminée ». Les CDD comprennent les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation et les contrats de doctorants CIFRE.

Les effectifs sont appréciés au 31 décembre de chaque année sans retraitement des évolutions de périmètre.

Les effectifs de la Division Automobile regroupent les sociétés du périmètre PCD (Peugeot, Citroën, DS). Les données sociales d'OV (Opel Vauxhall) sont absentes de ce rapport et sont consolidées à compter de janvier 2018.

La diminution des effectifs de Faurecia en 2016 est liée à la cession de l'activité Faurecia Automotive Exteriors le 29 juillet 2016. L'accroissement sensible des effectifs de Faurecia en 2017 résulte d'une activité soutenue et de nombreux démarrages de programmes ainsi que de l'intégration de deux nouvelles entités légales en Chine et en Amérique du Sud, notamment au Brésil avec la consolidation d'une joint-venture signée avec Magneti Marelli.

La diminution des effectifs de la rubrique « autres activités » en 2016 est liée à l'achèvement de la mise en œuvre du partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance et la création de cinq nouvelles joint-ventures. L'augmentation en 2017 est principalement liée à la redistribution d'effectifs au profit de la société holding PSA lors de son installation sur le centre de pilotage de Rueil-Malmaison en septembre 2017.

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD SUR TROIS ANS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DEPF.1D
(Situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Division Automobile PCD	**2017**	**57 355**	**21 125**	**7 317**	**85 797**
	2016	62 036	20 509	7 382	89 927
	2015	65 809	21 977	7 883	95 669
dont PSA Automobiles SA	***2017***	***50 774***	***0***	***0***	***50 774***
	2016	*55 525*	*0*	*0*	55 525
	2015	*54 340*	*0*	*0*	54 340
Faurecia	**2017**	**10 464**	**33 981**	**41 874**	**86 319**
	2016	10 411	32 570	36 837	79 818
	2015	12 137	36 060	37 021	85 218
Autres activités	**2017**	**707**	**93**	**11**	**811**
	2016	298	102	11	411
	2015	328	910	32	1 270
TOTAL	**2017**	**68 526**	**55 199**	**49 202**	**172 927**
	2016	72 745	53 181	44 230	170 156
	2015	78 274	58 947	44 936	182 157

Au 31 décembre 2017, le Groupe comptait 172 927 salariés dont 158 976 en CDI (92 % de l'effectif). 60 % des effectifs travaillent hors de France (32 % en Europe et 28 % hors Europe).

L'effectif se répartit en 21 % de cadres, 18 % de TAM et 61 % d'ouvriers.

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR SEXE DPEF.1B DPEF.1D
(Situation au 31 décembre)

	France		Europe hors France		Hors Europe		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Division Automobile PCD	9 770	47 585	4 932	16 193	1 336	5 981	16 038	69 759
dont PSA Automobiles SA	*8 553*	*42 221*	*0*	*0*	*0*	*0*	8 553	42 221
Faurecia	2 411	8 053	11 345	22 636	12 298	29 576	26 054	60 265
Autres activités	320	387	52	41	1	10	373	438
TOTAL	**12 501**	**56 025**	**16 329**	**38 870**	**13 635**	**35 567**	**42 465**	**130 462**

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE DPEF.1B DPEF.1C
(Situation au 31 décembre)

	< 30 ans		30/39 ans		40/49 ans		50 ans et +		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Division Automobile PCD	2 101	6 241	4 285	15 398	5 246	23 999	4 406	24 121	16 038	69 759
dont PSA Automobiles SA	*679*	*1 859*	*1 625*	*7 159*	*2 975*	*15 118*	*3 274*	*18 085*	8 553	42 221
Faurecia	8 357	19 274	7 681	17 299	6 483	13 707	3 533	9 985	26 054	60 265
Autres activités	48	40	86	97	139	170	100	131	373	438
TOTAL	**10 506**	**25 555**	**12 052**	**32 794**	**11 868**	**37 876**	**8 039**	**34 237**	**42 465**	**130 462**

2.4.2.1. LES RECRUTEMENTS DPEF.2A

Le Groupe connaît une dynamique mondiale de recrutements, avec plus de 3 500 recrutements en CDI et plus de 4 800 « Emploi Jeunes » pour la Division Automobile. Les recrutements en alternance (apprentissage, autres formes de contrats de formation en alternance) figurent parmi les recrutements CDD.

En 2017, le Groupe a recruté au total 21 866 salariés en contrat à durée indéterminée. 84 % de ces recrutements concernent Faurecia. 91 % de ces recrutements sont en relation avec le développement international du Groupe.

Ces recrutements sont réalisés dans l'ensemble des filières (R&D, Industrielles, Commerce/Marketing, Achat, Informatique, Digital…) pour des sites connaissant une activité croissante. Ils concernent aussi bien des profils juniors que des profils expérimentés et sont réalisés dans toutes les catégories socio-professionnelles : ingénieurs, techniciens, ouvriers.

Pour capter les meilleurs talents, un nouveau site de recrutement a été lancé en septembre 2017, plus mondial, moderne, *web responsive* et labellisé AccessiWeb (en association avec BrailleNet), renforçant ainsi l'accès numérique des offres aux travailleurs handicapés.

Des parcours d'intégration au sein du Groupe sont déployés dans les différents pays pour accompagner l'arrivée et l'intégration de ces nouveaux talents.

RECRUTEMENTS EN CDI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(Situation au 31 décembre) – Inclut les passages de CDD en CDI

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Division Automobile PCD	**2017**	**1 331**	**1 707**	**490**	**3 528**
	2016	623	939	208	1 770
	2015	387	601	476	1 464
dont PSA Automobiles SA	***2017***	***447***	***0***	***0***	***447***
	2016	*133*	*0*	*0*	133
	2015	*79*	*0*	*0*	79
Faurecia	**2017**	**622**	**5 546**	**12 137**	**18 305**
	2016	452	3 049	7 639	11 140
	2015	450	2 830	6 023	9 303
Autres activités	**2017**	**15**	**16**	**2**	**33**
	2016	5	15	1	21
	2015	2	22	2	26
TOTAL	**2017**	**1 968**	**7 269**	**12 629**	**21 866**
	2016	1 080	4 003	7 848	12 931
	2015	839	3 453	6 501	10 793

RECRUTEMENTS EN CDD PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(Situation au 31 décembre)

	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Division Automobile PCD	1 469	3 058	592	5 119
dont PSA Automobiles SA	*1 045*	*0*	*0*	1 045
Faurecia	508	2 537	8 923	11 968
Autres activités	32	14	0	46
TOTAL	**2 009**	**5 609**	**9 515**	**17 133**

Une politique d'emploi jeunes pour favoriser l'intégration professionnelle

Groupe PSA mène une politique Emploi Jeunes volontariste basée sur un engagement responsable. L'objectif est de favoriser l'employabilité des jeunes par le développement de la formation et permettre leur embauche à l'issue d'un stage ou d'un apprentissage.

Groupe PSA s'engage à donner la priorité aux jeunes en matière de recrutement : plus de 50 % des postes juniors en contrat à durée indéterminée pourvus par des emplois jeunes du Groupe en 2017.

Être « emploi jeune » chez Groupe PSA signifie vivre une immersion totale dans les équipes avec un accompagnement personnalisé par un tuteur.

Des actions plus spécifiques en faveur des jeunes issus des quartiers moins favorisés sont également mises en place via notamment des partenariats avec de nombreuses associations pour soutenir leur insertion professionnelle ou encore la présence du Groupe à des forums pour apporter des conseils dans la rédaction de leur CV ou le déroulement d'un entretien.

STAGES ET CONTRATS DE FORMATION EN ALTERNANCE

	Stagiaires (Cumul 2017)		Contrats en alternance (au 31 décembre 2017)		*Dont Contrats de professionnalisation*		*Dont Contrats d'apprentissage*	
	Effectifs	Taux de féminisation	Effectifs	Taux de féminisation	Effectifs	Taux de féminisation	Effectifs	Taux de féminisation
Division Automobile PCD	2 421	37 %	2 474	29 %	526	29 %	1 948	29 %
Dont PSA Automobiles SA	*1 346*	*27 %*	*1 736*	*31 %*	*273*	*27 %*	*1 463*	*32 %*
Faurecia	2 741	35 %	1 346	30 %	172	44 %	228	33 %
Autres activités	40	50 %	51	55 %	1	100 %	50	54 %
TOTAL	**5 202**	**36 %**	**3 871**	**30 %**	**699**	**33 %**	**2 226**	**30 %**

La politique emploi jeune du Groupe inclut également des contrats de doctorants (CIFRE) et des contrats de Volontariat International en Entreprise (VIE).

Pour attirer une grande diversité de talents, l'Université PSA est aujourd'hui partenaire de trente écoles et universités scientifiques ou de management en Europe, en Chine, au Brésil, aux États-Unis et au Maroc.

En France, le partenariat initié il y a 15 ans entre Groupe PSA et le Ministère de l'Éducation Nationale met l'emploi des jeunes et l'insertion professionnelle au cœur des préoccupations du Groupe PSA. S'appuyant sur l'expertise du système français d'enseignement professionnel, le Groupe collabore sur la transmission de ses savoir-faire professionnels avec 55 établissements scolaires en France. En 2017, 649 jeunes sont intégrés au sein de parcours de formation issus de ce partenariat pour préparer un bac professionnel, un brevet technicien supérieur ou une licence professionnelle en vue de leur insertion professionnelle dans le monde industriel et économique du Groupe et plus largement dans celui de la filière automobile. Depuis 10 ans, ce sont près de 3 600 jeunes qui ont été ainsi recrutés dans les points de vente des marques de Groupe PSA.

2.4.2.2. L'ADAPTATION DES RESSOURCES AUX BESOINS DE L'ENTREPRISE DPEF.2B

Groupe PSA a la volonté d'assurer sa pérennité et celle de l'emploi de ses salariés en s'appuyant sur l'excellence opérationnelle, la performance et l'agilité. Le Groupe mène une politique de l'emploi responsable, avec une volonté d'anticiper les transformations, les besoins en compétences et de renforcer l'employabilité des salariés. Des parcours sécurisés tant en interne, comme des reconversions, qu'en externe sont ainsi proposés aux salariés.

L'Observatoire des Métiers et des Compétences, pour anticiper les évolutions

Instance paritaire mise en place par le Groupe, l'Observatoire des Métiers et des Compétences permet de développer une vision prospective sur l'évolution des métiers du Groupe et permet d'établir des diagnostics partagés sur les métiers en tension (besoins à pourvoir) et sur les métiers sensibles (diminution de l'effectif et besoins de reconversion). Réuni annuellement une fois au niveau central et deux fois au niveau local, l'Observatoire se concrétise par des plans d'actions permanents pour le retour à l'équilibre des métiers.

L'Observatoire des Métiers et des Compétences représente un outil essentiel du Groupe pour anticiper les évolutions de l'emploi, pour communiquer de façon transparente et responsable, pour activer les mobilités professionnelles, pour identifier les compétences qu'il doit retenir ou recruter et pour prévenir les sureffectifs. Cette transparence et cet accès à l'information permettent à chaque salarié d'être acteur de sa carrière professionnelle.

La sécurisation des parcours professionnels

La sécurisation des parcours internes est réalisée avec le programme mondial de reconversion interne « Top Compétences ». Plus de 3 700 salariés ont ainsi bénéficié, depuis 2012, de l'opportunité d'apprendre un nouveau métier à l'intérieur du Groupe grâce à des cursus de 80 heures en moyenne sur des périodes de 18 à 24 mois.

La sécurisation des parcours professionnels se traduit également par des mobilités professionnelles externes accompagnées par des dispositifs pour retrouver un emploi, se reconvertir dans une nouvelle activité ou créer une entreprise.

En Espagne, la mise en place d'espaces mobilités et l'organisation de Forum Emplois ont permis d'accompagner les salariés dans leurs projets d'évolution professionnelle.

En France, la sécurisation des parcours professionnels s'appuie sur des dispositifs innovants issus de l'accord « Nouvel Élan pour la Croissance » : périodes de mobilité probatoire, périodes de mobilité sécurisée jusqu'à deux ans après le début d'un projet professionnel hors du Groupe, passeports de transition professionnelle dans le cadre des Plateformes Territoriales de Mobilité et Transitions Professionnelles (PTMTP), s'appuyant sur des partenariats noués avec des entreprises recruteuses, implantées dans les mêmes régions que le Groupe.

DÉPARTS CDI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(Situation au 31 décembre)

Division Automobile PCD	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Démissions	590	1 085	679	2 354
dont PSA Automobiles SA	*257*			*257*
Licenciements individuels	354	282	23	659
dont PSA Automobiles SA	*183*			*183*
Ruptures de contrat pour motif économique et transfert activité	2 058	412	0	2 470
dont PSA Automobiles SA	*1 985*			*1 985*
Autres départs : fin de contrat, retraite, décès, etc.	2 105	491	34	2 630
dont PSA Automobiles SA	*1 741*			*1 741*
TOTAL	**5 107**	**2 270**	**736**	**8 113**

Faurecia	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Démissions	200	2 633	3 577	6 410
Licenciements individuels	166	1 263	3 878	5 307
Ruptures de contrat pour motif économique et transfert activité	109	132	101	342
Autres départs : fin de contrat, retraite, décès, etc.	168	125	396	689
TOTAL	**643**	**4 153**	**7 952**	**12 748**

Autres activités	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Démissions	9	11	1	21
Licenciements individuels	0		1	1
Ruptures de contrat pour motif économique et transfert activité				0
Autres départs : fin de contrat, retraite, décès, etc.	3			3
TOTAL	**12**	**11**	**2**	**25**

Grand total	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Démissions	799	3 729	4 257	8 785
Licenciements individuels	520	1 545	3 902	5 967
Ruptures de contrat pour motif économique et transfert activité	2 167	544	101	2 812
Autres départs : fin de contrat, retraite, décès, etc.	2 276	616	430	3 322
GRAND TOTAL	**5 762**	**6 434**	**8 690**	**20 886**

2.4.2.3. L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Dans tous les pays, le Groupe pratique des durées de travail inférieures ou égales aux durées légales et professionnelles.

L'activité partielle DPEF.4

Le recours à l'activité partielle représente pour le Groupe un levier de maintien dans l'emploi dans un contexte de fluctuations importantes des marchés nécessitant des adaptations significatives et rapides de l'activité.

Le Groupe a mis en place des dispositifs de modulation des horaires de travail, également appelés banques d'heures, dans la plupart des pays où il a des installations industrielles ou logistiques. Ainsi, dans ces pays, le temps de travail s'apprécie dans un cadre de modulation annuelle ou pluriannuelle.

HEURES DE CHÔMAGE PARTIEL
(Situation au 31 décembre)

		Total
Division Automobile PCD	**2017**	**368 828**
	2016	1 200 679
	2015	1 178 152
dont PSA Automobiles SA	**2017**	***96 114***
	2016	700 235
	2015	645 763
Faurecia	**2017**	**968 248**
	2016	1 311 788
	2015	602 566
Autres activités	**2017**	**0**
	2016	0
	2015	3 061
TOTAL	**2017**	**1 337 076**
	2016	2 512 467
	2015	1 783 779

L'absentéisme DPEF.5

En 2017, sur 277 millions d'heures travaillées, l'absentéisme pour motif de maladie est de 2,3 %. Par ailleurs, 359 879 heures d'absences maternité et 291 332 heures d'absences liées aux accidents ont été enregistrées.

HEURES D'ABSENCES RÉMUNÉRÉES MALADIES
(Situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Division Automobile PCD	**2017**	**2 058 069**	**1 088 331**	**184 847**	**3 331 247**
	2016	2 268 972	1 134 074	205 484	3 608 530
	2015	2 537 776	1 261 847	228 209	4 027 832
dont PSA Automobiles SA	***2017***	***1 956 983***	**-**	**-**	***1 956 983***
	2016	*2 169 856*	-	-	2 169 856
	2015	*2 217 362*	-	-	2 217 362
Faurecia	**2017**	**471 196**	**1 798 074**	**784 477**	**3 053 747**
	2016	486 797	1 733 197	816 251	3 036 245
	2015	581 593	1 958 574	620 056	3 160 223
Autres activités	**2017**	**3 230**	**712**	**-**	**3 942**
	2016	3 080	1 714	128	4 922
	2015	2 618	41 387	119	44 124
TOTAL	**2017**	**2 532 495**	**2 887 117**	**969 324**	**6 388 936**
	2016	2 758 849	2 868 985	1 021 863	6 649 697
	2015	3 121 987	3 261 808	848 384	7 232 179

2.4.3 Le développement des ressources humaines

Être un constructeur de talents traduit l'ambition du Groupe PSA d'offrir les meilleures opportunités de développement et d'employabilité à tous ses salariés. La réussite du plan *Push to Pass* passe par le management des talents à chaque niveau de l'organisation.

L'objectif est de permettre à chaque individu d'exprimer son talent sur le plan tant individuel que collectif. L'ambition ressources humaines se résume dans le slogan : « Fédérer les énergies et libérer les talents pour faire gagner l'entreprise ». Les programmes de développement des talents visent en permanence à encourager l'initiative et la créativité et à rétribuer la performance basée sur des résultats concrets

La politique ressources humaines est fondée sur les valeurs de Groupe PSA. Ces valeurs sont composées à la fois de valeurs socles et de valeurs aspirationnelles. Les unes sont à la base de la résilience du Groupe et les autres apportent une agilité nouvelle permettant une mise en œuvre rapide de la stratégie du Groupe.

- Esprit d'équipe
- Respect
- Force intérieure
- Audace
- Agilité
- Exigence

2.4.3.1. UN PILOTAGE TRANSVERSAL DES FILIÈRES ET DES MÉTIERS DU GROUPE

Pour gérer les talents et piloter les compétences d'aujourd'hui et de demain, la démarche filières et métiers développée par le Groupe PSA est un des axes forts de la politique de développement des ressources humaines du Groupe. Cette gouvernance des compétences au niveau mondial repose sur 20 filières et 102 métiers transversaux à l'ensemble des organisations du Groupe.

Chacune des 20 filières du Groupe construit la vision prospective des métiers en anticipant les évolutions stratégiques et en identifiant les compétences dont elle aura besoin dans le futur. Cette démarche permet de préparer les transitions et d'élaborer les programmes de développement des compétences et les plans de formation. Elle donne des repères aux collaborateurs pour les aider à bâtir leur parcours et projet professionnel. Elle assure également la reconnaissance des experts qui sont garants du maintien dans leur domaine d'un savoir-faire au plus haut niveau.

2.4.3.2. DÉTECTER ET DÉVELOPPER LES TALENTS DPEF.10

Contributeur direct à la stratégie de l'entreprise, le management des talents mis en œuvre par le Groupe PSA vise à diversifier les profils et expériences, identifier les talents plus en profondeur dans l'organisation, affecter les jeunes talents sur les postes clés, protéger les savoirs et savoir-faire, promouvoir et développer les compétences locales, internationaliser les fonctions *corporate*, objectiver et rétribuer la performance.

Le Groupe réalise au niveau mondial une *Talent Review* annuelle, exercice proactif de gestion individuelle de carrière, d'identification et de développement des talents au service de la stratégie de l'entreprise. Son objectif est de passer en revue l'ensemble des salariés pour construire les hypothèses d'évolution et le pronostic de carrière explicitement lié aux plans de remplacement. Les échanges sont consolidés selon un *cascading bottom-up* afin de faire connaître les talents jusqu'au niveau le plus élevé.

Les priorités sont mises sur l'identification les talents émergents, l'identification des hauts potentiels, l'identification des successeurs des postes clés ou critiques, le développement de la diversité par la féminisation et le recours aux talents locaux sur les postes clés.

Des démarches d'évaluation et d'accompagnement individuelles et collectives renforcées sont déclinées mondialement : 360° *Assessment Center*, programme de développement exclusivement adressé aux hauts potentiels et renforcé par des actions de *mentoring*, *coaching* ou co-développement venant compléter l'offre de la *Leadership Academy*.

2.4.3.3. FORMATION PROFESSIONNELLE DPEF.10

Née de la volonté d'accompagner les collaborateurs dans la dynamique de changement du Groupe, la PSA University est un levier majeur de la performance et du développement du capital humain du Groupe. La mission de la PSA University consiste à transmettre les connaissances et les savoir-faire à l'ensemble des femmes et des hommes du Groupe PSA dans le monde. La PSA University s'attache à développer l'employabilité des collaborateurs et contribue au changement culturel, conditions indissociables de la réussite.

La PSA University s'est structurée en quatre académies : *Research & Development Academy, Industrial Academy, Sales & Marketing Academy* et *Corporate Academy*. Elles agissent pour mettre en œuvre les orientations des filières et atteindre les objectifs des métiers en proposant une offre *learning* adéquate et en organisant le déploiement de cette offre en fonction des priorités des métiers concernés.

Devenir une organisation « auto-apprenante » : un pari technologique et culturel

Pour accompagner les changements, la PSA University a la volonté de transformer le Groupe en « entreprise apprenante » et faire des collaborateurs des acteurs de leur propre développement. Impliqués dans une actualisation continue des connaissances et des compétences, les collaborateurs peuvent utiliser des ressources pédagogiques nouvelles, notamment liées au *digital learning*.

Pour promouvoir la culture digitale dans le Groupe, la PSA University anime un programme « Parlez-vous digital ». Il se décline en « passeports » et « voyages » digitaux, en conférences *Happy digital*, en ateliers en réseaux sociaux. L'offre de formation évolue régulièrement grâce à des parcours thématiques ou la gamification pour développer de nouvelles modalités de montée en compétences et intégrer toujours plus de pays. L'objectif est de réaliser 25 % des heures de formation en *digital learning* en 2019.

Une nouvelle culture du management au service des enjeux stratégiques du Groupe

Rattachée à la PSA University, la *Leadership Academy* déploie des programmes spécifiquement conçus pour les managers. Le programme *Leadership In Action* qui travaille sur les notions de *leadership* et s'appuie sur l'intelligence collective, a été conçu pour aider les managers à devenir des leaders motivants pour leurs équipes et capables d'accompagner les changements culturels par l'adoption des nouvelles valeurs du Groupe et des nouveaux comportements. Ce programme a également été déployé en Amérique latine et en Asie.

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DPEF.11
(Situation au 31 décembre)

	Nombre d'heures total de formation (en milliers d'heures)				Nombre d'heures moyen de formation par salarié*		
	France	Europe hors France	Hors Europe	Total	France	Europe hors France	Hors Europe
Division Automobile PCD	1 128	335	181	1 644	19,5	19,6	22,1
dont PSA Automobiles SA	*1 072*	*0*	*0*	*1 072*	*20,4*		
Faurecia	155	521	1 242	1 918	16,0	17,8	28,3
Autres activités	1	2	0	3	12,0	17,9	8,6
TOTAL	**1 284**	**858**	**1 423**	**3 565**	**18,9**	**18,4**	**27,3**

* *Salariés présents (soit hors congés de reclassement et congés senior de maintien dans l'emploi).*

NOMBRE D'HEURES MOYEN DE FORMATION PAR SALARIÉ, PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ET PAR SEXE DPEF.11
(Situation au 31 décembre) – Nombre d'heures de formation rapporté à l'effectif présent CDI et CDD*

	Ouvriers et Employés			TAM			Cadres			TOTAL (toutes CSP confondues)		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Division Automobile PCD	20,4	22,2	21,9	18,3	20,5	20,0	24,8	22,2	22,7	20,8	21,8	21,6
dont PSA Automobiles SA	*22,4*	*26,9*	*26,2*	*17,7*	*22,0*	*21,3*	*27,2*	*22,3*	*23,2*	*22,9*	*24,8*	*24,5*
Faurecia	18,0	18,5	18,3	26,3	26,5	26,4	34,0	31,1	31,8	21,7	22,5	22,2
Autres activités	0,7	0,2	0,5	5,4	8,3	6,3	5,7	3,1	4,2	5,2	3,3	4,2
MOYENNE	**18,5**	**20,2**	**19,8**	**21,5**	**22,5**	**22,3**	**29,4**	**26,5**	**27,1**	**21,2**	**22,1**	**21,8**

* *Salariés présents (soit hors congés de reclassement et congés senior de maintien dans l'emploi).*

La moyenne des heures de formation par salarié a été de 21,4 heures en 2017. Plus de 3,5 millions d'heures de formation ont été dispensées dans le Groupe, représentant un montant de 146 millions d'euros.

2.4.3.4. MANAGER LA PERFORMANCE ET LE DÉVELOPPEMENT

L'entretien individuel annuel est un acte managérial fondamental de la performance et du développement des équipes. L'entretien individuel a évolué pour une caractérisation plus globale de la performance individuelle et une meilleure prise en compte du développement professionnel.

En 2017, 83 % des salariés à travers le monde ont réalisé un entretien individuel.

2.4.3.5. LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération du Groupe PSA vise à être cohérente, compétitive et équitable sur les marchés de référence des différents pays où il est présent.

Elle répond par ailleurs à des objectifs explicités à travers une nouvelle « signature RH » du Groupe lancée à partir de septembre 2017 : *My advantages*. Il s'agit de communiquer de façon plus moderne et visuelle vis-à-vis de l'ensemble des salariés de tous les pays sur les différentes dimensions de l'offre ressources humaines : la rémunération, les avantages sociaux, la santé, le développement personnel et l'environnement de travail.

L'objectif est de concevoir une politique de rémunération globale comprenant une variété de composantes et conjuguant la maîtrise des coûts salariaux et la valorisation des performances individuelles et collectives.

La politique de rémunération fixe vise trois objectifs principaux : valoriser la performance, accompagner les évolutions professionnelles, promouvoir l'égalité professionnelle fondée sur l'égalité des chances et de traitement entre les salariés. Démontrant la capacité des partenaires sociaux à concilier maîtrise des coûts, compétitivité et valorisation, des accords salariaux ont été conclus, en France le 21 février 2017, ainsi que dans la plupart des pays.

La rémunération variable collective est une composante de la rémunération globale proposée par PSA Groupe à ses salariés. Les dispositifs de rémunération variable s'adressent à toutes les catégories de personnel et visent à rémunérer la performance collective et à associer les salariés à la création de valeur de l'entreprise. Ces dispositifs de rémunération collective peuvent être spécifiques à certains pays, comme c'est le cas pour la France avec la participation et l'intéressement. Dans les autres pays, le Groupe a institué un dispositif *Collective Local Performance Incentive* (CLPI). En 2017, le CLPI a été étendu à de nouveaux pays : l'Argentine, le Chili, le Mexique, la Chine, la Russie et l'Ukraine. Sa formule de calcul a été améliorée pour permettre une progression par seuils en fonction des résultats économiques du Groupe et de chaque pays.

À cette rémunération fixe et variable s'ajoute un dispositif de parts variables individuelles. La volonté du Groupe de valoriser la méritocratie s'est traduite par l'extension des dispositifs de parts variables. Ainsi, le Groupe a étendu en 2017 les dispositifs de rémunération variable à l'ensemble des cadres managers dans le Monde, permettant d'animer les salariés autour d'objectifs individuels et collectifs contributifs de la performance de l'entreprise. En 2017, environ 19 800 salariés du Groupe étaient éligibles au versement d'une part variable.

Épargne salariale

Des dispositifs d'épargne salariale permettent aux salariés de plusieurs pays d'investir dans les actions du Groupe ou dans des supports diversifiés (actions, obligations, monétaire) avec un rapport rendement/risque varié selon les supports.

Plan d'actionnariat salarié : *Accelerate*

Afin d'associer les salariés à la stratégie de croissance rentable du Groupe et à la création de valeur qui en découle, le Groupe PSA a mis en œuvre entre septembre et octobre 2017 une opération d'actionnariat réservée aux salariés : *Accelerate 2017*. Cette opération fait suite au succès de la première augmentation de capital *Accelerate* réalisée en 2015.

Grâce à ce programme mis en œuvre sur un périmètre de quinze pays, les salariés ont eu l'opportunité d'acquérir des actions Peugeot S.A. à des conditions préférentielles, en bénéficiant d'une décote sur le prix de référence, d'un abondement et d'une offre à investissement garanti, dans le cadre d'un règlement déposé auprès des autorités des marchés financiers.

L'enveloppe de 25 millions d'euros dédiée à cette opération, abondement compris, a été entièrement souscrite. 11 200 salariés du Groupe ont participé et bénéficié des conditions préférentielles liées à cet investissement.

Couverture santé et prévoyance

Le Groupe s'engage à ce que tous ses salariés dans le monde soient couverts contre les risques lourds, notamment à travers une couverture décès dans tous les pays où il est possible de mettre en place une couverture Groupe.

Le partenariat mis en place par le Groupe depuis plusieurs années avec un courtier international permet à l'entreprise de piloter tout au long de l'année ses dispositifs santé et prévoyance dans le monde et d'en optimiser le rapport coût/prestations, dans l'intérêt de l'entreprise et des salariés qui contribuent pour partie aux cotisations. Plusieurs appels d'offres ont été réalisés en 2017 afin de limiter la hausse des cotisations et d'améliorer la qualité de service des assureurs, c'est le cas aux Pays-Bas, en Russie et en Turquie. La couverture décès/invalidité a été améliorée au Japon.

Couverture des retraites

Le Groupe a mis en place des régimes de retraite à cotisations définies dans les pays où cela s'est avéré nécessaire compte tenu notamment des pratiques de marché et où les ressources disponibles le permettent. De tels dispositifs existent en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, au Japon, aux Pays-Bas, en République tchèque, en Slovaquie, au Royaume-Uni et en Turquie. Gérés par des commissions paritaires sous des formes locales, ces systèmes ont vocation à procurer aux bénéficiaires un supplément de retraite par rapport aux dispositifs réglementaires. Par ailleurs, des dispositifs de fin de carrière spécifiques, complémentaires aux obligations légales, existent au Brésil et en Argentine

Les coûts salariaux DPEF.3

FRAIS DE PERSONNEL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(Situation au 31 décembre)

(en millions d'euros)	Année	France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Division Automobile PCD	**2017**	**3 183**	**1 025**	**329**	**4 537**
	2016	3 284	1 041	317	4 642
	2015	3 510	1 119	400	5 029
Dont PSA Automobiles SA	***2017***	***2 842***	***-***	***-***	***2 842***
	2016	*2 958*	-	-	*2 958*
	2015	*2 944*	-	-	*2 944*
Autres activités	**2017**	**94**	**6**	**5**	**105**
	2016	66	7	4	77
	2015	99	71	13	183
Faurecia	**2017**	**749**	**1 100**	**1 328**	**3 177**
	2016	797	1 194	1 293	3 284
	2015	807	1 262	1 319	3 388
TOTAL	**2017**	**4 027**	**2 131**	**1 662**	**7 820**
	2016	4 147	2 242	1 614	8 003
	2015	4 416	2 452	1 732	8 600

En 2017, les rémunérations versées par les sociétés du Groupe ont représenté 6 165 millions d'euros et les charges sociales afférentes ont représenté 1 655 millions d'euros. Le salaire annuel médian France est de 36 867 euros.

COMPARAISON ENTRE LE SALAIRE MINIMUM PRATIQUÉ PAR LE GROUPE ET LE SALAIRE MINIMUM LÉGAL DU PAYS DPEF.30

(Hors Faurecia, situation de l'année, base indice 100)

Pays	Ratio	Nature du salaire minimum légal du pays
Allemagne	115	Salaire minimum légal pays
Argentine	198	Salaire minimum légal pays (Ratio = 112 par rapport au salaire minimum de la Convention UOM)
Autriche	103	Convention collective
Belgique	125	RMMMG (Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti)
Brésil	152	Salaire minimum légal pays
Chine	Wuhan : 436 Shanghai : 377	Salaire minimum régional
Espagne	129	Salaire minimum légal pays
France	121	SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance)
Italie	103	Salaire minimum légal pays
Portugal	102	Salaire minimum légal pays
Royaume-Uni	106	Salaire minimum légal pays > 21 ans
Russie	258	Salaire minimum régional (Kaluga)
Slovaquie	160	Salaire minimum légal pays
Suisse	NA	Pas de salaire minimum légal ni d'accord de branche

L'information est donnée pour les pays représentatifs de l'organisation du Groupe (hors Faurecia) où il compte plus de 300 salariés.

Le ratio est calculé par rapport au salaire minimum légal en vigueur dans le pays (quand celui-ci existe) et ne tient pas compte des spécificités pratiquées pour certaines régions.

2.4.4. Bien être, santé et sécurité au travail DPEF.6

Les résultats de Groupe PSA en matière de sécurité et de préservation de la santé atteignent les tout meilleurs niveaux du secteur industriel, résultat d'une politique plaçant la santé et la sécurité comme première exigence.

L'engagement du Groupe est de tout mettre en œuvre pour garantir la santé et la sécurité de l'ensemble des personnes qui contribuent à l'activité du Groupe, partout dans le monde. Cet engagement se concrétise par une démarche structurée et pilotée destinée à réduire les risques et à maîtriser la sécurité de chaque situation de travail. Le Groupe renforce ses actions pour développer le capital santé de chacun des salariés tout au long de la vie professionnelle et le bien-être au travail.

Une méthode socle est appliquée par l'entreprise : le système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMST).

Quatre indicateurs de performances pilotent ces actions :

- le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (exprimé pour 1 000 000 heures travaillées sur un périmètre mondial). Il atteint l'excellent résultat de 1 point en 2017 ;
- le taux de fréquence des maladies professionnelles (exprimé pour 1 000 000 heures travaillées sur un périmètre mondial). Il atteint 2,8 points en 2017 ;
- le taux d'excès de stress (méthodologie MSP 25). Le taux moyen mesuré en 2017 est de 7,6 % ;
- le niveau moyen de motivation (méthodologie SP 52).

Le Groupe a la volonté d'être leader du secteur automobile dans les domaines de la sécurité avec l'ambition d'un taux de fréquence management des accidents de travail avec arrêt d'un point, la santé avec l'ambition d'un taux de maladies professionnelles de deux points, le bien-être avec un pourcentage d'excès de stress de 7 %.

2.4.4.1. LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DPEF.6

Le système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMST) du Groupe est fondé sur le principe que la sécurité se conçoit, se prévoit, et se met en œuvre au quotidien. Le management, à tous niveaux de l'entreprise, assure en permanence le respect des fondamentaux et le déploiement, dans une logique d'amélioration continue, des principes énoncés dans la politique Santé Sécurité.

LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ – 6 PRINCIPES ET 22 EXIGENCES

6 principes	22 exigences
1. L'engagement de la direction	Engagement de la direction
2. Une animation structurée	Communication sécurité Comité Sécurité Santé
3. Des standards établis et appliqués	Intégration de la sécurité et de l'ergonomie dans les standards de travail Équipements de protection La sécurité lors de la conception des moyens industriels
4. Des rôles définis	Autorisations et habilitations de travail Entreprises extérieures Travail temporaire Accueil des visiteurs Évaluation de la performance individuelle
5. Des outils d'alerte	Les alertes liées au travail Les instances représentatives du personnel
6. Des outils d'amélioration et de contrôle	Tour et observation de terrain Enquête et communication suite aux incidents ou accidents Tableau de bord et reporting en matière de santé et de sécurité
+ Les risques maîtrisés	Évaluation des risques Maîtrise des familles de risques, identification et gestion des risques prioritaires Prévention du risque chimique Prévention des risques psychosociaux Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) Prévention du risque routier, déplacement professionnel et trajet

Avec le SMST, Groupe PSA est en conformité avec la recommandation de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant la sécurité et la santé au travail et s'acquitte, dans tous les pays, des obligations qui lui incombent. Ce système de management a été conçu et déployé dès 2009, avec l'application méthodique de la feuille de route pour franchir étape par étape une plus grande appropriation et maîtrise de ses exigences.

Le SMST est aujourd'hui une réalité opérationnelle dans toutes les structures du Groupe. Les cinq étapes de maturité qui composent cette feuille de route (prise de conscience, évolution des modes de pensée, évolution des comportements, évolution des habitudes et culture d'entreprise) constituent la voie indispensable à emprunter pour un changement durable des comportements.

Le système de management de la santé et de la sécurité apporte les outils de progrès continus expliquant les très bons résultats obtenus. Un dispositif de contrôle et d'audit interne est mis en œuvre pour garantir une bonne application du SMST et son amélioration continue.

Au cours de l'année 2017, 16 visites de contrôle ont été réalisées par le département Santé Sécurité et Conditions de Travail du Groupe. Par ailleurs, des audits croisés ont été mis en place entre sites du Groupe implantés dans la même région. En 2017, 17 opérations de ce type ont été organisées auxquelles s'ajoutent l'ensemble des vérifications du respect des standards sécurité (VRS) pilotées par chaque site.

Reprenant l'ensemble des domaines OHSAS 18001, le SMST permet de réaliser l'évaluation, le suivi et la maîtrise systématique des risques. Le SMST va plus loin et intègre en outre des prescriptions précises en termes de politique, d'engagement, de rôle du Comité de Santé et de Sécurité, déployées dans tous les sites et à tous niveaux. Le SMST intègre aussi un descriptif des équipements de protection individuelle, le mode opératoire prenant en compte les visiteurs extérieurs et les salariés des entreprises extérieures et précise les différents risques à prévenir (risques psychosociaux, risques chimiques, troubles musculo-squelettiques, risques liés aux trajets, etc.). Ainsi, en reprenant les principes décrits dans l'OHSAS 18001, le SMST les met en perspective selon six étapes de maturité, permettant d'accompagner et de contrôler leur progression. Les meilleures pratiques connues dans le Groupe sont également intégrées dans le référentiel avant d'être partagés avec les autres entités et devenir un standard.

Les résultats en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles DPEF.7

Le Groupe a atteint un taux de fréquence de 1 pour la première fois. Cet objectif de 1 point avait été fixé en 2010 avec le lancement du système de management de la santé et de la sécurité au travail. Sur cette période le nombre d'accidents avec arrêt a été divisé par neuf dans notre entreprise.

Résultat de la Politique de santé et sécurité du Groupe et de son système de management de la santé et la sécurité, les progrès importants enregistrés depuis plusieurs années se sont ancrés en 2017, avec un taux de fréquence management à 1 point contre 1,2 point en 2016, 1,2 point en 2015 et 1,4 point en 2014. Ce taux représente 143 accidents avec arrêt en 2017.

Le Groupe réalise les meilleurs niveaux atteints dans le secteur industriel. Ces résultats sont la conjugaison d'un bon comportement, tant pour les salariés du Groupe que pour les intérimaires.

Depuis 2009, soucieux de protéger tous les salariés, le Groupe a choisi de piloter cet indicateur avec le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt incluant les salariés du Groupe et les intérimaires : le TF1 Management. Grâce à une forte action de formation effectuée dès l'accueil et une attention portée à toutes les catégories de personnel, le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt des intérimaires est désormais aussi bas que celui des salariés du Groupe.

TAUX DE FRÉQUENCE MANAGEMENT DES ACCIDENTS AVEC ARRÊT (TF1 MANAGEMENT)
(Périmètre hors Faurecia, situation au 31 décembre)

	2016	2017
Division Automobile PCD	1,2	1
Dont PSA Automobiles SA	*1,5*	*1,2*
Autres activités	0,3	0
TOTAL	**1,2**	**1**

Le Taux de Fréquence Management des accidents du travail avec arrêt inclut les salariés du Groupe et les intérimaires. Il correspond au ratio « nombre d'accidents de travail avec arrêt x 1 million/nombre d'heures travaillées ».

En ce qui concerne Faurecia, celui-ci a atteint en 2017 un taux FR0t de 1 point (nombre d'accidents du travail impliquant un employé Faurecia ou un employé intérimaire et ayant entraîné un arrêt de travail pour un million d'heures travaillées), indicateur divisé par trois depuis 2009 grâce à l'application de 13 règles HSE (*Health, Safety, Environment*) liées à la sécurité des personnes, obligatoires et déployées dans tous les sites Faurecia. Les résultats atteints montrent que Faurecia se maintient au niveau des meilleures pratiques mondiales.

TAUX DE GRAVITÉ
(Périmètre hors Faurecia, situation au 31 décembre)

Taux de gravité	France	Europe Hors France	Hors Europe	Total
Division Automobile PCD	0,19	0,05	0,01	0,13
dont PSA Automobiles SA	*0,19*	-	-	*0,19*
Autres activités	0	0	0	0
TOTAL	**0,19**	**0,05**	**0,01**	**0,13**

Le taux de gravité correspond au ratio « nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident de travail x 1 000/nombre d'heures travaillées ».

Maladies professionnelles

Groupe PSA se distingue en affichant publiquement ses indicateurs de maladies professionnelles et ses objectifs de diminution. La santé des salariés est une composante essentielle de la performance humaine et économique de l'entreprise.

Par un travail des ergonomes, des médecins, des ingénieurs sécurité et préventeurs en associant la ligne managériale, des actions concrètes et opérationnelles permettent de prévenir la survenance de maladies professionnelles et de maîtriser le taux de fréquence des maladies professionnelles (incluant les Troubles Musculo-Squelettiques).

En 2017 ce taux est de 2,80 contre 2,79 en 2016, confirmant l'amélioration enregistrée par rapport à 2015 (3,46) et 2014 (3,89). (Calcul du taux : nombre de maladies professionnelles reconnues/nombre d'heures travaillées × 1 000 000).

Les **Troubles Musculo-Squelettiques** (TMS), majorité des maladies professionnelles du Groupe, sont une priorité de la politique de santé et de sécurité au travail avec notamment la mise en place d'outils de cotation des postes de travail et une démarche d'analyse des processus d'apparition et de lutte contre les TMS. Ainsi, dans tous les sites industriels, la priorité est de diminuer les charges physiques et posturales en réduisant le nombre de postes « lourds ». Cet objectif est pris en compte dès la phase de conception des produits et des *process*. De 2005 à fin 2017, la proportion des postes « lourds » est passée de 18 % à 9 %, tandis que la part des postes « légers » est passée de 37 % à 58 %. Le Groupe a pour ambition de poursuivre cette évolution et d'atteindre un niveau de 60 % de postes « légers » en 2018.

La **prévention des risques psychosociaux** (RPS) et plus globalement le développement du bien-être au travail sont non seulement des vecteurs importants de préservation de la santé et la sécurité au travail mais contribuent directement à la performance de l'entreprise. En recourant à l'appui de la communauté médicale, le Groupe PSA a développé depuis 2007 une expertise dans la détection des facteurs de stress et de motivation, l'évaluation et la conduite d'actions pluridisciplinaires pour lutter contre les situations de risques psychosociaux. Grâce à ces outils d'évaluation, l'entreprise reporte publiquement les taux d'excès de stress qu'elle mesure et les objectifs d'amélioration qu'elle adopte. Cette démarche de mesure des taux de stress est désormais étendue aux pays d'Amérique latine (Brésil, Argentine) et d'Europe (Espagne, Portugal, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Italie, Suisse, Autriche).

La dernière mesure effectuée sur l'année 2017 auprès de 15 299 salariés au sein du Groupe montre que 7,6 % des salariés sont en excès de stress. Ce dispositif de suivi est complété par un dispositif d'animation reposant sur un réseau de correspondants (ressources humaines, médecin du travail, assistante sociale, ingénieur sécurité). Ce réseau accompagne les managers dans leur démarche de prévention. Des réponses existent aujourd'hui pour chaque facteur de risque identifié au sein du Groupe.

Accords et commissions mixtes santé et sécurité DPEF.9

Dans la plupart des pays où le Groupe est implanté, des structures paritaires ont en charge le suivi de la mise en œuvre des règles relatives à la santé et à la sécurité des salariés.

Plus de 96 % de l'effectif du Groupe (hors Faurecia) est représenté par des commissions mixtes sur la santé et la sécurité au travail.

Par ailleurs, l'entreprise s'engage à appliquer les meilleurs standards et pratiques en matière de conditions de travail. Par voie contractuelle la politique du Groupe en matière de conditions de travail s'inscrit dans des accords d'entreprises qui précisent les dispositions applicables. En 2017, 19 accords sur la santé et la sécurité ont été signés.

2.4.4.2. DÉVELOPPER LE BIEN-ÊTRE ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DPEF.4

En matière de qualité de vie et de bien-être au travail, le Groupe PSA dispose d'une expertise en matière d'ergonomie des postes de travail ainsi que d'évaluation du stress professionnel. En 2016, Groupe PSA a affirmé une ambition nouvelle pour proposer une expérience aux salariés basée sur le bien-être au travail en préparant l'avenir avec de nouvelles méthodes de travail et donner ainsi l'espace d'expression pour les talents individuels et collectifs.

Santé au travail

La politique de Groupe PSA vise à préserver et développer le capital santé de chaque salarié en s'appuyant sur le dialogue social et sur une coordination structurée des médecins du travail. Elle se fonde sur une approche individuelle et collective avec cinq cibles prioritaires :

- l'étude ergonomique des postes de travail, de leur conception à leur gestion en vie courante ;
- une démarche structurée de remontée des gênes ressenties au travail, les alertes liées au travail (ALT) ;
- une démarche pluridisciplinaire (impliquant ergonomes, médecins du travail, préventeurs et managers) pilotant les améliorations opérationnelles et traitant les problèmes remontés ;
- le suivi de la santé globale à travers une connaissance de plus en plus fine des déterminants de santé par les services de santé du Groupe ;
- une démarche d'amélioration permanente de la santé des salariés de Groupe PSA partenaire du programme *Healthy Workplaces* piloté par l'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail ;
- la mise en œuvre d'expérimentations sur le terrain pour agir en prévention (gestes de préparation à la prise de poste, démarche BEST de prise en compte des difficultés en autonomie, etc.).

Par ailleurs, un service social du travail est assuré auprès de la totalité du personnel en France, grâce au maillage de 22 assistantes sociales. Avec les mêmes missions, des services sociaux sont mis en place dans d'autres pays.

La vie associative est encouragée : plus de 80 associations sportives, culturelles ou caritatives sont très actives.

3 788 télétravailleurs dans le Groupe

L'impact positif du télétravail sur les conditions de travail et la qualité de vie personnelle, notamment par la diminution des temps de trajet, a été démontré au sein du Groupe. Le télétravail est devenu par accord collectif une des organisations du travail possible au sein du Groupe PSA depuis 2014. À fin d'année 2017, 3 028 salariés en France ont choisi le télétravail, soit près de 14 % de la population éligible à ce nouveau mode de travail.

Le Groupe va plus loin dans son offre de télétravail avec la création d'un compte annuel de 25 jours de travail à distance. Ce dispositif offre une nouvelle possibilité de flexibilité aux salariés, techniciens, administratifs et cadres non liés à la production et la possibilité d'exercer leur activité professionnelle, de façon occasionnelle, depuis leur domicile principal ou une autre résidence personnelle en France, voire un tiers lieu.

Le Groupe s'attache à appliquer partout dans le Monde le télétravail sur la base du volontariat et en tant qu'organisation flexible améliorant les conditions de travail. Sous cette impulsion, le télétravail est d'ores et déjà en usage en Espagne (72 télétravailleurs), en Belgique (53), au Brésil (163), en Argentine (146), en Slovaquie (105), en Italie (95) et en Turquie (9). Début 2018, le Groupe a lancé pour ses salariés en Chine un programme pilote de télétravail.

Salariés à temps partiel DPEF.4

Chaque fois que cela est possible, l'entreprise répond favorablement aux demandes des salariés souhaitant travailler à temps partiel. Ces aménagements individualisés s'effectuent en conciliant les souhaits des salariés et le bon fonctionnement des services. Le contrat à temps partiel est choisi et non imposé par le Groupe.

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD À TEMPS PARTIEL
(Situation au 31 décembre)

		France	Europe hors France	Hors Europe	Total
Division Automobile PCD	**2017**	**1 896**	**6 338**	**0**	**8 234**
	2016	2 038	6 788	0	8 826
	2015	2 465	6 062	0	8 527
Dont PSA Automobiles SA	***2017***	***1 734***	***0***	***0***	***1 734***
	2016	*1 877*	*0*	*0*	*1 877*
	2015	*2 047*	*0*	*0*	*2 047*
Faurecia	**2017**	**442**	**938**	**0**	**1 380**
	2016	426	1 090	0	1 516
	2015	554	1 038	0	1 592
Autres activités	**2017**	**33**	**13**	**0**	**46**
	2016	14	13	0	27
	2015	23	238	0	261
TOTAL	**2017**	**2 371**	**7 289**	**0**	**9 660**
	2016	2 478	7 891	0	10 369
	2015	3 042	7 338	0	10 380

Au 31 décembre 2017, le Groupe compte 10 380 salariés travaillant à temps partiel dans le monde (dont 3 731 à mi-temps), répartis ainsi : 38 % de femmes et 62 % d'hommes.

Congés de maternité, de paternité et de parentalité DPEF.4 DPEF.12

Les congés maternité et paternité sont comptabilisés en fonction des législations locales et respectent, dans chaque pays, les durées légales. On entend par congés parentaux la possibilité qu'ont les salariés, dans certains pays, de s'absenter dans les années suivant la naissance, pour l'éducation de leurs enfants. La politique du Groupe consiste à favoriser la reprise du travail à l'issue des congés maternité et d'informer les salariés sur les différentes formules de congés parentaux favorisant la prise de ces congés par les pères aussi bien que par les mères.

NOMBRE DE SALARIÉS EN CONGÉS DE MATERNITÉ, DE PATERNITÉ ET DE PARENTALITÉ PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
(Situation au 31 décembre)

	Congé de maternité				Congé de paternité				Congé de parentalité			
	Ouvriers et Employés	TAM	Cadres	Total	Ouvriers et Employés	TAM	Cadres	Total	Ouvriers et Employés	TAM	Cadres	Total
Division Automobile PCD	341	266	221	828	891	254	287	1 432	215	474	68	757
dont PSA Automobiles SA	*104*	*50*	*138*	*292*	*488*	*139*	*216*	*843*	*92*	*16*	*43*	*151*
Faurecia	1 000	200	335	1 535	949	182	390	1 521	476	141	151	768
Autres activités	0	5	9	14	0	0	4	4	0	2	3	5
TOTAL	**1 341**	**471**	**565**	**2 377**	**1 840**	**436**	**681**	**2 957**	**691**	**617**	**222**	**1 530**

2.4.5. Diversité et égalité des chances

Pour Groupe PSA, la diversité de ses salariés et des cultures est source de valeur ajoutée et de performance économique à condition de garantir l'égalité des chances. En encourageant l'égalité des chances et en fondant ses pratiques sur des critères objectifs de compétences et de résultats, le Groupe favorise l'engagement et la motivation de chaque collaborateur et développe une culture de performance et d'efficacité économique.

Cet enjeu de société concerne l'ensemble des pays d'implantation du Groupe. Les parties prenantes ont été associées à cet engagement par la conclusion de l'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise qui précise les règles de non-discrimination et d'égalité de traitement. Toutes les parties prenantes sont ainsi impliquées pour pratiquer un management inclusif, considérer les compétences dans l'accès à l'emploi et l'évolution professionnelle, reconnaître les mérites et prévenir toutes les formes de discrimination et d'intolérance à l'égard des différences.

En adhérant en 2016 aux Principes d'Autonomisation des Femmes (*Women's Empowerment Principles*), une initiative de l'ONU et d'ONU Femmes, le Groupe poursuit cette démarche responsable à l'échelle mondiale pour adopter les meilleurs standards et promouvoir les meilleures pratiques en matière de mixité et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

2.4.5.1. PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ POUR LA COHÉSION SOCIALE ET LA PERFORMANCE DPEF.14

Groupe PSA a choisi d'inscrire la promotion de la diversité dans son dialogue social. À l'échelle mondiale, l'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale entend appliquer et promouvoir, au-delà des règles légales, les meilleures pratiques et lutter contre le racisme, le sexisme, la xénophobie et l'homophobie et plus généralement contre l'intolérance à l'égard des différences et à garantir le respect de la vie privée.

Un accord sur la diversité et la cohésion sociale conclu dès le 8 septembre 2004 a été renouvelé le 21 mai 2015. Il réaffirme la volonté de l'entreprise d'assurer une égalité de traitement entre les personnes en se fondant sur des critères objectifs comme les compétences et les résultats, de combattre certains préjugés et de prévenir les discriminations, directes ou indirectes, conscientes ou inconscientes, notamment relevant des origines réelles ou supposées des personnes. L'accord permet d'associer les représentants du personnel sur la base de principes partagés et d'animer sur le terrain les engagements pris.

Les canaux de recrutement sont diversifiés, notamment par la création de partenariats avec les systèmes éducatifs et les services publics de l'emploi, le développement des offres en ligne et l'utilisation des réseaux sociaux pour toucher le plus large public. Le Groupe veille à ce qu'aucune étape du processus de recrutement ne soit discriminatoire. Un guide de bonnes pratiques est destiné aux recruteurs et un contrat de service est conclu avec les responsables hiérarchiques associés au recrutement, spécifiant les modalités d'évaluation. Le mode de sélection objectif des candidats est renforcé par la mise en place d'outils comme la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS).

Le Groupe concourt aux politiques publiques mises en place dans différents États pour promouvoir la diversité et prévenir les discriminations au travail. En France, dès 2009, le Groupe figurait parmi les premières entreprises françaises à obtenir le label Diversité récompensant la politique et les bonnes pratiques ressources humaines en matière de promotion de la diversité, d'égalité des chances et de prévention des discriminations. Le label décerné à l'issue d'une démarche de labellisation exigeante menée par AFNOR Certification dans le cadre d'un audit sur site, a été renouvelé en 2012 et, à nouveau, en février 2018. De même, en Espagne, le Groupe est détenteur du label *Diversidad* depuis 2009, label renouvelé en 2012 et 2015.

La prévention contre toutes les formes de discrimination, de harcèlement moral et de violence au travail

Le Groupe condamne tous les manquements aux droits et à la dignité des personnes, les mauvais traitements verbaux ou physiques, les harcèlements de toute nature, les violences au travail et la discrimination. Ces agissements sont passibles de sanctions et font l'objet de mesures de prévention dans tous les pays. Une communication régulière est effectuée auprès des salariés, et des actions de sensibilisation sont réalisées auprès de nombreux managers.

Les salariés victimes ou témoins de cas de harcèlement, de discrimination et de violences au travail sont informés des moyens de signalement existant. Ils peuvent ainsi alerter un responsable identifié en charge des questions de diversité et/ou de harcèlement. Un dispositif centralisé offrant des garanties de confidentialité et de neutralité, basé sur deux adresse e-mail, harcelement@mpsa.com et diversite@mpsa.com, apporte un moyen complémentaire de recours et de traitement des situations de harcèlement moral ou de discrimination.

Une procédure commune de traitement et de suivi a été instaurée dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, avec une adaptation des cadres légaux dans tous les pays. Pour chaque situation identifiée, une remontée d'informations à la Direction ressources humaines doit être opérée et une enquête est effectuée. En 2017, 44 situations de harcèlement, de discrimination ou de violences au travail ont été ainsi traitées.

2.4.5.2. L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES DPEF.12

Groupe PSA a adopté depuis 15 ans une politique volontariste en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour en faire une source de valeur ajoutée et de performance économique.

L'adhésion aux *Women's Empowerment Principles* apporte un référentiel reconnu internationalement et applicable à l'ensemble des sociétés du Groupe dans tous les pays. Il est utilisé pour procéder à une évaluation des réalisations dans les différents pays, pour identifier de nouvelles actions de progrès et pour promouvoir les meilleures pratiques.

Le Groupe a analysé les enjeux au regard de son secteur d'activité traditionnellement masculin et tient la féminisation de ses métiers et de ses postes clés comme un objectif décisif de sa stratégie de développement durable et responsable. Le Groupe en a déduit des plans d'actions structurés selon les trois axes suivants :

- la mixité des métiers ;
- des processus ressources humaines garantissant l'égalité professionnelle ;
- l'accès des femmes à tous les niveaux de responsabilité.

Par ailleurs, l'engagement du Groupe PSA contre le sexisme et contre les violences faites aux femmes est ancien.

Au niveau mondial, l'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale de Groupe PSA applique depuis 2006 les meilleures pratiques dans ce domaine et proclame que le Groupe ne tolère pas le sexisme. En France, l'accord sur l'égalité professionnelle a instauré un dispositif d'alerte professionnelle des situations de harcèlement, notamment à travers une messagerie dédiée harcelement@mpsa.com. Il comporte également des dispositions relatives à l'accompagnement les salariés victimes de violences conjugales. En Espagne, un accord d'entreprise spécifique a été signé à ce sujet.

En mars 2017, Groupe PSA a lancé une campagne de mobilisation pour « instaurer une culture d'entreprise exempte de sexisme préservant de bonnes relations de travail entre femmes et hommes, le bien-être et la performance collective ».

Un engagement reconnu

Groupe PSA est la première entreprise à détenir le label « Égalité professionnelle » depuis 2005 en France. Le renouvellement de ce label, le 8 décembre 2017, marque l'engagement du Groupe dans la durée et sa démarche de progrès continue.

L'accord du 5 octobre 2017 sur le développement de l'emploi féminin et l'égalité professionnelle, signé avec l'ensemble des six organisations syndicales représentatives, est le cinquième accord en France depuis un premier accord signé en novembre 2003. Il témoigne d'un dialogue social toujours fructueux et d'un engagement renouvelé.

En Espagne, Groupe PSA est détenteur du label Égalité décerné par le ministère des Affaires sociales et de l'Égalité depuis 2013 et pour la première fois pour ses filiales commerciales en 2015.

PERSONNEL FÉMININ INSCRIT EN CDI ET CDD PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
(Situation au 31 décembre)

	Ouvriers et employés	TAM	Cadres	Total
Division Automobile PCD	7 729	4 871	3 438	16 038
dont PSA Automobiles SA	*4 549*	*1 776*	*2 228*	*8 553*
Faurecia	18 616	2 974	4 464	26 054
Autres activités	27	68	278	373
TOTAL	**26 372**	**7 913**	**8 180**	**42 465**

ÉVOLUTION DU TAUX DE FÉMINISATION DES EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD
(Situation au 31 décembre)

Part des femmes	2015	2016	2017
Division Automobile PCD	18,4 %	18,5 %	18,7 %
dont PSA Automobiles SA	*17,9 %*	*17,2 %*	*16,8 %*
Faurecia	28,1 %	29,6 %	30,2 %
Autres activités	52,8 %	47,7 %	46,0 %
TOTAL	**23,2 %**	**23,8 %**	**24,6 %**

Le taux de féminisation atteint 22,4 % pour les ingénieurs et cadres, 25,7 % pour les TAM et 25,0 % pour les ouvriers et employés.

MIXITÉ DE LA POPULATION DES CADRES SUPÉRIEURS ET CADRES DIRIGEANTS PAR TRANCHE D'ÂGE
(Périmètre hors Faurecia, situation au 31 décembre)

	30/39 ans		40/49 ans		50 ans et +		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Division Automobile PCD	5	2	37	174	25	301	67	477
dont PSA Automobiles SA	*5*	*0*	*28*	*133*	*21*	*246*	*54*	*379*
Autres activités	2	1	15	17	9	44	26	62
TOTAL	**7**	**3**	**52**	**191**	**34**	**345**	**93**	**539**

Le tableau comprend les « cadres dirigeants » ayant en charge la définition et la mise en œuvre de la stratégie, des politiques et programmes du Groupe et les « cadres supérieurs » en charge de leur déclinaison. Il ne comprend pas les membres du Comité Exécutif. En 2017, la part des femmes cadres supérieurs et cadres dirigeants est de 14,7 %.

2.4.5.3. FAVORISER L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DEPF.10 DPEF.14

L'emploi des seniors

Le maintien dans l'emploi et la motivation des seniors (24 % de l'effectif Groupe de plus de 50 ans) constituent un engagement conforme à la responsabilité sociale de l'entreprise. Il s'agit de garantir l'égalité des chances et un traitement équitable pour tous, sans exclure les seniors.

Les mesures intégrées dans le contrat de génération de Groupe PSA visent à consolider la place des seniors dans l'entreprise, à mieux considérer leur expérience comme un avantage pour la réussite du Groupe. La coexistence des générations et la transmission des savoirs sont un atout pour la cohésion sociale et l'efficacité économique.

Action sur le territoire

Conscient que le lieu de résidence peut être un facteur de cloisonnement, d'inégalité des chances, voire de discrimination, le Groupe agit en tant qu'acteur socialement responsable dans ses territoires d'implantation et engagé dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité au sein de l'entreprise. L'entreprise met en œuvre, en lien avec les pouvoirs publics et le monde éducatif, des actions ciblées en faveur de l'orientation scolaire et de l'insertion professionnelle, particulièrement à destination de personnes éloignées de l'emploi, au moyen de contrats d'insertion et de contrats de formation en alternance.

En signant la Charte entreprises & quartiers en France, le Groupe a souhaité apporter son concours aux côtés des pouvoirs publics pour le développement économique et social local des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et de ses habitants.

2.4.5.4. EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DPEF.13 DPEF.33

Dans le monde, le Groupe emploie 5 136 salariés en situation de handicap. La reconnaissance du handicap est définie par les différentes législations locales. 81 % des salariés handicapés sont des ouvriers et employés, 13 % des TAM et 6 % des cadres.

5 136 salariés en situation de handicap au sein du Groupe

Six accords successifs ont été signés depuis 2000 pour soutenir les actions du Groupe en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. Cette politique se déploie dans le monde au travers de l'accord-cadre mondial avec pour objectifs de maintenir dans l'emploi les salariés en situation de handicap, de mener des actions de prévention et de favoriser leur insertion professionnelle. Agir ainsi, c'est aussi agir pour le collectif et pour la performance de l'entreprise.

Grâce aux différentes actions menées, Groupe PSA atteint aujourd'hui, à titre d'exemple en France dans la division Automobile, un taux d'emploi des personnes handicapées de 7,3 %, supérieur à l'obligation légale de 6 %, un taux d'emploi qui s'élève à 10,3 % avec les achats au secteur adapté et protégé.

En France, le 6e accord sur l'insertion des personnes handicapées dans le Groupe a été signé le 21 février 2017, confirmant la volonté forte de Groupe PSA d'accentuer la dynamique engagée.

Cet accord se déploie autour de quatre axes :

- changer notre regard sur le handicap par la sensibilisation et l'information des salariés tout au long de l'année, et en renforçant la formation des managers et des tuteurs ;
- favoriser la reconnaissance du statut de travailleur handicapé, en proposant des aides et des garanties aux bénéficiaires de l'accord dans leurs vies personnelle et professionnelle ;
- agir pour l'intégration et le maintien dans l'emploi en accompagnant les salariés en situation de handicap et en proposant des solutions de travail ou des postes adaptés et aménagés ;
- mobiliser tous les acteurs pour un pilotage coordonné en renforçant la connaissance de l'accord et des mesures aux contributeurs concernés (correspondant handicap local, service social, service médical, fonction RH, management, représentants du personnel et salariés) et en mettant en place des actions de prévention.

La « Semaine du Handicap » ainsi que toutes les animations ponctuelles en lien avec le handicap permettent de mieux communiquer sur la reconnaissance en tant que travailleur handicapé quelle que soit l'entité de travail (tertiaire, R&D et industriel).

La sous-traitance avec le secteur adapté et protégé constitue l'un des volets de l'accord Groupe sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. Cet engagement du Groupe avec le secteur adapté pour les pièces « série » est une politique qui a plus de 20 ans et qui a conduit Groupe PSA à être le 1er acheteur du secteur adapté en France, avec un chiffre d'affaires 2017 de 45,5 millions d'euros, ce qui représente 2 334 personnes employées principalement dans le domaine industriel (voir § 2.3.1.2.1). 100 % des voitures produites en Europe par Groupe PSA comportent ainsi au moins une pièce fabriquée par le secteur adapté et protégé.

2.4.6. RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DPEF.37 DPEF.38 DPEF.39 DPEF.40 DPEF.41

L'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale du Groupe PSA du 7 mars 2017 formalise de façon détaillée et publique ses engagements auprès de ses parties prenantes ainsi que les exigences sociales partagées avec les fournisseurs, sous-traitants, partenaires industriels et réseaux de distribution.

Par cet accord, Groupe PSA s'engage au-delà du simple respect des normes locales et nationales et se donne un cadre de référence dans le domaine des droits humains fondamentaux. L'accord fait référence aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail n° 87, 135 et 98 sur la liberté syndicale, la protection du droit syndical, les représentants des travailleurs, le droit d'organisation et de négociation collective, n° 29 et 105 sur l'abolition du travail forcé, n° 138 et 182 sur l'abolition effective du travail des enfants et l'âge minimum, n° 111 sur la prévention de la discrimination, n° 100 sur l'égalité de rémunération et n° 155 sur la santé et la sécurité des travailleurs.

Le Groupe promeut le respect des Droits de l'homme dans tous les pays où il est présent, y compris dans les zones où l'affirmation de ces droits est encore insuffisante. Par son adhésion au Pacte mondial des Nations unies (*Global Compact*) en 2003, le Groupe s'est engagé à respecter et à promouvoir ses 10 principes, inspirés de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux dans le travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et de la Convention des Nations unies contre la corruption, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme (*Ruggie Principles*) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales.

Groupe PSA s'engage à ce que le respect des droits humains soit un critère déterminant dans la sélection des fournisseurs. Il met en place un plan de vigilance raisonnable en matière de respect des droits de l'Homme suivant les recommandations de l'OCDE. En signant la Charte « politique achats responsables » du Groupe PSA, les fournisseurs du Groupe s'engagent notamment à ne pas recourir au travail forcé ou obligatoire ni au travail des enfants. Cette pratique est appliquée depuis 2006, bien avant l'entrée en vigueur des réglementations telles que le *UK Modern Slavery Act*.

Groupe PSA a examiné et traité les réclamations adressées par ses parties prenantes, notamment en application de l'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale de Groupe PSA. En 2017, un seul litige a été soumis dans le cadre du suivi d'application de l'accord-cadre mondial. Il émane d'un syndicat en Espagne qui conteste les conditions d'application d'un accord d'entreprise qu'il n'a pas signé et qu'il tient pour discriminatoire. Dans l'attente d'une décision judiciaire définitive, un arrangement provisoire a été mis en place par l'entreprise. Un arrêt de la Cour Supérieure Régionale rendu le 6 mars 2018 a finalement validé les dispositions de l'accord d'entreprise.

Groupe PSA est attaché au respect des législations et réglementations et à prévenir les situations litigieuses. 576 griefs en matière d'emploi ont été déposés en 2017, dont 515 devant une instance officielle externe (tribunal, conseil des Prud'hommes, organisme public de médiation, etc.) et 61 selon une procédure interne. 687 griefs ont été réglés dans l'année. Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour non-respect des droits humains fondamentaux en 2017.

FORMATIONS SUR LES POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
(Périmètre hors Faurecia, situation de l'année)

Thème	Nombre d'heures	Nombre de salariés
Égalité des chances, diversité, lutte contre la discrimination	4 921	1 656
Respect du Règlement Intérieur, accord-cadre mondial, éthique, règlement informatique	10 811	5 337
Corruption et conflit d'intérêt	1 775	1 987
TOTAL	**17 507**	**8 980**

En 2017, 8 980 salariés ont reçu une formation spécifique sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'Homme.

Ces formations peuvent concerner un domaine spécifique en relation avec l'activité du salarié, par exemple les règles anti-corruption, la lutte contre les fraudes, les règles anti-blanchiment d'argent ou encore le respect des lois sur la concurrence. Une formation « Manager la diversité – Prévenir les discriminations » est largement dispensée à l'intention de l'encadrement et de la fonction ressources humaines. Près de 4 000 personnes ont suivi cette formation depuis 2009. 19 sessions ont été déployées en France en 2017. Des formations sur la diversité et la non-discrimination sont également dispensées dans les autres pays tels l'Allemagne ou la Russie. Ces formations incluent la présentation des voies de recours.

2.5. PERFORMANCE RSE DU GROUPE PSA

Le Groupe fait la démonstration de sa responsabilité en étant intégré dans différents indices spécialisés d'investissement socialement responsable. Les performances du Groupe obtenues auprès des agences de notation extra-financière sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Indice	Agence de notation	Dernière évaluation du Groupe PSA
FTSE4Good	**FTSE RUSSEL :** l'indice *FTSE4Good* est conçu pour mesurer la performance des entreprises démontrant de solides pratiques ESG.	Le Groupe PSA est **maintenu dans l'indice *FTSE4Good*** (secteur *Automobile and parts*).
EURONEXT vigeo eiris INDICES **World 120** **Europe 120** **Eurozone 120** **France 20**	**VIGEO-EIRIS :** la gamme d'indices de Vigeo-Eiris rassemble les entreprises qui obtiennent les meilleures opinions de l'agence sur leur performance en responsabilité sociale. Elle inclut quatre indices : le *Vigeo World 120* (les 120 entreprises les plus avancées au niveau mondial), le *Vigeo Eurozone 120* (les 120 entreprises les plus avancées de la zone euro), le *Vigeo Europe 120* (les 120 entreprises européennes les plus avancées), et le *Vigeo France 20* (les 20 entreprises françaises les plus avancées).	Le Groupe PSA **est maintenu dans les quatre indices *World 120, Eurozone 120, Europe 120* et *France 20*.** Le Groupe PSA est le **seul constructeur automobile dans l'indice *Vigeo World 120*** en décembre 2017.
EURONEXT Low Carbon Europe 100	**CARBONE 4 :** la méthodologie unique de Carbone 4 permet d'identifier les entreprises qui contribuent positivement à la transition climatique, non seulement à travers leur performance opérationnelle, mais aussi à travers les produits vendus à leurs clients. La sélection des entreprises dans l'indice tient également compte des émissions évitées grâce à leurs efforts d'innovation de produits et services.	Le Groupe PSA est **maintenu dans l'indice *Low Carbon Europe 100.***
CDP DRIVING SUSTAINABLE ECONOMIES **2017 Climate A-**	**CARBON DISCLOSURE PROJECT :** sur la base d'une méthodologie rendue publique et évoluant chaque année, le CDP attribue une note aux entreprises sur leur action face aux enjeux du changement climatique.	Le Groupe PSA est noté A- en 2017. Cette catégorie ***Leadership*** regroupe les **19 % meilleures entreprises du secteur** alors que la note moyenne est de C. Nota : le questionnaire CDP 2018 est aligné sur les exigences de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD).
included in ETHIBEL SUSTAINABILITY INDEX EXCELLENCE Global	**FORUM ETHIBEL/VIGEO :** pour composer l'indice *Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe*, Forum Ethibel sélectionne, sur la base des analyses réalisées par l'agence de notation européenne Vigeo, les entreprises membres du *Russel Global Index* qui jouent un rôle de leader dans leur secteur d'activité en termes de RSE.	Le Groupe PSA est **maintenu dans l'indice *Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe*.**
MEMBER OF Dow Jones Sustainability Indices In Collaboration with RobecoSAM	**ROBECOSAM/STANDARD & POOR'S :** RobecoSAM et S&Ps instruisent conjointement l'indice DSJI pour le *New York Stock Exchange*. Cet indice retient les 10 % d'entreprises les plus performantes de chaque secteur, selon des critères économiques, environnementaux et sociaux.	Le Groupe PSA est **membre du DJSI et devient leader du secteur automobile**.
Member 2016/2017 STOXX ESG LEADERS INDICES	**SUSTAINALITICS :** l'indice STOXX Global ESG Leaders évalue la performance environnementale, sociale et la gouvernance d'entreprises leaders sur le plan mondial. Il est composé des sous-indices suivants : le STOXX Global ESG Environmental Leaders, le STOXX Global ESG Social Leaders et le STOXX Global ESG Governance Leaders.	Le Groupe PSA est **maintenu dans l'indice STOXX Global ESG Leaders**.
Corporate Responsibility Prime rated by oekom research	**OEKOM RESEARCH**, agence de notation indépendante allemande dans le domaine du développement durable, attribue la notation Prime aux entreprises qui selon leur notation sont parmi les leaders dans leur secteur, et qui remplissent les critères minimaux spécifiques à chaque secteur définis par Oekom Research.	Le Groupe PSA a conservé le **statut Prime et le *leadership* du secteur automobile** dans le classement établi par Oekom Research..

Enfin, conformément à son engagement au **Pacte Mondial des Nations Unies**, le Groupe publie, sur le site du Pacte mondial, une communication sur le progrès qui rend compte des avancées du Groupe sur une année pour chacun des 10 principes du Pacte. En 2017, le rapport RSE 2016 du Groupe s'est vu attribuer le niveau ***Advanced***, qui est le plus haut niveau d'évaluation du Pacte Mondial.

2.6. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

La Société a décidé de solliciter l'avis d'un expert indépendant sur la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées données dans le rapport de gestion, en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. Le cabinet Grant Thornton a été désigné en qualité d'organisme tiers indépendant par Carlos TAVARES, Président du Directoire, le 5 octobre 2017. Le rapport d'expertise a été remis par le cabinet Grant Thornton au Directoire de la Société le 12 mars 2018. Les conclusions de ce rapport sont reprises ci-dessous.

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Peugeot S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Peugeot S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080 (1), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège et dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE) ;
- d'exprimer, à la demande de la société, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées (2) par la société ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre 2017 et février 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ douze semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

(1) Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr.
(2) Se reporter à la note de bas de page (1) de la page 92.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité et le rapport d'assurance raisonnable, à la norme internationale ISAE 3000 (1).

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la partie 2.7 du rapport de gestion, intitulée « Périmètre de reporting, méthodologie et tables de correspondance ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE et auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et de prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes (2):

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés (3) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 25 % des effectifs et entre 18 % et 100 % des informations quantitatives environnementales présentées.

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

*(2) **Informations quantitatives sociales :** effectifs inscrits en CDI et CDD et répartition par sexe, âge et zone géographique ; recrutements en CDI ; départs CDI et licenciements ; taux de fréquence management des accidents avec arrêt (TF1M) ; taux de gravité ; nombre de maladies professionnelles ; nombre d'heures de formation.*
***Informations quantitatives environnementales :** volume d'eau totale prélevée ; consommations énergétiques totales ; émissions directes et indirectes de GES ; émissions de composés organiques volatils (COV) ; rejets bruts dans l'eau de DCO, MES et DBO5 ; quantité de déchets dangereux et non dangereux.*
***Informations qualitatives :** « La gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement » ; « Lutter contre l'effet de serre et s'adapter aux conséquences du changement climatique » ; « Préserver la qualité de l'air » ; « Intégration des enjeux environnementaux dans le conception de l'offre » ; « Le développement des services de mobilité et de l'intelligence embarquée » ; « La sécurité et la protection des consommateurs » ; « Loyauté des pratiques – lutte contre la corruption » ; « Les actions de partenariat et de mécénat en faveur du développement régional et des communautés ».*

*(3) **Pour les informations sociales et environnementales :** Caen ; Poissy ; Rennes ; Sept Fons ; Valenciennes ; Vélizy ; Vigo.*
***Pour les informations environnementales uniquement :** Filiale d'importation de Porriño ; Peugeot Citroën Retail Chantepie ; Peugeot Citroën Retail Rennes ; Peugeot Citroën Retail Vigo.*

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

3. RAPPORT D'ASSURANCE RAISONNABLE SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Concernant les informations sélectionnées [(1)] par la société, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 2 ci-dessus pour les informations RSE considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné [(2)] représente 26 % des effectifs et entre 31 % et 46 % des informations quantitatives environnementales présentées.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la société.

Conclusion

A notre avis, les informations sélectionnées par la société ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2018

L'Organisme Tiers Indépendant
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Gilles Hengoat
Associé

(1) ***Informations sociales :*** *effectifs inscrits en CDI et CDD ; taux de fréquence management des accidents avec arrêt (TF1M) ; taux de gravité.*
Informations environnementales : *volume total d'eau prélevée ; consommation énergétiques totales ; émissions directes et indirectes de GES ; émissions de composés organiques volatils (COV) ; quantité de déchets dangereux et non dangereux.*
Informations sociétales : *résultats de l'auto-évaluation des sites de production des fournisseurs ; nombre de groupes fournisseurs évaluées par un tiers extérieur (ECOVADIS) ; performance RSE des fournisseurs de PSA évalués par un tiers extérieur (ECOVADIS).*

(2) ***Pour les informations sociales et environnementales :*** *Caen ; Mangualde ; Poissy ; Rennes ; Sept Fons ; Valenciennes ; Vélizy ; Vigo.*
Pour les informations environnementales uniquement : *Filiale d'importation de Porriño ; Peugeot Citroën Retail Chantepie ; Peugeot Citroën Retail Rennes ; Peugeot Citroën Retail Vigo.*

2.7. PÉRIMÈTRE DE REPORTING, MÉTHODOLOGIE ET TABLES DE CORRESPONDANCE

2.7.1. Périmètre de reporting

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET STANDARDS INTERNATIONAUX

Les informations sociales, environnementales et sociétales contenues dans le présent chapitre s'inscrivent dans le cadre des dispositifs de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, dans sa version modifiée par Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 pris en application de la Loi n° 2010-778 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Loi « Grenelle 2 ») encore applicable, de l'article L. 225-102-1 issu de **l'Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017** relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises et des articles R. 225-105 et suivants du Code de commerce français modifiés par **Décret n° 2017-1265 en date du 9 août 2017 pris pour application** de l'Ordonnance précitée, ainsi que des recommandations de la *Global Reporting Initiative* (GRI).

Un index de concordance avec les indicateurs du référentiel GRI est disponible à la fin du rapport RSE 2017 publié par le Groupe, pour sa Division Automobile. Les données reportées concernent les sites industriels, les sites de R&D, les principaux sites tertiaires, les établissements commerciaux du réseau propre aux marques Peugeot, Citroën et DS, les sites logistiques des sociétés consolidées par intégration globale du Groupe.

Ces informations sont consolidées et portent sur la Société mère Peugeot S.A., ainsi que sur l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à l'exception des filiales Faurecia, Crédipar, PSA Automobiles SA, Opel et Vauxhall, pour les raisons expliquées au chapitre 2.1 du présent document.

LES ACTIVITÉS INCLUSES DANS LE REPORTING ET ÉVOLUTIONS

Le périmètre sur lequel sont rapportées de façon détaillée les informations sociales, environnementales et sociétales sur les actions en faveur du développement durable inclut :

- **les Activités Automobiles PCD des sites de production, de recherche et développement et tertiaires :**

  Le domaine « automobile » regroupe les filiales PSA Automobiles SA, AP/AC, Française de Mécanique, SevelNord, les sites industriels hors de France, les sites de R&D ainsi que les sites tertiaires en France.

  Parmi les filiales automobiles, seule la filiale PSA Automobiles SA. a l'obligation de publier des informations sociales, environnementales et sociétales détaillées. Elles figurent dans ce document de référence.

  Sauf mention contraire, la politique du Groupe s'applique à PSA Automobiles SA. C'est le cas en particulier pour les thèmes suivants : conditions de santé et de sécurité au travail, organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation, ainsi que les accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel, les politiques mises en œuvre en matière de formation, la politique de lutte contre les discriminations, les actions menées en lien avec l'impact territorial du Groupe, les actions de partenariat ou de mécénat, la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.

  La structure PCMA Automotiv RUS, située à Kaluga en Russie, en joint-venture avec Mitsubishi Motors Corp. est aussi incluse dans le périmètre de reporting, dans le domaine « automobile », sur les volets sociétaux et environnementaux ;

- **les Activités du Commerce Automobile PCD :**

  Elles regroupent les sites du réseau commercial détenu en propre, les centres de formations pour les personnels du réseau, les magasins de pièces de rechange, les directions régionales et les sièges des filiales d'importation.

  Le périmètre « Activités du Commerce Automobile PCD » est inclus dans l'appellation « Division Automobile PCD » pour les thématiques RH, mais il est traité à part pour les thématiques Environnement.

  En 2015, le Groupe a fait l'acquisition de Mister Auto, société de vente en ligne de pièces de rechange, dont la mesure des impacts RSE jugés significatifs au niveau du Groupe PSA est progressivement intégrée au reporting extra-financier ;

NOTA - la Division Automobile PCD :

La Division Automobile PCD rassemble les Activités Automobiles PCD (dont PSA Automobiles SA) et les Activités du Commerce Automobile PCD.

- **la filiale d'équipement :**

  Faurecia, société cotée dont le capital est détenu désormais à 46,3 % par le Groupe PSA reste consolidée par intégration globale car Peugeot S.A. conserve le contrôle (63,1 % des droits de vote théorique). Conformément aux dispositions légales, Faurecia dispose d'une complète autonomie de gestion qui établit et publie dans son propre document de référence les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux relevant de son activité ;

- **les « autres activités » :**

  Elles sont désormais composées de la société holding Peugeot S.A., et de Banque PSA Finance (BPF).

  Concernant BPF, les informations sociales et sociétales publiées dans le document de référence consolident les entités détenues à 100 % par BPF au 31 décembre 2017. Cette méthodologie, alignée sur les règles de consolidation de BPF, exclut du périmètre de reporting RSE les joint-ventures créées avec Santander, dont la liste est présentée dans le rapport de gestion de BPF.

Conformément aux exigences réglementaires, les informations quantitatives ont été publiées sur la base d'indicateurs transversaux et consolidables, dès lors que ces informations étaient pertinentes.

LES EXCLUSIONS DU REPORTING RSE PAR RAPPORT AU REPORTING FINANCIER

Le périmètre de reporting ne comporte pas les joint-ventures avec d'autres constructeurs, qui sont mises en équivalence en raison de l'absence de contrôle exclusif :

- TPCA (Toyota Peugeot Citroën Automobiles), située à Kolín en République Tchèque, en joint-venture avec Toyota ;
- DPCA (Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles), à Wuhan en Chine, en joint-venture avec Dongfeng Motor Corp. ;
- CAPSA (Changan PSA Automobiles), à Shenzhen en Chine, en joint-venture avec China Changan Automobiles ;
- Sevelsud, à Val Di Sangro en Italie, en joint-venture avec Fiat ;
- IKAP (Iran Khodro Automobiles Peugeot), à Téhéran en Iran, en joint-venture avec Iran Khodro ;
- SCCO (SAIPA Citroën Automobiles Company), à Kashan, en joint-venture avec Saipa Kashan ;
- Uzbekistan Peugeot Citroën Automotive, à Jizzakh, en joint-venture avec SC Uzavtosanoat.

Au sein de ces joint-ventures, le Groupe exerce son rôle d'actionnaire et de partenaire industriel dans une perspective de développement à long terme.

En fonction du mode de pilotage retenu avec le partenaire industriel, les joint-ventures rendent compte à différents niveaux de leur performance sociale et environnementale.

Depuis 2007, à l'initiative du Groupe et en accord avec le co-actionnaire Dongfeng Motor Corp., DPCA publie un rapport de développement durable, qui fut le premier rapport de développement durable d'un constructeur automobile en Chine.

D'autres éléments, en particulier, des exemples d'actions menées, sont plus largement décrits dans les publications RSE de chacune des entités. Le rapport RSE du Groupe ainsi que le document de référence de Faurecia décrivent notamment la politique, les engagements et les résultats des filiales automobile, bancaire et équipementière.

Les sociétés OPEL et VAUXHALL ne sont pas non plus incluses dans ce Document de Référence 2017 pour les raisons expliquées au chapitre 2.1.

2.7.2. Méthodologie de reporting

La méthodologie de reporting est présentée au chapitre 8.4 du rapport RSE 2017 du Groupe.

2.7.3. Table de correspondance avec les exigences réglementaires

La table de correspondance ci-dessous présente les éléments exigés par les dispositifs législatifs Grenelle 2, toujours applicables sur l'exercice financier 2017, et ceux exigés par les articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce ayant transposé la Directive 2014/95/UE, applicables à compter de l'exercice financier 2018, mais que le Groupe PSA a choisi d'appliquer par anticipation et de façon volontaire.

Les éléments exigés par les articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce sont signalés dans le présent rapport par :

- une icône DPEF.A (1) pour la présentation du modèle d'affaires du Groupe PSA ;
- une icône DPEF.B (1) pour la description des principaux risques liés à l'activité du Groupe PSA en matière de responsabilité sociétale et environnementale ;
- des icônes DPEF.X (1) pour les autres indicateurs.

Attendus	Codification des indicateurs DPEF	Précédente codification des indicateurs Grenelle 2	Document de référence 2017 (chapitres concernés)	Degré de réponse*
Modèle d'affaires de la Société	DPEF.A	-	2.1.1.	
Principaux risques RSE liés à l'activité de la Société	DPEF.B	-	2.1.1.	
1° INFORMATIONS SOCIALES				
a) Emploi				
L'effectif total	DPEF.1.a	G.1.a	2.4.2	
Répartition des salariés par sexe	DPEF.1.b	G.1.b	2.4.2	
Répartition des salariés par âge	DPEF.1.c	G.1.c	2.4.2	
Répartition des salariés par zone géographique	DPEF.1.d	G.1.d	2.4.2	
Les embauches	DPEF.2.a	G.2.a	2.4.2.1	
Les licenciements	DPEF.2.b	G.2.b	2.4.2.2	
Les rémunérations et leur évolution	DPEF.3	G.3	2.4.3.5	
b) Organisation du travail				
L'organisation du temps de travail	DPEF.4	G.4	2.4.2.3 / 2.4.4 / 2.4.4.1 / 2.4.4.2	
L'absentéisme	DPEF.5	G.5	2.4.2.3	

(1) Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF).

Attendus	Codification des indicateurs DPEF	Précédente codification des indicateurs Grenelle 2	Document de référence 2017 (chapitres concernés)	Degré de réponse*
c) Santé et sécurité				
Les conditions de santé et de sécurité au travail	DPEF.6	G.8.	2.4.4 / 2.4.4.1	
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	DPEF.7	G.10	2.4.4.1	
d) Relations sociales				
Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	DPEF.8	G.6	2.4.1	
Le bilan des accords collectifs notamment en matière de santé et sécurité du travail	DPEF.9	G.9	2.4.1 / 2.4.4.1	
e) Formation				
Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	DPEF.10	G.11	2.2.2 / 2.4.3.2 / 2.4.3.3 / 2.4.5.3	
Le nombre total d'heures de formation	DPEF.11	G.12	2.4.3.3	
f) Égalité de traitement				
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	DPEF.12	G.13	2.4.4.2 / 2.4.5.2	
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	DPEF.13	G.14	2.4.5.4	
La politique de lutte contre les discriminations	DPEF.14	G.15	2.4.1 / 2.4.5.1 / 2.4.5.3	
2° INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES				
a) Politique générale en matière environnementale				
L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	DPEF.15	G.20	2.1.1 / 2.1.2 / 2.2.1 / 2.2.2	
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	DPEF.16	G.22	2.2.1 / 2.2.1.1.1 / 2.2.1.2 / 2.2.1.3.3 / 2.2.2	
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours.	DPEF.17	G.23	2.2.2	
b) Pollution				
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	DPEF.18	G.24	2.2.1.2 / 2.2.1.3.1 / 2.2.1.3.4 / 2.2.2 /2.2.2.2.1 / 2.2.2.2.2 / 2.2.2.4.2	
La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	DPEF.19	G.25	2.2.1.3.4 / 2.2.2.2.3 / 2.2.2.5	
c) Économie circulaire				
I) Prévention et gestion des déchets				
Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	DPEF.20	G.26	2.2.1.3.2 / 2.2.1.3.4 / 2.2.2.3.2	
Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	DPEF. 21	G.27	non concerné	
II) Utilisation durable des ressources				
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	DPEF.22	G.28	2.2.2.4.1	
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	DPEF.23	G.29	2.2.1.3.1 / 2.2.1.3.2 / 2.2.2.3.1	
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	DPEF.24	G.30	2.2.1.1.1 / 2.2.2.1.1	
L'utilisation des sols	DPEF.25	G.31	2.2.2.2.2	

Attendus	Codification des indicateurs DPEF	Précédente codification des indicateurs Grenelle 2	Document de référence 2017 (chapitres concernés)	Degré de réponse*
d) Changement climatique				
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	DPEF.26	G.32	2.2.1.1.2 / 2.2.2.1.2	
Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	DPEF.27	G.33	2.2.1.1.1 / 2.2.1.3.4 / 2.2.1.4 / 2.2.2.1.2	
Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	DPEF.28		2.2.2.1.2	
e) Protection de la biodiversité				
Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	DPEF.29	G.34	2.2.2.5	
3° INFORMATIONS SOCIÉTALES				
a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable				
L'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local	DEPF.30	G.35	2.3.1.1/2.3.1.2 / 2.4.3.5	
L'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales	DEPF.31	G.36	2.3.3	
Les relations entretenues avec les parties prenantes et les modalités de dialogue avec celles-ci.	DEPF.32	G.37	2.1.3	
Les actions de partenariat ou de mécénat	DEPF.33	G.38	2.3.3 / 2.4.5.4	
b) Sous-traitance et fournisseurs				
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	DEPF.34	G.39	2.3.1.1 / 2.3.1.2 / 2.3.1.2.1	
La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	DPEF.35	G.40	2.3.1.1 / 2.3.1.2 / 2.3.1.2.1 / 2.3.1.2.2	
c) Loyauté des pratiques				
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité et des consommateurs	DEPF.36	G.42	2.2.1.2 / 2.2.1.3.1 / 2.2.1.4 / 2.3.2	
Les actions relatives à la lutte contre la corruption	DPEF.37	G.41	2.3.4 / 2.4.1 / 2.4.6	
4°) INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME				
a) Promotions et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives				
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	DPEF. 38	G.16	2.4.1 / 2.4.6	
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	DPEF.39	G.17	2.4.1 / 2.4.6	
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	DPEF.40	G.18	2.4.1 / 2.4.6	
À l'abolition effective du travail des enfants	DPEF.41	G.19	2.4.1 / 2.4.6	
b) Autres actions engagées en faveur des Droits de l'homme	DPEF.42	G.43	2.4.1 / 2.3.1.2.1	

* *Le degré de réponse indique la présence d'une réponse du Groupe à chacun des 42 thèmes du Grenelle et 43 thèmes de la DPEF et le taux de couverture de cette réponse pour les filiales concernées :*

- *= le Groupe répond au thème du Grenelle et de la DPEF et la réponse couvre 100 % des filiales soumises à obligation de publier des informations détaillées.*
- *= le Groupe apporte une réponse, mais elle ne couvre pas la totalité du périmètre soumis. (Opel et Vauxhall non consolidées sur cet exercice financier).*
- *= le Groupe n'apporte pas de réponse au thème du Grenelle et de la DPEF et explique pourquoi.*

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1. LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE 98

3.1.1. La Direction Générale du Groupe PSA et le Directoire 98
3.1.2. Le Conseil de Surveillance 102
3.1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance 118
3.1.4. Déclarations sur la situation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance 123
3.1.5. Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société 124
3.1.6. L'application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF 124
3.1.7. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales de Peugeot S.A. et publication des informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 124

3.2. LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX 125

3.2.1. Principes et critères de détermination de la rémunération des membres du Directoire et de son Président 125
3.2.2. Principes et critères de détermination de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance et de son Président 128
3.2.3. Eléments des rémunérations et avantages dus et attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017 129
3.2.4. Détails des rémunérations des membres du Directoire (Tableaux Code AFEP-MEDEF) 130
3.2.5. Détails des rémunérations du Président et des membres du Conseil de Surveillance 138

Les principes de gouvernance

Peugeot S.A. se réfère et se conforme, depuis de nombreuses années, aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après adaptation pour une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, ainsi qu'à son guide d'application. Ce code, dans sa version révisée en novembre 2016, est consultable sur internet : http://www.medef.com/

Un tableau de synthèse présente les écarts au Code AFEP-MEDEF avec les explications y afférentes [§ 3.1.6].

Le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

Le présent chapitre sur le gouvernement d'entreprise rend compte de :

- la composition du Directoire et du Conseil de Surveillance et la présentation des mandataires sociaux, avec la liste de l'ensemble de leurs mandats et fonctions ;
- la politique de diversité appliquée en Conseil et notamment la représentation équilibrée des femmes et des hommes ;
- les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que son fonctionnement ;
- les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer la politique de rémunération des mandataires sociaux, ainsi que la rémunération totale, les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé, ainsi que les engagements de toute nature pris au bénéfice des mandataires sociaux par la Société.

Ces informations constituent une partie du Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Pour information, le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 28 février 2018.

Pour toute information détaillée concernant le capital et les éléments d'ordre financier, qui sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, il convient de se référer au chapitre 7 du présent document de référence.

Pour toute information concernant les conventions dites réglementées, il convient de se référer au chapitre 6.7; pour prendre connaissance des observations du Conseil de Surveillance sur l'activité au titre de l'exercice écoulé, les comptes et le rapport de gestion du Directoire, il convient de se référer au chapitre 5.6 du présent document de référence.

3.1. LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La société Peugeot S.A. a adopté depuis 1972 la forme de société à Conseil de Surveillance et Directoire, qui permet de distinguer les fonctions de direction et de gestion, assumées par le Directoire, et les fonctions de contrôle, dévolues au Conseil de Surveillance. Cette séparation répond particulièrement bien aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise.

3.1.1. La Direction Générale du Groupe PSA et le Directoire

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La Direction exécutive du Groupe est assurée par le Comité Exécutif (COMEX).

Sa composition est détaillée dans l'organigramme fonctionnel du Groupe, au chapitre 1.2. du présent document de référence.

LE DIRECTOIRE

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance pour quatre ans. Les membres du Directoire peuvent être révoqués, conformément aux statuts de la Société, par le Conseil de Surveillance et, conformément à la loi, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le mandat des membres du Directoire actuellement en fonction a été renouvelé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 22 février 2017 pour une durée de quatre ans, jusqu'en 2021.

ÉVOLUTIONS SURVENUES EN 2017

Aucun mandat des membres du Directoire n'a pris fin au cours de l'exercice 2017.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE EN FONCTION

CARLOS TAVARES

Nationalité portugaise

Né le 14 août 1958

Adresse professionnelle :
PSA Groupe,
7, rue Henri Sainte Claire Deville
92500 Rueil-Malmaison,
France

Date du premier mandat au Directoire :
1er janvier 2014

Date du dernier renouvellement :
22 février 2017

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Président du Directoire de Peugeot S.A.

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur de Banque PSA Finance S.A.		√
Administrateur de Faurecia S.A.	√	√
Président du Conseil d'Administration de PSA AUTOMOBILES S.A.		√
Administrateur d'AIRBUS Group S.E.	√	
Administrateur de TOTAL S.A.	√	
Président de ACEA (Association des constructeurs européens d'automobiles)		
Président du Conseil de Surveillance d'Opel Automobiles Gmbh		√

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Directeur général délégué de RENAULT et membre du Directoire de l'Alliance RENAULT-NISSAN
- Administrateur de RENAULT NISSAN B.V.
- Administrateur de PCMA Holding B.V.
- Administrateur d'AVTOVAZ
- Administrateur d'ALPINE-CATERHAM
- *Chairman* du *Management Committee* de NISSAN AMERICAS
- Gérant d'une micro-entreprise de gestion d'une unité de type *Bed&Breakfast* à Lisbonne

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'École Centrale de Paris, M. Carlos TAVARES a occupé différents postes de responsabilité au sein du Groupe Renault entre 1981 et 2004 avant de rejoindre le Groupe Nissan. Après avoir été responsable des opérations pour Nissan dans la région Amériques, il est nommé Directeur général délégué aux Opérations au sein du Groupe Renault de 2011 à 2013. Depuis le 1er janvier 2014, il a rejoint le Directoire de Peugeot S.A., dont il assure la Présidence depuis le 31 mars 2014.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 131 000 actions.

JEAN-BAPTISTE CHASSELOUP DE CHATILLON

Nationalité française

Né le 19 mars 1965

Adresse professionnelle :
PSA Groupe,
7, rue Henri Sainte Claire Deville
92500 Rueil-Malmaison,
France

Date du premier mandat au Directoire :
13 mars 2012

Date du dernier renouvellement :
22 février 2017

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Membre du Directoire de Peugeot S.A.

Directeur financier
Directeur des systèmes d'information

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur d'AUTOMOBILES CITROËN S.A.		√
Représentant permanent de Peugeot S.A. au Conseil d'Administration d'AUTOMOBILES PEUGEOT S.A.		√
Administrateur de Faurecia S.A.	√	√
Représentant permanent d'AUTOMOBILES PEUGEOT au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance S.A.		√
Vice-Président et administrateur délégué de PSA INTERNATIONAL S.A.		√
Administrateur de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles COMPANY LTD.		√
Administrateur de Changan PSA AUTOMOBILES CO. LTD.		√
Supervisory Director de PSA (Wuhan) MANAGEMENT COMPANY CO., LTD.		√
Supervisory Director de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles SALES COMPANY LTD.		√
Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance de GEFCO S.A. (Participation du Groupe PSA)		
Président de MISTER AUTO S.A.		√
Président de CARONWAY S.A.S.		√
Administrateur d'IKAP PJSC		√
Administrateur de Saipa Citroën Compagny PJSC		√
Membre du Conseil de Surveillance d'Opel Automobiles GmbH		√

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Président du Conseil d'Administration de Banque PSA Finance S.A.
- Président d'A.S.M. Auto Sud Marché SAS
- Administrateur de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES S.A.
- Administrateur de PCMA HOLDING B.V.
- Administrateur de GEFCO S.A.
- Administrateur du CCFA
- Représentant permanent du CCFA au Conseil d'Administration d'AUTO MOTO CYCLE PROMOTION
- Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT FINANCE INTERNATIONAL N.V.

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'Université Paris Dauphine et de l'Université de Lancaster (UK), M. Jean-Baptiste CHASSELOUP DE CHATILLON a exercé plusieurs fonctions de direction au sein du Groupe avant d'être nommé Directeur du contrôle de gestion du Groupe en 2007. Il est membre du Directoire de Peugeot S.A. depuis 2012. Il est actuellement Directeur financier du Groupe PSA et Directeur des systèmes d'information, en charge de la Direction des pièces de rechange et des services.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 66 943 actions et 1 005 bons de souscription d'actions.

Nombre de parts du FCPE « des salariés du Groupe PSA » détenues au 31 décembre 2017 : 788 parts.

MAXIME PICAT

Nationalité française

Né le 26 mars 1974

Adresse professionnelle :
PSA Groupe,
7, rue Henri Sainte Claire Deville
92500 Rueil-Malmaison,
France

Date du premier mandat au Directoire :
1er septembre 2016

Date du dernier renouvellement :
22 février 2017

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Membre du Directoire de Peugeot S.A.

Directeur opérationnel Europe

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur de PSA AUTOMOBILES SA		√
Administrateur délégué de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES COMPANY LTD.		√
Administrateur et administrateur délégué de PEUGEOT CITROËN AUTOMOVILES ESPAÑA S.A.		√
Président du Conseil d'Administration et administrateur de PEUGEOT CITROËN AUTOMOVEIS S.A. (Portugal)		√
Membre du Conseil de Surveillance d'Opel Automobiles GmbH		√

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Président Directeur Général d'AUTOMOBILES PEUGEOT S.A.
- Administrateur de DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILE SALES COMPANY LTD.
- Administrateur de DONGFENG PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILE COMPANY LTD.
- Administrateur de PEUGEOT ESPAÑA S.A.
- Administrateur de BERI ITALIA SRL
- Président du Conseil d'Administration et administrateur de PEUGEOT MOTOR COMPANY PLC
- Représentant permanent d'AUTOMOBILES PEUGEOT au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance S.A.
- Président du Conseil d'Administration puis Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT MOTOCYCLES SAS
- Administrateur délégué de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES COMPAGNY LTD
- Administrateur de la Fondation d'entreprise PSA

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'École des Mines de Paris, M. Maxime PICAT est entré dans le Groupe en 1998. Il possède une expérience industrielle approfondie : après plusieurs postes en fabrication à Mulhouse, il est devenu responsable de fabrication à l'usine de Sochaux avant d'être nommé Directeur du site de production de Wuhan en novembre 2007. En janvier 2011, il est nommé Directeur général de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles (DPCA) après avoir été Directeur général adjoint d'août 2008 à janvier 2011. Le 1er octobre 2012, M. Maxime PICAT est nommé Directeur de la marque Peugeot. Il est Directeur opérationnel Europe et membre du Directoire depuis le 1er septembre 2016.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par M. Maxime PICAT au 31 décembre 2017 : 41 000 actions.

Nombre de parts du FCPE « des salariés du Groupe PSA » détenues au 31 décembre 2017 : 2 366 parts.

JEAN-CHRISTOPHE QUÉMARD

Nationalité française

Né le 30 septembre 1960

Adresse professionnelle :
PSA Groupe,
7, rue Henri Sainte Claire Deville
92500 Rueil-Malmaison,
France

Date du premier mandat au Directoire :
13 mars 2012

Date du dernier renouvellement :
22 février 2017

Échéance et durée du mandat en cours :

2021 (4 ans)

Membre du Directoire de Peugeot S.A.

Directeur Afrique-Moyen-Orient

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Représentant permanent d'AUTOMOBILES PEUGEOT S.A. au Conseil d'Administration de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE AUTOMOBILE FINANCIÈRE IMMOBILIÈRE ET MARITIME (STAFIM)		√
Administrateur de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES MAROC S.A.		√
Administrateur d'IKAP PJSC		√
Administrateur de SOPRIAM S.A.		√
Administrateur de PEUGEOT CITROËN DS MAROC S.à.r.l.		√

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Administrateur de BMW PEUGEOT CITROËN ÉLECTRIFICATION
- Administrateur de PCMA HOLDING B.V.
- Administrateur de l'IFPEN (IFP Énergies nouvelles)
- Administrateur de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles COMPANY LTD.
- Président du Conseil d'Administration de GM PSA PURCHASING SERVICES S.A.
- Directeur des programmes de PSA

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'École des Mines de Saint-Étienne et de l'École du Pétrole et des Moteurs, M. Jean-Christophe QUÉMARD est entré au sein du Groupe PSA en 1986. Il a occupé divers postes, notamment à la Direction des plateformes et techniques automobiles dont il fut Directeur. Nommé membre du Comité de Direction élargi et Directeur des achats en 2008, il devient membre du Comité de Direction générale en 2009. En septembre 2010, il est nommé Directeur des programmes. Depuis le 1er septembre 2014, il est Directeur zone Afrique-Moyen-Orient.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 66 781 actions.

Nombre de parts du FCPE « des salariés du Groupe PSA » détenues au 31 décembre 2017 : 1 338 parts.

Conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (§ 18), les membres du Directoire recueillent l'avis préalable du Conseil de Surveillance avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée en dehors du Groupe.

3.1.2. Le Conseil de Surveillance

3.1.2.1. LA COMPOSITION ACTUELLE

La taille et la composition du Conseil de Surveillance reflète la structure capitalistique de Peugeot S.A., qui est présentée plus en détail dans le chapitre 7.3 du présent document de référence.

Conformément au pacte d'actionnaires signé le 28 avril 2014 entre les trois actionnaires de référence et la Société, chacun des trois actionnaires de référence (à savoir, le Groupe familial Peugeot (Établissements Peugeot Frères – ci-après « EPF » – et FFP), Dongfeng (via Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd, – ci-après « DMHK ») et BPIfrance (Lion Participations et BPIfrance Participations) - qui, au mois de juin 2017, a racheté l'intégralité de la participation de SOGEPA dans le capital de la Société - propose la nomination de deux membres du Conseil. Un des deux membres proposés par les actionnaires de référence se voit conférer le titre de Vice-Président.

Au 28 février 2018, le Conseil de Surveillance est composé de quatorze membres dont :

- six membres proposés par les trois actionnaires de référence ;
- six membres indépendants ;
- un membre représentant les salariés et un membre représentant les salariés actionnaires.

Les mandats et les fonctions de Président et de Vice-Président sont conférés à deux membres indépendants.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de quatre ans et, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (§ 13.2) un échelonnement des mandats est en place, ce qui permet d'organiser un renouvellement harmonieux de la composition du Conseil et une analyse approfondie des candidatures en fonction des compétences requises.

3.1.2.2. LES ÉVOLUTIONS SURVENUES EN 2017

Le 19 juin 2017, SOGEPA, un des actionnaires de référence de Peugeot S.A, a cédé la totalité de ses titres à BPIfrance (via sa holding Lion Participations) qui, à cette occasion, a repris ses droits et obligations et a adhéré au pacte d'actionnaires.

À la suite de cette cession des titres, les membres du Conseil de Surveillance dont la nomination avait été proposée par l'État, à savoir M. Jack AZOULAY, Mme Florence VERZELEN, et le censeur M. Aymeric DUCROCQ, ont démissionné de leur mandat. Leur démission a été constatée par le Conseil de Surveillance du 25 juillet 2017.

Le Conseil du 25 juillet 2017 a coopté les membres que BPIfrance, en application du Pacte entre les trois actionnaires de référence, a désignés, soit Lion Participations (représentée par M. Daniel BERNARD) et BPIfrance Participations (représentée par Mme Anne GUÉRIN).

A la même date, le Conseil a constaté la désignation par DMHK de son nouveau représentant permanent, M. LIU Weidong, qui a dès lors démissionné de son mandat de membre à titre personnel. Par conséquent, le Conseil du 25 juillet 2017 a procédé à la cooptation de M. AN Tiecheng, en remplacement de M. LIU Weidong.

Le Conseil du 25 juillet 2017 a par ailleurs procédé à la nomination de M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX en qualité de Vice-Président et réuni cette fonction à celle de membre référent, qu'il exerce depuis de nombreuses années.

Par ailleurs le Conseil du 25 juillet 2017 a procédé à la nomination de deux nouveaux censeurs, M. Alexandre OSSOLA et M. LV Haitao, suite à la démission de M. Aymeric DUCROCQ et de M. WEI Wenqing.

En outre, à la suite de l'expiration du mandat de Mme Anne VALLERON, membre représentant les salariés actionnaires au Conseil, et après avoir constaté que la part des salariés actionnaires au capital de la Société était devenu inférieur à 3 % du capital social, sur proposition du Directoire et du Conseil, les statuts de la Société ont été modifiés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017 afin de maintenir une représentation des salariés actionnaires au Conseil. Mme Bénédicte JUYAUX, nommée par la même Assemblée Générale du 10 mai 2017, exerce le mandat de membre représentant les salariés actionnaires.

Date d'effet	Changement intervenu
19 juin 2017	Démission de M. Jack AZOULAY en qualité de membre du Conseil de Surveillance
23 juin 2017	Démission de M. WEI Wenquing en qualité de censeur
24 juin 2017	Démission de Mme Florence VERZELEN en qualité de membre du Conseil de Surveillance
24 juin 2017	Démission de M. LIU Weidong en qualité de membre du Conseil de Surveillance
24 juin 2017	Démission de M. Aymeric DUCROCQ en qualité de censeur
25 juillet 2017	Cooptation de la société Lion Participations, réprésentée par M. Daniel BERNARD, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Mme Florence VERZELEN
25 juillet 2017	Cooptation de la société BPIfrance Participations, réprésentée par Mme Anne GUERIN, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Jack AZOULAY
25 juillet 2017	Cooptation de M. AN Tiecheng, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. LIU Weidong
25 juillet 2017	Constatation de la nomination par DMHK de M. LIU Weidong en qualité de représentant permanent
25 juillet 2017	Nomination de M. LV Haitao en qualité de censeur
25 juillet 2017	Nomination de M. Alexandre OSSOLA en qualité de censeur

3.1.2.3. TABLEAU DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans ce tableau est synthétisée la composition du Conseil de Surveillance et de ses comités à la date du présent rapport.

Figurent également la durée globale du mandat de chacun des membres, calculée en fonction de la date du présent rapport, le taux des membres indépendants composant le Conseil, le taux d'égalité hommes/femmes et les taux d'assiduité des membres aux séances du Conseil de Surveillance et des comités.

Membres du Conseil de Surveillance	Date de 1re nomination	Date du dernier renouv.	Durée globale du mandat (1)	Échéance du mandat	Âge	Indépendance selon le Code AFEP-MEDEF	Égalité Hommes/ Femmes	Principale fonction	Appartenance à un comité	Assiduité aux séances du Conseil	Assiduité aux séances des comités
Louis GALLOIS Président	12/02/2013	AG 2014	5	AG 2018	74	√	H	Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA	C. strat., CNRG	100%	100%
Geoffroy ROUX de BÉZIEUX Vice-Président Membre référent	23/05/2007	AG 2017	10	AG 2021	55	√	H	Président de Notus Technologies	CNRG (Prés.), CFA	100%	100%
Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI (Représentant permanent d'EPF) Vice-Président au sens du Pacte d'actionnaires	02/06/1999	AG 2014	18	AG 2018	57		F	Directeur général délégué d'EPF	CNRG, Comité Asia BD	100%	100%
LIU Weidong (Représentant permanent de DMHK) Vice-Président au sens du Pacte d'actionnaires	04/06/2015	-	2	AG 2018	51		H	Directeur général adjoint de Dongfeng Motor Corporation	C. strat., CNRG	75%	100%
Anne GUERIN (Représentant permanent de Bpifrance Participations) Vice-Président au sens du Pacte d'actionnaire	25/07/2017	-	-	AG 2018	49		F	Directrice exécutive en charge du Financement et du Réseau de Bpifrance	CNRG,il CFA	100%	100%
Daniel BERNARD (Représentant permanent de Lion Participations)	25/07/2017	-	-	AG 2021	72		H	Vice-Président du Conseil d'Administration de CAPGEMINI	C. strat., Comité Asia BD	100%	,100%
Catherine BRADLEY	23/02/2016	AG 2016	2	AG 2020	58	√	F	Administratrice indépendante (FCA)	CFA (Prés.), CNRG	100%	100%
Pamela KNAPP	31/05/2011	AG 2017	6	AG 2021	59	√	F	Administratrice indépendante	CNRG, CFA	87%	100%
Jean-François KONDRATIUK Représentant des salariés (désigné en application de l'art. L. 225-79-2 CCOM)	24/04/2013	CGE 2014	5	CGE 2018	67		H	Salarié du Groupe PSA	C. strat., Comité Asia BD	100%	100%
Helle KRISTOFFERSEN	27/04/2016	AG 2017	2	AG 2021	53	√	F	Responsable stratégie et secrétariat des métiers « bas carbone » de Total	C. strat., Comité Asia BD	100%	83%
AN Tiecheng	25/07/2017	-	-	AG 2018	51		H	Président du *Board* de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd. (DPCA)	Comité Asia BD (Prés.), CFA	75%	100%
Robert PEUGEOT (Représentant permanent de FFP)	06/02/2007	AG 2014	11	AG 2018	67		H	Président Directeur Général de FFP	C. strat. (Prés.), CFA	100%	100%
Henri Philippe REICHSTUL	23/05/2007	AG 2017	10	AG 2021	68	√	H	Administrateur de sociétés	C. strat., Comité Asia BD	100%	100%
Bénédicte JUYAUX Membre représentant les salariés actionnaires (désignée en application de l'art. L. 225-71 CCOM)	10/05/2017	-	-	AG 2021	57		F	Salariée du Groupe PSA	CNRG CFA	100%	100%
Indicateurs de gouvernance						50 % (2)	46 % (3)			97%(4)	96%(4)

AG : Assemblée Générale ; Comité Asia BD : Comité Asia Business Development ; CGE : Comité de Groupe Européen ; CNRG : Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ; CFA : Comité Financier et d'Audit ; Comité strat. : Comité Stratégique.

(1) On tient compte de la date d'établissement du présent Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise pour déterminer la durée globale du mandat.

(2) Les représentants des salariés et des salariés actionnaires ne sont pas comptabilisés pour établir ce pourcentage (Code AFEP-MEDEF art. 8.3).

(3) Le représentant des salariés n'est pas comptabilisé pour établir ce pourcentage.

(4) Taux d'assiduité calculé en prenant en compte les taux d'assiduité de M. Jack AZOULAY (100% aux séances du Conseil et des comités), M. LIU Weidong (100% aux séances du Conseil et 75% aux séances des comités), Mme Anne VALLERON (100% aux séances du Conseil et 100% aux séances des comités), et Mme Florence VERZELEN (100% aux séances du Conseil et 100% aux séances des comités).

3.1.2.4. LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ ET LA REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES

Conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (§ 6.2), le Conseil de Surveillance s'interroge régulièrement sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle de ses comités, au vu de l'évolution de l'actionnariat de la Société et de la représentation d'une diversité au sein du Conseil. Conformément à l'article L. 225-69 du Code de commerce, le Conseil comprend, à ce jour, six femmes et huit hommes. Le taux de féminisation, de 46 %, est inchangé par rapport à 2014 et est calculé, conformément à la loi, sans prendre en compte le membre représentant les salariés.

Le Conseil se compose actuellement de six membres indépendants, soit un taux de 50 %.

Le Conseil comprend six membres de nationalité étrangère (Mme Pamela KNAPP, Mme Helle KRISTOFFERSEN qui a la double nationalité française et danoise, Mme Catherine BRADLEY, qui a la double nationalité française et britannique, M. AN Tiecheng, M. LIU Weidong et M. Henri Philippe REICHSTUL) et la totalité des membres non-salariés disposent d'une expérience au sein d'une structure internationale. Le Conseil a pour objectif de poursuivre l'internationalisation de ses membres par la présence de membres étrangers ou ayant une grande expérience internationale.

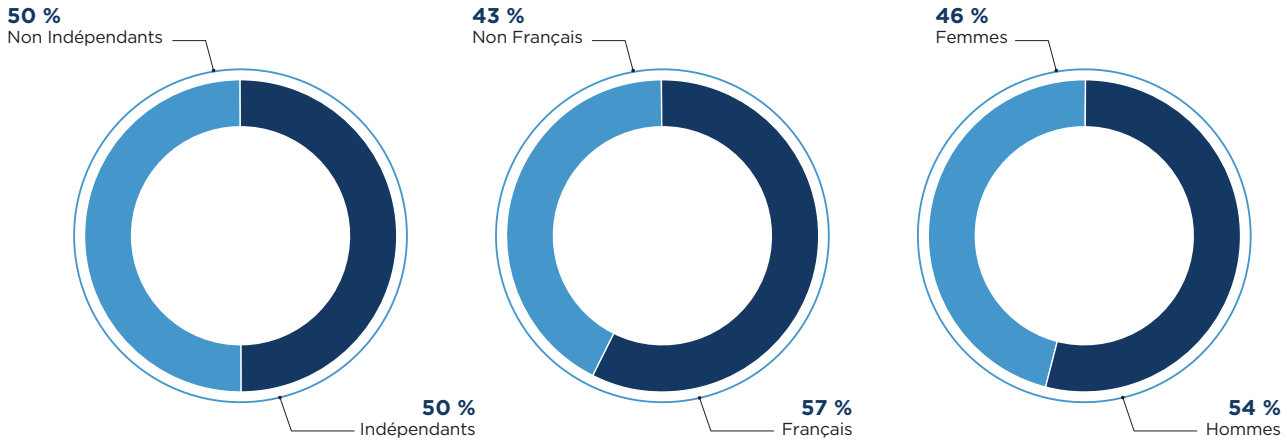

3.1.2.5. LES MEMBRES INDÉPENDANTS

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance veille au maintien du taux des membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance, et ce conformément aux recommandation du Code AFEP-MEDEF (§ 16.1 et 17.1) qui prévoient que la part des membres indépendants doit être d'au moins la moitié des membres du Conseil.

Comme rappelé dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, *« les membres du Conseil de Surveillance représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise. Chaque membre du Conseil de Surveillance veille à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action, au service de l'intérêt social. Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre cette indépendance ».*

Sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 28 février 2018, a examiné, au cas par cas, la qualification de chacun de ses membres, au regard des critères d'indépendance retenus par la Société et, ce, en conformité avec les critères du Code AFEP-MEDEF § 8 rappelés ci-dessous :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la Société, ni salarié, ou administrateur de sa Société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Sur la base de ces critères, le Conseil de Surveillance a qualifié six membres d'indépendants :

- M. Louis GALLOIS (Président du Conseil de Surveillance) ;
- M. Geoffroy ROUX DE BEZIEUX (Vice-Président et membre référent) ;
- Mme Catherine BRADLEY ;
- Mme Pamela KNAPP ;
- Mme Helle KRISTOFFERSEN ; et
- M. Henri Philippe REICHSTUL.

Il en résulte un pourcentage d'indépendants de 50 %.

Pour rappel, conformément au Code AFEP-MEDEF (§ 8.3) les membres du Conseil représentant les salariés et salariés actionnaires ne sont pas comptabilisés pour déterminer ce pourcentage.

Il est précisé que le Conseil de Surveillance, sur la base des travaux menés par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a également procédé à un examen qualitatif et quantitatif des relations d'affaires entre le Groupe PSA et les sociétés dans lesquelles les membres du Conseil de Surveillance exercent d'autres mandats et/ou fonctions et, ce, sur la base des critères suivants :

- la durée globale du mandat (critère quantitatif),
- le chiffre d'affaires de Peugeot S.A. généré par les relations d'affaires (critère quantitatif), et
- l'analyse du type de relation entretenue ainsi que le type de mandat et/ou de responsabilité exercé, pouvant ou non avoir un impact sur la prise des décisions opérationnelles dans les sociétés concernées (critères qualitatifs).

Les situations de Mme Pamela KNAPP, administrateur au sein de la Compagnie de Saint Gobain et de Mme Helle KRISTOFFERSEN administrateur au sein d'Orange et Responsable stratégie et Secrétariat Général de la branche « bas carbone » de TOTAL, ont été examinés avec une attention particulière.

S'agissant de Mme Pamela KNAPP, le Conseil de Surveillance a constaté que la durée globale de son mandat est inférieure à 12 ans.

Concernant les relations d'affaires entre le Groupe PSA et la Compagnie Saint Gobain, le Conseil a constaté que le volume des relations d'affaires entre les deux groupes ne dépasse pas 5% du CA du Groupe PSA, et que, par conséquent, compte tenu du caractère non significatif de ces relations, toute relation de dépendance entre les deux groupes peut être exclue.

En outre, la fonction que Mme Pamela KNAPP exerce au sein des deux sociétés ne lui permet pas de disposer d'un pouvoir décisionnel direct ou indirect dans le cadre de l'établissement ou du maintien de ces relations d'affaires.

S'agissant de Mme Helle KRISTOFFERSEN, le Conseil de Surveillance a constaté que la durée globale de son mandat est inférieure à 12 ans.

Concernant les relations d'affaires entre le Groupe PSA et Total et le Groupe PSA et Orange, le Conseil a constaté que le volume des relations d'affaires entretenues par le Groupe PSA avec chacun des deux groupes ne dépasse pas 5% du CA du Groupe PSA, et que, par conséquent, compte tenu du caractère non significatif de ces relations, toute relation de dépendance avec Total et avec Orange peut être exclue.

En outre, les fonctions exercées par Mme Helle KRISTOFFERSEN au sein du Groupe PSA et au sein des deux sociétés mentionnées ne lui permettent pas de disposer d'un pouvoir décisionnel direct ou indirect dans le cadre de l'établissement ou du maintien de ces relations d'affaires.

En conclusion, il ressort de cet examen que les relations d'affaires entretenues entre le Groupe PSA et les sociétés mentionnées ne sont pas de nature à compromettre l'indépendance de Mme Pamela KNAPP et Mme Helle KRISTOFFERSEN.

3.1.2.6. LE MEMBRE RÉFÉRENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE PEUGEOT S.A.

Le membre référent du Conseil de Surveillance est désigné parmi les membres indépendants, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (§ 6.3) et dispose, selon le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, des attributions et prérogatives suivantes :

- convoquer et présider les réunions des membres indépendants du Conseil de Surveillance consacrées aux questions de fonctionnement du Conseil et en restituer les conclusions au Président du Conseil de Surveillance ;
- porter à la connaissance du Président du Conseil de Surveillance tout conflit d'intérêts de nature à affecter les délibérations du Conseil qu'il aurait identifié ;
- prendre connaissance des préoccupations significatives des actionnaires non représentés au Conseil de Surveillance en matière de gouvernance et veiller à ce qu'il leur soit répondu ;
- rendre compte de l'exécution de sa mission au Conseil de Surveillance et, le cas échéant, à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX remplit les fonctions de membre référent du Conseil de Surveillance. Il est également Vice-Président du Conseil depuis le 25 juillet 2017. En effet, pour se conformer aux bonnes pratiques, le Conseil de Surveillance a décidé de réunir les fonctions de membre référent avec celles de Vice-Président.

M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX exerce également la fonction de Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

3.1.2.7. LE MEMBRE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ET LE MEMBRE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES

Le membre représentant les salariés est désigné, en application de la procédure décrite par l'article 10.I B des statuts, par le Comité Européen du Groupe, et ce conformément aux dispositions de l'article L. 225-79-2 du Code de commerce.

Le membre représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition des conseils de surveillance des FCPE, conformément aux dispositions de l'article L. 225-71 du Code de commerce et des statuts (article 10.I C). Pour mémoire, l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017 a modifié les statuts afin de maintenir une représentation des salariés actionnaires au Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre ans, bien que le pourcentage d'actionnariat salarié était devenu inférieur à 3 %.

Le Conseil permet aux membres représentants les salariés et les salariés actionnaires de se former de façon adéquate pour les fonctions qui sont menées à exercer au titre de leur mandat. Par exemple, il est rappelé que M. Jean-François KONDRATIUK et Mme Bénédicte JUYAUX ont suivi une formation auprès de l'Institut Français des Administrateurs.

3.1.2.8. LES CENSEURS

Aux termes du Pacte d'actionnaires, chacun des trois actionnaires de référence peut demander à disposer d'un censeur qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative. Conformément au Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, les censeurs sont nommés par le Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans.

Censeurs	Date de 1re nomination	Échéance du mandat	Âge	Indépendance selon le Code AFEP-MEDEF	Assiduité aux séances du Conseil
Frédéric BANZET (désigné sur proposition du Groupe Familial Peugeot)	29/07/2014	2018	58		100 %
Alexandre OSSOLA (désigné sur proposition de BPIfrance)	25/07/2017	2021	43		75 %*
LV Haitao (désigné sur proposition de DMHK)	25/07/2017	2021	47		100 %*

* *Taux d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance du deuxième semestre, après prise d'effet du mandat, à compter du Conseil de Surveillance du 25 juillet 2017.*

Conformément à la loi, un membre du Comité d'entreprise de Peugeot S.A. est invité à assister aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative.

3.1.2.9. INFORMATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN FONCTION

Les membres

LOUIS GALLOIS

Nationalité française

Né le 26 janvier 1944

Adresse professionnelle :
PSA Groupe,

7, rue Henri Sainte Claire Deville,
92500 Rueil-Malmaison,
France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
12 février 2013

Échéance et durée du mandat en cours :
2018 (4 ans)

Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
Membre du Comité Stratégique

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité		
Co-Président de la Fabrique de l'Industrie		
Administrateur de l'Association Nationale de la Recherche Technique		
Président du Fond d'Expérimentation Territoires Zéro Chômeur Longue Durée		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Commissaire Général à l'Investissement
- Administrateur de MICHELIN S.C.A.
- Administrateur de l'École Centrale de Paris
- Administrateur du Cercle de l'Industrie

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé d'HEC et de l'ENA, M. Louis GALLOIS a exercé à la Direction du Trésor avant de devenir Directeur de cabinet de M. Jean-Pierre CHEVÈNEMENT au ministère de la Recherche et de la Technologie, puis Directeur général de l'Industrie au ministère de l'Industrie, chargé de mission au ministère de l'Économie, des Finances et de la Privatisation et de retrouver le cabinet de M. CHEVÈNEMENT au ministère de la Défense. Il a ensuite occupé les fonctions de Président Directeur Général de Snecma de 1989 à 1992, puis d'Aerospatiale de 1992 à 1996. Président de la SNCF de 1996 à 2006, il prend par la suite la co-présidence exécutive du Groupe EADS, puis en 2007 la Présidence exécutive jusqu'en juin 2012. Il est également Président Exécutif d'Airbus de septembre 2006 à fin août 2007. Il a occupé les fonctions de Commissaire Général à l'Investissement de juin 2012 à avril 2014. Il est Président du Conseil de Surveillance du Groupe PSA depuis le 29 avril 2014.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 1 065 actions.

GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX

Nationalité française

Né le 31 mai 1962

Adresse professionnelle :
Notus Technologies,
2 bis, rue de Villiers,
92300 Levallois-Perret,
France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
23 mai 2007

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Vice-Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant et membre référent
Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
Membre du Comité Financier et d'Audit

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Président de NOTUS TECHNOLOGIES		
Administrateur de PARROT S.A.	√	
Vice-Président délégué, Trésorier et membre du Bureau du MEDEF		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Président d'OMEA TELECOM (VIRGIN MOBILE)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de SELOGER.COM
- Président d'Oliviers & Compagnie
- Président du Conseil de Surveillance de CREDIT.FR

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'ESSEC, M. Geoffroy ROUX de BÉZIEUX a exercé diverses fonctions au sein du Groupe l'Oréal de 1986 à 1996. Il est le Président Fondateur de The Phone House, premier réseau indépendant de vente de téléphones mobiles, revendu à Carphone Warehouse dont il a été Directeur général Europe (2000-2003), puis *Chief Operating Officer* (2003-2006). Il a été de 2006 à 2014 Président fondateur d'Omea Telecom (Virgin Mobile). Il dirige la société d'investissements NOTUS technologies.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 2 417 actions.

MARIE-HÉLÈNE PEUGEOT RONCORONI

Nationalité française

Née le 17 novembre 1960

Adresse professionnelle :
FFP,
66, avenue Charles de Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine,
France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
2 juin 1999

Échéance et durée du mandat en cours :
2018 (4 ans)

Représentant permanent d'Établissement Peugeot Frères au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
Membre du Comité Asia Business Development
Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur et Directeur général délégué d'ÉTABLISSEMENT PEUGEOT FRÈRES S.A.		
Administrateur et Vice-Présidente de FFP S.A.	√	
Administrateur et Directeur général délégué de SAPAR S.A.		
Administrateur d'ASSURANCES MUTUELLES DE France		
Administrateur d'ESSO SAF	√	
Administrateur de LISI	√	
Administrateur et Vice-Présidente de la Fondation d'entreprise PSA		
Administrateur de l'INSTITUT DIDEROT		
Administrateur de SICAV ARMENE		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Membre du Conseil de Surveillance et du Comité Financier de Peugeot S.A.
- Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'Administration d'IMMEUBLES DE FRANCHE-COMTÉ
- Représentant permanent de LA SOCIÉTÉ ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE au Conseil d'Administration d'AZUR – GMF MUTUELLES D'ASSURANCES ASSOCIÉES
- Membre du Conseil de Surveillance d'ONET S.A.

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Elle a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon avant d'occuper des fonctions à la Direction financière du Groupe et à la Direction des relations industrielles et humaines. Elle est notamment administrateur et Directeur général délégué d'Établissements Peugeot Frères, administrateur et Vice-Présidente de FFP, administrateur de SAPAR, des Assurances Mutuelles de France, d'ESSO SAF, de LISI et de l'Institut Diderot. Elle est également administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de la Fondation d'entreprise PSA.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par Mme Marie Hélène PEUGEOT RONCORONI au 31 décembre 2017 : 1 150 actions.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par EPF au 31 décembre 2017 : 26 298 895 actions.

Nombre des parts du FCPE des salariés du Groupe PSA détenues par Mme Marie Hélène PEUGEOT RONCORONI au 31 décembre 2017 : 637 parts.

LIU WEIDONG

Nationalité chinoise

Né le 13 octobre 1966

Adresse professionnelle :
Special No. 1 Dongfeng Road,
Wuhan Economic and
Technology Development
Zone,
Wuhan, Hubei Province,
Chine

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
29 avril 2014

Échéance et durée du mandat en cours :
2018 (4 ans)

Représentant permanent de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd. (DMHK) au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du Comité Stratégique
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
Vice-Président du Conseil de Surveillance

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Directeur général adjoint, Membre du Comité Permanent du Parti et Ingénieur en chef de DONGFENG MOTOR CORPORATION		
Administrateur exécutif de DONGFENG MOTOR GROUP CO. LTD	√	
Président de DONGFENG GETRAG TRANSMISSION CO. LTD		
Président de CHINA DONGFENG MOTOR INDUSTRY IMP. & EXP. CO. LTD		
Président de DONGFENG XIAOKANG AUTO CO. LTD		
Président de DONGFENG OFF-ROAD VEHICLE CO. LTD		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Administrateur non-exécutif de DONGFENG MOTOR GROUP CO. LTD
- Vice-Président de DPCA LTD
- Administrateur de CHINA AUTO LIGHTWEIGHT TECHNOLOGY INSTITUTE CO. LTD
- Président de DONGFENG ELECTRIC VEHICLE CO. LTD
- Président de DONGFENG HONGTAI HOLDINGS GROUP CO. LTD
- Vice-Président de DONGFENG YUEDA QIYA AUTO CO. LTD
- Administrateur de GUO ILIAN CENTRE TEST AUTOMOTIVE POWER BATTERY CO. LTD
- Directeur général de DONGFENG MOTOR GROUP CO. LTD. PASSENGER VEHICLE
- Président de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles COMPANY LTD. (DPCA)
- Président de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles SALES COMPANY LTD. (DPCS)
- Administrateur de DONGFENG MOTOR (HONG KONG) INTERNATIONAL CO. LTD (DMHK)
- Président de XIANGYANG DAAN AUTOMOTIVE TEST CENTER
- Directeur général et administrateur exécutif de DONGFENG MOTOR INVEST. (SHANGAI) CO. LTD

Expertise et expérience professionnelle :

M.LIU Weidong est diplômé de la Wuhan University of Technology avec une spécialisation en technologie automobile. En 1988, M. LIU Weidong a rejoint l'usine de confection d'amortisseurs de Second Automotive Works (devenu de Dongfeng Motor Corporation) en tant que technicien. Par la suite, il a été amené à occuper différents postes de direction au sein de plusieurs sociétés du Groupe Dongfeng. Il est Directeur général de Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Company Limited, Directeur général adjoint de Dongfeng Motor Corporation depuis 2001 et Directeur général de Dongfeng Passenger Vehicle Company depuis juillet 2011. En outre, M. LIU Weidong est actuellement Président de China Dongfeng Motor Industry Imp. & Exp. Co., Ltd, de Dongfeng Xiaokang Automobile Co., Ltd, de Dongfeng Off-road Vehicle Co., Ltd, de Dongfeng GETRAG Transmission Co., Ltd et il est ingénieur en chef depuis novembre 2017.

M. LIU Weidong a été membre du Conseil de Surveillance à titre personnel jusqu'à sa désignation en qualité de représentant permanent de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd (DMHK). Au moment de cette désignation il a démissionné de son mandat de membre du Conseil.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 1 000 actions.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par DMHK au 31 décembre 2017 : 110 622 120 actions.

ANNE GUERIN

Nationalité française

Née le 16 août 1968

Adresse professionnelle :
Bpifrance Participations,
6/8, boulevard Haussmann,
75009 Paris
France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
25 juillet 2017

Échéance et durée du mandat en cours :
2018 (4 ans)

Représentant permanent de Bpifrance Participations au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur de Bpifrance Régions		
Administrateur et Représentant permanent de Bpifrance Participations de CGG		
Administrateur de l'association VoisinMalin		
Directrice exécutive en charge du Financement et du Réseau de Bpifrance		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Directrice des risques (Bpifrance)
- Directrice des financements internationaux (Bpifrance)
- Directrice régionale Île de France Ouest (Bpifrance)

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Anne GUÉRIN est diplômée de l'ESCP Europe. Elle a débuté sa carrière en tant que Chargée d'Affaires à la Banque de Développement des PME, puis comme Directrice de Participations chez Avenir Entreprises. Elle est entrée à Bpifrance en 2008, comme Directrice région Île de France Ouest, puis a été Directrice des financements internationaux (2014-2016), et enfin Directrice des risques (2016-2017). Elle est actuellement Directrice exécutive en charge du Financement et du Réseau. Mme Anne GUÉRIN est également Membre du Conseil d'Administration de Bpifrance Régions, Membre du Conseil d'Administration de CGG et Administratrice de l'association VoisinMalin.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par Mme Anne GUÉRIN au 31 décembre 2017 : 0 action.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par Bpifrance Participations au 31 décembre 2017 : 1 000 actions.

DANIEL BERNARD

Nationalité française

Né le 18 février 1946

Adresse professionnelle :
Provestis,
14, Rue de Marignan,
75008 Paris
France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
25 juillet 2017

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Représentant permanent de Lion Participations au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du Comité Stratégique
Membre du Comité Asia Business Development

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Vice-Président du Conseil d'Administration de Cap Gemini S.E.		
Président de la Holding Provestis (depuis 2006)	√	
Senior Advisor de Towerbrook Capital Partners LP (Royaume-Uni)		
Administrateur d'EESC d'HEC		
Président d'Honneur de la Fondation HEC		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Administrateur d'Alcatel-Lucent S.A.S.
- Président de la Fondation HEC
- Président de MAF Retail Group (Dubai)
- Président de Kingfisher Plc (UK)

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé d'HEC, M. Daniel BERNARD a été successivement Directeur général du Groupe Metro France (1981-1989), *Chief Operating Officer* de Metro International AG (1989-1992), puis Président Directeur Général de Carrefour (1992-2005), Président du Conseil d'Administration de MAF Retail Group (Dubaï) (2010-2014), et Président du Conseil d'Administration de Kingfisher PLC (U.K.) (2006-2017). Il est actuellement Président de la holding Provestis. Il est également Vice-Président du Conseil d'Administration de Cap Gemini S.A., *Senior Advisor* de Towerbrook Capital Partners LP (Royaume-Uni), Membre du Conseil d'Administration d'HEC et Président d'Honneur de la Fondation HEC. Daniel BERNARD est Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par M. Daniel BERNARD au 31 décembre 2017 : 0 action.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par Lion Participations au 31 décembre 2017 : 110 621 220 actions.

CATHERINE BRADLEY

Nationalité française et britannique

Née le 20 avril 1959

Adresse professionnelle :
11 Woodstock Road,
London W4 1DS,
United Kingdom

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
23 février 2016

Échéance et durée du mandat en cours :
2020 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant
Présidente du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Administratrice indépendante de Financial Conduct Authority (FCA)		
Administratrice indépendante de FICC Markets Standards Board (FMSB) Membre du Comité d'investissement de The Athenaeum Club		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

› Administratrice indépendante de WS Atkins PLC

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Catherine BRADLEY est diplômée d'HEC Paris (majeure finance et affaires internationales). De 1981 à 1991, elle occupe des fonctions en banque d'investissement et fusions-acquisitions chez Merrill Lynch. Elle est ensuite nommée *Executive Director* en charge d'activités de banque d'investissements chez SBC (UBS) en 1991 puis *Head of European Strategy Equity Advisory team* chez Paribas (BNP) en 1994. En 2000, elle devient *Managing Director* de Dresdner Kleinwort Benson. Elle rejoint Crédit Suisse comme *Managing Director* en 2003, d'abord à Londres en tant que *Head of Coverage* puis à Hong Kong de 2008 à 2012 comme *Head of the Equity-linked group for Asia-Pacific*. Enfin, en 2013, elle est nommée *Head of Equity Advisory, Global Markets*, pour la région Asie Pacifique à la Société Générale. Elle est actuellement administratrice indépendante. Elle a notamment été nommée par le Trésor britannique pour siéger au Conseil de la Financial Conduct Authority, l'autorité de régulation des activités financières du Royaume-Uni.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 1 000 actions.

PAMELA KNAPP

Nationalité allemande

Née le 8 mars 1958

Adresse professionnelle :
PSA Groupe,
7, rue Henri Sainte Claire Deville,
92500 Rueil-Malmaison,
France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
31 mai 2011

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
Membre du Comité Financier et d'Audit

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur de la COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN S.A.	√	
Administrateur de HKP AG		
Administrateur de PANALPINA AG	√	
Administrateur de BEKAERT NV	√	
Administrateur de la Chambre Franco-Allemande du Commerce et d'Industrie		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

› Membre du Directoire de GFK SE
› Administrateur de MONIER HOLDINGS S.C.A.

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Pamela KNAPP est diplômée de l'Université de Harvard (*Advanced Management Program*) et de l'Université de Berlin (Master en économie). Elle a débuté sa carrière à la Deutsche Bank AG, puis a exercé en tant que consultant en M&A avant de prendre plusieurs fonctions de direction au sein du Groupe Siemens AG, dont la Direction financière de la division *Power Transmission & Distribution* de 2004 à 2009. Elle a occupé les fonctions de Directeur financier et des ressources humaines du Groupe GfK SE de 2009 à octobre 2014.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 1 938 actions.

JEAN-FRANÇOIS KONDRATIUK

Nationalité française

Né le 24 mars 1950

Adresse professionnelle :
PSA Automobiles SA,
45, rue J.-P. Timbaud,
78300 Poissy, France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
24 avril 2013(1)

Échéance et durée du mandat en cours :
2018 (4 ans)

Membre représentant les salariés du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.*

Membre du Comité Stratégique
Membre du Comité Asia Business Development

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe au 31 décembre 2017 :

Technicien méthode à l'unité de montage de Poissy
Administrateur de la Fondation d'entreprise PSA

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 : Aucun.

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Délégué du personnel
- Délégué syndical (FO) au site de PCA Poissy
- Représentant du personnel au CHSCT
- Secrétaire du Comité de Groupe Européen

Expertise et expérience professionnelle :

Titulaire d'un baccalauréat scientifique, M. Jean François KONDRATIUK a rejoint le Groupe en 1970 et exerce depuis cette date des fonctions de technicien méthode au sein du bureau « méthodes » de l'unité de production de Poissy (en charge d'études spéciales). Il a été Délégué du personnel, Délégué syndical (Force Ouvrière) au site de PCA Poissy, Représentant du personnel au CHSCT et Secrétaire du Comité Européen du Groupe. Il a démissionné desdites fonctions à l'issue de sa désignation en tant que membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés par le Comité Européen du Groupe en juin 2014.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 10 actions.

Nombre de parts du FCPE « des salariés du Groupe PSA » détenues au 31 décembre 2017 : 80 parts.

** Désigné conformément aux dispositions de l'art. L. 225-79-2 CCOM.*

(1) Date de nomination par l'Assemblée Générale du 24 avril 2013 (14ème résolution) avant la mise en place de la procédure de désignation du membre représentant les salariés, au vu de la LOI n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi. M. KONDRATIUK a demissionné en 2014 et a ensuite été désigné membre représentant les salariés, par décision du Comité Européen du Groupe (CEG), le 18 juin 2014 pour une durée de 4 ans, et ce conformément à la procédure de désignation des membres représentant les salariés, telle qu'approuvée par le Conseil de Surveillance.

HELLE KRISTOFFERSEN

Nationalités française et danoise

Née le 13 avril 1964

Adresse professionnelle :
Total S.A.,
2, place Jean Millier,
La Défense,
92078 Paris La Défense Cedex
France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
27 avril 2016

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant
Membre du Comité Stratégique
Membre du Comité Asia Business Development

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Responsable stratégie et Secrétariat Général de la branche « bas carbone » de TOTAL S.A.	√	
Administrateur d'ORANGE S.A.	√	
Administrateur de Sunpower S.à.r.l.	√	
Administrateur de la Communauté d'Universités et d'Établissements Paris Sciences et Lettres (COMUE PSL)		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

› Administrateur de VALEO S.A.

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Helle KRISTOFFERSEN est diplômée de l'École normale supérieure et de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE). Elle est depuis le 1er septembre 2016, Responsable stratégie et Secrétariat Général d'une nouvelle branche d'activités qui regroupe les métiers « bas carbone » de Total (gaz naturel, énergie solaire, *trading & marketing* électricité, services d'efficacité énergétique). Au titre du Secrétariat Général de la branche, elle couvre les Directions financière, juridique, RH, systèmes d'information, communication, sûreté et stratégie-marchés. Elle était auparavant Directrice de la stratégie et intelligence économique du Groupe Total. Mme Helle KRISTOFFERSEN avait fait l'essentiel de sa carrière au sein du Groupe Alcatel devenu Alcatel-Lucent qu'elle a rejoint en 1994. Après y avoir occupé divers postes elle a été, entre 2005 et 2008, Vice-Présidente stratégie Groupe puis Senior Vice-Président marchés verticaux du Groupe Alcatel-Lucent de janvier 2009 à décembre 2010. Elle est Chevalier de la Légion d'Honneur.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 1 000 actions.

AN TIECHENG

Nationalité chinoise

Né le 30 juin 1963

Adresse professionnelle :
Special No. 1 Dongeng Road,
Wuhan Economic and Technology Development Zone, Wuhan,
Hubei Province,
Chine

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
25 juillet 2017

Échéance et durée du mandat en cours :
2018 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Président du Comité Asia Business Development
Membre du Comité Financier et d'Audit

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Directeur général adjoint et membre du Comité Permanent du Parti de DONGFENG MOTOR CORPORATION		
Président de DONGFENG PEUGEOT-CITROËN AUTOMOBILES COMPANY LTD. (DPCA)		√
Président de DONGFENG PEUGEOT-CITROËN AUTOMOBILES SALES COMPANY LTD. (DPCS)		√
Administrateur exécutif de DONGFENG MOTOR GROUP CO. LTD.	√	
Administrateur de DONGFENG MOTOR (HONG KONG) INTERNATIONAL CO. LTD (DMHK)		
Administrateur de DONGFENG MOTOR CO. LTD		
Directeur général de DONGFENG MOTOR INVEST (SHANGAI) CO. LTD		
Président de DONGFENG HONGTAI HOLDINGS GROUP CO. LTD		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

› Directeur général de FAW-VW
› Directeur général de FAW CAR CO.
› Secrétaire du Parti de DIVISION HONGQI DE FAW CORPORATION

Expertise et expérience professionnelle :

M. AN Tiecheng est diplômé en Sciences et Ingénierie de Management – Université de Jilin (Chine) Il a fait la grande majorité de sa carrière chez FAW où il a débuté en 1984 pour exercer différentes responsabilités en usine jusqu'au poste de Directeur adjoint. En 1999, il devient Directeur adjoint du Département Planning de FAW-VW, puis Directeur du département Planning du Groupe FAW avant de devenir Directeur général de FAW-VW puis de FAW CAR Co. Depuis avril 2017, il est Vice-Directeur et Membre du Comité Permanent du Parti du Groupe Dongfeng Motor Corporation. Depuis juin 2017, il est Président du *Board* de DPCA.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 0 action.

ROBERT PEUGEOT

Nationalité française

Né le 25 avril 1950

Adresse professionnelle :
FFP,
66, avenue Charles de Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine,
France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
6 février 2007

Date du premier mandat de FFP au Conseil de Surveillance :
29 avril 2014

Échéance et durée du mandat en cours :
2018 (4 ans)

Représentant permanent de FFP au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Président du Comité Stratégique
Membre du Comité Financier et d'Audit

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Président Directeur Général de FFP S.A.	√	
Administrateur de Faurecia S.A.	√	√
Membre du Conseil de Surveillance d'HERMES INTERNATIONAL SCA	√	
Administrateur d'ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES S.A.*		
Administrateur de SOFINA S.A.S.	√	
Administrateur de DKSH AG	√	
Administrateur de TIKEHAU CAPITAL ADVISORS (SAS)		
Gérant de S.A.R.L. CHP GESTION		
Gérant de SC RODOM		
Représentant permanent de FFP, Président de FFP INVEST*		
Représentant permanent de FFP INVEST, Président et membre du Conseil de Surveillance de FINANCIÈRE GUIRAUD SAS*		
Représentant permanent de MAILLOT I au Conseil d'Administration de la SICAV ARMENE*		

* *Mandat exercé au sein du Groupe FFP.*

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil d'Administration de SANEF S.A.
- Administrateur d'IMERYS S.A.
- Administrateur de HOLDING REINIER S.A.S.
- Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil de Surveillance d'IDI EMERGING MARKETS S.A.
- Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil de Surveillance de ZODIAC AEROSPACE
- Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
- Administrateur de SANEF S.A.
- Membre du Conseil de Surveillance d'IDI EMERGING MARKETS S.A.

Expertise et expérience professionnelle :

Après ses études à l'École Centrale de Paris et à l'INSEAD, M. Robert PEUGEOT a occupé différents postes de responsabilité au sein du Groupe PSA et a été membre du Comité Exécutif du Groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'innovation et de la qualité. Il est depuis 2003 Président Directeur Général de FFP.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par M. Robert PEUGEOT au 31 décembre 2017 : 1 000 actions.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par FFP au 31 décembre 2017 : 84 323 161 actions.

HENRI PHILIPPE REICHSTUL

Nationalité brésilienne

Né le 12 avril 1949

Adresse professionnelle :
Rua dos Pinheiros,
870, 20° Andar – cjs. 201 –
CEP 05422-001
Sao Paolo SP,
Brasil

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
23 mai 2007

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant
Membre du Comité Stratégique
Membre du Comité Asia Business Development

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur de LATAM AIRLINES GROUP S.A.	√	
Président du Conseil de Surveillance de FIVES GROUP		
Administrateur de TAM – Linhas Aéreas		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Administrateur de FOSTER WHEELER et de GAFISA
- Administrateur de SEMCO PARTNERS
- Administrateur de REPSOL YPF S.A.
- Administrateur de BRF - Brazilian Food

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé en économie de l'université de São Paulo, *post graduate work* à Oxford, puis professeur d'économie dans l'enseignement supérieur, M. Henri Philippe REICHSTUL a exercé au Brésil plusieurs postes au sein de la haute fonction publique avant d'occuper divers postes de Président et administrateur de sociétés, dont la présidence de Petrobras (1999-2001).

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 325 actions.

BÉNÉDICTE JUYAUX

Nationalité française

Née le 19 janvier 1961

Adresse professionnelle :
Groupe PSA,
Centre Technique de Vélizy,
Route de Gisy,
Parc Inovel Sud,
78943 Vélizy-Villacoublay
Cedex,
France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
10 mai 2017

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Membre Représentant des salariés actionnaires au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Présidente du Conseil de Surveillance du FCPE « Secure »		√
Présidente du Conseil de Surveillance du FCPE « des salariés du Groupe PSA »		√
Présidente des commissions Égalité et Diversité du Centre Technique de Vélizy		√
Vice-Président système de management qualité transversal au sein de la Direction qualité et Ingénierie du Groupe PSA		√
Administratrice de l'Association Avenir Dysphasie France (AAD)		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Responsable Audits Qualité au sein de la Direction qualité

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Bénédicte JUYAUX est ingénieure en Génie Mécanique, diplômée de l'Université de Technologie de Compiègne. Elle a commencé sa carrière chez Saint Gobain Vitrage en tant qu'ingénieure puis responsable Qualité sur trois différents sites de production (*float glass* et vitrages automobiles), où elle a développé les premières méthodes d'assurance qualité. Après trois ans d'expatriation aux États-Unis (Charlottesville, Virginia), elle est entrée dans le Groupe PSA en janvier 2000 pour poursuivre sa carrière dans la Qualité en Recherche et Développement. Elle a notamment exercé les fonctions de manager d'entités à qualité transversales : méthodes, audit, PES, et de management de projet en tant que responsable qualité des projets Citroën C3 II et DS3 (A515). Elle est actuellement VP en charge du système de management qualité du Groupe PSA.

En parallèle, elle est impliquée dans l'action syndicale depuis les années 1990, comme déléguée du personnel chez Saint Gobain, puis dans les actions en faveur de l'égalité Hommes-Femmes du Groupe PSA depuis début 2004, en tant que membre de la commission de Vélizy pendant huit ans puis Présidente depuis 2017. Elle a également contribué aux activités de la Fondation PSA via du mécénat de compétence, et en faveur du handicap (grand prix de la marraine en 2013). Elle est administrateur et membre actif de l'Association Avenir Dysphasie (AAD), en charge des activités jeunes adultes.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 0 action.

Nombre de parts des FCPE « des salariés du Groupe PSA » et « Secure » détenues au 31 décembre 2017 : 881 parts.

LES CENSEURS

FRÉDÉRIC BANZET

Nationalité française

Né le 16 septembre 1958

Adresse professionnelle :
FFP Investment UK Ltd,
2 Duke Street,
London W1U 3EH,
United Kingdom

Date du premier mandat de censeur au Conseil de Surveillance :
29 juillet 2014

Échéance et durée du mandat en cours :
2018 (4 ans)

Censeur au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. (Désigné sur proposition de FFP/EPF)

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur d'Etablissement Peugeot Frères S.A.		
Représentant permanent de FFP Investment au Conseil de Surveillance de ZODIAC AEROSPACE S.A.	√	
Administrateur et Chairman de FFP INVESTMENT UK LTD.		
Administrateur de FFP Investments US 1, Inc		
Administrateur de FFP US CC, Inc		
Administrateur de FFP US SRL, Inc		
Administrateur de FFP Investments US 2, Inc		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Administrateur de FFP S.A.
- Administrateur d'AUTOMOVEIS CITROËN S.A.
- Administrateur de CITROËN BELUX S.A.
- Administrateur de Changan PSA Automobiles Co, Ltd
- Administrateur d'AUTOMOVILES CITROËN ESPANA S.A.
- Administrateur de CITROËN UK LTD
- Administrateur de BERI ITALIA S.R.L.
- Administrateur de CITROËN SVERIGE AB
- Administrateur de CAPSA
- Représentant permanent d'AUTOMOBILES CITROËN (Président) au sein d'AUTOMOVEIS CITROËN S.A.
- Président Directeur Général d'AUTOMOBILES CITROËN S.A.
- Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT CITROËN UKRAINE S.R.L.
- Membre du Conseil de Surveillance de CITROËN POLSKA SP ZOO
- Membre du Conseil de Surveillance de CITROËN NEDERLAND B.V.
- Représentant permanent d'AUTOMOBILES CITROËN au Conseil d'Administration de BANQUE PSA France
- Représentant permanent de FFP Invest au sein d'IDI Emerging Market S.A.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Frédéric BANZET est licencié en droit et diplômé de l'ISTEC et de Harvard Business School. Il a occupé différents postes au sein du Groupe PSA, notamment à la Direction financière pendant huit ans, tant en France qu'à l'étranger (en tant que Directeur général adjoint chez PSA Finance à Londres pendant quatre ans). Il a également occupé le poste de Directeur de la zone Asie-Pacifique de la marque Peugeot puis Directeur de la Direction des affaires internationales chez Citroën, puis Directeur du Commerce Europe de la marque Citroën. Il a été Directeur de la marque Citroën de 2009 à juin 2014. Il a rejoint l'équipe dirigeante de FFP en septembre 2014.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 0 action.

ALEXANDRE OSSOLA

Nationalité française

Né le 26 septembre 1974

Adresse professionnelle :
Bpifrance Participations,
6/8, boulevard Haussman,
75009 Paris,
France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
25 juillet 2017

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Censeur au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. (Désigné sur proposition de BPIfrance)

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	Société cotée	Société du Groupe
Directeur du Fonds d'Avenir Automobile de Bpifrance Investissement S.A.S.		
Membre du Comité de Direction Mid & Large Cap et Directeur Mid Cap chez Bpifrance Investissement S.A.S.		
Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec S.A.	√	
Membre du Conseil de Surveillance de Financière Mecaplast S.A.S.		
Membre du Conseil d'Administration de Trèves SAS		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Directeur des Fonds nucléaire et ferroviaire chez Bpifrance Investissement S.A.S.
- Administrateur de Climpact
- Administrateur de Mecaplast SAM (société monégasque)
- Administrateur de HPC

Expertise et expérience professionnelle :

M. Alexandre OSSOLA est diplômé de l'Université de l'ESCP Europe. Il a débuté sa carrière chez Wasserstein Perella (1998-1999), puis a rejoint Crédit Suisse First Boston (1999-2000). Il a été ensuite Directeur au sein du bureau de Paris de CVC Capital Partners (2000-2011), puis chargé des opérations de capital risque au CDC Climat (2011-2013). Il intègre Bpifrance Investissement en 2013 comme Directeur des Fonds nucléaire et ferroviaire. En 2015, il entre au Comité de Direction de Mid & Large Cap de Bpifrance en prenant la direction du FAA et FAA Rang 2. En 2017, il prend également la direction des activités Mid Cap.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 0 action.

LV HAITAO

Nationalité Chinoise

Né le 03 septembre 1970

Adresse professionnelle : Special No. 1 Dongfeng Road, Wuhan Economic and Technology Development Zone, Wuhan, Hubei Province, Chine

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance : 25 juillet 2017

Échéance et durée du mandat en cours : 2021 (4 ans)

Censeur au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. (Désigné sur proposition de DMHK)

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2017 :	**Société cotée**	**Société du Groupe**
Directeur adjoint du Département Stratégie et Programme de DONGFENG MOTOR CORPORATION		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- Directeur général adjoint Commerce de Dongfeng Peugeot-Citroën Automobiles Company Ltd. (DPCA)
- Membre du Comex de DPCA
- Directeur général adjoint Commerce de Dongfeng Peugeot-Citroën Automobiles Sales Company Ltd (DPCS)
- Directeur adjoint du Bureau de Dongfeng Motor (DFM)
- Chef de la division des Affaires Étrangères de Dongfeng Motor Corporation

Expertise et expérience professionnelle :

M. LV Haitao est diplômé d'un Master Sciences et Management de l'Université de Huazhong (Chine), il a débuté sa carrière chez DPCA (JV Groupe PSA et Dongfeng Motors) en 1992 à la Direction qualité. Après différents postes exercés à la Direction des achats, il est devenu Assistant Exécutif du DG de DPCA en 2003. Il a exercé différents postes à responsabilité au sein de DPCA. En 2012, il est nommé Directeur général de Dongfeng Peugeot, puis Directeur général adjoint Commerce de DPCA, Membre du Comex. En 2016, il rejoint Dongfeng Motor Corporation comme Directeur adjoint du Bureau et Chef de la division des Affaires Étrangères. Il est actuellement Directeur adjoint du Département Stratégie et Programme de Dongfeng Motor Corporation.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2017 : 0 action.

Compétences des membres du Conseil de Surveillance

Parmi les compétences requises pour siéger au sein du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., le tableau ci-après synthétise la diversité et la complémentarité des compétences mobilisées :

	Finance & management des risques	**Expérience internationale**	**Industrie**	**Nouveaux modèles économiques**	**Ressources humaines**	**RSE**	**Gouvernance**
Louis GALLOIS			√		√		√
Geoffroy ROUX DE BEZIEUX		√		√			√
Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI	√					√	√
LIU Weidong			√	√			√
Anne GUERIN	√				√		√
Catherine BRADLEY	√	√					√
Pamela KNAPP	√			√	√		
Jean-François KONDRATIUK			√		√	√	
Helle KRISTOFFERSEN		√	√	√			
AN Tiecheng			√	√			√
Robert PEUGEOT	√		√				√
Henri Philippe REICHSTUL	√	√					√
Bénédicte JUYAUX		√	√			√	
Daniel BERNARD		√		√			√

Cette composition équilibrée permet d'assurer une grande qualité aux débats et prises de décisions du Conseil de Surveillance.

3.1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

3.1.3.1. LES MISSIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément à la loi, le Conseil de Surveillance est l'organe de contrôle de la Société dont le Directoire assure la gestion et la direction.

À ce titre, la mission du Conseil de Surveillance est :

- d'assurer un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire en opérant les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- d'assurer un contrôle périodique de la gestion de la Société : une fois par trimestre à l'occasion du rapport d'activité que lui présente le Directoire et dans les trois mois de la clôture de chaque exercice lors de la présentation, pour avis et observations, par le Directoire des comptes annuels, des comptes consolidés et du rapport de gestion destiné à l'Assemblée des actionnaires. À ce titre, il examine également le rapport financier semestriel, l'information financière trimestrielle et les communiqués financiers à publier par la Société.

Le Conseil de Surveillance est ainsi tenu régulièrement informé par le Directoire de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société ;

- de donner, au titre des pouvoirs qu'il tient de l'article 9 des statuts, outre les obligations légales d'autorisations préalables, son autorisation préalable à l'accomplissement par le Directoire des actes suivants :

a) proposer toute modification des statuts de la Société (ou toute autre décision dont l'objet ou l'effet emporterait modification des statuts),

b) réaliser toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves ainsi que toute réduction de capital, autorisée par l'Assemblée Générale,

c) réaliser toute émission d'obligations, convertibles ou non, autorisée par l'Assemblée Générale,

d) établir tout projet de traité de fusion ou d'apport partiel d'actif,

e) passer ou dénoncer tout accord industriel ou commercial engageant l'avenir de la Société avec d'autres entreprises ayant un objet analogue ou connexe à celui de la Société, et plus généralement réaliser toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe qu'elle contrôle ou se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe,

f) procéder à l'achat, la vente, l'échange ou l'apport de tout immeuble d'exploitation et/ou fonds de commerce, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions d'euros à ce jour),

g) procéder à l'achat, la prise ou la cession de toute participation dans d'autres entreprises créées ou à créer et représentant directement ou indirectement un investissement, une dépense (en valeur d'entreprise) ou une garantie de crédit ou de passif, immédiats ou différés, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions d'euros à ce jour),

h) contracter tout emprunt, autre qu'obligataire, pour une durée ou pour un montant supérieur à ceux déterminés par le Conseil de Surveillance (100 millions d'euros à ce jour),

i) octroyer ou renouveler des cautions, avals ou garanties au nom de la Société (hors engagement à l'égard des administrations fiscales et douanières), quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis, pour un montant par engagement supérieur au montant déterminé par le Conseil de Surveillance (25 millions d'euros à ce jour), ou pour un montant total annuel supérieur au montant déterminé par le Conseil de Surveillance (125 millions d'euros à ce jour),

j) émettre tout plan d'attribution d'options sur actions ou d'attribution gratuite d'actions sous condition de performance,

k) procéder à des rachats d'actions dans le cadre d'un programme autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires, et

l) conclure tout accord transactionnel ou prendre tout engagement, dans le cadre d'un litige ou d'une procédure d'arbitrage, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions d'euros à ce jour).

Toutes ces autorisations portent sur les opérations réalisées par la Société, et suivant la nature de l'opération, peuvent concerner également les opérations réalisées par les filiales du Groupe, à l'exception de Faurecia.

Le Conseil de Surveillance s'assure que la stratégie proposée et appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations à long terme qu'il a définies. Chaque année, il examine et donne son agrément sur le plan stratégique moyen terme (PMT), sur le plan d'investissement, ainsi que sur le budget. Il est alerté dans les meilleurs délais par le Directoire en cas d'événement externe ou d'évolution interne mettant en cause de façon significative les perspectives de la Société ou les prévisions présentées au Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est également tenu informé, sur une base annuelle, des grands enjeux de la politique de ressources humaines du Groupe.

3.1.3.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance et ses travaux s'appuient sur les règles fixées dans le Règlement Intérieur du Conseil, qui est disponible dans son intégralité sur le site internet du Groupe.

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance précise en particulier :

- le nombre minimal de réunions annuelles (cinq), les modalités de tenue de ces réunions et d'établissement de leur ordre du jour ;
- les modalités d'information des membres (notamment, transmission sur une base mensuelle d'une présentation de l'activité et des résultats du Groupe) ;
- le rôle et les obligations des comités spécialisés du Conseil de Surveillance ;
- les obligations incombant aux membres du Conseil de Surveillance ;
- la détention minimale d'actions (1 000), sauf pour le représentant de l'État, le membre représentant des salariés et le membre représentant des salariés actionnaires, conformément aux dispositions législatives particulières qui leur sont applicables ;
- les règles de gestion des conflits d'intérêts : *« Tout membre du Conseil de Surveillance se trouvant, même potentiellement, de façon directe ou par personne interposée, en situation de conflit d'intérêts au regard de l'intérêt social, doit en informer le Président du Conseil de Surveillance, ou toute personne désignée par celui-ci. Il s'abstient de participer à la prise de décision sur les sujets concernés, et peut donc être amené, le cas échéant, à ne pas prendre part au vote. »*

3.1.3.3. LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

La Charte de déontologie boursière a été mise à jour en 2016 pour tenir compte de la nouvelle réglementation sur les abus de marché. Elle a pour objet de définir les mesures préventives autorisant les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire, du Comité Exécutif et des censeurs à intervenir sur les titres Peugeot S.A. et/ou Faurecia, tout en respectant les règles d'intégrité du marché (rappel des obligations de confidentialité et d'abstention en cas de détention d'une information privilégiée et des sanctions applicables, des obligations déclaratives, définition de fenêtres négatives, inscription sur la liste des initiés permanents, etc.). Elle est disponible dans son intégralité sur le site internet du Groupe. Chaque mandataire social a adhéré à la Charte. Ces obligations leur sont périodiquement rappelées par la Société.

3.1.3.4. L'ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Conseil procède régulièrement à une évaluation de sa composition, de son organisation, de son fonctionnement et des modalités d'exercice de son contrôle. Le Conseil procède également avec le Directoire à l'évaluation des modes de fonctionnement entre les deux instances.

Cette évaluation vise trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque membre aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

À cet effet, le Conseil de Surveillance consacre, une fois par an, un débat sur son fonctionnement et tous les trois ans au moins, une évaluation formelle est réalisée conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Elle est mise en œuvre par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, éventuellement avec l'aide d'un consultant extérieur. Les actionnaires sont informés chaque année dans le rapport annuel de la réalisation de l'évaluation et, le cas échéant, des suites données.

En 2017, l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses comités s'est faite en interne et a fait l'objet d'un débat lors du Conseil de Surveillance du 19 décembre 2017, hors la présence du Directoire. Ce débat a également été alimenté par les conclusions de la réunion des indépendants organisée par le membre référent, courant décembre 2017.

Il ressort de cette évaluation que les membres du Conseil sont globalement satisfaits de son fonctionnement et plus particulièrement de l'évolution du Comité Financier et d'Audit sous l'impulsion de sa Présidente. De même, le Comité Asia Business Development continue de progresser dans la qualité des sujets présentés et des débats depuis sa création en 2014. Les actions mises en place suite à l'évaluation formelle réalisée en 2015 à l'aide d'un consultant externe, ont été pérennisées, comme la rencontre individuelle entre le Président du Conseil et ses membres qui a dorénavant lieu tous les ans ou le plan de succession du Directoire qui est élaboré de manière annuelle par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Enfin, en 2017, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis en séminaire stratégique et se sont déplacés en Chine, dans le cadre du déplacement annuel à l'international. Ces deux rendez-vous, par la densité et la qualité des sujets, ont permis de traiter en profondeur les sujets stratégiques du Groupe d'une part et la situation du marché automobile et du Groupe PSA en Chine d'autre part.

Suite au débat sur le fonctionnement du Conseil, certaines améliorations ont été proposées. Elles seront approfondies lors de l'évaluation formelle qui sera réalisée au 1er trimestre 2018. En effet, le Comité des Nominations, de la Rémunération et de la Gouvernance du 15 décembre 2017 a initié une évaluation formelle du Conseil de Surveillance avec l'aide du consultant extérieur ayant déjà audité le Conseil en 2013 et 2015, compte tenu de sa connaissance du Groupe PSA et afin d'avoir des points de comparaison homogènes avec les anciennes évaluations. L'ensemble des membres du Conseil ainsi que les membres du Directoire seront audités de manière anonyme.

Les conclusions de cette évaluation formelle ainsi que le plan d'actions qui en découle seront détaillés dans le document de référence 2018.

3.1.3.5. ACTIVITÉ DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2017

Le Conseil de Surveillance s'est réuni huit fois au cours de l'exercice 2017, contre neuf fois en 2016.

Le taux de présence de ses membres aux réunions a été de 97 %.

L'année 2017 a été marquée en particulier par l'opération d'acquisition d'Opel Vauxhall. Le projet d'acquisition a fait l'objet, tout au long de l'exercice, de l'étude et du contrôle de la part du Conseil de Surveillance.

Les travaux du Conseil de Surveillance ont également porté sur les points suivants :

Activité et finance :

- la vérification et le contrôle des comptes consolidés et comptes sociaux de Peugeot S.A. de l'exercice 2016 et de la situation financière à fin 2016 et l'examen de la communication financière afférente ;
- la préparation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017 et l'examen des rapports présentés à l'Assemblée Générale ;
- l'examen des grandes orientations stratégiques telles que proposées par le Directoire (ces orientations ont recueilli un avis favorable du Comité d'entreprise, qui a été porté à la connaissance du Conseil) ainsi que l'autorisation préalable de divers projets stratégiques et des opérations financières relatives ;
- le passage en revue de la politique des ressources humaines, avec un focus particulier sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- le contrôle de la politique de RSE (responsabilité sociale et environnementale) du Groupe PSA, qui est désormais présentée chaque année au Conseil (étant précisé que la cartographie des enjeux RSE fait désormais l'objet d'un plan de vigilance adopté par la Société, et examinée par le Conseil) ;
- la vérification et le contrôle des résultats et des comptes du premier semestre 2017, du rapport financier semestriel et de la communication afférente ;
- le contrôle du budget 2018 et du plan à moyen terme ;
- l'autorisation préalable aux accords de partenariats du Groupe PSA, notamment en Inde ;
- le renouvellement de l'autorisation annuelle des cautions, avals ou garanties, et la revue des conventions réglementées poursuivies au titre de l'exercice 2017.

Gouvernance et rémunération :

- l'établissement du plan de succession du Directoire et le renouvellement du mandat du Directoire ;
- l'établissement de la politique de rémunération des membres du Directoire pour l'exercice 2017 ;
- l'autorisation d'un plan d'actions de performance 2017 ;
- la cooptation de trois nouveaux membres au Conseil de Surveillance (Lion Participations représentée par M. Daniel BERNARD, BPIfrance Participations représentée par Mme Anne GUERIN et M. AN Tiecheng).

Un séminaire stratégique s'est également tenu en septembre 2017 et le Conseil a tenu une séance à Chengdu, en Chine, en octobre 2017. Le Conseil de Surveillance a également salué le déménagement du siège social de Peugeot S.A. à Rueil-Malmaison, cette étape s'inscrivant dans l'histoire du Groupe PSA.

3.1.3.6. L'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU COURS DE 2017

Conformément à la loi, le Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. assure la mission d'organiser les travaux du Conseil pour que le pouvoir de contrôle de l'activité de gestion de la Société puisse être exercée correctement.

En 2017, le Président du Conseil de Surveillance a présidé et dirigé les débats des huit réunions du Conseils qui se sont tenues. Il a assuré et veillé à ce que les sujets stratégiques pour le Groupe PSA soient bien abordés et traités de façon exhaustive, tout en prenant en compte les demandes des membres du Conseil. Il s'est assuré, en lien avec les Présidents des quatre comités du Conseil, de la coordination des différents travaux, et ce dans le respect des attributions de chacun.

Il a assuré le maintien de l'équilibre des fonctions entre les organes de gouvernance, en veillant à un dialogue fréquent et régulier avec le Président du Directoire.

Comme tous les ans, le Président du Conseil a rencontré individuellement l'ensemble des membres et censeurs en début d'année, afin de partager sur le fonctionnement du Conseil, de donner un retour sur la contribution de chacun aux différents travaux, et de s'assurer du bon fonctionnement collégial du Conseil.

Le Président du Conseil attache une importance majeure à la surveillance des projets stratégiques du Groupe. Il s'assure que le Conseil soit tenu suffisamment informé pour qu'il puisse exercer ses pouvoirs de contrôle. Aussi, considérant l'importance du projet d'acquisition des actifs Opel Vauxhall pour le Groupe PSA, il a notamment fait appel, avec le Président du Comité Stratégique, à une étude externe complémentaire permettant de conforter les enjeux financiers et stratégiques d'une telle acquisition.

Enfin, en tant que Président du Comité Consultatif des actionnaires individuels, le Président du Conseil de Surveillance a échangé avec ce comité lors de leur rencontre, au mois de décembre 2017.

3.1.3.7. L'ACTIVITÉ DU MEMBRE RÉFÉRENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU COURS DE 2017

Comme tous les ans, M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX, en sa qualité de membre référent, a convoqué et animé une réunion des membres indépendants du Conseil de Surveillance. Cette réunion a été l'occasion pour les membres indépendants de débattre sur le fonctionnement du Conseil. M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX a ensuite restitué les conclusions au Président du Conseil de Surveillance.

En qualité de Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, il a pu notamment jouer un rôle majeur dans la proposition de nomination des nouveaux membres cooptés au sein des comités, en fonction de leurs compétences qu'il a étudiées.

Conformément aux missions qui lui sont confiés par le Règlement Intérieur du Conseil, il a veillé à tout conflit d'intérêts des membres de nature à affecter les délibérations du Conseil. Il a pris connaissance des quelques questions relatives à la gouvernance de la part des actionnaires non représentés au Conseil de Surveillance et s'est assuré de ce qu'il leur soit répondu.

Il a tenu, par ailleurs, à rendre compte de l'exécution de sa mission au Conseil de Surveillance de décembre 2017.

3.1.3.8. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance bénéficie des travaux de préparation effectués au sein de quatre comités :

- le Comité Stratégique ;
- le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ;
- le Comité Financier et d'Audit ;
- le Comité Asia Business Development.

Ces quatre comités ont un rôle de préparation des délibérations du Conseil de Surveillance. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, des recommandations et des avis qui sont portés à la connaissance du Conseil de Surveillance lors de ses réunions. Les membres assistent à titre personnel aux séances des comités et ne peuvent pas se faire représenter. Les comités ont la possibilité de recourir à des experts extérieurs en veillant à leur objectivité et à leur indépendance.

Le Comité Stratégique

Composition	Indépendance	Principales missions	Principales activités en 2017
M. Robert PEUGEOT (Président)		› Examiner l'avenir à long terme, envisager les voies d'évolution potentielle et proposer au Conseil de Surveillance les grandes orientations du Groupe. › Formuler ses recommandations sur le plan stratégique à long terme, le plan à moyen terme (PMT) et le plan d'investissements présentés par le Directoire. › S'assurer que la stratégie proposée et appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations à long terme que le Conseil de Surveillance a définies. › Sur saisine du Président du Conseil de Surveillance, examiner tout projet majeur dès son initialisation. › Examiner tout projet stratégique (ou hors de la stratégie) devant être autorisé par le Conseil de Surveillance (point e du Règlement Intérieur).	Quatre réunions en 2017 avec un taux d'assiduité de 96 %. Les travaux du Comité ont notamment porté sur : › l'examen de la stratégie liée au projet d'acquisition Opel Vauxhall ; › les partenariats stratégiques en Inde et en Malaisie ; › le plan à moyen terme (PMT) intégrant également Opel Vauxhall à compter du deuxième semestre.
M. LIU Weidong			
M. Louis GALLOIS	√		
M. Jean-François KONDRATIUK			
Mme Helle KRISTOFFERSEN	√		
M. Henri Philippe REICHSTUL	√		
M. Daniel BERNARD			
Taux d'indépendance : 50 %			

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Composition	Indépendance	Principales missions	Principales activités en 2017
M. Geoffroy ROUX de BÉZIEUX (Président)	√	› S'agissant des nominations : – déterminer les critères de choix des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire, formuler une proposition sur le choix du membre référent et conduire la procédure de sélection, – établir et suivre un plan de succession des membres du Directoire pour être en mesure de proposer au Conseil des solutions de succession notamment en cas de vacance imprévisible. Le Comité est par ailleurs informé du plan de succession et des nominations au Comité Exécutif (pour ce qui concerne les membres n'appartenant pas au Directoire) ainsi qu'aux postes dirigeants clés du Groupe. À cette occasion, le Comité invite le Président du Directoire à assister à la réunion. › S'agissant des rémunérations : – proposer la rémunération des mandataires sociaux dans toutes leurs composantes, ainsi que les éventuels avantages en nature et dispositifs de retraite qui pourraient leur être attribués, – examiner la politique générale de rémunération des membres du Directoire. › S'agissant de la gouvernance : – suivre l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées, des recommandations de place et celles des représentants des émetteurs pour formuler des avis, – s'assurer de la réalisation régulière d'une évaluation par le Conseil de Surveillance et proposer des éventuelles améliorations, – examiner et donner son avis au Conseil de Surveillance sur toute proposition de modification des statuts de la Société nécessitant l'autorisation préalable du Conseil.	Quatre réunions en 2017 avec un taux d'assiduité de 100 %. Les travaux du comité ont notamment porté sur : › la cooptation de trois nouveaux membres au Conseil de Surveillance (la société Lion Participations, représentée par M. Daniel BERNARD, la société Bpifrance, représentée Mme Anne GUERIN et M. AN Tiecheng), ainsi que la constatation de la désignation d'un nouveau représentant permanent de la société Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd (M. LIU Weidong), et la désignation d'un Vice-Président du Conseil de Surveillance (M. Geoffroy ROUX de BÉZIEUX) ; › la nomination de deux nouveaux censeurs (M. LV Haitao et M. Alexandre OSSOLA) ; › le Rapport du Président du Conseil sur le Gouvernement d'Entreprise et le contrôle interne ; › la politique de rémunération des membres du Directoire, incluant un principe de rémunération exceptionnelle ; › un plan d'actions de performance ; › le programme de rachat d'actions ; › le plan de succession du Président et du Directoire.
Mme Catherine BRADLEY	√		
M. Louis GALLOIS	√		
Mme Pamela KNAPP	√		
Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI			
Mme Anne GUERIN			
Mme Bénédicte JUYAUX			
Taux d'indépendance : 57 %			

Conformément au Code AFEP-MEDEF, l'évaluation des performances du Président du Directoire et des autres membres du Directoire, ainsi que les réflexions sur l'avenir du management, s'effectuent lors de réunions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et du Conseil de Surveillance, hors la présence des membres du Directoire.

Le Comité Financier et d'Audit

Composition	Indépendance	Principales missions	Principales activités en 2017
Mme Catherine BRADLEY (Président)	√	› Assurer le suivi : – du processus d'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, – du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes, – de l'indépendance des Commissaires aux Comptes. › Piloter notamment la procédure de sélection pour le renouvellement des Commissaires aux Comptes. › Examiner et donner son avis au Conseil de Surveillance sur les engagements hors bilan, sur tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil dont il est saisi comme défini dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance et les propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende présentées par le Directoire. › Examiner périodiquement la situation financière et le financement du Groupe.	Six réunions en 2017 avec un taux d'assiduité de 97 %. Les travaux du Comité ont notamment porté sur : › les comptes consolidés et sociaux 2016, les comptes du premier semestre 2017 ; › le suivi régulier de l'évolution de la situation financière du Groupe ; › le suivi de la notation financière des sociétés du Groupe ; › le déroulement du plan à moyen terme (PMT), l'exécution du budget annuel et l'analyse d'éventuels écarts ; › les supports de communication financière du Groupe ; › le contrôle interne et la conformité, la cartographie des « Top-Risques Groupe » et le plan d'audit 2018 ; › le rapport 2017 du Comité Éthique et Conformité et le programme de conformité Concurrence ; › l'activité de la Direction de l'audit et du management des risques du Groupe PSA ; › la Charte du Comité Financier et d'Audit du Groupe PSA sur l'autorisation des services non audit ; › l'acquisition d'Opel Vauxhall et l'émission des bons de souscription d'actions ; › la répartition du capital de Peugeot S.A. ; › l'autorisation de l'enveloppe annuelle des cautions, avals et garanties à émettre par Peugeot S.A.
Mme Pamela KNAPP	√		
Mme Anne GUERIN			
M. Robert PEUGEOT			
M. Geoffroy ROUX de BÉZIEUX	√		
M. AN Tiecheng			
Mme Bénédicte JUYAUX			
Taux d'indépendance : 50 %			

Conformément au Code de commerce et au Code AFEP-MEDEF, les membres du Comité Financier et d'Audit doivent présenter des compétences en matière financière et comptable. À cet égard, le Conseil de Surveillance considère que l'ensemble des membres du comité présente de telles compétences au regard de leur expérience, de leur parcours professionnel et de leur formation qui sont présentés au chapitre 3.1 du document de référence. La présidence du Comité est confiée à Mme Catherine BRADLEY, qui possède les qualités requises, notamment eu égard à ses fonctions au *Board* de la *Financial Conduct Authority*. Le délai dont le Comité dispose pour examiner les comptes ne saurait, sauf exception, être inférieur à quatre jours calendaires avant la présentation des comptes au Conseil de Surveillance. La présentation des comptes consolidés annuels et semestriels et des comptes sociaux par le Directeur financier au Comité Financier et d'Audit puis au Conseil de Surveillance, s'accompagne d'une présentation des Commissaires aux Comptes faisant état des faiblesses significatives éventuelles du contrôle interne et des options comptables retenues. Lorsqu'il prend connaissance du dispositif de contrôle interne et de cartographie des risques, en particulier des risques significatifs susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable, il s'assure du degré de maturité et de maîtrise de ces dispositifs et examine les modalités de leur déploiement et la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies significatives. Il est, à cette fin, informé des principaux constats des Commissaires aux Comptes et de la Direction de l'audit et du management des risques. Dans le cadre de la formalisation de son avis sur la qualité du contrôle interne, il examine le plan d'audit interne pour l'année à venir et est informé des résultats des missions réalisées par la Direction de l'audit et du management des risques en exécution de ce plan. Le Comité Financier et d'Audit, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, rencontre le Directeur de l'audit et du management des risques, le Directeur de la comptabilité, le Directeur de la trésorerie et les Commissaires aux Comptes, avec ou sans la présence de membres du Directoire. Dans ce dernier cas, il en informe le Président du Directoire et/ou le membre du Directoire chargé des finances. Pour mener ces missions, le comité s'appuie sur le Règlement Intérieur du comité qui les détaille, ainsi que sur le rapport du groupe de travail de l'AMF du 22 juillet 2010 relatif au Comité d'Audit. Le Règlement Intérieur du Comité Financier et d'Audit a été mis à jour en 2016 au vu des nouveautés introduites par l'ordonnance 2016-315 du 17 mars 2016 transposant en France la réforme européenne de l'audit.

Le Comité Asia Business Development

Composition	Indépendance	Principales missions	Principales activités en 2017
M. AN Tiecheng (Président)		› Examiner l'avenir à long terme du Groupe en Asie et envisager les voies d'évolution potentielle concernant le marché asiatique et proposer au Conseil de Surveillance les grandes orientations du Groupe dans le cadre de son développement en Asie ; dans ce cadre, formuler ses recommandations sur le plan stratégique à long terme du Groupe en Asie et sur le PMT présentés par le Directoire pour ce qui concerne la région asiatique. › S'assurer que la stratégie proposée et appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations à long terme que le Conseil de Surveillance a définies concernant le marché asiatique. › Assurer un suivi particulier de la mise en œuvre de l'accord de partenariat stratégique et industriel entre le Groupe PSA et le Groupe Dongfeng. Le Comité est saisi par le Président du Conseil de Surveillance de l'examen de tout projet majeur concernant le marché asiatique, et ce, dès son initialisation. Il est tenu informé du contenu de ces projets, notamment de leur approche économique, et de leurs évolutions. Le Comité se réunit en particulier lorsqu'un projet concernant le marché asiatique doit recueillir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.	Deux réunions en 2017 avec un taux d'assiduité de 92 %. Les travaux du comité ont notamment porté sur : › le marché chinois ; › la stratégie Asie et le PMT ; › les plans d'actions associés ; › les résultats des JV chinoises.
Mme Helle KRISTOFFERSEN	√		
M. Jean-François KONDRATIUK			
Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI			
M. Henri Philippe REICHSTUL	√		
M. Daniel BERNARD			
Taux d'indépendance : 40 %			

3.1.4. Déclarations sur la situation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

3.1.4.1. LES LIENS FAMILIAUX

Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI, M. Robert PEUGEOT et M. Frédéric BANZET sont cousins. Il n'existe aucun lien familial entre les autres mandataires sociaux de Peugeot S.A.

3.1.4.2. LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les mandataires sociaux ont déclaré qu'aucun conflit d'intérêt n'est survenu au cours de l'exercice 2017 entre leurs obligations envers Peugeot S.A. et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations et qu'il n'en existait aucun à la date du présent document de référence.

Le Conseil de Surveillance du 28 février 2018 a procédé à l'examen d'éventuelles relations d'affaires entre les mandataires sociaux et le Groupe et a conclu, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, au caractère non significatif de celles-ci (pour des informations complémentaires, se reporter au paragraphe 3.1.2.5).

Aucun prêt, ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de mandataires sociaux par la Société ou une société de son Groupe.

Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social, ni à sa famille.

Vous trouverez dans le présent chapitre plus de détails sur les règles de prévention des conflits d'intérêts, telles que fixées dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance.

3.1.4.3. LES CONTRATS DE SERVICES PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES

Il n'existe pas de contrat de services liant l'un quelconque des mandataires sociaux à Peugeot S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat.

3.1.4.4. DÉCLARATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chaque mandataire social a déclaré, comme chaque année, qu'il n'avait pas :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq derniers exercices ;
- participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq derniers exercices.

3.1.5. Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les opérations suivantes ont été déclarées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées :

Date de l'opération	Nom et fonction	Nature de l'opération	Titres concernés	Prix unitaire	Montant de l'opération
8 mars 2017	SAPAR SA personne morale liée à Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI, représentant légal d'Etablissement Peugeot Frères S.A., Membre du Conseil de Surveillance	Acquisition	BSA	4,69 euros	14,00 euros
8 mars 2017	SAPAR SA personne morale liée à Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI, représentant légal d'Etablissement Peugeot Frères S.A., Membre du Conseil de Surveillance	Exercice	BSA	6,42 euros	1 874 976,00 euros

3.1.6. L'application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après récapitule les recommandations du Code AFEP-MEDEF que la Société a décidé d'écarter :

Recommandation concernée	Explications
Part représentative des membres indépendants du Comité Financier et d'Audit (§ 15.1)	50 % des membres du Comité Financier et d'Audit sont indépendants (au lieu de deux tiers au minimum recommandés par le code). La part relativement importante des membres non indépendants s'explique par la présence d'un représentant de chacun des trois actionnaires de référence, compte tenu de la composition du capital et de la gouvernance du Groupe issue des augmentations de capital réalisées en 2014. L'atteinte du seuil des deux tiers conduirait à une augmentation du nombre de membres du comité, ce qui risquerait de se faire au détriment de son efficacité. Elle n'est donc pas envisagé à ce jour.

3.1.7. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales de Peugeot S.A. et publication des informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les éléments relatifs à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales et les informations visées à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce relatives au capital de la Société sont présentés au chapitre 7 du présent document de référence.

En application de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, il est spécifié qu'il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance si leur mandat prend fin en raison d'une offre publique.

3.2. LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Ce chapitre a été établi avec le concours du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, qui est attentif au respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF dans sa version de novembre 2016. Il a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 28 février 2018.

Ce chapitre inclut, d'une part, les informations sur les critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire, aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance.

Ces critères et principes, définis par le Conseil de Surveillance, constituent la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux de la Société, telle que soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2018 (**onzième à quinzième résolutions**), conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, issu de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 ».

Ce chapitre fait également état des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017 en aplication de la politique de rémunération qui avait été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017.

Ces éléments sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2018 (**seizième à vingtième résolutions**), conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce issu de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 ».

3.2.1. Principes et critères de détermination de la rémunération des membres du Directoire et de son Président

Le Conseil de Surveillance détermine l'ensemble des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, en prenant en compte les principes d'exhaustivité, équilibre, comparabilité, cohérence, intelligibilité et mesure, qui sont recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Conseil de Surveillance tient à ce que la politique de rémunération des membres du Directoire soit définie eu égard à la stratégie de croissance et de développement du Groupe et qu'elle incite à la réalisation des objectifs de croissance à court et long terme qui doivent être et sont partagés entre les membres du Directoire et les collaborateurs du Groupe.

La politique de rémunération est conçue par le Conseil de Surveillance pour être compétitive par rapport aux politiques de rémunération adoptées par d'autres entreprises du même secteur, en Europe et à l'international, et ce afin de motiver et de retenir dans le Groupe nos meilleurs talents.

En outre, pour information, en cas de nomination d'un membre du Directoire postérieurement à l'Assemblée Générale des actionnaires, sa rémunération sera déterminée par le Conseil de Surveillance, soit conformément aux principes et critères approuvés par l'Assemblée Générale, soit conformément aux pratiques existantes pour l'exercice de fonctions de même type, adaptées le cas échéant lorsque cette personne exerce des fonctions nouvelles ou un nouveau mandat sans équivalent.

Les éléments composant la rémunération totale attribuable à chacun des membres du Directoire sont présentés et détaillés ci-après :

LA RÉMUNÉRATION FIXE

La rémunération fixe annuelle du Président du Directoire et des membres du Directoire est déterminée en fonction de leur expérience et compétences ainsi que des responsabilités assumées par chacun d'entre eux.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil de Surveillance ne procède à une révision de la rémunération fixe des membres du Directoire qu'à intervalle de temps relativement long, et seulement en cas d'évolution significative de son périmètre de responsabilités ou de fort décalage par rapport au positionnement sur le marché.

Pour information, au titre de 2018, la rémunération fixe annuelle de M. Carlos TAVARES, Président du Directoire s'élève à 1 500 000 euros, celle de M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON à 680 000 euros, celle de M. Maxime PICAT à 710 000 euros et celle de M. Jean-Christophe QUEMARD à 650 000 euros.

La rémunération des membres du Directoire et de son Président a été révue cette année pour la première fois depuis 2009.

Pour information, si un membre du Directoire était amené à exercer des fonctions depuis l'étranger, il pourrait bénéficier des conditions d'expatriation, conformément à la politique du Groupe en la matière.

LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

La rémunération variable est conçue afin d'aligner la rétribution des membres du Directoire avec la performance annuelle du Groupe et de contribuer année après année à la mise en œuvre de sa stratégie.

Les règles de fixation de la rémunération variable annuelle n'ont pas fait l'objet de modification au titre de 2018.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (§ 24.3.2), la rémunération variable est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe annuelle ; aussi, pour le Président du Directoire, la rémunération variable maximum peut représenter en cible 170 % de la rémunération fixe, pour les autres membres du Directoire, elle peut représenter en cible 125 % de leur rémunération fixe.

En outre, afin de disposer d'une structure de rémunération variable conforme aux pratiques très majoritaires du marché et de valoriser la surperformance, une rémunération du dépassement d'objectifs est prévue. Depuis 2017, le taux de surperformance a été harmonisé entre le Président du Directoire et les autres membres du Directoire, la rémunération pouvant aller jusqu'à 122 % pour les objectifs collectifs Groupe. Ainsi, dans l'hypothèse où la totalité des objectifs collectifs du Groupe seraient dépassés, une rémunération supplémentaire pourra être attribuée, portant ainsi la rémunération variable maximale de 170 % à 200 % pour le Président du Directoire et de 125 % à 147 % pour les autres membres du Directoire.

Sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance détermine, en début d'exercice, des objectifs qualitatifs et quantitatifs précis et ambitieux pour l'exercice en cours, après avoir pris connaissance de l'activité et de la stratégie de la Société à moyen terme.

Des objectifs précis, préétablis et ambitieux

Comme pour tous les salariés de la division Automobile du Groupe PSA (hors Opel Vauxhall) bénéficiaires d'une part variable, un double seuil de déclenchement, en fonction du *free cash flow* opérationnel et du résultat opérationnel courant de la division Automobile de l'année à venir, conditionne le paiement des objectifs individuels et collectifs.

Les objectifs collectifs Groupe (OCG), qui sont au moins au nombre de deux, représentent 80 % de la part variable maximale. Ils sont constitués d'au moins un résultat économique et d'au moins un critère lié à la qualité. Un seuil de déclenchement conditionne leur paiement.

Les objectifs propres à chaque dirigeant mandataire social représentent 20 % de la part variable maximale. Ils sont établis en relation avec les fonctions exécutives respectives des membres du Directoire et sont au moins au nombre de deux. Ils sont basés sur des objectifs principalement économiques, étant précisé qu'au moins un critère de responsabilité sociétale des entreprises est assigné au Président du Directoire.

Les objectifs quantifiables sont prépondérants par rapport aux objectifs qualitatifs. Les critères sont définis de manière précise.

Le seuil de déclenchement et le niveau de réalisation requis pour chacun de ces critères sont établis en relation avec les éléments correspondants du budget.

Les objectifs fixés pour les membres du Directoire, au titre de l'année 2018, afin de pouvoir déterminer leur part variable, sont détaillés ci-dessous :

Répartition seuils/objectifs	Seuils/objectifs	Nature du critère
Double seuil de déclenchement	Résultat opérationnel courant de la division Automobile	Résultat économique
	Free cash flow opérationnel 2018 des SIC (hors restructurations et éléments exceptionnels)	Résultat économique

Répartition seuils/objectifs	Seuils/objectifs	Nature du critère	Pourcentage de la part variable maximale
Objectifs collectifs Groupe (OCG) représentant 80 % de la part variable maximale	Marge Opérationnelle division Automobile (40 % des OCG)	Résultat économique	32 %
	Free cash flow opérationnel Groupe (40 % des OCG)	Résultat économique	32 %
	Taux de défaillance qualité Monde Automobile Groupe (10 % des OCG)	Responsabilité sociétale des entreprises	8 %
	Taux de recommandation des points de vente Groupe (10 % des OCG)	Responsabilité sociétale des entreprises	8 %

Répartition seuils/objectifs	Seuils/objectifs	Nature du critère	Pourcentage de la part variable maximale
Objectifs propres à chaque dirigeant mandataire social représentant 20 % de la part variable maximale			
Carlos TAVARES, Président du Directoire :	› Volumes de facturation issues des productions des JV en Chine	Résultat économique	7,5 %
	› Résultat opérationnel courant JV Chine	Résultat économique	7,5 %
	› Sécurité au travail	Responsabilité sociétale des entreprises	2,5 %
	› Taux des femmes dans le TOP Management du Groupe	Responsabilité sociétale des entreprises	2,5 %
Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON :	› Résultats Pièces et Services	Résultat économique	10 %
	› Résultat opérationnel courant véhicules d'occasion	Résultat économique	10 %
Maxime PICAT :	› Résultat opérationnel courant Europe	Résultat économique	10 %
	› Part de marché immatriculations Europe	Résultat économique	10 %
Jean-Christophe QUEMARD :	› Résultat opérationnel courant Région Afrique Moyen Orient (DMOA)	Résultat économique	10 %
	› Volume ventes mondiales DMOA	Résultat économique	10 %

Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

LA RÉMUNÉRATION VARIABLE PLURIANNUELLE

Aucun mécanisme de rémunération pluriannuelle donnant lieu à un versement en espèces n'a été retenu pour l'exercice 2018.

LA RÉMUNÉRATION LONG TERME (POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE)

Un plan d'attribution d'actions de performance est mis en place chaque année afin d'inciter les membres du Directoire à inscrire leur action dans le long terme, de les fidéliser et de favoriser l'alignement de leurs intérêts avec l'intérêt social de l'entreprise et ses actionnaires. Il s'inscrit dans un plan d'ensemble portant sur plusieurs centaines de cadres dirigeants et supérieurs du Groupe, et ce en application de l'autorisation d'attribution d'actions de performance aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux, qui est donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Sur la base de l'autorisation actuellement en vigueur, telle qu'accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 avril 2016 (14e résolution), le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées aux membres du Directoire ne peut représenter, sur 26 mois, plus de 0,15 % du capital social. Pour rappel, cette sous-enveloppe s'inscrit dans une enveloppe globale d'attributions d'actions de performance, égale à 0,85 % du capital social.

Au titre de cette autorisation, l'attribution des actions de performance à leurs bénéficiaires ne peut devenir définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée, qui est fixée par le Directoire, ne peut être inférieure à trois ans, la détermination du nombre définitif d'actions attribuées étant appréciée sur une période de performance de trois exercices consécutifs. Le Directoire est libre de fixer ou non une période de conservation.

L'acquisition définitive des actions est décidée eu égard à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance qui sont fixées par référence à des objectifs internes et/ou externes au Groupe en lien avec le plan stratégique du Groupe. Ainsi, l'acquisition définitive des actions à chaque bénéficiaire peut être nulle, partielle ou totale, en fonction du niveau d'atteinte des objectifs qui seront définis dans le plan d'attribution.

Le document de référence comprend, pour chaque plan, une information sur les actions définitivement acquises et une indication sur l'atteinte nulle, partielle ou totale de chaque condition de performance.

Les objectifs des plans d'actions de performance sont en phase avec leur contribution aux objectifs stratégiques du Groupe, sur la période de mesure de la performance.

Chaque attribution est assortie pour chaque membre du Directoire :

- d'une obligation de conserver, au nominatif et jusqu'à la cessation de ses fonctions, au moins 25 % du nombre d'actions définitivement acquises (en fonction de l'atteinte des conditions de performance) à l'issue de la période d'acquisition ;
- d'un engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions attribuées.

L'obligation de conservation susmentionnée, applicable à chaque membre du Directoire, cessera dès lors qu'il détiendra au nominatif un nombre d'actions correspondant à plus de deux années de sa rémunération fixe brute. Elle redeviendra toutefois applicable au cas où le niveau cible ne serait plus respecté par la suite. Le calcul sera effectué en prenant en compte le cours de l'action lors de l'acquisition des actions de performance.

Le Conseil de Surveillance peut prévoir, lors de leur attribution, une stipulation l'autorisant à statuer sur le maintien ou non des actions non encore acquises au moment du départ du bénéficiaire.

Plan d'attribution d'actions de performance 2018 (Plan LTI 2018)

Suivant sa décision du 28 février 2018, le Conseil de Surveillance a décidé de procéder à une attribution d'actions de performance pour les membres du Directoire, et ce en application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 avril 2016 (14e résolution).

Ce plan d'attribution d'actions gratuites concerne plusieurs centaines de cadres dirigeants et supérieurs du Groupe, et comporte l'attribution d'un total de 2 700 000 actions (représentant 0,30 % du capital au 31 décembre 2017). S'agissant des attributions aux membres du Directoire, le plan prévoit l'attribution de 130 000 actions de performance au Président du Directoire et 60 000 à chacun des autres membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance a introduit une limite du nombre d'actions de performance à attribuer aux membres du Directoire. La valorisation des actions, au jour de leur attribution, ne pourra pa excéder, pour l'exercice 2018, 60% de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

L'acquisition définitive de la totalité des actions sera soumise à une condition de performance quantitative, qui est la marge opérationnelle courante Automobile Groupe moyenne 2018-2020.

La période d'acquisition est divisée en deux parties : 50 % des actions initialement attribuées ne seront définitivement acquises qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans ; et les autres 50 % qu'au terme d'une période d'acquisition de quatre ans.

La détermination du nombre définitif d'actions acquises à l'issue de chaque période d'acquisition sera appréciée sur une période de performance de trois exercices consécutifs (2018-2020).

Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ce plan.

L'attribution des actions de performance est également assortie, pour chaque membre du Directoire d'une obligation de conservation et de couverture conformément à la Politique du Groupe.

LA RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil de Surveillance a décidé d'introduire un principe d'attribution d'un élément de rémunération exceptionnelle sous condition de performance, qui aura lieu seulement en cas de performance exceptionelle.

Par sa décision du 24 octobre 2017, le Conseil de Surveillance a décidé d'attribuer une rémunération exceptionnelle à M. Carlos TAVARES, Président du Directoire, et à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, membre du Directoire et Directeur financier du Groupe PSA, à raison de leur mandat et eu égard à leur contribution exceptionnelle au titre de l'exercice 2017.

Cette décision d'attribution d'une rémunération exceptionnelle dès 2017 est justifiée par leur contribution décisive à la réalisation d'un événement exceptionnel qui a intéressé le Groupe PSA lors de cet exercice, soit l'élaboration du plan de redressement « PACE ! » d'Opel Vauxhall, en seulement 100 jours, à la suite de la finalisation de l'acquisition par le Groupe PSA, le 1er août 2017.

Le plan de redressement PACE ! est un plan ambitieux lancé en 2017 et couvrant les trois prochains exercices (2018-2020). Ce plan vise à restaurer les fondamentaux économiques d'Opel Vauxhall, à pérenniser sa compétitivité et croissance, et ce afin de créer les conditions pour que Opel puisse générer un *free cash flow* opérationnel positif et une marge opérationnelle courante pour la division Automobile de 2 % d'ici 2020.

La réussite du redressement d'Opel Vauxhall prévu dans ce plan engage étroitement le travail de M. TAVARES et de M. CHASSELOUP de CHATILLON.

Aussi, les actionnaires seront appelés à se prononcer sur la proposition d'un ajustement de la politique de rémunération au titre de l'exercice 2017, consistant en l'introduction d'un élément de rémunération exceptionnelle pour le Président du Directoire et un de ses membres (**onzième et douzième résolutions**).

Cette rémunération exceptionnelle est composée de quatre parties, chaque partie étant liée respectivement aux exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 :

i) l'attribution de la première partie, comme énoncé, dépendait de l'élaboration et la mise en place de ce plan de redressement ambitieux avant la fin de l'exercice 2017 ;

ii) l'attribution effective des autres trois parties, une pour chacun des exercices 2018, 2019 et 2020, dépendra de l'atteinte d'objectifs quantitatifs fixés dans le plan de redressement « PACE ! » au titre de ces trois exercices.

Par cette décision, le Conseil de Surveillance a souhaité, premièrement, associer M. TAVARES et M. CHASSELOUP de CHATILLON à l'atteinte des objectifs relatifs à la refondation économique d'Opel Vauxhall, qui contribuera à la croissance rentable du Groupe PSA pour les années à venir, et, deuxièmement, les intéresser à la réussite du plan de redressement « PACE ! ».

En application des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, le versement d'une telle rémunération sera conditionné à un vote positif des actionnaires de la résolution relative à l'approbation des éléments de rémunération.

LE DISPOSITIF DE RETRAITE

Un nouveau système d'abondement annuel dédié à la retraite existe depuis le 1er janvier 2016 au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif du Groupe, en remplacement du régime de retraite à prestations définies auquel il a été mis fin avec effet au 31 décembre 2015. Il est présenté en détail ci-après. L'ensemble du dispositif a été autorisé par le Conseil de Surveillance conformément à la procédure des conventions et engagements réglementés et a été soumis, sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2016 (4e résolution) et, compte tenu du renouvellement des mandats du Directoire au cours de l'exercice 2017, il a fait l'objet d'une nouvelle approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017 (4e résolution).

L'entreprise ne garantit plus un certain niveau de retraite mais verse un montant annuel directement lié aux résultats du Groupe et à sa performance. L'abondement annuel est égal à 25 % de la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable de l'année. Il dépend ainsi des performances de l'entreprise par l'assiette de calcul qui intègre la part variable liée aux résultats du Groupe.

LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS OU AVANTAGES

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucun avantage en nature autre que la mise à disposition d'un véhicule de fonction et une couverture médicale.

Il n'existe aucune autre rémunération ou aucun autre avantage de toute nature que ceux présentés au paragraphe 3.2.1. Il n'existe aucun engagement donné en faveur des membres du Directoire, passés ou actuels, concernant des avantages dus à l'occasion de la cessation de leur mandat (notamment, indemnité de fin de mandat ou de non-concurrence).

LA SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

Aucun membre du Directoire n'exerce de fonction salariée dans le Groupe. M. Carlos TAVARES n'est pas titulaire d'un contrat de travail.

Les contrats de travail de MM. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, Maxime PICAT et Jean-Christophe QUEMARD sont suspendus.

Cette suspension est justifiée par l'ancienneté importante acquise dans leurs fonctions de salarié au sein du Groupe.

3.2.2. Principes et critères de détermination de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance et de son Président

LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par le Conseil de Surveillance, compte tenu du rôle exercé par M. Louis GALLOIS au sein de ce Conseil, de son expérience et de ses compétences.

Les montants de cette rémunération sont restés inchangés depuis 2014, et, ce également pour l'exercice 2017.

Au titre de 2018, la rémunération fixe annuelle de M. Louis GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance, s'élève à 300 000 euros.

L'ENVELOPPE ANNUELLE DES JETONS DE PRÉSENCE ET RÈGLES DE RÉPARTITION AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance ainsi que les censeurs perçoivent des jetons de présence dont le montant annuel global est arrêté par le Conseil de Surveillance et autorisé, tous les ans, par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le mode de répartition, tel qu'il a été arrêté par le Conseil, tient compte de la participation effective des membres aux séances du Conseil et des comités.

En effet, depuis 2016, le Conseil de Surveillance a institué une part variable prépondérante aux jetons de présence, et, ce conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (§ 20).

Le montant annuel global des jetons de présence est égal à 1,1 million d'euros.

Ce montant annuel global permet l'allocation, à chaque membre du Conseil de Surveillance, d'une partie fixe, en rémunération de la participation et de la contribution de chacun aux séances du Conseil et des comités, et d'une partie variable, en fonction de la participation effective aux réunions.

À ces éléments s'ajoutent des dotations complémentaires allouées aux Présidents de chacun des comités, qui leur sont attribuées pour rémunérer la préparation et la direction des travaux de ces comités.

Des jetons de présence additionnels, à hauteur de 40 000 euros sont attribués aux Vice-Présidents.

Les jetons de présence, sur décision du Conseil, sont répartis comme suit :

Pour la participation aux séances du Conseil :	Pour la participation aux séances des comités :	Présidence d'un comité :	Pour les Censeurs :
› part fixe : 16 000 euros ; › part variable : 24 000 euros, si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence.	› part fixe : 6 000 euros ; › part variable : 9 000 euros si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence.	Présidence du Comité Financier et d'Audit : › part fixe : 12 000 euros ; › part variable : 18 000 euros si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence. Présidence des autres comités : › part fixe : 8 000 euros ; › part variable : 12 000 euros si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence.	› part fixe de 8 000 euros ; › part variable de 12 000 euros si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence.

* *Y compris par audio-conférence ou visio-conférence.*

En cas de dépassement de l'enveloppe globale de 1,1 million d'euros au cours d'une année, il est prévu d'appliquer un coefficient de réduction sur le montant des jetons de présence attribuables aux membres et aux censeurs.

Pour les mandats qui prennent fin ou effet en cours d'année, la partie fixe des jetons de présence attribuable est calculée au prorata temporis, la partie variable est calculée sur la base du nombre total des réunions sur l'année.

En dehors des rémunérations susmentionnées et des jetons de présence, aucune autre rémunération n'est attribuée aux membres du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui dispose d'un véhicule de fonction. La Société rembourse aux membres du Conseil de Surveillance les frais exposés pour l'exercice de leur mission.

3.2.3. Eléments des rémunérations et avantages dus et attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, issu de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 », sont soumis à l'approbation des actionnaires les éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués, au titre de l'exercice écoulé, au Président du Directoire (**seizième résolution**), aux membres du Directoire (**dix-septième à dix-neuvième résolutions**), et au Président de Surveillance de la Société (**vingtième résolution**).

Ces éléments, qui font l'objet, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, du présent Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise sont présentés dans le rapport du Directoire sur les projets de résolutions (chapitre 8 du présent document de référence) et dans la Brochure Avis de Convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2018.

Sont également précisés dans le présent chapitre les détails des rémunérations des membres du Directoire (§ 3.2.4), et des membres du Conseil de Surveillance (§ 3.2.5).

3.2.4. Détails des rémunérations des membres du Directoire (Tableaux Code AFEP-MEDEF)

TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE (TABLEAU 1 CODE AFEP-MEDEF)

Carlos TAVARES - Président du Directoire	**Exercice 2016**	**Exercice 2017**
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2 ci-dessous)	3 320 580 €	4 707 934 €
Sous-total (rémunérations annuelles)	3 320 580 €	4 707 934 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6 ci-après)	130 000 actions valorisées 1 385 800 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés	130 000 actions valorisées 1 999 400 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)
Sous-total (actions de performance)	1 385 800 €*	1 999 400 €*
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
TOTAL	**4 706 380 €**	**6 707 334 €**

* *Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.*

Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON - Membre du Directoire Directeur financier Directeur des systèmes d'information	**Exercice 2016**	**Exercice 2017**
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2 ci-dessous)	1 320 198 €	1 885 720 €
Sous-total (rémunérations annuelles)	1 320 198 €	1 885 720 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6 ci-après)	60 000 actions valorisées 639 600 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)	60 000 actions valorisées 922 800 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)
Sous-total (actions de performance)	639 600 €*	922 800 €*
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
TOTAL	**1 959 798 €**	**2 808 520 €**

* *Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.*

Maxime PICAT - Membre du Directoire Directeur opérationnel Europe	Exercice 2016	Exercice 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2 ci-dessous)	432 626 €	1 403 810 €
Sous-total (rémunérations annuelles)	432 626 €	1 403 810 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6 ci-après)	40 000 actions valorisées à 476 000 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)	60 000 actions valorisées 922 800 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)
Sous-total (actions de performance)	476 000 €*	922 800 €*
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
TOTAL	**908 626 €**	**2 326 610 €**

* *Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.*

Jean-Christophe QUÉMARD - Membre du Directoire Directeur zone Afrique-Moyen-Orient	Exercice 2016	Exercice 2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2 ci-dessous)	1 340 592 €	1 485 184 €
Sous-total (rémunérations annuelles)	1 340 592 €	1 485 184 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6 ci-après)	60 000 actions valorisées 639 600 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)	60 000 actions valorisées 922 800 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)
Sous-total (actions de performance)	639 600*	922 800*
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
TOTAL	**1 980 192 €**	**2 407 985 €**

* *Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.*

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE (TABLEAU 2 CODE AFEP-MEDEF)

	Montants au titre de l'exercice 2016 en €		Montants au titre de l'exercice 2017 en €	
Carlos TAVARES - Président du Directoire	**Dus**	**Versés en 2016**	**Dus**	**Versés en 2017**
Rémunération fixe	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Rémunération variable annuelle	2 016 618	1 930 500	2 403 954	2 016 618
Rémunération exceptionnelle	-	-	1 000 000	-
Avantage en nature (voiture)	2 796	2 796	2 796	2 796
Avantage en couverture médicale	1 166	1 166	1 184	1 184
TOTAL	**3 320 580**	**3 234 462**	**4 707 934**	**3 320 598**

* *Cotisations patronales réintégrées à la rémunération brute en application de la Loi n° 2013-1278 du 20 décembre 2013.*

Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON - Membre du Directoire Directeur financier Directeur des systèmes d'information	Montants au titre de l'exercice 2016 en €		Montants au titre de l'exercice 2017 en €	
	Dus	Versés en 2016	Dus	Versés en 2017
Rémunération fixe	618 000	618 000	618 000	618 000
Rémunération variable annuelle	698 236	679 800	763 740	698 236
Rémunération exceptionnelle	-	-	500 000	-
Avantage en nature (voiture)	2 796	2 796	2 796	2 796
Avantage en couverture médicale	1 166	1 166	1 184	1 184
TOTAL	**1 320 198**	**1 301 762**	**1 885 720**	**1 320 216**

* *Cotisations patronales réintégrées à la rémunération brute en application de la Loi n° 2013-1278 du 20 décembre 2013.*

Maxime PICAT - Membre du Directoire Directeur opérationnel Europe	Montants au titre de l'exercice 2016 en €		Montants au titre de l'exercice 2017 en €	
	Dus	Versés en 2016	Dus	Versés en 2017
Rémunération fixe	206 000	206 000	618 000	618 000
Rémunération variable annuelle	225 489	-	782 388	225 489
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantage en nature (voiture)	932	932	2 796	2 796
Avantage en couverture médicale	205	205	626	626
TOTAL	**432 626**	**207 137**	**1 403 810**	**846 911**

* *Cotisations patronales réintégrées à la rémunération brute en application de la Loi n° 2013-1278 du 20 décembre 2013.*

Jean-Christophe QUÉMARD – Membre du Directoire Directeur zone Afrique-Moyen-Orient	Montants au titre de l'exercice 2016 en €		Montants au titre de l'exercice 2017 en €	
	Dus	Versés en 2016	Dus	Versés en 2017
Rémunération fixe	618 000	618 000	618 000	618 000
Prime d'expatriation	-	-	23 175	23 175
Rémunération variable annuelle	718 630	679 800	840 325	718 630
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantage en nature (voiture)	2 796	2 796	2 796	2 796
Avantage en couverture médicale	1 166	1 166	888	888
TOTAL	**1 340 592**	**1 301 762**	**1 485 184**	**1 363 489**

* *Cotisations patronales réintégrées à la rémunération brute en application de la Loi n° 2013-1278 du 20 décembre 2013.*

Pour information, MM. Carlos TAVARES et Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON n'ont pas perçu en 2017 de jetons de présence au titre de leurs mandats de membres des Conseils des société Faurecia et Opel Automobiles GmbH. Au même titre, M. Maxime PICAT ne perçoit pas de jetons de présence au titre de son mandat de membre du Conseil d'Opel Automobiles GmbH.

Part variable et niveau d'atteinte des objectifs en 2017

Le Conseil de Surveillance du 28 février 2018 a débattu, sur la base des recommandations du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, des performances des membres du Directoire, hors la présence de ces derniers.

Réalisation des seuils de déclenchement et des objectifs :

Répartition seuils/objectifs	Seuils/objectifs	Nature du critère	Seuil de déclenchement
Double seuil de déclenchement	Résultat opérationnel courant de la division Automobile	Résultat économique	Atteint
	Free cash flow opérationnel 2017 des SIC (hors restructurations et éléments exceptionnels)	Résultat économique	Atteint

* *Ce seuil de déclenchement est commun à tous les salariés du Groupe bénéficiaires d'une part variable.*

Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Répartition seuils/objectifs	Seuils/objectifs	Nature du critère	Pourcentage de la part variable maximale	Seuil de déclenchement	Pourcentage de l'objectif atteint
Objectifs collectifs Groupe (OCG) représentant 80 % de la part variable maximale	Marge Opérationnelle division Automobile (40 % des OCG)	Résultat économique	32 %	Atteint	122 %
	Croissance du chiffre d'affaires de la division Automobile (40 % des OCG)	Résultat économique	32 %	Atteint	122 %
	Taux de défaillance qualité Monde Automobile Groupe (10 % des OCG)	Responsabilité sociétale des entreprises	8 %	Atteint	31 %
	Taux de recommandation des points de vente (10 % des OCG)	Performance	8 %	Atteint	103 %

Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Répartition seuils/objectifs	Seuils/objectifs	Nature du critère	Pourcentage de la part variable maximale	Seuil de déclenchement	Pourcentage de l'objectif atteint
Objectifs propres à chaque membre du Directoire représentant 20 % de la part variable maximale					
Carlos TAVARES, Président du Directoire :	› Résultat opérationnel courant du Groupe	Résultat économique	10 %	Atteint	100 %
	› Taux de fréquence des accidents de travail	Responsabilité sociétale des entreprises	10 %	Atteint	100 %
Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON :	› Résultats Pièces et Services	Résultat économique	10 %	Atteint	100 %
	› Résultat courant opérationnel véhicules d'occasion	Résultat économique	10 %	Atteint	0,9 %
Maxime PICAT :	› Résultat opérationnel courant Région Europe (DEUR)	Résultat économique	10 %	Atteint	100 %
	› Part de marché immatriculations Europe	Résultat économique	10 %	Atteint	25 %
Jean-Christophe QUÉMARD :	› Résultat opérationnel courant Région Afrique Moyen Orient (DMOA)	Résultat économique	10 %	Atteint	100 %
	› Volume ventes mondiales DMOA	Résultat économique	10 %	Atteint	100 %

Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Les montants de la part variable à attribuer à chaque membre du Directoire ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du 28 février 2018 sur la base des objectifs qui avaient été prédéfinis lors de l'établissement de la politique de rémunération applicable au titre de l'exercice 2017, pour chacun des membres du Directoire, ainsi que du pourcentage de réalisation de ces objectifs, comme ci-dessous illustré :

	Pourcentage de réalisation des objectifs	Montant de la part variable attribuée	Rémunération variable atteinte (en pourcentage de la rémunération fixe)	Rémunération variable maximale (en pourcentage de la rémunération fixe)
Carlos TAVARES, Président du Directoire	108,78 %	2 403 954 €	184,92 %	200 %
Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON	98,87 %	763 740 €	123,47 %	147 %
Maxime PICAT	101,28 %	782 388 €	126,60 %	147 %
Jean-Christophe QUÉMARD	108,78 %	840 325 €	135,98 %	147 %

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 4 CODE AFEP-MEDEF)

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est en vigueur.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 5 CODE AFEP-MEDEF)

Néant.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE (TABLEAU 6 CODE AFEP-MEDEF)

(Liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Carlos TAVARES	N° 2017 du 22/02/2017	130 000	1 999 400 €	14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2)	14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2)	(1)
Jean Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON	N° 2017 du 22/02/2017	60 000	922 800 €	14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2)	14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2)	(1)
Maxime PICAT	N° 2017 du 22/02/2017	60 000	922 800 €	14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2)	14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2)	(1)
Jean Christophe QUÉMARD	N° 2017 du 22/02/2017	60 000	922 800 €	14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2)	14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2)	(1)

(1) Conditions du plan d'attribution d'actions de performance 2017 (Plan LTI 2017).

Le Conseil de Surveillance du 22 février 2017 avait décidé de procéder à une attribution d'actions de performance pour les membres du Directoire (Plan LTI 2017), et ce conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 avril 2016 (i.e. AG tenue post-Loi Macron du 6 août 2015).

Au titre de ce Plan LTI 2017, le Conseil de Surveillance avait décidé de procéder à l'attribution de 130 000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire et 60 000 aux autres membres du Directoire. Ces attributions s'inscrivent dans un plan d'ensemble portant sur plusieurs centaines de cadres dirigeants et supérieurs du Groupe, représentant un total de 2 693 000 actions (représentant 0,31 % du capital).

La période d'acquisition d'action de performance est divisée en deux parties : 50 % des actions initialement attribuées ne seront définitivement acquises qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans ; et les autres 50 % qu'au terme d'une période d'acquisition de quatre ans.

La détermination du nombre définitif d'actions acquises à l'issue de chaque période d'acquisition sera appréciée sur une période de performance de trois exercices consécutifs (2017-2019).

L'acquisition définitive est soumise aux conditions de performance suivantes :

Fractions des actions de chaque période d'acquisition *(chaque fraction = 50 % des actions de chaque période d'acquisition)*	**Nature d'objectif de performance**	**Seuil de déclenchement**	**Cible**
Fraction 1	Marge Opérationnelle Courante division Automobile 2017-2019	Principe : seuil de déclenchement proche de l'objectif *Push to Pass*. 50 % des actions de la fraction 1 seront acquises en cas d'atteinte de ce seuil de déclenchement. Si ce seuil de déclenchement n'est pas atteint, aucune action ne sera acquise au titre de cette fraction, ni au titre de la Fraction 2.	Principe : cible supérieure à l'objectif *Push to Pass*. Au-delà du seuil de déclenchement, l'acquisition des actions variera de façon linéaire jusqu'à l'acquisition de 100 % des actions de la fraction 1 en cas d'atteinte de la cible.
Fraction 2	Croissance du chiffre d'affaires du Groupe 2019 versus 2016 (à taux de change constant)	Principe : seuil de déclenchement proche de l'objectif *Push to Pass*. 50 % des actions de la fraction 2 seront acquises en cas d'atteinte de ce seuil de déclenchement. Si ce seuil de déclenchement n'est pas atteint, aucune action ne sera acquise au titre de la Fraction 2.	Principe : cible supérieure à l'objectif *Push to Pass*. Au-delà du seuil de déclenchement, l'acquisition des actions variera de façon linéaire jusqu'à l'acquisition de 100 % des actions de la fraction 2 en cas d'atteinte de la cible.

Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ce plan.

Cette attribution a été assortie pour chaque membre du Directoire :

- d'une obligation de conserver, au nominatif et jusqu'à la cessation de ses fonctions, au moins 25 % du nombre d'actions définitivement acquises (en fonction de l'atteinte des conditions de performance) à l'issue de la période d'acquisition ; et
- d'un engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions attribuées.

Les obligations de conservation et d'acquisition susmentionnées, applicables à chaque membre du Directoire, cesseront dès lors qu'il détiendra au nominatif un nombre d'actions correspondant à plus de deux années de sa rémunération fixe brute. Elles redeviendront toutefois applicables au cas où le niveau cible ne serait plus respecté par la suite. Le calcul sera effectué en prenant en compte le cours de l'action lors de l'acquisition des actions de performance.

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 7 CODE AFEP-MEDEF)

Aucune action de performance issue des plans mis en œuvre n'est devenue disponible durant l'exercice 2017.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT (TABLEAU 8 CODE AFEP-MEDEF)

Aucun plan d'options n'a été attribué depuis 2008.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE (TABLEAU 9 CODE AFEP-MEDEF)

	Plan n° 2015	Plan n° 2016	Plan n° 2017
Date de l'Assemblée	24/04/2013	27/04/2016	27/04/2016
Date du Directoire	27/02/2015	02/06/2016	10/04/2017
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :	2 465 000	2 200 000	2 693 000
Les mandataires sociaux			
Carlos TAVARES	130 000	130 000	130 000
Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON	65 000	60 000	60 000
Maxime PICAT	40 000 (1)	40 000(1)	60 000
Jean-Christophe QUÉMARD	65 000	60 000	60 000
Date d'acquisition des actions	31/03/2017 si résident fiscal français 31/03/2019 si non résident fiscal français	03/06/2019 (Fraction 1) 03/06/2020 (Fraction 2)	14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2)
Date de fin de période de conservation	31/03/2019	N/A	N/A
Conditions de performance	(2)	(2)	(2)
Nombre d'actions acquises au 31/12/2017 (date la plus récente)	2 019 000	N/A	N/A
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	67 000	33 500	31 500
Actions de performance restantes en fin d'exercice	379 000	2 166 500	2 661 500

(1) Actions Gratuites attribuées au titre du plan, en qualité de bénéficiaire désigné, avant la nomination au Directoire.
(2) Les conditions de performance sont définies au § 3.2.1.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS PLURIANNUELLES CONCERNANT LES MEMBRES DU DIRECTOIRE (TABLEAU 10 CODE AFEP-MEDEF)

Néant.

TABLEAU DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU DIRECTOIRE (TABLEAU 11 CODE AFEP-MEDEF)

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire [2]		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence		Engagements au titre du régime de retraite des dirigeants au 31/12/2016 [2]	
Dirigeants Mandataires Sociaux	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**
Carlos TAVARES Président du Directoire depuis le 31/03/2014		√	√			√		√		√
Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON Membre du Directoire depuis le 13/03/2012	√ [1]		√			√		√		√
Maxime PICAT Membre du Directoire depuis le 01/09/2016	√ [1]		√			√		√		√
Jean-Christophe QUÉMARD Membre du Directoire depuis le 13/03/2012	√ [1]		√			√		√		√

(1) Contrat de travail suspendu au moment de leur nomination.

(2) ***Dispositif de retraite :***

Un nouveau système de retraite a été mis en place depuis le 1er janvier 2016 au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif du Groupe, en remplacement du régime de retraite à prestations définies auquel il a été mis fin avec effet au 31 décembre 2015. La charge constatée en 2015 au titre des services rendus pour l'ancien régime de retraite à prestations définies pour les membres du Directoire et les membres du Comité Exécutif s'élevait à 5,6 millions d'euros, avant reprise de provision liée à la fermeture de ce régime. Pour rappel, cette suppression a généré une reprise de provision de 34 millions d'euros dans les comptes consolidés 2015, nette du coût de passage d'un dispositif à l'autre. Le Directoire a redistribué à l'ensemble des salariés les économies ainsi réalisées portant sur le régime de retraite des dirigeants. Cette redistribution est venue en complément des dispositifs précédent de rémunération et d'association aux résultats du Groupe, et a été comptabilisée en charge en 2015.

L'entreprise ne garantit plus un certain niveau de retraite mais verse un montant annuel directement lié aux résultats du Groupe et à sa performance. Ce dispositif prévoit le versement d'un abondement annuel dédié à la retraite, composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers dans le cadre d'un régime de retraite à cotisations définies à adhésion facultative (article 82) et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite de l'intéressé, et à 50 % d'une somme en numéraire (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée).

L'abondement annuel est égal à 25 % de la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable de l'année. Il dépend ainsi des performances de l'entreprise par l'assiette de calcul qui intègre la part variable liée aux résultats du Groupe. Le cumul des abondements annuels et du solde des droits ci-après ne peut pas dépasser un montant égal à huit plafonds annuels de la Sécurité Sociale multipliés par 23 (coefficient actuariel correspondant au nombre moyen d'années de rentes). Au titre de 2017, l'abondement annuel attribué aux membres du Directoire au titre de leur mandat est égal à 925 988 euros pour M. TAVARES, 345 435 euros pour M. CHASSELOUP de CHATILLON, 350 097 euros pour M. PICAT et 364 581 euros pour M. QUÉMARD (montants soumis à charges et impôt sur le revenu, soit en net environ 50 % des montants ci-dessus).

La charge constatée en 2017 au titre de l'abondement relatif au nouveau régime de retraite à cotisations définies s'élève pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif à 4,7 millions d'euros et se compose de 2,35 millions d'euros versés sous forme de cotisations à un organisme tiers et 2,35 millions d'euros versés en numéraire aux bénéficiaires (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée).

Compte tenu des droits liés aux caractéristiques du régime de retraite à prestations définies auquel il a été mis fin, et accumulés par les bénéficiaires à fin 2015, un solde de droits a été attribué aux bénéficiaires ; celui-ci applique aux droits ainsi constitués une décote fonction de l'âge, de l'ancienneté dans le régime et de l'ancienneté dans le Groupe. En fonction de ces critères, le solde des droits représente pour les membres du Directoire entre 5 % et 30 % des montants projetés de droits individuels attachés à l'ancien régime de retraite. Il est composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite de l'intéressé, et à 50 % en numéraire. Le versement du solde de droits s'étale sur trois années, ce qui représente par an pour les membres du Directoire :
470 000 euros pour M. TAVARES, 332 000 euros pour M. CHASSELOUP de CHATILLON, 38 743 euros pour M. PICAT et 510 000 euros pour M. QUÉMARD (montants soumis à charges et impôt sur le revenu, soit en net environ 50 % du montant ci-dessus
Il est composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite de l'intéressé, et à 50 % en numéraire. Le versement du solde de droits s'étale sur trois années (2016, 2017 et 2018). Le deuxième versement a eu lieu au titre de l'exercice 2017. Chaque versement est conditionné à la présence dans l'entreprise à la fin de chacune des années concernées.

Sollicité préalablement à sa mise en place, le Haut Comité de Gouvernement d'entreprise a considéré ce dispositif conforme sur le fond aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le Comité d'entreprise de Peugeot S.A. a, par ailleurs, émis un avis unanime favorable sur ce dispositif.

Le dispositif de retraite a été approuvé au titre des engagements réglementés lors de l'Assemblée du 27 avril 2016 (4e résolution) et une nouvelle fois lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 (4e résolution) en conséquence du renouvellement du mandat du Directoire.

3.2.5. Détails des rémunérations du Président et des membres du Conseil de Surveillance

Pour information, au titre de 2017, le Président du Conseil de Surveillance a une nouvelle fois renoncé à percevoir la rémunération qui lui a été octroyée (300 000 euros), ainsi que les jetons de présence qui auraient dû lui être versés (70 000 euros) sur la base de la participation au Conseil et aux comités.

Les montants qui ont été attribués à M. Louis GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance, en rémunération des travaux qu'il a effectué à titre de son mandat, sont indiqués dans le tableau ci-après, présenté dans le format du tableau récapitulatif n° 2 préconisé par le Code AFEP-MEDEF. Ces montants ne lui seront pas versés, à titre de l'exercice 2017, le Président y ayant renoncé.

	Montants au titre de l'exercice 2016		Montants au titre de l'exercice 2017	
Louis GALLOIS - Président du Conseil de Surveillance	**Dus**	**Versés en 2016**	**Dus**	**Versés ou attribués pour 2017**
Rémunération fixe (1)	300 000 €	0 €	300 000 €	0 €
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	70 000 €	0 €	70 000 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantage en nature voiture	2 796 €	2 796 €	2 796 €	2 796 €
Avantage en couverture médicale	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	**372 796 €**	**2 796 €**	**372 796 €**	**2 796 €**

JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (TABLEAU 3 CODE AFEP-MEDEF)

Mandataires sociaux non dirigeants	**Montants versés au cours de l'exercice 2016 en €**	**Montants versés au cours de l'exercice 2017 en €**
Louis GALLOIS (1) Président et membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence, autres rémunérations	0 (1)	0 (1)
Geoffroy ROUX de BÉZIEUX Vice-Président du Conseil de Surveillance (2)		
Jetons de présence	37 333	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	33 200	35 000
Autres rémunérations (Vice-Présidence du Conseil de Surveillance) (2)		20 000
Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI Représentant permanent d'EPF au Conseil de Surveillance Vice-Présidente du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	28 200	30 000
Autres rémunérations (Vice-Présidence du Conseil de Surveillance)	40 000	40 000
Jack AZOULAY Vice-Président du Conseil de Surveillance jusqu'à juin 2017		
Jetons de présence	9 333	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	8 850	12 750
Autres rémunérations (Vice-Présidence du Conseil de Surveillance)	10 000	20 000
ZHU Yanfeng Représentant permanent de DMHK jusqu'à juin 2017 Vice-Président du Conseil de Surveillance jusqu'à juin 2017		
Jetons de présence	26 667	17 000
Jetons de présence (participation aux comités)	25 500	10 500
Autres rémunérations (vice-Présidence du Conseil de Surveillance)	40 000	20 000

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2016 en €	Montants versés au cours de l'exercice 2017 en €
Anne GUÉRIN Représentant permanent de Bpifrance Participations depuis le 25 juillet 2017 Vice-Présidente du Conseil de Surveillance depuis le 25 juillet 2017		
Jetons de présence		20 000
Jetons de présence (participation aux comités)		13 500
Autres rémunérations (vice-Présidence du Conseil de Surveillance)		20 000
Daniel BERNARD Représentant permanent de Lion Participations depuis le 25 juillet 2017		
Jetons de présence		20 000
Jetons de présence (participation aux comités)		15 000
Catherine BRADLEY Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	30 667	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	35 100	45 000
Pamela KNAPP Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	37 000
Jetons de présence (participation aux comités)	30 000	30 000
Jean-François KONDRATIUK Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	30 000	30 000
Helle KRISTOFFERNSEN Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	24 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	19 250	25 500
LIU Weidong Représentant permanent de DMHK depuis le 25 juillet 2017 Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis le 25 juillet 2017		
Jetons de présence	37 333	37 000
Jetons de présence (participation aux comités)	35 000	31 000
Autres rémunérations (vice-Présidence du Conseil de Surveillance)		20 000
AN Tiecheng Membre du Conseil de Surveillance depuis le 25 juillet 2017		
Jetons de présence		17 000
Jetons de présence (participation aux comités)		16 000
Robert PEUGEOT (3) Représentant permanent de FFP au Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	35 000	35 000
Henri Philippe REICHSTUL Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	37 333	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	25 500	30 000
Anne VALLERON (1) Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	0	0
Jetons de présence (participation aux comités)	0	0
Bénédicte JUYAUX (1) Membre du Conseil de Surveillance depuis le 25 juillet 2017		
Jetons de présence		0
Jetons de présence (participation aux comités)		0

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2016 en €	Montants versés au cours de l'exercice 2017 en €
Florence VERZELEN Représentant permanent de SOGEPA, membre du Conseil jusqu'au 10 mai 2017		
Jetons de présence	40 000	17 333
Jetons de présence (participation aux comités)	30 000	13 000
Florence VERZELEN Membre du Conseil de Surveillance du 10 mai 2017 au 25 juillet 2017		
Jetons de présence		2 667
Jetons de présence (participation aux comités)		2 000
Frédéric BANZET Censeur		
Jetons de présence	20 000	20 000
Aymeric DUCROCQ Censeur jusqu'à juin 2017		
Jetons de présence	16 000	10 000
WEI Wenqing Censeur jusqu'à juin 2017		
Jetons de présence	20 000	10 000
Alexandre OSSOLA		
Censeur depuis le 25 juillet 2017		
Jetons de présence		8 500
LV Haitao		
Censeur depuis le 25 juillet 2017		
Jetons de présence		10 000
TOTAL	**884 266**	**1 040 750**

(1) M. Louis GALLOIS a renoncé en 2017, comme en 2016, à sa rémunération de Président du Conseil de Surveillance et à l'attribution des jetons de présence qui lui étaient dus.
Mme Anne VALLERON (représentant les salariés actionnaires jusqu'au 10 mai 2017) a également souhaité renoncer à ses jetons de présence.
Mme Bénédicte JUYAUX (représentant les salariés actionnaires) a également souhaité renoncer en 2017 à ses jetons de présence.
(2) M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX est Vice-Président depuis le 25 juillet 2017.
(3) M. Robert PEUGEOT a perçu par ailleurs 46 500 euros de la société Faurecia pour l'année 2017 et 49 500 euros pour l'année 2016 au titre de son mandat d'administrateur et de membre du Comité de Management de cette société. Il perçoit en tant qu'ancien dirigeant du Groupe une rente de retraite supplémentaire de 160 030 euros par an (ancien régime de l'article 39), versée par Axa.

Au cours de l'année 2017, le montant des jetons de présence a été calculé au prorata temporis pour Mme Florence VERZELEN, M. Jack AZOULAY, Mme Anne VALLERON, M. ZHU Yangfeng, les censeurs MM. WEI Wenqing et Aymeric DUCROCQ, dont le mandat a pris fin en cours d'année (juin 2017), ainsi que pour les sociétés BPIfrance (Mme Anne GUÉRIN) et Lion Participations (M. Daniel BERNARD), Mme Bénédicte JUYAUX, M. AN Tiecheng, dont le mandat a pris effet au cours de l'exercice 2017 (juillet 2017).

Mme Anne VALLERON et Mme Bénédicte JUYAUX ont renoncé à percevoir les jetons de présence qui leur sont dus au titre de l'exercice 2017.

En outre, pour information, les jetons de présence de MM. Jack AZOULAY et Aymeric DUCROQ ont été versés à l'État (Trésor Public), les jetons dûs à MM. ZHU Yanfeng, LIU Weidong, WEI Wenqing et LV Haitao ont été versés à DMHK.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DU GROUPE EN 2017 ET PERSPECTIVES

4.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS 142

4.1.1. Résultat net du Groupe 142
4.1.2. Chiffre d'affaires du Groupe 142
4.1.3. Résultat opérationnel courant du Groupe 143
4.1.4. Autres éléments constitutifs du résultat net du Groupe 143
4.1.5. Banque PSA Finance 144
4.1.6. Faurecia 144

4.2. SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE 144

4.2.1. Position financière nette et sécurité financière des activités industrielles et commerciales 144
4.2.2. *Free cash flow* des activités industrielles et commerciales 145
4.2.3. Financements et Ressources de liquidités des activités de financement 145
4.2.4. Provisions pour garantie 145
4.2.5. Engagements de retraites et assimilés 145
4.2.6. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société 146
4.2.7. Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements 146

4.3. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE 146

Résultats 146
Bilan 146

4.4. CONTRATS IMPORTANTS 148

4.4.1. Acquisition d'Opel Vauxhall et des opérations européennes de GM Financial 148
4.4.2. Banque PSA Finance, signature d'un accord-cadre avec le groupe BNP Paribas afin de créer un partenariat dans le domaine du financement automobile pour les véhicules Opel Vauxhall 149

4.5. INVESTISSEMENTS EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 149

4.5.1. La stratégie R&D dans le plan *Push To Pass* 149
4.5.2. Les réponses technologiques du Groupe PSA 150
4.5.3. L'innovation du Groupe PSA 152
4.5.4. L'efficience de la R&D 153

4.6. ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES 155

4.6.1. Informations sur les tendances 155
4.6.2. Prévisions ou estimations du bénéfice 155

4.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le Groupe est géré en cinq secteurs d'activité principaux décrits en Note 4 des États financiers consolidés au 31 décembre 2017. Les événements postérieurs à la clôture sont présentés en Note 19 des États financiers.

4.1.1. Résultat net du Groupe

(en millions d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2017	Variation
Chiffre d'affaires	54 030	65 210	11 180
Résultat Opérationnel Courant	**3 235**	**3 991**	**756**
% du Chiffre d'affaires	6,0 %	6,1 %	
Produits et charges opérationnels non courants	(624)	(904)	(280)
Résultat opérationnel	2 611	3 087	476
Résultat financier	(268)	(238)	30
Impôts sur les résultats	(517)	(701)	(184)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	128	217	89
Résultat net des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat*	195	(7)	(202)
Résultat net consolidé	**2 149**	**2 358**	**209**
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	**1 730**	**1 929**	**199**

* *Y compris les « Autres charges liées au financement non transféré des activités destinées à être reprises en partenariat ».*

4.1.2. Chiffre d'affaires du Groupe

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires consolidé par activité :

(en millions d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2017	Variation
Automobile Peugeot Citroën DS	37 066	40 735	3 669
Automobile Opel Vauxhall	-	7 238	7 238
Faurecia	18 710	20 182	1 472
Autres activités et éliminations*	(1 746)	(2 945)	(1 199)
CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE	**54 030**	**65 210**	**11 180**

* *Y compris les activités de Banque PSA Finance non concernées par le partenariat signé avec Santander Consumer Finance.*

Le **chiffre d'affaires de la division Automobile Peugeot Citroën DS (PCD)** augmente de 9,9 % par rapport à 2016, sous l'effet favorable du mix produit (+ 4,5 %), des volumes et du mix pays (+ 4,9 %) et des ventes à partenaire (+ 1,5 %) qui font plus que compenser l'impact négatif des taux de change (- 1,6 %).

Le **chiffre d'affaires d'Opel Vauxhall (OV)** s'élève à 7 238 millions d'euros sur les cinq derniers mois de 2017.

À taux de change et à périmètre constants (hors OV), le **chiffre d'affaires Groupe** est en hausse de 12,9 % par rapport à 2015, année de référence pour le plan de croissance rentable *Push to Pass*.

4.1.3. Résultat opérationnel courant du Groupe

Le tableau ci-après indique le Résultat Opérationnel Courant par secteur d'activité.

(en millions d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2017	Variation
Automobile Peugeot Citroën DS	2 225	2 965	740
Automobile Opel Vauxhall	-	(179)	(179)
Faurecia	970	1 170	200
Autres activités et éliminations*	40	35	(5)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DU GROUPE	**3 235**	**3 991**	**756**

* *Y compris les activités de Banque PSA Finance non concernées par le partenariat signé avec Santander Consumer Finance.*

En 2017, la **marge opérationnelle courante de la division Automobile PCD,** correspondant au Résultat opérationnel courant de la division Automobile PCD rapporté au chiffre d'affaires de la division Automobile PCD, est de 7,3 %, contre 6 % en 2016. La **marge opérationnelle courante de Opel Vauxhall** est de - 2,5 % sur les cinq derniers mois de 2017.

La **marge opérationnelle courante du Groupe hors OV** est de 7,1 % et la **marge opérationnelle courante du Groupe avec OV** est de 6,1 % contre 6 % en 2016.

La hausse du **Résultat Opérationnel Courant de la division Automobile PCD,** de + 33,3 %, provient de l'amélioration de la performance de l'entreprise (+ 1 270 millions d'euros), dans un environnement opérationnel défavorable (- 530 millions d'euros).

- L'effet négatif de l'**environnement opérationnel de la division Automobile PCD** provient de l'effet « change et autres » négatif pour - 492 millions d'euros, compte tenu de la dépréciation de la livre sterling et du peso argentin essentiellement ainsi que de la hausse du coût des matières et autres coûts externes pour - 358 millions d'euros. Ces effets sont partiellement compensés par l'amélioration des marchés pour + 320 millions d'euros.
- L'amélioration de la **performance de l'activité Automobile PCD** provient essentiellement d'un effet mix produit très positif pour + 904 millions d'euros ainsi que de la réduction des coûts de production et des coûts fixes pour + 498 millions d'euros et l'amélioration des parts de marché et du mix pays (+ 38 millions d'euros). Ces effets sont partiellement compensés par un effet prix et enrichissement produit négatif pour - 44 millions d'euros et d'autres effets (- 134 millions d'euros).

Le **Résultat opérationnel courant de Opel Vauxhall** s'élève à - 179 millions d'euros pour les cinq derniers mois de 2017.

Le **Résultat opérationnel courant de Faurecia** s'élève à 1 170 millions d'euros, en hausse de 200 millions d'euros.

4.1.4. Autres éléments constitutifs du résultat net du Groupe

Les **produits et charges opérationnels non courants** représentent une charge nette de - 904 millions d'euros contre - 624 millions d'euros en 2016. Ils intègrent principalement les frais de rationalisation de la division Automobile PCD pour - 426 millions d'euros principalement en Europe pour - 375 millions d'euros, de la division Automobile OV pour - 440 millions d'euros et du Groupe Faurecia pour - 86 millions d'euros.

Le **résultat financier** du Groupe s'élève à - 238 millions d'euros, soit une amélioration de + 30 millions d'euros par rapport à 2016. Cf. Note 12 des États financiers consolidés au 31 décembre 2017.

La **charge d'impôt sur les résultats** ressort à - 701 millions d'euros en 2017 contre - 517 millions d'euros en 2016. Cf. Note 14 des États financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Le **résultat net des sociétés mises en équivalence** s'élève à 217 millions d'euros en 2017 contre 128 millions d'euros en 2016.

La contribution des sociétés en partenariat avec Dongfeng (DPCA et DPCS) représente - 30 millions d'euros, en baisse de 272 millions d'euros. Celle de Changan PSA Automobiles Co., Ltd (CAPSA) est négative de - 24 millions d'euros en 2017 contre - 292 millions d'euros en 2016. Cf. Note 11.3 des États financiers consolidés au 31 décembre 2017.

La contribution des sociétés communes du partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance est de 201 millions d'euros en progression de + 20 millions d'euros. Cf. Note 11.3 des États financiers consolidés au 31 décembre 2017.

La contribution des sociétés communes du partenariat entre Banque PSA Finance et BNP Paribas pour l'activité de financement de OV est de 8 millions d'euros pour 2017 (1). Cf. Note 11.3 des États financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Le **résultat net des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat,** y compris les « Autres charges liées au financement non transféré des activités destinées à être reprises en partenariat », s'élève à - 7 millions d'euros contre 195 millions d'euros en 2016.

Le **résultat net part du Groupe** s'élève à 1 929 millions d'euros et progresse de 199 millions d'euros. Le **résultat net par action** est à 2,18 euros par action contre 2,16 euros par action en 2016. Et le **résultat net dilué par action** s'élève à 2,05 euros par action contre 1,93 euros par action en 2016.

Le versement d'un **dividende** de 0,53 euro par action sera soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale. La date de détachement du dividende interviendrait le 2 mai 2018 et la date de mise en paiement le 4 mai 2018.

(1) Cette contribution porte sur deux mois d'activité d'Opel Vauxhall Finance depuis la date du closing le 1er novembre 2017.

4.1.5. Banque PSA Finance

Les résultats à 100 % des activités de financement sont présentés ci-dessous [1].

(en millions d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2017	Variation
Chiffre d'affaires	1 405	1 476	71
Produit Net bancaire	1 026	1 145	119
Coût du risque [2]	0,24 %	0,27 %	+ 0,03 pt
Résultat Opérationnel Courant	**571**	**632**	**61**
Taux de pénétration	30,8 %	30,0 %	- 0,8 pt
Nombre de nouveaux contrats (location et financement)	767 848	845 755	77 907

(1) Les résultats de BPF pour l'année 2017 incluent le résultat de deux mois d'activité d'Opel Vauxhall Finance depuis le 1er novembre 2017.
(2) En pourcentage des encours nets moyens.

4.1.6. Faurecia

(en millions d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2017	Variation
Chiffre d'affaires	18 710	20 182	1 472
Résultat Opérationnel Courant	**970**	**1 170**	**200**
% de Chiffre d'affaires	5,2 %	5,8 %	
Résultat opérationnel	**864**	**1 075**	**211**
Produits et (frais) financiers nets	(163)	(133)	30
Résultat net consolidé	**706**	**708**	**2**
Free cash flow	1 011	129	(882)
Position financière nette	(475)	(646)	(171)

Pour une information plus détaillée sur Faurecia, veuillez-vous reporter à son rapport annuel disponible sur www.faurecia.com.

4.2. SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE

4.2.1. Position financière nette et sécurité financière des activités industrielles et commerciales

La position financière nette des activités industrielles et commerciales est définie et détaillée en Note 12 des États financiers consolidés au 31 décembre 2017 du Groupe.

La **position financière nette des activités industrielles et commerciales** représente au 31 décembre 2017 une situation de trésorerie nette de 6 194 millions d'euros en baisse de 619 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Au sein de cette position financière nette positive, Faurecia a une dette nette de 646 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre une dette nette de 475 millions d'euros à fin décembre 2016.

Le Groupe a poursuivi la gestion active de sa dette en 2017. Pour allonger la maturité moyenne de sa dette, Peugeot S.A. a procédé à une émission d'un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance mars 2024 et en mai, à un abondement de 100 millions à même échéance. En outre, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a octroyé un prêt de 250 millions d'euros sur sept ans à PSA Automobiles S.A. pour le financement des investissements de la Recherche et développement concernant les futures normes d'émission.

La **sécurité financière** des activités industrielles et commerciales s'élève au 31 décembre 2017 à 17 522 millions d'euros contre 16 974 millions d'euros au 31 décembre 2016, avec 13 322 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie, placements financiers, actifs financiers courants et non courants et 4 200 millions d'euros de lignes de crédit non tirées (Cf. Note 12.4 des États financiers consolidés au 31 décembre 2017).

4.2.2. *Free cash flow* des activités industrielles et commerciales

Le *free cash flow* des activités industrielles et commerciales est défini en Note 16 des États financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Le ***free cash flow*** généré sur la période est de 500 millions d'euros, dont 129 millions d'euros provenant de la contribution de Faurecia. Le *free cash flow* de la période provient notamment de :

- 5 823 millions d'euros de flux générés par les opérations courantes dont une contribution de - 336 millions d'euros d'OV ;
- - 618 millions d'euros de flux liés aux restructurations dont - 12 millions d'euros pour OV ;
- 8 millions d'euros d'amélioration du besoin en fonds de roulement, dont 1 179 millions d'euros sur les dettes fournisseurs, - 476 millions d'euros sur les créances clients, et - 167 millions d'euros sur les stocks ; la contribution d'OV est de - 610 millions d'euros ;
- - 4 277 millions d'euros de flux d'investissements et de Recherche et développement capitalisés, y compris la part de Faurecia qui représente - 1 214 millions d'euros et celle d'OV qui représente - 509 millions d'euros à fin 2017 et - 436 millions d'euros d'investissements exceptionnels/cessions d'actifs y compris la part de Faurecia qui représente - 218 millions d'euros à fin 2017. Les dépenses totales engagées de Recherche et développement sont en augmentation en 2017 par rapport à 2016 et sont présentées en Note 5 des États financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Stock de véhicules neufs de PCD et du réseau indépendant PCD :

(en milliers d'unités)	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Groupe	97	99	107
Réseau indépendant	319	307	243
TOTAL	**416**	**406**	**350**

Stock de véhicules neufs d'OV et du réseau indépendant OV :

(en milliers d'unités)	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Groupe	135	NA	NA
Réseau indépendant	129	NA	NA
TOTAL	**264**	**NA**	**NA**

En dehors du *free cash flow*, les mouvements de la position financière nette représentent - 1 119 millions d'euros. Ils correspondent essentiellement aux dividendes versés aux actionnaires de Groupe PSA pour - 431 millions d'euros ainsi qu'aux dividendes versés par Faurecia aux minoritaires des filiales intégrées pour - 129 millions d'euros et enfin à la conversion de Bons de Souscription d'Actions (BSA) pour + 288 millions d'euros ainsi que - 662 millions d'euros d'entrée de périmètre de l'endettement d'ouverture d'Opel Vauxhall.

4.2.3. Financements et Ressources de liquidités des activités de financement

Les financements et ressources de liquidités des activités de financement sont détaillés en Notes 13.4 et 13.5 des États financiers consolidés au 31 décembre 2017.

4.2.4. Provisions pour garantie

Il convient de se reporter à la Note 10 aux États financiers consolidés au 31 décembre 2017.

4.2.5. Engagements de retraites et assimilés

Il convient de se reporter à la Note 7.1 aux États financiers consolidés au 31 décembre 2017.

4.2.6. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société

Il convient de se reporter à la Note 15.1 aux États financiers consolidés au 31 décembre 2017.

4.2.7. Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements

Il convient de se reporter au paragraphe 4.2.4 ci-avant.

4.3. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Peugeot S.A. assure des fonctions d'état-major et de contrôle et elle fournit des services pour l'ensemble desquels elle est rémunérée par une redevance forfaitaire.

Ses actifs sont principalement constitués :

- des titres représentant ses participations dans des filiales directes ;
- des titres en autodétention classés en valeurs mobilières de placement.

Peugeot S.A. est également la société pivot pour l'intégration fiscale des sociétés françaises du Groupe contrôlées à plus de 95 %.

Résultats

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation, qui comprennent essentiellement les redevances perçues des principales filiales, les refacturations de frais de personnel et les revenus du patrimoine immobilier, se sont élevés à 147 millions d'euros en 2017, contre 244 millions d'euros en 2016.

Les redevances, calculées comme un pourcentage du chiffre d'affaires des divisions opérationnelles du Groupe, sont destinées à couvrir les charges d'exploitation supportées par la Société dans ses fonctions d'état-major et s'élèvent à 89 millions d'euros contre 112 millions d'euros en 2016. Cette redevance est facturée aux filiales directes de Peugeot S.A. sur la base du chiffre d'affaires consolidé de la division concernée.

Les charges d'exploitation correspondant principalement aux coûts salariaux et aux autres achats et charges externes, ont représenté 171 millions d'euros en 2017, contre 258 millions en 2016.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en solde négatif de 24 millions d'euros à comparer à un solde négatif de 14 millions d'euros en 2016.

RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers sont essentiellement constitués des revenus des titres de participation.

Les produits des participations ont représenté 360 millions d'euros, contre 676 millions d'euros en 2016.

Le montant des « autres intérêts et produits assimilés » s'établit à 5 millions d'euros et reste stable par rapport à 2016. Les reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation et des actions propres s'élèvent à 20 millions d'euros contre 1 071 millions d'euros en 2016.

Les dotations financières aux amortissements et provisions représentent 22 millions d'euros, contre 104 millions d'euros en 2016.

Les intérêts financiers et charges assimilées, s'élèvent à 119 millions d'euros, contre 151 millions d'euros en 2016.

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier est positif de 245 millions d'euros, contre un résultat positif de 1 497 millions d'euros en 2016.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel (cf. Note 20) d'un montant positif de 18 millions d'euros en 2017 est constitué pour l'essentiel de reprises de provisions pour risques.

Résultat net

Compte tenu d'un produit net d'impôt sur les résultats de 177 millions d'euros, déterminé conformément aux règles de l'intégration fiscale de Peugeot S.A. et de ses filiales contrôlées à plus de 95 %, le résultat net de la Société s'établit en un bénéfice de 416 millions d'euros, à comparer à un bénéfice de 1 611 millions d'euros en 2016.

Bilan

ACTIF

Les titres de participation constituent la majeure partie des actifs immobilisés.

Le montant brut des titres de participation au 31 décembre 2017 est égal à 18 955 millions d'euros en augmentation de 2 373 millions d'euros par rapport à celui de 2016. Les dépréciations relatives aux titres de participation s'élèvent à 644 millions d'euros au 31 décembre 2017 sans évolution significative par rapport à 2016. Ces mouvements sont décrits dans la Note 5 de l'annexe des comptes annuels.

Le montant net des titres de participation au 31 décembre 2017 s'élève ainsi à 18 311 millions d'euros, contre 15 939 millions d'euros en 2016.

L'intégralité des prêts octroyés au GIE PSA Trésorerie a été remboursée en 2017 pour un montant de 1 361 millions d'euros.

L'actif circulant est principalement composé des Placements de trésorerie, 3 599 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 3 271 millions d'euros en 2016 (cf. Note 11) et des valeurs mobilières de placement, 217 millions d'euros de valeur nette au 31 décembre 2017 contre 178 millions d'euros au 31 décembre 2016 (cf. Note 10).

Les 11 315 735 actions propres détenues au 31 décembre 2017 sont classées en valeurs mobilières de placement dont 5 282 000 affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et 6 033 735 aux plans futurs LTI (cf. Note 10.A).

PASSIF

Les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2017 s'établissent à 19 759 millions d'euros, contre 18 831 millions d'euros au 31 décembre 2016. La société Peugeot S.A. a procédé le 17 mai 2017 à une distribution de dividendes pour un montant de 431 millions d'euros. Au vu des résultats atteints par le Groupe PSA cette année, le Conseil de Surveillance a approuvé la proposition du Directoire de verser des dividendes au titre de l'exercice 2017.

Durant l'exercice 2017, la société Peugeot S.A. a procédé à des rachats d'actions propres destinés à couvrir le programme d'actionnariat salariés et les plans futurs LTI. Un plan d'attribution d'actions gratuites a été ouvert au cours de l'exercice 2017 (cf. Note 11.A).

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 145 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 167 millions d'euros en 2016. Elles sont détaillées en Note 12 de l'annexe des comptes annuels.

Les emprunts et dettes assimilées s'établissent à 2 270 millions d'euros, contre 1 870 millions d'euros en 2016. En 2017, Peugeot S.A. a procédé aux remboursements des emprunts obligataires arrivés à échéance pour un montant total de 304 millions d'euros (cf. Note 15). Le 23 mars 2017, Peugeot S.A. a émis un emprunt obligataire de 700 millions d'euros à échéance avril 2024 assorti d'un coupon de 2 %.

Parmi les 62 millions d'euros de dettes sur immobilisations et comptes rattachés, 57 millions d'euros correspondent à la partie non appelée de l'engagement pris dans le Fonds d'Avenir Automobile (cf. Note 16).

Compte tenu du fait que Peugeot S.A. est une holding, le compte fournisseurs est non significatif. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 17 millions d'euros.

Peugeot S.A. règle ses fournisseurs à 30 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de modernisation de l'économie.

FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Au 31 décembre 2017, les dettes envers les fournisseurs s'élèvent à 17,0 millions d'euros, rapprochées comme suit des montants figurant dans les États financiers :

- dettes fournisseurs et comptes rattachés figurant au passif : 17,0 millions d'euros ;
- moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique : 16,7 millions d'euros.

Soit : 0,3 million d'euros.

La décomposition de ce montant par retard de paiement est précisée ci-après :

	Article D. 441 I. 1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(en milliers d'euros)	**0 jour**	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	1	5	2		7
MONTANT TOTAL DES FACTURES CONCERNÉES TTC	**9**	**103**	**206**		**309**
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,02 %	0,20 %	0,41 %		0,61 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses					
Nombre de factures exclues					
MONTANT TOTAL DES FACTURES EXCLUES TTC					
(C) Délais de paiement de référence : article L. 441-6					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Délais légaux : 30 jours

FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Au 31 décembre 2017, les créances clients s'élèvent à 57,0 millions d'euros, rapprochées comme suit des montants figurant dans les États financiers :

- créances clients et comptes rattachés figurant à l'actif : 57,0 millions d'euros ;
- moins : Factures à établir incluses sous cette rubrique : 54,3 millions d'euros.

Soit : 2,7 millions d'euros.

La décomposition de ce montant par retard de paiement est précisée ci-après :

	Article D. 441 I. 2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
(en milliers d'euros)	**0 jour**	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	42			4	4
MONTANT TOTAL DES FACTURES CONCERNÉES TTC	**730**			**13**	**13**
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	0,49 %			0,01 %	0,01 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses					
Nombre de factures exclues				18	18
MONTANT TOTAL DES FACTURES EXCLUES TTC				**1 914**	**1 914**
(C) Délais de paiement de référence : article L. 441-6					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Délais légaux : 30 jours

4.4. CONTRATS IMPORTANTS

4.4.1. Acquisition d'Opel Vauxhall et des opérations européennes de GM Financial

Le 6 mars 2017, le Groupe PSA a annoncé le projet d'acquisition de la filiale Opel Vauxhall de General Motors et la création d'une co-entreprise dans le financement automobile avec BNP Paribas pour soutenir le développement des marques Opel et Vauxhall (la « **Transaction** ») tels que décrits dans le document de référence 2016 au chapitre 4.4 Contrats importants ainsi que les termes du cadre contractuel de la transaction.

La Transaction inclut l'ensemble des activités automobiles d'Opel Vauxhall, qui comprennent les marques Opel et Vauxhall, six usines de montage et cinq usines de production de pièces, un centre d'ingénierie (Rüsselsheim, Allemagne) et environ 35 000 salariés.

Le 1er août 2017, le Groupe PSA a annoncé la finalisation (*closing*) du rachat des filiales Opel et Vauxhall de General Motors, dont le projet avait été signé le 6 mars 2017 puis le 1er novembre 2017, la finalisation (*closing*) de l'acquisition conjointe des sociétés captives de financement d'Opel Vauxhall également annoncée le 6 mars 2017.

Avec Opel et Vauxhall, Groupe PSA devient le deuxième constructeur automobile européen. Fort de cette opération et avec désormais cinq marques automobile complémentaires et bien positionnées, le Groupe PSA renforcera sa présence dans les principaux marchés européens et ce socle élargi servira également sa croissance à l'international.

L'acquisition d'Opel Vauxhall par le Groupe PSA vise à atteindre les objectifs suivants :

- le renforcement du Groupe dans certains marchés européens où sa présence était historiquement plus faible, tels que l'Allemagne ou le Royaume-Uni, grâce à la complémentarité géographique entre le Groupe PSA et Opel Vauxhall ;
- l'élévation de la Société au rang de deuxième constructeur automobile européen, avec plus de 4 millions de véhicules vendus par an et une part de marché en Europe de 17 % (1) ;
- la réalisation d'importantes économies d'échelles et de synergies dans le domaine des achats, de la production et de la R&D ; des synergies de 1,7 milliard d'euros par an sont ainsi attendues d'ici 2026, dont une part significative devrait se matérialiser d'ici 2020 ;
- l'atteinte par Opel Vauxhall d'une marge opérationnelle courante (2) de 2 % d'ici 2020 et 6 % d'ici 2026, et la génération d'un *free cash flow* opérationnel positif (3) d'ici 2020.

Les objectifs clés du partenariat stratégique avec BNP Paribas sont principalement :

- le soutien des ventes de véhicules Opel Vauxhall et le développement du réseau de concessionnaires ;
- le développement des activités de financement d'Opel Vauxhall grâce à l'expertise combinée de BNP Paribas Personal Finance et de Banque PSA Finance.

(1) Part de marché européenne hors Russie et Turquie, calculée sur la base du chiffre d'affaires d'Opel/Vauxhall en 2016 (17,7 milliards d'euros) (donnée correspondant au périmètre contribué) (source : IHS Automotive).
(2) IFRS. Sous réserve de l'examen complet des différences entre les normes US GAAP et IFRS.
(3) Défini comme le résultat opérationnel courant + Amortissement et dépréciation - coûts de restructuration - dépenses d'investissement en capital - R&D capitalisée - fluctuation du besoin en fonds de roulement.

4.4.2. Banque PSA Finance, signature d'un accord-cadre avec le groupe BNP Paribas afin de créer un partenariat dans le domaine du financement automobile pour les véhicules Opel Vauxhall

Le 6 mars 2017, simultanément à la conclusion du *Master Agreement* avec General Motors, la Société a signé avec BNP Paribas et BNP Paribas Personal Finance un accord-cadre (*Framework Agreement*) destiné à organiser l'achat conjoint des sociétés de financement d'Opel/Vauxhall et la mise en place d'un partenariat dans le domaine du financement automobile pour les véhicules des marques Opel/Vauxhall.

L'acquisition des sociétés de financement d'Opel Vauxhall sera réalisée par l'intermédiaire d'une société *holding*. Cette coentreprise, détenue à parts égales et dans les mêmes conditions par Banque PSA Finance et BNP Paribas Personal Finance, conservera comptablement la plateforme et l'équipe européenne actuelle de GM Financial. Les sociétés de financement d'Opel Vauxhall auront vocation à assurer la distribution de produits financiers et d'assurance dans un territoire comprenant dans un premier temps les pays suivants : Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Suède, Autriche, Irlande, Pays-Bas, Belgique, Grèce et Suisse. La coopération pourra éventuellement être étendue par la suite aux autres pays dans lesquels Opel Vauxhall est présent.

4

4.5. INVESTISSEMENTS EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'expertise automobile au service de la technologie utile

L'innovation, la recherche et le développement sont des leviers majeurs pour développer des avantages concurrentiels en répondant aux grands enjeux de l'industrie automobile (environnement, sécurité, nouveaux besoins de mobilité et de connectivité, etc.).

Le Groupe PSA investit chaque année dans ses activités de Recherche et développement pour garder un coup d'avance technologique au regard des évolutions environnementales et consuméristes.

4.5.1. La stratégie R&D dans le plan *Push To Pass*

4.5.1.1. LA R&D AU CŒUR DE LA *CORE MODEL STRATEGY*

Avec le plan stratégique *Push To Pass*, le Groupe a décidé de mener une offensive produit centrée sur le client et sur ses principaux centres de profit mondiaux en lançant une nouvelle voiture par région, par marque et par année à partir de 2018 (*Core Model Strategy*) développés sur la base d'une gamme ciblée de :

- 26 voitures particulières ;
- 8 véhicules utilitaires légers, dont un nouveau *Pick-Up* 1 Tonne de charge utile.

Neuf lancements Opel Vauxhall viendront enrichir l'offensive produit du Groupe PSA.

Pour déployer ce plan ambitieux en optimisant son efficience, la R&D du Groupe PSA développe ses véhicules au travers de programmes multimarques et multi-régions, sur la base de plateformes modulaires multi-énergies permettant de maximiser la reconduction de pièces.

Ainsi, le Groupe développe l'ensemble de ses silhouettes au travers de programmes globaux, chacun de ces programmes répondant aux intérêts des six régions et des marques sur le segment qu'il adresse.

Ces silhouettes sont développées sur deux plateformes multi-énergies, plus légères et offrant une plus grande modularité en terme de longueur, hauteur et diamètre de roues pour répondre aux enjeux masse, environnementaux et prestations.

- Les silhouettes milieu et haut de gamme de toutes les marques du Groupe (berlines, coupés, MPV, SUV et LCV), multi-usage sont développées sur la plateforme EMP2, *Efficient Modular Platform*, lancée en 2013. En complément des motorisations essence et diesel, cette plateforme recevra la chaîne de traction hybride essence rechargeable (PHEV).
- Les silhouettes citadines du segment B jusqu'aux SUV compacts ainsi que les berlines d'entrée de gamme du segment C, dédiées à un usage essentiellement urbain, seront développées sur la plateforme CMP, *Common Modular Platform* réalisée en coopération avec Dongfeng Motor Corporation. Cette plateforme qui sera lancée en 2018, sera déclinée dès 2019 avec une variante dotée d'une chaîne de traction électrique.

Cette approche modulaire, couplée à une organisation en mode programme, permet de reconduire les pièces de la base et les modules mais aussi des pièces de carrosserie, permettant un gain de 20 % sur les coûts de R&D et 30 % en investissement (CAPEX) par rapport à une silhouette entièrement nouvelle.

Les nouvelles voitures Opel et Vauxhall seront également développées sur ces plateformes multi-énergies EMP2 et CMP.

4.5.1.2. LA *CORE TECHNOLOGY STRATEGY*

À l'instar de la *Core Model Strategy*, le Groupe PSA déploie une offre technologique ciblée visant à proposer à chacun de ses clients une gamme diversifiée de technologies pour répondre à tous les besoins de mobilité durable et responsable, accompagnant ainsi les évolutions sociétales qui impactent directement le monde automobile : la transition énergétique, l'urbanisation croissant, le vieillissement de la population, le digital et l'hyper-connectivité, la mondialisation, la mobilité et l'évolution des usages.

Le Groupe PSA a donc défini trois axes stratégiques de R&D pour offrir à tous ses clients de nouvelles expériences automobiles adaptées aux usages de chacun partout dans le monde ; Concevoir et développer :

- des voitures toujours plus respectueuses de l'environnement ;
- des voitures connectées et autonomes pour soulager les contraintes de la conduite ;
- des voitures attractives, source de plaisir, répondant à l'ADN des marques automobiles du Groupe.

Et face à la complexité technologique croissante des voitures, la sécurité du conducteur, des passagers et des autres usagers de la route reste inscrite dans les gènes du Groupe PSA. La performance du Groupe en la matière est présentée au paragraphe 2.3.2.

4.5.2. Les réponses technologiques du Groupe PSA

4.5.2.1. DES *CLEAN TECHNOLOGIES*

L'industrie des transports a un impact sur la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et sur la qualité de l'air. C'est pourquoi les exigences réglementaires sont de plus en plus sévères, partout dans le monde.

Environ 40 % du budget R&D du Groupe PSA est consacré au développement des technologies destinées à améliorer l'efficacité et la performance environnementale de ses véhicules.

En effet, soucieux de s'inscrire dans une démarche de mobilité durable (cf. paragraphe 2.1.2) et pour relever le défi de la transition énergétique, le Groupe a fait de la « voiture propre » un axe stratégique de sa R&D. Ainsi, la performance de ses chaînes de traction thermiques et électriques permet et permettra de répondre aux enjeux CO_2, de réduire les émissions de polluants et d'accompagner l'évolution du mix essence/diesel observée en Europe et plus particulièrement en France.

4.5.2.1.1. L'optimisation des motorisations thermiques

Le Groupe PSA dispose d'une gamme de groupes motopropulseurs très performants.

- En matière de moteurs essence, la famille PureTech, 3 et 4 cylindres (anciennement THP) est particulièrement efficiente en consommation, masse et émissions.
  - La version 3 cylindres 1.2L turbo a reçu le prix du moteur de l'année dans sa catégorie trois années consécutives, de 2015 à 2017.
  - La nouvelle génération de cette gamme de moteurs a été lancée en mai 2017. À vocation mondiale, elle répond à la norme Européenne Euro 6d temp (entrée en vigueur au 1er septembre 2017 pour les nouveaux véhicules) mais également à la norme chinoise la plus sévère China6b.
  - Le Groupe PSA a également développé un filtre à particules ou GPF (*Gasoline Particule Filter*) pour les motorisations essence à injection directe. Cette technologie présente une efficacité supérieure à 75 % sur les particules en nombre. Elle est généralisée, depuis fin 2017, sur l'ensemble des motorisations essence à injection directe du Groupe PSA.

  La famille de moteurs EC, déployée sur l'ensemble des régions, vient compléter cette gamme de moteurs essence du Groupe PSA.
- En matière de moteurs diesel, le Groupe PSA a fait les choix technologiques les plus efficaces et non les moins coûteux.
  - Après le filtre à particules généralisé en 2011, la SCR (*Selective Catalytic Reduction*), lancée en 2013 est aujourd'hui généralisée sur tous les moteurs diesel Euro6b BlueHDi.
  - La nouvelle génération de moteurs 1.5 BlueHDi, lancée en 2017 respecte un facteur de conformité RDE de 1,5 au lieu du 2,1 exigé sur les émissions de NO_x, en avance de trois ans sur la réglementation. C'est un moteur plus compact, bénéficiant d'une évolution du système de dépollution BlueHDi encore plus efficace dans le traitement des NO_x. Il a bénéficié d'une conception 100 % numérique.
- En 2017, le Groupe PSA a également élargi son offre de boîtes de vitesse avec une nouvelle boîte manuelle à 6 rapports développée avec une ingénierie 100 % numérique et une boîte automatique à 8 rapports (EAT8), permettant de réduire encore plus drastiquement la consommation des véhicules tout en offrant un agrément de conduite au meilleur niveau.

Au-delà du développement de technologies toujours plus efficientes en matière de consommation et d'émissions, le Groupe PSA s'est engagé dans une démarche de transparence vis-à-vis de ses clients sur la consommation réelle de ses véhicules. Il s'est associé avec les ONG Transport & Environment (T&E) et France Nature Environnement (FNE), et le bureau de certification Bureau Veritas pour définir un protocole fiable de mesures de consommation en usage réel. Les mesures effectuées avec ce protocole permettent d'estimer la consommation en condition réelle de conduite de plus de 1 000 versions différentes des marques Peugeot, Citroën et DS. Cette initiative, une première dans le monde automobile, a remporté le prix « ECOBEST 2017 ».

4.5.2.1.2 De nouvelles chaînes de traction électrifiées

Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, le Groupe PSA s'est engagé à électrifier sa gamme de véhicules avec des objectifs clairs :

- à partir de 2019, tout nouveau véhicule produit sera décliné sous une version électrique ou hybride ;
- à l'horizon 2023, l'offre électrifiée atteindra 80 % des véhicules de la *Core Model Strategy*.

De plus, dans le cadre du plan stratégique *PACE!*, l'accélération des voitures Opel et Vauxhall vers l'électrique a été actée. Ainsi, quatre versions électrifiées seront mises sur le marché d'ici 2020 et à horizon 2024, toutes les voitures particulières des marques Opel et Vauxhall proposeront une version électrifiée.

Les chaînes de traction électrifiées sont développées sur les plateformes multi-énergies - EMP2 et CMP – permettant au Groupe PSA de s'adapter à la flexibilité du mix énergétique requise sur les différents marchés.

L'hybride essence rechargeable

Le Groupe PSA développe une chaîne de traction hybride rechargeable associée à une motorisation essence développée sur la plateforme modulaire multi-énergies EMP2. Cette technologie apportera notamment à ses clients des prestations dynamiques de référence, une habitabilité préservée (passagers & coffre) avec une autonomie de 60 km [1] en mode tout électrique.

L'offre hybride essence rechargeable sera lancée simultanément en Europe et en Chine à partir de 2019 sur la DS 7 Crossback.

L'électrique

La chaîne de traction électrique du Groupe PSA est quant à elle développée sur la nouvelle *Common Modular Platform* (CMP) qui sera lancée en 2018. Cette approche plateforme permettra de proposer une nouvelle génération de véhicules électriques polyvalents à forte autonomie (jusqu'à 450 km [(1)]), de la citadine aux SUV et berline compacte, répondant ainsi à tous les usages.

Les premiers véhicules seront lancés simultanément en Europe et en Chine à partir de 2019.

Afin de maîtriser l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception à la production dans le domaine de l'électrification et de proposer les technologies les plus performantes pour maintenir un *leadership* technologique déjà reconnu en matière de motorisations thermiques, le Groupe PSA s'est associé au *leader* mondial des machines électriques, Nidec Leroy Somer, dans le cadre d'une co-entreprise (joint-venture) pour développer une gamme de moteurs électriques et hybrides au meilleur niveau technologique.

4.5.2.2. DES VOITURES *SMART :* AUTONOMES ET CONNECTÉES

Les clients souhaitent que leur voiture participe à leur liberté individuelle, mais aussi qu'elle contribue au bien-être collectif. Les voitures autonomes et connectées de demain accentueront cette mutation sociale, en permettant l'émergence de nouveaux modèles de transport et de mobilité tout en faisant économiser du temps et de l'énergie aux clients. C'est un domaine où le Groupe PSA est très actif.

4.5.2.2.1. La voiture connectée communicante

La voiture connectée communicante marque le passage d'un véhicule cloisonné à un véhicule étendu avec des équipements nomades reliés au *cloud*. Elle ouvre le champ des possibles en termes de mobilité.

L'automobile entre ainsi dans le monde de l'Internet des Objets (IoT) pour proposer de nouvelles expériences. Cette révolution numérique nécessite d'organiser et de maîtriser la sécurité des données du véhicule. Pour cela, le Groupe PSA développe une plateforme logicielle IoT automobile mondiale, la *Connected Vehicle Modular Platform* (CVMP).

- CVMP assurera la gestion sécurisée de l'ensemble des interactions numériques entre la voiture et le cloud, tout en garantissant l'intégrité, l'authenticité et la confidentialité des données.
- CVMP permettra de déployer de nouveaux services tels que le diagnostic de la voiture à distance et à la demande, les commandes à distance comme le contrôle de la charge batterie, le préchauffage ; la mise à jour *over the air* des logiciels véhicule, de l'info-trafic, de la navigation ; l'auto-partage, la gestion de flotte en entreprise ; les services personnalisés dans la voiture tel que l'assistant personnel.

En novembre 2017, le Groupe PSA a annoncé s'associer à Huawei pour le développement de cette plateforme. Huawei est un des *leaders* mondiaux des technologies de l'information et de la communication, dont le savoir-faire, mondialement reconnu, garantit l'utilisation des meilleurs standards en matière de réglementation et de sécurité des données.

Les premières applications de cette nouvelle plateforme logicielle seront proposées aux clients en Europe et en Chine en 2018, puis dans le reste du monde. De nouveaux services adaptés aux attentes des clients seront progressivement déployés.

4.5.2.2.2. La délégation de conduite : vers la voiture autonome

Afin de proposer à ses clients des voitures toujours plus sûres, qui permettront de retrouver du temps dans des situations de conduites monotones et rébarbatives et qui simplifieront le quotidien, le Groupe PSA déploie, au travers de son programme AVA (*Autonomous Vehicle for All*), une large gamme de fonctions d'assistance qui mèneront progressivement à déléguer partiellement puis totalement la conduite, en toute confiance, si le conducteur le souhaite.

Ainsi, la voiture autonome arrivera progressivement, avec des niveaux d'automatisation et d'autonomie réglementés, décris dans le graphique ci-dessous.

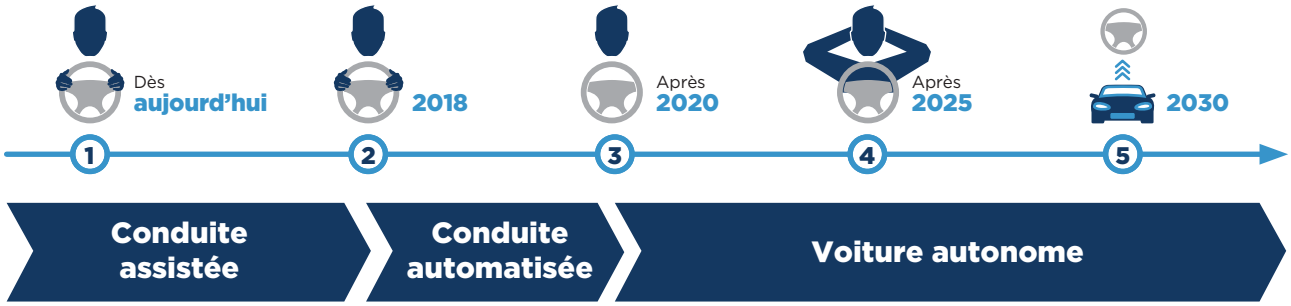

Les voitures du Groupe PSA sont équipées de premières « briques technologiques » qui préfigurent la voiture autonome de demain :

- des fonctions d'aide à la conduite de nouvelle génération déployées depuis 2016 sur les véhicules du Groupe ;
- des fonctions de conduite automatisée sous supervision du conducteur lancées sur la DS 7 Crossback :
  - DS CONNECTED PILOT, qui régule la vitesse du véhicule par rapport au véhicule le précédant et le positionne précisément dans sa voie,
  - DS PARK PILOT : le véhicule se gare tout seul en créneau ou en bataille sans que le conducteur n'ait à recourir au volant ni aux pédales. Le véhicule détecte également l'emplacement de parking correspondant à son gabarit,
  - DS NIGHT VISION qui détecte la présence de piétons ou d'animaux sur la chaussée jusqu'à 100 mètres grâce à une caméra infrarouge placée dans la calandre avant, et alerte le conducteur des dangers identifiés,
  - DS DRIVER ATTENTION MONITORING qui permet d'identifier toute baisse de vigilance du conducteur via une caméra avec LEDS infra-rouges placée au-dessus du volant doublée d'une caméra en haut de pare-brise. Il alerte le conducteur dès qu'une anomalie est détectée.

Les fonctions de conduite autonomes seront déployées par le Groupe après 2020. Ces fonctions dites *Hands Off* puis *Eyes Off*, permettront au conducteur de déléguer partiellement puis totalement la conduite au véhicule, en toute sécurité, afin qu'il

(1) Cycle NEDC.

puisse se consacrer à d'autres activités, rendant ainsi le temps de parcours plus agréable.

Preuve de la maturité de ses technologies, le Groupe PSA est le premier constructeur à avoir obtenu dès juillet 2015 les autorisations françaises nécessaires pour faire rouler ses prototypes autonomes sur route ouverte, puis, en mars 2017, celles de mener des essais avec des automobilistes non experts.

À fin 2017, 20 prototypes du Groupe PSA sillonnent les routes d'Europe. Ils ont parcouru plus de 150 000 km en mode autonome. Deux nouveaux prototypes sont également arrivés en Chine en fin d'année et des roulages sur route ouverte ont débuté.

De plus, en 2017, Le Groupe PSA a signé un partenariat stratégique avec NuTonomy visant à tester des véhicules totalement autonomes à Singapour.

4.5.2.2.3. Des voitures connectées et autonomes sûres et fiables : une nouvelle architecture électronique

Le Groupe PSA conçoit une nouvelle architecture électronique, véritable système nerveux de la voiture de demain, connectée et autonome : la NEA *New Electronic Architecture*, présentée aux *Innovation Days* en juin 2017. Elle assure la sécurité et la fiabilité des voitures connectées et autonomes.

- La NEA permet d'accéder à l'ensemble des fonctions d'automatisation et de connectivité de la voiture avec un niveau de sûreté de fonctionnement et de protection des données (cybersécurité) maximal.
- La NEA est conçue de manière ingénieuse et en rupture :
  - elle est modulaire pour ajuster, selon les attentes de nos clients, le niveau d'équipements, la puissance électrique et électronique embarquée du véhicule et le coût d'achat,
  - elle est évolutive pour ajouter les innovations sans revoir l'architecture électronique permettant ainsi de les proposer rapidement à nos clients.
- À partir de 2020, tous les véhicules conçus sur la plateforme EMP2 seront équipés de la NEA. Cette dernière sera ensuite généralisée progressivement à l'ensemble des voitures du Groupe.

4.5.2.3. DES VOITURES ATTRACTIVES

4.5.2.3.1 La différentiation des marques

La R&D du Groupe PSA nourrit l'ADN de ses trois marques automobiles historiques :

- Peugeot : Excellence, Allure, Emotion ;
- Citroën : Optimistic, Human, Smart ;
- DS : Avant-garde, Refinement, Technology ;

et celui des deux nouvelles marques :

- Opel : Innovation accessible to all ;
- Vauxhalll : Great Design and ingenious technology.

Les nouvelles silhouettes lancées en 2017, illustrent ce positionnement bien différencié avec :

- pour Peugeot : nouveau 5008 ;
- pour Citroën : C5 Aircross et C3 Aircross ;
- pour DS : DS 7 Crossback ;
- pour Opel : Grandland X et Crossland.

4.5.2.3.2 L'expérience à bord

Face aux évolutions d'usage de la voiture, l'expérience vécue par le conducteur et ses passagers est devenue un élément clé de la conception des voitures du Groupe PSA. Cette expérience passe notamment par de nouvelles IHM (Interfaces Homme-Machine) capables de créer une nouvelle relation avec la voiture.

En 2016, le Groupe PSA a mis en place le plateau *User Experience Cockpit Team*, concrétisant une nouvelle approche pour imaginer la vie à bord. Une démarche dont les concrétisations s'illustrent en 2017 sur l'ensemble des nouveaux modèles.

4.5.3. L'innovation du Groupe PSA

L'innovation garantit un véritable potentiel de différenciation sur un marché exigeant et en constante évolution. Elle permet au Groupe PSA de se démarquer par rapport à la concurrence et de donner naissance à l'automobile de demain.

Le Groupe PSA consolide un portefeuille d'innovations de haute valeur protégées par des droits de propriété industriels et notamment de nombreux brevets.

En 2017, le Groupe PSA a publié 1 021 brevets en France en augmentation par rapport à 2016 (930). Ce nombre de brevets élevé témoigne de l'engagement continu du Groupe à protéger et valoriser ses innovations. De fait, l'innovation est au cœur de la stratégie du Groupe.

4.5.3.1. L'*OPEN INNOVATION*

Pour élargir le champ des opportunités (réduction des coûts de développement, détection des nouvelles tendances et accélération du *Time to Market*), le Groupe PSA s'appuie sur une démarche d'*Open Innovation* qui associe un large éventail de partenaires qui lui permettent de détecter de nouvelles tendances, de repérer des pépites technologiques ou scientifiques, et de permettre au Groupe de s'ouvrir à l'international :

L'écosystème « individus » regroupe les salariés du Groupe, ses clients et les usagers de la mobilité au sens large. Il vise à faire adhérer les clients à l'innovation, dès le processus de développement. Pour accompagner la démarche, des incubateurs ont été mis en place en France dès 2015 puis en Amérique latine en 2016. En 2017, le bilan est de 455 candidatures et de 19 projets transformés dont celui des pièces en impression 3D sur DS3 Darkside.

L'écosystème « académique » regroupe les partenariats scientifiques avec les universités et les laboratoires les plus en pointe de leur domaine. Ils sont ciblés afin de bénéficier de leurs expertises et d'explorer des voies de recherche en rupture. Dans ce cadre, en 2010, le Groupe PSA a créé StelLab, une structure d'animation scientifique organisée autour d'un réseau comprenant aujourd'hui 17 *OpenLabs* et six chaires académiques pilotées en étroite collaboration avec l'Université PSA.

En 2017, le Groupe PSA a lancé un nouvel *OpenLab* au Maroc « Mobilité durable pour l'Afrique », qui repose sur un accord avec cinq Universités marocaines, deux Universités américaines présentes au Maroc, une école d'ingénieurs des Écoles Centrales basée au Maroc, un centre technologique à l'Université internationale de Rabat.

L'écosystème « institutions » rapproche des ministères, collectivités territoriales, ANR, ADEME, Pôles de compétitivité, Commission européenne. Dans ce cadre, le Groupe PSA est membre actif des pôles de compétitivité de la filière automobile (MOV'EO, Véhicule du Futur, ID4car) qui favorisent l'émergence de projets collaboratifs, le rapprochement avec les PME et startups et la rencontre de nouveaux partenaires potentiels.

Ainsi en 2017, le Groupe PSA a participé à 22 projets financés par l'Europe dans différents domaines dont :

- le véhicule autonome connecté au travers notamment des projets SCOOP et L3PILOT ;
- de nouveaux objets de mobilité urbaine au travers du projet EU-LIVE ;
- l'usine du futur avec notamment les projets Thomas, Versatile et Scalable ;

et à une dizaine de projets soutenus par L'État français au travers principalement de l'Agence Nationale de la Recherche, la Banque Publique d'Investissement et l'ADEME dans différent domaines comme :

- l'adaptation de la stratégie d'automatisation des véhicules autonomes aux besoins et à l'état des conducteurs avec le projet AutoConduct ;
- la qualité de l'air dans l'habitacle avec le projet QAIcars ;
- le développement de packs batterie innovants avec le projet Équipements Innovants du Véhicule Électrique.

L'écosystème « entreprises » associe des PME, TPE, startups et entreprises de différents domaines au processus d'innovation pour gagner en agilité et capter au plus tôt de nouvelles opportunités scientifiques, technologiques ou business.

En 2017 :

- le Groupe PSA, en partenariat avec Le Village by CA Paris, a lancé un appel à innovations auprès des start-up et PME de l'économie circulaire : *MY CAR, DESIGNED FOR SECOND LIFE* 68 candidatures ont été reçues. Elles font l'objet d'une analyse afin d'identifier les opportunités de collaborations qui pourraient être engagées courant 2018 ;
- le Groupe PSA et la start up nuTonomy ont signé un partenariat stratégique visant à tester des véhicules totalement autonomes à Singapour ;
- Ericsson, Orange et le Groupe PSA ont signé un accord de partenariat d'expérimentation technique autour de la 5G afin de valider ses usages potentiels dans l'automobile.

4.5.4. L'efficience de la R&D

4.5.4.1. LE BUDGET R&D

En 2017, les investissements et dépenses de R&D capitalisées se sont élevés à 4 713 millions d'euros (incluant 436 millions d'euros d'investissements exceptionnels) dont 1 432 millions d'euros pour Faurecia, contre 2 673 millions d'euros en 2016, comprenant 389 millions d'euros pour Faurecia (incluant la cession de l'activité Automotive Exteriors pour 604 millions d'euros), et 2 695 millions d'euros en 2015, comprenant 915 millions d'euros pour Faurecia. Le Groupe PSA poursuivra son plan d'optimisation et d'efficacité de ses dépenses de R&D et d'investissements, qui lui permettront de les maintenir dans une enveloppe maîtrisée. Pour toute information complémentaire, il convient de se reporter à la Note 5.3 aux États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6 ci-après.

L'année 2017 a été marquée par de nombreux lancements commerciaux partout dans le monde, illustrant le déploiement de la *Core Model* et de la *Core Technology Strategy* :

- des nouvelles silhouette : Peugeot 5008 (Europe et Chine), Citroën C5 Aircross (Chine) et C3 Aircross (Europe) ainsi que les Opel Grandland X et Crossland X (Europe) développées avec les équipes Opel Vauxhall ;
- la nouvelle DS 7 Crossback, révélée en 2017 et commercialisée début 2018, embarque les premières fonctions de conduite automatisée et la génération 3 du système télématique Connect Nav. Elle sera lancée en Europe puis en Chine ;
- des voitures « mi-vies » : Peugeot 308 et 301 (Europe) et Partner (Amérique latine), Citroën C5 restylée (Chine), Élysée (Europe) et Partner (Amérique latine) ;
- des projets KD (*Knocked Down*), menés avec nos partenaires locaux pour la production et la commercialisation de véhicules : Peugeot Pick up (Afrique), Peugeot Expert et Citroën Jumpy (Uruguay), Peugeot 3008 (Vietnam) ;
- la e-Mehari 2, en partenariat avec Bolloré ;
- le lancement de la nouvelle génération des moteurs Puretech et BlueHDi ;
- les deux nouvelles boîtes de vitesses : manuelle 6 rapports conçue 100 % numérique et automatique à 8 rapports (EAT8).

4.5.4.2. L'EMPREINTE MONDIALE DE LA R&D

La R&D du Groupe PSA est de portée mondiale et s'articule autour de quatre pôles qui accompagnent le développement du Groupe à l'international :

- **un pôle R&D en Europe :**
  - la base de référence en **France**, en charge de l'avance de phase, de la conception et de l'ingénierie des véhicules et des organes :
    - réparti sur trois centres R&D avec leurs trois sites de validations et d'essais : Vélizy/La Ferté-Vidame, Sochaux/Belchamp et La Garenne-Colombes/Carrières sous Poissy,
    - avec un effectif de 9 425 salariés à fin 2017 travaillant sur le périmètre PCD ;
  - un centre technique de développement Opel Vauxhall à Rüsselsheim, en Allemagne, avec un effectif de 7 550 salariés à fin 2017 ;
- **un pôle R&D en Chine :**
  - avec trois centres de R&D :
    - deux sites avec notre partenaire Dongfeng Motors : Shanghai (China Tech Center du Groupe) et Wuhan, en charge de réaliser le développement de nouveaux projets véhicules, les adaptations moteurs et de développer l'intégration locale,
    - un site avec notre partenaire Changan à Shenzhen, chargé de l'intégration locale et de l'industrialisation ;
  - dont les effectifs représentent 2 650 personnes dont 2 000 dans les deux joint-ventures ;
- **un pôle R&D en Amérique latine**, à São Paulo dédié à l'intégration locale et à l'industrialisation dont les effectifs représentent 500 personnes ;
- **un centre R&D au Maroc**, à Casablanca depuis juillet 2017, pour accompagner le développement du Groupe PSA dans la région DMOA, notamment dans le cadre de la construction du site industriel de Kenitra à l'horizon 2019. À fin 2017, les effectifs du MTC (Morocco Technical Center) sont de 202 collaborateurs.

4.5.4.3. LA PRÉSERVATION DE NOS COMPÉTENCES CŒUR

La stratégie emploi et compétences de la R&D vise à concentrer les ressources disponibles sur les domaines les plus stratégiques pour l'entreprise :

- en sous-traitant une partie des activités fortement standardisées chez les fournisseurs majeurs d'ingénierie (FMI) retenus par le Groupe ;
- par sa filière expertise mise en place en 2010 qui regroupe aujourd'hui dans le domaine de l'ingénierie 21 maîtres experts, 161 experts et 521 spécialistes, compétences clés pour le Groupe ;
- par des reconversions internes : 1 850 parcours ont été effectués à la Direction de la qualité et de l'ingénierie (DQI) dans le cadre du programme de reconversion interne appelé « Top Compétences » depuis son lancement, permettant aux salariés de se repositionner sur les compétences à forte valeur ajoutée pour la R&D du Groupe ;
- par des recrutements ciblés : le nombre de recrutements ciblés en 2017 pour la DQI est de 170 sur la période d'application de l'accord du « Nouvel Élan pour la Croissance ».

Dans le cadre du Nouvel Élan pour la croissance, la DQI s'insère complètement dans la dynamique du Groupe visant à développer l'expérience salarié par :

- le développement du télétravail et le travail à distance (1 484 télétravailleurs et 4 694 travailleurs à distance à fin 2017) ;
- la mise en place d'espaces collaboratifs de travail, généralisés à Vélizy et déployés sur les sites de Sochaux/Belchamp et Carrières sous Poissy.

4.5.4.4. LA PERFORMANCE

L'amélioration de l'efficacité de la R&D du Groupe PSA repose sur trois leviers majeurs :

- la stratégie ciblée produit et technologie ainsi que l'organisation en mode programme permettant de maximiser la reconduction de pièces (cf. paragraphe 4.5.1.) ;
- la transformation de la R&D et un plan de performance interne en rupture ;
- le partage des coûts de R&D dans le cadre de nos partenariats.

4.5.4.4.1 La transformation de la R&D et le plan de performance

La R&D s'est engagée à réaliser un gain de performance de 1,5 milliard d'euros entre 2014 et 2018 en gagnant 5 % de productivité par an. Pour cela, la Direction de la qualité et de l'ingénierie pilote un plan de performance (appelé « DRIVE ») qui vise à gagner 100 millions d'euros/an de productivité récurrents sur cinq ans.

En 2017, le plan DRIVE a généré 115 millions d'euros d'économie. Les leviers majeurs qui ont contribué à ce résultat sont :

- la réduction des coûts liés à l'empreinte R&D en optimisant les coûts de moyen de la sous-traitance et en réduisant le nombre d'inscrits conformément au point mort de l'entreprise défini dans *Push to Pass* ;
- le projet *Digital Validation Boost* dont l'objectif est de faire évoluer la balance validations numériques/physiques au profit du numérique, permettant de réduire le nombre de moyens physiques :
  - suppression des maquettes de style (en 2017, 100 % des maquettes physiques de qualité perçue ont été supprimées),
  - réduction des véhicules pré-séries dédiés aux tests d'intégration et de validation,
  - conception des chaînes de traction sans prototype (en 2017, lancement du nouveau moteur diesel 1.5 BlueHDi et de la nouvelle boîte de vitesse manuelle 6-rapports développés sans prototype) ;
- la compression du SOD - schéma de développement – de 13 % en 2017, permettant d'accélérer la mise sur le marché de produits ;
- la réduction de la diversité technique ;
- l'optimisation des surfaces occupées par la R&D du Groupe PSA (- 26 % depuis 2013 à fin 2017 avec une cible à - 40 % fin 2018).

4.5.4.4.2 Les partenariats

Le Groupe PSA se déploie à l'international en limitant les coûts de R&D grâce à son réseau de partenariats pour des développements conjoints de technologies et de véhicules :

- la plateforme CMP et sa version électrifiée eCMP avec Dongfeng Motor Corporation ;
- les moteurs diesel avec Ford ;
- la e-Méhari avec Bolloré pour étoffer notre gamme de véhicules électriques ;
- les véhicules du segment A (Peugeot 108 et Citroën C1) avec Toyota ;
- des véhicules utilitaires avec Fiat et Toyota.

Des partenariats locaux accompagnent également le Groupe PSA pour la production et la commercialisation de ses véhicules :

- en Iran dans le cadre de nos deux joint-venture : IKAP (Iran-Khodro/Peugeot à Téhéran) et SCCO (SAIPA/Citroën à Kashan) ;
- en Malaisie avec notre partenaire NAZA ;
- au Vietnam, avec le groupe vietnamien THACO ;
- au Kazakhstan pour la production de véhicules en DKD (301, 3008, 508, Partner) avec notre partenaire Kazakh AMH ;
- en Biélorussie avec le partenaire Belarus PC-AUTO pour la production KD (301, 3008, 508, Partner, C-Élysée, Citroën Berlingo) ;
- au Nigeria où la production de la Peugeot 301 et 508 se poursuit ;
- en Éthiopie pour la commercialisation de la Peugeot 301, 208 et 2008 lancée en fin d'année 2016 ;
- en Uruguay avec EASA et Nordex pour la production des nouveaux Peugeot Expert et Citroën Jumpy depuis le second semestre 2017.

4.6. ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

4.6.1. Informations sur les tendances

Perspectives de marché

En 2018, le Groupe prévoit un marché automobile stable en Europe, en hausse de 4 % en Amérique latine, 10 % en Russie et 2 % en Chine.

Objectifs opérationnels

Les objectifs du plan *Push to Pass* pour le Groupe PSA (hors Opel Vauxhall) sont :

- une marge opérationnelle courante [(1)] moyenne *supérieure à 4,5 %* pour la division Automobile sur la période 2016-2018 et une cible supérieure à 6 % en 2021 ;
- une croissance de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe entre 2015 et 2018 [(2)], en visant 15 % supplémentaires d'ici 2021 [(2)].

Les objectifs pour Opel Vauxhall sont :

- une marge opérationnelle courante [(1)] de 2 % pour la division Automobile OV d'ici 2020 et une cible à 6 % en 2026 ;
- un *free cash flow* opérationnel positif d'ici 2020 [(3)].

4.6.2. Prévisions ou estimations du bénéfice

Le Groupe n'a pas établi de prévision ou d'estimation de bénéfice.

(1) Résultat Opérationnel Courant rapporté au Chiffre d'affaires.
(2) À taux de change constants (2015) et à périmètre constant (hors OV).
(3) Défini comme le Résultat Opérationnel Courant + dépréciations et amortissements - coûts de restructuration - investissements et dépenses de R&D capitalisés - variation du besoin en fonds de roulement.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

5.1. COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS 158

5.2. RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ 160

5.3. SITUATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉS 162

5.4. TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 164

5.5. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 166

5.6. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017 167

5.7. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 240

5.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 241

Les comptes consolidés du Groupe PSA sont présentés au titre des deux exercices 2017 et 2016. L'exercice 2015 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 mars 2016 sous le numéro D.16-0204.

5.1. COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

		2017			
(en millions d'euros)	**Notes**	**Activités industrielles et commerciales**	**Activités de financement**	**Éliminations**	**Total**
Activités poursuivies					
Chiffre d'affaires	*5.1*	**65 094**	**139**	**(23)**	**65 210**
Coûts des biens et services vendus		(53 017)	(98)	23	(53 092)
Frais généraux et commerciaux		(5 862)	(27)	-	(5 889)
Frais de recherche et de développement	*5.3*	(2 238)	-	-	(2 238)
Résultat opérationnel courant		**3 977**	**14**	**-**	**3 991**
Produits opérationnels non courants	*5.4 - 8.3*	202	3	-	205
Charges opérationnelles non courantes	*5.4 - 8.3*	(1 106)	(3)	-	(1 109)
Résultat opérationnel		**3 073**	**14**	**-**	**3 087**
Produits financiers		163	4	-	167
Charges financières		(404)	(1)	-	(405)
Résultat financier	*12.2*	**(241)**	**3**	**-**	**(238)**
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		**2 832**	**17**	**-**	**2 849**
Impôts courants		(552)	(13)	-	(565)
Impôts différés		(139)	3	-	(136)
Impôts sur les résultats	*14*	**(691)**	**(10)**	**-**	**(701)**
Résultat net des sociétés mises en équivalence	*11.3*	(9)	226	-	217
Autres charges liées au financement non transféré des activités destinées à être reprises en partenariat		-	-	-	-
Résultat net des activités poursuivies		**2 132**	**233**	**-**	**2 365**
Dont part du Groupe		1 709	227	-	1 936
Activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat					
Résultat net des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat		**(7)**	**-**	**-**	**(7)**
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		**2 125**	**233**	**-**	**2 358**
Dont part du Groupe		1 702	227	-	1 929
Dont part des minoritaires		423	6	-	429

(en euros)	
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 15.2)	2,18
Résultat net - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 15.2)	2,18
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 15.2)	2,06
Résultat net - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 15.2)	2,05

		2016			
(en millions d'euros)	**Notes**	**Activités industrielles et commerciales**	**Activités de financement**	**Éliminations**	**Total**
Activités poursuivies					
Chiffre d'affaires	*5.1*	**53 884**	**161**	**(15)**	**54 030**
Coûts des biens et services vendus		(43 599)	(125)	15	(43 709)
Frais généraux et commerciaux		(5 136)	(35)	-	(5 171)
Frais de recherche et de développement	*5.3*	(1 915)	-	-	(1 915)
Résultat opérationnel courant		**3 234**	**1**	**-**	**3 235**
Produits opérationnels non courants	*5.4 - 8.3*	117	-	-	117
Charges opérationnelles non courantes	*5.4 - 8.3*	(741)	-	-	(741)
Résultat opérationnel		**2 610**	**1**	**-**	**2 611**
Produits financiers		298	4	-	302
Charges financières		(570)	-	-	(570)
Résultat financier	*12.2*	**(272)**	**4**	**-**	**(268)**
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		**2 338**	**5**	**-**	**2 343**
Impôts courants		(588)	(8)	-	(596)
Impôts différés		90	(11)	-	79
Impôts sur les résultats	*14*	**(498)**	**(19)**	**-**	**(517)**
Résultat net des sociétés mises en équivalence	*11.3*	(67)	195	-	128
Autres charges liées au financement non transféré des activités destinées à être reprises en partenariat		-	(10)	-	(10)
Résultat net des activités poursuivies		**1 773**	**171**	**-**	**1 944**
Dont part du Groupe		*1 358*	*167*	-	*1 525*
Activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat					
Résultat net des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat		**174**	**31**	**-**	**205**
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		**1 947**	**202**	**-**	**2 149**
Dont part du Groupe		*1 532*	*198*	-	*1 730*
Dont part des minoritaires		*415*	*4*	-	*419*

(en euros)	
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 15.2)	1,90
Résultat net - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 15.2)	2,16
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 15.2)	1,70
Résultat net - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 15.2)	1,93

5.2. RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	2017		
(en millions d'euros)	**Avant impôt**	**Produit (charge) d'impôt**	**Après impôt**
Résultat net consolidé	**3 059**	**(701)**	**2 358**
Éléments recyclables par résultat			
Réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs	35	(8)	27
› dont évaluation reprise en résultat net	(4)	4	-
› dont évaluation directe par capitaux propres	39	(12)	27
Réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente »	6	(1)	5
› dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-
› dont évaluation directe par capitaux propres	6	(1)	5
Écarts de change sur conversion des activités à l'étranger	(424)	-	(424)
Total des autres éléments du résultat global recyclables par résultat	**(383)**	**(9)**	**(392)**
Éléments non recyclables par résultat			
Écarts actuariels des retraites	(104)	26	(78)
Total des autres éléments du résultat global	**(487)**	**17**	**(470)**
› dont part des sociétés mises en équivalence	114	-	114
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	**2 572**	**(684)**	**1 888**
› dont part des actionnaires de Peugeot S.A.			1 574
› dont part des minoritaires			314

Les produits et charges comptabilisés en résultat global correspondent à toutes les variations de capitaux propres résultant de transactions avec les tiers non actionnaires.

	2016		
(en millions d'euros)	**Avant impôt**	**Produit (charge) d'impôt**	**Après impôt**
Résultat net consolidé	**2 666**	**(517)**	**2 149**
Éléments recyclables par résultat			
Réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs	53	(19)	34
› dont évaluation reprise en résultat net	63	(10)	53
› dont évaluation directe par capitaux propres	(10)	(9)	(19)
Réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente »	11	(2)	9
› dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-
› dont évaluation directe par capitaux propres	11	(2)	9
Écarts de change sur conversion des activités à l'étranger	(52)	-	(52)
Total des autres éléments du résultat global recyclables par résultat	**12**	**(21)**	**(9)**
Éléments non recyclables par résultat			
Écarts actuariels des retraites	37	(1)	36
Total des autres éléments du résultat global	**49**	**(22)**	**27**
› dont part des sociétés mises en équivalence	(78)	-	(78)
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	**2 715**	**(539)**	**2 176**
› dont part des actionnaires de Peugeot S.A.			1 762
› dont part des minoritaires			414

5.3. SITUATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉS

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2017 Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Activités poursuivies					
Écarts d'acquisition	*8.1*	3 320	1	-	3 321
Immobilisations incorporelles	*8.1*	7 862	54	-	7 916
Immobilisations corporelles	*8.2*	13 275	3	-	13 278
Titres mis en équivalence	*11*	1 356	2 116	-	3 472
Autres actifs financiers non courants	*12.5.A*	487	23	-	510
Autres actifs non courants	*9.1*	1 602	103	-	1 705
Actifs d'impôts différés	*14.3.A*	791	13	-	804
Total des actifs non courants		**28 693**	**2 313**	**-**	**31 006**
Actifs d'exploitation					
Prêts et créances des activités de financement	*13.2.A*	-	331	-	331
Titres de placement des activités de financement		-	114	-	114
Stocks	*6.1*	7 321	-	-	7 321
Clients des activités industrielles et commerciales	*6.2*	2 367	-	(34)	2 333
Impôts courants	*14.3.A*	338	15	-	353
Autres débiteurs	*6.3.A*	2 636	85	(2)	2 719
		12 662	**545**	**(36)**	**13 171**
Actifs financiers courants	*12.5.A*	**1 269**	**-**	**-**	**1 269**
Placements financiers	*12.5.B*	**165**	**-**	**-**	**165**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*12.5.C*	**11 582**	**320**	**(8)**	**11 894**
Total des actifs courants		**25 678**	**865**	**(44)**	**26 499**
TOTAL ACTIF		**54 371**	**3 178**	**(44)**	**57 505**

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2017 Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Capitaux propres	*15*				
Capital social					905
Actions propres					(270)
Réserves et résultats nets - Part du Groupe					13 914
Intérêts minoritaires					2 171
Total des capitaux propres					**16 720**
Activités poursuivies					
Passifs financiers non courants	*12.6*	4 778	-	-	4 778
Autres passifs non courants	*9.2*	4 280	-	-	4 280
Provisions non courantes	*10*	1 596	-	-	1 596
Passifs d'impôts différés	*14.3.A*	890	7	-	897
Total des passifs non courants		**11 544**	**7**	**-**	**11 551**
Passifs d'exploitation					
Dettes des activités de financement	*13.3*	-	415	(8)	407
Provisions courantes	*10*	4 658	119	-	4 777
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés		13 362	-	-	13 362
Impôts courants	*14.3.A*	225	9	-	234
Autres créanciers	*6.3.B*	7 878	81	(36)	7 923
		26 123	**624**	**(44)**	**26 703**
Passifs financiers courants	*12.6*	**2 531**	**-**	**-**	**2 531**
Total des passifs courants		**28 654**	**624**	**(44)**	**29 234**
Total des passifs des activités poursuivies (1)		**40 198**	**631**	**(44)**	**40 785**
Total des passifs transférés des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat		**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL PASSIF					**57 505**

(1) Hors capitaux propres.

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2016 Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Activités poursuivies					
Écarts d'acquisition	*8.1*	1 513	1	-	1 514
Immobilisations incorporelles	*8.1*	5 393	61	-	5 454
Immobilisations corporelles	*8.2*	11 291	2	-	11 293
Titres mis en équivalence	*11*	1 487	1 527	-	3 014
Autres actifs financiers non courants	*12.5.A*	685	37	-	722
Autres actifs non courants	*9.1*	1 368	7	-	1 375
Actifs d'impôts différés	*14.3.A*	574	19	-	593
Total des actifs non courants		**22 311**	**1 654**	**-**	**23 965**
Actifs d'exploitation					
Prêts et créances des activités de financement	*13.2.A*	-	346	-	346
Titres de placement des activités de financement		-	103	-	103
Stocks	*6.1*	4 347	-	-	4 347
Clients des activités industrielles et commerciales	*6.2*	1 560	-	(19)	1 541
Impôts courants	*14.3.A*	148	16	-	164
Autres débiteurs	*6.3.A*	1 763	92	(4)	1 851
		7 818	**557**	**(23)**	**8 352**
Actifs financiers courants	*12.5.A*	**629**	**-**	**(1)**	**628**
Placements financiers	*12.5.B*	**110**	**-**	**-**	**110**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*12.5.C*	**11 576**	**530**	**(8)**	**12 098**
Total des actifs courants		**20 133**	**1 087**	**(32)**	**21 188**
TOTAL ACTIF		**42 444**	**2 741**	**(32)**	**45 153**

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2016 Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Capitaux propres	*15*				
Capital social					860
Actions propres					(238)
Réserves et résultats nets - Part du Groupe					12 035
Intérêts minoritaires					1 961
Total des capitaux propres					**14 618**
Activités poursuivies					
Passifs financiers non courants	*12.6*	4 526	-	-	4 526
Autres passifs non courants	*9.2*	3 288	-	-	3 288
Provisions non courantes	*10*	1 429	-	-	1 429
Passifs d'impôts différés	*14.3.A*	880	15	-	895
Total des passifs non courants		**10 123**	**15**	**-**	**10 138**
Passifs d'exploitation					
Dettes des activités de financement	*13.3*	-	430	(9)	421
Provisions courantes	*10*	3 249	125	-	3 374
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés		9 352	-	-	9 352
Impôts courants	*14.3.A*	169	3	-	172
Autres créanciers	*6.3.B*	5 366	74	(23)	5 417
		18 136	**632**	**(32)**	**18 736**
Passifs financiers courants	*12.6*	**1 661**	**-**	**-**	**1 661**
Total des passifs courants		**19 797**	**632**	**(32)**	**20 397**
Total des passifs des activités poursuivies (1)		**29 920**	**647**	**(32)**	**30 535**
Total des passifs transférés des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat		**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL PASSIF					**45 153**

(1) Hors capitaux propres.

5.4. TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

		2017			
(en millions d'euros)	**Notes**	**Activités industrielles et commerciales**	**Activités de financement**	**Éliminations**	**Total**
Résultat net des activités poursuivies		**2 132**	**233**	**-**	**2 365**
Autres charges liées au financement non transféré des activités destinées à être reprises en partenariat		-	-	-	-
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie :					
› dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur	*16.2*	2 667	13	-	2 680
› dotations nettes aux provisions		225	(5)	-	220
› variation des impôts différés		137	(3)	-	134
› résultats sur cessions et autres		(134)	(5)	-	(139)
Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus		240	(88)	-	152
Réévaluation par capitaux propres et couverture sur endettement		28	-	-	28
Variation des actifs et passifs liés aux véhicules donnés en location		(90)	-	-	(90)
Marge brute d'autofinancement		**5 205**	**145**	**-**	**5 350**
Variations du besoin en fonds de roulement	*6.4.A*	8	(82)	1	(73)
Flux liés à l'exploitation des activités poursuivies [1]		**5 213**	**63**	**1**	**5 277**
Cessions de sociétés consolidées et de titres de participation		81	4	-	85
Augmentations de capital et acquisitions de sociétés consolidées et de titres de participation	*16.3*	(840)	(525)	270	(1 095)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		323	-	-	323
Investissements en immobilisations corporelles [2]	*8.2.B*	(2 351)	-	-	(2 351)
Investissements en immobilisations incorporelles [3]	*8.1.B*	(1 753)	(16)	-	(1 769)
Variation des fournisseurs d'immobilisations		(239)	-	-	(239)
Autres		66	2	-	68
Flux liés aux investissements des activités poursuivies		**(4 713)**	**(535)**	**270**	**(4 978)**
Dividendes versés :					
› aux actionnaires de Peugeot S.A.		(431)	-	-	(431)
› intragroupe		-	-	-	-
› nets reçus des activités destinées à être reprises en partenariat		-	-	-	-
› aux minoritaires des filiales intégrées		(129)	(6)	-	(135)
Augmentation de capital et des primes		305	270	(270)	305
(Acquisitions) Cessions d'actions propres		(137)	-	-	(137)
Variations des autres actifs et passifs financiers	*12.3.B*	43	-	(1)	42
Autres		2	-	-	2
Flux des opérations financières des activités poursuivies		**(347)**	**264**	**(271)**	**(354)**
Flux liés aux dettes non transférées des activités de financement reprises en partenariat [4]		**-**	**-**	**-**	**-**
Flux liés aux actifs et passifs transférés des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat [4]		**(7)**	**-**	**-**	**(7)**
Mouvements de conversion		(119)	(2)	-	(121)
Augmentation (diminution) de la trésorerie des activités poursuivies et destinées à être cédées ou reprises en partenariat		**27**	**(210)**	**-**	**(183)**
Trésorerie nette au début de l'exercice		**11 464**	**530**	**(8)**	**11 986**
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	*16.1*	**11 491**	**320**	**(8)**	**11 803**

(1) Hors flux liés aux dettes non transférées des activités de financement destinées à être reprises en partenariat.
(2) Dont pour les activités industrielles et commerciales, 743 millions d'euros pour le secteur Équipement automobile et 1 462 millions d'euros pour le secteur Automobile Peugeot Citroën DS.
(3) Dont pour les activités industrielles et commerciales, 134 millions d'euros hors Recherche et développement pour le secteur Automobile Peugeot Citroën DS.
(4) Le détail des flux de trésorerie liés aux activités de financement reprises en partenariat est présenté en Note 16.5.

		2016			
(en millions d'euros)	**Notes**	**Activités industrielles et commerciales**	**Activités de financement**	**Éliminations**	**Total**
Résultat net des activités poursuivies		**1 773**	**171**	**-**	**1 944**
Autres charges liées au financement non transféré des activités destinées à être reprises en partenariat		-	11	-	11
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie :					
› dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur	*16.2*	2 477	20	-	2 497
› dotations nettes aux provisions		(31)	(28)	-	(59)
› variation des impôts différés		(93)	5	-	(88)
› résultats sur cessions et autres		(139)	(7)	-	(146)
Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus		355	(102)	-	253
Réévaluation par capitaux propres et couverture sur endettement		76	(1)	-	75
Variation des actifs et passifs liés aux véhicules donnés en location		48	-	-	48
Marge brute d'autofinancement		**4 466**	**69**	**-**	**4 535**
Variations du besoin en fonds de roulement	*6.4.A*	471	1 287	177	1 935
Flux liés à l'exploitation des activités poursuivies [1]		**4 937**	**1 356**	**177**	**6 470**
Cessions de sociétés consolidées et de titres de participation		608	202	-	810
Augmentation de capital et acquisitions de sociétés consolidées et de titres de participation		(349)	(71)	-	(420)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		242	1	-	243
Investissements en immobilisations corporelles [2]	*8.2.B*	(2 106)	(1)	-	(2 107)
Investissements en immobilisations incorporelles [3]	*8.1.B*	(1 449)	(18)	-	(1 467)
Variation des fournisseurs d'immobilisations		237	-	-	237
Autres		144	-	10	154
Flux liés aux investissements des activités poursuivies		**(2 673)**	**113**	**10**	**(2 550)**
Dividendes versés :					
› aux actionnaires de Peugeot S.A.		-	-	-	-
› intragroupe		434	(434)	-	-
› nets reçus des activités destinées à être reprises en partenariat		-	120	-	120
› aux minoritaires des filiales intégrées		(123)	(11)	-	(134)
Augmentation de capital et des primes		332	(5)	-	327
(Acquisitions) Cessions d'actions propres		-	-	-	-
Variations des autres actifs et passifs financiers	*12.3.B*	(1 548)	-	(443)	(1 991)
Autres		-	-	(4)	(4)
Flux des opérations financières des activités poursuivies		**(905)**	**(330)**	**(447)**	**(1 682)**
Flux liés aux dettes non transférées des activités de financement reprises en partenariat [4]		**-**	**(2 615)**	**305**	**(2 310)**
Flux liés aux actifs et passifs transférés des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat [4]		**(255)**	**1 097**	**1**	**843**
Mouvements de conversion		(93)	16	-	(77)
Augmentation (diminution) de la trésorerie des activités poursuivies et destinées à être cédées ou reprises en partenariat		**1 011**	**(363)**	**46**	**694**
Trésorerie nette au début de l'exercice		**10 453**	**893**	**(54)**	**11 292**
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	*16.1*	**11 464**	**530**	**(8)**	**11 986**

(1) Hors flux liés aux dettes non transférées des activités de financement destinées à être reprises en partenariat.
(2) Dont pour les activités industrielles et commerciales, 666 millions d'euros pour la division Équipement automobile et 1 440 millions d'euros pour la division Automobile.
(3) Dont pour les activités industrielles et commerciales, 78 millions d'euros hors Recherche et développement pour la division Automobile.
(4) Le détail des flux de trésorerie liés aux activités de financement reprises en partenariat est présenté en Note 16.5.

5.5. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

				Écarts d'évaluation - Part du Groupe						
(en millions d'euros)	**Capital social**	**Actions propres**	**Réserves hors écarts d'évaluation**	**Couverture des flux futurs**	**Titres « disponibles à la vente »**	**Écarts actuariels sur retraites**	**Écarts de conversion**	**Capitaux propres - part du Groupe**	**Capitaux propres - intérêts minoritaires**	**Total des capitaux propres**
Au 31/12/2015	**808**	**(238)**	**10 090**	**(28)**	**9**	**(82)**	**(4)**	**10 555**	**1 664**	**12 219**
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-	1 730	34	9	51	(62)	1 762	414	2 176
Valorisation des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions	-	-	8	-	-	-	-	8	10	18
Remboursement d'obligations convertibles en actions	-	-	(4)	-	-	-	-	(4)	(5)	(9)
Variations de périmètre et autres	-	-	(4)	-	-	-	-	(4)	9	5
Augmentation de capital	52	-	278	-	-	-	-	330	15	345
Actions propres	-	-	10	-	-	-	-	10	(13)	(3)
Dividendes versés par les autres sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	(133)	(133)
Au 31/12/16	**860**	**(238)**	**12 108**	**6**	**18**	**(31)**	**(66)**	**12 657**	**1 961**	**14 618**
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-	1 929	22	5	(80)	(302)	1 574	314	1 888
Valorisation des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions	-	-	29	-	-	-	-	29	11	40
Acquisition d'actions propres	-	(116)	(18)	-	-	-	-	(134)	(22)	(156)
Variations de périmètre et autres	-	-	(6)	-	-	-	-	(6)	27	21
Augmentation de capital	45	-	243	-	-	-	-	288	17	305
Bons de Souscription d'Actions Peugeot S.A. remis à General Motors	-	-	541	-	-	-	-	541	-	541
Actions propres remises aux salariés	-	84	(53)	-	-	-	-	31	-	31
Dividendes versés par Peugeot S.A.	-	-	(431)	-	-	-	-	(431)	-	(431)
Dividendes versés par les autres sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	(137)	(137)
AU 31/12/17	**905**	**(270)**	**14 342**	**28**	**23**	**(111)**	**(368)**	**14 549**	**2 171**	**16 720**

5.6. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

SOMMAIRE DE NOTES

NOTE 1	Principes comptables et indicateurs de performance	168
NOTE 2	Acquisition des activités Opel Vauxhall	169
NOTE 3	Périmètre de consolidation	171
NOTE 4	Information sectorielle	173
NOTE 5	Résultat opérationnel	175
NOTE 6	Besoin en fonds de roulement des activités industrielles et commerciales	179
NOTE 7	Charges et avantages au personnel	182
NOTE 8	Immobilisations incorporelles et corporelles	187
NOTE 9	Autres actifs et passifs non courants	193
NOTE 10	Provisions courantes et non courantes	194
NOTE 11	Titres mis en équivalence	195
NOTE 12	Financement et instruments financiers – activités industrielles et commerciales	201
NOTE 13	Financement et instruments financiers – activités de financement	218
NOTE 14	Impôts sur les résultats	223
NOTE 15	Capitaux propres et résultat par action	226
NOTE 16	Notes annexes aux tableaux de flux de trésorerie consolidés	230
NOTE 17	Engagements donnés hors bilan et passifs éventuels	232
NOTE 18	Transactions avec les parties liées	232
NOTE 19	Événements postérieurs à la clôture	233
NOTE 20	Honoraires des Commissaires aux Comptes	233
NOTE 21	Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2017	234

PRÉAMBULE

Les comptes consolidés de l'exercice 2017 y compris les Notes aux États financiers ont été arrêtés par le Directoire de Peugeot S.A. le 19 février 2018, la Note 19 tenant compte des événements survenus jusqu'au Conseil de Surveillance du 28 février 2018.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

1.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE APPLIQUÉ

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017 (1). Les normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne étant sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe, ils sont donc également conformes au référentiel IFRS.

Le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les principaux textes nouvellement applicables en 2017 concernant le Groupe sont les suivants :

- l'amendement IAS 12 « Modalités de reconnaissance des Impôts Différés Actif ». Cet amendement a été appliqué lors de l'intégration d'Opel ;
- l'amendement IAS 7 « Initiative concernant les Informations à fournir ». Cet amendement requiert de faire le lien entre les flux de trésorerie issus des activités de financement du Tableau de Flux de Trésorerie et les variations de dettes financières présentées au bilan. Cette information est communiquée par le Groupe (cf. Note 12.3.B).

Les nouveaux textes du référentiel IFRS qui seront applicables pour les exercices à venir, pour certains sous réserve de leur adoption par l'Union Européenne, sont les suivants :

Nouveaux textes		Première application requise par l'IASB aux exercices ouverts à compter du	Impacts
IFRIC 22	« Transactions en monnaie étrangère et contrepartie payée d'avance »	01/01/2018 (*)	Sans impact significatif
IFRS 9	« Instruments financiers »	01/01/2018	Cf. ci-dessous
IFRS 15	« Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »	01/01/2018	Cf. ci-dessous
IFRS 16	« Contrats de Location »	01/01/2019	Cf. ci-dessous
IFRIC 23	« Incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat »	01/01/2019 (*)	Sans impact significatif
IFRS 17	« Contrats d'assurance »	01/01/2021 (*)	Sans impact significatif

(*) Non encore adoptée par l'Union Européenne.

Concernant IFRS 15, le Groupe a procédé à l'analyse de l'essentiel de ses contrats. Les principaux impacts sont attendus sur le secteur Équipement automobile. En effet à partir de 2018, Faurecia aura la qualité d'agent sur les ventes de monolithes(2), réduisant ainsi le chiffre d'affaires reconnu. L'impact aux bornes de Faurecia serait de l'ordre de 3 219 millions d'euros, et de 2 947 millions d'euros aux bornes du Groupe PSA.

La norme IFRS 15 base la reconnaissance du revenu sur le transfert du contrôle, alors que la norme ***IAS 18 « produits des activités ordinaires »*** base la reconnaissance du revenu sur le transfert des risques et des avantages.

L'essentiel du revenu de l'activité automobile provient de ventes de véhicules neufs et d'occasion, et de vente de pièces de rechange. Pour ces activités le transfert du contrôle est au même moment que le transfert des risques et avantages. Par ailleurs, le Groupe offre à ses clients des prestations de services, à titre onéreux ou à titre gratuit. Celles-ci sont déjà reconnues sur la période du service en IAS 18 et le seront également en IFRS 15 (au titre d'obligations de performance distinctes), sauf certains services non significatifs à ce stade.

Certains véhicules sont vendus avec des clauses de rachat. Ces opérations sont déjà comptabilisées comme des locations en IAS 18. Le produit est étalé sur la durée comprise entre la vente du véhicule neuf et le rachat du véhicule d'occasion. Il en sera de même en IFRS 15.

Par ailleurs, le Groupe a vérifié que dans l'activité Automobile il agit en tant que principal, et non en tant qu'agent.

Les garanties qui sont octroyées aux clients correspondent à la prise en charge de défaut des véhicules vendus. Elles font l'objet de provisions tant en normes actuelles qu'en IFRS 15.

Le Groupe n'a pas de composante financière significative qui l'obligerait à faire un retraitement entre le revenu et les résultats financiers.

Les impacts éventuels sur les activités d'Opel Vauxhall sont en cours d'analyse.

Concernant IFRS 9, l'impact sur l'évaluation des créances des Sociétés Industrielles et Commerciales n'est pas significatif. Par ailleurs, la phase 3 de la nouvelle norme élargit la comptabilité de couverture aux portions de matières premières, ce qui permet une meilleure adéquation de la comptabilité avec la réalité économique.

Les impacts sur le provisionnement des créances des Sociétés Financières ne sont pas significatifs.

Concernant IFRS 16, le Groupe a l'intention d'appliquer la norme de façon prospective. Le Groupe a procédé au recensement des contrats, dont l'impact est en cours de chiffrage. Par ailleurs, la recherche d'un outil informatique est engagée.

(1) Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:02008R1126-20160101).
(2) Métaux précieux et céramiques compris dans les systèmes de contrôle des émissions.

1.2. UTILISATIONS D'ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation des États financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles. Elles font l'objet de revues périodiques.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Dans le cadre de la préparation des comptes annuels 2017, le Groupe a porté une attention particulière aux postes comptables :

- juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprise (cf. Note 2 relative à l'acquisition des activités d'Opel Vauxhall) ;
- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels des secteurs Automobile Peugeot Citroën DS et Opel Vauxhall (cf. Note 8.3), et la valeur recouvrable des titres mis en équivalence (cf. Note 11.3) ;
- provisions (notamment pour restructuration, engagements de retraite, garantie des véhicules neufs et litiges) (cf. Note 5.4.B, Note 7.1 et Note 10) ;
- programmes d'incitation aux ventes (cf. Note 5.1.A) ;
- valeurs résiduelles des véhicules vendus avec clause de rachat (cf. Note 8.2.C et Note 9.2) ;
- actifs d'impôts différés (cf. Note 14).

1.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le Groupe présente dans sa communication financière des indicateurs de performance qui ne sont pas en lecture directe dans les états de synthèse des comptes consolidés. Les principaux indicateurs définis dans les Notes annexes sont les suivants :

- résultat opérationnel courant par secteurs (cf. Note 4.1 et Note 5) ;
- *free cash flow* et *free cash flow* opérationnel (cf. Note 16.6) ;
- position financière nette (cf. Note 12.3) ;
- sécurité financière (cf. Note 12.4).

5

NOTE 2 ACQUISITION DES ACTIVITÉS OPEL VAUXHALL

Le 6 mars 2017, General Motors Co. (GM) et le Groupe PSA ont conclu un accord de rachat de la majorité des filiales Opel Vauxhall de GM et des opérations européennes de GM Financial en partenariat avec BNP Paribas. Ces transactions ont été finalisées au cours du second semestre 2017 selon les modalités suivantes.

2.1. ACQUISITION DES ACTIVITÉS AUTOMOBILES D'OPEL VAUXHALL

Le 31 juillet 2017, le Groupe PSA a finalisé le rachat des filiales automobiles d'Opel et de Vauxhall de GM.

A. Description de l'opération

L'opération inclut l'essentiel des activités automobiles d'Opel/Vauxhall, qui comprennent les marques Opel et Vauxhall, six usines de montage et cinq usines de production de pièces, un centre d'ingénierie (Rüsselsheim en Allemagne). En outre, Opel/Vauxhall bénéficiera toujours des licences de propriété intellectuelle de GM jusqu'à l'adaptation progressive de ses véhicules aux plateformes du Groupe PSA dans les années à venir.

Le prix d'acquisition pour le Groupe PSA, des activités automobiles d'Opel et de Vauxhall s'élève à 1 018 millions d'euros (cf. détail 2.1.F).

B. Bilan d'ouverture

(en millions d'euros)	31 juillet 2017
Prix d'acquisition	**1 018**
Immobilisations incorporelles acquises	1 792
Immobilisations corporelles acquises	1 577
Autres actifs non courants acquis	517
Actifs courants acquis	4 120
Trésorerie acquise	301
Provisions reprises	(1 390)
Passifs financiers repris	(785)
Dettes fournisseurs reprises	(3 171)
Autres passifs repris	(3 753)
Actifs et passifs repris	**(792)**
ÉCART D'ACQUISITION	**1 810**

C. Allocation du prix d'acquisition

L'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris a été réalisée par un expert indépendant.

(1) Actifs corporels

La juste valeur des actifs corporels s'élève à 1 577 millions d'euros. Elle comprend 908 millions d'euros de véhicules loués (vente avec clause de rachat), 201 millions d'euros de terrains, 468 millions d'euros de constructions, matériels et outillages.

L'évaluation des actifs corporels s'est basée sur la combinaison de trois approches :

- approche de marché : prix d'un actif comparable dans des circonstances similaires ;
- approche par les revenus : valeur des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- approche par les coûts : valeur du coût de remplacement.

(2) Actifs incorporels : marques

La juste valeur des marques Opel et Vauxhall est de 1 792 millions d'euros. Elles ont été évaluées sur la base de la méthode des redevances. Ces marques ont une durée de vie indéfinie.

(3) Stocks

La juste valeur des stocks est de 2 970 millions d'euros. Les stocks ont été évalués au prix de vente sous déduction des frais de commercialisation.

(4) Provisions

La juste valeur des provisions est de 1 390 millions d'euros, dont :

- 581 millions d'euros de provisions pour risques ;
- 494 millions d'euros de provisions pour garantie.

(5) Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs ont d'abord été calculés sur la base des différences temporelles entre les valeurs comptables IFRS après allocation du prix d'acquisition et les valeurs fiscales des actifs acquis et des passifs repris. Conformément à IAS 12, les impôts différés actifs reconnus ont été limités à hauteur des impôts différés passifs et des résultats fiscaux attendus à horizon du plan à moyen terme 2018-2021. Le montant net des impôts différés reconnus se monte à 336 millions d'euros.

En application de la norme IFRS 3 révisée, l'évaluation à la juste valeur et l'affectation de l'écart de première consolidation sont provisoires. Cette affectation provisoire pourra donc faire l'objet de révisions jusque fin juillet 2018.

D. Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition s'élève à 1 810 millions d'euros, ce qui est compatible avec le niveau des synergies attendues par le Groupe.

E. Contribution d'Opel Vauxhall au chiffre d'affaires et au résultat net 2017

La contribution au chiffre d'affaires et au résultat net depuis le 1er août 2017 est la suivante :

- chiffre d'affaires : 6 864 millions d'euros ;
- résultat net : - 674 millions d'euros.

Le Groupe considère ne pas être en mesure d'établir une information pro-forma sur douze mois pertinente et auditable au titre d'IFRS 3 pour les raisons suivantes :

- Le Groupe PSA a acheté une activité détourée de General Motors Europe, excluant des activités historiques de General Motors qui avaient un impact significatif sur ce périmètre ;
- les résultats chez General Motors Europe étaient bâtis sous un référentiel comptable différent (US GAAP et méthodes spécifiques General Motors) avec notamment des règles internes de répartition de frais, en particulier sur la Recherche et développement, et une politique de prix de transfert, qui ne sont pas reconduites ;
- étant donné la saisonnalité de l'activité propre au secteur automobile, une extrapolation des résultats des cinq mois d'Opel sur 12 mois ne serait pas pertinente.

Dans ce contexte, il ne nous est pas possible de retraiter de manière pertinente les données historiques en mettant en œuvre des moyens raisonnables afin de fournir une information utile au marché.

Par ailleurs les éléments de contribution des résultats d'Opel Vauxhall sur cinq mois d'activité sont présentés dans la présentation de nos résultats par segment opérationnel (cf. Note 4.1.).

F. Prix d'acquisition

Le prix d'acquisition de 1 018 millions d'euros des activités automobiles d'Opel Vauxhall comprend les éléments suivants :

- prix payé donnant lieu à une sortie de trésorerie pour 477 millions d'euros (cf. 2.1.G) ;
- juste valeur des bons de souscription d'actions de Peugeot S.A.

  La juste valeur des bons de souscription d'action (« BSA ») souscrits par General Motors Co. ou ses sociétés affiliées est estimée à 541 millions d'euros (cf. Note 15.1). Cette valeur a été estimée sur la base du modèle de Black & Scholes en considérant que les *warrants* sont assimilables à des options européennes de maturité cinq ans et en retenant une hypothèse de volatilité historique de l'action PSA observée sur deux ans. Cette juste valeur comprend également la valeur actuelle nette des dividendes sur cinq ans qui seront perçus par General Motors en date d'exercice des *warrants*.

G. Analyse du flux de trésorerie du prix payé à l'acquisition

Le flux de trésorerie net de 26 millions d'euros payé pour l'acquisition comprend le montant de trésorerie versé à General Motors Co. de 477 millions d'euros (cf. 2.1.F) sous déduction de 150 millions d'euros d'avance de trésorerie à GM et de 301 millions d'euros correspondant à la trésorerie figurant à l'ouverture dans les bilans des sociétés acquises.

H. Ajustement du prix d'acquisition

Le contrat d'acquisition prévoit une procédure de détermination définitive du prix d'acquisition sur la base des comptes d'Opel/Vauxhall établis sous le référentiel US GAAP au 31 juillet 2017. Cette procédure est toujours en cours et le prix d'acquisition n'est pas définitivement arrêté.

2.2. ACQUISITION EN PARTENARIAT AVEC BNP PARIBAS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT AUTOMOBILE D'OPEL VAUXHALL

A. Description de l'opération

Le 1er novembre 2017, Banque PSA Finance, filiale à 100 % de Groupe PSA et BNP Paribas Personal Finance, filiale à 100 % de BNP Paribas ont finalisé l'acquisition conjointe, annoncée le 6 mars 2017, de l'intégralité des activités européennes de GM Financial, regroupant les marques existantes Opel Bank, Opel Financial Services et Vauxhall Finance.

Opel Bank S.A., qui constitue la maison-mère du périmètre ainsi acquis est détenue à parts égales par BNP Paribas Personal Finance et Banque PSA Finance. Le Groupe exerce une influence notable car il ne dispose que de 50 % des droits de vote sans exercer de contrôle exclusif en raison des éléments exposés en Note 13.4. Opel Bank S.A. est mise en équivalence par le Groupe.

B. Allocation du prix d'acquisition

En date de *closing* et pour l'acquisition de sa quote-part de 50 %, BPF a payé un prix de 489 millions d'euros. Ce prix correspond à l'estimation provisoire de la transaction conformément aux dispositions contractuelles. Ce prix est inférieur à la quote-part de situation nette de l'acquise avant allocation du prix d'acquisition. Au 31 décembre 2017 les travaux de recensement et d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs sont en cours.

Par conséquent au 31 décembre 2017, le Groupe a procédé à une allocation provisoire de cet écart de première consolidation estimé qui a été affecté en totalité à différents postes d'actifs et de passifs du groupe d'entités mises en équivalence.

En application de la norme IFRS 3 révisée, le Groupe a 12 mois pour finaliser l'évaluation à la juste valeur et l'affectation de cet écart de première consolidation. Cette affectation provisoire pourra donc faire l'objet de révisions jusqu'à fin octobre 2018.

Le bilan au 31 décembre 2017 du périmètre acquis présenté en Note 11.4.D « Partenariat dans les activités de financement avec BNP Paribas » intègre cette allocation provisoire des actifs et passifs identifiés et évalués à la juste valeur en application d'IFRS 3 révisée. Le résultat 2017 positif de 16 millions d'euros présenté en Note 11.4.D correspond au résultat de deux mois d'activité entre la date de *closing* de l'opération et la date de clôture des comptes.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1. PRINCIPES COMPTABLES

A. Principes de consolidation

(1) Méthodes de consolidation

Le nom générique PSA Groupe est utilisé pour désigner l'ensemble du Groupe constitué par la Société mère Peugeot S.A. et toutes ses filiales.

Peugeot S.A. et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles Peugeot S.A. exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

En application d'IFRS 11, les partenariats qualifiés d'opérations conjointes sont comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlées par le Groupe. Une opération conjointe peut être réalisée à travers un simple contrat ou à travers une entité juridique contrôlée conjointement. Les partenariats qui donnent uniquement un contrôle sur l'actif net, qualifiés de coentreprises, sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les titres des sociétés remplissant les critères de consolidation et qui ne sont pas consolidées pour des raisons de matérialité ou de faisabilité n'auraient pas dans leur ensemble une incidence significative sur les États financiers consolidés. Ces titres sont inscrits en titres de participation conformément aux principes généraux décrits en Note 12.8.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés. Les résultats d'une filiale, qu'ils soient positifs ou négatifs, sont entièrement alloués entre la part Groupe et la part hors-Groupe selon les pourcentages d'intérêt respectifs. De ce fait, en cas de résultats négatifs et d'absence d'accord de prise en charge des pertes d'une filiale, les intérêts minoritaires peuvent devenir négatifs.

(2) Variations de périmètre aboutissant au contrôle exclusif

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1er janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à ***IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises »***.

Les actifs identifiables, passifs et passifs éventuels de l'acquise sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition dès lors qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Les écarts d'acquisition résiduels représentent les flux de trésorerie attendus des synergies post acquisition au-delà des actifs et des passifs reconnus lors de la première intégration. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.

En cas d'ajustement de prix dans les 12 mois suivants la date d'acquisition, l'évaluation initiale provisoire est ajustée en contrepartie du *goodwill*. Tout ajustement ultérieur est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme ***IAS 36 « Dépréciation d'actifs »***. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an (cf. Note 8.3).

(3) Écarts d'acquisition sur sociétés mises en équivalence

Les écarts d'acquisition se rapportant à des sociétés mises en équivalence représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition, et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs et passifs identifiables à la date de prise de participation. Ces écarts d'acquisition sont inclus dans la valeur des « Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

(4) Autres variations de périmètre

Toute variation de pourcentage d'intérêt impliquant la perte du contrôle d'une entité est comptabilisée en produits et charges opérationnels non courant (si le montant est significatif) comme une cession de l'intégralité de l'entité immédiatement suivie d'un investissement dans la participation conservée.

Les opérations ne remettant pas en cause la détention du contrôle sont en revanche considérées comme des transactions entre actionnaires et se traduisent par une nouvelle répartition des capitaux propres entre la part du Groupe et la part hors-Groupe, y compris les frais de transaction.

B. Méthodes de conversion

(1) Conversion des États financiers des filiales étrangères

(a) Cas général

La devise fonctionnelle du Groupe est l'euro qui est également retenu comme devise de présentation des comptes consolidés. Les filiales ont très généralement pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture. Leur compte de résultat est converti mois par mois au taux moyen de chaque mois. Les différences résultant de la conversion des États financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés. Les écarts

d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

(b) Cas particuliers

Certaines filiales, hors zone Euro, réalisent l'essentiel de leurs transactions en Euro ou en US Dollars, qui est alors reconnu comme leur devise de fonctionnement. Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique et les éléments monétaires au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des États financiers de ces filiales sont enregistrées immédiatement en résultat.

Le Groupe n'opère pas dans des pays à forte inflation au sens de la norme ***IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »***.

(2) Opérations en devises

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés :

- en résultat opérationnel courant pour les transactions commerciales de toutes les sociétés et pour les opérations de financement du groupe Banque PSA Finance ;
- en produits sur prêts et placements ou en charges de financement pour les transactions financières réalisées par les sociétés industrielles et commerciales.

3.2. COMPOSITION DU GROUPE

Le Groupe est constitué de la société holding Peugeot S.A. cotée sur Euronext et de ses filiales consolidées conformément à la Note 3.1.

Le Groupe est géré en cinq secteurs principaux (cf. Note 4) :

- le secteur Automobile Peugeot Citroën DS qui regroupe principalement les activités de conception, de fabrication et de commercialisation des voitures particulières et véhicules utilitaires des marques Peugeot, Citroën et DS. Elle comprend majoritairement des filiales détenues à 100 %, mais également des filiales sous contrôle conjoint pour la production de véhicules ou d'organes en Europe et pour les activités industrielles et commerciales en Chine. Ces filiales sous contrôle conjoint sont consolidées conformément à IFRS 11 (cf. Note 3.1) ;
- le secteur Automobile Opel Vauxhall qui regroupe principalement les activités de conception, de fabrication et de commercialisation des voitures particulières et véhicules utilitaires des marques Opel et Vauxhall. Elle comprend majoritairement des filiales détenues à 100 % ;
- le secteur Équipement automobile, constituée du groupe Faurecia spécialisé dans les métiers des systèmes d'intérieur (*Interior Systems*), des sièges d'automobile (*Automotive Seating*), et des technologies de contrôle des émissions (*Clean Mobility*). Faurecia est coté sur Euronext. Peugeot S.A. détient au 31 décembre 2017 46,3 % du capital de Faurecia et 63,09 % des droits de vote qui lui assure le contrôle exclusif. L'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs de Faurecia n'aurait pas d'incidence sur le contrôle exclusif par le Groupe ;
- le secteur activités de Financement qui fait partie du groupe Banque PSA Finance, assure le financement des ventes aux clients des marques Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall ainsi que celui de leurs réseaux de distribution. Banque PSA Finance a le statut d'établissement financier. Cette activité comprend pour l'essentiel le partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, pour les marques Peugeot, Citroën et DS d'une part, et le partenariat avec BNP Paribas pour les marques Opel et Vauxhall d'autre part.

Les autres activités du Groupe sont regroupées dans le secteur « Autres activités » qui inclut notamment la société holding Peugeot S.A. et des participations minoritaires dans le groupe GEFCO ainsi que dans Peugeot Scooters (société Peugeot Motocycles) consolidées par mise en équivalence.

	31/12/2017	31/12/2016
Intégration globale		
Sociétés industrielles et commerciales [1]	317	278
Sociétés de financement	18	18
	335	**296**
Opérations conjointes		
Sociétés industrielles et commerciales	3	3
Mise en équivalence		
Sociétés industrielles et commerciales	55	50
Sociétés de financement [2]	43	29
	98	**79**
NOMBRE DE SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE	**436**	**378**

(1) 39 nouvelles sociétés intégrées globalement, dont 34 pour le secteur automobile Opel Vauxhall.
(2) 14 nouvelles sociétés mises en équivalence, dont 12 pour les activités de financement Opel Vauxhall.

NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE

En application d'***IFRS 8 « Secteurs opérationnels »***, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le Résultat Opérationnel Courant.

La définition des secteurs d'activité est développée dans la Note 3.2.

Pour le reporting interne, le secteur activités de Financement demeure présenté à 100 %. Il correspond à la consolidation par intégration globale de toutes les entités détenues en propre ou en partenariat avant impact IFRS 5. La colonne « réconciliation » effectue le lien avec la présentation dans le compte de résultat consolidé.

4.1. SECTEURS D'ACTIVITÉ

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous, reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante. La colonne « Éliminations et non affecté » regroupe les éliminations internes au Groupe, ainsi que les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les États financiers du Groupe. Faurecia et Banque PSA Finance établissant des comptes consolidés publiés, la présentation du résultat de leur secteur va jusqu'au résultat net. Pour les autres secteurs, du fait d'une gestion commune de la trésorerie et de l'impôt dans certains pays, seuls le résultat opérationnel et le résultat net des sociétés mises en équivalence sont présentés pour chaque secteur.

Toutes les relations commerciales interactivités sont établies sur une base de prix de marché.

La colonne 100 % du secteur activités de Financement correspond aux données avec intégration globale des sociétés en partenariat avec Santander et BNP Paribas. Ces colonnes additionnées à la colonne « réconciliation » permet de reconstituer la contribution consolidée des activités de financement, avec la quote-part de résultat net mis en équivalence des sociétés en partenariat avec Santander, et BNP Paribas.

	2017							
	Automobile				Activités de Financement			
(en millions d'euros)	Peugeot Citroën DS	Opel Vauxhall	Équipement automobile	Autres activités	100 %	Réconciliation	Éliminations et non affecté [1]	Total
Chiffre d'affaires net								
› de l'activité (hors Groupe)	40 281	6 864	17 947	2	1 347	(1 231)	-	65 210
› ventes inter-activités (Groupe)	454	374	2 235	88	129	-	(3 280)	-
Total [2]	**40 735**	**7 238**	**20 182**	**90**	**1 476**	**(1 231)**	**(3 280)**	**65 210**
Résultat opérationnel courant	**2 965**	**(179)**	**1 170**	**23**	**632**	**(618)**	**(2)**	**3 991**
Produits opérationnels non courants	176	2	4	20	3	-	-	205
Frais de rationalisation des structures	(426)	(440)	(86)	1	(1)	1	-	(951)
Pertes de valeur des UGT, provisions pour contrat onéreux et autres	(96)	-	-	-	-	-	-	(96)
Autres charges opérationnelles non courantes	(11)	(38)	(13)	3	(14)	11	-	(62)
Résultat opérationnel	**2 608**	**(655)**	**1 075**	**47**	**620**	**(606)**	**(2)**	**3 087**
Produits sur prêts, titres de placements et trésorerie			12		-	-	30	42
Charges de financement			(114)		-	-	(94)	(208)
Produits à caractère financier			-		5	(1)	121	125
Charges à caractère financier			(31)		(1)	-	(165)	(197)
Résultat financier	**-**	**-**	**(133)**	**-**	**4**	**(1)**	**(108)**	**(238)**
Impôts sur les résultats			(262)		(204)	194	(429)	(701)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(55)	-	35	11	17	209	-	217
Autres charges liées au financement non transféré des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net des activités poursuivies			**715**		**437**	**(204)**		**2 365**
Résultat net des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat	**-**	**-**	**(7)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(7)**
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ			**708**		**437**	**(204)**		**2 358**
Investissements [3] (hors ventes avec clause de rachat)	**2 717**	**169**	**1 217**	**-**	**30**	**(13)**		**4 120**
Dotations aux amortissements	**(1 877)**	**(25)**	**(722)**	**-**	**(19)**	**7**		**(2 636)**

(1) La colonne « Éliminations et non affecté » comprend notamment les éliminations des ventes inter-activités entre le secteur « Activités de Financement » et les autres secteurs (106 millions d'euros).
(2) Dont pour le secteur Automobile Peugeot Citroën DS, chiffre d'affaires de l'activité constructeur : 39 076 millions d'euros.
(3) Les investissements des secteurs Peugeot Citroën DS et Opel Vauxhall correspondent aux investissements engagés pour la production des véhicules Peugeot Citroën DS et Opel Vauxhall.

En 2017 en présentation à 100 % de son activité, Banque PSA Finance (secteur activités de Financement) a dégagé un produit net bancaire de 1 145 millions d'euros. Le coût du risque de ce même exercice s'élève à 64 millions d'euros.

En 2017 après application d'IFRS 5, Banque PSA Finance (secteur activités de Financement) a dégagé un produit net bancaire de 46 millions d'euros. Le coût du risque de ce même exercice s'élevait à 5 millions d'euros.

	2016						
				Activités de Financement			
(en millions d'euros)	Automobile	Équipement automobile	Autres activités	100 %	Réconciliation	Éliminations et non affecté [1]	Total
Chiffre d'affaires net							
› de l'activité (hors Groupe)	37 065	16 819	-	1 263	(1 117)	-	54 030
› ventes inter-activités (Groupe)	1	1 891	112	142	-	(2 146)	-
Total [2]	**37 066**	**18 710**	**112**	**1 405**	**(1 117)**	**(2 146)**	**54 030**
Résultat opérationnel courant	**2 225**	**970**	**39**	**571**	**(570)**	**-**	**3 235**
Produits opérationnels non courants	109	7	1	-	-	-	117
Frais de rationalisation des structures	(456)	(90)	(1)	-	-	-	(547)
Pertes de valeur des UGT, provisions pour contrat onéreux et autres	(143)	-	-	-	-	-	(143)
Autres charges opérationnelles non courantes	-	(23)	(28)	(2)	2	-	(51)
Résultat opérationnel	**1 735**	**864**	**11**	**569**	**(568)**	**-**	**2 611**
Produits sur prêts, titres de placements et trésorerie		10		-	-	85	95
Charges de financement		(147)		-	-	(188)	(335)
Produits à caractère financier		12		(9)	13	191	207
Charges à caractère financier		(38)		(1)	1	(197)	(235)
Résultat financier	**-**	**(163)**	**-**	**(10)**	**14**	**(109)**	**(268)**
Impôts sur les résultats		(189)		(206)	187	(309)	(517)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(93)	20	6	15	180	-	128
Autres charges liées au financement non transféré des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	-	-	(10)	-	(10)
Résultat net des activités poursuivies		**532**		**368**	**(197)**		**1 944**
Résultat net des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat	**-**	**174**	**-**	**-**	**31**	**-**	**205**
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		**706**		**368**	**(166)**		**2 149**
Investissements (hors ventes avec clause de rachat)	**2 481**	**1 074**	**-**	**39**	**(20)**		**3 574**
Dotations aux amortissements	**(1 895)**	**(661)**	**-**	**(24)**	**4**		**(2 576)**

(1) La colonne « Éliminations et non affecté » comprend les éliminations des ventes inter-activités entre le secteur « Activités de Financement » et les autres secteurs (127 millions d'euros).
(2) Dont pour le secteur Automobile Peugeot Citroën DS, chiffre d'affaires de l'activité constructeur : 35 948 millions d'euros.

En 2016 en présentation à 100 % de son activité, Banque PSA Finance (secteur activités de Financement) a dégagé un produit net bancaire de 1 026 millions d'euros. Le coût du risque de ce même exercice s'élève à 52 millions d'euros.

En 2016 après application d'IFRS 5, Banque PSA Finance (secteur activités de Financement) a dégagé un produit net bancaire de 161 millions d'euros. Le coût du risque de ce même exercice s'élevait à 5 millions d'euros.

4.2. ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les indicateurs donnés par zones géographiques sont le chiffre d'affaires ventilé par zone de commercialisation à la clientèle et les immobilisations corporelles ventilées par zone d'implantation des sociétés consolidées.

(en millions d'euros)	Europe [1]	Eurasie	Chine et Asie du Sud-Est	Inde Pacifique	Amérique latine	Moyen Orient & Afrique	Amérique du Nord	Total
2017								
Chiffre d'affaires	47 762	481	3 439	1 287	4 719	2 985	4 537	**65 210**
Immobilisations corporelles	11 538	143	478	123	582	73	341	**13 278**
2016								
Chiffre d'affaires	38 959	339	3 191	916	3 781	2 323	4 521	**54 030**
Immobilisations corporelles	9 686	160	407	118	472	62	388	**11 293**

(1) Dont France :

(en millions d'euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires	*14 954*	*12 992*
Immobilisations corporelles	*5 780*	*5 614*

NOTE 5 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le Résultat Opérationnel correspond au résultat [1] avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats et du résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le Groupe utilise le Résultat Opérationnel Courant comme principal indicateur de performance. Ce résultat opérationnel courant s'entend avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels non courants définis de manière limitative comme correspondant aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, qui n'entrent pas dans la performance récurrente de l'entreprise.

En pratique, les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, le cas échéant, d'une description spécifique en Note annexe (cf. Note 5.4) :

- les frais de rationalisation et les coûts liés aux départs anticipés de personnel ;
- les variations de pertes de valeurs d'actifs non courants issues des tests de valeur d'unité génératrice de trésorerie et celles relatives aux contrats onéreux correspondants ;
- les plus-values de cession de biens immobiliers et dépréciations de biens immobiliers destinés à être cédés.

Frais généraux et commerciaux

Les frais généraux et commerciaux comprennent les frais généraux de structure, les moyens commerciaux indirects et la garantie.

5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

A. Principes comptables

(1) Activités industrielles et commerciales

(a) Secteurs Automobile Peugeot - Citroën - DS et Automobile Opel - Vauxhall

Le chiffre d'affaires comprend essentiellement les ventes de biens et services, constituées en particulier par les ventes et locations de véhicules.

Conformément à la norme ***IAS 18 « Produits des activités ordinaires »***, les ventes de véhicules neufs sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété. Celle-ci correspond généralement à la date de leur mise à disposition à des concessionnaires indépendants ou à celle de la livraison pour les ventes directes à la clientèle finale.

Les refacturations de charges effectuées dans le cadre d'opérations pour lesquelles le Groupe est considéré comme un simple intermédiaire ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires. Il en est de même des ventes de matières premières, pièces et organes mécaniques aux sous-traitants et destinés à être rachetés sans marge.

Lorsque les ventes de véhicules neufs sont assorties d'une option de reprise à un prix convenu (contrats de ventes avec clause de rachat), elles ne sont pas enregistrées en chiffre d'affaires lors de la livraison des véhicules, mais comptabilisées comme des locations, dès lors qu'il est probable que cette option sera exercée. Ce principe s'applique :

- quelle que soit la durée de la garantie de rachat accordée ;
- que ces ventes soient réalisées directement avec la clientèle finale ou financées par Banque PSA Finance et ses filiales.

La différence entre le prix de vente du véhicule neuf et le prix de rachat convenu est reconnue linéairement comme un loyer sur la durée du contrat. Le véhicule objet du contrat est immobilisé pour son coût de revient, et amorti linéairement sur la durée du contrat, sous déduction de sa valeur résiduelle, correspondant à sa valeur de revente estimée comme véhicule d'occasion. L'éventuel bénéfice complémentaire de cession finale est constaté sur la période sur laquelle intervient la vente du véhicule d'occasion. Si la marge nette globale est une perte, elle est provisionnée dès la conclusion du contrat avec clause de rachat.

Programmes d'incitation aux ventes

Les coûts des programmes, décidés ou à venir, sont déduits des résultats sur la période de l'enregistrement des ventes. Ils sont provisionnés sur la base de l'historique des trois derniers mois, pays par pays. Ceux d'entre eux dont le montant variable est lié au chiffre d'affaires sont enregistrés en diminution de celui-ci.

Le Groupe réalise certaines opérations promotionnelles sous forme de bonifications d'intérêts sur des crédits accordés à des conditions inférieures aux conditions habituelles du marché. La charge correspondante est constatée lors de la vente.

(b) Secteur Équipement automobile

Dans le secteur Équipement automobile, des études sont engagées et des outillages spécifiques sont fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules pour un programme dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client.

Les conditions de reconnaissance des produits des activités ordinaires définies par IAS 18 ne sont pas réunies lorsque les études et les outillages sont payés au fur et à mesure des livraisons de pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées. Dans ce cas, les études et les outillages ne peuvent pas être considérés comme vendus. Les études sont comptabilisées en immobilisations incorporelles (cf. Note 5.3.A) et les outillages en immobilisations corporelles (cf. Note 8.2.A).

En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus pour les études et les outillages sont enregistrés en stocks de travaux en cours. Le chiffre d'affaires est constaté au rythme des étapes techniques validées par le client.

(2) Activités de Financement

Les sociétés de financement du Groupe et les sociétés de financement en partenariat avec Santander ont pour activité le financement des réseaux commerciaux et des ventes à la clientèle finale de l'activité automobile Peugeot - Citroën - DS. À compter du 1er novembre 2017, les sociétés de financement en partenariat avec BNP Paribas ont pour activité le financement des réseaux commerciaux et des ventes à la clientèle finale de l'activité automobile Opel - Vauxhall. Les financements sont réalisés sous la forme de crédits classiques ou d'opérations de crédit-bail, de locations avec option d'achat ou de locations longue durée. Les revenus financiers dégagés sur ces financements des ventes sont comptabilisés dans leurs comptes sur la durée des crédits selon une méthode actuarielle qui permet de constater un taux d'intérêt constant sur la période.

L'essentiel des activités de Financement est géré dans les partenariats avec Santander et BNP Paribas. Le chiffre d'affaires de ces activités ne fait pas partie du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, ces sociétés étant mise en équivalence (cf. Note 11.4). Le chiffre d'affaires de l'ensemble des activités de Financement à 100 % est présenté en Note 4.1.

(1) Résultat des activités poursuivies, hors les « autres charges liées au financement non transféré des activités destinées à être reprises en partenariat ».

B. Chiffres clefs

(en millions d'euros)	2017	2016
Ventes de biens	63 444	52 526
Prestations de services	1 650	1 358
Activités de Financement	116	146
TOTAL	**65 210**	**54 030**

Les ventes de biens sont composées essentiellement de ventes de véhicules, de pièces, d'organes et de composants automobiles.

Les prestations de services incluent principalement les activités d'atelier du réseau de distribution détenu par le Groupe ainsi que les activités de location de véhicules, tels que définies en Note 8.2.C.

Le chiffre d'affaires des activités de Financement est composé principalement des produits d'intérêts bruts, primes d'assurance et autres produits bruts.

5.2. COÛTS OPÉRATIONNELS COURANTS PAR NATURE

Ventilés par nature, les coûts opérationnels courants comprennent notamment les frais de personnel et les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles explicités ci-dessous. Les autres coûts opérationnels courants sont suivis par secteur de façon appropriée à chacune d'elles, ce qui ne permet pas une présentation homogène par nature au niveau Groupe.

Frais de personnel

Les frais de personnel de l'effectif inscrit des sociétés du Groupe comptabilisés dans le Résultat Opérationnel Courant se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Automobile Peugeot Citroën DS [1]	(4 537)	(4 641)
Automobile Opel Vauxhall	(1 101)	-
Équipement automobile [2]	(3 177)	(3 059)
Financement [3]	(7)	(9)
Autres activités	(98)	(70)
TOTAL	**(8 920)**	**(7 779)**

(1) Dont 4 030 millions d'euros de frais de personnel pour l'activité constructeur Peugeot Citroën DS (4 109 millions d'euros en 2016).
(2) En 2016, 225 millions d'euros de frais de personnel ont été déclassés en activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat.
(3) En 2016, 17 millions d'euros de frais de personnel ont été déclassés en activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat.

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), d'un montant de 103 millions d'euros au 31 décembre 2017 (96 millions d'euros au 31 décembre 2016), a été porté en déduction des frais de personnel.

Le détail des charges et avantages au personnel est présenté en Note 7.

Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements inclus dans le résultat opérationnel courant concernent les actifs suivants :

(en millions d'euros)	2017	2016
Frais de développement	(845)	(825)
Autres immobilisations incorporelles	(98)	(100)
Outillages spécifiques	(636)	(650)
Autres immobilisations corporelles	(1 057)	(1 001)
TOTAL	**(2 636)**	**(2 576)**
Dont secteur Automobile Opel Vauxhall	(24)	-

5.3. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

A. Principes comptables

Les frais de Recherche et développement comprennent les coûts des activités scientifiques, techniques, de propriété industrielle, d'enseignement et de transmission des connaissances nécessaires pour assurer le développement, la production ou la mise en œuvre, et la commercialisation de matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes ou services nouveaux ou substantiellement améliorés.

En application de la norme ***IAS 38 « Immobilisations incorporelles »***, les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

La valeur brute des frais de développement activés inclut les coûts d'emprunt (cf. Note 12.2.A).

Les charges de l'exercice intègrent les frais de recherche, les frais d'études et de développement non activés en application des critères ci-avant, ainsi que la dotation aux amortissements des frais de développement activés.

(1) Secteurs Automobile Peugeot – Citroën – DS et Automobile Opel – Vauxhall

Les frais de développement des véhicules et organes mécaniques (moteurs et boîtes de vitesses), supportés entre le jalon d'engagement du projet (correspondant au choix du style pour les véhicules), et le passage en production de présérie en ligne, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces frais sont amortis en linéaire à partir de l'accord de fabrication en série sur leur durée d'utilité plafonnée à sept ans pour les véhicules et dix ans pour les organes et modules. Les dépenses immobilisées incluent notamment le coût des personnels affectés aux projets, le coût des prototypes et les prestations externes facturées au titre du projet considéré. Ces dépenses excluent tous les coûts indirects imputables aux activités de Recherche et développement notamment les loyers, les amortissements des bâtiments et les coûts d'utilisation des systèmes informatiques. Par ailleurs, les dépenses immobilisées incluent la part des dépenses de développement supportée par le Groupe dans le cadre des coopérations (l'autre part étant refacturée aux partenaires). En général, les dépenses de développement facturées au Groupe par ses partenaires de coopérations sont aussi immobilisées si elles répondent aux critères d'activation. L'ensemble des coûts de développement organes destinés à répondre aux nouvelles normes antipollution est suivi par projet et immobilisé.

(2) Secteur Équipement automobile

Des études sont engagées pour chaque programme dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client. Les études sont parfois payées au fur et à mesure des livraisons de pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées. Dans ce cas, les coûts encourus entre l'acceptation par le client de la proposition commerciale et la mise en production série des pièces ou modules en question, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces coûts sont amortis au rythme des livraisons de pièces au client, avec un minimum cumulé chaque année correspondant à un amortissement linéaire sur cinq ans. En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus sont enregistrés en stocks de travaux en cours.

B. Frais de Recherche et développement nets

(en millions d'euros)	Notes	2017	2016
Total des dépenses engagées [1]		(2 932)	(2 361)
Frais de développement activés [2]		1 536	1 267
Frais non activés		**(1 396)**	**(1 094)**
Amortissement des frais de développement activés	*8.1*	(842)	(821)
TOTAL		**(2 238)**	**(1 915)**

(1) Dont 2 055 millions d'euros pour le secteur Automobile Peugeot Citroën DS (1 924 millions d'euros en 2016), 408 millions d'euros pour le secteur Automobile Opel Vauxhall et 469 millions d'euros pour Faurecia (437 millions d'euros en 2016).
(2) En complément à ces frais, sont activés des frais financiers au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » (cf. Note 12.2.A).

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont nets des subventions reçues.

5.4. PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

(en millions d'euros)	Notes	2017	2016
Résultat de cession de biens immobiliers		164	101
Reprise sur perte de valeur des UGT, sur contrats onéreux et autres produits de le secteur Automobile Peugeot Citroën DS	*8.3.B*	12	10
Reprise sur perte de valeur des UGT, sur contrats onéreux et autres produits de le secteur Automobile Opel Vauxhall		1	-
Autres produits opérationnels non courants hors division Automobile		28	6
Produits opérationnels non courants		**205**	**117**
Perte de valeur des UGT, provisions pour contrats onéreux et autres charges de le secteur Automobile Peugeot Citroën DS	*8.3.B*	(107)	(143)
Perte de valeur des UGT, provisions pour contrats onéreux et autres charges de le secteur Automobile Opel Vauxhall		(38)	-
Perte de valeur des UGT et autres dépréciations du groupe Faurecia	*8.3.C*	-	-
Frais de rationalisation des structures	*5.4.B*	(951)	(547)
Autres charges opérationnelles non courantes hors division Automobile		(13)	(51)
Charges opérationnelles non courantes		**(1 109)**	**(741)**

A. Test de valeur des UGT, provisions pour contrats onéreux et autres dépréciations

Le détail des tests de valeur, des provisions pour contrats onéreux et autres dépréciations est présenté en Note 8.3.

B. Frais de rationalisation des structures

Les frais de rationalisation concernent pour l'essentiel des coûts de réduction des effectifs.

(en millions d'euros)	2017	2016
Automobile Peugeot Citroën DS	(426)	(456)
Automobile Opel Vauxhall	(440)	-
Équipement automobile	(86)	(90)
Autres activités	1	(1)
TOTAL	**(951)**	**(547)**

Secteur Automobile Peugeot Citroën DS

Les frais de rationalisation du secteur Automobile Peugeot Citroën DS s'élèvent à 426 millions d'euros sur l'exercice 2017.

Ils correspondent essentiellement à la reconnaissance des plans de restructuration des sites industriels du Groupe en Europe (DAEC, PREC, PSE et plans seniors) à hauteur de 375 millions d'euros, et à la réorganisation commerciale du Groupe en Europe pour 32 millions d'euros. Les autres charges de restructuration concernent notamment les filiales du Groupe en Amérique latine à hauteur de 16 millions d'euros.

Secteur Automobile Opel Vauxhall

Les frais de rationalisation du secteur Automobile Opel Vauxhall s'élèvent à 440 millions d'euros sur l'exercice 2017.

Secteur Équipement automobile (groupe Faurecia)

En 2017, les frais de rationalisation du groupe Faurecia s'élèvent à 86 millions d'euros, comprenant des coûts de restructuration pour 78 millions d'euros, principalement en Allemagne, France, aux États-Unis et aux Pays-Bas.

NOTE 6 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

6.1. STOCKS

Conformément à la norme ***IAS 2 « Stocks »***, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Leur coût est déterminé selon la méthode du « premier entré - premier sorti ». Il incorpore l'ensemble des frais variables directs et indirects de production, et les frais fixes dans la limite de la capacité normative de production de chaque site de fabrication.

La valeur nette de réalisation des stocks destinés à être vendus est le prix de vente estimé en tenant compte des conditions de marché et le cas échéant de sources d'information externes, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (moyens commerciaux variables directs, frais de remise en l'état non facturés aux clients pour les véhicules et autres biens d'occasion...).

Au sein du secteur Équipement automobile, dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client, des études sont engagées et des outillages spécifiques sont fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules pour un programme. En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus pour les études et les outillages sont enregistrés en stocks de travaux en cours et le chiffre d'affaires est constaté au rythme des étapes techniques validées par le client.

	31/12/2017			31/12/2016		
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Provision**	**Valeur nette**	**Valeur brute**	**Provision**	**Valeur nette**
Matières premières et approvisionnements	1 272	(153)	1 119	807	(140)	667
Produits semi-ouvrés et encours	1 049	(30)	1 019	949	(31)	918
Marchandises et véhicules d'occasion	1 204	(83)	1 121	911	(110)	801
Produits finis et pièces de rechange	4 289	(227)	4 062	2 107	(146)	1 961
TOTAL	**7 814**	**(493)**	**7 321**	**4 774**	**(427)**	**4 347**
Dont secteur Automobile Opel Vauxhall			2 862			

6.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances des sociétés industrielles et commerciales font l'objet d'une provision pour dépréciation dans la mesure où le Groupe estime être en risque de ne pas recouvrer ces créances. Les indices de perte de valeur probable qui conduisent le Groupe à s'interroger sur ce point sont : l'existence de litiges non résolus, l'ancienneté des créances ou les difficultés financières importantes du débiteur.

Conformément à IAS 39, le Groupe décomptabilise les créances dont les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, de même que substantiellement tous les risques et avantages attachés à ces créances. Dans le cadre de l'analyse de transfert des risques, le risque de dilution est ignoré dès lors qu'il est défini et circonscrit (et en particulier correctement distingué du risque de retard de paiement). Les cessions de créances avec recours possible contre le cédant en cas de défaillance de paiement du débiteur ne sont pas décomptabilisées. Les coûts de cession de créances sont enregistrés en résultat financier.

Cette règle s'applique également dans la présentation sectorielle aux créances des secteurs Automobile Peugeot Citroën DS et Opel Vauxhall cédées aux sociétés de l'activité de financement du Groupe et aux sociétés de financement en partenariat.

(en millions d'euros)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Clients et effets en portefeuille	2 674	1 726
Provisions pour créances douteuses	(307)	(166)
Position aux bornes des activités industrielles et commerciales	**2 367**	**1 560**
Élimination des opérations avec les activités de Financement	(34)	(19)
TOTAL	**2 333**	**1 541**
Dont secteur Automobile Opel Vauxhall	724	-

Les opérations de cessions de créances à des institutions financières sont décrites en Note 12.6.E.

6.3. AUTRES DÉBITEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

A. Autres débiteurs

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
États et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés (1)	1 198	908
Personnel	41	38
Fournisseurs débiteurs	195	196
Instruments dérivés	274	41
Charges constatées d'avance	444	361
Débiteurs divers	484	219
TOTAL	**2 636**	**1 763**
Dont secteur Automobile Opel Vauxhall	434	-

(1) Le Groupe a cédé en 2017 ses créances sur l'État au titre du Crédit d'Impôt Recherche France pour 43 millions d'euros, ainsi que celles relatives au Crédit d'impôt pour l'Emploi et la Compétitivité pour 94 millions d'euros (cf. Note 12.6.E).

B. Autres créditeurs

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
États et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	1 108	660
Personnel	1 207	1 019
Organismes sociaux	358	354
Fournisseurs d'immobilisations	1 625	597
Clients créditeurs	2 004	1 569
Instruments dérivés (1)	203	17
Produits constatés d'avance	943	800
Créditeurs divers	430	350
TOTAL	**7 878**	**5 366**
Dont secteur Automobile Opel Vauxhall	2 058	-

(1) Ce poste correspond à la juste valeur des instruments acquis par le Groupe pour se prémunir contre les risques de change sur ses créances et dettes d'exploitation réalisées ou planifiées. L'échéancier de ces instruments est indiqué dans la Note 12.7.A « Gestion des risques financiers ».

6.4. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

A. Détail des flux de trésorerie d'exploitation

(en millions d'euros)	2017	2016
(Augmentation) Diminution des stocks	(167)	(365)
(Augmentation) Diminution des clients	(476)	291
Augmentation (Diminution) des fournisseurs	1 179	389
Variation des impôts	(124)	4
Autres variations	(404)	152
	8	**471**
Flux vers les activités de financement	17	(38)
TOTAL	**25**	**433**

B. Détail de la variation des postes du besoin en fonds de roulement

(1) Détail par nature

2017 *(en millions d'euros)*	Ouverture	Clôture
Stocks [1]	(4 347)	(7 321)
Clients	(1 560)	(2 367)
Fournisseurs [2]	9 352	13 362
Impôts	21	(113)
Autres débiteurs	(1 763)	(2 636)
Autres créanciers [3]	5 366	7 878
	7 069	**8 803**
Flux vers les activités de financement	(15)	1
TOTAL	**7 054**	**8 804**

Dont pour le secteur Automobile Opel Vauxhall au 31 décembre 2017 :
(1) (2 863) millions d'euros.
(2) 2 906 millions d'euros.
(3) 2 099 millions d'euros.

(2) Évolution

(en millions d'euros)	2017	2016
À l'ouverture de l'exercice	**7 069**	**6 379**
Flux d'exploitation	(41)	484
Flux d'investissement	(144)	400
Changement de périmètre et autre [1]	1 920	1
Écart de conversion	28	(164)
Réévaluation par capitaux propres	(29)	(31)
TOTAL À LA CLÔTURE	**8 803**	**7 069**

(1) Dont 1 785 millions d'euros au titre de l'intégration d'Opel Vauxhall en 2017.

La variation des actifs et passifs d'exploitation au tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2017, + 8 millions d'euros, correspond aux flux d'exploitation, - 41 millions d'euros, majorés des différences de change de 15 millions d'euros, de la variation de la part inefficace des options de change de 28 millions d'euros et des autres variations de 6 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2017	2016
Flux d'exploitation des activités industrielles et commerciales	**(41)**	**484**
Différences de change	15	51
Variation de la part inefficace des options de change	28	(45)
Autres variations	6	(19)
Variation des actifs et passifs d'exploitation au tableau de flux de trésorerie consolidé	**8**	**471**

NOTE 7 CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

7.1. ENGAGEMENT DE RETRAITES

Les salariés du Groupe sont susceptibles de percevoir, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations de l'exercice sont enregistrées en charges.

Conformément à la norme ***IAS 19 « Avantages au personnel »***, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées. L'évaluation de l'engagement intègre principalement des hypothèses de date de départ à la retraite, d'augmentation de salaire et de taux de rotation du personnel, ainsi qu'un taux d'actualisation financière et un taux d'inflation.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Des gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « résultat global consolidé » qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite sont intégralement comptabilisés en résultat opérationnel de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « coût des services passés ».

Pour chaque plan à prestations définies, le Groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Lorsque les plans font l'objet d'une couverture de financement minimale pouvant générer des surplus de fonds, ces actifs sont reconnus au bilan en application d'IFRIC 14.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat opérationnel) ;
- et de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Produits ou Charges à caractère financier). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes liées à l'ancienneté ;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis d'Amérique, la couverture des frais médicaux.

A. Description des régimes

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraites qui sont versés annuellement aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de ses cotisations. La charge correspondant aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice. Pour les régimes à prestations définies, les principaux pays concernés sont la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

En France, les régimes à prestations définies, encore en vigueur, concernent :

- les indemnités de départ en retraite prévues par les conventions collectives ;
- le régime de retraites complémentaires des ingénieurs et cadres pour la partie non externalisée en 2002 qui garantit un niveau de retraites, tous régimes confondus égal au maximum à 60 % des derniers salaires (2 500 allocataires) ;
- le régime de l'ancienne filiale du groupe Chrysler en France (Talbot), régime fermé en 1981 qui couvre 12 000 allocataires à fin 2017 ; et
- le régime d'allocation de complément Citroën (ACC), régime fermé, qui couvre 4 100 allocataires à fin 2017.

Au Royaume-Uni, il existe quatre régimes à prestations définies gérés dans le cadre de *trusts*. Ces régimes sont fermés aux salariés embauchés postérieurement à mai 2002. Ils couvrent au 31 décembre 2017, 18 200 bénéficiaires dont 500 salariés, 6 700 anciens salariés non encore à la retraite et 11 000 allocataires. Ils garantissent un niveau de retraites qui équivaut au maximum à 66 % des derniers salaires.

En Allemagne, le principal régime à prestations définies concerne Opel Automobile GmbH couvrant les bénéficiaires présents dans ces sociétés au 1er août 2017 à travers :

- les indemnités de départ en retraite prévues par les conventions collectives ;
- le régime de retraites complémentaires couvrant 20 000 salariés. Ce régime était intégralement financé au 1er août 2017.

Le dispositif de retraite supplémentaire dont bénéficient les cadres du groupe Faurecia en France est constitué d'un régime additif à prestations définies qui garantit une rente en fonction de la tranche C du salaire. Un régime additif spécifique pour les membres du Comité Exécutif titulaires d'un contrat de travail avec Faurecia S.A. ou l'une de ses filiales, à prestations définies pour les membres français et à cotisations définies pour les membres étrangers, a été mis en place en 2015. Il garantit un niveau de rente annuelle déterminé sur la base du salaire de référence en fonction du résultat opérationnel du Groupe et du budget approuvés par le Conseil d'Administration.

B. Hypothèses retenues

	Zone euro	Royaume-Uni
Taux d'actualisation		
2017	**1,60 %**	**2,60 %**
2016	1,50 %	2,80 %
Taux d'inflation		
2017	**1,80 %**	**3,20 %**
2016	1,80 %	3,25 %
Duration moyenne *(en années)*		
2017	**17**	**15**
2016	12	14

À chaque clôture, le Groupe détermine son taux d'actualisation sur la base des taux les plus représentatifs du rendement des obligations d'entreprises de première catégorie avec une durée équivalente à celle de ses engagements.

Les obligations d'entreprises de première catégorie sont des obligations qui ont atteint l'un des deux plus hauts degrés de classification d'une agence de notation reconnue (par exemple, AA ou AAA selon Moody's, ou Standard & Poor's).

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles. En France, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation majorée d'une augmentation individuelle selon l'âge du salarié. Au Royaume-Uni, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation majorée de 1 %. En Allemagne, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation majorée de 0,5 % pour les *hourly employees* et de 0,75 % pour les *salaried employees*.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'âge de départ à la retraite tiennent compte des conditions propres à chaque pays.

Sensibilité aux hypothèses : une variation de 0,25 point du taux d'actualisation et du taux d'inflation sur la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni entraînerait les variations des engagements suivantes:

	Taux d'actualisation + 0,25 %	Taux d'inflation + 0,25 %
France	- 2,75 %	1,91 %
Royaume-Uni	- 4,17 %	3,70 %
Allemagne	- 4,94 %	1,13 %

Une augmentation (diminution) de 1 % du rendement attendu sur les actifs de couverture des retraites aurait conduit à une augmentation (diminution) du produit financier annuel constaté sur l'exercice 2017 de 9 millions d'euros sur la France, 28 millions d'euros sur le Royaume-Uni et 12 millions d'euros sur l'Allemagne.

En 2012, le Groupe a mis en place pour le Royaume-Uni un *swap* de taux logé dans le fonds de retraite, permettant de faire varier l'actif de couverture en fonction des variations de l'engagement au taux d'actualisation.

C. Informations sur les actifs financiers en couverture des engagements

Les engagements de retraite font l'objet d'une couverture partielle par des fonds dédiés.

L'allocation des fonds est la suivante :

	31/12/2017		31/12/2016	
	Actions	Obligations	Actions	Obligations
France	19 %	81 %	17 %	83 %
Royaume-Uni	12 %	88 %	19 %	81 %
Allemagne	0 %	100 %	-	-

La juste valeur des actions et obligations est de niveau 1 en 2016 et 2017.

Les rendements réels des fonds, gérés par le Groupe en France et en Allemagne, et par les *Trusts* de retraite au Royaume-Uni sur 2017, ont été de + 4 % sur les fonds français, 2,8 % en Allemagne et de + 5,6 % sur les fonds du Royaume-Uni. En France, il s'agit, pour les actions, de portefeuilles de gestion indicielle représentatifs de l'indice MSCI EMU Euro et d'indices internationaux tandis que la gestion obligataire est composée d'obligations gouvernementales de premier plan dans l'Union Européenne (minimum *investment grade*), d'une poche d'obligations d'entreprises européennes de *rating* minimum A et d'une poche d'obligations gouvernementales européennes indexées sur l'inflation.

Au Royaume-Uni, toutes les actions sont investies dans des fonds d'actions mondiales. 69 % de la gestion obligataire sont composés d'une poche d'obligations gouvernementales en livres sterling indexées sur l'inflation. Les 31 % restant couvrent essentiellement des obligations d'entreprises de *rating* minimum A.

En Allemagne, les investissements obligataires sont réalisés à 80 % dans des obligations d'entreprises de *rating* moyen A-, à 12 % dans des obligations gouvernementales d'États de l'Union Européenne (minimum *investment grade*) et à 8 % dans des instruments monétaires à court terme.

En France, le Groupe est libre de décider des contributions qu'il verse dans les fonds. Aucune décision n'a été prise pour les versements qui seraient réalisés en 2018.

Au Royaume-Uni, le montant de la contribution patronale annuelle hors Faurecia s'élève à 34 millions de livres sterling (39 millions d'euros) en 2017. Elle est estimée à 33 millions de livres sterling (37 millions d'euros) au titre de 2018, ce montant étant susceptible de modifications compte tenu des négociations prévues sur 2018.

En Allemagne, le montant de la contribution patronale annuelle hors Faurecia s'élève à 12 millions d'euros. Elle est estimée à 4 millions d'euros au titre de 2018.

D. Évolution sur l'exercice

Hors obligation de financement minimum (IFRIC 14)

(en millions d'euros)	2017 France	2017 Royaume-Uni	2017 Allemagne	2017 Autres pays	2017 Total	2016 France	2016 Royaume-Uni	2016 Autres pays	2016 Total
Engagements pour services rendus									
À l'ouverture de l'exercice : Valeur actuelle	**(1 620)**	**(2 098)**	**(425)**	**(270)**	**(4 413)**	**(1 564)**	**(2 096)**	**(670)**	**(4 330)**
Coût des services rendus	(49)	(62)	(48)	(14)	(173)	(43)	(10)	(16)	(69)
Actualisation de l'année	(24)	(56)	(26)	(7)	(113)	(36)	(71)	(17)	(124)
Prestations servies sur l'exercice	111	114	11	35	271	89	82	46	217
Écarts actuariels :									
› en valeur	86	(187)	(151)	3	(249)	(95)	(316)	(43)	(454)
› *en % des engagements à l'ouverture* [1]	*5,3 %*	*8,9 %*	*5,4 %*	*1,1 %*	*5,6 %*	*6,1 %*	*15,1 %*	*6,4 %*	*10,5 %*
Écart de conversion	-	75	-	15	90	-	313	1	314
Variations de périmètre et autres	(3)	(60)	(2 385)	(316)	(2 764)	-	-	-	-
Effets des fermetures et modifications de régimes	1	-	-	-	1	29	-	4	33
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : VALEUR ACTUELLE	**(1 498)**	**(2 274)**	**(3 024)**	**(554)**	**(7 350)**	**(1 620)**	**(2 098)**	**(695)**	**(4 413)**
Actifs financiers de couverture									
À l'ouverture de l'exercice : Juste valeur	**899**	**2 777**	**130**	**140**	**3 946**	**932**	**2 657**	**285**	**3 874**
Rendement normatif des fonds	13	75	22	4	114	23	94	7	124
Écarts actuariels :									
› en valeur	20	81	46	(3)	144	18	475	7	500
› *en % des engagements à l'ouverture* [1]	*2,2 %*	*2,9 %*	*1,7 %*	*2,1 %*	*3,6 %*	*1,9 %*	*17,9 %*	*2,5 %*	*12,9 %*
Écart de conversion	-	(97)	-	(8)	(105)	-	(403)	-	(403)
Dotations employeur	45	42	15	7	109	20	36	12	68
Prestations servies sur l'exercice	(118)	(114)	(11)	(25)	(268)	(94)	(82)	(41)	(217)
Variations de périmètre et autres	-	-	2 502	182	2 684	-	-	-	-
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : JUSTE VALEUR	**859**	**2 764**	**2 704**	**297**	**6 624**	**899**	**2 777**	**270**	**3 946**

(1) Le pourcentage d'écarts actuariels est calculé sur les engagements et les actifs financiers de couverture à l'ouverture, qui incluent pour l'Allemagne l'effet de la variation de périmètre dû à l'acquisition d'Opel Vauxhall en 2017.

E. Réconciliation des postes de bilan

(en millions d'euros)	2017 France	2017 Royaume-Uni	2017 Allemagne	2017 Autres pays	2017 Total	2016 France	2016 Royaume-Uni	2016 Autres pays	2016 Total
Valeur actuelle des engagements pour services rendus	**(1 498)**	**(2 274)**	**(3 024)**	**(554)**	**(7 350)**	**(1 620)**	**(2 098)**	**(695)**	**(4 413)**
Juste valeur des actifs financiers de couverture	859	2 764	2 704	297	6 624	899	2 777	270	3 946
(PROVISIONS) ACTIFS NETS RECONNUS AU BILAN AVANT OBLIGATION DE FINANCEMENT MINIMUM (IFRIC 14)	**(639)**	**490**	**(320)**	**(257)**	**(726)**	**(721)**	**679**	**(425)**	**(467)**
Provision pour obligation de financement minimum (IFRIC 14)	-	(37)	-	-	(37)	-	(39)	-	(39)
(PROVISIONS) ACTIFS NETS RECONNUS AU BILAN	**(639)**	**453**	**(320)**	**(257)**	**(763)**	**(721)**	**640**	**(425)**	**(506)**
Dont provisions (Note 10)	(663)	(134)	(320)	(276)	(1 393)	(747)	(63)	(425)	(1 235)
Dont actifs	24	587	-	19	630	26	703	-	729
Part des régimes non fondés	*0,3 %*	*0,0 %*	*0,0 %*	*15,4 %*	*1,2 %*	*0,0 %*	*0,0 %*	*9,6 %*	*1,5 %*

F. Charges comptabilisées

Ces charges sont comptabilisées :

- en « Frais généraux et commerciaux » pour le coût des services rendus ;
- en « Produits ou en charges opérationnels non courants » pour les effets liés principalement aux restructurations ;
- en « Produits ou en charges à caractère financier » pour respectivement le rendement normatif des fonds et l'actualisation des droits acquis.

Les charges de retraite sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

	2017					2016			
(en millions d'euros)	France	Royaume-Uni	Allemagne	Autres pays	Total	France	Royaume-Uni	Autres pays	Total
Coût des services rendus	(49)	(62)	(48)	(14)	(173)	(43)	(10)	(16)	(69)
Actualisation des droits acquis	(24)	(56)	(26)	(7)	(113)	(36)	(71)	(17)	(124)
Rendement normatif des fonds	13	75	22	4	114	23	94	7	124
Effet des fermetures et modifications de régimes	1	-	-	-	1	29	-	4	33
Total (avant provision pour obligation de financement minimum)	**(59)**	**(43)**	**(52)**	**(17)**	**(171)**	**(27)**	**13**	**(22)**	**(36)**
Variation de provision pour obligation de financement minimum (IFRIC 14)	-	-	-	-	-	-	4	-	4
TOTAL	**(59)**	**(43)**	**(52)**	**(17)**	**(171)**	**(27)**	**17**	**(22)**	**(32)**

7.2. PAIEMENT FONDÉ SUR LES ACTIONS

Des options d'achat et de souscription d'actions, ainsi que des actions gratuites, sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe dans le cadre de plans dénoués en instruments de capitaux propres. La comptabilisation de ces plans est effectuée conformément à la norme ***IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions »***.

A. Options d'achat d'actions par certains salariés

Aucun plan n'a été octroyé de 2009 à 2017. Le dernier plan existant est venu à expiration le 19 août 2016.

B. Actions gratuites

(1) Plan d'attribution d'actions gratuites chez Peugeot S.A.

(a) Plan d'attribution d'actions gratuites 2015

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en œuvre en 2015. À l'issue de la période d'acquisition le 31 mars 2017, 2 019 000 actions propres ont été remises aux bénéficiaires résidents fiscaux français. Au 31 décembre 2017, 379 124 actions sont potentiellement attribuables aux résidents étrangers pour lesquels la période d'acquisition se termine le 31 mars 2019. La charge de personnel associée à ce plan évaluée selon IFRS 2 s'élève à 4,4 millions d'euros pour l'exercice, hors charges sociales.

(b) Plan d'attribution d'actions gratuites 2016

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en œuvre en 2016 (cf. Note 6.2.B.(1).(b) des comptes 2016. Cette attribution est soumise à une condition de présence au sein du Groupe à l'issue de la période d'acquisition. En fonction du niveau d'atteinte des objectifs, les actions seront acquises en deux parts égales sous condition de présence au 3 juin 2019 et au 3 juin 2020. Au 31 décembre 2017, 1 907 491 actions sont potentiellement attribuables aux bénéficiaires du plan. La charge de personnel associée à ce plan évaluée selon IFRS 2 s'élève à 7,1 millions d'euros pour l'exercice, hors charges sociales.

(c) Plan d'attribution d'actions gratuites 2017

Caractéristiques du plan

Faisant suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire le 27 avril 2016 et à celle du Conseil de Surveillance du 27 avril 2016, le Directoire de Peugeot S.A. a adopté un plan d'attribution d'actions gratuites sous condition de performance en date du 10 avril 2017. Ce plan porte sur un nombre maximal de 2 693 000 actions. Cette attribution est soumise à une condition de présence au sein du Groupe à l'issue de la période d'acquisition.

L'acquisition définitive est soumise à deux conditions de performance en termes de pourcentage du résultat opérationnel courant (ROC) moyen du secteur Automobile Peugeot Citroën DS sur la période 2017-2019 et de croissance de chiffre d'affaires du Groupe entre 2016 et 2019 à taux de change constant.

Compte tenu des objectifs, les actions seront acquises en deux parts égales sous condition de présence au 14 avril 2020 et au 14 avril 2021.

Charges de personnel générées par le plan d'actions gratuites

Ce plan porte sur un nombre total maximal au 31 décembre 2017 de 2 334 942 actions attribuables qui donneront lieu à la remise d'actions propres.

Pour le calcul de la charge de personnel, la juste valeur moyenne pondérée des actions est évaluée à 15,38 euros.

La charge de personnel associée à ce plan évaluée selon IFRS 2 s'élève à 7,5 millions d'euros pour l'exercice, hors charges sociales.

(2) Plan d'attribution d'actions gratuites chez Faurecia

Faurecia a initié en 2010 une politique d'attribution d'actions gratuites au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du Groupe. Ces attributions sont soumises à une condition de présence et à une condition de performance.

Le montant net enregistré en produit sur l'exercice est une charge de 21,1 millions d'euros contre une charge de 17,8 millions d'euros en 2016.

Le détail des plans d'attribution d'actions gratuites au 31 décembre 2017 est présenté dans le tableau suivant :

	Nombre maximum d'actions gratuites attribuables [1] en cas :	
(en nombre d'actions)	**d'atteinte de l'objectif**	**de dépassement de l'objectif**
Conseil d'Administration du :		
23/07/2015	570 122	741 081
25/07/2016	687 711	894 665
20/07/2017	617 595	802 830

(1) Net des actions gratuites attribuables radiées.

À la suite de l'atteinte de la condition de performance du plan attribué par le Conseil le 24 juillet 2013, 947 050 titres ont été remis en juillet 2017. Les conditions de performance du plan attribué par le Conseil du 28 juillet 2014 ayant été atteintes, 761 865 titres seront remis en juillet 2018.

7.3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La Direction exécutive du Groupe est assurée par le Directoire. Les membres du Directoire, avec les autres membres de la Direction générale, constituent le Comité Exécutif. Les membres de ce comité constituent les organes de Direction du Groupe.

Les rémunérations ci-dessous s'entendent hors charges sociales. Les montants des rémunérations allouées aux membres des organes de Direction, incluant les parts variables provisionnées, sont provisoires.

En 2017, la rémunération fixe des membres du Directoire est restée constante.

(en millions d'euros)	**Notes**	**2017**	**2016**
Nombre de membres du Comité Exécutif à la clôture		18	18
Rémunérations fixes, variables et autres avantages à court terme (hors retraites)		22,2	17,2
Charge résultant de l'évaluation des attributions gratuites d'actions [1]	*7.2*	4,8	6,9

(1) Il s'agit de la quote-part de charge IFRS 2 de l'exercice pour les membres du Directoire et les autres membres du Comité Exécutif.

Par ailleurs, la charge constatée en 2017 au titre de l'abondement relatif au nouveau régime de retraites à cotisations définies se monte pour les membres du Directoire et les autres membres du Comité Exécutif à 4,8 millions d'euros et se compose de 2,4 millions d'euros versés à un fonds de retraite et 2,4 millions d'euros versés en numéraire aux bénéficiaires (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée).

Les actions de performances attribuées en 2015, 2016 et en 2017 aux membres des organes de Direction sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en nombre d'actions)	**2017**	**2016**
Actions de performance détenues à la clôture	1 670 000	1 585 000

Par ailleurs, les membres des organes de Direction n'ont bénéficié d'aucun avantage à long terme en dehors du régime de retraite supplémentaire et des attributions gratuites d'actions évoqués ci-dessus, ni d'autres formes de paiements directs en action, ni d'indemnités de fin de contrat en tant que dirigeant.

NOTE 8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées au coût amorti sous déductions des pertes de valeur en application d'IAS 36 (cf. Note 8.3).

8.1. ÉCARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A. Principes comptables

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition sont décrits en Note 3.1.A.(2) et ceux relatifs aux frais de Recherche et développement en Note 5.3.(A).

Autres immobilisations incorporelles produites ou acquises, hors frais d'études et de développement

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. L'ensemble de ces coûts est amorti linéairement sur la durée d'utilité estimée des logiciels, qui varie de quatre à douze ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

Les autres immobilisations incorporelles (brevets essentiellement) sont amorties sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilité prévue, sans excéder vingt ans.

B. Évolution de la valeur nette comptable

	31/12/2017			
(en millions d'euros)	**Écarts d'acquisition**	**Frais de développement**	**Marques, logiciels et autres actifs incorporels**	**Immobilisations incorporelles**
À l'ouverture de l'exercice	**1 514**	**4 860**	**594**	**5 454**
Acquisitions et augmentations [1]	-	1 619	150	1 769
Dotations	-	(845)	(98)	(943)
Pertes de valeur	-	(80)	-	(80)
Sorties	-	(1)	(46)	(47)
Changement de périmètre et autres [2]	1 829	8	1 824	1 832
Écart de conversion	(22)	(70)	1	(69)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**3 321**	**5 491**	**2 425**	**7 916**
Dont secteur Automobile Opel Vauxhall		40	1 795	1 835

*(1) Dont 88 millions d'euros de frais financiers activés au titre de la norme **IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts »** (cf. Note 12.2.A).*
(2) Dont 1 810 millions d'acquisition au titre de l'acquisition d'Opel.

	31/12/2016			
(en millions d'euros)	**Écarts d'acquisition**	**Frais de développement**	**Marques, logiciels et autres actifs incorporels**	**Immobilisations incorporelles**
À l'ouverture de l'exercice	**1 382**	**4 352**	**417**	**4 769**
Acquisitions et augmentations [1]	-	1 365	102	1 467
Dotations	-	(825)	(100)	(925)
Pertes de valeur	-	(47)	2	(45)
Sorties	-	(19)	(2)	(21)
Changement de périmètre et autres	127	13	176	189
Écart de conversion	5	21	(1)	20
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**1 514**	**4 860**	**594**	**5 454**

*(1) Dont 92 millions d'euros de frais financiers activés au titre de la norme **IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts »**.*

C. Détail des écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur nette		
UGT Opel Vauxhall	1 810	-
UGT au sein de Faurecia	1 216	1 218
UGT Faurecia	172	172
UGT Automobile Peugeot Citroën DS	122	124
UGT Activité de financement Peugeot Citroën DS	1	-
TOTAL	**3 321**	**1 514**

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition affectés aux UGT du secteur Équipement automobile sont commentés en Note 8.3.

8.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. Principes comptables

(1) Valeur brute

Conformément à la norme ***IAS 16 « Immobilisations corporelles »***, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses immobilisées incluent la part d'outillages spécifiques supportée par le Groupe dans le cadre des coopérations nette des refacturations aux partenaires.

Le coût des emprunts est inclus dans le coût des immobilisations nécessitant un minimum de 12 mois de préparation avant leur mise en service (cf. Note 12.2.A).

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus.

Les immobilisations données en location comprennent les véhicules loués à des particuliers par les sociétés du Groupe et les véhicules vendus avec clause de rachat, retraités selon les principes énoncés en Note 5.1.A.(1)(a).

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme ***IAS 17 « Contrats de location »***, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements fermes ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

(2) Amortissement

(a) Cas général

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, notamment celui des véhicules donnés en location par le Groupe, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

(en années)	
Constructions	20 - 30
Matériels et outillages	4 - 16
Matériels informatiques	3 - 4
Matériels de transport et de manutention	4 - 7
Agencements et installations	10 - 20

(b) Outillages spécifiques

Dans les secteurs Automobile Peugeot Citroën DS et Opel Vauxhall, les outillages spécifiques sont amortis sur la durée de vie estimée des modèles correspondants, qui est généralement plus courte que la durée de vie technique des matériels concernés, en raison de la cadence de remplacement des modèles.

Dans le secteur Équipement automobile, ils sont amortis au rythme des livraisons de pièces au client avec un minimum cumulé chaque année correspondant à un amortissement linéaire sur cinq ans.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décisions d'arrêt de fabrication d'un véhicule ou d'un organe mécanique.

B. Détail des immobilisations corporelles

L'évolution de la valeur nette comptable est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2017						
	Terrains et constructions	Matériel et outillages	Véhicules donnés en location [2]	Matériel de transport et de manutention	Agencements, installations et autres	Encours	Total
Valeur nette							
À l'ouverture de l'exercice	**2 116**	**5 122**	**2 475**	**22**	**305**	**1 253**	**11 293**
Acquisitions et augmentations [1]	121	1 052	-	8	23	1 202	2 406
Dotations aux amortissements	(253)	(1 343)	(12)	(4)	(81)	-	(1 693)
Pertes de valeur	28	8	-	-	-	7	43
Sorties	(107)	(38)	-	(2)	(5)	-	(152)
Transferts et reclassements	24	205	-	1	31	(261)	-
Changement de périmètre et autres [2]	408	805	850	-	44	(551)	1 556
Écart de conversion	(28)	(97)	(14)	1	(3)	(34)	(175)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**2 309**	**5 714**	**3 299**	**26**	**314**	**1 616**	**13 278**
Dont valeur brute	*6 766*	*31 978*	*3 537*	*82*	*958*	*1 647*	*44 968*
Dont amortissements et pertes de valeur	*(4 457)*	*(26 264)*	*(238)*	*(56)*	*(644)*	*(31)*	*(31 690)*
Dont secteur Automobile Opel Vauxhall (valeur nette)	*345*	*317*	*629*	*-*	*14*	*143*	*1 448*

*(1) Y compris immobilisations corporelles acquises en location financement pour un montant de 14 millions d'euros. Les frais financiers activés au titre de la norme **IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts »** s'élèvent à 31 millions d'euros (cf. Note 12.2.A).*
(2) Le mouvement « Changement de périmètre et autres » du poste « Véhicules donnés en location » comprend les variations nettes de l'exercice (acquisitions diminuées des sorties).

(en millions d'euros)	31/12/2016						
	Terrains et constructions	Matériel et outillages	Véhicules donnés en location [2]	Matériel de transport et de manutention	Agencements, installations et autres	Encours	Total
Valeur nette							
À l'ouverture de l'exercice	**2 174**	**4 712**	**2 570**	**21**	**269**	**1 148**	**10 894**
Acquisitions et augmentations [1]	127	787	-	8	22	1 190	2 134
Dotations aux amortissements	(218)	(1 352)	(6)	(4)	(71)	-	(1 651)
Pertes de valeur	(4)	120	-	-	-	4	120
Sorties	(55)	(44)	-	(3)	(9)	-	(111)
Transferts et reclassements	18	521	-	-	56	(595)	-
Changement de périmètre et autres [2]	70	357	(8)	-	38	(497)	(40)
Écart de conversion	4	21	(81)	-	-	3	(53)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**2 116**	**5 122**	**2 475**	**22**	**305**	**1 253**	**11 293**
Dont valeur brute	*6 897*	*31 285*	*2 799*	*81*	*905*	*1 296*	*43 263*
Dont amortissements et pertes de valeur	*(4 781)*	*(26 163)*	*(324)*	*(59)*	*(600)*	*(43)*	*(31 970)*

*(1) Y compris immobilisations corporelles acquises en location financement pour un montant de 21 millions d'euros. Les frais financiers activés au titre de la norme **IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts »** s'élèvent à 35 millions d'euros (cf. Note 12.2.A).*
(2) Le mouvement « Changement de périmètre et autres » du poste « Véhicules donnés en location » comprend les variations nettes de l'exercice (acquisitions diminuées des sorties).

C. Véhicules donnés en location

Les véhicules donnés en location pour un montant de 3 299 millions d'euros au 31 décembre 2017, comprennent les véhicules loués à des particuliers par les sociétés du Groupe et les véhicules vendus avec clause de rachat retraités selon les principes énoncés en Note 5.1.A.(1)(a).

8.3. PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

A. Principes comptables

Selon la norme ***IAS 36 « Dépréciation d'actifs »***, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, qui sont essentiellement les écarts d'acquisition et les marques. Les indices de perte de valeur sont notamment une baisse significative de volumes, une dégradation de la rentabilité, une évolution des technologies ou de la réglementation qui impacte défavorablement l'activité. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché. Le test de dépréciation consiste le plus souvent à estimer la valeur d'utilité, cette valeur étant déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés.

Dans le cadre du test de perte de valeur, la valeur recouvrable est déterminée pour une unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartiennent les actifs, sauf si la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement peut être déterminée. Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif pris individuellement est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat de l'exercice. Lorsqu'il s'agit d'une UGT, la perte de valeur est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Les deux secteurs d'activité Automobile Peugeot Citroën DS et Automobile Opel Vauxhall sont respectivement composés d'UGT Véhicules qui correspondent chacune à un modèle de véhicule. Chacune de ces UGT Véhicules regroupe les outillages et autres moyens industriels spécifiques servant exclusivement à la fabrication d'un modèle et les frais de développement immobilisés liés à ce modèle (cf. Note 5.3.A.(1)). Les actifs des UGT Véhicules ainsi que tous les autres actifs immobilisés sont ensuite regroupés et testés au niveau de deux UGT plus grandes que sont respectivement l'UGT Automobile Peugeot Citroën DS et l'UGT Automobile Opel Vauxhall. L'écart d'acquisition déterminé pour Opel Vauxhall ainsi que les deux marques sont affectés à l'UGT Automobile Opel Vauxhall.

Concernant les actifs pris individuellement, en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur, le Groupe procède à des tests de perte de valeur sur les usines (incluant actifs corporels et actifs incorporels) des zones Amérique latine et Russie. Par ailleurs, le Groupe peut être amené à réaliser des tests de perte de valeur sur des actifs dédiés à des contrats spécifiques (notamment contrats de coopération ou contrats avec des joint-ventures) ou des actifs dédiés à une technologie.

Dans le secteur Équipement automobile, une UGT correspond à un programme. Chaque UGT Programme inclut les immobilisations incorporelles et corporelles affectables à un contrat client. Les UGT ainsi définies sont regroupées en activités (*Automotive Seating, Interior Systems, and Clean Mobility*) auxquelles sont attribués les actifs de support et les écarts d'acquisition qui les concernent. L'UGT secteur Équipement automobile inclut les actifs des UGT des trois activités ci-dessus, ainsi que l'écart d'acquisition Faurecia reconnu dans les comptes consolidés du Groupe.

B. Test de valeur des UGT et des actifs pris individuellement des secteurs Automobile Peugeot Citroën DS et Automobile Opel Vauxhall

Les données prévisionnelles utilisées pour déterminer les flux de trésorerie futurs dans le cadre des tests de perte de valeur des UGT et des actifs pris individuellement du secteur Automobile Peugeot Citroën DS ont été mises à jour en décembre 2017. Ces données sont issues du dernier Plan à Moyen Terme arrêté par le Directoire et présenté au Conseil de Surveillance, qui couvre les années 2018-2022 (PMT) et qui intègre les principaux risques attachés à ce plan. Les prévisions des marchés automobiles retenues correspondent aux dernières estimations du Groupe qui s'appuient sur des prévisions externes.

UGT Véhicules

Les tests des UGT Véhicules sont issus des projections de flux de trésorerie sur chaque modèle de véhicule présentant un indice de perte de valeur. Ces flux sont projetés sur la durée estimée de commercialisation du modèle de véhicule et des pièces de rechange correspondantes. Les flux sont actualisés avec un taux après impôt de 9,5 %.

Au 31 décembre 2017, les tests sur les actifs dédiés aux UGT Véhicules du secteur Automobile Peugeot Citroën DS et du secteur Automobile Opel Vauxhall ne génèrent pas de dépréciation.

Actifs pris individuellement

Les tests spécifiques réalisés sur les usines d'Amérique latine et sur l'usine de Russie ont été actualisés sur la base du PMT 2018-2022. Les taux d'actualisation appliqué sont de 16,5 % pour les usines d'Amérique latine et de 13 % pour l'usine de Russie. Ces tests ont conduit à constater sur l'exercice une perte de valeur complémentaire de 17 millions d'euros au titre de l'investissement de l'exercice réalisé en Russie. Elle est enregistrée en résultat opérationnel non courant. Au 31 décembre 2017, compte-tenu des dépréciations antérieurement constatées, le total des dépréciations des usines d'Amérique latine et de Russie s'élève à un montant de 378 millions d'euros.

Les actifs individuels de R&D, détenus par les sociétés intégrées du secteur Automobile Peugeot Citroën DS, dédiés à la Chine ont été dépréciés de 78 millions d'euros.

UGT secteurs Automobile Peugeot Citroën DS et Automobile Opel Vauxhall

La rentabilité retenue pour la détermination de la valeur terminale est cohérente avec la performance historique des activités Automobile Peugeot Citroën DS.

Les flux ont été actualisés avec un taux après impôt de 9,5 % pour les années 2018-2022 et de 10,5 % pour la valeur terminale qui tient compte d'une croissance à l'infini de 1 %. Ces taux sont inchangés par rapport à ceux retenus au 31 décembre 2016 pour le test des actifs de l'UGT Automobile Peugeot Citroën DS.

Au 31 décembre 2017, compte tenu des dépréciations antérieurement constatées, le total des dépréciations pour perte de valeur de l'UGT Automobile Peugeot Citroën DS s'élève à un montant net de 604 millions d'euros.

Après dépréciation de l'UGT Automobile Peugeot Citroën DS et des actifs pris individuellement qui sont rattachés à cette UGT, la valeur nette comptable de l'ensemble des actifs corporels et incorporels rattachés à cette UGT s'élève à 11 516 millions d'euros.

Les sensibilités aux principales variations d'hypothèses sont les suivantes : la juste valeur des actifs serait inférieure à celle résultant du test de base de 275 millions d'euros avec un taux d'actualisation majoré de 0,5 %, de 231 millions d'euros avec un taux de croissance à l'infini limité à 0,5 %, de 1 106 millions d'euros avec un taux de marge opérationnelle réduit de 0,5 % sur l'année de référence de la valeur terminale et de 1 461 millions d'euros si les trois facteurs étaient combinés.

En l'absence d'indicateurs de pertes de valeur et compte tenu du caractère provisoire de l'allocation du prix d'acquisition, il n'y a pas été effectué de test de pertes de valeur sur l'UGT Automobile Opel Vauxhall.

C. *Test de valeur des UGT et autres dépréciations du groupe Faurecia*

UGT au sein de Faurecia

La valeur comptable des UGT poursuivies a fait l'objet d'une comparaison avec le montant le plus élevé de la valeur de marché et la valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux futurs de trésorerie actualisés, issus des dernières prévisions, pour chacune des UGT (Plan à Moyen Terme établi pour la période 2018-2020, établi en milieu d'année 2017).

La principale hypothèse affectant la valeur d'utilité est le niveau de résultat opérationnel courant, notamment dans la valeur terminale. L'extrapolation des prévisions de la dernière année du Plan à Moyen Terme (2020), projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance de 1,4 % (1,4 % en 2016). Les flux futurs ont été actualisés au taux après impôt de 9,0 % (9,0 % en 2016), déterminé par un expert indépendant.

Le test réalisé fin 2017 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition affectés aux UGT ci-dessous dont la valeur au bilan consolidé est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
› *Automotive Seating*	794	794
› *Clean Mobility*	355	376
› *Interior Systems*	67	48
TOTAL	**1 216**	**1 218**

Les résultats des tests sont largement positifs et la sensibilité combinée à des variations d'hypothèses (+ 0,5 % du taux d'actualisation des flux de trésorerie, - 0,5 % du taux de croissance à l'infini et - 0,5 % du taux de résultat opérationnel courant de la valeur terminale) ne remettrait pas en cause la valorisation au bilan des écarts d'acquisition.

UGT Faurecia au sein du Groupe PSA

La valorisation boursière des titres Faurecia détenus par Peugeot S.A. s'élève au 31 décembre 2017 à 4 166 millions d'euros sur la base d'un cours de 65,13 euros, représentative des transactions entre minoritaires sans prise de contrôle. L'actif net de Faurecia dans les comptes du Groupe est valorisé à 1 624 millions d'euros (y compris l'écart d'acquisition de 172 millions d'euros enregistré par Peugeot S.A.). Aucune dépréciation n'est à constater.

D. *Perte de valeur des titres mis en équivalence des activités automobile*

Les sociétés mises en équivalence des activités Automobiles comprennent les sociétés en partenariat avec Dongfeng Motor Company Group et la Société en partenariat avec le groupe Changan, situées en Chine.

Les tests de dépréciation sur les actifs immobilisés de ces sociétés sont réalisés selon les mêmes principes que ceux applicables aux activités Automobiles du Groupe PSA (cf. Note 8.3). Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, les actifs spécifiques aux modèles de véhicules sont testés par UGT Véhicules et l'ensemble des actifs (y compris ceux qui ne sont pas spécifiques aux modèles) sont testés au niveau global de chaque partenariat.

Au 31 décembre 2017, la réalisation de tests de perte de valeur a conduit les sociétés en coopération avec le groupe Dongfeng Motor à constater une dépréciation de 1 515 millions de RMB (758 millions de RMB en quote-part PSA soit 97 millions d'euros).

Au 31 décembre 2017, la réalisation de tests de perte de valeur par la société Changan PSA Automobile Co, Ltd en coopération avec le groupe Changan, n'a pas conduit à constater de dépréciation complémentaire. Au 31 décembre 2016 cette société avait constaté une perte de valeur de 263 millions d'euros en quote-part PSA. Ainsi, le Groupe PSA maintient une dépréciation des titres mis en équivalence de 51 millions d'euros et une provision pour risques de 190 millions d'euros après prise en compte d'une perte de 24 millions d'euros sur l'exercice 2017. Les deux partenaires ont pris l'engagement de procéder à une augmentation de capital à hauteur d'environ 230 millions d'euros chacun au cours du 1er semestre 2018.

Par ailleurs, le Groupe PSA réalise à son niveau un test de perte de valeur complémentaire sur les titres mis en équivalence lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur, comme par exemple une baisse significative des volumes ou une dégradation de la rentabilité. La valeur recouvrable est déterminée en retenant la valeur d'utilité basée sur des prévisions de flux de trésorerie. Ces prévisions sont issues du dernier plan moyen terme sur la période 2018-2022 approuvé par les partenaires de chacune de ces deux coopérations respectives. La valeur terminale est déterminée par référence aux données issues des dernières années du plan et en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 3,0 %. Les flux futurs de trésorerie sont actualisés au taux après impôt de 12,5 % pour les années 2018-2022 et de 13,5 % pour la valeur terminale.

Au 31 décembre 2017, le test de dépréciation des titres mis en équivalence des activités automobiles ne fait pas ressortir de dépréciation complémentaire par rapport à celles constatées sur les actifs de ces sociétés.

8.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Commandes fermes pour l'acquisition d'actifs immobilisés	1 284	854
Commandes d'études et assimilés	22	33
Engagements de réservation de capacités et assimilés	173	53
Engagements de location non résiliables	1 867	1 473
TOTAL	**3 346**	**2 413**
Dont secteur Automobile Opel Vauxhall	475	

A. Engagements de réservation de capacités et assimilés

Pour accélérer son développement et réduire ses coûts, le Groupe a mis en œuvre des coopérations avec d'autres constructeurs portant sur le développement et/ou la production en commun d'organes mécaniques ou de véhicules. Ces accords permettent le partage des dépenses projet, apportant des économies d'échelles bénéfiques en termes de compétitivité.

Au titre de ces accords, le Groupe a pris des engagements de financement d'investissements en Recherche et développement et outillages spécifiques ainsi que des engagements d'achats de volumes minimum issus des productions concernées. En cas de non enlèvement de ces volumes minimum contractuels, une quote-part des frais communs engagés par le partenaire au titre de la coopération restera à la charge du Groupe.

Le cas échéant, les conséquences défavorables de ces engagements sont traduites dans les comptes consolidés dès que la mise en jeu de telles clauses apparaît probable, sous forme de dépréciation d'actifs et, si nécessaire, de provisions pour charges.

Pour les contrats dont les productions sont réalisées par le partenaire du Groupe, les engagements de réservation de capacités et assimilés représentent les engagements pris sous déduction des provisions éventuellement constatées.

B. Commandes fermes pour l'acquisition d'actifs immobilisés

Ce poste inclut principalement les commandes d'achat d'immobilisations. Il inclut également l'engagement du Groupe vis à vis des deux Fonds d'Avenir Automobile (FAA - rang 1 et rang 2) destinés à soutenir les acteurs du secteur de l'équipement automobile. Le Groupe s'est engagé à porter sa contribution au FAA à hauteur d'une enveloppe globale de 204 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, le Groupe a déjà versé 145 millions d'euros dans ces deux fonds.

C. Engagements de location non résiliables

ÉCHÉANCIER

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
2017	-	263
2018	446	209
2019	272	172
2020	242	148
2021	175	130
2022	129	107
2023	112	-
Années ultérieures	491	444
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE LOCATION NON RÉSILIABLES	**1 867**	**1 473**

Les contrats de locations simples sont contractés dans le cadre de l'activité courante du Groupe et consistent essentiellement en des locations de locaux commerciaux et de matériels de transports. Les termes de ces contrats reflètent les pratiques locales de chaque pays.

NOTE 9 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS

9.1. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Excédents versés sur engagements de retraite	*7.1.E*	630	729
Titres de participation et parts du Fonds d'Avenir Automobile (FAA)		462	254
Instruments dérivés [(1)]		6	28
Dépôts de garantie et autres		607	364
TOTAL		**1 705**	**1 375**
Dont secteur Automobile Opel Vauxhall		118	-

(1) Ce poste correspond à la part non courante des instruments dérivés sur risque matières.

Le Groupe détient une participation dans les fonds communs de placement à risques dénommés « Fonds d'Avenir Automobile » (FAA - rang 1 et rang 2). Le Groupe est engagé à hauteur de 204 millions d'euros dans ces deux fonds, dont 145 millions d'euros versés à ce jour. Ces parts, classées en « actifs disponibles à la vente » en application d'IAS 39, sont évaluées à leur juste valeur (cf. Note 12.8.C.(3)). Elles sont comptabilisées en « Autres actifs non courants » compte tenu de l'indisponibilité long terme de ces fonds.

9.2. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Dettes sur véhicules sous clause de rachat	*5.1.A.(1).(a)*	4 180	3 126
Autres dettes à long terme		100	162
TOTAL		**4 280**	**3 288**
Dont secteur Automobile Opel Vauxhall		863	-

NOTE 10 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme ***IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »***, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

En application de l'interprétation ***IFRIC 21 « Prélèvements opérés par les autorités publiques »***, les taxes prélevées par les autorités publiques sont comptabilisées en date de leur fait générateur fiscal.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs, sur la base d'un taux sans risque.

Garantie

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des véhicules et des pièces de rechange au moment de leur vente aux réseaux indépendants ou à la clientèle finale. Les produits résultant de la vente aux clients de contrats d'extension de garantie ou d'entretien sont reconnus sur la durée de la prestation fournie.

(en millions d'euros)	31/12/2016	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Évaluation directe par capitaux propres	Variation de périmètres et autres	31/12/2017
Retraites (Note 7.1.E)	1 235	172	(112)	(1)	104	(5)	1 393
Personnel hors retraites et Autres	194	36	(30)	-	-	3	203
TOTAL DES PROVISIONS NON COURANTES	**1 429**	**208**	**(142)**	**(1)**	**104**	**(2)**	**1 596**
Garantie	924	679	(548)	(82)	-	473	1 446
Litiges commerciaux et fiscaux	648	130	(104)	(54)	-	97	717
Restructuration [1]	996	788	(512)	(7)	-	56	1 321
Pertes futures sur contrats opérationnels	442	313	(331)	(15)	-	52	461
Autres	364	104	(54)	(152)	-	570	832
TOTAL DES PROVISIONS COURANTES	**3 374**	**2 014**	**(1 549)**	**(310)**	**-**	**1 248**	**4 777**
Dont secteur Automobile Opel Vauxhall						*1 384*	1 857

(1) Les principales dotations aux provisions pour restructuration de l'exercice 2017 sont détaillées en Note 5.4.B

La provision pour garantie concerne notamment les ventes de véhicules neufs, dont la durée contractuelle est généralement de deux ans.

Elle correspond à l'ensemble des coûts de garantie estimés pour les véhicules et pièces de rechange vendus. Le remboursement facturé au titre des recours fournisseurs est comptabilisé à l'actif en « débiteurs divers » (cf. Note 6.3.A).

Les provisions pour litiges fiscaux concernent un ensemble de litiges principalement hors de France, et notamment au Brésil.

NOTE 11 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Le résultat des sociétés mises en équivalence comprend la quote-part du Groupe dans les résultats des sociétés concernées, et le cas échéant, la dépréciation des titres des sociétés mises en équivalence.

Les plus-values de cessions de titres de sociétés mises en équivalence sont enregistrées en Résultat Opérationnel.

Les sociétés mises en équivalence comprennent :

- les sociétés en partenariat dans les activités automobiles avec Dongfeng Motor Group (cf. Note 11.4.A) et Changan (cf. Note 11.4.B), situées en Chine ;
- les sociétés financières en partenariat avec :
  - Santander Consumer Finance, couvrant les activités de financement des marques Peugeot, Citroën et DS dans les pays suivants : France, Royaume-Uni, Malte, Espagne, Suisse, Italie, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Autriche, Brésil et Pologne (cf. Note 11.4.C),
  - BNP Paribas couvrant les activité de financement des marques Opel et Vauxhall dans les pays suivants : Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse (cf. Note 11.4.D),
  - ainsi que la société commune avec Dongfeng Motor Group en Chine ;
- les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, essentiellement GEFCO et depuis 2015 Peugeot Scooters.

11.1. ÉVOLUTION DE LA VALEUR D'ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
À l'ouverture de l'exercice	**3 014**	**2 637**
Dividendes et transferts de résultat [1]	(369)	(381)
Quote-part du résultat net	217	128
Entrées en mise en équivalence [2]	555	484
Augmentation/(Diminution) de capital [3]	57	42
Variations de périmètre et autres	108	188
Écart de conversion	(110)	(84)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**3 472**	**3 014**
Dont écart d'acquisition Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles	75	82
Dont écart d'acquisition Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Finance Company Ltd	2	3
Dont écart d'acquisition Saïpa Citroën Company	90	-
Dont écart d'acquisition GEFCO	57	57

(1) Les dividendes et transferts de résultat 2017 comprennent 200 millions d'euros de dividendes nets distribués par les sociétés en coopération avec DPCA, part du Groupe, dont 10 millions d'euros de retenue à la source.
(2) Concerne essentiellement les entreprises en partenariat avec BNP Paribas.
(3) Concerne essentiellement les entreprises en partenariat avec Santander.

11.2. QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Dernier % de détention	31/12/2017	31/12/2016
Coopération avec Dongfeng Motor Company :		897	1 192
› Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles (1)	50 %	868	1 043
› Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Co	50 %	17	143
› Dongfeng Peugeot Citroën International Co	50 %	12	6
Coopération avec Changan : Changan PSA Automobiles Co., Ltd	50 %	(190)	(177)
Autres		151	10
Automobile		858	1 025
Équipement automobile		136	115
› GEFCO (1)	25 %	156	153
› Peugeot Scooters	49 %	-	1
Autres activités		156	154
Activités industrielles et commerciales		**1 150**	**1 294**
Sociétés financières en partenariat avec Santander Consumer Finance	50 %	1 535	1 450
Sociétés financières en partenariat avec BNP Paribas	50 %	493	-
Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Finance Company Ltd (1)	25 %	88	77
Activités de financement		**2 116**	**1 527**
TOTAL		**3 266**	**2 821**

(1) Y compris écart d'acquisition (cf. Note 11.1).

La quote-part des capitaux des sociétés mises en équivalence se décompose en 3 472 millions d'euros de quotes-parts de capitaux propres positives (3 014 millions au 31 décembre 2016) classées en « Titres mis en équivalence » et 206 millions d'euros de quotes-parts négatives (193 millions au 31 décembre 2016).

11.3. QUOTE-PART DES RÉSULTATS NETS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Dernier % de détention	31/12/2017	31/12/2016
Coopération avec Dongfeng Motor Company :		(30)	242
› Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles (1)	50 %	(14)	129
› Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Co	50 %	(16)	113
› Dongfeng Peugeot Citroën International Co	50 %	-	-
Coopération avec Changan : Changan PSA Automobiles Co., Ltd	50 %	(24)	(292)
Autres		(1)	(43)
Automobile		(55)	(93)
Équipement automobile		35	20
› GEFCO (1)	25 %	17	14
› Peugeot Scooters	49 %	(6)	(8)
Autres activités		11	6
Activités industrielles et commerciales		**(9)**	**(67)**
Sociétés financières en partenariat avec Santander Consumer Finance	50 %	201	181
Sociétés financières en partenariat avec BNP Paribas	50 %	8	-
Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Finance Company Ltd (1)	25 %	17	14
Activités de financement		**226**	**195**
TOTAL		**217**	**128**

(1) Y compris écart d'acquisition (cf. Note 11.1).

11.4. ÉLÉMENTS FINANCIERS CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations détaillées pour les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes.

A. Partenariat avec Dongfeng Motor Group dans les activités automobiles

Le Groupe PSA et Dongfeng Motor Group détiennent trois sociétés communes :

- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles (DPCA) basée à Wuhan faisant l'objet d'un contrôle conjoint et qualifiée comptablement de coentreprise. Elle a pour objet la production de véhicules des marques Dongfeng Peugeot, Dongfeng Citroën en Chine et Fengshen ;
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Co (DPCS) basée à Wuhan sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Elle a pour objet la commercialisation en Chine des véhicules produits par DPCA ;
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles International Co (DPCI) basée à Singapour sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Elle a pour objet la commercialisation hors Chine dans la zone ASEAN des véhicules produits par DCPA.

Une autre société qui sera chargée des activités communes de Recherche et développement sous contrôle conjoint est en cours de création.

Les montants présentés ci-dessous constituent les comptes combinés de DPCA et de DPCS.

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT À 100 %

	en millions d'euros		en millions RMB	
	2017	**2016**	**2017**	**2016**
Chiffre d'affaires	5 404	7 455	41 355	54 795
Résultat opérationnel courant	59	524	498	3 858
Résultat opérationnel	(138)	568	(1 060)	4 181
Dont amortissements et dépréciations	*(548)*	*(299)*	*(4 172)*	*(2 202)*
Résultat financier	51	55	384	402
Impôt	26	(138)	211	(1 015)
Résultat net des activités poursuivies	**(61)**	**485**	**(465)**	**3 568**
Résultat net des activités destinées à être cédées	-	-	-	-
RÉSULTAT NET	**(61)**	**485**	**(465)**	**3 568**
Quote part PSA dans le Résultat net (Résultat des mises en équivalence)	(30)	242		
Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-		
Autres informations				
Dividende net reçu par le Groupe	200	260		

Le montant des amortissements et dépréciations comptabilisés en 2017 pour 4 172 millions de yuans comprend notamment la dépréciation globale des actifs telle qu'identifiée par les deux partenaires pour 1 515 millions de yuans.

ÉLÉMENTS DE BILAN À 100 %

	en millions d'euros		en millions RMB	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Actif				
Actifs non courants	2 954	3 380	23 057	24 746
Actifs courants	2 668	2 826	20 806	20 700
Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	*1 691*	*1 224*	*13 196*	*8 957*
Passif				
Passifs non courants (hors capitaux propres)	269	287	2 100	2 103
Dont passifs financiers non courants	*269*	*287*	*2 100*	*2 103*
Passifs courants	3 731	3 711	29 106	27 166
Dont passifs financiers courants	*511*	*22*	*3 985*	*164*
Capitaux Propres	1 622	2 208	12 657	16 177
Tableau de passage				
Capitaux Propres	1 622	2 208		
% de participation	50 %	50 %		
Quote part de capitaux propres	811	1 104		
Écart d'acquisition	75	82		
Titres mis en équivalence	886	1 186		

B. Partenariat avec Changan

Le Groupe PSA et Changan détiennent depuis 2011 une société commune Changan PSA Automobile (CAPSA) basée à Shenzhen faisant l'objet d'un contrôle conjoint et qualifiée comptablement de coentreprise. Elle a pour objet la production et la commercialisation de véhicules de la marque DS en Chine. L'usine nouvellement créée a commencé sa production courant 2013.

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT À 100 %

	en millions d'euros		en millions RMB	
	2017	2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	133	368	1 014	2 702
Résultat opérationnel courant	(11)	(22)	(83)	(161)
Résultat opérationnel	(14)	(488)	(104)	(3 561)
Dont amortissements et dépréciations	*(8)*	*(464)*	*(63)*	*(3 383)*
Résultat financier	(28)	(24)	(213)	(177)
Impôt	(6)	(72)	(44)	(529)
Résultat net des activités poursuivies	**(48)**	**(584)**	**(361)**	**(4 267)**
Résultat net des activités destinées à être cédées	-	-	-	-
RÉSULTAT NET	**(48)**	**(584)**	**(361)**	**(4 267)**
Quote part PSA dans le Résultat net (Résultat des mises en équivalence)	(24)	(292)		
Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-		
Autres informations				
Dividende net reçu par le Groupe	-	-		

ÉLÉMENTS DE BILAN À 100 %

	en millions d'euros		en millions RMB	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Actif				
Actifs non courants	442	388	3 442	2 847
Actifs courants	141	192	1 100	1 408
Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	*62*	*91*	*480*	*665*
Passif				
Passifs non courants (hors capitaux propres)	272	408	2 120	2 990
Dont passifs financiers non courants	*272*	*408*	*2 120*	*2 990*
Passifs courants	691	525	5 390	3 845
Dont passifs financiers courants	*379*	*250*	*2 954*	*1 832*
Capitaux Propres	(380)	(353)	(2 968)	(2 580)
Tableau de passage				
Capitaux Propres	(380)	(353)		
% de participation	50 %	50 %		
Quote part de capitaux propres	(190)	(177)		

C. *Partenariat dans les activités de financement avec Santander*

Les comptes combinés de toutes les sociétés en partenariat avec Santander sont présentés de manière résumée dans les tableaux ci-dessous.

Au 31 décembre 2017, le périmètre couvert par le partenariat avec Santander couvre onze pays européens ainsi que le Brésil.

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT À 100 %

(en millions d'euros)	2017	2016
Produit Net Bancaire	**1 041**	**895**
Charges générales d'exploitation et assimilées	(380)	(330)
Résultat brut d'exploitation	**661**	**565**
Coût du risque	(58)	(28)
Résultat d'exploitation	**603**	**537**
Éléments hors exploitation	(12)	-
Impôt	(190)	(176)
RÉSULTAT NET	**401**	**361**
Quote part PSA dans le Résultat net (Résultat des mises en équivalence)	201	181
Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres	(3)	(3)
Autres informations		
Dividende net reçu par le Groupe	136	(92)

ÉLÉMENTS DE BILAN À 100 %

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Prêts et créances sur la clientèle	24 605	22 450
Autre postes de l'actif	2 639	2 481
TOTAL DE L'ACTIF	**27 244**	**24 931**
Dettes de financement	18 978	17 635
Autres postes du passif	5 199	4 396
Capitaux propres	3 067	2 900
TOTAL DU PASSIF	**27 244**	**24 931**

D. Partenariat dans les activités de financement avec BNP Paribas

Les comptes combinés de toutes les sociétés en partenariat avec BNP Paribas sont présentés de manière résumée dans les tableaux ci-dessous.

Au 31 décembre 2017, le périmètre couvert par le partenariat avec BNP Paribas couvre six pays européens.

ÉLÉMENTS DE RSULTAT À 100 %

(en millions d'euros)	2017
Produit Net Bancaire	**66**
Charges générales d'exploitation et assimilées	(43)
Résultat brut d'exploitation	**23**
Coût du risque	(1)
Résultat d'exploitation	**22**
Éléments hors exploitation	-
Impôt	(6)
RÉSULTAT NET	**16**
Quote part PSA dans le Résultat net (Résultat des mises en équivalence)	8
Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-
Autres informations	
Dividende net reçu par le Groupe	-

ÉLÉMENTS DE BILAN À 100 %

(en millions d'euros)	31/12/2017
Prêts et créances sur la clientèle	9 157
Autre postes de l'actif	1 020
TOTAL DE L'ACTIF	**10 177**
Dettes de financement	7 133
Autres postes du passif	2 057
Capitaux propres	987
TOTAL DU PASSIF	**10 177**

11.5. TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les transactions avec ces entreprises se font sur une base de prix de marché.

Les transactions de ventes et d'achats réalisées par le Groupe avec les sociétés mises en équivalence sont les suivantes pour les activités industrielles et commerciales :

(en millions d'euros)	2017	2016
Ventes aux sociétés industrielles et commerciales [1]	675	857
Ventes et cessions aux sociétés en partenariat avec Santander	5 171	5 172
Achats [2]	(2 257)	(2 043)

(1) Dont ventes aux sociétés en coopération avec DPCA pour 546 millions d'euros (735 millions d'euros en 2016) et à CAPSA pour 23 millions d'euros (33 millions d'euros en 2016).
(2) Dont achats à GEFCO pour 1 856 millions d'euros (1 684 millions d'euros en 2016).

Les dettes et créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Prêts à long terme	48	51
Prêts - part à moins d'un an	116	27
Créances d'exploitation	318	315
Dettes d'exploitation	(364)	(325)

La nature des relations entre le Groupe PSA et les sociétés de financement demeure pour l'essentiel inchangée à la suite de l'entrée de Santander au capital des sociétés mises en partenariat.

NOTE 12 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS – ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

12.1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes d'évaluation des actifs et passifs financiers au sens des normes IAS 32 et IAS 39 sont décrits en Note 12.8.

12.2. RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2017	2016
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie [1]	42	95
Charges de financement	(208)	(335)
Autres produits à caractère financier	121	203
Autres charges à caractère financier	(196)	(235)
RÉSULTAT FINANCIER	**(241)**	**(272)**

(1) Dont 30 millions d'euros pour la division Automobile et les autres activités (85 millions d'euros en 2016).

En 2016, les charges de financement comprennent une charge exceptionnelle de 65 millions d'euros au titre des rachats anticipés d'émissions obligataires par Peugeot S.A.

A. Charges de financement

Les charges de financement correspondent aux charges engagées sous déduction de la part activée au titre des immobilisations en cours de développement.

(en millions d'euros)	2017	2016
Frais financiers	(337)	(447)
Résultat de change sur opérations financières et autres	2	(15)
Charges de financement engagées	**(335)**	**(462)**
dont division Automobile et Autres activités	*(216)*	*(311)*
Part activée des frais financiers sur emprunts	127	127
TOTAL	**(208)**	**(335)**

Part activée des frais financiers sur emprunts

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles nécessitant au moins 12 mois de préparation avant leur mise en service sont intégrés à la valeur brute de ces actifs dits « qualifiés ». Les stocks du Groupe ne répondant pas à la définition d'un actif qualifié au sens de la norme ***IAS 23 « Coûts d'emprunt »***, leur valeur brute n'est pas ajustée à ce titre.

Lorsqu'un actif qualifié est financé par un emprunt spécifique, le coût supplémentaire pris en compte dans sa valeur brute correspond aux intérêts effectivement comptabilisés sur la période, net des produits perçus sur les fonds non encore utilisés.

Lorsqu'un actif qualifié ne bénéficie pas d'un emprunt spécifique, le coût d'emprunt capitalisé correspond au taux d'endettement général moyen sur la période du secteur d'activité auquel est rattaché l'actif.

CHARGES DE FINANCEMENT ENGAGÉES, NETTES DES PRODUITS SUR PRÊTS, TITRES DE PLACEMENT ET TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2017	2016
Charges de financement engagées	(335)	(462)
dont division Automobile et Autres activités	*(216)*	*(311)*
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	42	95
dont division Automobile et Autres activités	*31*	*85*
TOTAL	**(293)**	**(367)**
dont division Automobile et Autres activités	(186)	*(226)*

B. Autres produits et charges à caractère financier

(en millions d'euros)	2017	2016
Produits nets des actifs financiers sur engagements de retraite	21	26
Autres produits financiers	100	177
PRODUITS À CARACTÈRE FINANCIER	**121**	**203**
Charges nettes sur engagements de retraite	(20)	(27)
Variation de la part inefficace des instruments financiers	(28)	(45)
Autres frais financiers	(148)	(163)
CHARGES À CARACTÈRE FINANCIER	**(196)**	**(235)**

12.3. POSITION FINANCIÈRE NETTE (ENDETTEMENT NET) DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

L'endettement net des activités industrielles et commerciales est un indicateur financier non défini par les normes IFRS. Selon la définition du Groupe, il correspond aux passifs financiers, nets des actifs financiers qui sont donnés en garantie ou qui pourront être mobilisés pour le remboursement de ces passifs ainsi que ceux qui sont affectés à des dépenses spécifiques des sociétés industrielles et commerciales. Cette définition est inchangée depuis la première application des normes IFRS dans le Groupe. La part de ces actifs financiers non mobilisables rapidement n'est pas prise en compte dans la sécurité financière (cf. Note 12.4).

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

A. Composition de la position financière nette (endettement net)

(en millions d'euros)	31/12/2016	Variation de la trésorerie	Variation de périmètre	Réévaluation sur situation nette	Variations de change	Autres variations	31/12/2017
Passifs financiers non courants	(4 526)	(960)	(82)	-	23	767	(4 778)
Passifs financiers courants	(1 661)	604	(812)	(1)	91	(752)	(2 531)
Autres actifs financiers non courants	685	(19)	(157)	(10)	(11)	(1)	487
Actifs financiers courants	629	344	301	1	(17)	11	1 269
Placements financiers	110	55	-	-	-	-	165
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 576	6	-	-	-	-	11 582
(ENDETTEMENT NET) POSITION FINANCIÈRE NETTE [1]	**6 813**	**30**	**(750)**	**(10)**	**86**	**25**	**6 194**
Dont position hors Groupe	6 804						6 186
Dont position vis-à-vis des sociétés de financement	9						8
(1) Dont secteurs Automobile Peugeot Citroën DS, Opel Vauxhall et autres activités	**7 288**						**6 840**

B. *Variation de la position financière nette (endettement net)*

Le Groupe a poursuivi sa gestion du risque de liquidité telle que décrite dans la Note 12.7.A visant à une politique de refinancement proactive et de gestion prudente de la trésorerie.

Les sociétés industrielles et commerciales ont légèrement diminué leur position financière nette sur l'exercice.

Les flux d'exploitation de l'année ont représenté une ressource de trésorerie de 5 213 millions d'euros, résultant d'une marge brute d'autofinancement positive de 5 205 millions d'euros et d'une légère augmentation des actifs et passifs d'exploitation de 8 millions d'euros. Cette augmentation est analysée en Note 6.4.A.

Les investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 4 020 millions d'euros. Les autres besoins nets d'investissement et de financement de l'année s'élèvent à 1 253 millions d'euros. Ce montant comprend notamment le versement de 431 millions de dividendes aux actionnaires de Peugeot S.A., de 129 millions d'euros aux actionnaires minoritaires des filiales du Groupe PSA, ainsi que 774 millions d'euros d'augmentation de capital et acquisitions de sociétés consolidées et de titres de participation.

Les autres ressources financières de l'exercice ont été constituées par les augmentations de capital consécutives notamment à la conversion de Bons de Souscription en Actions, pour un montant de 288 millions d'euros.

L'ensemble de ces flux ont conduit à une diminution maîtrisée de la position financière nette de 619 millions d'euros qui se décompose de la manière suivante :

- une augmentation de la trésorerie de 153 millions d'euros ;
- une hausse de l'endettement net hors trésorerie de 43 millions d'euros détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	**2017**	**2016**
Augmentation des emprunts	1 046	1 262
Remboursement des emprunts et conversions d'obligations	(731)	(2 921)
(Augmentation) Diminution des actifs financiers non courants	169	(70)
(Augmentation) Diminution des actifs financiers courants	(548)	160
Augmentation (Diminution) des passifs financiers courants	107	21
	43	**(1 548)**
Flux vers les activités de financement	*(1)*	*(443)*
TOTAL	**42**	**(1 991)**

L'augmentation des emprunts pour 1 046 millions d'euros comprennent notamment l'émission le 23 mars 2017 de deux emprunts obligataires de 600 millions d'euros et 100 millions d'euros par Peugeot S.A., et l'emprunt de 250 millions d'euros souscrit le 2 février 2017 par PSA Automobiles S.A. auprès de la Banque Européenne d'Investissement (cf. Note 12.6.A).

Les remboursements d'emprunts pour 731 millions d'euros comprennent notamment (cf. Note 12.6.A) le remboursement à l'échéance de juillet 2017 par Peugeot S.A. de l'emprunt obligataire 2012 de 304 millions d'euros.

Par ailleurs, les variations non cash ont représenté une hausse de l'endettement net du Groupe de 729 millions d'euros.

12.4. SÉCURITÉ FINANCIÈRE

La sécurité financière correspond à la trésorerie disponible, aux actifs financiers mobilisables rapidement et aux lignes de crédit non tirées.

Les actifs financiers courants et non courants pris en compte dans la sécurité financière s'élèvent respectivement à 1 241 millions d'euros (585 millions d'euros au 31 décembre 2016) et à 334 millions d'euros (503 millions d'euros au 31 décembre 2016), soit un total de 1 575 millions d'euros (1 088 millions d'euros au 31 décembre 2016).

(en millions d'euros)	**Notes**	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Trésorerie [1]	*12.5.C*	11 582	11 576
Placements financiers	*12.5.B*	165	110
Actifs financiers courants et non courants		1 575	1 088
Total		**13 322**	**12 774**
Lignes de crédit (non tirées) - hors Faurecia		3 000	3 000
Lignes de crédit (non tirées) - Faurecia		1 200	1 200
TOTAL SÉCURITÉ FINANCIÈRE		**17 522**	**16 974**
dont Faurecia		*2 849*	*2 840*

(1) Dont 43 millions d'euros sur l'Argentine (12 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Lignes de crédit syndiquées non tirées

Les sociétés industrielles et commerciales bénéficient, dans le cadre des lignes de crédits renouvelables dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 2021, de possibilités d'emprunts complémentaires dans les limites suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Peugeot S.A. et GIE PSA Trésorerie	3 000	3 000
Faurecia	1 200	1 200
LIGNES DE CRÉDITS CONFIRMÉES NON TIRÉES	**4 200**	**4 200**

La ligne de crédit de Peugeot S.A. et du GIE PSA Trésorerie est composée de deux tranches d'un montant respectif de 2 000 millions d'euros et 1 000 millions d'euros, toutes deux à échéance novembre 2020.

Aucun tirage n'est effectué sur cette ligne au 31 décembre 2017.

Le tirage de cette ligne est conditionné au respect :

- d'un niveau d'endettement net des sociétés industrielles et commerciales n'excédant pas 6 milliards d'euros ;
- d'un ratio dettes nettes des sociétés industrielles et commerciales sur capitaux propres du Groupe inférieur à 1.

La dette nette des sociétés industrielles et commerciales est définie et présentée en Note 12.3. Les capitaux propres du Groupe sont ceux figurant sur la ligne « Total des capitaux propres » du passif.

Ces deux covenants étaient respectés au 31 décembre 2017.

Les possibilités d'emprunts complémentaires de Faurecia, indépendantes de celles de Peugeot S.A., résultent d'une ligne de crédit syndiqué signée le 15 décembre 2014, d'une seule tranche de 1 200 millions d'euros à échéance décembre 2019. À la suite de la signature d'un avenant le 24 juin 2016, l'échéance a été portée au 24 juin 2021. Au 31 décembre 2017, cette facilité de crédit n'était pas tirée.

12.5. DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS

A. Autres actifs financiers non courants et courants

	31/12/2017		31/12/2016	
(en millions d'euros)	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Prêts et créances	255	1 261	285	627
Actifs financiers classés en « juste valeur par résultat »	223	-	380	-
Instruments dérivés	9	8	20	2
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS (VALEURS NETTES)	**487**	**1 269**	**685**	**629**

B. Placements financiers

Les placements financiers sont les excédents de trésorerie dont la maturité résiduelle et l'intention de gestion sont inférieures à douze mois, pour un montant de 165 millions d'euros (110 millions d'euros au 31 décembre 2016).

C. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond principalement aux liquidités sur compte courant bancaire et exclut les découverts bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les placements de trésorerie et les titres de créances négociables qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme de moins de trois mois conformément à IAS 7.

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Parts d'OPCVM et titres de créances négociables	8 719	8 389
Comptes courants bancaires et caisses	2 863	3 187
Total activités industrielles et commerciales	**11 582**	**11 576**
Part déposée auprès des activités de Financement	*(8)*	*(8)*
TOTAL	**11 574**	**11 568**

La trésorerie intègre les fonds en provenance notamment des passifs financiers contractés pour assurer les besoins de financement futurs (cf. Note 12.3.A).

Au 31 décembre 2017, les équivalents de trésorerie sont composés principalement d'OPCVM monétaires pour 4 610 millions d'euros, de dépôts bancaires et bons monétaires au jour le jour pour 1 489 millions d'euros et de billets de trésorerie pour 104 millions d'euros.

Ils constituent des « Fonds monétaires Court Terme » conformément à la définition du *Committee of European Securities Regulators* (CESR).

12.6. DÉTAIL DES PASSIFS FINANCIERS

	Valeur au bilan au 31/12/2017		Valeur au bilan au 31/12/2016	
	Coût amorti ou juste valeur		Coût amorti ou juste valeur	
(en millions d'euros)	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts obligataires	3 835	651	3 706	393
Emprunts sur locations financement	147	27	143	23
Autres emprunts d'origine long terme	795	452	674	251
Autres financements à court terme et découverts bancaires	-	1 399	-	981
Instruments dérivés et autres	1	2	3	13
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	**4 778**	**2 531**	**4 526**	**1 661**

A. Principales opérations de financement de l'exercice

La politique de gestion des risques financiers est décrite en Note 12.7.A.

Les principales opérations de l'exercice sont les suivantes :

Émissions obligataires et autres emprunts émis par les sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia)

Le 23 mars 2017, Peugeot S.A. a procédé à l'émission de deux emprunts obligataires de 600 millions d'euros et 100 millions d'euros à échéance mars 2024, assorti d'un coupon annuel de 2 %.

Le 2 février 2017, PSA Automobiles S.A. a souscrit auprès de la Banque Européenne d'Investissement un emprunt de 250 millions d'euros à échéance février 2024 assorti d'un coupon annuel de 1,5 %.

En juillet 2017, Peugeot S.A. a procédé au remboursement à l'échéance de l'emprunt obligataire de 304 millions d'euros.

B. Caractéristiques des emprunts obligataires et autres emprunts

	Valeur au bilan au 31/12/2017		Monnaie d'émission	Échéance
(en millions d'euros)	Non courants	Courants		
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia)				
Emprunt obligataire 2003 - 600 millions d'euros	825	10	EUR	T3/2033
Emprunt obligataire 2013 - 559 millions d'euros	-	592	EUR	T1/2018
Emprunt obligataire 2013 - 430 millions d'euros	429	27	EUR	T1/2019
Emprunt obligataire 2016 - 500 millions d'euros	497	9	EUR	T2/2023
Emprunt obligataire 2017 - 596 millions d'euros	596	9	EUR	T1/2024
Emprunt obligataire 2017 - 100 millions d'euros	101	2	EUR	T1/2024
Faurecia				
Emprunt obligataire 2015 - 700 millions d'euros	694	1	EUR	T2/2022
Emprunt obligataire 2016 - 700 millions d'euros	693	1	EUR	T2/2023
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES	**3 835**	**651**		
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia) - emprunts en euros				
Emprunts BEI [1] - 250 millions d'euros	241	-	EUR	T1/2024
Emprunts BEI - 300 millions d'euros	-	59	EUR	2018
Emprunts FDES [1] - Zéro coupon	24	-	EUR	T1/2020
Emprunts divers - Maroc	13	-	EUR	2021 à 2025
Emprunts divers - Iran	-	5	EUR	2018
Emprunts divers - Espagne	119	19	EUR	2018 à 2026
Emprunts divers - Russie	13	12	EUR	2018 à 2021
Emprunts divers - France	56	-	EUR	
Emprunts divers [2]	22	193	EUR	
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia) - emprunts en devises				
Emprunts divers - Brésil	103	48	BRL	2018 à 2024
Emprunts divers - Russie	2	5	RUB	T2/2019
Autres emprunts	6	62	nc	nc
Faurecia				
Autres emprunts	196	49	EUR	2018 à 2019
TOTAL AUTRES EMPRUNTS D'ORIGINE LONG TERME	**795**	**452**		

(1) BEI : Banque Européenne d'Investissement ; FDES : Fonds de Développement Économique et Social.
(2) Concerne le secteurAutomobile Opel Vauxhall.

C. Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

(en millions d'euros)	Monnaie d'émission	Solde au bilan 31/12/2017	Solde au bilan 31/12/2016
Billets de trésorerie	EUR	80	-
Crédits à court terme	N/A	464	363
Banques créditrices	N/A	332	356
Paiements émis [1]	N/A	93	112
Dette d'affacturage sur cessions non déconsolidantes	N/A	430	150
TOTAL		**1 399**	**981**

(1) Il s'agit de paiements en attente de débit des comptes de banque, leur échéance correspondant aux jours bancaires non ouvrés.

D. Emprunts sur locations capitalisées

La valeur actualisée des loyers futurs des contrats de location financement, est la suivante par échéance :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Inférieur à 1 an	31	45
1 à 5 ans	76	49
Années ultérieures	77	79
	184	**173**
Moins frais financiers inclus	(10)	(7)
VALEUR ACTUALISÉE DES LOYERS FUTURS	**174**	**166**
Dont courant	27	23
Dont non courant	147	143

E. Financement par cessions de créances

Les secteurs Automobile et le groupe Faurecia assurent une partie de leur financement par des contrats de cessions de créances commerciales à des établissements financiers. Le financement des créances sur les réseaux de distribution des secteurs Automobile auprès des sociétés financières en partenariat avec Santander et BNP Paribas s'élève à 6 982 millions d'euros (4 619 millions d'euros en 2016).

Les créances cédées sont décomptabilisées lorsqu'elles répondent aux critères décrits en Note 6.2.

Les autres financements par cessions de créances sont les suivants :

	31/12/2017		31/12/2016	
(en millions d'euros)	Total cédé à des institutions financières hors Groupe	Dont part cédée et maintenue à l'actif du Groupe	Total cédé à des institutions financières hors Groupe	Dont part cédée et maintenue à l'actif du Groupe
Part financée par des établissements financiers tiers				
Part financée [1]	**3 094**	**456**	***2 266***	***83***
› dont groupe Faurecia	833	68	864	27

(1) La part financée des créances correspond à celle qui a donné lieu à réception de trésorerie.

Peugeot S.A. a cédé et décomptabilisé sur l'exercice sa créance détenue sur l'État français au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), pour un total de 80 millions d'euros. La trésorerie reçue au 31 décembre 2017 s'élève à 80 millions d'euros.

Par ailleurs, Faurecia a cédé et décomptabilisé sur l'exercice sa créance détenue sur l'État français au titre du crédit d'impôt recherche (CIR) et du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour un total de 57 millions d'euros. La trésorerie reçue au 31 décembre 2017 s'élève à 57 millions d'euros.

Les opérations de cession de créances constituent des financements courants.

En dehors des opérations courantes de cession de créances, aucune opération ponctuelle n'a été réalisée en décembre 2017.

12.7. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A. Politique de gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à des risques de liquidité, ainsi qu'à des risques de taux, de contrepartie, de change et à d'autres risques de marché liés notamment aux variations des prix des matières premières et aux variations des marchés actions. La politique de gestion des risques financiers du Groupe s'appliquera pleinement en 2018 aux opérations des entités Opel Vauxhall.

(1) Risque de liquidité

Compte tenu de l'environnement économique actuel, afin de répondre aux besoins généraux du Groupe et notamment de financer son activité et ses projets de développement, le Groupe a poursuivi une politique de financement proactive et diversifiée, et de gestion prudente des liquidités. La stratégie de financement est définie par le Directoire, et mise en œuvre sous l'impulsion du Directeur financier du Groupe avec la Direction du *Corporate Finance* et de la trésorerie, puis présentée au Comité Financier et d'Audit du Conseil de Surveillance. Le Comité mensuel de Trésorerie et de Change présidé par le Directeur financier du Groupe suit les prévisions de trésorerie et les besoins de financement du Groupe, les charges et produits financiers, ainsi que le niveau de sécurité financière. Le plan de financement est mis en œuvre par la Direction du *Corporate Finance* et de la trésorerie.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe :

- engage une gestion active de sa dette par des émissions ou rachats d'emprunts obligataires ;
- a recours à des emprunts bancaires en France et à l'étranger ;
- réalise des cessions de créances ;
- met en place des lignes de crédit confirmées de sécurité financière ;
- et le cas échéant, procède à l'émission d'emprunts obligataires convertibles.

Par ailleurs, le Groupe pourrait se financer par augmentation de capital.

Cette politique de financement lui permet de saisir des opportunités de marché pour se financer par anticipation et optimiser ainsi sa sécurité financière.

Au 31 décembre 2017, la position financière nette des sociétés industrielles et commerciales est de 6 194 millions d'euros contre une position financière nette de 6 813 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le détail de la position financière nette est présenté en Note 12.3.A, et son évolution en Note 12.3.B. Les échéances de remboursement des passifs financiers sont présentées dans le tableau ci-après. En juin 2010, Peugeot S.A. a mis en place un programme EMTN d'une enveloppe de 5 milliards d'euros dont 2,2 milliards d'euros ont été tirés à fin décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, les sociétés industrielles et commerciales disposent d'une sécurité financière de 17 522 millions d'euros (cf. Note 12.4) contre 16 974 millions d'euros à fin décembre 2016.

Elle couvre l'ensemble des besoins de financement des douze prochains mois prévus à ce jour des activités industrielles et commerciales.

Échéancier contractuel des passifs financiers des activités industrielles et commerciales

Le tableau ci-après présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants nominaux ainsi que les flux futurs d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables ou indexés sont fixés sur la base des données de marchés à la clôture.

			Échéancier contractuel non actualisé					
31/12/2017 *(en millions d'euros)*	**Valeur actif**	**Valeur passif**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**> 5 ans**
Passifs financiers								
Emprunts obligataires - hors intérêts								
Hors Faurecia		(3 006)	(776)	(430)	-	-	-	(1 800)
Faurecia		(1 436)	(36)	-	-	-	(700)	(700)
Autres emprunts à long terme - hors intérêts								
Hors Faurecia		(1 002)	(384)	(72)	(75)	(110)	(42)	(319)
Faurecia		(196)	(40)	(7)	(132)	(7)	(5)	(5)
Total des emprunts obligataires et autres emprunts								
Hors Faurecia		(4 008)	(1 160)	(502)	(75)	(110)	(42)	(2 119)
Faurecia		(1 632)	(76)	(7)	(132)	(7)	(705)	(705)
Total des intérêts sur emprunts obligataires et autres emprunts								
Hors Faurecia		(91)	(91)	-	-	-	-	-
Faurecia		(2)	(2)	-	-	-	-	-
Emprunts sur locations financement		**(147)**	**(147)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Fonds de participation des salariés		**(1)**	**(1)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments dérivés								
Total des instruments dérivés	**297**	**(210)**	**87**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**297**	**(6 091)**	**(1 390)**	**(509)**	**(207)**	**(117)**	**(747)**	**(2 824)**

Covenants

Les emprunts portés par les sociétés industrielles et commerciales hors Faurecia ne comportent pas de clauses spécifiques d'exigibilité anticipée liées à des notations de crédit minimales. Dans certains cas, les emprunts des sociétés industrielles et commerciales comportent des clauses imposant à la société emprunteuse de donner aux organismes prêteurs certaines garanties classiques dans le secteur Automobile. Il s'agit notamment :

- de clauses de *negative pledge* par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins certaines exceptions ;
- de clauses de *material adverse changes* en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques ;
- de clauses de *pari passu* prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de « défauts croisés » qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Par ailleurs, les emprunts octroyés par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sont conditionnés à la réalisation des projets qu'ils financent et impliquent, pour certains d'entre eux, le nantissement minimum d'actifs financiers.

Toutes les clauses sont respectées en 2017.

Le tirage de ligne de crédit syndiqué signée en avril 2014 pour un montant de 3 milliards d'euros et amendée en novembre 2015 (cf. Note 12.4) est conditionné au respect :

- d'un niveau de dette nette des sociétés industrielles et commerciales inférieur à 6 milliards d'euros ;
- d'un ratio dette nette des sociétés industrielles et commerciales sur capitaux propres du Groupe inférieur à 1.

La dette nette des sociétés industrielles et commerciales est définie et présentée en Note 12.3. Les capitaux propres du Groupe sont ceux figurant sur la ligne « total des Capitaux Propres » du Passif.

La ligne de crédit syndiqué signée le 15 décembre 2014 par Faurecia et amendée en juin 2016, d'une seule tranche de 1 200 millions d'euros à échéance juin 2021 (cf. Note 12.4) ne contient qu'une seule clause restrictive en matière de ratios financiers.

Dette Nette [1]/EBITDA [2] maximum	**2,50**

(1) Endettement net consolidé.
(2) Résultat Opérationnel Courant de Faurecia, majoré des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.

Le respect de ce ratio conditionne la disponibilité du crédit. Au 31 décembre 2017, cette condition était respectée.

(2) Risque de taux

Les créances et dettes commerciales sont à court terme et leur valeur n'est pas affectée par le niveau des taux d'intérêts.

Les excédents et besoins de trésorerie des activités industrielles et commerciales, hors Équipement automobile, sont pour l'essentiel centralisés auprès du GIE PSA Trésorerie qui place les excédents nets sur les marchés financiers. Ces placements sont indexés sur des taux variables, ou sur des taux fixes.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales, hors Équipement automobile, correspond principalement à des ressources longues à taux fixe. La part à taux variable est de 2 %, calculé sur la base du nominal des emprunts.

Faurecia gère de façon autonome et centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la Direction du financement et de la trésorerie de Faurecia, sous la responsabilité de sa Direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement. Une partie significative de dette brute (crédit syndiqué lorsqu'il est tiré, emprunts à court terme, contrats de cession de créances, billets de trésorerie le cas échéant) étant à taux variable ou renouvelable, la politique de couverture mise en œuvre a pour objectif de limiter l'effet de la variation des taux courts sur le résultat du Groupe. Cette couverture se fait essentiellement au moyen de *swaps* de taux, en euros. Afin de tirer parti de taux historiquement bas, des couvertures de taux à deux et trois ans ont été mises en place pour couvrir contre une hausse des taux une part des intérêts d'emprunts à taux variable payables au cours de 2018 et du premier trimestre de 2019.

Depuis 2008, une partie des instruments dérivés de Faurecia sont qualifiés de couverture selon les règles définies par la norme IAS 39. Les autres instruments dérivés achetés par Faurecia, bien qu'ils correspondent économiquement à une couverture du risque de taux sur l'endettement financier, ne sont pas qualifiés de couverture au sens de la norme IAS 39.

La couverture de flux de trésorerie sur le risque de taux concerne exclusivement Faurecia.

La position nette de risque de taux pour les activités industrielles et commerciales est la suivante :

		31/12/2017			
(en millions d'euros)		**Du jour le jour à 1 an**		**De 2 à 5 ans**	**Supérieur à 5 ans**	**Total**
	Taux Fixe	1 484	90	241	1 815
Total actifs	Taux Variable	11 565	-	-	11 565
	Taux Fixe	(2 405)	(1 403)	(3 015)	(6 823)
Total passifs	Taux Variable	-	(213)	-	(213)
	TAUX FIXE	**(921)**	**(1 313)**	**(2 774)**	**(5 008)**
POSITION NETTE AVANT GESTION	**TAUX VARIABLE**	**11 565**	**(213)**	**-**	**11 352**
	Taux Fixe	(415)	383	-	(32)
Instruments financiers dérivés	Taux Variable	415	(383)	-	32
	TAUX FIXE	**(1 336)**	**(930)**	**(2 774)**	**(5 040)**
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**TAUX VARIABLE**	**11 980**	**(596)**	**-**	**11 384**

		31/12/2016			
(en millions d'euros)		**Du jour le jour à 1 an**	**De 2 à 5 ans**	**Supérieur à 5 ans**	**Total**
	Taux Fixe	824	109	386	1 319
Total actifs	Taux Variable	11 490	-	50	11 540
	Taux Fixe	(736)	(1 351)	(2 806)	(4 893)
Total passifs	Taux Variable	(1 077)	(36)	-	(1 113)
	TAUX FIXE	**88**	**(1 242)**	**(2 420)**	**(3 574)**
POSITION NETTE AVANT GESTION	**TAUX VARIABLE**	**10 413**	**(36)**	**50**	**10 427**
	Taux Fixe	(79)	(436)	-	(515)
Instruments financiers dérivés	Taux Variable	79	436	-	515
	TAUX FIXE	**9**	**(1 678)**	**(2 420)**	**(4 089)**
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**TAUX VARIABLE**	**10 492**	**400**	**50**	**10 942**

(3) Risque de contrepartie et risque de crédit

Pour la division Automobile, la solvabilité des clients fait l'objet d'une attention particulière. Les relations avec les réseaux de distribution des marques Peugeot et Citroën sont gérées dans le cadre des relations avec Banque PSA Finance décrite ci-dessous. Les paiements des autres clients font l'objet de mécanismes de sécurisation avec des contreparties de premier plan validées en Comité de Trésorerie.

Pour Faurecia, le risque de contrepartie porte essentiellement sur des grands constructeurs automobiles dont la solvabilité fait l'objet d'un suivi individualisé.

Les autres risques de contrepartie portent sur les placements de trésorerie et les opérations de produits dérivés de change, de taux ou de matières. Pour ces deux types d'opérations, ne sont retenus que des partenaires de premier plan validés en Comité de Trésorerie. Les risques sont encadrés par un dispositif de limites : leur montant et leur maturité sont plafonnés selon des critères intégrant notamment le résultat d'une analyse financière propre, la notation des agences et le montant des capitaux propres.

Les placements de trésorerie sont soit engagés directement sur des titres de créances de contreparties validées, soit dans des OPCVM ou des dépôts. Les placements en titres de créances négociables portent essentiellement sur des titres émis par des établissements financiers de premier plan, et dans une moindre mesure par des entreprises non financières. Le choix des OPCVM est limité par des minima de *rating* et des maxima de maturité des sous-jacents, et le montant des placements est plafonné en fonction de l'encours sous gestion.

Les opérations de produits dérivés sont négociées dans des accords-cadres de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA) ou de la Fédération Bancaire Française (FBF), et font, pour les contreparties les plus actives, l'objet de procédures d'appels de marge ajustés toutes les semaines.

(4) Risque de change

Les sociétés industrielles et commerciales gèrent leurs positions de change sur les transactions en devises, avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités monétaires. La gestion du risque de change de la division Automobile est centralisée pour l'essentiel au sein de PSA International S.A. (PSAI) sous la responsabilité de la Direction générale. Dans le cadre de sa gestion, PSAI ne souscrit que des produits standards régis par les conventions internationales de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA).

Cette gestion consiste à minimiser les écarts de change comptables pour la division Automobile, avec une couverture systématique dès l'enregistrement des factures libellées en devises.

La gestion du risque de change est basée sur un principe de facturation des entités de production aux entités de commercialisation dans la monnaie locale de ces dernières (sauf cas exceptionnel ou contrainte réglementaire). Ces facturations inter-sociétés font également l'objet de couvertures de change à terme. Sauf exception, les prêts intragroupe en devise des sociétés de la division Automobile font également l'objet de couverture.

La politique de change intègre la couverture des flux futurs pour la division Automobile. Elle consiste à couvrir les principales expositions nettes des devises G10. Des règles de gouvernance et un processus décisionnel strict encadre ces couvertures. Elles sont qualifiées de ***cash flow hedge*** au sens des normes comptables IAS 39. L'horizon maximum de ces couvertures est de deux ans. Les ratios de couverture dépendent de la maturité.

Au 31 décembre 2017, la division Automobile détient des couvertures de flux futurs sur les devises suivantes : GBP, CHF, PLN, CNY, KRW et JPY.

Le Groupe n'a pas de couverture d'investissement net à l'étranger.

Dans le cadre de son activité propre, PSAI effectue dans des limites strictes et contrôlées, des transactions hors couverture sur des produits de change. Ces opérations, qui sont les seules de cette nature réalisées par les sociétés du Groupe ont des effets peu significatifs sur le résultat consolidé du Groupe.

La méthode utilisée pour détecter et gérer les risques de marché est celle de la *Value at Risk* (VAR) historique. Les données utilisées par la VAR historique sont les volatilités et les cours des différentes devises depuis début 2011. La VAR représente la perte potentielle maximale de notre portefeuille selon un niveau de confiance. Les niveaux de confiance mesurés sont de 95 % et de 99 %. Pour les deux niveaux de confiance, les résultats de la VAR historique sur le portefeuille existant au 31 décembre 2017 ont conclu à un impact non significatif sur le résultat du Groupe. Cette méthode suppose que la VAR future se comporte comme la VAR passée. Elle ne serait pas représentative de pertes dans le cas d'événements extrêmes.

Faurecia couvre de façon autonome et centralisée le risque de change de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen principalement d'opérations à terme ou optionnelles ainsi que de financement en devises. Cette gestion est mise en œuvre par la Direction du financement et de la trésorerie de Faurecia, sous la responsabilité de sa Direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un comité de gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement. Les transactions futures sont couvertes sur la base des flux prévisionnels établis lors de la préparation des budgets et validés par la direction. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de ***cash flow hedge***, lorsqu'il existe une relation de couverture au sens de la norme IAS 39. Les filiales hors de la zone euro bénéficient de prêts intragroupe dans leur monnaie de fonctionnement. Ces prêts étant refinancés en euros, le risque de change est couvert au moyen de *swaps*.

Exposition nette au risque de change des activités industrielles et commerciales pour les devises sur lesquelles des positions sont ouvertes au 31 décembre

La position nette des activités industrielles et commerciales dans les principales devises étrangères par rapport à l'euro est la suivante :

	31/12/2017								
(en millions d'euros)	**GBP**	**JPY**	**USD**	**PLN**	**CHF**	**RUB**	**CZK**	**Autres**	**Total**
Total actifs	225	81	859	29	260	62	140	469	2 125
Total passifs	(84)	(39)	(38)	(7)	(3)	(23)	(215)	(36)	(445)
Transactions futures	1 775	(241)	30	5	388	13	(53)	(448)	1 469
Exposition sur engagements de couverture de frais fixes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE AVANT GESTION	**1 916**	**(199)**	**851**	**27**	**645**	**52**	**(128)**	**(15)**	**3 149**
Instruments financiers dérivés	(1 882)	197	(773)	(30)	(645)	(35)	67	(73)	(3 174)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**34**	**(2)**	**78**	**(3)**	**-**	**17**	**(61)**	**(88)**	**(25)**

	31/12/2016								
(en millions d'euros)	**GBP**	**JPY**	**USD**	**PLN**	**CHF**	**RUB**	**CZK**	**Autres**	**Total**
Total actifs	233	50	534	19	284	50	117	218	1 505
Total passifs	(70)	(12)	(7)	(19)	(1)	(53)	(193)	(15)	(370)
Transactions futures	(34)	(105)	89	(60)	289	13	(50)	(104)	38
Exposition sur engagements de couverture de frais fixes	-	(55)	-	-	-	-	-	-	(55)
POSITION NETTE AVANT GESTION	**129**	**(122)**	**616**	**(60)**	**572**	**10**	**(126)**	**99**	**1 118**
Instruments financiers dérivés	(148)	67	(588)	55	(572)	6	43	(112)	(1 249)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**(19)**	**(55)**	**28**	**(5)**	**-**	**16**	**(83)**	**(13)**	**(131)**

Dans l'hypothèse d'une variation de 5 % du cours de clôture de chacune des principales devises sur lesquelles les activités industrielles et commerciales ont une exposition au risque de change ouverte au 31 décembre 2017 (voir tableau ci-dessus), les incidences sur le résultat avant impôt et les incidences directes sur les capitaux propres seraient, respectivement, les suivantes :

(en millions d'euros)	**JPY/EUR**	**PLN/EUR**	**CNY/EUR**	**USD/CAD**	**CZK/EUR**	**USD/DZD**	**CNY/USD**	**Autres**
Hypothèses de variation du couple devises	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
Impact sur le résultat avant impôt	-	1	-	-	3	3	-	1
Impact sur les capitaux propres	5	3	-	-	3	-	-	-

La position nette des activités industrielles et commerciales dans les principales devises étrangères par rapport aux autres devises est la suivante :

	31/12/2017					
(en millions d'euros)	**UAH/USD**	**USD/CAD**	**USD/BRL**	**USD/ARS**	**USD/DZD**	**CNY/USD**
Total actifs	-	-	72	18	-	5
Total passifs	(11)	-	(58)	(197)	-	-
Position nette avant gestion	**(11)**	**-**	**14**	**(179)**	**-**	**5**
Instruments financiers dérivés	-	-	(19)	180	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**(11)**	**-**	**(5)**	**1**	**-**	**5**

	31/12/2016					
(en millions d'euros)	**UAH/USD**	**USD/CAD**	**USD/BRL**	**USD/ARS**	**USD/DZD**	**CNY/USD**
Total actifs	-	-	91	23	-	25
Total passifs	(4)	-	(36)	(174)	(83)	-
Position nette avant gestion	**(4)**	**-**	**55**	**(151)**	**(83)**	**25**
Instruments financiers dérivés	-	-	(54)	153	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**(4)**	**-**	**1**	**2**	**(83)**	**25**

(5) Risque matières premières

Les risques matières encourus sont suivis pour la division Automobile conjointement par la Direction des achats et PSA International S.A. (PSAI) en charge des couvertures des risques de change et matières, et de façon autonome pour Faurecia. Pour la division Automobile, ils font l'objet d'une revue trimestrielle dans le cadre d'un Comité Métal présidé par le Directeur financier du Groupe. Le Comité Métal suit les résultats des couvertures en place, fait le point sur chacune des matières premières cotées pouvant avoir un impact significatif sur le résultat opérationnel et arrête des niveaux cibles de couverture en volume et en prix, sur un horizon pouvant aller jusqu'à trois ans. Les ratios de couverture dépendent de la maturité. La réalisation d'une opération de couverture de flux futurs est subordonnée à sa qualification à la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39, sauf dans certains cas validés par le Directoire et présentés au Conseil de Surveillance.

Les coûts de production de la division Automobile et de Faurecia sont exposés aux variations de prix de certaines matières premières, soit par leurs achats directs, soit indirectement par l'impact de ces variations sur les coûts de leurs fournisseurs. Ces matières premières sont, soit des produits industriels négociés de gré à gré, tels que l'acier ou les matières plastiques, soit des produits cotés directement sur des marchés organisés, tels que l'aluminium, le cuivre, le plomb ou les métaux précieux, auquel cas les prix de transaction des matières ou des composants achetés sont fixés par référence directe aux cours cotés sur ces marchés.

Le Groupe couvre une partie du risque matières premières cotées de la division Automobile à l'aide d'instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés. Ces couvertures visent à minimiser les impacts de variation des prix des matières des opérations physiques d'achat pour les besoins de la production.

Sur l'exercice 2017, les couvertures ont concerné l'aluminium, le cuivre, le plomb, le platine et le palladium.

Pour la division Automobile, si les prix des métaux de base (Aluminium, Cuivre et Plomb) augmentaient (baissaient) de 23 % et les prix des métaux précieux (Platine et Palladium) augmentaient (baissaient) de 24 %, l'impact des instruments de couverture détenus à la clôture 2017 aurait été une hausse (baisse) de 59 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2017 (contre 75 millions d'euros à fin 2016). Les instruments de couvertures de risque matières étant qualifiés de couverture de flux de trésorerie au sens IAS 39, le résultat du Groupe n'aurait pas été différent en cas de variation des prix des matières couvertes.

Les hypothèses de variation des prix des matières premières ont été fixées en fonction des volatilités historiques et implicites moyennes constatées sur les marchés des matières couvertes sur l'exercice écoulé.

Dans la mesure où les contrats de ventes de Faurecia avec ses clients ne prévoient pas de clauses d'indexation sur le cours des matières premières, Faurecia réduit le risque d'évolution défavorable du prix des matières premières grâce à une politique commerciale permanente de négociation avec ses clients et une gestion stricte des stocks. Faurecia n'a pas recours à des instruments dérivés pour la couverture de ses achats de matières premières et énergétiques.

B. Instruments de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan. Ils peuvent être désignés comme instruments de couverture si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Le Groupe utilise deux relations de couverture :

- **couverture de juste valeur :**

  La variation de juste valeur du dérivé est enregistrée en compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure de leur efficacité ;

- **couverture de flux futurs de trésorerie :**

  La partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en « résultat global ». La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en produits (ou en charges) à caractère financier. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts, lorsque ces derniers impactent le compte de résultat. La part efficace des variations de juste valeur des couvertures d'achats de matières premières n'impactent pas le coût d'entrée des stocks de matières premières.

Par ailleurs, le Groupe prend des couvertures de change pour se prémunir des variations de valeur des dettes et créances en devises. La variation de juste valeur de ces dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, venant compenser la variation en résultat des dettes et créances libellées en devises. Dans les cas où le Groupe a documenté la relation de couverture, la part inefficace est enregistrée en résultat financier.

Les instruments dérivés de couverture du risque de taux et de change sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux côtés sur le marché interbancaire (Euribor, etc.) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne. Les dérivés de couverture du risque matières font l'objet d'une évaluation externe.

(1) Information sur les notionnels couverts et sur la valeur des instruments de couverture

	31/12/2017					
	Valeur au bilan			Échéances		
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
› *Swaps* de devises, options de change et contrats de change à terme	53	(26)	278	278	-	-
› *Cross-currency swaps*	9	-	-	-	-	-
Couverture de flux futurs :						
› Options de change et contrats de change à terme	194	-	601	495	106	-
› *Cross-currency swaps*	-	-	13	-	13	-
Trading [1]	-	-	6 184	5 530	654	-
Total risque de change	**256**	**(26)**	**7 076**	**6 303**	**773**	**-**
Risque de taux						
Couverture de flux futurs :						
› *Swaps* de taux et options de taux	-	(176)	2	-	2	-
Total risque de taux	**-**	**(176)**	**2**	**-**	**2**	**-**
Risque matières						
Couverture de flux futurs :						
› *Swaps*	41	(8)	254	173	81	-
Total risque matières	**41**	**(8)**	**254**	**173**	**81**	**-**
TOTAL	**297**	**(210)**	**7 332**	**6 476**	**856**	**-**
Dont :						
TOTAL COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	**62**	**(26)**	**278**	**278**	**-**	**-**
TOTAL COUVERTURES DE FLUX FUTURS	**235**	**(184)**	**870**	**668**	**202**	**-**

(1) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Conformément à IAS 21, les dettes et créances libellées en devises devant être systématiquement réévaluées au taux de clôture avec effet en résultat, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de documentation de couverture qui aboutirait au même résultat.

Les instruments de couverture ne faisant pas l'objet de clauses de compensation en cas de défaut d'une des parties représentent une valeur non significative sur les secteurs Automobile.

	31/12/2016					
	Valeur au bilan			Échéances		
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
› *Swaps* de devises, options de change et contrats de change à terme	65	(41)	820	820	-	-
Couverture de flux futurs :						
› Options de change et contrats de change à terme	3	(7)	561	445	116	-
› *Cross-currency swaps*	-	-	22	-	22	-
Trading [1]	-	-	2 048	2 040	8	-
Total risque de change	**68**	**(48)**	**3 451**	**3 305**	**146**	**-**
Risque de Taux						
Couverture de flux futurs :						
› Options de taux	1	(2)	7	-	7	-
Total risque de taux	**1**	**(2)**	**7**	**-**	**7**	**-**
Risque matières						
Couverture de flux futurs :						
› *Swaps*	22	(3)	324	210	114	-
Total risque matières	**22**	**(3)**	**324**	**210**	**114**	**-**
TOTAL	**91**	**(53)**	**3 782**	**3 515**	**267**	**-**
Dont :						
TOTAL COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	**65**	**(41)**	**820**	**820**	**-**	**-**
TOTAL COUVERTURES DE FLUX FUTURS	**26**	**(12)**	**914**	**655**	**259**	**-**

(1) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IAS 39. Conformément à IAS 21 les dettes et créances libellées en devises devant être systématiquement réévaluées au taux de clôture avec effet en résultat, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de documentation de couverture qui aboutirait au même résultat.

(2) Information sur les impacts résultat et capitaux propres des instruments de couverture

(a) Impact des couvertures de flux futurs

(en millions d'euros)	2017	2016
Variation de part efficace en capitaux propres	39	(10)
Variation de part inefficace en résultat	(5)	(8)
Recyclage de part efficace en coût des biens et services vendus	(13)	(27)
Recyclage de part efficace en charges de financement	(9)	(36)

(b) Impact des couvertures de juste valeur

(en millions d'euros)	2017	2016
Variation de part inefficace en résultat	(23)	(37)
IMPACT NET SUR RÉSULTAT	**(23)**	**(37)**

Le résultat des couvertures sur emprunts présenté en Note 12.2.A enregistre également le résultat des couvertures non traitées en comptabilité de couverture selon les règles définies par IAS 39.

12.8. INSTRUMENTS FINANCIERS

A. Actifs et passifs financiers - définitions

Les actifs et passifs financiers au sens d'IAS 39 comprennent les postes listés dans le tableau en Note 12.8.E.

Le fait générateur de la comptabilisation au bilan est la date de transaction (i.e. d'engagement) et non la date de règlement.

B. Opérations en devises

En application d'IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés :

- en Résultat Opérationnel Courant pour les transactions commerciales de toutes les sociétés et pour les opérations de financement du groupe Banque PSA Finance ;
- en produit sur prêts et placements ou en charges de financement pour les transactions financières réalisées par les sociétés industrielles et commerciales.

C. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

La norme IAS 39 prévoit différentes méthodes d'évaluation en fonction de la nature des actifs financiers.

(1) Actifs financiers classés en « Juste valeur par résultat »

Les actifs financiers en « juste valeur par résultat » sont comptabilisés au bilan pour leur juste valeur et toute variation de celle-ci est comptabilisée en résultat de la période.

(2) Actifs financiers classés en « Prêts et Créances »

Les actifs financiers classés en « prêts et créances » sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Lorsque leurs échéances de paiement sont très courtes, leur juste valeur est assimilée à leur valeur au bilan, y compris les éventuelles dépréciations.

(3) Actifs financiers classés en « Actifs disponibles à la vente »

Les actifs financiers classés en « actifs disponibles à la vente » sont des actifs pouvant être conservés durablement ou cessibles à court terme. Ils sont comptabilisés au bilan pour leur juste valeur et les variations de celle-ci sont enregistrées directement en « résultat global ». Seules les pertes de valeurs jugées durables ou significatives sont enregistrées au compte de résultat de la période. Une perte de valeur est comptabilisée systématiquement en résultat en cas de diminution de valeur de plus de 50 % par rapport au coût d'acquisition ou sur au moins trois ans. Par ailleurs, une analyse spécifique est menée ligne à ligne en cas de diminution de valeur de plus de 30 % par rapport au coût d'acquisition ou sur au moins un an.

Les « titres de participation » sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition que le Groupe estime représenter leur juste valeur, sauf en cas de dépréciation.

Les « autres actifs non courants » correspondent aux parts que le Groupe détient dans le Fonds d'Avenir Automobile (FAA), un fonds commun de placement à risques créé sous l'impulsion de l'État dans le cadre du Pacte Automobile signé le 9 février 2009. La juste valeur correspond à la valeur liquidative en date de clôture.

D. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Lorsque le Groupe obtient des emprunts à taux bonifiés, le coût amorti de l'emprunt est calculé à l'aide d'un TIE reflétant un taux de marché, tandis que la subvention est comptabilisée selon sa finalité, comme une subvention d'investissement ou d'exploitation (en application d'IAS 20).

E. Instruments financiers inscrits au bilan

	31/12/2017		Ventilation par classe d'instruments				
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	487	487	223	-	255	-	9
Autres actifs non courants (1)	972	972	-	460	506	-	6
Clients des activités industrielles et commerciales	2 367	2 367	-	-	2 367	-	-
Autres débiteurs	2 636	2 636	-	-	2 362	-	274
Actifs financiers courants	1 269	1 269	-	-	1 261	-	8
Placements financiers	165	165	165	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 582	11 582	11 582	-	-	-	-
ACTIFS	**19 478**	**19 478**	**11 970**	**460**	**6 751**	**-**	**297**
Passifs financiers non courants	4 778	4 906	-	-	-	4 778	-
Autres passifs non courants (2)	100	100	-	-	95	-	5
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	13 362	13 362	-	-	13 362	-	-
Autres créanciers	7 878	7 878		-	7 675		203
Passifs financiers courants	2 531	2 505	-	-	-	2 529	2
PASSIFS	**28 649**	**28 751**	**-**	**-**	**21 132**	**7 307**	**210**

(1) Les autres actifs non courants excluent le montant des excédents d'actifs de retraites (cf. Note 9.1) qui ne sont pas des actifs financiers au sens de la norme IAS 39.
(2 Hors dette relative aux véhicules vendus avec clauses de rachat.

	31/12/2016		Ventilation par classe d'instruments				
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	685	685	380	-	285	-	20
Autres actifs non courants (1)	639	639	-	249	362	-	28
Clients des activités industrielles et commerciales	1 560	1 560	-	-	1 560	-	-
Autres débiteurs	1 763	1 763	-	-	1 722	-	41
Actifs financiers courants	629	629	-	-	627	-	2
Placements financiers	110	110	110	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 576	11 576	11 576	-	-	-	-
ACTIFS	**16 962**	**16 962**	**12 066**	**249**	**4 556**	**-**	**91**
Passifs financiers non courants	4 526	4 528	-	-	-	4 524	2
Autres passifs non courants (2)	162	162	-	-	140	-	22
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	9 352	9 352	-	-	9 352	-	-
Autres créanciers	5 366	5 366		-	5 349		17
Passifs financiers courants	1 661	1 667	-	-	-	1 649	12
PASSIFS	**21 067**	**21 075**	**-**	**-**	**14 841**	**6 173**	**53**

(1) Les autres actifs non courants excluent le montant des excédents d'actifs de retraites (cf. Note 9.1) qui ne sont pas des actifs financiers au sens de la norme IAS 39.
(2) Hors dette relative aux véhicules vendus avec clauses de rachat.

Une évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Groupe est effectuée dans la mesure où les données des marchés financiers permettent une estimation pertinente de leur valeur vénale dans une optique non liquidative. La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est donc basée sur les prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par le Groupe sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

F. *Information sur les actifs et passifs financiers comptabilisés en juste valeur*

(en millions d'euros)	31/12/2017 Instruments dérivés	31/12/2017 Juste valeur par résultat	31/12/2017 Actifs disponibles à la vente	31/12/2016 Instruments dérivés	31/12/2016 Juste valeur par résultat	31/12/2016 Actifs disponibles à la vente
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif						
Autres actifs financiers non courants	-	223	-	-	380	-
Placements financiers	-	165	-	-	110	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	11 582	-	-	11 576	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché						
Autres actifs financiers non courants	9	-	-	20	-	-
Autres actifs non courants	6	-	-	28	-	-
Autres débiteurs	274	-	-	41	-	-
Actifs financiers courants	8	-	-	2	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché						
Autres actifs financiers non courants	-	-	391	-	-	185
Autres actifs non courants	-	-	69	-	-	64
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	**297**	**11 970**	**460**	**91**	**12 066**	**249**

La variation de la juste valeur de niveau 3 ne comporte pas d'éléments significatifs.

(en millions d'euros)	31/12/2017 Instruments dérivés	31/12/2017 Juste valeur par résultat	31/12/2017 Autres dettes	31/12/2016 Instruments dérivés	31/12/2016 Juste valeur par résultat	31/12/2016 Autres dettes
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif						
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché						
Passifs financiers non courants	-	-	-	(2)	-	-
Autres passifs non courants	(5)	-	-	(22)	-	-
Autres créanciers	(203)	-	-	(17)	-	-
Passifs financiers courants	(2)	-	-	(12)	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché						
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	**(210)**	**-**	**-**	**(53)**	**-**	**-**

G. Information sur les actifs et passifs financiers non comptabilisés en juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2017		Niveau de juste valeur		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs					
Passifs financiers non courants	4 778	4 906	3 881	1 025	-
Passifs financiers courants	2 529	2 503	625	1 878	-

(en millions d'euros)	31/12/2016		Niveau de juste valeur		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs					
Passifs financiers non courants	4 524	4 526	3 702	824	-
Passifs financiers courants	1 649	1 655	395	1 260	-

H. Effet en résultat des instruments financiers

(en millions d'euros)	2017	Ventilation par classe d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Activités industrielles et commerciales						
Total produit d'intérêts	10	-	-	10	-	-
Total charge d'intérêts	(210)	-	-	-	(210)	-
Réévaluation [1]	(3)	32	-	(14)	18	(39)
Résultat de cession et dividendes	14	-	15	(1)	-	-
Dépréciation nette	(123)	-	(6)	(117)	-	-
TOTAL ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	**(312)**	**32**	**9**	**(122)**	**(192)**	**(39)**

(1) Pour les instruments classés en juste valeur par résultat, la réévaluation inclut les intérêts et dividendes reçus.

(en millions d'euros)	2016	Ventilation par classe d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Activités industrielles et commerciales						
Total produit d'intérêts	11	-	-	11	-	-
Total charge d'intérêts	(320)	-	-	-	(320)	-
Réévaluation [1]	81	84	-	1	1	(5)
Résultat de cession et dividendes	(138)	-	35	(173)	-	-
Dépréciation nette	-	-	(4)	4	-	-
TOTAL ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	**(366)**	**84**	**31**	**(157)**	**(319)**	**(5)**

(1) Pour les instruments classés en juste valeur par résultat, la réévaluation inclut les intérêts et dividendes reçus.

12.9. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Avals, cautions et garanties donnés	406	325
Actifs nantis, gagés ou hypothéqués	478	538
	884	**863**
Dont secteur Automobile Opel Vauxhall	*128*	

Actifs nantis, gagés ou hypothéqués

Ce poste inclut notamment les OAT nanties en faveur de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Lorsque les échéances des OAT sont décalées par rapport à l'échéancier des prêts, la couverture s'effectue en cash.

L'échéancier des actifs nantis, gagés ou hypothéqués est présenté dans le tableau suivant :

ÉCHÉANCIER

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
2017	-	435
2018	391	16
2019	6	44
2020	38	-
2021	-	-
Années ultérieures	43	43
TOTAL ACTIFS NANTIS, GAGÉS OU HYPOTHÉQUÉS	**478**	**538**
Total du bilan	57 505	45 153
Pourcentage	0,8 %	1,2 %

NOTE 13 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

13.1. PRINCIPES COMPTABLES

A. Actifs et passifs financiers - définitions

Les actifs et passifs financiers des activités de financement comprennent essentiellement des prêts et créances, des titres de placement et des dettes.

B. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

(1) Actifs financiers classés en « Juste valeur par résultat »

Les titres de placement sont comptabilisés en juste valeur par résultat s'ils font l'objet d'une couverture de taux. Les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat de la période et corrigées par les variations de juste valeur des ***swaps*** couvrant économiquement ces titres.

(2) Actifs financiers classés en « Prêts et Créances »

Ils correspondent aux encours de crédit nets accordés par Banque PSA Finance à sa clientèle. Ils comprennent hors effet de l'application de la comptabilité de couverture :

- le capital restant dû ;
- les intérêts courus non échus ;
- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, restant à étaler, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques, restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les frais de dossiers restant à étaler qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit-bail, qui viennent minorer l'encours financé.

Les intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel retiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

De manière générale, les encours de crédit font l'objet de couverture du risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture entraîne la réévaluation à la juste valeur de la partie couverte des encours. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat, où elle est compensée par la variation symétrique de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité (cf. Note 12.7.B).

Les encours de crédit font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'un indicateur révélateur de risque, c'est à dire dès le premier impayé. La perte de valeur est évaluée par comparaison de la valeur nette comptable de la créance avec les flux de recouvrement estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif du crédit.

Pour les encours de crédits à la clientèle finale :

- une perte de valeur est constatée sur les encours sains dès le premier jour d'impayé. Elle est appréciée en fonction de la probabilité de passage de l'encours restant dû en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées ;
- la perte de valeur sur les encours douteux est évaluée en fonction d'un taux de pertes moyennes actualisées au taux d'intérêt effectif du crédit, sur la base duquel est calculée la dépréciation minorant les créances douteuses.

Pour les autres encours de crédits (essentiellement aux réseaux de distribution), dès l'apparition du premier impayé ou au plus tard lors de leur déclassement en créances douteuses du fait de leur âge (plus de 91 jours sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie, dans la limite de 451 jours), les pertes de valeur sont calculées au cas par cas. En cas de risque aggravé, un déclassement peut être fait avant le délai de 91 jours.

C. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Se reporter à la Note 12.8.D.

13.2. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

A. Prêts et créances des activités de financement

(1) Analyse des créances

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Total encours net « *Retail* et *Corporate* & assimilés »	270	286
Total encours net de financement de stock à la clientèle « *Corporate* réseaux »	61	60
TOTAL	**331**	**346**

Les créances sur la clientèle finale (*Retail* et *Corporate* & assimilés) représentent les crédits accordés aux clients des marques Peugeot et Citroën, par les sociétés de Financement, pour l'acquisition de véhicules automobiles.

Les crédits aux réseaux de distribution (*Corporate* réseaux) comprennent les créances des sociétés des marques Peugeot, Citroën et DS sur leurs réseaux de concessionnaires et certains importateurs européens, cédées aux sociétés de Financement du Groupe, et les crédits accordés par ces dernières aux réseaux, pour financer leur besoin en fonds de roulement.

(2) Échéanciers des prêts et créances des activités poursuivies

	31/12/2017		
(en millions d'euros)	**Encours net « *Retail* et *Corporate* & assimilés »**	**Encours net de financement de stock à la clientèle « *Corporate* réseaux »**	**Total**
Non réparti	9	(25)	(16)
Moins d'un an	181	62	243
2 à 5 ans	117	-	117
+ 5 ans	-	-	-
Total créances brutes	**307**	**37**	**344**
Dépôts de garantie	(1)	-	(1)
Dépréciations	(7)	(5)	(12)
TOTAL CRÉANCES NETTES	**299**	**32**	**331**

(3) Provisions pour dépréciation des créances

	31/12/2017		31/12/2016	
(en millions d'euros)	***Retail* et *Corporate* & assimilés**	**Financement de stock à la clientèle « *Corporate* réseaux »**	***Retail* et *Corporate* & assimilés**	**Financement de stock à la clientèle « *Corporate* réseaux »**
Créances saines sans impayés	288	64	290	63
Créances saines avec impayés et créances douteuses	17	2	23	8
Total encours brut	**305**	**66**	**313**	**71**
Éléments intégrés au coût amorti et dépôts de garantie	(28)	-	(20)	-
Dépréciations de créances	(7)	(5)	(7)	(11)
TOTAL ENCOURS NET	**270**	**61**	**286**	**60**

B. Titres de placement des activités de financement

Les placements sont constitués principalement de certificats de dépôts à court terme détenus par les fonds de titrisation.

C. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se montent à 320 millions d'euros au 31 décembre 2017 (530 millions au 31 décembre 2016). Ils comprennent des créances à terme, des dépôts sur les comptes de banques centrales, des Obligations Assimilables du Trésor, et des OPCVM.

13.3. DETTES DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres dettes constituées par un titre et autres emprunts obligataires	257	301
Dettes envers les établissements de crédit	150	125
	407	**426**
Dettes envers la clientèle	8	4
	415	**430**
Dettes envers les activités industrielles et commerciales	(8)	*(9)*
TOTAL	**407**	**421**

A. Échéancier

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
› Moins d'un an	150	165
› 2 à 5 ans	257	261
› + 5 ans	-	-
TOTAL	**407**	**426**

B. Devises de remboursement

Les emprunts obligataires sont en euros. Les autres dettes s'analysent comme suit par devise de remboursement :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
EUR	2	21
USD	209	237
ARS	142	108
Autres devises	54	60
TOTAL	**407**	**426**

C. Lignes de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
LIGNES DE CRÉDITS CONFIRMÉES NON TIRÉES	**301**	**365**

Au 31 décembre 2017, les lignes de crédit d'un montant total de 301 millions d'euros étaient les suivantes :

- 280 millions d'euros non tirés sur des lignes de crédit bilatérales revolving ;
- 21 millions d'euros non tirés sur les autres lignes de crédit bancaire.

13.4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A. Politique de gestion des risques financiers

L'essentiel des activités de financement des réseaux et de la clientèle des marques du Groupe PSA est désormais assuré par les entités conjointes avec Santander et BNP Paribas qui en assurent le financement et leur applique leurs politiques de gestion des risques.

La gestion des risques décrite ci-dessous se rapporte à l'activité propre de Banque PSA Finance.

(1) Risque de liquidité

La stratégie de financement de Banque PSA Finance est définie sous l'impulsion des organes de gouvernance de Banque PSA Finance.

Banque PSA Finance s'appuie sur une structure de capital et un ratio de fonds propres conforme aux exigences réglementaires, confortés par la qualité des actifs de la banque.

Son financement est assuré avec la plus large diversification des sources de liquidité possible, une adéquation entre les échéances des ressources de financement et celles de ses encours de crédit. La mise en œuvre de cette politique est suivie par le Comité ALM et le Comité Management des Risques de Banque PSA Finance avec notamment le suivi et la prévision des ratios de liquidité réglementaires et le suivi de plans de financement construit par zone géographique cohérente.

Depuis la mise en place des partenariats locaux avec Santander, les financements de ces entités ne sont plus sous la responsabilité de Banque PSA Finance.

Stratégie de financement mise en œuvre en 2017

Au 31 décembre 2017, seul la source de financement obligataire subsiste au bilan de Banque PSA Finance.

Par ailleurs la banque dispose également de réserves de liquidité de 572 millions d'euros.

Renouvellement des lignes de financement bancaire

Le détail des lignes de financement bancaire est présenté en Note 13.3.C.

Covenants

Les contrats de lignes de crédit revolving bilatérales (pour un encours total de 301 millions d'euros) signés par Banque PSA Finance au 1er semestre 2016, comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat.

Au-delà de ces covenants correspondants aux pratiques de marché, lesdits contrats maintiennent la conservation du statut de banque, et le respect d'un ratio de fonds propre *Common Equity Tier One* de 11 % minimum.

(2) Risque de taux

La politique de Banque PSA Finance vise à mesurer, encadrer par des limites dans le cadre de *stress scenario* et réduire si nécessaire l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif.

La mise en œuvre de cette politique est suivie par le Comité ALM et le Comité Management des Risques de Banque PSA Finance.

(3) Risque de contrepartie et risque de crédit

Le risque de crédit de Banque PSA Finance correspond au risque de perte sur une créance liée à un défaut de paiement d'un débiteur ou à un manquement de ce débiteur à ses autres obligations contractuelles. Banque PSA Finance est exposée au risque de crédit sur ses créances vis à vis des réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS, d'entreprises et de clients individuels. En cas de défaut, Banque PSA Finance a en général la possibilité de récupérer le véhicule financé pour le revendre comme véhicule d'occasion. La possibilité que la valeur de revente du véhicule d'occasion ne couvre pas le montant de la créance est prise en compte dans la détermination des pertes de valeurs comptabilisées (cf. Note 13.1.B).

Pour l'activité de financement des flottes et réseaux de distribution, les décisions de financements sont prises après examen approfondi du risque selon des règles de délégation précises soit, par des comités de crédit locaux soit par le Comité de Crédit Groupe. Le niveau des lignes de crédit dépend du bien financé, de la cotation du risque client, et enfin de l'appréciation générale du niveau de risque portée par le Comité de Crédit appelé à statuer. Pour ses sociétés opérées en commun avec un partenaire, Banque PSA Finance s'assure par des mécanismes contractuels une bonne intégration dans le processus de décision et de suivi du risque.

Pour l'activité clientèle finale, la sélection de la clientèle s'opère à partir d'un outil décisionnel local paramétré selon les caractéristiques propres à chacun des pays afin d'en optimiser l'efficacité. Pour les filiales en partenariat, la sélection de la clientèle revient au partenaire qui utilise les outils décisionnels qu'il a développé. Dans les deux cas, les équipes de la structure centrale de Banque PSA Finance assurent un suivi précis et constant du niveau de risque de la demande et de l'octroi ainsi que des caractéristiques des dossiers en impayés.

Les arriérés de paiement non dépréciés ne concernent que les encours de créances *Corporate*.

Les encours *Corporate*, lorsqu'ils présentent des impayés supérieurs à 90 jours, voire 270 jours pour les collectivités territoriales, ne sont pas déclassés en créances douteuses lorsque les impayés résultent d'incidents ou de litiges non liés à des problèmes de solvabilité des débiteurs.

En matière de concentration des risques, Banque PSA Finance veille en permanence à maintenir dans des limites appropriées ses expositions les plus importantes au risque de crédit et se situe en deçà des seuils réglementaires.

Les risques des contreparties financières se limitent aux opérations de placement des fonds de la réserve de liquidité, aux autres excédents de trésorerie résiduelle, ainsi qu'à l'ensemble des dérivés (*swaps* et options) conclus dans le cadre des politiques de couverture des risques de change et de taux d'intérêt.

Les placements sont réalisés soit sous forme de Titres de Créances Négociables émis par des banques de premier plan, soit dans des dépôts auprès de banques de premier plan, soit dans des OPCVM monétaires.

(4) Risque de change

La politique suivie n'autorise pas de position de change opérationnelle. Entité par entité, les passifs sont adossés sur les actifs dans les mêmes devises en utilisant le cas échéant, des instruments financiers appropriés. Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (*Cross-currency swap*, *swap de devises, change à terme*).

Le Groupe n'a pas de couverture d'investissement net à l'étranger.

Compte tenu de la politique de couverture de la position de change opérationnelle, le résultat et les capitaux propres du Groupe ne seraient pas impactés de manière significative par une variation de devises sur les activités de financement.

B. Instruments de couverture des activités de financement

Les différents types de couverture et leur comptabilisation sont décrits dans la Note 12.7.B.

Informations sur les impacts résultat et capitaux propres des instruments de couverture

IMPACT DES COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	2017	2016
Réévaluation en résultat des encours clientèle	-	1
Réévaluation en résultat des couvertures d'encours clientèle	-	(2)
IMPACT NET SUR RÉSULTAT	**-**	**(1)**
Réévaluation en résultat des passifs financiers	6	10
Réévaluation en résultat des couvertures de passifs financiers	(12)	(10)
IMPACT NET SUR RÉSULTAT	**(6)**	**-**

Les couvertures n'ont pas d'effet en capitaux propres (autres éléments du résultat global).

13.5. INSTRUMENTS FINANCIERS

A. Instruments financiers inscrits au bilan

	31/12/2017		Ventilation par classe d'instruments				
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	23	23	23	-	-	-	-
Autres actifs non courants	103	103	101	2	-	-	-
Prêts et créances des activités de financement	331	331	-	-	331	-	-
Titres de placement des activités de financement	114	114	114	-	-	-	-
Autres débiteurs	85	85	-	-	83	-	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	320	320	320	-	-	-	-
ACTIFS	**976**	**976**	**558**	**2**	**414**	**-**	**2**
Dettes des activités de financement	415	415	-	-	-	415	-
Autres créanciers	81	81	-	-	80	-	1
PASSIFS	**496**	**496**	**-**	**-**	**80**	**415**	**1**

B. Information sur les actifs et passifs financiers comptabilisés en juste valeur

Les justes valeurs des titres de placements des activités de financement sont de niveau 2.

C. Information sur les actifs et passifs financiers non comptabilisés en juste valeur

	31/12/2017		Niveau de juste valeur		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Prêts et créances des activités de financement	331	331	-	-	331
Passifs					
Dettes des activités de financement	406	406	256	-	150

D. Effet en résultat des instruments financiers

(en millions d'euros)	2017	Ventilation par classe d'instruments				
	Effet en résultat	**Juste valeur par résultat**	**Actifs disponibles à la vente**	**Prêts, créances et autres dettes**	**Dettes au coût amorti**	**Instruments dérivés**
Activités de financement						
Total produit d'intérêts	72	-	-	72	-	-
Total charge d'intérêts	(47)	-	-	-	(47)	-
Réévaluation [1]	3	9	-	6	-	(12)
Dépréciation nette	(5)	-	-	(5)	-	-
TOTAL ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**23**	**9**	**-**	**73**	**(47)**	**(12)**

(1) Pour les instruments classés en juste valeur par résultat, la réévaluation inclut les intérêts et dividendes reçus.

Pour les activités de financement, l'ensemble des résultats dégagés par les actifs et passifs financiers définis par IAS 39 est comptabilisé en résultat opérationnel courant.

13.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement en faveur de la clientèle	12	10

5

NOTE 14 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Conformément à la norme ***IAS 12 « Impôts sur le résultat »***, des impôts différés sont évalués sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés ; les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que s'ils ont une chance raisonnable de se réaliser.

Pour ce qui est des participations dans les filiales ou les sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporelle entre la valeur comptable des titres et leur valeur fiscale sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera ;
- et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

En application de ce principe :

- pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt est reconnu seulement à hauteur des impôts de distribution sur les dividendes que le Groupe a prévu de faire verser par ses filiales l'année suivante ;
- pour les sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt de distribution est reconnu sur toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres ;
- les gains d'impôts courants générés par des provisions ou cessions internes ne sont pas annulés par des passifs d'impôts différés, sauf si la différence est temporaire, notamment dans le cas où la cession de la filiale concernée est envisagée.

14.1. CHARGE D'IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

(en millions d'euros)	2017	2016
Impôts courants		
Impôts sur les bénéfices	(565)	(596)
Impôts différés		
Impôts différés de l'exercice	(136)	79
TOTAL	**(701)**	**(517)**

A. Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

En France, la société Peugeot S.A. a maintenu son option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Par ailleurs, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale.

Lorsque les retenues à la source sur redevances sont utilisées par les bénéficiaires pour payer l'impôt, un produit est constaté à due concurrence en impôts courants.

B. Taux d'imposition en France

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 34,43 %, compte tenu de la contribution additionnelle.

La Loi de finances rectificative du 29 décembre 2013 portant ce taux d'imposition à 38 % était applicable jusqu'au 31 décembre 2015. La limitation de l'utilisation des déficits reportables sur bénéfices taxables de l'exercice est maintenue à 50 % en 2017.

La Loi de finances 2017 a porté le taux d'impôt en France à 28,92 % à compter de l'exercice 2020, y compris la contribution additionnelle. À compter de l'exercice 2022, ce taux sera ramené à 25,83 %.

Les impôts différés passifs et actifs sont réévalués pour tenir compte des nouveaux taux.

C. Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée ci-dessus. Les impôts différés ont fait l'objet d'un test de perte de valeur sur la base des prévisions fiscales sur quatre ans cohérentes avec les tests de pertes de valeur sur l'UGT de la division Automobile.

Les actifs sur déficits de l'intégration fiscale en France qui pourront être imputés sur les impôts différés passifs nets (dans la limite de 50 %) sont reconnus au bilan.

14.2. RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET L'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Cette réconciliation porte sur l'ensemble des résultats des sociétés intégrées quel que soit leur classement au compte de résultat.

(en millions d'euros)	2017	2016
Résultat avant impôts des activités poursuivies	2 849	2 343
Charges avant impôts liées au fonctionnement des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(16)
Résultat avant impôts des activités destinées à être reprises en partenariat	-	248
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	**2 849**	**2 575**
Taux d'impôt légal en France pour l'exercice	*34,4 %*	*34,4 %*
Impôt théorique calculé au taux d'impôt légal en France pour l'exercice	**(981)**	**(887)**
Effet impôt des éléments suivants :		
› Différences permanentes et déficits reportables de la période non activés [1]	(102)	114
› Résultat taxable à taux réduit	80	70
› Crédits d'impôts	27	27
› Différences de taux à l'étranger et autres	133	83
Impôts sur les résultats avant perte de valeur sur l'intégration fiscale France	**(843)**	**(593)**
› Actifs sur déficits de l'intégration fiscale France de Peugeot S.A. générés sur l'exercice non reconnus ou dépréciés	134	76
› Autres pertes de valeur	8	(37)
IMPÔTS SUR L'ENSEMBLE DES RÉSULTATS	**(701)**	**(554)**
› dont charge d'impôt des activités poursuivies	(701)	(517)
› dont charge d'impôt des charges liées au fonctionnement des activités destinées à être reprises en partenariat	-	6
› dont charge d'impôt des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(43)

(1) Dont - 219 millions d'euros sur 2017 au titre des déficits reportables d'Opel Vauxhall.

Les crédits d'impôts comprennent des crédits d'impôt recherche n'ayant pas le caractère de subvention.

14.3. ÉVOLUTION DES POSTES D'IMPÔT AU BILAN

A. Détail par nature

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts courants		
Actif	353	164
Passif	(234)	(172)
	119	**(8)**
Impôts différés		
Actifs avant compensation du déficit de l'intégration fiscale France	1 421	*1 170*
Compensation du déficit de l'intégration fiscale France	(617)	*(577)*
Actifs nets	804	593
Passif	(897)	(895)
	(93)	**(302)**

B. Évolutions

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts courants		
À l'ouverture de l'exercice	**(8)**	**(45)**
Charge	(565)	(596)
Règlement	687	599
Conversion et autres	5	34
TOTAL À LA CLÔTURE	**119**	**(8)**
Impôts différés		
À l'ouverture de l'exercice	**(302)**	**(388)**
Charge	(136)	79
Capitaux propres	21	(20)
Conversion et autres	324	27
TOTAL À LA CLÔTURE	**(93)**	**(302)**

14.4. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Crédits d'impôts	**13**	**-**
Impôts différés actifs sur déficits		
Valeur brute [1]	**5 007**	**5 190**
Dépréciations d'actifs reconnus à l'origine	(2 649)	(1 719)
Actifs sur déficits non reconnus à l'origine [2]	(1 741)	(2 894)
Actifs sur déficits du groupe d'intégration fiscale France compensés [3]	(534)	(453)
Autres actifs sur déficits compensés	(31)	(9)
Total impôts différés actifs sur déficits	**52**	**115**
Autres impôts différés actifs	739	478
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	**804**	**593**
Impôts différés passifs avant compensation du groupe d'intégration fiscale France [4]	(1 431)	(1 348)
Passifs d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale France compensés [3]	534	453
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	**(897)**	**(895)**

(1) La valeur brute des impôts différés actifs sur déficits correspond à l'intégralité des impôts différés sur déficits reportables qu'ils soient reconnus ou non dans le bilan au 31 décembre 2017.
(2) Les actifs sur déficits non reconnus dépréciés concernent notamment Faurecia à hauteur de 671 millions d'euros (722 millions d'euros au 31 décembre 2016), et l'intégration fiscale France à hauteur de 781 millions d'euros (1 883 millions d'euros au 31 décembre 2016).
(3) La compensation consiste à présenter au bilan une position nette d'impôt différé au sein du groupe d'intégration fiscale France, les impôts différés actifs étant couverts par les impôts différés passifs, en tenant compte de la limitation légale d'imputation des déficits fiscaux reportables (cf. Note 14.1).
(4) La capitalisation des frais de recherche et de développement et la divergence de durée ou de mode d'amortissement des immobilisations constituent les principales natures de différences temporelles à l'origine des impôts différés passifs.

Les déficits reportables de l'intégration fiscale France s'établissent à 11 788 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le test IAS 12 a conduit à déprécier l'impôt différé actif sur déficit d'Opel et ses filiales à hauteur de 1 031 million d'euros et l'impôt différé actif sur différences temporaires pour 1 062 million d'euros ainsi que des crédits d'impôts pour un montant de 48 million d'euros.

NOTE 15 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

15.1. CAPITAUX PROPRES

A. Politique de gestion du capital

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS. Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du Groupe et à optimiser le coût du capital. Elle consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel ou futur ainsi que de la distribution de dividendes.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du Groupe.

Les capitaux propres part du Groupe comprennent le capital social de Peugeot S.A., diminué des actions propres détenues, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les différents secteurs d'activité du Groupe.

La part des minoritaires est principalement constituée de la part des actionnaires hors-Groupe de Faurecia. Elle varie essentiellement en fonction des évolutions du capital et des réserves du groupe Faurecia (résultat net et réserves de conversion, notamment) et de manière exceptionnelle en cas d'achats, de cessions ou de toute autre opération volontaire en capital de Peugeot S.A. sur Faurecia.

Les dettes ne sont soumises au respect d'aucun ratio financier sur les capitaux propres. Le tirage des lignes de crédit confirmées de Peugeot S.A. et du GIE PSA Trésorerie est soumis au respect d'un ratio financier basé sur les capitaux propres (cf. Note 12.4).

Par ailleurs, Banque PSA Finance se conforme aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en sa qualité d'établissement de crédit, notamment en matière de ratios prudentiels.

Peugeot S.A. détient un certain nombre de ses propres titres avec la faculté :

- de remettre des actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital, d'attribuer des actions à des salariés, dirigeants ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés lors de l'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attributions d'actions gratuites ;
- de réduire le capital de la Société.

B. Composition du capital

Augmentations de capital

Augmentation de capital consécutive à l'exercice des Bons de Souscription d'Actions

Dans le cadre des augmentations de capital du 1er semestre 2014, des BSA avaient été remis aux anciens actionnaires, exerçables à partir de la deuxième année. Sur l'exercice 2017, 128 295 194 bons ont été exercés sur un total de 342 060 365 bons émis. Cet exercice a donné lieu à la remise de 44 903 318 actions nouvelles et à une entrée de trésorerie de 288 millions d'euros. Les BSA étaient exerçables jusqu'au 29 avril 2017.

Plan d'actionnariat réservé aux salariés

Au dernier trimestre 2017, le Groupe a initialisé une augmentation de capital réservée aux salariés. Plus de 11 000 collaborateurs ont participé à l'offre *Accelerate*. Elle s'est traduite par la remise de 1 508 515 actions propres.

Attributions gratuites d'actions chez Peugeot S.A.

Les plans d'attributions gratuites d'actions sous conditions de performance mis en place en 2015, 2016 et 2017 sont décrits en Note 7.2.B.

Composition du capital

(en euros)	2017	2016
Capital en début d'exercice	859 924 895	808 597 336
BSA convertis en actions	44 903 318	51 327 559
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	**904 828 213**	**859 924 895**

Émission de Bons de Souscription d'Actions

Dans le cadre du rachat de la majorité des activités automobiles Opel Vauxhall, 39 727 324 Bons de Souscription d'Actions (BSA) ont été émis au bénéfice d'Adam Opel Gmbh, filiale du Groupe General Motors, pour montant total en juste valeur de 541 millions d'euros.

Les BSA donnent droit à la souscription d'un maximum de 39 727 324 actions de la société Peugeot S.A. d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à raison d'1 action pour 1 BSA.

Le prix d'exercice de chaque BSA sera de 1 euro, et ceux-ci ne seront exerçables qu'entre la 5e et la 9e année suivant la date de leur émission. L'émission de ces BSA est donc sans effet immédiat sur les capitaux propres du Groupe.

Le montant maximal de l'augmentation des capitaux propres susceptible de résulter de cette émission s'élève à 39 727 324 d'euros pour 39 727 324 actions nouvelles. Par ailleurs, General Motors et ses sociétés affiliées ne disposent d'aucun droit de gouvernance ou de vote au titre de ces bons, et sont obligées de vendre les actions PSA reçues dans un délai de 35 jours à compter de l'exercice des BSA.

Situation au 31 décembre 2017

Le capital au 31 décembre 2017 est fixé à 904 828 213 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. À la suite des augmentations de capital du premier semestre 2017, Lions Participation (BPI France) entré dans le capital le 19 juin 2017, Dongfeng Motor Group et le groupe familial Peugeot (FFP et Établissements Peugeot Frères) détiennent chacun 110 622 220 actions, soit une participation pour chacun de 12,23 % (12,86 % au 31 décembre 2016) correspondant à un droit de vote effectif de 19,94 % pour Dongfeng Motor Group, de 17,63 % pour le groupe familial Peugeot, de 9,97 % pour Lions Participation, et un droit de vote théorique de 19,74 % pour Dongfeng Motor Group, de 17,45 % pour le groupe familial Peugeot, de 9,87 % pour Lions Participation.

Le cours de Bourse au 31 décembre 2017 est de 16,96 euros.

5

C. Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales ordinaires, des actions de la société Peugeot S.A. peuvent être rachetées par le Groupe.

La part du capital social détenu a évolué de la façon suivante :

(1) Nombre d'actions détenues

(en nombre d'actions)	Notes	2017 Réalisations	2016 Réalisations
Détentions à l'ouverture		**9 113 263**	**9 113 263**
Achats d'actions propres		5 729 987	-
Actions remises au titre du plan d'attribution d'actions gratuites 2015		(2 019 000)	-
Actions remises à l'occasion du plan d'actionnariat réservé aux salariés		(1 508 515)	-
DÉTENTIONS À LA CLÔTURE		**11 315 735**	**9 113 263**
Affectation			
› Couverture des plans d'attribution et d'options futurs		6 033 735	4 448 263
› Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2015	*7.2.B*	389 000	2 465 000
› Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2016	*7.2.B*	2 200 000	2 200 000
› Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2017	*7.2.B*	2 693 000	-
		11 315 735	**9 113 263**

Aucune annulation d'actions n'a été opérée sur 2016 et 2017, et aucun achat sur 2016.

(2) Évolution en valeur d'acquisition

(en millions d'euros)	2017	2016
À l'ouverture de l'exercice	**(238)**	**(238)**
Acquisitions de l'exercice	(116)	-
Actions remises au titre du plan d'attribution d'actions gratuites 2015	53	-
Actions remises à l'occasion du plan d'actionnariat réservé aux salariés	31	-
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**(270)**	**(238)**
Valeur moyenne par action en euros	19,58	

La valeur d'acquisition des actions propres est déduite des capitaux propres.

Le cours de Bourse au 31 décembre 2017 est de 16,96 euros.

D. Réserves et résultats nets consolidés – part du Groupe

Les différents éléments constituant les réserves consolidées, qui comprennent le résultat de l'exercice, sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Réserve légale de Peugeot S.A.	86	80
Autres réserves et résultats sociaux de Peugeot S.A.	13 631	13 650
Autres réserves et résultats consolidés	197	(1 695)
TOTAL	**13 914**	**12 035**

Les autres réserves et résultats sociaux de Peugeot S.A. comprennent :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Réserves distribuables :		
› libres d'impôt sur les sociétés	12 562	12 582
› après déduction d'un complément d'impôt [1]	1 069	1 068
TOTAL	**13 631**	**13 650**
Impôt dû sur distribution	**149**	**198**

(1) Il s'agit de la part de la réserve des plus-values à long terme qui reste soumise à l'imposition complémentaire.

E. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent essentiellement aux intérêts des autres actionnaires de Faurecia.

15.2. RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action part du Groupe et le résultat net dilué par action part du Groupe figurent en bas de page des comptes de résultats consolidés. Ils se déterminent de la manière suivante :

A. Résultat net par action – part du Groupe

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé compte tenu des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	2017	2016
Résultat net consolidé des activités poursuivies - part du Groupe *(en millions d'euros)*	1 936	1 525
Résultat net consolidé - part du Groupe *(en millions d'euros)*	1 929	1 730
Nombre moyen d'actions de 1 euro en circulation	886 113 459	802 566 768
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - par action de 1 euro *(en euros)*	**2,18**	**1,90**
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE - PAR ACTION DE 1 EURO *(en euros)*	**2,18**	**2,16**

B. Résultat net dilué par action – part du Groupe

Le résultat net par action après effet dilutif, est calculé suivant la méthode du « rachat d'actions ». Il est calculé en prenant en compte la levée des options d'achat d'actions et les actions gratuites accordées aux salariés, ainsi que l'exercice des Bons de Souscription d'Actions.

Les attributions gratuites d'actions (cf. Note 7.2.B) et les Bons de Souscription d'Actions (cf. Note 15.1.B) ont un effet de dilution potentielle au 31 décembre 2017.

Les effets du calcul sont les suivants :

(1) Effet sur le nombre moyen d'actions

	Notes	2017	2016
Nombre moyen d'actions de 1 euro en circulation		886 113 459	802 566 768
Effet dilutif suivant la méthode du « rachat d'actions » des :			
› Bons de souscription d'actions *(augmentations de capital de 2014)*	*15.1.B*	10 763 952	91 404 878
› Bons de souscription d'actions remis à General Motor Group	*15.1.B*	39 727 324	-
› Plans d'attribution d'actions gratuites	*7.2.B*	4 350 427	4 115 300
Nombre moyen d'actions après dilution		**940 955 162**	**898 086 946**

(2) Effet de la dilution de Faurecia sur le résultat net consolidé des activités poursuivies - part du Groupe

(en millions d'euros)	2017	2016
Résultat net consolidé des activités poursuivies - part du Groupe	1 936	1 525
Effet de la dilution chez Faurecia (plans d'options d'achats d'actions, plans d'attribution d'actions gratuites)	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (APRÈS EFFET DE LA DILUTION DE FAURECIA)	**1 936**	**1 525**
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - dilué par action *(en euros)*	2,06	1,70

(3) Effet de la dilution de Faurecia sur le résultat net consolidé - part du Groupe

(en millions d'euros)	2017	2016
Résultat net consolidé - part du Groupe	1 929	1 730
Effet de la dilution chez Faurecia (plans d'options d'achats d'actions, plans d'attribution d'actions gratuites)	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (APRÈS EFFET DE LA DILUTION DE FAURECIA)	**1 929**	**1 730**
Résultat net - part du Groupe - dilué par action *(en euros)*	2,05	1,93

Les plans d'attribution d'actions gratuites émis par Faurecia ont un effet potentiel sur le nombre total d'actions Faurecia en circulation sans impacter le nombre d'actions détenues par le Groupe PSA. Ainsi, la part du Groupe PSA dans le résultat net serait potentiellement diluée.

Compte tenu des caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions de Faurecia, ces derniers n'ont pas d'impact dilutif significatif en 2016 et 2017.

NOTE 16 NOTES ANNEXES AUX TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les opérations réalisées sont présentées en fonction de leur nature entre les flux liés à l'exploitation, les flux liés aux investissements et les flux liés aux opérations financières.

Les principaux classements ayant fait l'objet d'un choix de présentation de la part du Groupe sont les suivants :

- les flux liés aux intérêts financiers maintenus en flux liés à l'exploitation ;
- les paiements reçus dans le cadre de subventions sont affectés par destination en flux d'investissements ou d'exploitation en fonction de la nature de la subvention ;
- les composantes options de conversion ou de remboursement des obligations convertibles ou remboursables en actions sont présentées sur la ligne augmentation de capital en flux liés aux opérations de financement ;
- les contributions volontaires versées à des fonds de pensions sont enregistrées en flux liés à l'exploitation ;
- les paiements effectués au titre de la partie différée d'un achat d'immobilisation sont présentés en flux liés aux investissements de la période (« Variation des fournisseurs d'immobilisations ») ;
- les paiements d'impôts sont classés en flux liés à l'exploitation ;
- les rachats d'emprunts sont classés en flux de financement.

16.1. TRÉSORERIE NETTE PRÉSENTÉE AUX TABLEAUX DE FLUX

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie	*12.5.C*	11 582	11 576
Paiements émis	*12.6.C*	(93)	(112)
Autres		2	-
Trésorerie nette des activités industrielles et commerciales		**11 491**	**11 464**
Trésorerie nette des activités de financement	*13.2.C*	**320**	**530**
Élimination des opérations réciproques		(8)	*(8)*
TOTAL		**11 803**	**11 986**

16.2. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR AUX TABLEAUX DE FLUX

(en millions d'euros)	Notes	2017	2016
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	*5.2*	(2 636)	(2 576)
Pertes de valeur sur :			
› frais de développement activés	*8.1.B*	(80)	(47)
› immobilisations incorporelles	*8.1.B*	-	2
› immobilisations corporelles	*8.2.B*	43	120
Autres		(7)	4
TOTAL		**(2 680)**	**(2 497)**

16.3. AUGMENTATION DE CAPITAL ET ACQUISITIONS DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET DE TITRES DE PARTICIPATION

Les augmentations de capital et acquisitions de sociétés consolidées et de titres de participation réalisées au cours de l'exercice pour un montant de 1 095 millions d'euros couvrent principalement les opérations suivantes :

- l'acquisition d'Opel Automobile GmbH pour un effet net en trésorerie de 26 millions d'euros (cf. Note 2.1) ;
- l'acquisition de 50 % d'Opel Bank SA par Banque PSA Finance, société de financement en partenariat avec BNP Paribas pour 489 millions d'euros (cf. Note 2.2) ;
- l'acquisition de Coagent par Faurecia pour 192 millions d'euros ;
- l'augmentation du capital de Saipa Citroën Automobiles Company par Automobiles Citroën et PSA Automobiles pour 148 millions d'euros.

16.4. INTÉRÊTS ENCAISSÉS ET DÉCAISSÉS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Les intérêts encaissés et décaissés des activités industrielles et commerciales sont inclus dans la Marge Brute d'Autofinancement et se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Intérêts reçus	32	86
Intérêts versés	(287)	(377)
ENCAISSEMENTS (DÉCAISSEMENTS) NETS D'INTÉRÊTS	**(255)**	**(291)**

16.5. DÉTAIL DES FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS REPRISES EN PARTENARIAT

(en millions d'euros)	2017	2016
Autres charges liées au financement non transféré des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(11)
Variation des passifs liés au financement des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(2 299)
FLUX LIÉS AUX DETTES NON TRANSFÉRÉES DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT REPRISES EN PARTENARIAT	**-**	**(2 310)**
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat	(7)	204
Variation des actifs et passifs des activités destinées à être reprises en partenariat	-	759
Dividendes nets versés par les activités destinées à être reprises en partenariat	-	(120)
FLUX LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS TRANSFÉRÉS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE REPRISES EN PARTENARIAT	**(7)**	**843**

16.6. *FREE CASH FLOW* DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Le *free cash flow* opérationnel comprend les flux de trésorerie générés par l'exploitation nets des investissements hors éléments exceptionnels. Il est déterminé de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2017	2016
Flux liés à l'exploitation des activités poursuivies	5 213	4 937
Flux liés aux investissements des activités poursuivies	(4 713)	(2 673)
Dividendes reçus de Banque PSA Finance	-	434
Free cash flow	**500**	**2 698**
À déduire, flux opérationnels exceptionnels	(1 054)	164
***FREE CASH FLOW* OPÉRATIONNEL DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES**	**1 554**	**2 534**

Les flux de trésorerie opérationnels exceptionnels concernent principalement les flux liés aux opérations de rationalisation des structures et aux mouvements de titres.

NOTE 17 ENGAGEMENTS DONNÉS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

À la clôture de l'exercice, le Groupe est engagé pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
› Engagements donnés liés au financement	*12.9*	884	863
› Engagements donnés liés aux activités opérationnelles	*8.4*	3 346	2 413
Activités industrielles et commerciales	*(1)*	**4 230**	**3 276**
Activités de financement	*13.6*	**12**	**10**
(1) Dont secteur Automobile Opel Vauxhall		*475*	

17.1. PASSIFS ÉVENTUELS

Équipement automobile

Le 25 mars 2014, la Commission européenne et le *Department of Justice* des États-Unis d'Amérique et, le 27 novembre 2014, la Commission de la concurrence en Afrique du Sud, ont initié une enquête auprès de certains fournisseurs de systèmes de contrôle des émissions sur le fondement de suspicions de pratiques anticoncurrentielles dans ce segment. Faurecia est une des entreprises visées par ces enquêtes. Le 28 avril 2017, la Commission européenne a décidé de clôturer l'enquête initiée le 25 mars 2014. Les autres enquêtes sont en cours.

Le 19 mai 2017, l'autorité de concurrence brésilienne (CADE) a initié une enquête auprès de Faurecia Emissions Control Technologies do Brazil et certains de ses anciens employés, alléguant des pratiques anticoncurrentielles dans le marché des systèmes de contrôle des émissions au Brésil.

Faurecia a conclu des accords avec les plaignants des trois actions de groupe en cours qui avaient été introduites devant le tribunal de première instance du District Est de l'État du Michigan (*United States District Court for the Eastern District of Michigan*) contre plusieurs fournisseurs de systèmes de contrôle des émissions, dont certaines sociétés du groupe Faurecia, pour des allégations de pratiques anticoncurrentielles concernant les systèmes d'échappement. Ces accords, pour des montants non matériels, de l'ordre des frais de défense de la procédure, mettent un terme à ces actions de groupe.

Deux actions de groupe pour des allégations similaires ont par ailleurs été introduites au Canada mais sont à un stade très préliminaire.

Les sanctions envisageables en cas de pratiques anticoncurrentielles avérées incluent des amendes ou des sanctions civiles ou pénales. Faurecia n'est pas à ce stade en mesure de prédire les conséquences de ces enquêtes et actions de groupe et notamment le niveau des amendes ou les sanctions qui pourraient lui être signifiées : en conséquence, il n'a été constitué aucune provision à ce sujet au 31 décembre 2017.

Activités automobiles

L'accord douanier relatif à l'industrie automobile entre le Brésil et l'Argentine prévoit le paiement de pénalités par le secteur automobile argentin au cas où le ratio moyen des importations sur exportations avec le Brésil serait supérieur à un certain seuil sur la période 2015-2020. Des pénalités pourraient être dues par le Groupe si l'ensemble du secteur automobile et le Groupe n'atteignaient pas le ratio exigé. Aucune provision n'est constatée du fait des incertitudes sur l'évolution du marché automobile en Argentine et au Brésil d'ici 2020 et des actions que le Groupe pourrait mettre en œuvre.

17.2. ENGAGEMENTS LIÉS AU GROUPE GEFCO

La cession du groupe GEFCO par le Groupe PSA à JSC Russian Railways (RZD) le 20 décembre 2012 est assortie de clauses de garantie de passifs en faveur de l'acquéreur. Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a pas identifié de risques significatifs liés à ces garanties données.

Dans le cadre des accords de prestations de logistique et de transport conclus entre le Groupe PSA et le groupe GEFCO, le Groupe a donné des garanties de bonne exécution des contrats logistiques et une clause d'exclusivité pour cinq ans. Un avenant conclu en novembre 2016 est venu compléter ces accords de prestations de logistique et de transport. Cet avenant applicable au 1er janvier 2017 prolonge la durée de la clause d'exclusivité jusqu'à fin 2021 et confirme les garanties de bonne exécution des contrats logistique données par le Groupe PSA. Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a pas identifié de risques significatifs liés à ces garanties données.

NOTE 18 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont les entreprises sous influence notable consolidées par mise en équivalence, les membres des organes de Direction et les actionnaires détenant plus de 10 % du capital de Peugeot S.A.

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence sont détaillées en Note 11.5. En dehors de ces transactions, il n'existe pas d'opération significative avec les autres parties liées.

NOTE 19 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2017 et jusqu'au 28 février 2018, date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents États financiers consolidés.

NOTE 20 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars		EY		PWC	
(en millions d'euros)	**2017**	**2016**	**2017**	**2016**	**2017**	**2016**
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
› Émetteur	0,7	0,2	0,7	0,3	-	-
› Filiales intégrées globalement	2,1	2,3	7,6	7,7	4,4	4,5
dont France	*1,3*	*1,4*	*2,5*	*2,8*	*1,1*	*1,2*
dont Étranger	*0,8*	*0,9*	*5,1*	*4,9*	*3,3*	*3,3*
Sous total	**2,8**	**2,5**	**8,3**	**8,0**	**4,4**	**4,5**
Dont Faurecia	-	-	4,1	4,1	4,4	4,5
Hors Faurecia	2,8	2,5	4,2	3,9	-	-
	97 %	*100 %*	89 %	*94 %*	83 %	*82 %*
Services autres que la certification des comptes						
› Émetteur	-	-	-	-	-	-
› Filiales intégrées globalement	0,1	-	1,0	0,5	0,9	1,0
dont France	*0,1*	-	*0,8*	*0,5*	*0,9*	*1,0*
dont Étranger	-	-	*0,2*	-	-	-
Sous total	**0,1**	**-**	**1,0**	**0,5**	**0,9**	**1,0**
Dont Faurecia	-	-	0,5	0,5	0,9	0,8
Hors Faurecia	0,1	-	0,5	-	-	0,2
	3 %		11 %	*6 %*	17 %	*18 %*
TOTAL	**2,9**	**2,5**	**9,3**	**8,5**	**5,3**	**5,5**
Dont Faurecia	-	-	4,6	4,6	5,3	5,3
Hors Faurecia	2,9	2,5	4,7	3,9	-	0,2

Le groupe Faurecia dispose de ses propres auditeurs, qui sont EY et PWC.

NOTE 21 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Les sociétés référencées ci-dessous sont consolidées par intégration globale, à l'exception de celles identifiées par un astérisque* consolidées par mise en équivalence et deux astérisques** consolidées en tant qu'opération conjointe pour la quote-part revenant au Groupe.

Sociétés	Pays	% d'intérêt
Holding et autres activités		
Peugeot S.A.	France	100
Financière Pergolèse	France	100
PSA Ventures	France	100
Grande Armée Participations	France	100
GIE PSA Trésorerie	France	100
SARAL	Luxembourg	100
PSA International S.A.	Suisse	100
Groupe PMTC - Peugeot Motocycles	France	49*
Groupe GEFCO	France	25*
Automobile Peugeot Citroën DS		
PSA Automobiles S.A.	France	100
Peugeot Algérie	Algérie	100
Peugeot Citroën Deutschland GmbH	Allemagne	100
Peugeot Deutschland GmbH	Allemagne	100
PSA Retail GmbH	Allemagne	100
Citroën Deutschland GmbH	Allemagne	100
Peugeot Citroën Argentine S.A.	Argentine	100
Circulo de Inversores S.A.U. de Ahorro parafines de determinados - CISA	Argentine	100
PCA Asesores de Seguros S.A.	Argentine	98
Citroën Osterreich GmbH	Autriche	100
Peugeot Austria GmbH	Autriche	100
Peugeot Autohaus GmbH	Autriche	100
Citroën Bélux	Belgique	100
Peugeot Belgique Luxembourg	Belgique	100
Peugeot Distribution Service	Belgique	100
PSA ventures serviços de mobilidade urbana Ltda	Brésil	100
Peugeot Citroen do Brasil Automoveis Ltda	Brésil	100
PCI do Brasil Ltda	Brésil	100
Peugeot Chile	Chili	100
Automores Franco Chilena SA	Chili	100
Peugeot Citroën (CHINA) Automotive Trade Co	Chine	100
PSA (Shanghai) Management Co. Limited	Chine	100
PSA (Wuhan) Management Co. Limited	Chine	100
Placas de Piezas y Componentes de Recambios, S.A.	Espagne	100
Peugeot Citroën Automóviles España, S.A.	Espagne	100
PSAG Automóviles comercial España, S.A.	Espagne	100
Plataforma Comercial de Retail, S.A.U.	Espagne	97
Car On Way	France	100
Citroën Argenteuil	France	100
Citroën Dunkerque	France	100
Conception d'Equipements Peugeot Citroën	France	100
DJ 56	France	100
Française de Mécanique	France	100
GEIE Sevelind	France	100
Mécanique et environnement SAS	France	100
Mister Auto	France	100
Peugeot Citroën Pièces de Rechange	France	100
Peugeot Média Production	France	100
Peugeot Saint-Denis Automobiles	France	100
Prince Garage des Petits Ponts	France	100
PSA ID	France	100
Sabrié	France	100
Société Commerciale Distribution Pièces de Rechange et Services	France	100
Société Européenne de Véhicules Légers du Nord - SEVELNORD	France	100
Société de Pièces et Services Automobile de l'Ouest	France	100
Société Lilloise de Services et de Distribution de Pièces de Rechange	France	100
Société Lyonnaise de Pièces et Services Automobile	France	100
Société Nouvelle Armand Escalier	France	100
Pièces et Entretien Automobile Bordelais	France	100
Automobiles Citroën	France	100
Automobiles Peugeot	France	100
Peugeot Citroën Mécanique de l'Est S.N.C.	France	100
Peugeot Citroën Mécanique du Nord-Ouest S.N.C.	France	100
Peugeot-Citroën Mulhouse SNC	France	100
Peugeot-Citroën Rennes SNC	France	100
Peugeot-Citroën Sochaux SNC	France	100
Société Mécanique Automobile de l'Est	France	100
PSA Retail France SAS	France	100
Peugeot Citroën Poissy S.N.C.	France	100
Véhicules d'occasion Citroën et DS France	France	100
Société Industrielle Automobile de Provence	France	100
Aramis SAS	France	70
Celor	France	70
Technoboost	France	60
PSA Services SRL	Italie	100
Citroën Italia S.p.A.	Italie	100
Peugeot Automobili Italia S.P.A.	Italie	100
Peugeot Citroën Retail Italia S.p.A.	Italie	100
Peugeot Citroën Tokyo, Co Ltd	Japon	100

Sociétés	Pays	% d'intérêt
Peugeot Citroën Japon Co. Ltd.	Japon	100
Peugeot Citroën DS Maroc	Maroc	100
Peugeot Citroën Automobiles Maroc	Maroc	95
Peugeot Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100
Servicios Automotores Franco-Mexicana S de RL de CV	Mexique	100
PSA Retail Nederland BV	Pays-Bas	100
Citroën Nederland B.V.	Pays-Bas	100
Peugeot Nederland N.V.	Pays-Bas	100
PCMA Holding B.V.	Pays-Bas	70
Citroën Polska Sp.ZO.O.	Pologne	100
Peugeot Polska Sp. ZO.O.	Pologne	100
Peugeot Portugal Automoveis Distribuçao	Portugal	100
Peugeot Portugal Automoveis S.A.	Portugal	100
Automoveis Citroën S.A.	Portugal	100
Peugeot Citroën Automoveis Portugal S.A.	Portugal	99
PCA Logistika cz	République tchèque	100
Citroën UK Ltd	Royaume-Uni	100
Peugeot Motor Company PLC	Royaume-Uni	100
Rootes Ltd	Royaume-Uni	100
Peugeot Citroën Automobiles UK Ltd	Royaume-Uni	100
Melvin Motors Ltd	Royaume-Uni	100
Peugeot Citroën Retail UK Ltd	Royaume-Uni	100
Robins and Day Ltd	Royaume-Uni	100
Warwick Wright Motors Chiswick Ltd	Royaume-Uni	100
Peugeot Citroën Russie	Russie	100
PCA Slovakia s.r.o.	Slovaquie	100
Psa Services Centre Europe s.r.o.	Slovaquie	100
PCR Retail Suisse SA	Suisse	100
Peugeot Citroën Gestion International SA	Suisse	100
Citroën Suisse S.A.	Suisse	100
Peugeot Suisse S.A.	Suisse	100
Peugeot Otomotiv Pazarlama A.S.	Turquie	100
Peugeot Citroën Ukraine LLC	Ukraine	100
Peugeot Citroën South Africa Ltd	Afrique du Sud	49*
Changan PSA Automobile Limited	Chine	50*
Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Ltd	Chine	50*
Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles International PTE	Chine	50*
Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Company Ltd	Chine	50*
Wuhan Shenlong Hongtai Automotive Co. Ltd	Chine	10*
Iran Khodro Automobiles Peugeot	Iran	50*
Saipa Citroën Company	Iran	50*
Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime - STAFIM	Tunisie	34*
STAFIM-GROS	Tunisie	34*
Societa Europea Veicoli Leggeri S.p.a.	Italie	50**
Toyota Peugeot Citroën Automobiles Czech s.r.o.	République tchèque	50**
PCMA Automotiv Rus	Russie	70**
Automobile Opel-Vauxhall		
Opel Automobile GmbH	Allemagne	100
Opel Group Warehousing GmbH	Allemagne	100
Opel Austria GmbH	Autriche	100
Opel Wien GmbH	Autriche	100
Opel Automotive Services Belgium N.V.	Belgique	100
Opel Belgium N.V.	Belgique	100
Opel Danmark A/S	Danemark	100
Opel España, SLU	Espagne	100
Opel Europe Holdings, SLU	Espagne	100
Opel Finland Oy	Finlande	100
Opel France S.A.S.	France	100
Opel Hellas S.A.	Grèce	100
GBS Hungary Kft	Hongrie	100
Opel Southeast Europe LLC	Hongrie	100
Opel Szentgotthard Automotive Manufacturing Ltd	Hongrie	100
Opel Automobile Ireland Limited	Irlande	100
Opel Italia S.r.l.	Italie	100
Opel Norge AS	Norvège	100
Opel Nederland B.V.	Pays-Bas	100
Opel Manufacturing Poland Sp.z o.o.	Pologne	100
Opel Poland Sp.z o.o.	Pologne	100
Opel Portugal, Lda	Portugal	100
Opel Sibiu SRL	Roumanie	100
Automotive UK No. 1	Royaume-Uni	100
Holdings UK No.3 Limited	Royaume-Uni	100
IBC Vehicles LTD	Royaume-Uni	100
Vauxhall Motors Limited	Royaume-Uni	100
VHC Sub-Holdings (UK)	Royaume-Uni	100
Go Motor Retailling Ltd	Royaume-Uni	95
Baylis (Gloucester) Ltd	Royaume-Uni	93
Opel CIS LLC	Russie	100
Opel Sverige AB	Suède	100
Opel Suisse S.A.	Suisse	100
Opel Türkiye Otomotiv Ltd. Sirketi	Turquie	100
Équipement automobile		
Faurecia	France	46
E.C.T. South Africa (Cape Town) (Pty) Ltd	Afrique du Sud	46
Faurecia Exhaust Systems South Africa Ltd	Afrique du Sud	46
Faurecia Interior Syst. Pretoria (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	46
Faurecia Interior Systems South Africa (PTY) Ltd	Afrique du Sud	46
Faurecia Abgastechnik GmbH	Allemagne	46
Faurecia Angell - Demmel GmbH	Allemagne	46
Faurecia Automotive Gmbh	Allemagne	46
Faurecia Autositze Gmbh	Allemagne	46

Sociétés	Pays	% d'intérêt
Faurecia Emissions Control Technologies Germany GmbH	Allemagne	46
Faurecia Innenraum Systeme GmbH	Allemagne	46
Faurecia Argentina SA	Argentine	46
Faurecia Sistemas de Escape Argentina	Argentine	46
Faurecia Automotive Belgium	Belgique	46
Faurecia Industrie N.V.	Belgique	46
Faurecia Automotive do Brasil	Brésil	46
Faurecia Emissions Control Technologies do Brasil	Brésil	46
FMM Pernambuco Componentes Automotivos Ltda	Brésil	24
Faurecia Emissions Ctrl Techn. Canada Ltd	Canada	46
Changchun Faurecia Xuyang Automotive Seat CO	Chine	46
Changsha Faurecia Emissions Control Technologies Co. Ltd	Chine	46
Chengdu Faurecia Limin Automotive Systems Company Limited	Chine	46
Chongqing Faurecia Changpeng Automotive Parts Co. Ltd	Chine	46
Cummings Beijing	Chine	46
Dongfeng Faurecia Automotive Interior Systems Co. Ltd	Chine	46
Emcon Emmi Tech. Chongqing Co Limited	Chine	46
Emcon Env Tech. Yantai Co Limited	Chine	46
Emissions Control Technologies (Shangaï) Co Limited	Chine	46
Emissions Control Technologies Foshan Company Limited	Chine	46
Emissions Control Technologies Ningbo Hangzhou Bay New District	Chine	46
Faurecia (changchun) Automotive Systems	Chine	46
Faurecia (Changshu) Automotive Systems Co.,Ltd	Chine	46
Faurecia (China) Holding Co. Ltd	Chine	46
Faurecia (Guangzhou) Automotive Systems Co	Chine	46
Faurecia (Jimo) Emissions Control Technologies Co. Ltd	Chine	46
Faurecia (Nanjing) Automotive Systems Co	Chine	46
Faurecia (Quingdao) Exhaust Systems Co Ltd	Chine	46
Faurecia (Shangai) Automotive Systems	Chine	46
Faurecia (Shenyang) Automotive Systems Co Ltd	Chine	46
Faurecia (Tianjin) Clean Mobility Co. Ltd	Chine	46
Faurecia (Wuhan) Automotive Components Systems Co	Chine	46
Faurecia (Wuxi) Seating Components Co Ltd	Chine	46
Faurecia (Yancheng) Automotive Systems Company Limited	Chine	46
Faurecia Changchung Xuyang Interiors Systems Co	Chine	46
Faurecia Emiss. Ctrl Tech. Develop. (Shanghai) Cy Ltd	Chine	46
Faurecia Emissions Ctrl Technologies (Chengdu) Co	Chine	46
Faurecia Exhaust Systems Changchun Company Ltd	Chine	46
Faurecia Exhaust Systems Qingpu Co. Ltd	Chine	46
Faurecia Honghu Exhaust Systems Shangai Company Ltd	Chine	46
Faurecia NHK (Xiangyang) Automotive seating Co Ltd	Chine	46
Faurecia Tongda Exhaust System (Wuhan) Company Ltd	Chine	46
Faurecia-GSK Automotive seating co Ltd	Chine	46
Foshan Faurecia Xuyang Interior Syst. Cny Limited	Chine	46
Nanchang	Chine	46
Ningbo	Chine	46
PowerGreen Emissions Control Technologies Co. Ltd	Chine	46
Shanghai Faurecia Automotive Seating Co Ltd	Chine	46
Tianjin Faurecia Xuyang Automotive Seat Co. Ltd	Chine	46
Faurecia Yinlun Emissions Control Technology (Weifang) Co.	Chine	24
Faurecia (Tianjin) Automotive Systems Co. Ltd	Chine	24
CSM Faurecia Automotive Parts Co. Ltd	Chine	23
Dongfeng Faurecia Emissions Control Technologies Co., Ltd	Chine	23
Faurecia Liuzhou Automotive Seating Co., Ltd	Chine	23
Faurecia Emissions Control Systems Korea	Corée	46
Asientos de Castilla Leon	Espagne	46
Asientos de Galicia S.L.	Espagne	46
Asientos del Norte	Espagne	46
Emcon Technologies Spain SL	Espagne	46
Faurecia Asientos para Automovil Espana	Espagne	46
Faurecia Automotive Espana	Espagne	46
Faurecia Holding Espana S.L.	Espagne	46
Faurecia Interior Systems Espana	Espagne	46
Faurecia Interior Systems Salc Espana S.L.	Espagne	46
Faurecia Sistemas de Escape Espana	Espagne	46
Incalplas S.L.	Espagne	46
Tecnoconfort	Espagne	46
Valencia Modulos de Puerta SL	Espagne	46
Faurecia Automotiv Seating Inc	États-Unis	46
Faurecia E.C.T. USA LLC	États-Unis	46
Faurecia Exhaust Systems INC	États-Unis	46
Faurecia Interior Louisville LLC	États-Unis	46
Faurecia Interior Systems Holdings LLC	États-Unis	46
Faurecia Interior Systems INC	États-Unis	46
Faurecia Interior Systems Saline LLC	États-Unis	46

Sociétés	Pays	% d'intérêt
Faurecia Madison Automotive Seating Inc	États-Unis	46
Faurecia North America Holdings LLC	États-Unis	46
Faurecia USA Holdings, Inc	États-Unis	46
Fnk North America	États-Unis	46
Étud. et Constr. sièges pr l'Automobile	France	46
Faurecia ADP Holding	France	46
Faurecia automotive Holdings Inc	France	46
Faurecia Automotive Industrie	France	46
Faurecia Automotives Composites	France	46
Faurecia Exhaust International	France	46
Faurecia Exteriors International	France	46
Faurecia Industrie	France	46
Faurecia Intérieur Industrie	France	46
Faurecia Intérieurs Mornac	France	46
Faurecia Intérieurs Saint Quentin	France	46
Faurecia investissement	France	46
Faurecia Metalloproduckia Holding	France	46
Faurecia Seating Flers	France	46
Faurecia Services Groupe	France	46
Faurecia Sièges d'automobiles SAS	France	46
Faurecia Systèmes d'Échappements	France	46
Faurecia Ventures	France	46
Hambach Automotive Exteriors SAS	France	46
Hennape Six	France	46
SIEBRET	France	46
SIEDOUBS	France	46
SIELEST	France	46
SIEMAR	France	46
TRECIA SAS	France	46
Emcon Technologies KFT	Hongrie	46
Emcon Technologies India PVT Limited	Inde	46
Faurecia Automotiv Seating India Private	Inde	46
Faurecia Emissions Control Tec	Inde	46
Faurecia Technology Center India Pty Ltd	Inde	46
PFP Acoustic and Soft Trims India Private Limited	Inde	46
Faurecia Azin Pars Company	Iran	46
Faurecia Emissions Control Technologies Italy SRL	Italie	46
Faurecia Japan K.K.	Japon	46
Howa Interior's - Japon	Japon	46
Faurecia AST Luxembourg SA	Luxembourg	46
Faurecia Automotive Luxembourg	Luxembourg	46
Faurecia Hicom Emissions Control Technologies (M) Sdn Bhd	Malaisie	46
Faurecia Automotive Industries Morocco	Maroc	46
Faurecia Automotive Systems Technologies	Maroc	46
Faurecia Equipements Automobiles Maroc	Maroc	46
Emcon Tech. Hldgs 2 S. de RL	Mexique	46
Exhaust Services Mexicana sa	Mexique	46
Faurecia Howa Interiors de Mexico SA de CV	Mexique	46
Faurecia Sistemas Automotrices de Mexico	Mexique	46
Servicios Corporativos de Personal Especializado	Mexique	46
Emcon Technologies Dutch Hldgs BV	Pays-Bas	46
Faurecia Automotive Seating B.V.	Pays-Bas	46
Faurecia Emissions Control Technologies Netherlands B.V.	Pays-Bas	46
Faurecia Automotive Polska Spolka Akcyjna	Pologne	46
Faurecia Gorzow Sp Zoo	Pologne	46
Faurecia Grojec R&D Center Sp Z.o.o.	Pologne	46
Faurecia Legnica Sp Z.O.O.	Pologne	46
Faurecia WALBRZYCH Spz.o.o.	Pologne	46
EDA Estofagem de Assentos	Portugal	46
Faurecia Assentos de Automovel	Portugal	46
Faurecia Sistemas de Escape	Portugal	46
Faurecia Sistemas de Interior de Portugal	Portugal	46
SASAL	Portugal	46
Emcon Tech. Czech Republic	République tchèque	46
Faurecia Automotivr Czech Republic	République tchèque	46
Faurecia Components Pisek s.r.o	République tchèque	46
Faurecia Exhaust Systems Moravia S.r.o	République tchèque	46
Faurecia Exhaust Systems S.R.O.	République tchèque	46
Faurecia Interior Systems Bohemia S.r.o.	République tchèque	46
Faurecia Interiors Pardubice S.r.o	République tchèque	46
Euro Automotive Plastic Systems	Roumanie	46
Faurecia Seating Talmaciu S.R.L.	Roumanie	46
Emcon Technologies UK Limited	Royaume-Uni	46
Faurecia Automotiv Seating UK Ltd	Royaume-Uni	46
Faurecia Midlands Ltd	Royaume-Uni	46
SAI Automotive Fradley	Royaume-Uni	46
SAI Automotive Washington Limited	Royaume-Uni	46
Faurecia Autocomponent Exterior Systems	Russie	46
Faurecia Automotive Development	Russie	46
Faurecia Metallo Produckcia Exhaust Systems	Russie	46
OOO Faurecia Automotiv	Russie	46
Faurecia Automotive Slovakia Sro	Slovaquie	46
Faurecia Interior Systems Sweden AB	Suède	46
E.C.T. Co Limited	Thaïlande	46
Faurecia & Summit Interior Systems	Thaïlande	46
Faurecia Interior Systems Thailand	Thaïlande	46
Faurecia Informatique Tunisie	Tunisie	46
Sté Tunisienne d'Equipements Automobiles	Tunisie	46

Sociétés	Pays	% d'intérêt
Faurecia Polifleks Otomotiv Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	46
Faurecia Automitive del Urugay	Uruguay	46
SAS Automotive RSA (Proprietary), Ltd	Afrique du Sud	23*
SAS Autosystemtechnik Gmbh and Co KG	Allemagne	23*
SAS Autosystemtechnik Verwaltung Gmbh	Allemagne	23*
SAS Automotriz Argentina SA	Argentine	23*
SAS Automotive Belgium	Belgique	23*
SAS Automotive do Brasil	Brésil	23*
Beijing WKW FAD Automotive Parts Co. Ltd	Chine	23*
Chongqing Guangneng Faurecia Interior Syst. Company Ltd	Chine	23*
Dongfeng Faurecia (Xiangyang) Emissions Systems Co., Ltd	Chine	23*
Dongfeng Faurecia Automotive Exterior Systems Co. Limited	Chine	23*
Dongfeng Faurecia Automotive Parts Sales Co. Ltd	Chine	23*
Faurecia Liuzhou Automotive Seating Sales Co., Ltd	Chine	23*
Jinan Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Company Limited	Chine	23*
Lanzhou Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Company	Chine	23*
SAS (Wuhu) Automotive Systems Co Ltd	Chine	23*
Xiangtan Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Cny Ltd	Chine	23*
Zhejiang Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Cny Ltd	Chine	23*
Changchun Faurecia Xuyang Automotive Components Technologies R&D	Chine	21*
Faurecia Changchun Xuyang Faurecia Acoustics & Soft Trim Co Ltd	Chine	19*
Componentes de Vehiculos de Galicia	Espagne	23*
COPO Iberica	Espagne	23*
Industrias Cousin Frères S.L.	Espagne	23*
SAS Autosystemtechnik SA	Espagne	23*
SAS Automotive USA Inc	États-Unis	23*
Faurecia DMS Leverage Lender LLC	États-Unis	21*
Faurecia JV in Detroit	États-Unis	21*
Automotive Performance Materials (APM)	France	23*
Cockpit Automotive Systems DOUAI	France	23*
SAS Automotiv France	France	23*
Parrot Faurecia Automotive	France	9*
Basis Mold India Private Limited	Inde	18*
NHK F. Krishna India Automotive Seating Private Limited	Inde	9*
Azin Faurecia Interior Systems Company	Iran	23*
Faurecia LIGNEOS Italy Srl	Italie	23*
Faurecia NHK Co Limited	Japon	23*
Faurecia SAS Automotive Systems & Services SA de CV	Mexique	23*
Faurecia SAS Automotive Systems SA de CV	Mexique	23*
SAS Autosystem de Portugal Unipessoal ltda	Portugal	23*
Vanpro Assentos Limitada	Portugal	23*
SAS Autosystemtechnik SRO	République tchèque	23*
Faurecia Automotive Sro	Slovaquie	23*
SAS Otosistem Tecknit Ticaret ve Limited	Turquie	23*
Teknik Malzeme Ticaret ve Sanayi A.S.	Turquie	23*
Financement Peugeot Citroën DS		
Banque PSA Finance	France	100
BPF Algérie	Algérie	100
PCA Compañía de Seguros S.A	Argentine	70
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	Argentine	50
PSA Factor Italia S.p.A.	Italie	100
PSA Renting Italia S.p.a	Italie	100
PSA Insurance Ltd	Malte	100
PSA Insurance Manager Ltd	Malte	100
PSA Insurance Solutions Ltd	Malte	100
PSA Life Insurance Ltd	Malte	100
PSA Services Ltd	Malte	100
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM	Mexique	100
PSA Finance Nederland B.V.	Pays-Bas	100
PSA Financial Holding B.V.	Pays-Bas	100
Economy Drive Cars Limited	Royaume-Uni	100
Bank PSA Finance Rus	Russie	100
Peugeot Citroen Leasing Russie	Russie	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	Turquie	100
PSA Bank Deutschland GmbH	Allemagne	50*
Auto ABS German Loans Master	Allemagne	50*
PSA Finance Belux	Belgique	50*
Banco PSA Finance Brasil S.A.	Brésil	50*
PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	Brésil	50*
Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	Chine	25*
Auto ABS Spanish Loans 2016, FT	Espagne	50*
FTA Auto ABS - Compartiment 2012-3	Espagne	50*
PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	Espagne	50*
Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	France	50*
Auto ABS FCT2 2013-A	France	50*
Cie pour la Location de Véhicules - CLV	France	50*
CREDIPAR	France	50*
FCT Auto ABS - Compartiment 2013-2	France	50*
FCT Auto ABS French Leases Master	France	50*
FCT Auto ABS French Loans Master	France	50*
FCT Auto ABS LT Leases Master	France	50*
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-01	France	50*
PSA Banque France	France	50*
ABS Italian Loans Master S.r.l.	Italie	50*

Sociétés	Pays	% d'intérêt
Banca Italia S.P.A.	Italie	50*
PSA Insurance Europe Ltd	Malte	50*
PSA Life Insurance Europe Ltd	Malte	50*
PSA Financial Services Nederland B.V.	Pays-Bas	50*
PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o	Pologne	50*
PSA Finance Polska Sp.z.o.o.	Pologne	50*
Auto ABS UK Loans PLC - Compartiment 2012-5	Royaume-Uni	50*
FCT Auto ABS UK Loans	Royaume-Uni	50*
PSA Finance UK Ltd	Royaume-Uni	50*
Auto ABS Swiss Lease 2013 GmbH	Suisse	50*
PSA Finance Suisse S.A.	Suisse	50*

Sociétés	Pays	% d'intérêt
Financement Opel - Vauxhall		
Opel Finance Germany Holdings GmbH	Allemagne	50*
Opel Bank GmbH	Allemagne	50*
Opel Leasing GmbH	Allemagne	50*
Opel Bank S.A.	France	50*
Opel Finance SpA	Italie	50*
Opel Finance International B.V.	Pays-Bas	50*
Opel Finance N.V.	Pays-Bas	50*
OPVF Holdings U.K. Limited	Royaume-Uni	50*
Vauxhall Finance plc	Royaume-Uni	50*
OPVF Europe Holdco Limited	Royaume-Uni	50*
Opel Finance AB	Suède	50*
Opel Finance SA	Suisse	50*

5.7. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

L'année 2017 a été marquée pour le Groupe PSA par l'acquisition des marques Opel et Vauxhall permettant au Groupe de se doter de deux nouvelles marques emblématiques allemande et britannique. Le Groupe PSA achève ainsi l'année 2017 plus fort, avec 5 marques automobiles et 1 marque de services à la mobilité.

Cette acquisition a donné naissance à un champion : en Europe, les ventes du Groupe augmentent de plus de 23% par rapport à 2016 et permettent au Groupe de consolider sa place de deuxième constructeur automobile européen. De plus, le Groupe a encore renforcé son leadership européen sur le marché des Véhicules Utilitaires Légers pour Peugeot et Citroën avec 20,2% de parts de marché.

Les ventes mondiales sont en forte accélération avec une hausse (pour la quatrième année consécutive) de 15,4%. Le Groupe enregistre deux records historiques en 2017 : les ventes de Véhicules Utilitaires Légers et les ventes de la marque Peugeot.

La croissance des ventes se retrouve également dans la zone Moyen-Orient & Afrique (+61,4%), la zone Inde-Pacifique (+31%) et la zone Eurasie (+45%). En Amérique Latine, le rebond est confirmé avec des ventes en hausse de 12,2% et le record de ventes de Véhicules Utilitaires Légers. Enfin, les ventes en Chine et Asie du Sud-Est montrent les premiers signes de redressement commercial avec une progression des ventes au second semestre, malgré un contexte concurrentiel intense.

Le Groupe PSA, sur son périmètre historique Peugeot Citroën DS (PCD), a réalisé des résultats économiques record avec une marge opérationnelle courante de la Division Automobile de 7,3% en 2017, le situant dans le TOP 5 des constructeurs automobiles mondiaux, et une croissance du chiffre d'affaires de près de 10%.

Le déploiement avec rigueur et méthode du plan stratégique de croissance rentable Push to Pass porte ses fruits. Le Groupe PSA continue de se déployer dans le monde et développe de nouveaux partenariats comme en Inde avec CK Birla ou en Malaisie avec notre partenaire NAZA.

Pour servir au mieux ses clients, le Groupe révolutionne ses points de ventes où le digital a de plus en plus d'importance, et développe ses services d'achat en ligne. Le Groupe renforce son offre dans le domaine des véhicules d'occasion, des pièces et services et lance l'application Free2Move sa plateforme de services de mobilité qui permet d'accéder aux services d'autopartage d'une vingtaine d'opérateurs. Avec déjà plus de 600 000 utilisateurs, Free2Move concrétise l'ambition du Groupe de devenir le fournisseur de mobilité préféré de ses clients. C'est aussi à travers la marque Free2Move que le Groupe revient aux Etats-Unis.

Les compétences R&D d'Opel sont une opportunité pour le Groupe PSA de poursuivre la dynamique de diversification de l'offre technologique dans un souci permanent de maîtrise et d'optimisation des dépenses de R&D. Le développement des technologies innovantes, performantes et utiles est sur la trajectoire : accélération sur les technologies d'électrification des chaînes de traction (création d'une co-entreprise avec NIDEC ; 100% des modèles seront électrifiés d'ici 2025); lancement du programme « Autonomous Vehicle for All » et expertise reconnue avec le moteur 1.2-litres 3-cylindres turbo PureTech une fois encore élu « Moteur de l'Année » 2017.

En 100 jours, les équipes des marques Opel et Vauxhall ont bâti un plan de redressement : *PACE!*. Ce plan va permettre à Opel Vauxhall de devenir rentable (Free Cash-Flow opérationnel positif et marge opérationnelle courante pour la Division Automobile de 2 % d'ici 2020), électrique (100% des modèles seront électrifiés d'ici 2024) et global (plus de 20 nouveaux marchés d'ici à 2022).

Les premières pierres de ce plan ont déjà été posées comme la signature d'accords de compétitivité dans certains pays avec les organisations syndicales pour assurer la compétitivité des sites, ou la réorganisation des équipes achats permettant d'accélérer la mise en oeuvre des synergies.

2017 est également l'année où le Groupe PSA et BNP Paribas ont acquis conjointement les sociétés captives de financement d'Opel et Vauxhall, dont le plan stratégique, visant à générer une croissance rentable, a été présenté courant février.

Au fil des années, l'engagement RSE du Groupe est devenu partie intégrante de sa stratégie, la performance RSE et la performance économique se nourrissant l'une l'autre. Le Groupe publie cette année des ambitions à 2035, voire à 2050, en ligne avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Les actions engagées avec agilité au cœur même des activités stratégiques du Groupe portent leurs fruits. La performance RSE du Groupe est reconnue : elle lui a permis en septembre 2017 de devenir leader sectoriel au Dow Jones Sustainability Index et le seul constructeur automobile retenu dans l'indice World 120 Vigeo-Euronext. De même il est retenu dans les indices ISR de premier plan, tels que STOXX ou FTSE4Good.

Enfin, les membres du Conseil de Surveillance ont en partie été renouvelés cette année : en effet, à la suite du transfert des titres Peugeot S.A. par l'APE à Bpifrance et d'une réorganisation de responsabilités au sein de Dongfeng Motor Group (DFG), Madame Anne GUERIN, Monsieur Daniel BERNARD, représentants permanents de BPIfrance et Lion Participations, ainsi que Monsieur AN Tiecheng ont rejoint le Conseil de Surveillance. Monsieur AN Tiecheng y assure la Présidence du Comité Asia Business Development. De plus, le Conseil de Surveillance a nommé en qualité de censeurs M. LV Haitao et M. Alexandre OSSOLA.

Le Conseil de Surveillance a également nommé M. Geoffroy ROUX de BÉZIEUX en qualité de Vice-Président, fonction qu'il cumule avec celle de membre référent.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance du Rapport du Directoire et des comptes de l'exercice, tels qu'arrêtés par le Directoire du 19 février dernier. Il n'a pas formulé d'observation sur ce rapport ni sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance témoigne sa reconnaissance à Carlos TAVARES et à ses équipes qui ont joué un rôle décisif dans l'acquisition d'Opel et Vauxhall. Le Conseil de Surveillance souhaite la bienvenue aux collaborateurs de ces deux Marques et adresse ses félicitations à l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour les résultats remarquables obtenus en 2017.

5.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société Peugeot S.A.,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Peugeot S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité Financier et d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Allocation du prix d'acquisition d'Opel Vauxhall (*Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés*)

Risque identifié

Le 31 juillet 2017, le Groupe PSA a acquis la majorité des filiales automobiles du groupe américain General Motors en Europe, représentée par les marques Opel et Vauxhall (ci-après « Opel Vauxhall »). Le prix d'acquisition s'est élevé à 1 018 millions d'euros hors ajustement de prix éventuel.

Cette opération se traduit par la constatation d'un écart d'acquisition d'un montant de 1 810 millions d'euros après allocation du prix d'acquisition.

Cette allocation du prix d'acquisition est provisoire et sera finalisée dans les douze mois suivants la date de prise de contrôle ; elle repose sur des estimations relatives à la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs acquis. Le Groupe PSA a mandaté un expert indépendant afin de l'assister dans l'exercice d'identification et d'évaluation des principaux actifs incorporels et corporels d'Opel Vauxhall.

L'allocation du prix d'acquisition d'Opel Vauxhall est considérée comme un point clé de l'audit eu égard à la matérialité de cette acquisition et parce que la direction est amenée à exercer un certain nombre de jugements pour identifier les actifs et les passifs acquis, évaluer leur juste valeur et présenter cette information en annexe.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance et apprécier le périmètre et l'étendue des travaux menés par le groupe PSA et son expert indépendant pour identifier et évaluer la juste valeur des actifs et des passifs acquis ;
- avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, analyser la méthodologie de valorisation appliquée aux actifs et aux passifs acquis les plus significatifs et apprécier les principales hypothèses et les paramètres retenus pour la détermination de la juste valeur et, notamment :
  - la cohérence des flux de trésorerie futurs retenus dans la valorisation de certains actifs et passifs avec le business plan de tout acquéreur potentiel (ou market participant selon la norme IFRS 3) ;
  - la cohérence des estimations de juste valeur des actifs corporels avec les données de marché ou des valeurs de transactions similaires ;
  - les éléments justifiant l'estimation de la valeur des contrats onéreux ;
  - pour l'évaluation des marques, la cohérence des taux de redevances appliquées aux projections de chiffres d'affaires par rapport aux *benchmarks* sectoriels;
- analyser le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés au titre de l'allocation du prix d'acquisition.

Évaluation de la valeur recouvrable des actifs immobilisés du Groupe (*notes 8.3 A, 8.3 B et 8.3 C de l'annexe aux comptes consolidés*)

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable des actifs immobilisés du Groupe s'établit à 3 321 millions d'euros pour les écarts d'acquisition, 7 916 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles et 13 278 millions d'euros pour les immobilisations corporelles. Ces actifs sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

La valeur recouvrable des actifs immobilisés est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (essentiellement les écarts d'acquisition et les marques).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché. La valeur d'utilité est déterminée par référence à des flux de trésorerie nets actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur l'établissement des prévisions et sur le choix des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.

Compte tenu du poids de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe, du niveau de jugement de la direction et des incertitudes inhérentes aux hypothèses utilisées, nous considérons l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs immobilisés du Groupe comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons effectué un examen critique des modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des actifs immobilisés du Groupe. Nous avons obtenu les derniers plans à moyen terme (« PMT ») de la direction ainsi que les tests de perte de valeur de chacune des UGT et des actifs présentant des indices de perte de valeur.

Sur la base de ces informations, nos travaux ont essentiellement consisté à :

- rapprocher des comptes les valeurs nettes comptables des UGT et des actifs pris individuellement faisant l'objet d'un test de perte de valeur ;
- examiner les projections des flux de trésorerie, notamment la cohérence des données sur les marges et les volumes utilisés dans les tests avec les sources externes ou les dernières estimations de la direction présentées aux organes de gouvernance ;
- examiner les prévisions par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et la performance historique du Groupe ;
- comparer les taux d'actualisation retenus aux données de marché disponibles ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique du modèle de valorisation utilisé par la direction;
- procéder à l'analyse de sensibilité de la valeur recouvrable des UGT testées et à une variation des principales hypothèses retenues (taux de croissance long terme, taux de marge retenu en année terminale, taux d'actualisation).

Évaluation des titres mis en équivalence des activités automobiles (*Notes 8.3 D et 11 de l'annexe aux comptes consolidés*)

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les titres mis en équivalence des activités automobiles du Groupe PSA sont comptabilisés au bilan pour un montant de 858 millions d'euros. Ces titres comprennent essentiellement les participations du Groupe dans les sociétés en partenariat avec Dongfeng Motor Group et avec Changan pour les activités situées en Chine.

Le résultat des sociétés mises en équivalence inclut des dépréciations d'actifs résultant de tests de dépréciation réalisés selon les mêmes principes que ceux applicables à l'actif immobilisé des activités automobiles du Groupe PSA. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, les actifs spécifiques aux modèles de véhicules sont testés par UGT Véhicules et l'ensemble des actifs (y compris ceux qui ne sont pas spécifiques aux modèles) sont testés au niveau global de chaque partenariat. Par ailleurs, le Groupe PSA réalise un test de perte de valeur complémentaire lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur.

Au 31 décembre 2017, la réalisation de tests de perte de valeur a conduit les sociétés en coopération avec le groupe Dong Feng Motor à constater une dépréciation de 1 515 millions de RMB (758 millions de RMB en quote-part PSA, soit 97 millions d'euros).

Au 31 décembre 2017, la réalisation de tests de perte de valeur par la société Changan PSA Automobile Co., Ltd en coopération avec le groupe Changan n'a pas conduit à constater de dépréciation complémentaire. Au 31 décembre 2016, cette société avait constaté une perte de valeur de 263 millions d'euros en quote-part PSA. Ainsi, le Groupe PSA maintient une dépréciation des titres mis en équivalence de 51 millions d'euros et une provision pour risques de 190 millions d'euros après prise en compte d'une perte de 24 millions d'euros pour l'exercice 2017.

Compte tenu de la baisse significative des ventes et de la dégradation de la rentabilité intervenue dans les activités des partenariats en Chine et du niveau de jugement de la direction sur les hypothèses sous-tendant l'évaluation des actifs de ces sociétés, nous considérons l'évaluation des titres mis en équivalence comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- analyser l'existence d'indicateurs de perte de valeur, comme par exemple une baisse significative des volumes et une dégradation de la rentabilité ;
- prendre connaissance des travaux d'audit réalisés par les auditeurs des sociétés en partenariat avec Dong Feng Motor Group en Chine, et de leurs conclusions sur les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des actifs au niveau des sociétés en partenariat et sur le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction ;
- évaluer la cohérence et la pertinence des principales hypothèses utilisées dans la réalisation du test de perte de valeur des actifs de la société en partenariat avec le groupe Changan, notamment par référence au plan moyen terme examiné par les organes de gouvernance des sociétés en partenariat.

III. VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Peugeot S.A. par l'Assemblée Générale du 25 mai 2005 pour le cabinet Mazars et du 31 mai 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Mazars était dans la treizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité Financier et d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité Financier et d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité Financier et d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité Financier et d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité Financier et d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité Financier et d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 1er mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS	ERNST & YOUNG et Autres
Thierry Blanchetier	Laurent Miannay
Jérôme de Pastors	Ioulia Vermelle

COMPTES DE PEUGEOT S.A. 2017

6.1. COMPTES DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2017 246

6.2. BILANS AU 31 DÉCEMBRE 2017 247

6.3. TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2017 248

6.4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE PEUGEOT S.A. 249

6.5. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES 264

6.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 265

6.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS 268

6.1. COMPTES DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Produits d'exploitation	147,1	244,0
Charges d'exploitation	(170,7)	(258,5)
Résultat d'exploitation (Note 18)	**(23,6)**	**(14,5)**
Produits financiers de participations	359,9	676,3
Autres intérêts et produits assimilés	4,8	4,9
Reprises sur provisions et transferts de charges	20,3	1 071,4
Produits financiers	**385,0**	**1 752,6**
Dotations financières aux amortissements et provisions	(21,5)	(103,7)
Intérêts et charges assimilés	(118,7)	(151,5)
Charges financières	**(140,2)**	**(255,2)**
Résultat financier	**244,8**	**1 497,4**
Résultat courant avant impôts	**221,2**	**1 482,9**
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	10,6
Reprises sur provision et dépréciations et transfert de charges	57,4	-
Produits exceptionnels	**57,4**	**10,6**
Sur opérations de gestion	-	(0,6)
Sur opérations en capital	(34,0)	(3,2)
Dotations aux provisions et dépréciations et transfert de charges	(5,3)	(28,4)
Charges exceptionnelles	**(39,3)**	**(32,2)**
Résultat exceptionnel (Note 20)	**18,1**	**(21,6)**
Participation des salariés aux résultats	**-**	**-**
Impôts sur les sociétés (Note 21)	177,0	149,9
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**416,3**	**1 611,2**

6.2. BILANS AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2017 Montants bruts	Amortissements et dépréciations	Montants nets	31/12/2016 Montants nets
Immobilisations incorporelles	**0,1**	**-**	**0,1**	**0,1**
Immobilisations corporelles (Note 3)	**3,2**	**(3,2)**	**-**	**-**
Immobilisations financières				
Participations (Note 5)	18 955,5	(644,3)	18 311,2	15 939,0
Créances rattachées à des participations (Note 6)	-	-	-	1 363,7
Autres titres immobilisés (Note 7)	150,9	(24,5)	126,4	121,4
Prêts et autres immobilisations financières (Note 8)	6,5	(1,1)	5,4	23,6
	19 112,9	**(669,9)**	**18 443,0**	**17 447,7**
Total actif immobilisé (Note 4)	**19 116,2**	**(673,1)**	**18 443,1**	**17 447,8**
Actif circulant				
Créances clients	57,0	(1,9)	55,1	40,7
Autres créances, avances et acomptes versés (Note 9)	379,1	-	379,1	349,2
Valeurs mobilières de placement (Note 10)	250,1	(32,6)	217,5	177,8
Placements de trésorerie (Note 11)	3 599,2	-	3 599,2	3 271,2
Banques, caisses et comptes rattachés	-	-	-	-
Total actif circulant	**4 285,4**	**(34,5)**	**4 250,9**	**3 838,9**
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts	0,8	-	0,8	2,2
TOTAL DE L'ACTIF	**23 402,4**	**(707,6)**	**22 694,8**	**21 288,9**

PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux		
Capital social (Note 13)	904,8	859,9
Primes d'émission	4 676,2	3 784,0
Écarts de réévaluation	454,5	454,5
Réserves		
Réserves et report à nouveau	13 300,4	12 120,1
Résultat de l'exercice	416,3	1 611,2
Provisions réglementées	6,5	1,2
Total capitaux propres (Note 14)	**19 758,7**	**18 830,9**
Provisions (Note 12)	145,1	167,2
Emprunts et dettes assimilées		
Autres emprunts obligataires (Note 15)	2 269,0	1 869,7
Emprunts et dettes financières diverses (Note 15)	0,9	0,6
	2 269,9	**1 870,3**
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17,0	38,4
Dettes fiscales et sociales	181,7	124,4
	198,7	**162,8**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (Note 16)	**61,9**	**61,9**
Dettes diverses	**260,2**	**193,6**
Total dettes	**2 790,7**	**2 288,6**
Produits constatés d'avance	0,3	2,2
TOTAL DU PASSIF	**22 694,8**	**21 288,9**

6.3. TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en millions d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat net de l'exercice	**416,3**	**1 611,2**
Variations nettes des provisions	(19,2)	(889,6)
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés	-	(7,4)
Autres résultats exceptionnels et financiers	-	-
Marge brute d'autofinancement	**397,1**	**714,2**
Variation du besoin en fonds de roulement	56,1	9,1
Flux financiers liés à l'exploitation	**453,2**	**723,3**
(Acquisitions)/cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Cessions de titres de participation	-	10,6
Acquisitions de titres de participation	(2 372,7)	(20,0)
Flux financiers liés aux investissements	**(2 372,7)**	**(9,4)**
Dividendes versés	(430,9)	-
Augmentation de capital	937,1	330,0
(Acquisitions)/cessions d'actions propres	(41,1)	-
Augmentation/(diminution) des autres dettes long terme	396,4	(1 230,9)
(Augmentation)/diminution des prêts et créances long terme	1 292,5	1 730,9
Variation autres actifs et passifs financiers	94,1	64,7
Flux des opérations financières	**2 248,1**	**894,7**
Variation de la trésorerie	**328,6**	**1 608,6**
Trésorerie au début de l'exercice	3 270,6	1 662,0
Trésorerie en fin d'exercice	**3 599,2**	**3 270,6**
Détail de la trésorerie en fin d'exercice		
Placements de trésorerie (Note 11)	3 599,2	3 271,2
Banques débitrices	-	-
Banques créditrices	-	(0,6)
TOTAL	**3 599,2**	**3 270,6**

6.4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE PEUGEOT S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2017

SOMMAIRE DE NOTES

NOTE 1	Règles et méthodes comptables	250
NOTE 2	Événements majeurs de l'exercice	251
NOTE 3	Immobilisations corporelles et incorporelles	251
NOTE 4	Immobilisations financières au 31 décembre 2017	252
NOTE 5	Participations	252
NOTE 6	Créances rattachées à des participations	253
NOTE 7	Autres titres immobilisés	253
NOTE 8	Prêts et autres immobilisations financières	253
NOTE 9	Autres créances, avances et acomptes versés	254
NOTE 10	Valeurs mobilières de placement	254
NOTE 11	Placements de trésorerie	255
NOTE 12	Provisions inscrites au bilan	256
NOTE 13	Composition du capital social	256
NOTE 14	Variations des capitaux propres	257
NOTE 15	Emprunts et dettes assimilées	257
NOTE 16	Échéances des créances et des dettes	258
NOTE 17	Produits à recevoir et charges à payer	259
NOTE 18	Détail des produits et charges d'exploitation	259
NOTE 19	Chiffre d'affaires	260
NOTE 20	Détail des produits et des charges exceptionnels	260
NOTE 21	Impôts sur les sociétés	261
NOTE 22	Engagements financiers	261
NOTE 23	Engagements de retraite	262
NOTE 24	Situation fiscale latente	262
NOTE 25	Rémunérations des dirigeants	262
NOTE 26	Effectif moyen	262
NOTE 27	Événements postérieurs à la clôture	262
NOTE 28	Filiales et participations	263

ANNEXE

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 22 694,8 millions d'euros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 416,3 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Les Notes présentées ci-après en millions d'euros, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice 2017 y compris les Notes aux États financiers ont été arrêtés par le Directoire de Peugeot S.A. le 19 février 2018, la Note 27 tenant compte des événements survenus jusqu'au Conseil de Surveillance du 28 février 2018.

Les comptes de la société Peugeot S.A. sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe PSA.

NOTE 1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes (règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, homologué par un arrêté du 8 septembre 2014).

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

A. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation légale. Ces immobilisations sont amorties en totalité suivant le mode linéaire sur une durée de vie estimée à 10 ans.

B. PARTICIPATIONS

Depuis l'exercice 2007, Peugeot S.A. a pris l'option de comptabiliser les frais d'acquisitions dans le coût d'achat des titres.

Avant cette date, la valeur brute des participations était constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires à l'exception des titres de participation acquis avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

Les participations sont estimées à leur valeur d'utilité, fondée généralement sur la valeur économique des capitaux propres consolidés de l'activité qu'elles représentent et à défaut sur la quote-part de capitaux propres, établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

La valeur économique des capitaux propres consolidés est appréciée par des flux de trésorerie futurs issus du dernier plan moyen terme. Les données prévisionnelles utilisées pour déterminer les flux de trésorerie futurs dans le cadre des tests de perte de valeur des UGT et des actifs pris individuellement des secteurs Automobile Peugeot Citroën DS et Automobile Opel Vauxhall ont été mis à jour en décembre 2017. Ces données sont issues du dernier plan arrêté par le Directoire et présenté au Conseil de Surveillance et sur l'évaluation des principaux risques attachés à ce plan. Les prévisions des marchés automobiles retenues correspondent aux dernières estimations du Groupe qui s'appuient sur des prévisions externes.

En cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Lorsque la valeur d'utilité est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risques est constituée.

En cas de cession, les titres sont valorisés suivant la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

C. AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Parts de Fonds Commun de Placement

Les parts de Fonds Commun de Placement à Risques sont comptabilisées en Autres titres immobilisés pour l'intégralité du montant souscrit en contrepartie des dettes sur immobilisations et comptes rattachés. Cette dette s'éteint au fur et à mesure des versements effectués. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur liquidative des parts est inférieure à leur valeur brute comptable.

D. PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de perte probable.

E. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Actions propres

Les titres affectés à la couverture des plans d'attributions gratuites d'actions et dont la remise est probable à l'issue de la période d'acquisition sont comptabilisés pour une nouvelle valeur brute égale à la valeur nette comptable de l'action, au jour de la décision de leur affectation.

Les titres affectés aux plans d'attributions gratuites d'actions dont la remise est non probable et les titres destinés à couvrir des plans futurs sont comptabilisés à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur de marché est inférieure à leur valeur nette comptable.

Autres valeurs mobilières de placement

Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables pris en pension. Les intérêts perçus en rémunération sont comptabilisés en produits financiers. Ces titres ne font pas l'objet de dépréciation lorsqu'il n'y a pas de probabilité tangible de défaillance du cédant, ni de perte attendue au moment du rachat par les tiers (engagement ferme de rachat à une date convenue).

F. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les plus-values réinvesties sur titres de participation (ancien article 40 du Code général des impôts) et l'étalement fiscal des frais d'acquisition sur titres de participation.

G. EMPRUNTS

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts ne font pas l'objet d'une inscription à l'actif du bilan de Peugeot S.A. et sont constatés en charges en totalité dès l'année d'émission.

Les emprunts obligataires non convertibles dont la valeur nominale est supérieure au montant encaissé par la société Peugeot S.A., font l'objet pour la plupart d'entre eux d'une prime d'émission amortie sur la durée de l'emprunt.

H. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société Peugeot S.A. accorde aux salariés de l'entreprise, des indemnités de départ à la retraite et des compléments de retraite à travers des régimes à cotisations ou à prestations définies.

La société Peugeot S.A. n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements de retraite qui font l'objet d'une information complémentaire en Note 23.

I. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Peugeot S.A. a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu par l'article 223A du Code général des impôts.

Pour la société Peugeot S.A., l'effet d'impôt au titre de l'exercice, inscrit au compte de résultat est composé :

- du produit global égal à la somme des impôts dus par les filiales bénéficiaires ;
- de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de crédits d'impôts, résultant de la déclaration d'intégration fiscale ;
- du produit d'impôt correspondant aux éventuels remboursements des filiales bénéficiaires, ayant antérieurement obtenu des reversements d'économie d'impôt ;
- des régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ;
- des provisions pour risques constituées pour faire face aux charges nettes d'impôt estimées, consécutives aux contrôles fiscaux périodiques des filiales.

J. CHANGEMENTS DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

A. RACHAT D'OPEL/VAUXHALL

Le 31 juillet 2017, la société Peugeot S.A. a acquis les activités automobiles d'Opel/Vauxhall pour 1 129,3 millions d'euros dont 649,1 millions d'euros versés sous forme de bons de souscription d'actions (BSA) aux bénéficiaires de General Motors.

Le nombre de bons de souscription d'actions émis est de 39 727 324, à un prix unitaire de 16,34 euros. Ils sont exerçables à compter du cinquième anniversaire de la date de résolution et jusqu'au jour du neuvième anniversaire de leur date d'émission, soit du 25 juillet 2022 au 25 juillet 2026.

Ces BSA donnent droit à l'attribution de 39 727 324 actions d'une valeur nominale de un euro chacune, à raison d'une action pour un bon de souscription.

B. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le 17 mai 2017, Peugeot S.A. a distribué des dividendes à ses actionnaires pour un montant de 430,9 millions d'euros, soit 0,48 euro par action.

C. RACHAT D'ACTIONS

Le 21 septembre 2017, CACIB et Peugeot S.A. ont signé un contrat à terme sur actions composé de deux tranches, la première tranche étant affectée à la réalisation de l'opération Accelerate 2017 et la deuxième à la couverture des futurs plans LTI.

D. ACCELERATE 2017

Au cours du dernier trimestre 2017, Peugeot S.A. a lancé son deuxième plan d'actionnariat salarié. Cette opération a été finalisée le 14 décembre 2017. Elle s'est traduite par la remise aux bénéficiaires de 1 228 869 actions autodétenues au prix de souscription de 16,35 euros et 279 646 au titre de l'abondement.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Aucune opération d'entrée ou de sortie d'immobilisations corporelles ou incorporelles n'a été réalisée au cours de l'exercice 2017.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en millions d'euros)	Participations (Note 5)	Créances rattachées à des participations (Note 6)	Autres titres immobilisés (Note 7)	Prêts et autres immobilisations financières (Note 8)
Valeur brute au début d'exercice	16 582,8	1 363,7	151,9	24,7
› augmentations	2 372,7	-	-	-
› diminutions	-	(1 363,7)	(1,0)	(18,2)
Valeur brute en fin d'exercice	**18 955,5**	**-**	**150,9**	**6,5**
Dépréciations au début d'exercice	(643,8)	-	(30,5)	(1,1)
› dotations	(0,5)	-	-	(0,1)
› reprises	-	-	6,0	0,1
› autres mouvements	-	-	-	-
Dépréciations en fin d'exercice	**(644,3)**	**-**	**(24,5)**	**(1,1)**
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	**18 311,2**	**-**	**126,4**	**5,4**

NOTE 5 PARTICIPATIONS

A. VALEURS BRUTES

Le 17 mars 2017, Peugeot S.A. a souscrit à une deuxième augmentation de capital de la société PSA-Ventures pour un montant de 80,0 millions d'euros.

Le 5 juillet 2017, Peugeot S.A. a souscrit à l'augmentation de capital de la société BPF à hauteur de 9 348 180 actions pour un montant de 202,3 millions d'euros.

Le 31 juillet 2017, la société Peugeot S.A. a acquis les titres Opel Automobile GMBH pour 1 129,3 millions d'euros.

Le 19 décembre 2017, Peugeot S.A. a souscrit à l'augmentation de capital d'Opel Automobile GMBH pour un montant de 900,0 millions d'euros.

Les frais d'acquisition incorporés à la valeur brute des titres de participation Opel Automobile GMBH s'élèvent à 61,1 millions d'euros.

B. VALEURS D'INVENTAIRE

1) Division Automobile Peugeot Citroën DS

Peugeot S.A. détient les filiales automobiles de cette division au travers de quatre sociétés pivots - PSA Automobiles SA, Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën, Conception d'Équipements Peugeot Citroën - qui sont indissociables. Les titres pris ensemble ont une valeur brute de 13 835,8 millions d'euros au 31 décembre 2017.

À fin 2017, la valeur nette comptable des titres de ces sociétés pivots qui s'élève à un montant de 13 835,8 millions d'euros a été comparée à la valeur de marché reposant sur la base du cours de Bourse, et à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie nets actualisés. Ces tests comprennent les activités de la division Automobile Peugeot Citroën DS hors Chine et les activités Chine. La valeur nette comptable restant inférieure à l'une de ces deux valeurs, aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée.

2) Opel Automobile GMBH

Cette société a été acquise le 31 juillet 2017. La valeur d'utilité retenue pour ces titres s'élève à 2 090,4 millions d'euros. Elle représente le prix d'achat, la souscription au capital de 900,0 millions d'euros et les frais d'acquisition.

3) Faurecia

Au 31 décembre 2017, la valeur des titres Faurecia est de 1 609,4 millions d'euros. La participation de Peugeot S.A. (63 960 006 actions et 127 920 012 droits de vote) représente au 31 décembre 2017 46,33 % du capital et 63,09 % des droits de vote.

La valorisation boursière des titres Faurecia détenus par Peugeot S.A. s'élève au 31 décembre 2017 à 4 165,7 millions d'euros. Elle est représentative des transactions entre minoritaires sans prise de contrôle.

Cette valeur étant largement supérieure à leur valeur comptable, aucune dépréciation n'a été constatée.

4) Grande Armée Participations

Au 31 décembre 2017, la valeur brute des titres de cette filiale s'élève à 408,9 millions d'euros. Sa valeur nette comptable a été évaluée sur la base de ses capitaux propres retraités. Une dotation pour dépréciation de 0,1 million d'euros a été comptabilisée, portant la dépréciation des titres à 342,2 millions d'euros.

5) Peugeot Motocycles (Peugeot Scooters)

À l'ouverture, la valeur brute des titres de cette filiale s'élève à 301,6 millions d'euros et la valeur nette comptable est nulle.

L'évaluation des titres de cette filiale sur la base de ses capitaux propres retraités a conduit à constater une provision pour situation nette négative de 3,8 millions d'euros.

6) PSA Ventures

Au 31 décembre 2017, la valeur brute des titres de cette filiale s'élève à 100,0 millions d'euros. Sa valeur nette comptable a été évaluée sur la base de ses capitaux propres retraités. Une dotation pour dépréciation de 0,4 million d'euros a été comptabilisée.

7) Autres filiales

Au 31 décembre 2017, les valeurs brutes des titres des autres filiales s'élèvent à 609,4 millions d'euros. Leurs valeurs nettes comptables ont été évaluées individuellement sur la base de leurs capitaux propres retraités. Une provision pour dépréciation de 0,1 million d'euros a été constatée pour DS Automobiles.

NOTE 6 CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

GIE PSA TRÉSORERIE

Le 1er janvier 2017, le GIE PSA Trésorerie a remboursé par anticipation l'intégralité des emprunts obligataires souscrits à Peugeot S.A.

Ces remboursements anticipés s'élèvent à 1 361,2 millions d'euros.

NOTE 7 AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	**Solde au 31/12/2017**
Valeur brute au début d'exercice	151,9
› augmentations	-
› diminutions	(1,0)
Valeur brute en fin d'exercice	**150,9**
Dépréciations au début d'exercice	(30,5)
› dotations	-
› reprises	6,0
Dépréciations en fin d'exercice	**(24,5)**
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	**126,4**

PARTS DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

Peugeot S.A. détient des parts dans le Fonds d'Avenir Automobile, un fonds commun de placement à risques, créé sous l'impulsion de l'État, dans le cadre du Pacte Automobile signé le 9 février 2009. Ces parts sont évaluées à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à leur valeur liquidative en date de clôture. Celle-ci reflète la valeur d'utilité des investissements réalisés par le fonds. Dans l'hypothèse où ils ne sont pas cotés, leur valeur est estimée à leur coût sur les douze premiers mois suivant leur acquisition (ajustée le cas échéant en cas de survenance d'un événement postérieur défavorable). Au-delà, elle est estimée par la méthode des multiples de résultats.

Au 31 décembre 2017, la valorisation du fonds pour la partie appelée est de 69,0 millions d'euros. La provision totale des titres FAA s'élève à 24,5 millions d'euros. Une reprise de dépréciation de 6,0 millions d'euros a ainsi été comptabilisée sur l'exercice.

Les parts non appelées s'élèvent à 57,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 et leur contrepartie est comptabilisée en dettes sur immobilisations et comptes rattachés (Note 1.C).

Fiscalement, les titres relèvent des dispositions fiscales prévues pour les FCPR (fonds commun de placement à risque) et bénéficient à ce titre du régime des plus ou moins-values à long terme.

NOTE 8 PRÊTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le dépôt de 30 millions effectué le 20 décembre 2012 par Peugeot S.A., dans le cadre du programme de titrisation de créances commerciales du Groupe PSA a été soldé dans son intégralité par un remboursement de 15,0 millions d'euros, le 31 octobre 2017.

Des remboursements de 3,2 millions d'euros portant sur un dépôt auprès de la Banque Européenne d'Investissements (en garantie de prêts accordés par cet établissement à des filiales du Groupe), ont été enregistrés sur l'exercice. Le solde dans nos comptes au 31 décembre 2017 s'élève à 3,2 millions d'euros.

NOTE 9 AUTRES CRÉANCES, AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
État et comptes rattachés [1]	266,7	165,3
Groupe et associés [2]	111,9	183,3
Divers	0,5	0,6
TOTAL	**379,1**	**349,2**

(1) Dont créances sur l'état au titre du Crédit d'impôts Recherche pour 218,6 millions d'euros en 2017 contre 118,6 millions d'euros en 2016 et du Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi pour 19,3 millions d'euros en 2017 (dont 80,2 millions d'euros ont été mobilisés par anticipation sur 2017) contre 14,4 millions d'euros en 2016 (dont 66,0 millions d'euros ont été mobilisés par anticipation sur 2016).
(2) Dont créances liées à la consolidation de TVA de décembre 2017 pour 93,0 millions d'euros, contre 110,8 millions d'euros en 2016.

NOTE 10 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	Actions propres (Note 10.A)	Autres valeurs mobilières de placement (Note 10.B)	Solde au 31/12/2017
Valeur brute au début d'exercice	196,0	43,5	239,5
› augmentations	116,0	-	116,0
› diminutions	(90,4)	(15,0)	(105,4)
Valeur brute en fin d'exercice	**221,6**	**28,5**	**250,1**
Dépréciations au début d'exercice	(61,1)	(0,6)	(61,7)
› dotations	(15,5)	-	(15,5)
› reprises	44,0	0,6	44,6
Dépréciations en fin d'exercice	**(32,6)**	**-**	**(32,6)**
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	**189,0**	**28,5**	**217,5**

A. ACTIONS PROPRES, PLAN D'ATTRIBUTIONS GRATUITES

Mouvements 2017 des actions propres affectées dans la catégorie « valeurs mobilières de placement » :

	Affectations à des plans AGA		Affectations destinées à des plans futurs LTI		Actionnariat salariés « ACCELERATE »		Total	
(en millions d'euros)	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Total à l'ouverture de l'exercice	**4 665 000**	**77,0**	**4 448 263**	**119,0**	**-**	**-**	**9 113 263**	**196,0**
› acquisition d'actions	-	-	4 200 000	84,7	1 529 987	31,3	5 729 987	116,0
› attribution d'actions	(2 019 000)	(28,9)	-	-	(1 508 515)	(30,9)	(3 527 515)	(59,8)
› actions réaffectées : transfert de catégorie [1] [2]	2 636 000	48,6	(2 614 528)	(78,8)	(21 472)	(0,4)	-	(30,6)
TOTAL VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**5 282 000**	**96,7**	**6 033 735**	**124,9**	**-**	**-**	**11 315 735**	**221,6**
Dépréciation	**-**	**(10,8)**	**-**	**(21,8)**	**-**	**-**	**-**	**(32,6)**
TOTAL VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**5 282 000**	**85,9**	**6 033 735**	**103,1**	**-**	**-**	**11 315 735**	**189,0**

(1) Transferts entre catégories décidés par le Directoire.
(2) Le transfert des actions propres aux plans AGA est réalisé à la valeur nette comptable pour la part d'actions dont la remise est jugée probable.

Le montant total de la dépréciation sur actions propres s'élève ainsi à 32,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 61,1 millions d'euros au 31 décembre 2016.

PLAN D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

Au cours de l'année 2017, un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place. Les plans mis en place intègrent depuis 2015 des critères de conditions de performance qui déterminent le nombre d'actions gratuites accordées aux bénéficiaires.

1) Plan d'attribution 2015

Le 31 mars 2017 minuit, conformément aux modalités du plan, 2 019 000 actions gratuites ont été remises aux résidents français. Celles-ci doivent être conservées pendant une période de deux ans qui expirera le 31 mars 2019.

Pour les non-résidents fiscaux français, les actions de performance seront acquises à l'issue de la période d'acquisition expirant le 31 mars 2019. Aucune période de conservation ne sera imposée par la suite aux bénéficiaires.

2) Plan d'attribution 2016

Pour rappel, un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en œuvre le 27 avril 2016 sous conditions de performance et portant sur 2 200 000 actions existantes autodétenues par la Société.

3) Plan d'attribution 2017

Conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 avril 2016 et expirant le 27 juin 2018, le Directoire de Peugeot S.A. a adopté un nouveau plan d'intéressement à long terme sous forme d'une attribution d'actions gratuites, sous conditions de performance en date du 22 février 2017. Le 10 avril 2017, ce même Directoire a décidé de porter ce plan sur un nombre maximal de 2 700 000 actions existantes autodétenues par la Société. L'acquisition définitive est soumise à deux conditions de performance. La première fraction sera liée à la Marge Opérationnelle de la division Automobile sur les années 2017, 2018 et 2019, et la deuxième fraction à la croissance du chiffre d'affaires du Groupe entre les exercices 2016 et 2019 à taux de change constant.

Pour l'ensemble des bénéficiaires, les actions de performance seront acquises en deux tranches, à l'issue des deux périodes d'acquisition :

- l'une d'une durée de trois ans, qui expirera le 14 avril 2020, pour 50 % des actions ; et
- l'autre d'une durée de quatre ans, qui expirera le 14 avril 2021 pour 50 % des actions.

Pour chacune des deux tranches ci-dessus, l'acquisition définitive des actions sera soumise à une condition de présence au sein du Groupe PSA à l'issue de la période d'acquisition concernée.

Ces plans ont conduit à reconnaître une provision pour charge correspondant à l'attribution probable d'actions. La probabilité d'attribution s'apprécie plan par plan, compte tenu des dispositions de chaque plan.

B. AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET CRÉANCES ASSIMILÉES

La majorité des titres de créances négociables détenus par Peugeot S.A. au 31 décembre 2017 (Obligations Assimilables du Trésor) est prise en pension dans le cadre de nantissements au profit de la Banque Européenne d'Investissement en garantie de prêts accordés par cet établissement à des filiales du Groupe.

Ces pensions de titres (à échéances trimestrielles renouvelables) sont comptabilisées en autres valeurs mobilières et créances assimilées, pour un montant au 31 décembre 2017 de 28,5 millions d'euros.

6

NOTE 11 PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements de trésorerie correspondent aux excédents de liquidités confiés à la gestion du GIE PSA Trésorerie, organisme de centralisation de la trésorerie des filiales industrielles et commerciales du Groupe. Ces fonds sont disponibles immédiatement pour les besoins de trésorerie quotidiens de la société Peugeot S.A. et rémunérés sur la base de l'EONIA moyen mensuel.

Ces liquidités sont utilisées par le GIE PSA Trésorerie pour couvrir les besoins de trésorerie des filiales du Groupe. Les placements externes sont constitués de parts d'OPCVM monétaires bénéficiant d'une garantie de capital et de rendement, de certificats de dépôt à court terme et de bons monétaires au jour le jour.

Au 31 décembre 2017, les fonds placés auprès du GIE PSA Trésorerie s'élèvent à 3 599,2 millions d'euros.

NOTE 12 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions *(en millions d'euros)*	Ouverture	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements	Clôture
Provisions réglementées						
Provisions réglementées	1,2	5,3	-	-	-	6,5
	1,2	**5,3**	**-**	**-**	**-**	**6,5**
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges fiscaux	74,9	0,3	-	-	-	75,2
Autres provisions	92,3	42,5	(30,6)	(34,3)	-	69,9
	167,2	**42,8**	**(30,6)**	**(34,3)**	**-**	**145,1**
Dépréciations des immobilisations financières						
Titres de participations (Note 5.B)	643,8	0,5	-	-	-	644,3
Créances rattachées à des participations (Note 6)	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés (Note 7)	30,5	-	-	(6,0)	-	24,5
Prêts	1,1	0,1	-	(0,1)	-	1,1
	675,4	**0,6**	**-**	**(6,1)**	**-**	**669,9**
Dépréciations de l'actif circulant						
Valeurs mobilières de placement (Note 10.A)	61,7	15,5	-	(14,0)	(30,6)	32,6
Créances douteuses	1,7	0,2	-	-	-	1,9
	63,4	**15,7**	**-**	**(14,0)**	**(30,6)**	**34,5**
TOTAL	**907,2**	**64,4**	**(30,6)**	**(54,4)**	**(30,6)**	**856,0**
Dont dotations et reprises :						
› D'exploitation		38,8	(30,6)	(5,7)	-	
› Financières		20,0	-	(20,2)	(30,6)	
› Exceptionnelles		5,3	-	(28,5)	-	
› D'impôts sur résultat (Note 21)		0,3	-	-	-	

NOTE 13 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(en nombre d'actions)	31/12/2017	31/12/2016
Capital social au début de l'exercice	**859 924 895**	**808 597 336**
Augmentations de capital	44 903 118	51 327 559
CAPITAL SOCIAL À LA FIN DE L'EXERCICE	**904 828 013**	**859 924 895**

AUGMENTATION DE CAPITAL

Les 44 903 118 actions nouvellement créées sur l'année correspondent à l'exercice des BSA (bons de souscription d'actions) attribués dans le cadre de l'augmentation de capital de 2014.

Au 31 décembre 2017, 337 826 620 BSA ont été exercés sur un total de 342 060 365 bons émis pour un montant de 760,1 millions d'euros. Le nombre de BSA non exercé au 5 mai 2017 (fin de l'opération) est de 4 233 745.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le capital au 31 décembre 2017 est fixé à 904 828 013 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La participation des trois actionnaires de référence s'élève, à la date de la clôture et pour chacun d'entre eux, soit Bpifrance (Lion Participations et Bpifrance Participations), Dongfeng Motor Group et le groupe familial Peugeot (FFP et Établissements Peugeot Frères) à 12,23 % (pour mémoire, la participation de chacun des trois actionnaires de référence s'élevait au 31 décembre 2016 à 12,86 %).

Conformément à l'article 11 des statuts de la Société actuellement en vigueur, toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

Au 31 décembre 2017, le nombre de titres bénéficiant du droit de vote double est de 215 852 328.

La société Dongfeng Motor Group et les sociétés du groupe familial Peugeot (EPF et FFP) détiennent respectivement 221 244 440 et 195 635 531 droits de vote.

Le cours de Bourse au 31 décembre 2017 est de 16,96 euros.

NOTE 14 VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/16	Augmentation de capital	Décision d'affectation	Distribution de dividendes	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/17
Capital social	**859,9**	**44,9**	**-**	**-**	**-**	**904,8**
Primes d'émission	**3 784,0**	**243,1**	**-**	**-**	**649,1**	**4 676,2**
Écarts de réévaluation (1)						
Titres de participation	454,5	-	-	-	-	454,5
Réserves et report à nouveau						
Réserve légale	80,9	-	5,1	-	-	86,0
Réserves de plus values à long terme	1 068,5	-	-	-	-	1 068,5
Autres réserves	4 751,4	-	-	-	-	4 751,4
Report à nouveau	6 219,3	-	1 175,2	-	-	7 394,5
	12 120,1		**1 180,3**		**-**	**13 300,4**
Résultat de l'exercice	**1 611,2**	**-**	**(1 180,3)**	**(430,9)**	**416,3**	**416,3**
Provisions réglementées	**1,2**	**-**	**-**	**-**	**5,3**	**6,5**
TOTAL	**18 830,9**	**288,0**	**-**	**(430,9)**	**1 070,7**	**19 758,7**

(1) Réévaluation légale de 1976.

NOTE 15 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres emprunts obligataires	2 269,0	1 869,7
Emprunts et dettes financières	0,9	0,6
TOTAL	**2 269,9**	**1 870,3**

ÉMISSIONS OBLIGATAIRES PAR PEUGEOT S.A.

Les emprunts obligataires s'élèvent à 2 188,9 millions d'euros de nominal au 31 décembre 2017 (1 792,5 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Sur l'année 2017, les principales évolutions sont :

- l'émission le 23 mars 2017 d'un emprunt obligataire d'une durée de sept ans pour un montant nominal de 600,0 millions d'euros au taux fixe de 2,0 %. Le 31 mai 2017, un complément d'emprunt de 100,0 millions a été souscrit dans les mêmes conditions ;
- le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 11 avril 2012, d'une durée de cinq ans pour 600,0 millions au taux fixe de 5,625 % est arrivé à échéance et remboursé dans son intégralité pour 303,6 millions d'euros.

À la clôture, 80,1 millions d'euros d'intérêts courus ont été comptabilisés au titre de ces emprunts, contre 77,3 millions au 31 décembre 2016.

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total au 31/12/17
Emprunts obligataires OCEANE	558,5	430,4	-	-	-	500,0	700,0	2 188,9
OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**558,5**	**430,4**	**-**	**-**	**-**	**500,0**	**700,0**	**2 188,9**

NOTE 16 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances *(en millions d'euros)*	**Montants bruts**	**À moins d'un an**	**À plus d'un an**
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	6,5	3,3	3,2
Actif immobilisé	**6,5**	**3,3**	**3,2**
Créances clients	57,0	55,1	1,9
Autres créances, avances et acomptes versés			
Acomptes d'impôt et crédits d'impôts	*258,4*	*258,4*	-
Filiales	*111,9*	*111,9*	-
Autres	*8,8*	*8,8*	-
Total	*379,1*	*379,1*	-
Valeurs mobilières de placement	250,1	28,5	221,6
Placements de trésorerie	3 599,2	3 599,2	-
Actif circulant	**4 285,4**	**4 061,9**	**223,5**
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	**4 291,9**	**4 065,2**	**226,7**

État des dettes *(en millions d'euros)*	**Montants bruts**	**À moins d'un an**	**À plus d'un an**
Emprunts et dettes assimilées	**2 269,9**	**639,5**	**1 630,4**
Dettes d'exploitation	**198,7**	**198,7**	**-**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	**61,9**	**-**	**61,9**
Groupe et associés	258,5	258,5	-
Autres	1,7	1,7	-
Dettes diverses	**260,2**	**260,2**	**-**
TOTAL DETTES	**2 790,7**	**1 098,4**	**1 692,3**
Produits constatés d'avance	**0,3**	**-**	**0,3**

Au 31 décembre 2017, les dettes dont l'échéance est de plus de cinq ans s'élèvent à 700,0 millions d'euros et concernent l'emprunt obligataire émis en avril 2017 au taux fixe de 2,0 %.

Parmi les 61,9 millions d'euros de dettes sur immobilisations, 57,4 millions d'euros sont affectés aux montants non appelés des versements FAA au 31 décembre 2017.

NOTE 17 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Montants des produits à recevoir et charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits à recevoir		
Créances rattachées à des participations	-	68,8
Créances clients	54,3	40,3
Autres créances, avances et acomptes versés	0,2	0,6
Valeurs mobilières de placement	12,6	14,2
Placements de trésorerie	-	-
TOTAL	**67,1**	**123,9**

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Charges à payer		
Emprunts et dettes assimilées	81,0	77,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16,7	37,6
Dettes fiscales et sociales	72,5	27,5
Dettes diverses	36,6	-
Placements de trésorerie	-	-
TOTAL	**206,8**	**142,3**

NOTE 18 DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires (Note 19)	128,8	226,5
Autres produits	2,5	-
Transferts de charges	(20,5)	13,7
Reprises de provisions pour risques et charges	36,3	3,8
Produits d'exploitation	**147,1**	**244,0**
Autres achats et charges externes (1)	(22,4)	(113,1)
Impôts, taxes et versements assimilés	(7,4)	(7,0)
Salaires et traitements	(56,1)	(47,2)
Charges sociales	(39,2)	(36,2)
Autres charges	(6,8)	(1,4)
Dotation provisions pour risques et charges	(38,8)	(53,6)
Charges d'exploitation	**(170,7)**	**(258,5)**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(23,6)**	**(14,5)**

(1) Ce poste inclut notamment les éléments suivants :
- le contrat de bail portant sur l'immeuble situé au 75 avenue de la Grande-Armée à Paris, suite à la cession de celui-ci en 2011. Le loyer annuel en 2017 est de 15,7 millions d'euros ;
- les commissions et courtages sur emprunts s'élevant à 7,2 millions d'euros dont 7,1 millions d'euros liées aux opérations réalisées sur les emprunts.

NOTE 19 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se répartit comme suit :

A. PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Prestations de services [1]	119,0	216,7
Loyers immobiliers	9,8	9,8
TOTAL	**128,8**	**226,5**

(1) Les prestations de services sont composées essentiellement d'une participation aux frais d'études, de gestion et de fonctionnement du Groupe facturées par la Société mère à ses filiales pour 88,7 millions d'euros et du coût d'attribution d'actions gratuites refacturé à PSA Automobiles SA pour 29,8 millions d'euros.

B. PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

NOTE 20 DÉTAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES EXCEPTIONNELS

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits de cession d'actifs corporels	-	-
Produits de cession des actions propres	-	-
Produits de cession de titres de participation	-	10,6
Reprises de provisions litiges et contrôles fiscaux	-	-
Reprises réserves de réévaluation (Note 14)	-	-
Autres reprises de provisions et transferts de charges	57,4	-
Produits exceptionnels	**57,4**	**10,6**
Pénalités sur litiges et contrôles fiscaux	-	(0,6)
Valeur comptable des actifs cédés	-	-
Valeur comptable des titres de participation cédés	-	(3,2)
Valeur comptable des actions propres cédées		-
Résultat de cession des droits préférentiels de souscription	(34,0)	-
Dotations aux provisions	(5,3)	(28,4)
Charges exceptionnelles	**(39,3)**	**(32,2)**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**18,1**	**(21,6)**

NOTE 21 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Compte tenu du régime fiscal de groupe (Note 1.I), les charges et produits d'impôts constatés en résultat s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts dus à Peugeot S.A. par les filiales intégrées bénéficiaires [1]	25,9	(57,6)
Retour d'économie d'impôt, antérieurement versée par Peugeot S.A. par les filiales intégrées bénéficiaires	14,4	33,4
Produit de l'intégration fiscale	192,0	205,2
Régularisations sur charge d'impôt	(55,0)	(31,1)
Variation de la provision pour économie d'impôt à reverser	-	-
Variation de la provision pour risques fiscaux	(0,3)	-
EFFET NET D'IMPÔT	**177,0**	**149,9**

(1) En 2017, l'impôt dû à Peugeot S.A. par ses filiales intégrées est de 25,9 millions d'euros du fait, selon les règles de l'intégration fiscale, de l'imputation des Crédits d'impôts.

Au titre de l'exercice 2017, le résultat d'ensemble du Groupe fiscalement intégré se traduit par un bénéfice de 55,7 millions d'euros au taux normal et un bénéfice de 212,2 millions d'euros au taux réduit. En 2017, le montant des déficits fiscaux reportables au niveau du Groupe intégré s'élève à 11 788,4 millions d'euros.

NOTE 22 ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements reçus		
› Crédit syndiqué [1]	3 000,0	3 000,0
› Cautions bancaires	1,2	16,5
› Réallocations d'IS [2]	433,6	448,0
TOTAL	**3 434,8**	**3 464,5**
Engagements donnés		
Avals et cautions accordés en garantie d'emprunts contractés par :		
› Filiales de Peugeot S.A. [3]	994,9	890,8
› Autres entreprises	-	-
Autres engagements donnés en faveur de :		
› Filiales de Peugeot S.A. [4]	410,0	312,2
› Filiales de GM US [5]	233,5	-
› Autres entreprises [6]	62,3	6,2
TOTAL	**1 700,7**	**1 209,2**

Les engagements reçus comprennent :

(1) Peugeot S.A. et le GIE PSA Trésorerie disposent depuis avril 2014, d'une ligne de crédit confirmée, d'un montant de 3 milliards d'euros dont la maturité a été allongée le 10 novembre 2015. Elle est composée d'une tranche A de 2 milliards d'euros prolongée jusqu'en 2020 et d'une tranche B de 1 milliard d'euros prolongée jusqu'en 2018 avec le maintien des deux options d'extension d'un an. Une première extension de la tranche B a été demandée le 8 novembre 2016 pour être prolongée jusqu'au 8 novembre 2019 (La tranche A demeurant au 10 novembre 2020). Cette facilité était non tirée au 31 décembre 2017.

(2) Allocations d'IS antérieurement versées par Peugeot S.A. à certaines filiales, que celles-ci se sont engagées à rembourser à Peugeot S.A. lorsque leurs résultats fiscaux redeviendront bénéficiaires.

Les engagements donnés comprennent principalement :

(3) 600 millions d'euros en 2011 correspondent aux garanties données par Peugeot S.A. dans le cadre de l'émission par le GIE PSA Trésorerie d'un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance septembre 2033.
334,5 millions d'euros correspondent aux autres cautions portées sur des emprunts contractés par des filiales auprès de la Banque Européenne d'Investissement et la BERD.
60,4 millions d'euros correspondent aux garanties données en 2012 par Peugeot S.A. dans le cadre des emprunts contractés par PCMA Russie.

(4) 44,2 millions d'euros correspondent aux encours de financement des filiales du Groupe auprès de Banque PSA Finance au 31 décembre 2017, pour lesquels Peugeot S.A. s'est engagé à se substituer aux dites filiales, en cas de défaillance.
99,2 millions d'euros correspondent à l'encours des lettres d'intentions de Peugeot S.A. afin de garantir les loyers qui seraient dus au titre des baux contractés par le Retail France et UK.
13,8 millions d'euros correspondent à des garanties fiscales auprès de l'administration italienne.

(5) 233,5 millions d'euros correspondent aux garanties octroyées par Peugeot S.A. en 2017 à GM US, suite au rachat d'Opel.

(6) 62,3 millions d'euros correspondent aux garanties données par Peugeot S.A. pour la location de Rueil.

NOTE 23 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Au 31 décembre 2017, la valeur actuelle des prestations pour services rendus s'élève à 50,1 millions d'euros.

Les prestations pour services rendus sont couvertes à hauteur de 28,4 millions d'euros par des versements à des fonds externes.

NOTE 24 SITUATION FISCALE LATENTE

Au 31 décembre 2017, le décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges représente un actif d'impôt différé de 272,5 millions d'euros qui se décompose en 144,7 millions d'euros sur les reports déficitaires et 127,8 millions d'euros sur les différences temporelles. Il n'existe aucun passif d'impôt différé.

NOTE 25 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

La Direction exécutive du Groupe est assurée par le Directoire. Les membres du Directoire, avec les autres membres de la Direction générale, constituent le Comité Exécutif. Les membres de ce comité constituent les organes de Direction du Groupe.

Les rémunérations ci-dessous s'entendent hors charges sociales. Les montants des rémunérations allouées aux membres des organes de Direction, incluant les parts variables provisionnées, sont provisoires.

En 2017, la rémunération fixe des membres du Directoire est restée constante.

(en millions d'euros)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Nombre de membres du Comité Exécutif à la clôture	18	18
Rémunérations fixes, variables et autres avantages à court terme (hors retraites)	22,2	17,2

Par ailleurs, la charge constatée en 2017 au titre de l'abondement relatif au nouveau régime de retraites à cotisations définies se monte pour les membres du Directoire et les autres membres du Comité Exécutif à 4,8 millions d'euros et se compose de 2,4 millions d'euros versés à un fonds de retraite et 2,4 millions d'euros versés en numéraire aux bénéficiaires (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée).

Les actions de performance attribuées en 2016 et 2017 aux membres des organes de Direction sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en nombre d'options)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Actions de performance détenues à la clôture	1 670 000	1 585 000

Les membres des organes de Direction n'ont bénéficié d'aucun avantage à long terme en dehors du régime de retraite supplémentaire et des attributions gratuites d'actions évoqués ci-dessus, ni d'autres formes de paiements directs en action, ni d'indemnités de fin de contrat en tant que dirigeant.

NOTE 26 EFFECTIF MOYEN

(en nombre)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Cadres	327	246
Etams	69	59
TOTAL	**396**	**305**

Cette évolution d'effectif est liée à la nouvelle implantation du personnel à Rueil.

NOTE 27 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2017 et jusqu'au 28 février 2018, date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

NOTE 28 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En milliers d'Euros ou en milliers d'unités de monnaies nationales)

Sociétés ou groupes de sociétés		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue *(en pourcentage)*	Valeur comptable des titres détenus		Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
					Brute	Nette					
I - Renseignements détaillés sur les titres dont la valeur brute excède 1 % du capital social :											
A - Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)											
PSA Automobiles SA 2-10, Boulevard de l'Europe Poissy		300 177	2 460 504	100,00	12 559 342	-	363 627	57 407 115	1 461 316	-	
Automobiles Citroën 7, rue Henri Sainte-Claire Déville Rueil Malmaison		159 000	54 169	100,00	625 654	-	3 037	7 362 420	35 254	98 700	
Automobiles Peugeot 7, rue Henri Sainte-Claire Déville Rueil Malmaison		172 712	314 925	100,00	480 545	-	3 037	13 039 448	285 336	162 242	
Conception d'Équipements Peugeot Citroën 2-10, Boulevard de l'Europe Poissy		22 954	16 141	84,54	170 304	-	-	103 234	1 192	6 777	
TOTAL FILIALES DE LA DIVISION AUTOMOBILE PEUGEOT CITROËN DS					**13 835 845**	**13 835 845**					
Grande Armée Participations 7, rue Henri Sainte-Claire Déville Rueil Malmaison		60 435	6 193	100,00	408 923	66 752	-	-	149	320	
Banque PSA Finance 7, rue Henri Sainte-Claire Déville Rueil Malmaison		199 620	2 049 862	74,93	582 389	582 389		317 744	236 920	-	
PSA International S.A. 62, quai Gustave Ador,	CHF	5 979	232 927	-		-	-	42 833	32 622	-	1 EUR = 1,169073 CHF
1207 Genève (Suisse)	EUR	5 114	199 241	100,00	6 844	6 844	-	36 638	27 904	19 525	
Société Anonyme de Réassurance Luxembourgeoise 6 B, Route de Trêves L2633 Senningerberg - Luxembourg		10 500	150 298	100,00	11 267	11 267	-	31 505	-	-	
PSA Ventures 7, rue Henri Sainte-Claire Déville Rueil Malmaison		100 000	(443)	100,00	100 000	99 595	-	2 230	(441)	-	
OPEL Automobile GMBH Bahnhofsplatz - Rüsselsheim am Main		25	1 524 975	100,00	2 090 390	2 090 390	50 994	7 389 344	(946 000)	-	
DS Automobiles 7, rue Henri Sainte-Claire Déville Rueil Malmaison		500	(53)	100,00	500	446	-	-	(29)	-	
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)											
GEFCO 77 à 81, rue des Lilas d'Espagne, Courbevoie (Hauts de Seine)		8 000	220 468	24,96	8 094	8 094	-	38 542	39 545	14 775	
Peugeot Motocycles rue du 17 Novembre - 25 Mandeure		9 809	(45 524)	49,00	301 597	-	-	102 447	(19 158)	-	
Faurecia 2, rue Hennape, 92 Nanterre		966 251	2 054 855	46,33	1 609 405	1 609 405	-	290 857	94 364	57 564	
II - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital social :											
A - Filiales non reprises au paragraphe I :											
a) Filiales françaises (ensemble)		-		-	15	15	600 000	-	-	-	
b) Filiales étrangères (ensemble)		-		-	-	-	-	-	-	39	
B - Participations non reprises au paragraphe I :											
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)		-	-	-	212	212	-	-	-	-	

6.5. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2017	2016	2015	2014	2013
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	904 828 013	859 924 895	808 597 336	783 088 675	354 848 992
b) Nombre d'actions émises	904 828 013	859 924 895	808 597 336	783 088 675	354 848 992
II - Résultat global des opérations de l'exercice					
a) Produits des activités courantes hors taxes	496 155 843	907 696 000	1 307 530 034	730 869 845	796 836 770
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	219 923 095	571 740 325	2 920 816 409	109 199 914	293 062 589
c) Participation des salariés (charge de l'exercice)	-	-	-	-	-
d) Impôts sur les bénéfices [1]	176 889 185	149 903 370	160 797 535	159 993 931	98 941 511
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	416 256 396	1 611 204 755	3 315 010 317	300 166 206	453 603 708
f) Dividendes distribués [2]	**473 561 613**	**430 912 296**	**-**	**-**	**-**
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amort et provisions	0,44	0,84	3,81	0,34	1,10
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,46	1,87	4,10	0,38	1,28
c) Dividende attribué à chaque action :					
› Dividende net distribué	0,53	0,48	-	-	-
› Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)	-	-	-	-	-
› Abattement de 40 % visé à l'article 158.3-2' à 4' du CGI	0,21	0,19	-	-	-
= Revenu global	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	396	305	328	359	324
b) Montant de la masse salariale	56 124 153	42 377 993	41 760 374	38 646 265	32 337 988
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	39 238 977	36 185 688	25 349 667	16 192 375	14 424 534

(1) Depuis le 1er janvier 1990, la Société a opté pour le régime de l'intégration fiscale, articles 223 A et suivants du CGI, applicable aux filiales françaises contrôlées à plus de 95 %. Tous les mouvements d'impôt sur les bénéfices sont enregistrés sur la ligne impôts sur les bénéfices y compris les variations de provisions pour impôts.
(2) Pour 2017, le versement d'un dividende de 0,53 euro par action sera soumis au vote de l'Assemblée Générale du 24 avril 2018.

6.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée Générale de la société PEUGEOT S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PEUGEOT S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité Financier et d'Audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des participations

(Notes 1.B et 5 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les participations sont inscrites au bilan pour une valeur nette comptable de 18 311 millions d'euros, soit environ 80 % du total de l'actif.

Elles sont comptabilisées à leur date d'entrée au coût d'acquisition, après réévaluations légales, le cas échéant. Lorsque la valeur d'utilité des participations est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué dans la note 1.B de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité des participations est généralement déterminée par la société sur la valeur économique des capitaux propres consolidés de l'activité qu'elles représentent et à défaut sur la quote-part de capitaux propres, établis conformément au référentiel IFRS.

L'estimation de la valeur d'utilité de certaines participations repose sur des modèles d'évaluation complexes, notamment pour les filiales détenant elles-mêmes de nombreuses filiales, et requiert l'exercice du jugement de la direction, pour la détermination des hypothèses de flux de trésorerie.

Compte tenu de l'importance des participations dans le bilan, de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et hypothèses, nous avons considéré l'évaluation des participations comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté notamment à :

- prendre connaissance des éléments justifiant la méthode d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés par la direction, lors de l'estimation de ces valeurs ;
- comparer les projections de flux de trésorerie utilisées, avec les dernières estimations de prévisions d'exploitation, portant sur une période comparable, établies par la direction ;
- comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des participations avec les données source par entité ainsi que les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ;
- tester, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Peugeot S.A. par l'Assemblée Générale du 25 mai 2005 pour le cabinet Mazars et du 31 mai 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Mazars était dans la treizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la septième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité Financier et d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité Financier et d'Audit

Nous remettons un rapport Comité Financier et d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité Financier et d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité Financier et d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec Comité Financier et d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres	
Thierry Blanchetier	Jérôme de Pastors	Laurent Miannay	Ioulia Vermelle

6.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

À l'Assemblée Générale de la société Peugeot S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec l'Etat français et la société DongFeng Motor Group Company Ltd

Personnes concernées : Etablissements Peugeot Frères (EPF) et FFP.

Dirigeants concernés au moment de l'autorisation de la convention : M[me] Marie-Hélène Peugeot Roncoroni, représentant permanent d'EPF au conseil de surveillance de votre société et MM. Thierry Peugeot, vice-président et directeur général délégué d'EPF et président du conseil de surveillance de votre société, Jean-Philippe Peugeot, président-directeur général d'EPF, vice-président et administrateur de FFP et vice-président du conseil de surveillance de votre société et Robert Peugeot, représentant permanent de FFP au conseil de surveillance de votre société.

Dirigeants concernés à la date du présent rapport : M[me] Marie- Hélène Peugeot Roncoroni et M. Robert Peugeot

Opérations de prise de participations minoritaires

Votre conseil de surveillance avait autorisé, lors des séances du 18 février 2014 (autorisation portant sur le « Memorandum of Understanding ») et du 18 mars 2014 (autorisation portant sur le « Master Agreement » ainsi que sur les autres conventions ci-dessous mentionnées) la conclusion des conventions suivantes :

- un « Memorandum of Understanding » conclu en date du 18 février 2014 avec la société **DongFeng Motor Group Company Ltd**, l'Etat français et les sociétés EPF et FFP ayant pour objet, d'une part, de formaliser les principes applicables aux opérations sur le capital envisagées dans le cadre des prises de participation de la société **DongFeng Motor Group Company Ltd** et de l'Etat français, ainsi qu'aux règles de gouvernance à mettre en place à l'issue de la réalisation desdites opérations sur le capital et, d'autre part, d'encadrer les discussions et travaux à mener en vue d'aboutir à la mise en œuvre des opérations envisagées, cette mise en œuvre étant soumise à la signature ultérieure d'une documentation juridique définitive ;
- un « Master Agreement » conclu en date du 26 mars 2014 avec la société **DongFeng Motor Group Company Ltd**, l'Etat français et les sociétés EPF et FFP en application du « Memorandum of Understanding », et ayant vocation à se substituer à ce dernier, ayant pour objet de détailler les termes, conditions et modalités des opérations sur capital ainsi que les règles de gouvernance applicables à l'issue de la réalisation de ces opérations.

En application des dispositions du « Master Agreement », l'exécution de l'accord suivant s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- pacte d'actionnaires (« Shareholders Agreement »), conclu avec la société **DongFeng Motor Group Company Ltd**, l'Etat français et les sociétés EPF et FFP, ayant pour objet de fixer les règles et principes applicables entre les parties à l'issue de l'entrée de la société **DongFeng Motor Group Company Ltd** et de l'Etat français au capital de votre société, en matière de gouvernance et d'acquisition ou cession de titres. Les règles et les principes contenus dans le pacte d'actionnaires sont ceux qui ont fait l'objet de la présentation figurant au chapitre 22 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 avril 2014.

Ces conventions n'ont pas produit d'effet au cours de l'exercice 2017.

2. Avec les sociétés Automobile Peugeot S.A. (« AP »), Automobile Citroën S.A. (« AC ») et PSA Automobiles S.A. (anciennement Peugeot Citroën Automobiles S.A. (PCA))

Personnes concernées à la date de signature de la convention : M. Varin (président du directoire de votre société et président du conseil d'administration de la société PSA Automobile S.A.), M. Faury (membre du directoire de votre société et directeur général et administrateur de la société PSA Automobile S.A.), M. Chasseloup de Chatillon (membre du directoire de votre société et représentant permanent de votre société au conseil d'administration de la société AP, administrateur des société AC et PSA Automobile S.A.), et M. Saint-Geours (membre du directoire de votre société et président du conseil d'administration des sociétés AP et AC).

Personnes concernées à la date du présent rapport : M. Tavares (président du directoire de votre société et président du conseil d'administration de la société PSA Automobiles S.A.) et M. Chasseloup de Chatillon (membre du directoire de votre société, représentant permanent de votre société au conseil d'administration de la société AP et administrateur de la société AC).

Gage-espèces en garantie d'obligations de paiement

Le conseil de surveillance de votre société avait autorisé, lors de sa séance du 18 décembre 2012, la constitution d'un gage-espèces en garantie d'obligations de paiement des sociétés AP, AC et PSA Automobiles S.A.

Dans le cadre d'un programme de cession de créances commerciales arrangé par Crédit Agricole Corporate and Investissement Bank et auquel participent les sociétés PSA Automobiles S.A., AP et AC, votre société a constitué en faveur de la société Ester Finance Titrisation, cessionnaire des créances, un gage-espèces afin de garantir notamment les obligations de paiement des sociétés PSA Automobiles S.A., d'AP et d'AC au titre de la documentation du programme.

À cet effet, une convention de gage-espèces, intitulée « Cash Collateral Agreement » a été conclue en date du 20 décembre 2012, entre votre société, Crédit Agricole Corporate and Investissement Bank et la société Ester Finance Titrisation. Le gage-espèces, d'un montant initial de € 30.000.000 et d'un montant de € 15.000.000 au 31 décembre 2016, a été intégralement remboursé le 31 octobre 2017 à l'échéance du programme de cession de créances commerciales.

La commission de garantie perçue par votre société au titre de l'exercice 2017 s'est élevée à € 6.188 pour chacune des sociétés (PSA Automobiles SA, AP et AC).

3. Avec certaines filiales

Personnes concernées à la date de la présente lettre :

- Pour la société PSA Automobiles S.A.: M. Tavares (Président du directoire de votre société et président du conseil d'administration de la société PSA Automobiles S.A).
- Pour les sociétés AP et AC : M. Chasseloup de Chatillon (membre du Directoire de votre société, représentant permanent de votre société au conseil d'administration de la société AP et administrateur de la société AC).
- Pour la société BPF : MM. Tavares (président du directoire de votre société et administrateur de BPF) et Chasseloup de Chatillon (membre du directoire de votre société et administrateur de la société BPF).

Participation aux frais d'étude, de gestion et de fonctionnement du groupe

Pour rappel, votre société facture ses principales filiales (PSA Automobiles S.A. (anciennement Peugeot Citroën Automobiles S.A. (PCA), Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën, Banque PSA Finance), au titre de leur participation aux frais d'étude, de gestion et de fonctionnement. Le montant des participations à verser est calculé sur la base du chiffre d'affaires hors taxes.

Les sommes reçues par votre société au titre de la participation des filiales aux frais d'étude, de gestion et de fonctionnement du groupe se sont élevées pour l'exercice 2017 à € 117.368.342.

4. Avec les membres du directoire

Maintien du régime de retraite

Pour rappel, la mise en place, pour les membres du directoire, d'un nouveau dispositif de retraite à cotisations définies à compter du 1er janvier 2016 a été autorisée par le conseil de surveillance de votre société lors de sa séance du 15 décembre 2015 et approuvée lors de l'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2016.

Lors de sa séance du 22 février 2017, le conseil de surveillance de votre société, après avoir renouvelé le mandat des membres du directoire, a autorisé le maintien du régime de retraite à cotisations définies à leur profit, aux mêmes conditions financières que celles déjà autorisées. Cet engagement réglementé a été approuvé par l'assemblée générale du 10 mai 2017 (quatrième résolution).

Ce régime prévoit :

- le versement d'un abondement annuel dédié à la retraite, égal à 25 % de la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable de l'année. Cet abondement est composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers dans le cadre d'un régime de retraite à cotisations définies à adhésion facultative (article 82 et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite de l'intéressé et à 50 % d'une somme en numéraire (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée). Le montant de cet abondement s'élève à € 925.988 pour M. Tavares, € 345.435 pour M. Chasseloup de Chatillon, € 364.581 pour M. Quemard et € 350.097 pour M. Picat au titre de l'exercice 2017 ;
- l'attribution d'un solde de droits, versé pour trois exercices consécutifs et à compter de l'exercice 2015, compte tenu des droits accumulés à fin 2015 par les bénéficiaires au titre du régime de retraite à prestations définies auquel le conseil de surveillance de votre société a mis fin. Ce solde s'applique aux droits ainsi constitués avec une décote en fonction de l'âge, de l'ancienneté dans le régime et de l'ancienneté dans le groupe ; il est composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite de l'intéressé, et à 50 % en numéraire. Le versement du solde de droits est étalé sur trois années (2016, 2017 et 2018) et est conditionné à la présence du salarié dans l'entreprise à la fin de chacune des années concernées. Le montant de ce versement s'élève € 470.000 pour M. Tavares, € 332.000 pour M. Chasseloup de Chatillon, € 510.000 pour M. Quemard et € 38.743 pour M. Picat au titre de l'exercice 2017.

Pour rappel, les décisions du conseil de surveillance de votre société « ont été prises en considération des avantages et des inconvénients liés au régime de retraite à prestations définies par rapport au nouveau dispositif envisagé, notamment le fait que ce dernier soit beaucoup moins coûteux pour le groupe ».

Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres	
Jérôme De Pastors	Thierry Blanchetier	Ioulia Vermelle	Laurent Miannay

7 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ 272

7.1.1. Dénomination de la Société 272
7.1.2. Siège social – Réglementation – Forme juridique 272
7.1.3. Date de constitution et durée de vie 272
7.1.4. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société 272
7.1.5. Statuts 272

7.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL 274

7.2.1. Capital social et droits de vote 274
7.2.2. Historique du capital social 274
7.2.3. Titres non représentatifs du capital social 274
7.2.4. Modification du capital social 274
7.2.5. Options d'achat d'actions et actions de performance 274
7.2.6. Capital potentiel 275
7.2.7. État des autorisations et des utilisations 275
7.2.8. Descriptif du programme de rachat 276

7.3. ACTIONNARIAT 277

7.3.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2017 277
7.3.2. Droits de vote différents 278
7.3.3. Pacte d'actionnaires 278
7.3.4. Mesures prises par la Société en vue d'assurer que le contrôle ne soit exercé de manière abusive 278

7.4. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ 279

7.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

7.1.1. Dénomination de la Société

La dénomination de la Société est Peugeot S.A.

Le nom générique de « Groupe PSA » est utilisé pour désigner l'ensemble du Groupe constitué autour de la société holding Peugeot S.A.

7.1.2. Siège social – Réglementation – Forme juridique

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

7, rue Henri Sainte-Claire Deville, 92500 Rueil-Malmaison – France.

Le numéro de téléphone de la Société est le + 33 (0)1 55 94 81 00.

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par le Code de commerce.

LÉGISLATION

Législation française.

7.1.3. Date de constitution et durée de vie

La Société a été créée en 1896. La durée de la Société expirera le 31 décembre 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

7.1.4. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 100 554. Son code APE est 7010Z.

7.1.5. Statuts

L'intégralité des statuts de la Société est disponible sur le site www.groupe-psa.com, rubrique Gouvernance.

7.1.5.1. OBJET SOCIAL

(Résumé de l'article 3 des statuts)

La Société a pour objet de participer, directement ou indirectement, à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'étranger, pouvant se rattacher :

- à la fabrication, la vente et la réparation de tous véhicules ;
- à la fabrication et la vente de tous produits sidérurgiques, de tous outils et outillages ;
- à la fabrication et la vente de tous matériels se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;
- au crédit à la consommation ou à court, moyen et long terme, à l'achat et à la vente de toutes valeurs mobilières et à toutes opérations financières et bancaires ;
- à toutes activités de prestations de services, et notamment de transport ;
- à l'acquisition par tous moyens de tous immeubles et droits immobiliers ;

et plus généralement, de réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'un des objets ci-dessus précités et à tous objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la Société.

7.1.5.2. EXISTENCE DE SEUILS STATUTAIRES DEVANT ÊTRE DÉCLARÉS À LA SOCIÉTÉ

(Extrait de l'article 7 des statuts)

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la Société, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre de titres représentant une fraction égale ou supérieure à 2 % du capital social ou des droits de vote est tenue d'en informer la Société par écrit, dans un délai de quatre jours de Bourse à compter du franchissement de ce seuil, en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote en sa possession à la date de la déclaration. Au-delà du seuil susvisé de 2 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent s'applique, dans le même délai et selon les mêmes modalités, chaque fois qu'un seuil supplémentaire de 1 % du capital social ou des droits de vote est franchi, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires. Pour l'application de ces dispositions, sont assimilées aux actions ou aux droits de vote possédés les actions ou droits de vote énumérés à l'article L. 233-9-I du Code de commerce.

En cas de non-respect de la présente obligation statutaire d'information, l'actionnaire défaillant sera privé du droit de vote pour la partie excédant la fraction qui aurait dû être déclarée si, à l'occasion d'une Assemblée Générale, le défaut de déclaration ayant été constaté, un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande consignée dans le procès-verbal de cette Assemblée Générale. La privation du droit de vote s'appliquera pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Il n'existe aucune autre clause statutaire de limitation du droit de vote.

7.1.5.3. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

(Article 7 des statuts)

La Société est en droit de demander l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

7.1.5.4. DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

(Article 8 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans les bénéfices et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit en conséquence au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la Société lors de sa liquidation.

7.1.5.5. GOUVERNANCE

(Articles 9 et 10 des statuts)

Pour toute information détaillée concernant les organes de Direction et de Surveillance, il convient de se référer au chapitre 3 ci-avant.

7.1.5.6. ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

(Résumé de l'article 11 des statuts)

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées sont décrites dans l'article 11 des statuts relatif aux Assemblées Générales.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Le vote à distance s'exerce dans les conditions fixées par la législation en vigueur.

Les actionnaires peuvent notamment, adresser le formulaire de procuration et de vote par correspondance soit sous forme papier, soit par télétransmission, y compris internet.

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2018 sont détaillées dans l'avis de réunion publié au moins trente-cinq jours avant l'Assemblée au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires et sur le site internet du Groupe.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées en justifiant d'une inscription en compte de ses titres au nominatif ou au porteur par un intermédiaire habilité, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Il est précisé que le vote par internet est possible pour l'Assemblée Générale 2018.

7.1.5.7. EXERCICE SOCIAL

(Résumé de l'article 12 des statuts)

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1er janvier et expire le 31 décembre.

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale. Sauf exceptions résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

7.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

7.2.1. Capital social et droits de vote

Au 31 décembre 2017, le capital social du Groupe s'élève à 904 828 213 euros, divisé en 904 828 213 actions de nominal 1 euro, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont nominatives ou au porteur suivant le choix de l'actionnaire.

Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique », sur la base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autodétention). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuils de participation.

7.2.2. Historique du capital social

(en euros)	2017	2016	2015
Capital en début d'exercice	859 924 895	808 597 336	783 088 675
Augmentation de capital réservée aux salariés			3 499 973
Actions issues de la conversion de BSA	44 903 318	51 327 559	22 008 688
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	**904 828 213**	**859 924 895**	**808 597 336**

BSA : bon de souscription d'actions.

7.2.3. Titres non représentatifs du capital social

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social.

7.2.4. Modification du capital social

Les statuts ne prévoient pas de conditions statutaires spécifiques concernant les modifications du capital et des droits sociaux.

7.2.5. Options d'achat d'actions et actions de performance

Aucune option d'achat d'actions n'a été distribuée depuis 2009.

Un plan d'attribution d'actions gratuites sous condition de performance a été mis en œuvre le 27 février 2015, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 avril 2013 et à celle du Conseil de Surveillance du 17 février 2015. L'application de ce plan est précisée à la Note 7.2 aux États financiers consolidés 2017 et au chapitre 3.2.

2 019 000 actions gratuites ont été attribuées par décision du Directoire du 10 avril 2017.

Un plan d'attribution d'actions gratuites sous condition de performance a été mis en œuvre le 2 juin 2016, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 avril 2016 et à celle du Conseil de Surveillance du 27 avril 2016. Les modalités sont détaillées à la Note 7.2 aux États financiers consolidés 2017 et au chapitre 3.2.

Un plan d'attribution d'actions gratuites sous condition de performance a été mis en œuvre le 10 avril 2017, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 avril 2016 et à celle du Conseil de Surveillance du 22 février 2017. Les modalités sont détaillées à la Note 7.2 aux États financiers consolidés 2017 et au chapitre 3.2.

7.2.6. Capital potentiel

Le capital potentiel est composé de bons de souscription d'actions (BSA) :

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (BSA)

Par décision du Directoire du 24 avril 2014, une attribution gratuite de 342 060 365 BSA a été réalisée au bénéfice des actionnaires de Peugeot S.A., à raison d'un BSA par action détenue, exerçable à partir de la deuxième année. Le montant de l'augmentation des capitaux propres résultant de cette émission s'est élevé à 760 millions d'euros pour 118 239 565 actions nouvelles.

Entre le 1er janvier 2017 et le 29 avril 2017, date de fin de période l'exercice de BSA, les détenteurs de BSA ont exercé 97 993 880 BSA déclenchant la création de 44 903 318 actions.

Pour plus de détails, il convient de se reporter à la Note 15.1.B aux États financiers consolidés 2017.

Le 31 juillet 2017, conformément à la 31e résolution de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017, 39 727 324 BSA ont été émis au bénéfice d'Adam Opel Gmbh, filiale du groupe General Motors, au prix unitaire de 16,3386515 euros.

Les BSA donnent droit à la souscription d'un maximum de 39 727 324 actions de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à raison d'1 action pour 1 BSA.

Le prix d'exercice de chaque BSA sera de 1 euro, et ceux-ci ne seront exerçables qu'entre la 5e et la 9e année suivant la date de leur émission. L'émission de ces BSA est donc sans effet immédiat sur les capitaux propres du Groupe.

Le montant maximal de l'augmentation des capitaux propres susceptible de résulter de cette émission s'élève à 39 727 324 euros pour 39 727 324 actions nouvelles. Par ailleurs, General Motors et ses sociétés affiliées ne disposent d'aucun droit de gouvernance ou de vote au titre de ces bons, et sont obligées de vendre les actions PSA reçues dans un délai de 35 jours à compter de l'exercice des BSA.

7.2.7. État des autorisations et des utilisations

Les autorisations financières ci-dessous ont été consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Conformément aux statuts de la Société, les opérations sur capital et les émissions obligataires sont soumises à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2017 ET UTILISATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

	Autorisation	Durée	Du	Jusqu'au	Utilisation en 2017
1 – Assemblée Générale ordinaire					
Opérations sur ses propres titres *(21e résolution de l'AG 2017)*	› Acquisition de 77 261 312 actions au plus dans la limite de 10 % du capital › Prix maximum d'achat : 30 euros	18 mois	10 mai 2017	10 novembre 2018	5 729 987 € (soit 0,63% du capital)
2 – Assemblée Générale extraordinaire					
Réduction du capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la Société, dans la limite de 10 % du capital *(22e résolution de l'AG 2017)*	› Dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois	26 mois	10 mai 2017	10 juillet 2019	Aucune
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, sous conditions de performance *(14e résolution de l'AG 2016)*	› Dans la limite de 0,85 % du capital par périodes de 24 mois	26 mois	27 avril 2016	27 juin 2018	2 700 000 actions (soit 0,31% du capital)
Émission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du DPS, donnant directement ou indirectement accès au capital, par incorporations de réserves, bénéfices, primes ou autres *(23e résolution de l'AG 2017)*	› Dans la limite d'un montant nominal global d'augmentation de capital de 215 936 439 euros › Dans la limite d'un plafond nominal global d'endettement de 2 100 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances	26 mois	10 mai 2017	10 juillet 2019	Aucune
Émission, avec suppression DPS, d'actions et/ou valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital, par offre au public ou placement privé *(24e et 25e résolutions de l'AG 2017)*	› Dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 86 374 575 euros › Dans la limite d'un plafond nominal global d'endettement de 2 100 millions d'euros › En cas d'émission de titres de créances	26 mois	10 mai 2017	10 juillet 2019	Aucune
Augmentation du nombre de titres à émettre, avec ou sans DPS, en cas d'option de surallocation *(26e résolution de l'AG 2017)*	› Augmentation du nombre de titres à émettre lors des émissions des résolutions 12, 13 et 14 de l'Assemblée Générale du 29 avril 2015 dans la limite des plafonds prévus par ces résolutions et de 15 % de l'émission initiale	26 mois	10 mai 2017	10 juillet 2019	Aucune

	Autorisation	Durée	Du	Jusqu'au	Utilisation en 2017
Émission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital sans DPS, en rémunération de titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société *(26e résolution de l'AG 2017)*	› Dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 86 374 575 euros › Dans la limite d'un plafond nominal global d'endettement de 2 100 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances	26 mois	10 mai 2017	10 juillet 2019	Aucune
Émission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital sans DPS, en rémunération d'apports en nature, hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société *(28e résolution de l'AG 2017)*	› Dans la limite de 10 % du capital social	26 mois	10 mai 2017	10 juillet 2019	Aucune
Limitation globale du montant des augmentations du capital susceptibles d'être effectuées en vertu des 23e à 28e et 30e et 31e résolutions *(29e résolution de l'AG 2017)*	› Dans la limite d'un montant nominal global d'augmentation de capital de 350 675 796 euros				
Augmentation(s) du capital social réservée(s) aux salariés, sans DPS *(30e résolution de l'AG 2017)*	› Dans la limite d'un plafond nominal d'augmentation de capital de 8 637 457 euros	26 mois	10 mai 2017	10 juillet 2019	Aucune
Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet de procéder à l'émission réservée de bons de souscription d'actions au bénéfice de sociétés du groupe General Motors *(31e résolution de l'AG 2017)*	› Dans la limite d'un nombre maximum de trente-neuf millions sept-cent vingt-sept mille trois-cent vingt-quatre (39 727 324) actions de la Société	18 mois	10 mai 2017	10 novembre 2018	
Émission de bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société *(32e résolution de l'AG 2017)*	› Dans la limite d'un plafond nominal d'augmentation de capital de 431 872 878 euros	18 mois	10 mai 2017	10 novembre 2018	Aucune

AG : Assemblée Générale.
DPS : droit préférentiel de souscription.

7.2.8. Descriptif du programme de rachat

En application de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent paragraphe constitue le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à l'Assemblée Générale du 24 avril 2018.

NOMBRE DE TITRES AUTODÉTENUS ET AFFECTATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Peugeot S.A. détient 11 315 735 actions propres au 31 décembre 2017, représentant 1,25 % du capital.

Au 31 décembre 2017, ces actions font l'objet des affectations suivantes :

- 389 000 actions sont affectées à la couverture du plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance à l'international décidée par le Directoire du 27 février 2015 ;
- 2 200 000 actions sont affectées à la couverture du plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance décidé par le Directoire du 2 juin 2016 ;
- 2 693 000 actions sont affectées à la couverture du plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance décidé par le Directoire du 22 février 2017 ;
- le solde, soit 6 033 735 actions, étant affecté à la couverture de futurs plans LTI.

Pour plus de détails, se reporter à la Note 15.1.C aux États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6. ci-avant.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs des opérations pourraient être :

- la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions ;
- la couverture des plans d'options d'achat d'actions ;
- l'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance ;
- la cession ou la remise d'actions dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié ;
- la remise d'actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital ;
- le recours à un prestataire de services d'investissement afin d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre de la Société ;
- ou la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport.

Conformément à la loi, la Société s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital.

L'autorisation porte sur un nombre maximum de 79 167 086 actions, avec un prix maximum d'achat fixé à 30 euros par action et est donnée pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 24 octobre 2018. En 2017, la Société a procédé au rachat de 5 729 987 actions.

Le projet de la 21e résolution qui sera proposée à l'Assemblée Générale du 24 avril 2018 figure au chapitre 8 du présent document de référence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux articles 241-1 à 242-7 du règlement général de l'AMF, toute opération sur les titres, fera l'objet, le cas échéant, d'une information sur le site internet www.groupe-psa.com, rubrique « Information réglementée AMF ».

7.3. ACTIONNARIAT

7.3.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2017

Principaux actionnaires identifiés [1]	31 décembre 2017				31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exer-çables	% des droits de vote théo-riques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exer-çables	% des droits de vote théo-riques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exer-çables	% des droits de vote théo-riques
Groupe familial Peugeot (EPF/ FFP) [2]	110 622 220	12,23	17,63	17,45	110 622 220	12,86	16,67	16,54	110 622 220	13,68	22,19	21,97
Dongfeng Motor (Hong Kong) Interna-tional Co., Limited (DMHK)	110 622 220	12,23	19,94	19,74	110 622 220	12,86	18,85	18,70	110 622 220	13,68	12,25	12,13
BPIfrance via Lion Partici-pation SAS	110 622 220	12,23	9,97	9,87	110 622 220	12,86	18,85	18,70	110 622 220	13,68	12,25	12,13
Autres Indivi-duels [3]	59 945 072	6,63	6,30	6,23	66 247 514	7,70	6,17	6,12	60 624 740	7,50	7,24	7,16
Salariés	18 407 518	2,03	2,56	2,53	18 514 185	2,15	2,56	2,54	19 167 349	2,37	3,08	3,05
Autres institu-tionnels français	75 880 738	8,39	6,84	6,77	93 925 579	10,92	8,00	7,94	84 501 518	10,45	9,36	9,27
Autres institu-tionnels étrangers	407 412 490	45,03	36,76	36,39	340 257 694	39,57	28,90	28,69	303 323 805	37,51	33,63	33,29
Auto-détention	11 315 735	1,25	-	1,01	9 113 263	1,06	-	0,77	9 113 263	1,13	-	1,00
TOTAL	**904 828 213**	**100**	**100**	**100**	**859 924 895**	**100**	**100**	**100**	**808 597 336**	**100**	**100**	**100**

(1) Source Euroclear TPI 31 décembre 2017 et Nasdaq.
(2) EPF (Établissements Peugeot Frères) est une holding patrimoniale détenue au plus haut niveau par des personnes physiques membres de la famille Peugeot. FFP est contrôlée par la société EPF.
(3) Comptes individuels et autres (par différence).

Au 31 décembre 2017, les actionnaires DMHK, BPIfrance et FFP/EPF détiennent chacun une participation de 12,23 % du capital de Peugeot S.A.

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de Peugeot S.A.

Le Groupe PSA a mis en place une offre diversifiée d'épargne salariale dans différents pays. La participation des salariés au capital ressort à 2,03 % à fin décembre 2017, ce qui représente 59 200 salariés ou anciens salariés du Groupe.

Depuis 2013, le Conseil de Surveillance comprend un représentant des salariés actionnaires (pour plus détails, se reporter au chapitre 3.1.).

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL LÉGAL AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Au cours de l'exercice 2017, six (6) franchissements de seuil légal ont été déclarés, en capital ou en droits de vote.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES DÉCLARÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Actionnaire	Date du franchissement de seuil	Sens du seuil	Seuil franchi	Nombre d'actions après franchissement	% du capital après franchissement	% droits de vote après franchissement
The Capital Group Compagnies, Inc.	18 mai 2017	Hausse	5 % du capital	44 780 096	5,01 %	3,67 %
The Capital Group Compagnies, Inc.	2 juin 2017	Baisse	5 % du capital	44 795 612	4,95 %	3,64 %
Sogepa	19 juin 2017	Baisse	15 %, 10 % et 5 % des droits de vote 10 % et 5 % du capital	0	0	0
Lion Participations SAS	19 juin 2017	Hausse	5 % des droits de vote 5 % et 10 % du capital	110 622 220	12,23 %	9,86 %
The Capital Group Compagnies, Inc.	25 octobre 2017	Hausse	5 % du capital	45 242 993	5,0002 %	4,04 %
The Capital Group Compagnies, Inc.	8 novembre 2017	Baisse	5 % du capital	45 052 601	4,98 %	4,02 %

7.3.2. Droits de vote différents

Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Il est rappelé que, conformément à la loi, le droit de vote double cesse pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété, sauf si ce transfert résulte d'une succession, d'une liquidation de communauté entre époux ou d'une donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires (statutaires).

7.3.3. Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires, conclu entre DFG, DMHK, l'État français, SOGEPA, EPF/FFP et la Société, en vigueur depuis le 29 avril 2014 pour une durée de 10 ans, régit les relations entre les actionnaires de référence de la Société.

À compter du 19 juin 2017, SOGEPA n'est plus partie du pacte, ayant cédé la totalité de sa participation dans le capital de la Société à BPIfrance, via sa filiale Lion Participations SAS.

BPIfrance, nouvel actionnaire de la Société, a adhéré au pacte et s'est substitué en droit de SOGEPA, dès le 19 juin 2017.

Conformément au pacte :

- DMHK, BPIfrance et EPF/FFP sont libres de transférer tout ou partie de leurs titres. Préalablement à tout transfert de titres sur le marché par ceux-ci, l'(es) actionnaire(s) concerné(s) doi(ven)t informer et s'entretenir avec les dirigeants de la Société afin de limiter l'impact d'un tel transfert sur le cours de l'action. Sous cette réserve, DMHK, BPIfrance et EPF/FFP n'ont aucune contrainte sur la cession de leurs titres. Il n'existe aucune clause de préemption, ni de sortie conjointe ;
- DMHK (et DFG), BPIfrance et EPF/FFP n'agissent pas de concert vis-à-vis de la Société. Il est notamment précisé que ce pacte, conclu par chacun des actionnaires pour protéger son investissement et ses intérêts propres en tant qu'actionnaire de la Société, n'a pas pour objet la mise en œuvre d'une politique commune à l'égard de la Société au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce. La stratégie du Groupe a en effet vocation à être déterminée par le Directoire, sous le contrôle du Conseil de Surveillance. La conclusion du *Framework Agreement* entre la Société et DFG constitue quant à elle un renforcement du partenariat historique existant entre les deux groupes et en aucun cas une réorientation de la stratégie du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe à ce jour aucun autre accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société ou pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

7.3.4. Mesures prises par la Société en vue d'assurer que le contrôle ne soit exercé de manière abusive

Aucun actionnaire, ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, le contrôle de la Société. Des mesures ont été mises en place afin de s'assurer que les actionnaires ayant proposé la désignation de membres au sein du Conseil de Surveillance n'abusent pas de leur pouvoir lors de prises de décisions : présence de membres indépendants au sein du Conseil et de ses comités, présence d'un membre référent indépendant et procédures de gestion des conflits d'intérêts (cf. développements au chapitre 3.2. du présent document de référence).

7.4. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

PLACE DE COTATION DE L'ACTION PEUGEOT S.A.

L'action Peugeot S.A. est cotée sur l'Euronext-compartiment A de la Bourse Euronext Paris et est éligible au Service de Règlement Différé (SRD).

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ACTION PEUGEOT S.A.

Code valeur ISIN	**FR0000121501**
Places de cotation	Négociation en continu sur l'Euronext – compartiment A de la Bourse Euronext Paris Ticker UGFP (Bloomberg) Autres places de négociation du titre : › Europe : coté sur le marché SEAQ International à Londres
Présence dans les principaux indices	CAC 40, CAC ALL-TRADABLE, CAC LARGE 60, DJ Euro Stoxx Auto (sectoriel), ASPI (développement durable), FTSE4Good (développement durable)
Éligibilité de l'action	SRD (service de règlement différé) et PEA (plan d'épargne en actions)
Valeur nominale	1 euro
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2017	904 828 213
Cours au 31 décembre 2017	16,955 euros
Capitalisation boursière au 31 décembre 2017	15,34 milliards d'euros

INFORMATIONS BOURSIÈRES DÉTAILLÉES

(Source : Euronext)

COURS

	2017			**2016**			
(en euros)	**Plus haut**	**Plus bas**	**31/12/2017**	**Plus haut**	**Plus bas**	**31/12/2016**	**Variation en % 2017/2016 du dernier cours de l'année**
Action	21,015	15,390	16,955	15,990	10,080	15,495	+ 9,4 %
Indice CAC 40	5 536,40	4 733,82	5 312,56	4 864,29	3 892,46	4 862,31	+9,2%

TRANSACTIONS

	2017		**2016**	
	Total	**Moyenne journalière**	**Total**	**Moyenne journalière**
En nombre d'actions	817 610 698	3 206 316	1 122 888 429	4 369 216
En capitaux *(en millions d'euros)*	15 063,14	59,07	15 101,57	58,76

MARCHÉ DE L'ACTION PEUGEOT S.A. SUR LA BOURSE DE PARIS (SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ)

	Cours de l'action *(en euros)*			Volumes échangés		
	Plus bas	Plus haut	Dernier	En nombre de titres par mois	En capitaux par mois *(en millions d'euros)*	Moyenne journalière *(en millions d'euros)*
2016						
Janvier	13,045	15,980	13,660	101 254 244	1 438,19	71,91
Février	11,710	14,670	13,880	121 218 172	1 580,97	75,28
Mars	13,790	15,750	15,060	85 250 410	1 278,26	60,87
Avril	13,030	14,945	14,055	100 867 200	1 405,01	66,91
Mai	12,815	14,330	14,145	72 519 494	985,85	44,81
Juin	10,190	14,400	10,815	131 673 153	1 632,48	74,20
Juillet	10,080	13,760	13,510	127 313 867	1 514,85	72,14
Août	12,450	13,710	13,225	76 649 865	1 010,26	43,92
Septembre	12,970	14,000	13,595	75 954 684	1 022,95	46,50
Octobre	12,600	14,395	13,645	96 825 586	1 301,91	62,00
Novembre	12,680	14,375	13,920	68 429 914	939,65	42,71
Décembre	13,725	15,990	15,495	64 931 840	991,19	47,20
2017						
Janvier	15,390	18,015	17,200	69 721 625	1 184,05	53,82
Février	16,905	19,165	17,960	77 246 923	1 394,16	69,71
Mars	18,005	20,060	18,875	82 919 751	1 577,81	68,60
Avril	17,110	19,370	19,235	70 720 665	1 301,99	72,33
Mai	17,535	19,655	17,550	68 804 148	1 286,08	58,46
Juin	17,265	18,445	17,465	61 084 116	1 094,00	49,73
Juillet	17,595	19,345	18,185	67 001 696	1 241,35	59,11
Août	17,550	18,550	17,735	46 585 439	841,62	36,59
Septembre	17,510	20,150	20,150	59 972 944	1 130,34	53,83
Octobre	19,905	21,015	20,365	63 072 410	1 284,02	58,36
Novembre	17,280	20,950	17,375	88 960 283	1 672,47	76,02
Décembre	16,805	17,480	16,955	61 520 698	1 055,24	55,54
2018						
Janvier	16,455	19,190	18,090	70 617 912	1 278,58	58,12
Février	17,300	18,815	18,615	68 572 671	1 240,50	62,03

Source : Euronext mars 2018.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

Le 5 avril 2016, en présentant son plan stratégique *Push to Pass*, le Groupe PSA annonçait la mise en place d'une politique de dividendes sur la base d'un *payout ratio* de 25 % à partir de l'exercice 2016.

MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Exercice	Nombre d'actions concernées	Valeur nominale	Date de mise en paiement	Date de prescription	Dividende brut
2014	783 088 675	1 euro	n/a	n/a	n/a
2015	808 597 336	1 euro	n/a	n/a	n/a
2016	897 733 950	1 euro	17 mai 2017	17 mai 2022	0,48

Pour l'exercice 2017, le versement d'un dividende de 0,53 euro par action sera soumis au vote de l'Assemblée Générale. La date de détachement du dividende interviendrait le 2 mai 2018 et la date de mise en paiement le 4 mai 2018.

8

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2018

8.1. ORDRE DU JOUR **282**

8.2. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2018 **283**

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire 283

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire 295

8.3. TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS **297**

8.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **303**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre 303

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société 304

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe 305

8.1. ORDRE DU JOUR

A. ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017.
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017.
3. Affectation du résultat de l'exercice 2017.
4. Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat (la société BPIfrance Participations, représentée par Mme Anne GUERIN).
5. Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat (M. AN Tiecheng).
6. Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance (la société Lion Participations, représentée par M. Daniel BERNARD).
7. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (M. Louis GALLOIS).
8. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (la société Établissement Peugeot Frères, représentée par Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI).
9. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (la société FFP, représentée par M. Robert PEUGEOT).
10. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (la société Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd, représentée par M. LIU Weidong).
11. Modification des critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2017, à M. Carlos TAVARES, Président du Directoire.
12. Modification des critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2017, à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, membre du Directoire.
13. Approbation des critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2018, à M. Carlos TAVARES, Président du Directoire.
14. Approbation des critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2018, à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, M. Maxime PICAT, M. Jean-Christophe QUEMARD, membres du Directoire.
15. Approbation des critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2018, aux membres du Conseil de Surveillance et à M. Louis GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance.
16. Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués, au titre de l'exercice 2017, à M. Carlos TAVARES, Président du Directoire.
17. Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués, au titre de l'exercice 2017, à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, membre du Directoire.
18. Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués, au titre de l'exercice 2017, à M. Maxime PICAT, membre du Directoire.
19. Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués, au titre de l'exercice 2017, à M. Jean-Christophe QUEMARD, membre du Directoire.
20. Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués, au titre de l'exercice 2017, à M. Louis GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance.
21. Autorisation à donner au Directoire pour permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social.

B. ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

22. Autorisation à donner au Directoire, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'attribution d'actions de performance, existantes ou à émettre, aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées, sans droit préférentiel de souscription.
23. Délégation à donner au Directoire, pour une durée de 18 mois, à l'effet d'émettre, en période d'offre publique, des bons de souscription d'actions portant sur les titres de la Société à attribuer gratuitement aux actionnaires.
24. Délégation de compétence à donner au Directoire, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à une ou des augmentations du capital social réservées aux salariés.
25. Pouvoirs pour formalités.

8.2. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 AVRIL 2018

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte afin de vous prononcer sur les projets de résolutions ayant pour objet les points ci-après présentés.

Nous vous rappelons que les différentes informations devant figurer dans le rapport financier annuel et dans le rapport de gestion du Directoire sont incluses dans le document de référence 2017 qui est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et mis à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment sur le site internet du Groupe PSA (www.groupe-psa.com). Pour de plus amples détails, nous vous invitons à vous reporter aux tables de concordance figurant dans le document de référence 2017.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

I. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

(Première, deuxième et troisième résolutions)

Nous vous proposons d'approuver les comptes sociaux (**première résolution**) et consolidés (**deuxième résolution**) de Peugeot S.A. (la « **Société** ») au titre l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils vous auront été présentés.

Les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font ressortir un bénéfice de 416 256 396,01 euros, contre un bénéfice de 1 611 204 755 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les comptes consolidés font ressortir un résultat net part du Groupe positif à hauteur de 1929 millions d'euros, contre un résultat positif de 1 730 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le résultat net par action est positif à hauteur de 2,18 euros par action contre un résultat net par action de 2,16 euro par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les informations détaillées concernant les comptes annuels pour l'exercice 2017, ainsi que la marche des affaires sociales au cours de l'exercice 2017, figurent dans le document de référence 2017, déposé à l'AMF le 28 mars 2018 et mis à votre disposition, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sur le site internet du Groupe PSA (www.groupe-psa.com).

La **troisième résolution** a pour objet de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

Le Directoire rappelle à l'Assemblée Générale que le bénéfice distribuable est composé du résultat de l'exercice, après dotation à la réserve légale d'un montant de 4 490 331,80 euros, majoré du report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent d'un montant de 7 394 472 690,96 euros, soit au total 7 806 238 755,17 euros.

Compte tenu des résultats du Groupe en 2017, il vous est proposé le versement d'un dividende de 0,53 euro par action existante au 31 décembre 2017, qui correspond à un taux de distribution de 25 % du résultat net.

Le Directoire propose ainsi à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

- à titre de dividende : 473 561 613,34 euros ;
- au compte « Report à nouveau » : 7 332 677 141,83 euros.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la Société au jour de la mise en paiement du dividende seraient affectées au compte « Report à nouveau ».

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de 0,53 euro par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 % (17,2 % de prélèvements sociaux et 12,8 % de prélèvement forfaitaire visé à l'article 117 quater du Code général des impôts) ou, sur option du bénéficiaire, à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu avec bénéfice de l'abattement de 40 % visé à l'article 158,3, 2 du Code général des impôts.

Le dividende serait détaché de l'action le 2 mai 2018 et serait payé aux actionnaires en numéraire le 4 mai 2018 sur les positions arrêtées le 3 mai 2018 au soir.

Il est rappelé qu'au titre de 2016 un dividende de 0,48 euros par action a été versé et qu'aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2015 et 2014.

II. MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

(Quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième résolutions)

Ratification des cooptations décidées par le Conseil de Surveillance et renouvellement des mandats

(quatrième, cinquième et sixième résolutions)

La **quatrième, cinquième et sixième résolutions** ont pour objet de soumettre à votre approbation, conformément à l'article L. 225-78 du Code de commerce, la ratification de la cooptation de trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance décidées par le Conseil de Surveillance du 25 juillet 2017, à savoir, la société BPIfrance Participations, en remplacement de M. Jack AZOULAY, M. AN Tiecheng en remplacement de M. LIU Weidong et la société Lion Participations, en remplacement de Mme Florence VERZELEN.

Il est précisé que les sociétés BPIfrance Participations et Lion Participations seraient représentées respectivement par Mme Anne GUERIN et M. Daniel BERNARD, ayant été désignés par ces sociétés afin d'agir en qualité de leurs représentants permanents, au Conseil de Surveillance de la Société.

Pour information, Mme Anne GUERIN, représentant permanent de BPIfrance Participations, apporte notamment au Conseil son expérience en finance et management des risques. Elle a été désignée pour être membre du Comité Financier et d'Audit et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ; M. AN Tiecheng apporte au Conseil sa connaissance du marché chinois ainsi que ses compétences du secteur industriel et des nouveaux modèles économiques. Il a été désigné en qualité de Président du Comité Asia Business Development et de membre du Comité Financier et d'Audit ; M. Daniel BERNARD, représentant permanent de la société Lion Participations, apporte au Conseil son expérience internationale, notamment dans la gouvernance des sociétés. Il a été a désigné en qualité de membre du Comité Stratégique et du Comité Asia Business Development du Conseil de Surveillance.

Pour plus d'informations, il convient de vous reporter au chapitre 3.1 du document de référence 2017 et à la Brochure Avis de Convocation de l'Assemblée Générale mixte du 24 avril 2018.

Les mandats de la société BPIfrance Participations et de M. AN Tiecheng, cooptés pour la durée restant à courir du mandat des membres ayant été remplacés, venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, il vous est également demandé, par les **quatrième** et **cinquième résolutions**, de renouveler ces mandats pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Renouvellement de mandats

(septième, huitième, neuvième et dixième résolutions)

Outre les ratifications des cooptations proposés ci-dessus, il est proposé à l'Assemblée Générale, par les **septième, huitième, neuvième et dixième résolutions**, de renouveler le mandat des membres du Conseil de Surveillance de M. Louis GALLOIS, ainsi que de la société Établissement Peugeot Frères, de la société FFP et de la société Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd.

Conformément aux dispositions des statuts de la Société, ces mandats seraient chacun renouvelés pour une durée de quatre ans, et prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice écoulé.

M. Louis GALLOIS est Président du Conseil de Surveillance depuis 2014. Il est membre du Comité Stratégique et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Il apporte notamment au Conseil sa connaissance du secteur industriel et ses compétences en matière de ressources humaines et de gouvernance. Le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, considère que M. Louis GALLOIS est un membre indépendant au sens du Code AFEP-MEDEF.

Il est précisé que les sociétés Établissement Peugeot Frères, FFP et Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd seraient représentées respectivement par Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI, M. Robert PEUGEOT et M. LIU Weidong, ayant été désignés par ces sociétés afin d'agir en qualité de représentants permanents au Conseil de Surveillance de la Société.

Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI, représentant permanent de la société Établissement Peugeot Frères, est membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et du Comité Asia Business Development. Elle apporte notamment au Conseil ses compétences financières, de management des risques, de RSE et celles relatives à la gouvernance.

M. Robert PEUGEOT, représentant permanent de la société FFP, est Président du Comité Stratégique et membre du Comité Financier et d'Audit. Il apporte notamment au Conseil sa connaissance du secteur industriel et ses compétences financières, de management des risques et de gouvernance.

M. LIU Weidong, représentant permanent de la société Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd, est membre du Comité Stratégique et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Il apporte notamment au Conseil sa connaissance du secteur industriel et ses compétences en matière de nouveaux modèles économiques et en matière de gouvernance.

Pour plus d'informations sur les mandataires dont le renouvellement est proposé, il convient de se reporter au chapitre 3.1 du document de référence.

III. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

(Onzième à vingtième résolutions)

Approbation des critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux

(onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième résolutions)

En application de l'article L. 225-82-2, 3e alinéa du Code de commerce, issu de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 », il vous est proposé d'ajuster les critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire, M. Carlos TAVARES **(onzième résolution)**, et à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, membre du Directoire, **(douzième résolution)**, à raison de leur mandat, afin de prévoir le principe d'attribution d'un élément de rémunération exceptionnelle dans la politique de rémunération leur étant applicable au titre de l'exercice 2017, telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 (seizième et dix-septième résolutions).

L'introduction de ce principe permettrait l'attribution d'une rémunération exceptionnelle à M. Carlos TAVARES et à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, compte tenu de leurs apports et contributions aux travaux menés dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre du plan de redressement d'Opel Vauxhall « PACE ! », lequel s'inscrit dans la droite ligne des objectifs visés au moment de la réalisation de l'opération d'acquisition d'Opel Vauxhall, et a été construit dans les 100 jours de la réalisation de cette acquisition majeure.

En effet, l'élaboration du plan de redressement « PACE ! » a fait l'objet d'un travail ambitieux et exigeant de MM. Carlos TAVARES et Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON qui, à la tête d'une équipe de collaborateurs du Groupe ont joué un rôle décisif, grâce à leur expérience et à leur engagement personnel.

Compte tenu de son caractère non prévisible par le Conseil de Surveillance au moment de l'établissement des principes et critères de rémunération des dirigeants mandataires sociaux applicables au titre de l'exercice 2017, cet événement, exceptionnel par nature, n'a pas pu être pris en compte dans les éléments qui ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017.

Il est donc apparu de bonne politique au Conseil de Surveillance de proposer aux actionnaires un ajustement de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale pour 2017, afin d'y prévoir, dès 2017, la possibilité d'une attribution de rémunération exceptionnelle à MM. Carlos TAVARES et Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, étant précisé que toute décision d'attribution d'un élément exceptionnel de rémunération sera prise au vu de critères de performance ambitieux et exceptionnels.

S'agissant de la rémunération exceptionnelle liée au plan de redressement « PACE ! », le Conseil a décidé d'arrêter le principe d'une rémunération exceptionnelle composée de quatre parties, une pour chacun des exercices 2017, 2018, 2019 et 2020, et dont l'attribution effective serait conditionnée par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan ambitieux, pour la première partie, ainsi que, pour les trois exercices suivants, par l'atteinte d'objectifs quantitatifs fixés dans le plan de redressement « PACE ! ».

Par les **treizième** et **quatorzième résolutions**, conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, issu de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 », il vous est proposé d'approuver, au titre de l'exercice 2018, les critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Directoire **(treizième résolution)** et aux autres membres du Directoire **(quatorzième résolution)**.

Ces critères et principes applicables au titre du présent exercice n'ont pas fait l'objet de modifications autres que l'introduction du principe d'attribution d'un élément exceptionnel pour MM. Carlos TAVARES et Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, à raison de leur mandat (conformément aux orientations prises par le Conseil de Surveillance, comme indiqué ci-dessus) ainsi que la mise à jour des objectifs de performance conditionnant l'attribution d'une rémunération variable pour les membres du Directoire.

Ces critères et principes sont détaillés dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise, auquel il est fait renvoi (chapitre 3.2 du document de référence 2017).

Par ailleurs, par la **quinzième résolution**, il vous est demandé d'approuver les critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil de Surveillance et le montant global des jetons de présence attribuables aux membres du Conseil de Surveillance, tels que présentés dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, qui figure au chapitre 3.2 du document de référence 2017.

Il est précisé que le montant global annuel des jetons de présence ci-dessus ainsi que le mode de répartition de ces jetons entre les membres du Conseil, n'a pas fait l'objet de modification depuis 2016, et que, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (§20.1), ce mode de répartition des jetons de présence accorde une part prépondérante à la partie variable qui reflète l'assiduité aux réunions du Conseil et des comités ainsi que les responsabilités attachées à la présidence des comités.

Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués au titre de l'exercice 2017 aux Dirigeants Mandataires Sociaux

(seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième résolutions)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce et conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (§ 26), il vous est demandé de vous prononcer sur l'approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués, au titre de l'exercice 2017, à M. TAVARES, Président du Directoire **(seizième résolution)**, à M. CHASSELOUP de CHATILLON **(dix-septième résolution)**, M. PICAT **(dix-huitième résolution)**, et M. QUEMARD **(dix-neuvième résolution)**, membres du Directoire, ainsi qu'à M. GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance **(vingtième résolution)**.

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, tout versement des éléments variables et exceptionnels de la rémunération de chacun des membres du Directoire est conditionné à l'approbation des présentes résolutions par les actionnaires.

Vous trouverez ci-après les éléments de rémunération et les avantages de toute nature dus ou attribués, conformément à la décision du Conseil de Surveillance du 28 février 2018, au titre de l'exercice 2017, au Président du Directoire, à chacun des membres du Directoire et au Président du Conseil de Surveillance, étant précisé que l'ensemble des éléments de rémunération et avantages de toute nature de chaque Dirigeant Mandataire Social sont détaillés dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise, auquel il est fait renvoi (chapitre 3.2 du document de référence 2017).

Pour information, M. Louis GALLOIS a renoncé à percevoir la rémunération qui lui a été allouée au titre de l'exercice 2017. Les montants correspondants, tels qu'indiqués ci-après, ne lui seront donc pas versés.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE DUS OU ATTRIBUÉS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2017, À M. CARLOS TAVARES, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE (SEIZIEME RESOLUTION)

Éléments de rémunération/ Avantages de toute nature	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Rémunération fixe	1 300 000 euros	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 22 février 2017, sur proposition du Comité des Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance.
› Rémunération variable annuelle	2 403 954 euros	Rémunération variable annuelle brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 28 février 2018, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Le Conseil de Surveillance du 28 février 2018 a examiné le degré de réalisation des objectifs qu'il avait fixés dans sa séance du 22 février 2017 et a constaté : › l'atteinte du double seuil de déclenchement du paiement de la part variable (résultat opérationnel courant de la division Automobile et *free cash flow* opérationnel 2017 supérieurs à un chiffre positif) ; › le dépassement des objectifs économiques communs aux membres du Directoire portant le taux d'atteinte à 110,97% pour M. Carlos TAVARES (marge opérationnelle division Automobile et croissance du chiffres d'affaires de la division Automobile pour 32 % de la part variable maximale chacune, qualité des véhicules et de service pour 8 % chacune) ; › l'atteinte à hauteur de 100% des objectifs propres de M. Carlos TAVARES (résultat opérationnel courant du Groupe (+ 100 % BPF + 50 % JV Chine) pour 10 % et sécurité des personnes pour 10 % de la part variable maximale chacune). En conséquence, le Conseil de Surveillance a ainsi estimé que M. Carlos TAVARES avait rempli ses objectifs 2017 à hauteur de 108,78 % et lui a attribué une rémunération variable de 2 403 954 euros, soit 184,92 % de sa rémunération fixe, pour une cible portée à 200 % en cas de surperformance. Pour plus de d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable pluriannuelle.
Options d'action ou tout autre élément de rémunération de long terme (hors actions de performance)	Options = N/A	Aucune attribution.
Rémunération exceptionnelle	1 000 000 euros	Rémunération exceptionnelle attribuée par le Conseil de Surveillance du 24 octobre 2017, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Cette rémunération exceptionnelle est liée à l'élaboration et la mise en place du plan de redressement « PACE ! » d'Opel Vauxhall; dès après l'acquisition de cette dernière, et destinée à permettre la reconstitution des valeurs économiques d'Opel Vauxhall.

Éléments de rémunération/ Avantages de toute nature	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Actions de performance	Actions = 130 000 valorisées à 1 999 400 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)	Suivant ses décisions du 22 février 2017 le Conseil de Surveillance a attribué 130 000 actions à M. Carlos TAVARES. La période d'acquisition est divisée en deux parties : 50 % des actions initialement attribuées ne seront définitivement acquises qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans ; et les autres 50 % qu'au terme d'une période d'acquisition de quatre ans. La détermination du nombre définitif d'actions acquises à l'issue de chaque période d'acquisition sera appréciée sur une période de performance de trois exercices consécutifs (2017-2019). Pour plus d'information, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017. L'acquisition définitive des actions au titre du critère de croissance du chiffre d'affaires du Groupe entre 2017 et 2019 est soumise à la condition préalable d'atteinte du seuil de déclenchement du critère de rentabilité. Ainsi, si le seuil de déclenchement établi pour le critère de la Marge Opérationnelle Courante n'est pas atteint, aucune action ne sera acquise au titre de la fraction 1 (50 % des actions de chaque période d'acquisition), ni de la fraction 2. L'attribution des actions a également été assortie d'obligations de la part des membres du Directoire. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.
Jetons de présence	N/A	› Il n'existe pas de jetons de présence pour les membres du Directoire.
Valorisation des avantages de toute nature	2 796 euros (valorisation comptable)	Voiture de fonction.
	1 184 euros (cotisations patronales)	Couverture médicale.
Indemnité de prise de fonction	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de prise de fonction.
Indemnité de départ	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de non-concurrence.

* *Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.*

Éléments qui ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des engagements réglementés	Présentation
Régime de retraite supplémentaire - Abondement dédié à la retraite	Un dispositif d'abondement annuel dédié à la retraite a été mis en place à compter du 1er janvier 2016. Il prévoit le versement d'un abondement dédié à la retraite, composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers dans le cadre d'un régime de retraite à cotisations définies à adhésion facultative (article 82) et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite et à 50 % d'une somme en numéraire (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée). Les sommes versées annuellement à ce titre représentent 25 % de la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable de l'année. Cet abondement annuel dépend ainsi des performances de l'entreprise par l'assiette de calcul qui intègre la part variable liée aux résultats du Groupe (sur la détermination annuelle des objectifs de part variable, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017. Le cumul des abondements annuels ne peut dépasser un montant égal à huit plafonds annuels de la Sécurité Sociale multipliés par 23 (coefficient actuariel correspondant au nombre moyen d'années de rentes). Il s'agit d'un régime de retraite à cotisations définies. Le montant de l'abondement attribué à M. TAVARES au titre de 2017 s'élève à 925 988 euros. Pour mémoire, le montant de l'abondement attribué au titre de 2016 s'élevait à 829 155 euros. Pour rappel, le dispositif de retraite a été approuvé au titre des engagements réglementés lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2016 (4e résolution) et une nouvelle fois lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 (4e résolution) en conséquence du renouvellement du mandat du Directoire. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.
Régime de retraite supplémentaire – Solde de droits (retraite)	Compte tenu des droits potentiels accumulés par les bénéficiaires au titre du régime de retraite à prestations définies auquel il a été mis fin, partie intégrante de leur lien avec l'entreprise, un solde de droits leur est attribué ; celui-ci applique aux droits potentiels une décote fonction de l'âge, l'ancienneté dans le régime et l'ancienneté dans le Groupe. Le versement du solde de droits s'étale sur trois années, ce qui représente par an 470 000 euros pour M. TAVARES (montants soumis à charges et impôt sur le revenu, soit en net environ 50 % du montant ci-dessus). Chaque versement est conditionné à la présence dans l'entreprise à la fin de chacune des années concernées ; le deuxième versement a eu lieu au titre de 2017. Pour rappel, le dispositif de retraite a été approuvé au titre des engagements réglementés lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2016 (4e résolution) et une nouvelle fois lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 (4e résolution) en conséquence du renouvellement du mandat du Directoire. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE DUS OU ATTRIBUÉS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2017, À M. JEAN-BAPTISTE CHASSELOUP DE CHATILLON, MEMBRE DU DIRECTOIRE (DIX-SEPTIEME RESOLUTION)

Éléments de rémunération/ Avantages de toute nature	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Rémunération fixe	618 000 euros	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 22 février 2017, sur proposition du Comité des Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance.
Rémunération variable annuelle	763 740 euros	Rémunération variable annuelle brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 28 février 2018, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Le Conseil du 28 février 2018 a examiné le degré de réalisation des objectifs qu'il avait fixés dans sa séance du 22 février 2017 et a constaté : › l'atteinte du double seuil de déclenchement du paiement de la part variable (résultat opérationnel courant de la division Automobile et *free cash flow* opérationnel 2017 supérieurs à un chiffre positif) ; › le dépassement des objectifs économiques communs aux membres du Directoire portant le taux d'atteinte à 110,97 % pour M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON (marge opérationnelle division Automobile et croissance du chiffres d'affaires de la division Automobile pour 32 % de la part variable maximale chacune, qualité des véhicules et de service pour 8 % chacune) ; › l'atteinte à hauteur de 50,43 % des objectifs propres de M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON (résultat pièces et services pour 10 % et résultat opérationnel courant véhicules occasion pour 10 % de la part variable maximale chacune) En conséquence, le Conseil de Surveillance a ainsi estimé que M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON a rempli ses objectifs 2017 à hauteur de 98,87 % et lui a attribué une rémunération variable de 763 740 euros, soit 123,47 % de sa rémunération fixe, pour une cible de 147 % en cas de surperformance. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable pluriannuelle.
Options d'action ou tout autre élément de rémunération de long terme (hors actions de performance)	Options = N/A	Aucune attribution.
Rémunération exceptionnelle	500 000 euros	Rémunération exceptionnelle attribuée par le Conseil de Surveillance du 24 octobre 2017, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Cette rémunération exceptionnelle est liée à l'élaboration et la mise en place du plan de redressement « PACE ! » d'Opel Vauxhall, dès après l'acquisition de cette dernière, et destinée à permettre la reconstitution des valeurs économiques d'Opel Vauxhall.

Éléments de rémunération/ Avantages de toute nature	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Actions de performance	Actions = 60 000 valorisées à 922 800 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)	Suivant ses décisions du 22 février 2017 le Conseil de Surveillance a attribué 60 000 actions à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON. La période d'acquisition est divisée en deux parties : 50 % des actions initialement attribuées ne seront définitivement acquises qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans ; et les autres 50 % qu'au terme d'une période d'acquisition de quatre ans. La détermination du nombre définitif d'actions acquises à l'issue de chaque période d'acquisition sera appréciée sur une période de performance de trois exercices consécutifs (2017-2019). Pour plus d'information, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017. L'acquisition définitive des actions au titre du critère de croissance du chiffre d'affaires du Groupe entre 2017 et 2019 est soumise à la condition préalable d'atteinte du seuil de déclenchement du critère de rentabilité. Ainsi, si le seuil de déclenchement établi pour le critère de la Marge Opérationnelle Courante n'est pas atteint, aucune action ne sera acquise au titre de la fraction 1 (50 % des actions de chaque période d'acquisition), ni de la fraction 2. L'attribution des actions a également été assortie d'obligations de la part des membres du Directoire. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.
Jetons de présence	N/A	› Il n'existe pas de jetons de présence pour les membres du Directoire.
Valorisation des avantages de toute nature	2 796 euros (valorisation comptable)	Voiture de fonction
	1 184 euros (cotisations patronales)	Couverture médicale
Indemnité de prise de fonction	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de prise de fonction
Indemnité de départ	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de non-concurrence.

* *Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.*

Éléments qui ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des engagements réglementés	Présentation
Régime de retraite supplémentaire - Abondement dédié à la retraite	Un dispositif d'abondement annuel dédié à la retraite a été mis en place à compter du 1er janvier 2016. Il prévoit le versement d'un abondement dédié à la retraite, composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers dans le cadre d'un régime de retraite à cotisations définies à adhésion facultative (article 82) et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite et à 50 % d'une somme en numéraire (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée). Les sommes versées annuellement à ce titre représentent 25 % de la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable de l'année. Cet abondement annuel dépend ainsi des performances de l'entreprise par l'assiette de calcul qui intègre la part variable liée aux résultats du Groupe (sur la détermination annuelle des objectifs de part variable, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017. Le cumul des abondements annuels ne peut dépasser un montant égal à huit plafonds annuels de la Sécurité Sociale multipliés par 23 (coefficient actuariel correspondant au nombre moyen d'années de rentes). Il s'agit d'un régime de retraite à cotisations définies. Le montant de l'abondement attribué à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON au titre de 2017 s'élève à 345 435 euros. Pour mémoire, le montant de l'abondement attribué au titre de 2016 s'élevait à 329 059 euros. Pour rappel, le dispositif de retraite a été approuvé au titre des engagements réglementés lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2016 (4e résolution) et une nouvelle fois lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 (4e résolution) en conséquence du renouvellement du mandat du Directoire. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.
Régime de retraite supplémentaire – Solde de droits (retraite)	Compte tenu des droits potentiels accumulés par les bénéficiaires au titre du régime de retraite à prestations définies auquel il a été mis fin, partie intégrante de leur lien avec l'entreprise, un solde de droits leur est attribué ; celui-ci applique aux droits potentiels une décote fonction de l'âge, l'ancienneté dans le régime et l'ancienneté dans le Groupe. Le versement du solde de droits s'étale sur trois années, ce qui représente par an 332 000 euros pour M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON (montants soumis à charges et impôt sur le revenu, soit en net environ 50 % du montant ci-dessus). Chaque versement est conditionné à la présence dans l'entreprise à la fin de chacune des années concernées ; le deuxième versement a eu lieu au titre de 2017. Pour rappel, le dispositif de retraite a été approuvé au titre des engagements réglementés lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2016 (4e résolution) et une nouvelle fois lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 (4e résolution) en conséquence du renouvellement du mandat du Directoire. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE DUS OU ATTRIBUÉS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2017, À M. MAXIME PICAT, MEMBRE DU DIRECTOIRE (DIX-HUITIEME RESOLUTION)

Éléments de rémunération/ Avantages de toute nature	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Rémunération fixe	618 000 euros	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 22 février 2017, sur proposition du Comité des Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance.
Rémunération variable annuelle	782 388 euros	Rémunération variable annuelle brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 28 février 2018, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Le Conseil a examiné le degré de réalisation des objectifs qu'il avait fixés dans sa séance du 22 février 2017 et a constaté : › l'atteinte du double seuil de déclenchement du paiement de la part variable (résultat opérationnel courant de la division Automobile et *free cash flow* opérationnel 2017 supérieurs à un chiffre positif) ; › le dépassement des objectifs économiques communs aux membres du Directoire portant le taux d'atteinte à 110,97 % pour M. Maxime PICAT (marge opérationnelle division Automobile et croissance du chiffres d'affaires de la division Automobile pour 32 % de la part variable maximale chacune, qualité des véhicules et de service pour 8 % chacune) ; › l'atteinte à hauteur de 62,50 % des objectifs propres de M. PICAT (résultat opérationnel courant région Europe pour 10 % et part de marché immatriculations Europe pour 10 % de la part variable maximale chacune). En conséquence, le Conseil de Surveillance a ainsi estimé que M. Maxime PICAT a rempli ses objectifs 2017 à hauteur de 101,28 % et lui a attribué une rémunération variable de 782 388 euros, soit 126,60 % de sa rémunération fixe, pour une cible de 147 % en cas de surperformance. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable pluriannuelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = N/A	Aucune attribution.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée à M. Maxime PICAT au titre de l'exercice 2017.

Éléments de rémunération/ Avantages de toute nature	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Actions de performance	Actions = 60 000 valorisées à 922 800 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)	Suivant ses décisions du 22 février 2017 le Conseil de Surveillance a attribué 60 000 actions à M. Maxime PICAT. La période d'acquisition est divisée en deux parties : 50 % des actions initialement attribuées ne seront définitivement acquises qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans ; et les autres 50 % qu'au terme d'une période d'acquisition de quatre ans. La détermination du nombre définitif d'actions acquises à l'issue de chaque période d'acquisition sera appréciée sur une période de performance de trois exercices consécutifs (2017-2019). Pour plus d'information, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017. L'acquisition définitive des actions au titre du critère de croissance du chiffre d'affaires du Groupe entre 2017 et 2019 est soumise à la condition préalable d'atteinte du seuil de déclenchement du critère de rentabilité. Ainsi, si le seuil de déclenchement établi pour le critère de la Marge Opérationnelle Courante n'est pas atteint, aucune action ne sera acquise au titre de la fraction 1 (50 % des actions de chaque période d'acquisition), ni de la fraction 2. L'attribution des actions a également été assortie d'obligations de la part des membres du Directoire. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.
Jetons de présence	N/A	› Il n'existe pas de jetons de présence pour les membres du Directoire.
Valorisation des avantages de toute nature	2 796 euros (valorisation comptable)	Voiture de fonction.
	626 euros (cotisations patronales)	Couverture médicale.
Indemnité de prise de fonction	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de prise de fonction.
Indemnité de départ	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de non-concurrence.

* *Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.*

Éléments qui ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des engagements réglementés	Présentation
Régime de retraite supplémentaire - Abondement dédié à la retraite	Un dispositif d'abondement annuel dédié à la retraite a été mis en place à compter du 1er janvier 2016. Il prévoit le versement d'un abondement dédié à la retraite, composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers dans le cadre d'un régime de retraite à cotisations définies à adhésion facultative (article 82) et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite et à 50 % d'une somme en numéraire (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée). Les sommes versées annuellement à ce titre représentent 25 % de la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable de l'année. Cet abondement annuel dépend ainsi des performances de l'entreprise par l'assiette de calcul qui intègre la part variable liée aux résultats du Groupe (sur la détermination annuelle des objectifs de part variable, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017. Le cumul des abondements annuels ne peut dépasser un montant égal à huit plafonds annuels de la Sécurité Sociale multipliés par 23 (coefficient actuariel correspondant au nombre moyen d'années de rentes). Il s'agit d'un régime de retraite à cotisations définies. Le montant de l'abondement attribué à M. PICAT au titre de 2017 s'élève à 350 097 euros. Pour mémoire, le montant de l'abondement attribué au titre de 2016 s'élevait à 107 872 euros. Pour rappel, le dispositif de retraite a été approuvé au titre des engagements réglementés lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2016 (4e résolution) et une nouvelle fois lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 (4e résolution) en conséquence du renouvellement du mandat du Directoire. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.
Régime de retraite supplémentaire – Solde de droits (retraite)	Compte tenu des droits potentiels accumulés par les bénéficiaires au titre du régime de retraite à prestations définies auquel il a été mis fin, partie intégrante de leur lien avec l'entreprise, un solde de droits leur est attribué ; celui-ci applique aux droits potentiels une décote fonction de l'âge, l'ancienneté dans le régime et l'ancienneté dans le Groupe. Le versement du solde de droits s'étale sur trois années, ce qui représente par an 38 743 euros pour M. Maxime PICAT (montants soumis à charges et impôt sur le revenu, soit en net environ 50 % du montant ci-dessus). Chaque versement est conditionné à la présence dans l'entreprise à la fin de chacune des années concernées ; le deuxième versement a eu lieu au titre de 2017. Pour rappel, le dispositif de retraite a été approuvé au titre des engagements réglementés lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2016 (4e résolution) et une nouvelle fois lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 (4e résolution) en conséquence du renouvellement du mandat du Directoire. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE DUS OU ATTRIBUÉS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2017, À M. JEAN-CHRISTOPHE QUÉMARD, MEMBRE DU DIRECTOIRE (DIX-NEUVIEME RESOLUTION)

Éléments de rémunération/ Avantages de toute nature	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Rémunération fixe	618 000 euros	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 22 février 2017, sur proposition du Comité des Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance.
Prime d'expatriation pour la période du 01/10/2017 au 31/12/2017	23 175 euros	M. QUEMARD exerce son activité depuis le Maroc depuis le deuxième semestre de 2017. Il a bénéficié d'une prime d'expatriation correspondant à 15 % de sa rémunération fixe, conformément à la politique du Groupe PSA en matière de mobilité internationale.
Rémunération variable annuelle	840 325 euros	Rémunération variable annuelle brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 28 février 2018, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Le Conseil a examiné le degré de réalisation des objectifs qu'il avait fixés dans sa séance du 22 février 2017 et a constaté : › l'atteinte du double seuil de déclenchement du paiement de la part variable (résultat opérationnel courant de la division Automobile et *free cash flow* opérationnel 2017 supérieurs à un chiffre positif) ; › le dépassement des objectifs économiques communs aux membres du Directoire portant le taux d'atteinte à 110,97 % pour M. Jean-Christophe QUEMARD (marge opérationnelle division Automobile et croissance du chiffres d'affaires de la division Automobile pour 32 % de la part variable maximale chacune, qualité des véhicules et de service pour 8 % chacune) ; › l'atteinte à hauteur de 100 % des objectifs propres de M. Jean-Christophe QUEMARD (résultat opérationnel courant région Afrique Moyen-Orient –DMOA- pour 10 % et ventes mondiales DMOA pour 10 % de la part variable maximale chacune). En conséquence, le Conseil de Surveillance a ainsi estimé que M. Jean-Christophe QUEMARD a rempli ses objectifs 2017 à hauteur de 108,78 % et lui a attribué une rémunération variable de 840 325 euros, soit 135,98 % de sa rémunération fixe, pour une cible de 147 % en cas de surperformance. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable pluriannuelle.
Options d'action ou tout autre élément de rémunération de long terme (hors actions de performance)	Options = N/A	Aucune attribution.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée à M. Jean-Christophe QUEMARD au titre de l'exercice 2017.

Éléments de rémunération/ Avantages de toute nature	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Actions de performance	Actions = 60 000 valorisées à 922 800 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)	Suivant ses décisions du 22 février 2017, le Conseil de Surveillance a attribué 60 000 actions à M. Jean-Christophe QUEMARD. La période d'acquisition est divisée en deux parties : 50 % des actions initialement attribuées ne seront définitivement acquises qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans ; et les autres 50 % qu'au terme d'une période d'acquisition de quatre ans. La détermination du nombre définitif d'actions acquises à l'issue de chaque période d'acquisition sera appréciée sur une période de performance de trois exercices consécutifs (2017-2019). Pour plus d'information, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017. L'acquisition définitive des actions au titre du critère de croissance du chiffre d'affaires du Groupe entre 2017 et 2019 est soumise à la condition préalable d'atteinte du seuil de déclenchement du critère de rentabilité. Ainsi, si le seuil de déclenchement établi pour le critère de la Marge Opérationnelle Courante n'est pas atteint, aucune action ne sera acquise au titre de la fraction 1 (50 % des actions de chaque période d'acquisition), ni de la fraction 2. L'attribution des actions a également été assortie d'obligations de la part des membres du Directoire. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.
Jetons de présence	N/A	› Il n'existe pas de jetons de présence pour les membres du Directoire.
Valorisation des avantages de toute nature	2 796 euros (valorisation comptable)	Voiture de fonction.
	888 euros (cotisations patronales)	Couverture médicale.
Indemnité de prise de fonction	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de prise de fonction.
Indemnité de départ	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de non-concurrence.

* *Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.*

Éléments qui ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des engagements réglementés	Présentation
Régime de retraite supplémentaire - Abondement dédié à la retraite	Un dispositif d'abondement annuel dédié à la retraite a été mis en place à compter du 1er janvier 2016. Il prévoit le versement d'un abondement dédié à la retraite, composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers dans le cadre d'un régime de retraite à cotisations définies à adhésion facultative (article 82) et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite et à 50 % d'une somme en numéraire (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée). Les sommes versées annuellement à ce titre représentent 25 % de la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable de l'année. Cet abondement annuel dépend ainsi des performances de l'entreprise par l'assiette de calcul qui intègre la part variable liée aux résultats du Groupe (sur la détermination annuelle des objectifs de part variable, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017. Le cumul des abondements annuels ne peut dépasser un montant égal à huit plafonds annuels de la Sécurité Sociale multipliés par 23 (coefficient actuariel correspondant au nombre moyen d'années de rentes). Il s'agit d'un régime de retraite à cotisations définies. Le montant de l'abondement attribué à M. QUEMARD au titre de 2017 s'élève à 364 581 euros. Pour mémoire, le montant de l'abondement attribué au titre de 2016 s'élevait à 334 158 euros. Pour rappel, le dispositif de retraite a été approuvé au titre des engagements réglementés lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2016 (4e résolution) et une nouvelle fois lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 (4e résolution) en conséquence du renouvellement du mandat du Directoire. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.
Régime de retraite supplémentaire – Solde de droits (retraite)	Compte tenu des droits potentiels accumulés par les bénéficiaires au titre du régime de retraite à prestations définies auquel il a été mis fin, partie intégrante de leur lien avec l'entreprise, un solde de droits leur est attribué ; celui-ci applique aux droits potentiels une décote fonction de l'âge, l'ancienneté dans le régime et l'ancienneté dans le Groupe. Le versement du solde de droits s'étale sur trois années, ce qui représente par an 510 000 euros pour M. QUEMARD (montants soumis à charges et impôt sur le revenu, soit en net environ 50 % du montant ci-dessus). Chaque versement est conditionné à la présence dans l'entreprise à la fin de chacune des années concernées ; le deuxième versement a eu lieu au titre de 2017. Pour rappel, le dispositif de retraite a été approuvé au titre des engagements réglementés lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2016 (4e résolution) et une nouvelle fois lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 (4e résolution) en conséquence du renouvellement du mandat du Directoire. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 3.2 du DDR 2017.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE DUS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 À M. LOUIS GALLOIS, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (VINGTIEME RESOLUTION)

Éléments de rémunération/ Avantages de toute nature	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Rémunération fixe	300 000 euros	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil de Surveillance du 22 février 2017, sur proposition du Comité des Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance. Cette rémunération demeure inchangée depuis la décision du Conseil de Surveillance du 29 avril 2014. Il est rappelé que le M. Louis GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance a renoncé à percevoir la rémunération qui lui a été attribuée au titre de l'exercice 2017.
Rémunération variable annuelle	N/A	
Rémunération variable différée	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Il n'existe pas de rémunération variable pluriannuelle.
Options d'action ou tout autre élément de rémunération de long terme (hors actions de performance)	Options = N/A	Aucune attribution.
Rémunération exceptionnelle	N/A	

Éléments de rémunération/ Avantages de toute nature	Montants ou valorisation comptable soumis à avis	Présentation
Actions de performance	N/A	
Jetons de présence	70 000 euros	Alloués en raison de sa participation aux séances du Conseil de Surveillance et des comités, selon la décision de répartition prise par le Conseil de Surveillance. Il est rappelé que le Président du Conseil a renoncé à percevoir les jetons de présence qui lui ont été alloués au titre de l'exercice 2017.
Valorisation des avantages de toute nature	2 796 euros	Voiture de fonction.
	N/A	Couverture médicale.
Indemnité de prise de fonction	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de prise de fonction.
Indemnité de départ	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Il n'existe pas d'indemnité de non-concurrence.

Éléments qui ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des engagements réglementés	
Régime de retraite supplémentaire - Abondement dédié à la retraite	N/A il n'existe pas de régime de retraite supplémentaire pour le Président du Conseil de Surveillance
Régime de retraite supplémentaire – Solde de droits (retraite)	N/A il n'existe pas de régime de retraite supplémentaire pour le Président du Conseil de Surveillance

IV. AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE POUR PERMETTRE À LA SOCIÉTÉ D'OPÉRER SUR SES PROPRES ACTIONS DANS LA LIMITE DE 10 % DU CAPITAL

(vingt-et-unième résolution)

Par la **vingt-et-unième résolution**, il vous est proposé de renouveler l'autorisation de rachat d'actions de la Société, qui avait été donnée par l'Assemblée Générale mixte du 10 mai 2017 dans sa vingt-et-unième résolution, laquelle a fait l'objet d'une utilisation en 2017 à hauteur d'un montant de 5 708 515 euros.

Cette autorisation porterait sur un maximum de 79 167 086 actions ce qui correspond au nombre de titres qui pourraient être rachetés au regard du plafonnement légal des titres en autodétention (10 % du capital), compte tenu du montant du capital et du nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2017. À cette date, la Société détenait 11 315 735 actions, soit environ 1,25 % du capital.

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de cette autorisation serait fixé à 30 euros par action, le montant maximal alloué à ce programme de rachat s'élevant à 2 375 012 580 euros.

Les opérations pourraient être réalisées à tout moment, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, et par tous moyens, en Bourse ou de gré à gré, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux règles édictées par l'AMF.

Les finalités de ces opérations de rachat d'actions pourraient être : la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions, la couverture des plans d'options d'achat d'actions, l'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance, la cession ou la remise d'actions dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié, la remise d'actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital, le recours à un prestataire de services d'investissement afin d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre de la Société ou la remise dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport.

Cette autorisation serait consentie pour une durée maximale de dix-huit mois.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire

V. AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE, POUR UNE DURÉE DE 26 MOIS, À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE, EXISTANTES OU À ÉMETTRE, AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ OU DES SOCIÉTÉS LIÉES, SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

(Vingt-deuxième résolution)

Par la **vingt-deuxième résolution**, il vous est proposé de renouveler l'autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions sous conditions de performance, qui avait été conférée au Directoire par l'Assemblée Générale mixte du 27 avril 2016, pour une durée de vingt-six mois, en vue de procéder, en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions de la Société, existantes ou à émettre, sous conditions de performance, au profit de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux de la Société ou de sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Finalités de cette autorisation

Le renouvellement de cette autorisation permettrait au Groupe PSA de continuer la démarche consistant à aligner les objectifs des dirigeants et des collaborateurs avec ceux du plan stratégique en cours, en les associant à la performance économique du Groupe.

Pour rappel, l'autorisation actuellement en vigueur avait été conférée avec la finalité d'aligner les plans d'actions de performance sur le plan stratégique *Push to Pass*, relatif à la période 2016-2021, tel que présenté le 5 avril 2016.

La résolution qui vous est ainsi soumise, afin d'autoriser l'attribution d'actions de performance, s'inscrit dans la continuité de l'exécution du plan *Push to Pass*, et est destinée à associer les dirigeants et collaborateurs aux objectifs de ce plan, et ce selon les mêmes modalités et conditions que celles prévues dans l'autorisation précédemment conférée par l'Assemblée Générale, comme détaillé ci-après.

Conditions de l'autorisation dont le renouvellement est proposé au vote

Le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement dans le cadre de cette autorisation ne pourrait représenter au total plus de 0,85 % du capital social tel que constaté au jour de la décision du Directoire, et le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées aux membres du Directoire ne pourrait représenter au total plus de 0,15 % du capital social, ce plafond de 0,15 % étant inclus dans, et s'imputant sur, le plafond susmentionné de 0,85 %.

En cas de mise en œuvre de cette autorisation, l'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne pourra devenir définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée, qui sera fixée par le Directoire, ne pourra être inférieure à trois ans, et la détermination du nombre définitif d'actions attribuées sera appréciée sur une période de performance de trois exercices consécutifs. Le Directoire sera libre de fixer ou non une période de conservation. En outre, l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement sera soumise, pour l'ensemble des bénéficiaires, d'une part, à une condition de présence effective dans le Groupe à l'issue de la période d'acquisition, sauf cas légaux de sortie anticipée (incluant les cas de décès et d'invalidité) et sauf exceptions le cas échéant décidées par le Directoire et, d'autre part, à des conditions de performance qui seront déterminées par le Directoire en accord avec le Conseil de Surveillance, évaluées sur plusieurs années et fixées par référence à des objectifs internes et/ou externes au Groupe. Ainsi, l'acquisition définitive des actions à chaque bénéficiaire pourra être nulle, partielle ou totale, en fonction du niveau d'atteinte des objectifs qui seront définis dans le ou les plan(s) d'attribution d'actions gratuites.

VI. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE A DONNER AU DIRECTOIRE À L'EFFET D'ÉMETTRE, POUR UNE PERIODE DE 18 MOIS, DES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

(Vingt-troisième résolution)

Par la **vingt-troisième résolution**, il vous est proposé, en application de l'article L. 233-32 II du Code de commerce, de déléguer au Directoire la compétence d'émettre au profit des actionnaires, en période d'offre publique non sollicitée portant sur les titres de la Société, des bons de souscription d'action à conditions préférentielles et à les attribuer gratuitement aux actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique.

Cette délégation vise à permettre au Directoire de renchérir la valeur de la Société dans l'hypothèse où le prix proposé dans le cadre de l'offre publique serait considéré comme insuffisant, et d'inciter l'initiateur de l'offre à renchérir le prix de son offre ou à renoncer à son offre.

Le Directoire considère qu'il doit pouvoir disposer de la faculté d'émettre de tels bons dans les conditions prévues par la loi, en présence d'une offre publique qu'il jugerait contraire aux intérêts de la Société et de ses actionnaires.

Ces bons, s'ils étaient émis, deviendraient caducs de plein droit dès que l'offre ou toute autre offre concurrente éventuelle échouerait, deviendrait caduque ou serait retirée.

Le montant nominal maximum prévu pour l'augmentation de capital qui pourrait résulter de l'exercice des bons de souscription d'actions, s'ils étaient émis, serait de 452 414 106,50 euros (soit 50 % du capital social en circulation au 31 décembre 2017), et le nombre maximum de bons de souscription pouvant être émis ne pourrait excéder un nombre égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Cette délégation serait donnée pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

VII. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE A DONNER AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE PROCÉDER, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, À UNE OU DES AUGMENTATIONS DU CAPITAL SOCIAL RÉSERVÉES AUX SALARIÉS

(Vingt-quatrième résolution)

La présente Assemblée Générale ayant à se prononcer, dans le cadre de la vingt-troisième résolution, sur une délégation de compétence relative à une ou des augmentations de capital résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions, par la **vingt-quatrième résolution**, il vous est proposé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6, 1er alinéa du Code de commerce, de déléguer au Directoire la compétence de décider la réalisation d'une ou plusieurs augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés.

Dans le cadre de cette délégation, le Directoire disposerait de la faculté de réaliser une ou plusieurs augmentation(s) de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un montant nominal maximum de 9 048 282,00 euros, soit environ 1 % du capital constaté au 31 décembre 2017.

Les augmentations de capital seraient réservées aux salariés et personnes éligibles, conformément aux dispositions légales, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société ou des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail.

La délégation de compétence emporterait de plein droit renonciation, de la part des actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient ainsi émises.

Conformément à l'article L. 3332-19 du Code de travail, le prix d'émission des actions ne pourrait être ni supérieur à la moyenne des derniers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur au montant résultant de l'application à cette moyenne de la décote prévue à ce même article L. 3332-19 du Code de travail.

Dans le cadre de cette délégation, le Directoire pourrait procéder à l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions existantes, ou d'actions à émettre par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, au titre de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe et/ou au titre de la décote, sous réserve que leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pour effet de dépasser les limites prévues par la réglementation.

Cette délégation de compétence serait octroyée pour une durée de 26 mois.

Il est rappelé que, conformément aux statuts de la Société, la réalisation de toute augmentation de capital par le Directoire, en vertu de cette délégation, serait soumise à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire, s'il faisait usage de cette délégation, établirait au moment de la mise en œuvre de l'autorisation, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ainsi que son incidence sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne leur quote-part des capitaux propres.

Ce rapport ainsi que le rapport complémentaire du Commissaire aux Comptes seraient mis à disposition des actionnaires, dans les conditions définies par le Code de commerce.

VIII. POUVOIRS

(Vingt-cinquième résolution)

La **vingt-cinquième résolution** est une résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

* * *

Nous vous remercions de bien vouloir approuver par votre vote celles des résolutions ci-dessus agréées par le Directoire.

Le Directoire

8.3. TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

A. ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels, des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Président du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport établi par les Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se soldent par un bénéfice de 416 256 396,01 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés, des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice 2017 de 416 256 396,01 euros majoré du report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent d'un montant de 7 394 472 690,96 euros, s'élève à la somme de 7 806 238 755,17 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

- à titre de dividende : 473 561 613,34 euros ;
- au compte « Report à nouveau » : 7 332 677 141,83 euros.

Ainsi, le dividende s'élève à à 0,53 euro par action.

Pour ceux des actionnaires pouvant en bénéficier, le dividende de à 0,53 euros par action est éligible en totalité au prélèvement forfaitaire unique de 30 %, visé à l'article 117 quater du Code général des impôts ou, sur option du bénéficiaire, à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3.2 du Code général des impôts.

Le dividende sera détaché de l'action le 2 mai 2018 et sera payé aux actionnaires, en numéraire, le 4 mai 2018 sur les positions arrêtées le 3 mai 2018 au soir.

Les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la Société au jour de la mise en paiement du dividende seront affectées au report à nouveau.

Il est rappelé que le dividende versé au titre de l'exercice 2016 s'étant élevé à 0,48 euro par action, aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2015 et 2014.

Quatrième résolution

Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat (la société BPIfrance Participations, représentée par Mme Anne GUERIN)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la décision du Conseil de Surveillance du 25 juillet 2017 de coopter la société BPIfrance Participations, représentée par Mme Anne GUERIN, en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Jack AZOULAY, démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société BPIfrance Participations, représentée par Mme Anne GUERIN, pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cinquième résolution

Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat (M. AN Tiecheng)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la décision du Conseil de Surveillance du 25 juillet 2017 de coopter M. AN Tiecheng, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. LIU Weidong, démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. AN Tiecheng, pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance et renouvellement de son mandat (la société Lion Participations, représentée par M. Daniel BERNARD)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la décision du Conseil de Surveillance du 25 juillet 2017 de coopter la société Lion Participations, représentée par M. Daniel BERNARD, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Mme Florence VERZELEN, démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (M. Louis GALLOIS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Louis GALLOIS pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (la société Établissement Peugeot Frères, représentée par Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Établissement Peugeot Frères, représentée par Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI, pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (la société FFP, représentée par M. Robert PEUGEOT)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société FFP, représentée par M. Robert PEUGEOT, pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance (la société Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd, représentée par M. LIU Weidong)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd, représentée par M. LIU Weidong, pour une durée de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Onzième résolution

Modification des critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2017, à M. Carlos TAVARES, Président du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L. 225-82-2, 3e alinéa du Code de commerce, connaissance prise du rapport établi en application de cet article, approuve les critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice 2017, à M. Carlos TAVARES, Président du Directoire, à raison de son mandat, tels que présentés dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise de la Société, visé à l'article L. 225-68 du même Code [chapitre 3.2 du document de référence].

Douzième résolution

Modification des critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2017, à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, membre du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L. 225-82-2, 3e alinéa du Code de commerce, connaissance prise du rapport établi en application de cet article, approuve les critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au titre de l'exercice 2017 à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, membre du Directoire, à raison de son mandat, tels que présentés dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise de la Société, visé à l'article L. 225-68 du même Code [chapitre 3.2 du document de référence].

Treizième résolution

Approbation des critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2018, à M. Carlos TAVARES, Président du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application du 1er alinéa de l'article L. 225-82-2, 1er alinéa du Code de commerce, connaissance prise du rapport établi en application de cet article, approuve les critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice 2018, au Président du Directoire, à raison de son mandat, tels que présentés dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise de la Société, visé à l'article L. 225-68 du même Code [chapitre 3.2 du document de référence].

Quatorzième résolution

Approbation des critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2018, à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, M. Maxime PICAT, M. Jean-Christophe QUEMARD, membres du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application du 1er alinéa de l'article L. 225-82-2, 1er alinéa du Code de commerce, connaissance prise du rapport établi en application de cet article, approuve les critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice 2018, aux membres du Directoire à raison de leur mandat, tels que présentés dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise de la Société, visé à l'article L. 225-68 du même Code [chapitre 3.2 du document de référence].

Quinzième résolution

Approbation des critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et des avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2018, aux membres du Conseil de Surveillance et à M. Louis GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application du 1er alinéa de l'article L. 225-82-2, 1er alinéa du Code de commerce, connaissance prise du rapport établi en application de cet article, approuve les critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice 2018, au Président du Conseil de Surveillance et aux membres du Conseil de Surveillance, à raison de leur mandat, tels que présentés dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise de la Société, visé à l'article L. 225-68 du même Code [chapitre 3.2 du document de référence].

Seizième résolution

Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués, au titre de l'exercice 2017, à M. Carlos TAVARES, Président du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, connaissance prise du rapport établi en application de cet article, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à M. Carlos TAVARES, Président du Directoire, à raison de son mandat, tels que présentés dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise de la Société, visé à l'article L. 225-68 du même Code [chapitre 3.2 du document de référence].

Dix-septième résolution

Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués, au titre de l'exercice 2017, à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, membre du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, connaissance prise du rapport établi en application de cet article, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, membre du Directoire, à raison de son mandat, tels que présentés dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise de la Société, visé à l'article L. 225-68 du même Code [chapitre 3.2 du document de référence].

Dix-huitième résolution

Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués, au titre de l'exercice 2017, à M. Maxime PICAT, membre du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, connaissance prise du rapport établi en application de cet article, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à M. Maxime PICAT, membre du Directoire, à raison de son mandat, tels que présentés dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise de la Société, visé à l'article L. 225-68 du même Code [chapitre 3.2 du document de référence].

Dix-neuvième résolution

Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués, au titre de l'exercice 2017, à M. Jean-Christophe QUEMARD, membre du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, connaissance prise du rapport établi en application de cet article, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à M. Jean-Christophe QUEMARD, membre du Directoire, à raison de son mandat, tels que présentés dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise de la Société, visé à l'article L. 225-68 du même Code [chapitre 3.2 du document de référence].

Vingtième résolution

Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués, au titre de l'exercice 2017, à M. Louis GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, consultée en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, connaissance prise du rapport établi en application de cet article, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à M. Louis GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance, à raison de son mandat,tels que présentés dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise de la Société, visé à l'article L. 225-68 du même Code [chapitre 3.2 du document de référence].

Vingt-et-unième résolution

Autorisation à donner au Directoire pour permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, à acquérir ou faire acquérir, en une ou plusieurs fois et aux époques que le Directoire déterminera, des actions de la Société, dans la limite de 79 167 086 actions, étant précisé que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son capital ;
2. décide que ces actions pourront être acquises et conservées, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables, en vue :
   (a) de réduire le capital de la Société par voie d'annulation d'actions,
   (b) de céder des actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou de sociétés et/ou de groupements

qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, lors de l'exercice d'options d'achat d'actions,

(c) de procéder à l'attribution gratuite d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux et/ou de la Société ou de sociétés ou de groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires,

(d) de procéder à des opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, réalisée dans les conditions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote,

(e) de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres financiers donnant droit, par conversion, remboursement, échange ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,

(f) d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par la réglementation,

(g) de remettre des actions (à titre de paiement, d'échange ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans les limites fixées par la réglementation applicable ;

3. décide que l'acquisition de ces actions, ainsi que leur cession ou transfert, pourront être effectués par tous moyens et à toute époque, sauf en période d'offre publique sur le capital de la Société, dans les limites permises par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par acquisition ou cession de blocs ou l'utilisation de tous instruments financiers optionnels ou dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et notamment par toutes options d'achat ;

4. décide que le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action, le Directoire ayant la faculté d'ajuster ce montant en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ordinaires aux actionnaires, de division ou de regroupement des actions ordinaires. Le montant maximal que la Société pourra affecter à la mise en œuvre de la présente résolution est fixé à 2 375 012 580 euros ;

5. confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres sur tous marchés ou procéder à toute opération hors marché, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes démarches, déclarations et formalités auprès de toutes autorités et de tous organismes, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par le Directoire dans le cadre de la présente autorisation ;

6. fixe à dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation, laquelle remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

B. ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-deuxième résolution

Autorisation à donner au Directoire, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'attribution d'actions de performance, existantes ou à émettre, aux membres du personnel salarié et aux Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société ou des sociétés liées, sans droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés, ou de certains d'entre eux, ainsi que des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, sous conditions de performance ;

2. décide que le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 0,85 % du capital social de la Société, tel que constaté par le Directoire au jour de la décision d'attribution, étant précisé que :

(a) le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées aux membres du Directoire ne pourra représenter plus de 0,15 % du capital social de la Société, tel que constaté au jour de la décision d'attribution par le Directoire, ce plafond s'imputant sur le plafond ci-dessus mentionné de 0,85 % du capital social,

(b) les plafond et sous-plafond ci-dessus mentionnés ne tiennent pas compte du nombre d'actions qui pourraient être attribuées aux bénéficiaires en supplément des actions initialement attribuées, au titre des ajustements qui seraient à effectuer pour préserver les droits desdits bénéficiaires en cas d'opération sur le capital de la Société intervenant durant la période d'acquisition visée au paragraphe 3 de la présente résolution ;

3. décide que :

(a) l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Directoire, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à trois ans (pour autant que de besoin, il est rappelé que le Directoire pourra prévoir une durée de période d'acquisition supérieure à cette durée minimale),

(b) le cas échéant, la durée de l'obligation de conservation desdites actions sera fixée par le Directoire,

(c) par dérogation à ce qui précède, l'attribution définitive pourra avoir lieu avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité des bénéficiaires correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, et que, dans une telle hypothèse, les actions deviendront alors immédiatement librement cessibles ;

4. prend acte que toute attribution gratuite d'actions aux membres du Directoire devra être autorisée par le Conseil de Surveillance et que, lors de chaque projet d'attribution, le Conseil de Surveillance pourra soit décider que les actions ainsi attribuées ne pourront être cédées avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité des actions devant être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;

5. conditionne expressément l'attribution définitive des actions en vertu de la présente autorisation, y compris pour les membres

du Directoire, au respect d'une condition de présence et à l'atteinte de plusieurs conditions de performance déterminées par le Directoire lors de la décision de leur attribution, sur autorisation du Conseil de Surveillance et appréciées sur une période minimale de trois exercices consécutifs ;

6. prend acte que, en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre par la Société, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires desdites attributions d'actions à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions et à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation ;
7. confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les limites et conditions légales et réglementaires, pour la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment :
   - arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
   - déterminer si les actions à attribuer gratuitement consisteront en des actions à émettre ou en des actions existantes et, le cas échéant, modifier son choix avant l'attribution définitive,
   - fixer les conditions et critères d'attribution des actions, et notamment les conditions de performance à satisfaire pour que l'attribution devienne définitive,
   - fixer et, le cas échéant, modifier, toutes les dates et modalités des attributions gratuites d'actions qui seraient effectuées en vertu de la présente autorisation,
   - prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables,
   - prévoir la faculté de procéder, selon les modalités qu'il déterminera, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, à tous ajustements de manière à préserver les droits des bénéficiaires en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société, et en particulier déterminer les conditions dans lesquelles le nombre d'actions attribuées gratuitement sera ajusté,
   - en cas d'émission d'actions nouvelles, augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, déterminer la nature et les montants des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital en vue de la libération desdites actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, constater la réalisation des augmentations de capital, procéder aux modifications statutaires consécutives, et
   - plus généralement, faire le nécessaire en vue de la bonne fin des opérations ;
8. fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation, laquelle remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Vingt-troisième résolution

Délégation de compétence à donner au Directoire, pour une durée de 18 mois, à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

1. délègue au Directoire, en application des dispositions de l'article L. 233-32 II du Code de commerce, la compétence d'émettre, en une ou plusieurs fois, en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société, des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société et d'attribuer gratuitement lesdits bons à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera ;
2. fixe à 452 414 106,50 euros le plafond du montant nominal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice desdits bons, étant précisé que ce montant sera, le cas échéant, majoré du montant correspondant à la valeur nominale des titres nécessaires à la réalisation des ajustements susceptibles d'être effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de ces bons, et décide que le nombre maximum de bons de souscription pouvant être émis en vertu de la présente délégation ne pouvant excéder un nombre égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
3. prend acte que les bons émis au titre de la présente délégation ne seront pas exerçables et deviendront caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échoueraient, deviendraient caduques ou seraient retirées, et décide que, dans ce cas, la présente délégation sera réputée n'avoir pas été utilisée et conservera en conséquence tous ses effets, les bons ainsi devenus caducs n'étant pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum de bons, tel qu'indiqué au point 2 ci-dessus, pouvant être émis au titre d'une utilisation ultérieure de la présente délégation ;
4. prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les bons de souscription émis en vertu de la présente résolution donneraient droit ;
5. donne tous pouvoirs au Directoire pour la mise en œuvre de la présente délégation, et notamment pour :
   (a) fixer les conditions relatives à l'émission et à l'attribution gratuite de ces bons, avec faculté d'y surseoir ou d'y renoncer, et le nombre de bons à émettre,
   (b) fixer les conditions d'exercice de ces bons, qui doivent être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons, et notamment le prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix,
   (c) fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des bons, conformément aux dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
   (d) fixer les conditions de toute augmentation de capital résultant de l'exercice de ces bons, fixer la date de jouissance des actions à émettre et, s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les augmentations de capital sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
   (e) constater les augmentations du capital social résultant de l'exercice des bons, procéder aux modifications corrélatives des statuts de la Société, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités et, plus généralement, faire le nécessaire ;
6. fixe la durée de validité de la présente délégation à une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la présente délégation remplaçant et privant d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute délégation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Vingt-quatrième résolution

Délégation de compétence à donner au Directoire, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à une ou des augmentations du capital social réservées aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1. délègue au Directoire, dans les conditions prévues à l'article 9 des statuts de la Société, la compétence de décider, une ou plusieurs augmentations du capital de la Société, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivantes du Code du travail, par l'émission d'actions ordinaires de la Société, réservées aux salariés et personnes éligibles conformément aux dispositions légales, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail ;
2. décide que sont expressément exclues de la présente délégation les émissions d'actions de préférence ;
3. décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant nominal maximal de 9 048 282,00 euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global d'augmentation de capital fixé à la vingt-neuvième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 10 mai 2017 ;
4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant être émises dans le cadre de la présente délégation, dont la souscription est réservée, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toutes autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables, aux salariés et personnes éligibles conformément aux dispositions légales, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société ou des sociétés françaises ou étrangères, qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail ;
5. décide que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à une moyenne, déterminée conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, de cours côtés de l'action de la Société aux 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, étant précisé que l'Assemblée Générale autorise expressément le Directoire, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales de droit étranger applicables le cas échéant ;
6. décide en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail que le Directoire pourra prévoir l'attribution, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, à titre gratuit, d'actions à émettre par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ou déjà émises, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii) de la décote, sous réserve que leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pour effet de dépasser les limites prévues aux articles L. 3332-11 et L. 3332-19 du Code du travail ;
7. confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les limites et conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :
   (a) fixer le montant de l'augmentation ou des augmentations de capital dans la limite du plafond autorisé, l'époque de leur réalisation ainsi que les conditions et modalités de chaque augmentation,
   (b) arrêter le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, leur mode de libération, les délais de souscription et les modalités d'exercice du droit de souscription des bénéficiaires tels que définis ci-dessus,
   (c) imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les augmentations de capital sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
   (d) prévoir la faculté de procéder, selon les modalités qu'il déterminera, le cas échéant, à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
   (e) en cas d'émission d'actions nouvelles attribuées gratuitement conformément au point (6) ci-dessus, de fixer la nature et le montant des réserves, bénéfices ou primes d'émission à incorporer au capital pour la libération de ces actions,
   (f) constater la réalisation des augmentations du capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts de la Société, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités et, plus généralement, faire le nécessaire ;
8. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation, laquelle remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute délégation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Vingt-cinquième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

8.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Vingt-deuxième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites de performance, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux de votre Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 0,85 % du capital de la Société constaté au jour de la décision d'attribution par le Directoire, étant précisé que le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées aux membres du Directoire ne pourra représenter plus de 0,15 % du capital social, ce plafond s'imputant sur le plafond ci-dessus mentionné de 0,85 % du capital social.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de vingt-six mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre sous conditions de performance.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres	
Thierry Blanchetier	Jérôme de Pastors	Laurent Miannay	Ioulia Vermelle

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société

Vingt-troisième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société, opération sur laquelle vous être appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, dans le cadre de l'article L. 233-32 II du Code de commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la Société, ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique;
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximal des actions qui pourraient être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de € 452 414 106,50 et le nombre maximal de bons qui pourraient être émis ne pourra excéder un nombre égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la Société.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres	
Thierry Blanchetier	Jérôme de Pastors	Laurent Miannay	Ioulia Vermelle

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe

Vingt-quatrième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et aux personnes éligibles conformément aux dispositions légales, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la société Peugeot S.A. ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximal de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à € 9.048.282, étant précisé que ce montant viendra s'imputer sur le montant du plafond global d'augmentation de capital fixé à la vingt-neuvième résolution votée lors de l'Assemblée Générale mixte du 10 mai 2017.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, Générale la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Directoire.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 12 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres	
Thierry Blanchetier	Jérôme de Pastors	Laurent Miannay	Ioulia Vermelle

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT 308

Responsable du document de référence 2017 308
Attestation du responsable du document de référence 2017 308
Responsable de l'information financière 308

9.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES 309

Pour l'exercice 2016 309
Pour l'exercice 2015 309
Date des dernières informations financières 309

9.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 309

9.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES 310

9.4.1. Commissaires aux Comptes titulaires 310
9.4.2. Commissaires aux Comptes suppléants 310
9.4.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes 310

9.5. TABLES DE CONCORDANCE 311

9.5.1. Table de concordance avec les informations requises dans le rapport de gestion 311
9.5.2. Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel 312
9.5.3. Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du Règlement Européen 809/2004 313

9.1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT

Responsable du document de référence 2017

Carlos TAVARES
Président du Directoire de Peugeot S.A.

Attestation du responsable du document de référence 2017

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont les différentes rubriques sont mentionnées pages 311 et 312 du présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Carlos TAVARES
Président du Directoire de Peugeot S.A.

Responsable de l'information financière

Andrea Bandinelli
Directeur de la communication financière et des relations investisseurs
andrea.bandinelli@mpsa.com

9.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

Pour l'exercice 2016

Les informations requises dans le rapport de gestion figurent à la page 351, les comptes consolidés figurent aux pages 173 à 256 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figure aux pages 257 du document de référence de l'exercice 2016 qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 3 avril 2017, sous le numéro de dépôt D. 17-0289.

Pour l'exercice 2015

Les informations requises dans le rapport de gestion figurent à la page 331, les comptes consolidés figurent aux pages 163 à 259 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figure à la page 260 du document de référence de l'exercice 2015 qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 24 mars 2016, sous le numéro de dépôt D. 16-0204.

Date des dernières informations financières

31 décembre 2017

9.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Sont notamment disponibles sur le site internet de la Société (www.groupe-psa.com) les documents suivants :

- le présent document de référence 2017 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- les communiqués financiers ;
- les statuts de la société Peugeot S.A. ;
- les informations financières historiques de Peugeot S.A. et de ses filiales ;
- la présentation des résultats annuels 2017.

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de la Société, 7, rue Henri Sainte-Claire Deville, 92500 Rueil-Malmaison.

9.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

9.4.1. Commissaires aux Comptes titulaires

ERNST & YOUNG ET AUTRES

(Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

Mme. Ioulia Vermelle et M. Laurent Miannay

1/2, place des Saisons

92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2011.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2023.

MAZARS

(Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

MM. Jérôme de Pastors et Thierry Blanchetier

61, rue Henri-Regnault

92400 Courbevoie

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 25 mai 2005.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2023.

9.4.2. Commissaires aux Comptes suppléants

SOCIÉTÉ AUDITEX

1/2, place des Saisons

92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2011.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2023.

JEAN-MARC DESLANDES

61, rue Henri-Regnault

92400 Courbevoie

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 10 mai 2017.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2023.

9.4.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et de leur réseau sont présentés dans la Note 20 aux États financiers consolidés 2017, chapitre 5.6.

Au titre de l'exercice 2017, les honoraires des commissaires aux comptes Ernst & Young et Autres et Mazars pour des services autres que la certification des comptes rendus à Peugeot SA et ses filiales contrôlées se sont élevés respectivement à 65 500 € et 123 400 €. Les services sont relatifs à l'émission de lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires, de rapports résultant de procédures convenues relatives à la libération de BSA, de consultations sur des traitements comptables et d'attestations de dépenses sur des projets bénéficiant de subventions.

9.5. TABLES DE CONCORDANCE

9.5.1. Table de concordance avec les informations requises dans le rapport de gestion

Le document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion du Groupe et de la Société mère prévu par les articles L. 225-100 et L. 225-100-1 du Code de commerce.

Vous trouverez ci-après les références aux chapitres du document de référence correspondant aux différentes parties du rapport de gestion du Groupe ou de la Société mère.

Rubriques	Chapitre du DDR	Pages
Activité et évolution des affaires/Résultats/Situation financière et indicateurs de performance	Chiffres clés	2 et 3
	1.3. Activités et stratégie	9 à 20
	4.1. Analyse de l'activité et des résultats consolidés	142 à 144
	4.2. Situation financière et trésorerie	144 à 146
	4.3. Résultats de la Société mère	146 à 148, 157
	5. États financiers consolidés 2017	157 à 240
	6. États financiers de Peugeot S.A. 2017	245 à 264
Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	5. États financiers consolidés 2017 (Notes 12 et 13)	201 à 223
Description des principaux risques et incertitudes	1.5. Facteurs de risques	24 à 32
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	5. États financiers consolidés 2017 (Note 21 Liste des sociétés consolidées)	234 à 239
Faits postérieurs à la clôture/Perspectives d'avenir	4.6. Événements récents et perspectives	155
	5. États financiers consolidés 2017 (Note 19 Événements postérieurs à la clôture)	233
	6.4. états financiers de Peugeot S.A. 2017 (Note 27)	262
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	7.4. Marchés des instruments financiers de la Société – Dividendes	280
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de Bourse	1.5.2. Facteurs de risques - Risques relatifs aux marchés financiers	29
	5. États financiers consolidés 2017 (Note 13.4)	221 à 222
Achats et ventes d'actions propres	5. États financiers consolidés 2017 (Note 15.1.C Actions propres)	227 à 228
	7.2.8. Descriptif du programme de rachat	276
Rémunération des mandataires sociaux	3.2. Rémunération des mandataires sociaux	125 à 140
	5. États financiers consolidés 2017 (Note 7.3 Rémunération des dirigeants)	186
Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	3.1.5. Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société	124
Mandats et fonctions des mandataires sociaux	3.1. Organes de Direction et de Surveillance	98 à 124
Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	7.2. Renseignements concernant le capital	274 à 276
	7.3. Actionnariat	278
Actionnariat	7.3. Actionnariat	277 à 278
Ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital	5. États financiers consolidés 2017 (Note 7.2 Paiement fondé sur les actions)	185 à 186
	7.2. Renseignements concernant le capital	274 à 276
	7.3. Actionnariat	277 à 278
Informations sociales et environnementales	2. La déclaration de performance extra-financière	35 à 96
	1.6 Plan de vigilance	33 à 34
Activités en matière de recherche et de développement	4.5. Investissements et Recherche et développement	149 à 154
Conventions conclues entre une filiale et un actionnaire détenant plus de 10 % de ses droits de vote	4.3. Résultats de la Société mère	146 à 148

Rubriques	Chapitre du DDR	Pages
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	4.3. Résultats de la Société mère	147 à 148
Annexes		
Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital	7.2.7. État des autorisations et des utilisations	275 à 276
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	6. États financiers de Peugeot S.A. 2017	264
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	3.1. Gouvernement d'entreprise	98 à 140

9.5.2. Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

Informations requises dans le rapport financier annuel	Pages
Attestation du responsable du document	**308**
Rapport de gestion	
Analyse des résultats, de la situation financière et des risques de la Société mère et de l'ensemble consolidé (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	24 à 32 ; 141 à 155
Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	274 à 278
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce)	227 à 228 ; 276
États financiers et rapports	
Comptes annuels	245 à 264
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	265 à 267
Comptes consolidés	157 à 240
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	241 à 244

9.5.3. Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du Règlement Européen 809/2004

	Rubriques	Pages
1.	**Personnes responsables**	**308**
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**	**310**
3.	**Informations financières sélectionnées**	
3.1.	Informations historiques	309
3.2.	Informations intermédiaires	n/a
4.	**Facteurs de risques**	**24 à 32**
5.	**Informations concernant l'émetteur**	
5.1.	Histoire et évolution de la Société	6
5.2.	Investissements	149 à 154
6.	**Aperçu des activités**	
6.1.	Principales activités	9 à 20
6.2.	Principaux marchés	9 à 20 ; 155
6.3.	Événements exceptionnels	n/a
6.4.	Dépendance éventuelle aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers, ou aux nouveaux procédés de fabrication	32
6.5.	Position concurrentielle	9 à 20 ; 155
7.	**Organigramme**	
7.1.	Description sommaire	7
7.2.	Liste des filiales importantes	8 ; 234 à 239
8.	**Propriétés immobilières, usines et équipements**	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	14 à 16
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	27 ; 49 à 60
9.	**Examen de la situation financière et du résultat**	
9.1.	Situation financière	144 à 146
9.2.	Résultat d'exploitation	142 à 144
10.	**Trésorerie et capitaux**	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	162 à 163
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	142 à 146 ; 164 et 165
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	145
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sur les opérations de l'émetteur	226
10.5.	Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements mentionnés aux points 1.3.1.1.5. et 4.5	145
11.	**Recherche et développement, brevets et licences**	**149 à 154**
12.	**Information sur les tendances**	**155**
13.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	
14.	**Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale**	
14.1.	Organes d'administration et de Direction	98 à 124
14.2.	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de Direction	123
15.	**Rémunérations et avantages**	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	125 à 140 ; 186
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	262
16.	**Fonctionnement des organes d'administration et de Direction**	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	98 à 117 ; 104
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	123
16.3.	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations	121 à 122
16.4.	Gouvernement d'entreprise	102

	Rubriques	Pages
17.	**Salariés**	
17.1.	Nombre de salariés	71
17.2.	Participations et stock-options	78 ; 254 et 255 ; 274
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	78
18.	**Principaux actionnaires**	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social et des droits de vote	277
18.2.	Existence de droits de vote différents	278
18.3.	Contrôle de l'émetteur	278
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	278
19.	**Opérations avec des apparentés**	**268 à 270**
20.	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**	
20.1.	Informations financières historiques	309
20.2.	Informations financières pro forma	n/a
20.3.	États financiers	157 à 264
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	265 à 267 ; 241 à 244
20.5.	Date des dernières informations financières	309
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	n/a
20.7.	Politique de distribution des dividendes	280
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	31 et 32
20.9.	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	155 ; 233 ; 262
21.	**Informations complémentaires**	
21.1	Capital social	274 à 276
21.2	Acte constitutif et statuts	272 et 273
22.	**Contrats importants**	**148 et 149**
23.	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**	**90 à 92**
24.	**Documents accessibles au public**	**309**
25.	**Informations sur les participations**	**234 à 239**

Crédits photos :
PEUGEOT COMMUNICATION
CITROËN COMMUNICATION / William CROZES / Continental Productions
MARQUE DS
GROUPE PSA / Direction de la communication

Conception & réalisation LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

PEUGEOT S.A.
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 904 828 213 €
Siège social : 7, rue Henri Sainte-Claire Deville
92563 Rueil-Malmaison - France
B 552 100 554 R.C.S. Nanterre – Siret 552 100 554 00021
Tél. : + 33 (0)1 55 94 81 00
groupe-psa.com